Québec 2000

Rétrospective du XX^e siècle

TOUTE L'ANNÉE

▸ politique ▸ économique ▸ sociale ▸ culturelle

Textes entièrement inédits

QUÉBEC
2000

Sous la direction de
Roch Côté

QUÉBEC 2000

FIDES

À moins d'indication contraire, les photos proviennent
du Centre de documentation du quotidien *Le Devoir*.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Québec 2000

ISBN 2-7621-2176-0

1. Québec (Province) - Politique et gouvernement - 1985-1994 - Périodiques.
2. Québec (Province) - Conditions économiques - 1960-1991 - Périodiques.
3. Québec (Province) - Conditions sociales - 1960-1991 - Périodiques.
4. Québec (Province) - Politique et gouvernement - 1994- .
5. Québec (Province) - Conditions sociales - 1991- .
6. Québec (Province) - Conditions économiques - 1991- .

FC2925.2.Q41 971.4'04'05 C96-300312-7
F1053.2.Q41

Dépôt légal : 4e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec

© Éditions Fides, 1999

Les Éditions Fides remercient le ministère du Patrimoine canadien du soutien qui leur est accordé dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition. Les Éditions Fides remercient également le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

IMPRIMÉ AU CANADA

Sommaire

Présentation 13

LE XX[e] SIÈCLE QUÉBÉCOIS

LA SOCIÉTÉ 17
Ce siècle où le Québec est venu au monde
Jean-Jacques Simard

LA POLITIQUE 78
La grande marche vers la modernisation
René Durocher

L'ÉCONOMIE 97
Les francophones reconquièrent l'économie
Paul-André Linteau

LA LITTÉRATURE 112
Une « petite littérature » d'une grande vitalité
Gilles Marcotte

PROFIL DU QUÉBEC

TENDANCES DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE 125
Une révolution sociale et culturelle
Simon Langlois

LES ÉVÉNEMENTS

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE JUILLET 1998 À JUIN 1999 203
Portraits : Pauline Julien • Camille Laurin • Gratien Gélinas • Pierre Perrault 242
Marie-Claude Petit

LES SUITES DE LA CRISE DU VERGLAS 246
Une société qui se croyait invulnérable
Bruno Bisson

VIE POLITIQUE ET SOCIALE

L'ANNÉE POLITIQUE 261
Un mandat conditionnel
Michel Venne

LES REVENDICATIONS SOCIALES 268
Militantisme feutré et luttes corporatistes
Louis Lafrance

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES 276
Le temps des escarmouches
Manon Cornellier

QUÉBEC ET LES MUNICIPALITÉS 282
Supporter le centre sans nuire à la périphérie
Mario Cloutier

LES RELATIONS INTERNATIONALES 288
La doctrine Gérin-Lajoie ravivée
Bernard Descôteaux

L'ÉDUCATION 293
Une année mouvementée de plus
Marc Thibodeau

LA SANTÉ 299
La réforme change de guide
Roch Côté

LA JUSTICE 306
Délateurs, policiers et juges... sous examen
Yves Boisvert

LA POLITIQUE AUTOCHTONE 313
Vers une autonomie à la pièce
Mario Cloutier

LE PARLEMENT ET LES PARTIS 319
Faut-il réformer le mode de scrutin ?
Michel Venne

Le personnel politique 324
Les principales lois adoptées par l'Assemblée nationale à l'automne 1998 et au printemps 1999 331
Chronique de l'Assemblée nationale, d'août 1998 à juin 1999 333
Les partis politiques 337
Serge Laplante

VIE ÉCONOMIQUE

DÉBAT 345
Un modèle québécois tourmenté
Jean-Pierre Dupuis

ÉTAT DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE 352
Une bonne fin de décennie
François Normand

LES FINANCES PUBLIQUES 363
Le déficit zéro, enfin ! Et après ?
Germain Belzile

LE MOUVEMENT DESJARDINS 369
Les colonnes de Desjardins sont-elles toujours aussi solides ?
Claude Turcotte

LA PRESSE ÉCRITE 373
Le temps des conquêtes extérieures
Jean-Claude Leclerc

VIE CULTURELLE

LE DÉBAT SUR L'IDENTITÉ 381
Comment peut-on être ethnique ?
Antoine Robitaille

LA CRISE DE LA DIFFUSION DE L'ART 387
Les mauvaises fréquentations
Stéphane Baillargeon

POLITIQUE ET DIFFUSION DU LIVRE 396
Les hauts et les bas du livre
Marie-André Chouinard

LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

Le cinéma 402
Brian Myles

La littérature 410
Francine Bordeleau

Les essais 414
Louis Cornellier

La télévision 417
Jean-Pierre Desaulniers

Le théâtre 423
Solange Lévesque

La danse 425
Pascale Milot

Les arts visuels 428
Jennifer Couelle

La musique 431
François Tousignant

Les variétés 434
Jean-Christophe Laurence

LES RÉGIONS DU QUÉBEC

LA POLITIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Les grands centres réaffirment leur rôle 441
Guy Massicotte

Vers une première politique rurale : 451
aménager l'avenir des campagnes au XXI^e siècle
Bruno Jean

TOUR D'HORIZON

Abitibi 459
Camille Beaulieu

Centre-du-Québec 462
Gérald Prince

Chaudière-Appalaches 463
Pierre Pelchat

Côte-Nord 466
Steve Paradis

Est-du-Québec 468
Carl Thériault

Estrie 470
Michel Morin

Lanaudière 473
André Lafrenière

Laurentides 475
Henri Prévost

Laval 478
Isabelle Hachey

Mauricie 480
Marc Rochette

Montérégie 483
Denis Poissant

Nord-du-Québec 486
Nathalie Truchon

Outaouais 488
Mathieu Turbide

Québec 490
Julie Lemieux

Saguenay–Lac-Saint-Jean 492
Carol Néron

MONTRÉAL

LA POLITIQUE MUNICIPALE 499
La résurrection de Pierre Bourque
Kathleen Lévesque

LES ANGLO-QUÉBÉCOIS 505
Scission à Alliance Québec
Jean Dion

LES ÉQUIPES PROFESSIONNELLES 508
Une équipe en sursis et l'autre qui se cherche
Jean Dion

Présentation

Une année... et un siècle

Les cinq ans de l'annuaire Fides tombent au moment où il porte sur sa couverture le chiffre un peu mythique de 2000. L'occasion est donc tout indiquée de marquer cet anniversaire d'une touche particulière. Elle consiste pour nous à élargir notre bilan en embrassant plus que l'année écoulée, ... c'est-à-dire tout le siècle. En une centaine de pages, le sociologue Jean-Jacques Simard, les historiens René Durocher et Paul-André Linteau ainsi que le critique littéraire Gilles Marcotte tracent, chacun dans son domaine, les grandes lignes de l'évolution de la société québécoise au XX^e^ siècle.

Ces pages n'ont pas la prétention de remplacer les livres d'histoire ou les manuels des maîtres. Elles n'ont pas pour but de couvrir le siècle dans tous ses aspects. Certains pourront regretter, par exemple, de ne pas y trouver des noms comme ceux de Paul-Émile Borduas, du frère Marie-Victorin ou de Félix Leclerc.

Il fallait, pour garder notre rétrospective dans les limites d'un supplément à un annuaire, nous en tenir aux grands paramètres de l'histoire socio-politique. Pour l'histoire culturelle, le choix de la littérature s'est imposé. Cette forme d'art présente l'avantage de s'adresser dès le début du siècle à un large public.

Ces réserves faites, nous croyons que nos lecteurs sauront trouver dans cette rétrospective une bonne introduction aux changements qui ont façonné la société québécoise. Ces pages denses sont aussi riches d'invitations à des lectures plus fouillées.

Fidèle à sa vocation première, l'annuaire Fides dresse un inventaire détaillé des tendances, événements, débats, politiques qui ont constitué l'histoire immédiate de la société québécoise au cours de l'année écoulée (de juillet 1998 à juin 1999).

Cet inventaire s'ouvre, comme dans nos éditions précédentes, avec le « rapport social » du sociologue Simon Langlois, véritable diagnostic sur l'évolution de certains segments de la société québécoise : démographie, familles et modes de vie, aspects démolinguistiques, minorités, santé, éducation, économie, emploi, revenus, inégalités, consommation... Le tout est illustré de 74 graphiques et tableaux statistiques.

L'étude de Simon Langlois jette une lumière nouvelle sur ce qu'il appelle « la révolution discrète » des modes de vie qu'a connue la société ces dernières années : les types de

familles ont profondément changé, le mariage a cessé d'être une institution normative et l'enfant est de moins en moins présent dans les nouveaux ménages.

Cet annuaire contient enfin le tableau complet et commenté des événements qui ont fait l'histoire immédiate. Aux articles qui dressent ce bilan s'ajoutent cette année des analyses sur les thèmes autour desquels se sont déroulés les débats d'idées.

Le lecteur avide d'information pourra ainsi mieux connaître les tenants et aboutissants des débats qui ont cours sur l'identité québécoise et sur ce qu'on appelle « le modèle québécois ». Il trouvera aussi matière à réflexion sur les questions qui touchent à la réforme du mode de scrutin, à l'état de l'économie, à la politique autochtone, à la crise de la diffusion de l'art, à la politique du livre, à la politique régionale et à la future politique rurale.

Bref, l'annuaire Fides constitue le seul ouvrage de référence qui couvre, année après année, autant d'aspects de l'évolution de la société québécoise. Nous le croyons utile sinon indispensable à tout chercheur, étudiant, journaliste, instituteur ou tout simplement curieux qui veut avoir sous la main un outil de connaissance du Québec d'aujourd'hui.

Roch Côté

Le **XX^e siècle** québécois

La société	**17**
La politique	**78**
L'économie	**97**
La littérature	**112**

LA SOCIÉTÉ

Ce siècle où le Québec est venu au monde

La vie est vécue vers l'avant
et comprise vers l'arrière

KIERKEGAARD

JEAN-JACQUES SIMARD*

Symbole aussi puissant qu'artificiel du temps qui fuit, le tournant du siècle offre un prétexte irrésistible pour s'interroger sur les lignes de force, les événements, les innovations ou les acteurs qui ont façonné la société québécoise actuelle.

Malheureusement, l'évolution de la vie collective n'est pas synchronisée avec les révolutions de la Terre autour de son astre favori, et encore moins respectueuse des symétries conventionnelles du calendrier[1]. Aussi n'est-il pas certain que l'intervalle 1900-2000 corresponde à une époque historique significative, s'il s'agit d'interpréter l'expérience contemporaine, d'ici ou d'ailleurs. Le sens de l'histoire, donc sa périodisation, dépendent de ce qu'on en retient à la fin, suivant le moment et l'endroit où on se retourne vers l'arrière pour y voir de plus près.

Du temps que j'étais petit, le premier « mononcle » venu passait pour augure rien qu'à proclamer doctement qu'on vivait au *siècle de la vitesse*, emporté par le train (1850, disons), l'automobile (1910, approximativement), et l'avion (l'aéropostale, fin des années 1920 ; les réactés commerciaux, fin des années 1950)[2]. En ajoutant la rapidité des microprocesseurs, cela donnerait un « siècle » de cent cinquante ans. Au moins, car depuis Internet, on n'en voit pas de sitôt la fin.

Ou prenez un autre « siècle » célèbre, celui que l'on dit « *des Lumières* ». Vous aurez beau fouiller, vous ne trouverez personne pour le camper nettement entre deux dates, espacées ou non de cent ans. D'autant qu'il ne s'est pas allumé partout au même moment.

Au Québec, par exemple, plusieurs prêchent encore qu'il aura fallu attendre l'enterrement de Maurice Duplessis sous un mausolée de vieilles soutanes, en 1959, pour enfin sortir de la « Grande Noirceur » — à moins que ce ne soit de « deux siècles de patience », suivant le mot de Gérard BERGERON (1967). Les cheminées d'usine

* Sans le concours assidu de Paul-André Perron, Ph.D, recherchiste et infographiste, cette étude déjà rapide eût été encore plus courte.

pourraient avoir contribué à assombrir l'atmosphère, remarquez, car la période qui s'étend de 1860 jusqu'au développement minier du Nouveau-Québec, dans la seconde moitié des années 1950, passerait aussi bien pour celle de « L'Industrialisation, I et II », après quoi nous serions entrés de plain-pied dans l'ère « postindustrielle ».

Dans les pages qui suivent, nous essaierons de faire voir que notre vingtième siècle n'a sérieusement démarré qu'après la guerre de 1914-1918, pour commencer à tendre la perche au suivant après 1980. En ce pays, il aura d'abord et avant tout donné naissance à une nouvelle réalité historique : la société québécoise, laquelle ne prendra vraiment conscience d'elle-même qu'à partir des années cinquante. Après avoir suivi quelques-unes des principales tendances du changement séculaire, qui n'ont rien de particulièrement original, nous nous pencherons sur les façons dont elles ont modifié les rapports identitaires entre les grands acteurs du Québec contemporain. Si notre société souffre encore à ce jour d'un manque d'intégration, conclurat-on, l'horizon du xxie siècle n'interdit aucun espoir.

En commençant par la fin

Pour certaines des premières grandes pointures indigènes de ma tribu, celle des sociologues, le Québec n'aura vraiment chaussé ses bottes de sept lieues qu'à partir du milieu du siècle actuel. Mais alors là, bonjour la visite ! D'après Guy Rocher (1979), nous serions passés d'une espèce de Moyen Âge à la « société technologique ». Marcel Rioux (1979), lui, dégageait trois étapes idéologiques dans le périple national : empêtrés dans la « survivance » depuis l'échec des Rébellions de 1837-38 et le regain clérical qui s'en était suivi, on se serait engagé dans le « rattrapage » après la Seconde Guerre pour aborder enfin glorieusement l'heure du « développement » et de la « participation » vers la fin des années soixante. Tandis que Jean-Charles Falardeau (1953), encore moins timoré que ses collègues, enseignait que nous avions « court-circuité » sur quelques décennies à peine les trois grands âges successifs de l'Humanité distingués par Auguste Comte (1798-1867) : théologique, métaphysique, et « positif », c'est-à-dire scientifique et pragmatique.

Comme de raison, ces penseurs décidément rompus à l'observation empirique évoquaient surtout le déblocage des *mentalités*. Ils savaient mieux que quiconque à quel point, sur les terrains « concrets » de la vie quotidienne, les habitants du Québec avaient suivi leur continent. Les remous de l'Amérique contemporaine n'avaient quand même pas fait exprès pour les épargner. Il commençait à presser, voulaient-ils dire, que les esprits rejoignent les pratiques. Nuance cruciale, toutefois : leur « Nous » de référence était le *Canada français*, à l'exclusion tacite de cet *Autrui privilégié*[3] qui avait si vigoureusement relevé le défi du général Montcalm, sur les Plaines d'Abraham en 1759 : « Messieurs les Anglais ».

Le si bon Falardeau croit même devoir en excuser les auteurs du livre collectif qu'il préface en 1953, à l'issue d'un colloque ayant balisé l'histoire de la réflexion sur notre société, sous le titre — alors encore inaccoutumé — d'*Essais sur le Québec contemporain* (la moitié en anglais). Ses

invités, annonce-t-il en effet avec un certain malaise, « emploient indifféremment les expressions "province de Québec" ou "Canada français" ». Que voulez-vous, se presse-t-il d'ajouter, « un usage populaire, *répandu surtout parmi nos compatriotes anglophones et historiquement justifié*, restreint le terme « Canada français » au Québec » (FALARDEAU, 1953 : 19, je souligne).

Une impression de rupture

L'usage d'y restreindre l'espace imaginaire du Canada français n'est d'ailleurs pas le seul que nos compatriotes anglophones aient offert au Québec afin de l'encourager à prendre conscience de lui-même. Ils lui auront aussi proposé deux idées maîtresses susceptibles d'interpréter le virage en épingle par lequel il aurait enfin pris pied dans le vingtième siècle : celle d'une « *Quiet Revolution* », amorcée en trombe à partir de 1960 par une nouvelle génération d'élites éclairées lui ayant permis de tourner définitivement la page sur la « *Priest-ridden Province* » (adaptation locale d'une étiquette originellement mise au point en Angleterre au XIX^e siècle pour aider l'Irlande, alors, à définir son identité).

Inutile d'insister sur la fortune subséquente de ces images : vous croiserez un tas de moins-de-trente-ans à l'université (donc en principe, parmi les mieux instruits), pour qui « *le temps de Duplessis* » évoque confusément une préhistoire si indéfiniment lointaine, si vermoulue, que le chanoine Lionel Groulx y côtoie Fred Cailloux (lui-même contemporain des dinosaures), et la chanson d'Alys Robi, *Tico Tico*, y accompagne gaiement sur 78 tours l'Inquisition espagnole. Ils ne font que témoigner à leur façon d'une évidence convenue : ce que le Québec actuel retient d'abord du vingtième siècle, c'est de l'avoir soudainement rejoint sur le tard, au milieu du trajet, et par cet acte même, d'être advenu au monde. Aussi a-t-on pu observer que le reniement du passé s'était ici posé comme condition préalable à ce que l'avenir devienne possible (DUMONT, *passim*)[4].

La question est de savoir, en empruntant une dernière fois les mots de Falardeau, si, et à quel point cet « usage populaire » est « historiquement justifié ». Comme il siéra au reste de cette étude, nous suivrons quelques indicateurs statistiques des tendances ayant traversé les dix dernières décennies pour essayer d'y voir plus clair. En l'occurrence et pour commencer, l'expansion de l'État provincial, puisque tout le monde s'entend pour y associer le regain québécois contemporain[5].

Comme l'a en effet souligné mon collègue Gilles GAGNÉ (1996), la communauté française du Canada a été longtemps tiraillée entre deux modes d'encadrement officiel, l'Église ou l'État, depuis l'Acte constitutionnel de 1791 qui avait créé les provinces du Haut (Ontario) et du Bas-Canada (Québec), en reconnaissant de chaque côté les privilèges des Églises établies, anglicane ou catholique. Avec l'échec du mouvement républicain de 1837-1838, et l'étalement de la population française vers l'Ouest canadien et le Nord des États-Unis, jusqu'au premier tiers du vingtième siècle, l'Église canadienne-française-catholique a gagné en légitimité — entre autres parce que son magistère transcendait les diverses juridictions politiques où vivait la diaspora. Le vent a définitivement tourné en faveur de l'État à l'ère contemporaine, cependant, pour un écheveau de raisons qui pourraient se résumer en quelques mots : dans une économie moderne de plus en plus placée à l'enseigne de la « mise en valeur rationnelle

des ressources humaines», les institutions religieuses se sont tout simplement retrouvées inaptes, spirituellement comme matériellement, à remplir les fonctions sociétales jadis considérées de leur ressort : l'éducation, la santé, les services sociaux.

Or, ces matières relèvent justement des Provinces, selon la division constitutionnelle des pouvoirs instaurée par la Confédération de 1867. Pour autant, le seul morceau de souveraineté étatique contrôlé majoritairement par les Canadiens français, celui du Québec, tendrait à devenir l'horizon primordial de leur destin collectif, l'instrument privilégié du rassemblement de leurs forces, et le centre symbolique de leur investissement identitaire comme nation historique. Quant aux franges «hors Québec» de la diaspora, elles dériveraient réciproquement, bien qu'à leur corps défendant, vers un statut de minorités ethniques plus ou moins assimilées à leurs provinces de résidence, à l'exception des Acadiens du Nouveau-Brunswick peut-être, mais cela reste à suivre (DUMONT,1998)

Regardons la courbe des dépenses du gouvernement provincial, de 1900 à 1998 (graphique 1). Elle donne une idée de l'ampleur et de la rapidité du revirement qui, du vieux tuf canadien français, a fait surgir les Québécois d'aujourd'hui.

Notons qu'elle mesure aussi l'importance des ressources financières[6] mises par grâce fiscale à la disposition des élites francophones ascendantes, qui n'avaient guère trouvé occasion de faire valoir leur compétence à gérer des affaires sérieuses, si ce n'est dans les organismes cléricaux. Surtout pas dans la grande entreprise privée, essentiellement anglophone d'expression, de direction et de propriété. Toute une

Graphique 1
Dépenses du gouvernement québécois, 1900-1998 (en millions de dollars)
Québec

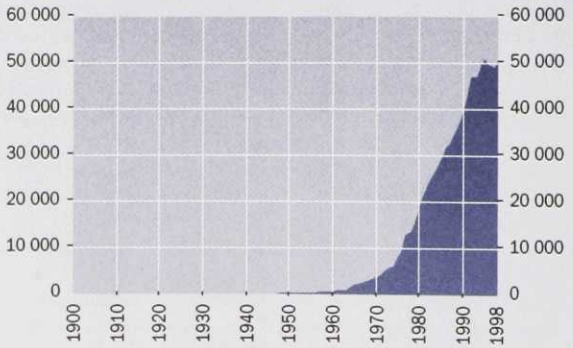

Source : *Annuaire du Canada*, 1932 ; *Annuaire du Québec*, 1930-1960, 1970, 1974, 1978 ; *Comptes économiques des revenus et des dépenses*, 1985, 1998.
Note : Inclut les dépenses courantes et en capital.

cohorte d'experts et de gestionnaires sautera dans le train de l'État en partance pour la gloire. Cette *Longue marche des technocrates*, comme d'aucuns l'ont qualifiée (SIMARD, 1979) a pris l'aspect d'un « Grand bond en avant » entraînant à sa suite les masses radieuses au son des chants nationalistes ponctués à l'occasion de quelques pétards felquistes.

Plus globalement, elle signale une expansion sans précédent de la sphère politique de la vie collective, c'est-à-dire de la capacité de la société d'agir *réflexivement* sur elle-même, et par là, de se penser comme totalité de destin. En ce sens, le formidable décollage de « l'État du Québec »[7], sur les quatre dernières décennies, consacre officiellement, si on ose dire, l'émergence à l'histoire de la société québécoise elle-même. Aussi le consensus environnant n'a-t-il pas tort de faire tourner le siècle, chez nous du moins, sur la charnière de la Révolution tranquille.

Ailleurs et avant

Sauf que... Trois ou quatre choses au moins insinuent le doute dans cette incontestable évidence, et appellent des nuances majeures.

Premièrement, le gonflement soudain de la taille de l'État après 1960 n'est pas un phénomène spécifiquement québécois. Toutes proportions gardées, les dépenses fédérales ont suivi une pente séculaire presque parfaitement parallèle, à l'exception passagère des périodes de conflits mondiaux, celui de 1939-1945 surtout (graphique 2). Des deux bords, on dirait que la léthargie dure jusqu'au milieu du siècle, après quoi s'ébranle une croissance qui prendra l'aspect d'un envol fulgurant au tournant des décennies 1960-1970. Certes, l'éperon de la Seconde Guerre semble avoir lancé le mouvement une dizaine d'années plus tôt du côté fédéral, mais dans l'ensemble, Québec et Ottawa ont avancé à un rythme remarquablement

Graphique 2
Dépenses du gouvernement canadien, 1900-1997 (en millions de dollars)
Canada

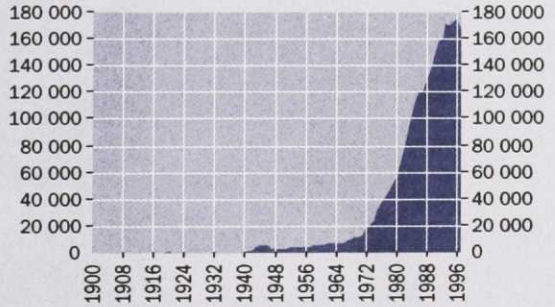

Source : *Annuaire du Canada*, 1940, 1942-1999.
Note : Inclut les dépenses courantes et en capital.

Graphique 3
Dépenses du gouvernement québécois, 1900-1959 (en millions de dollars)
Québec

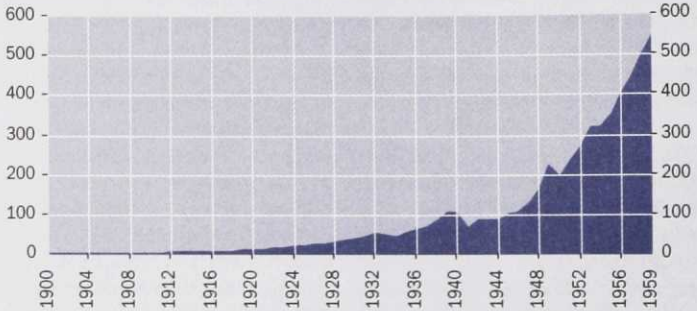

Source : *Annuaire du Canada*, 1932 ; *Annuaire du Québec*, 1930-1959.
Note : Inclut les dépenses courantes et en capital.

Graphique 4
Dépenses du gouvernement canadien, 1900-1959 (en millions de dollars)
Canada

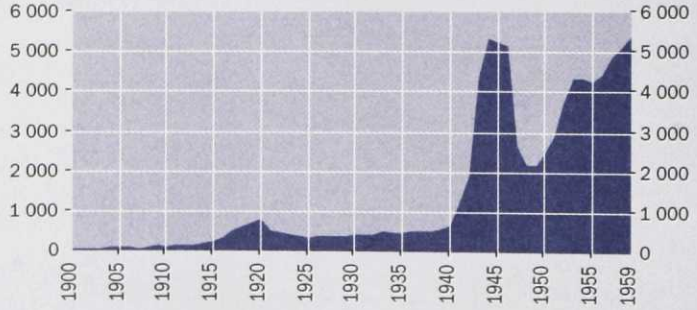

Source : *Annuaire du Canada*, 1940-1959.
Note : Inclut les dépenses courantes et en capital.

synchronisé tout au long du siècle — jusqu'au dégrisement qui s'annonce en même temps de chaque coté au milieu des années 1990. Ce qui reste quand même étonnant puisqu'ils ne s'occupent pas des mêmes choses, ne disposent pas des mêmes moyens financiers, ne couvrent pas les mêmes territoires et surtout, répondent de leurs gestes devant des populations divergentes par l'expérience historique, la composition ethnolinguistique, les intérêts ponctuels et les loyautés premières.

De cette indéfectible harmonie entre les deux niveaux de gouvernement, on peut déjà tirer quelques conclusions provisoires. Si, au Québec, l'État a été mis à contribution pour rattraper d'un seul coup après 1960 tous les retards pris sur l'esprit du temps, l'écart avec le reste du Canada ne devait pas être si large puisque l'appareil fédéral a connu une inflation équivalente à peu près au même moment. Et si, depuis, d'aucuns prétendent ancrer le « modèle » de l'État interventionniste dans « l'identité québécoise » (au point que pour sauver l'une il faille tenir à l'autre, comme autrefois la langue et la foi), les Canadiens anglais n'ont pas moins de motifs d'investir leur propre distinction dans les programmes fédéraux de santé ou de protectionnisme économique[8].

Enfin, principalement peut-être, retenons ceci : par delà les écumes de la place publique — les partis, les groupes d'intérêt, les médias, l'opinion — l'élargissement et la diversification du rôle de l'État ont sans doute répondu à des tendances lourdes du changement historique, poussées par l'innovation technologique, les forces du marché, l'évolution du travail, des entreprises et de la consommation, la transformation des valeurs et des mœurs, etc. — bref, à des lames de fond socio-économiques que les gouvernants avaient peut-être le loisir d'accélérer, de ralentir ou d'orienter, mais pas celui de bloquer et

Graphique 5
Dépenses du gouvernement québécois, 1900-1939 (en millions de dollars)
Québec

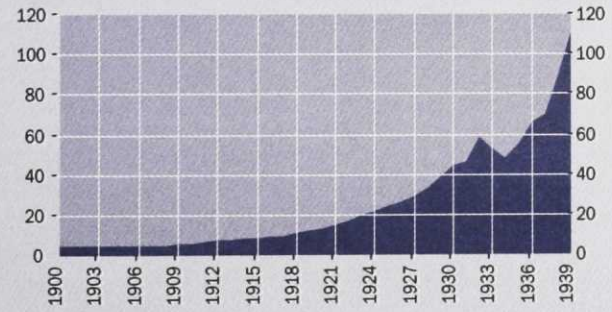

Source : *Annuaire du Canada*, 1940 ; *Annuaire du Québec*, 1930-1939.
Note : Inclut les dépenses courantes et en capital.

Graphique 6
Dépenses du gouvernement canadien 1900-1939 (en millions de dollars)
Canada

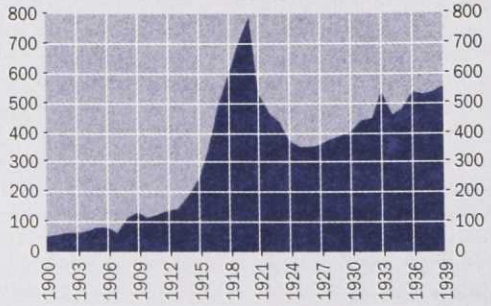

Source : *Annuaire du Canada*, 1940.
Note : Inclut les dépenses courantes et en capital.

encore moins d'inventer. En passant, c'est ce qui justifie l'attention apportée dans ce texte aux dépenses publiques : elles servent surtout d'indicateurs de changements sociaux plus profonds que les aléas politiques (dont traite l'historien René Durocher, ci-après).

Deuxième révélation : le mouvement d'expansion de la sphère étatique ne date pas du dernier tiers du siècle, contrairement à ce qu'il en semble au premier coup d'œil[9]. En réalité, le fameux bond de 1960-1980 suivait deux poussées précédentes, ayant dû paraître à peine moins importantes aux yeux de leurs contemporains, puisqu'ils n'en mesuraient pas l'envergure à l'aulne des temps à venir, mais par rapport au passé qui leur était familier. En 1959, par exemple (graphiques 3 et 4), vous auriez dit que la naissance de l'État actuel remontait à la Seconde Guerre mondiale : les dépenses fédérales décuplent de 1939 à 1959 (de 534 millions à 5,3 milliards), tandis que celles du Québec quintuplent (de 88,4 millions à un demi-milliard). Et en 1939 (graphiques 5 et 6), vous auriez juré la même chose, mais en vous référant, cette fois, à la *Grande Guerre*, celle de 1914-1918 dont les carnages étaient alors censés avoir scellé la fin de toutes les guerres : en 1913, le gouvernement *très* provincial ne pesait même pas 8 millions, alors qu'il en dépensera 110 en 1939, près de treize fois plus ; pendant ce temps, le budget fédéral se multipliait par quatre, de 144 à 553 millions[10].

Les tendances séculaires

Le modèle de l'État interventionniste fait donc surface— très doucement— aux alentours de 1920 pour ne plus cesser d'aller de l'avant jusqu'à la flambée des dernières décennies[11]. Si bien qu'on n'aurait pas tort d'y reconnaître un des traits distinctifs du

xx^e siècle, entendu comme époque significative de l'histoire. Les sociologues héritiers de Marcel Mauss (1873-1950) verraient là un « phénomène social total », en ce qu'il traduit à sa manière l'ensemble de l'expérience collective en temps et lieux donnés.

Des vagues de fond

Aussi n'est-il pas étonnant de voir évoluer dans le même sens d'autres tendances sociales propres au siècle, mais qui, de prime abord, n'ont pas grand-chose à voir avec la politique : la diffusion du téléphone et des véhicules automobiles, par exemple, ouvrant la piste de ce qu'on appellera plus tard la « société de consommation ». Là aussi, la croissance exponentielle des dernières décennies (graphique 7) est inaugurée par un coup d'envoi dans le premier tiers du siècle (avec un fléchissement durant la Crise des années trente (graphique 8) et d'une nette relance au cours des années cinquante (graphique 9).

On aura également remarqué comment, malgré leurs coûts fort différents[12], le téléphone et l'automobile avancent littéralement du même pas. C'est qu'ils nourrissent et se nourrissent de mouvances économiques et culturelles plus générales, qui balayeront la société de part en part, et à la longue, de fond en comble (car il faut tout de même attendre les lendemains de la Seconde Guerre pour que ces technologies, d'abord considérées comme luxueuses, se banalisent jusque dans les plus modestes mansardes). On embrasse en vrac ces changements dans le terme « urbanisation ». Encore faut-il voir ce qu'il recouvre.

La nouvelle économie

La concentration du capital, au premier chef, qui se reflète concrètement dans la taille et la centralisation des usines[13], des grands magasins et « 5-10-15¢ »[14], des bureaux (les premiers gratte-ciel poussent à la même époque). En plus de relancer la

Graphique 7
Nombre de téléphones, 1912-1962, et de véhicules moteurs, 1908-1972
Québec

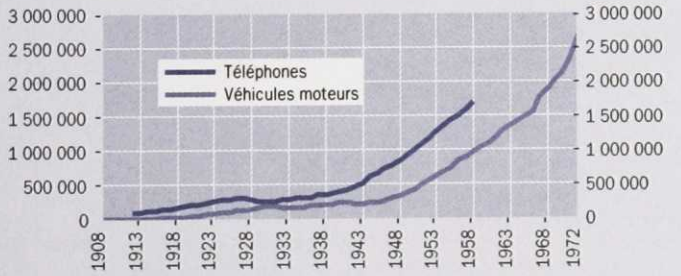

Source : Téléphones : *Annuaire du Canada*, 1912-1920 ; *Annuaire du Québec*, 1926, 1931, 1941, 1954 et 1964-65. Véhicules moteurs : *Annuaire du Québec*, 1950, 1960, 1970 et 1974.

Graphique 8
Nombre de téléphones, 1912-1939, et de véhicules moteurs, 1908-1939
Québec

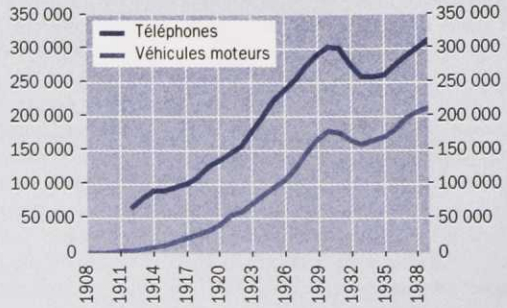

Source : Téléphones : *Annuaire du Canada*, 1912-1920 ; *Annuaire du Québec*, 1926, 1931, 1941. Véhicules moteurs : *Annuaire du Québec*, 1950.

Graphique 9
Nombre de téléphones, 1940-1962, et de véhicules moteurs, 1940-1972
Québec

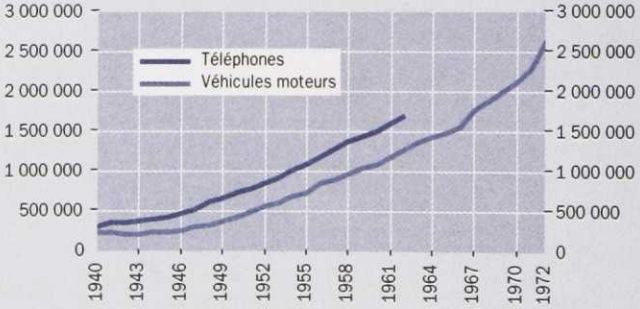

Source : Téléphones : *Annuaire du Québec*, 1941, 1954, 1964-65. Véhicules moteurs : *Annuaire du Québec*, 1960, 1970, 1974.

migration des ruraux (le recensement de 1921 enregistre pour la première fois une majorité urbaine au Québec), dans les villes mêmes, ce processus consacre la séparation des endroits de résidence et des lieux de travail ou de magasinage. Parallèlement, le développement des services (commerciaux, professionnels, financiers), et dans les organisations, des tâches administratives, multiplient les fonctions de « cols blancs » manipulant des informations ou des émotions (penser aux vendeurs), plutôt que des choses. Ce qui fait gonfler par la même occasion le flux des communications d'affaires. Est-il nécessaire de montrer du doigt en quoi le téléphone et les véhicules automobiles — voitures particulières, camions de livraison, autobus en 1919, à Montréal — arrivent à point dans le décor?

Voilà un terreau propice à l'éclosion d'une nouvelle race de monde, les « classes moyennes », celles qui s'émanciperont graduellement de l'univers des besoins immédiats pour entrer dans celui des aspirations ascendantes: à la santé et à la scolarisation de leurs enfants, à un logis confortable, aux appareils domestiques, aux loisirs et divertissements, et pourquoi pas, aux sorties de fin de semaine en attendant les vacances annuelles (un petit téléphone et un petit « char » avec ca? Mettons pour appeler le bureau, le médecin ou le restaurant; et pour vous y rendre ensuite?). Là, l'économie passe la main aux mœurs et aux valeurs — soit: à la culture[15].

Sans doute pareilles attentes, historiquement réservées à une poignée d'aristos ou de ploutocrates, prendront-elles du temps à se propager et à sortir des villes[16]. Reste qu'à Montréal en tout cas, le tour s'en prend dans les dix ans qui suivent la Première Guerre. L'historien Paul-André Linteau, notre voisin de page, y observe un « essor important de la consommation, dont témoignent l'expansion du commerce de détail et les annonces publicitaires dans les journaux ». Il remarque parallèlement une « hausse de la scolarisation ». « À la fin des années 1920 », conclut-il, « les membres de la classe moyenne montréalaise peuvent voir l'avenir avec optimisme. Ils ont profité de l'expansion. Ils jouissent d'un logement de meilleure qualité que la moyenne de la population. Ils ont peut-être une automobile [et le téléphone, supposerait-on] ou, à tout le moins, entretiennent l'espoir d'en avoir une un jour. Ils sont prêts à investir dans l'éducation de leurs enfants ». Admettons qu'ils défrichent alors des avenues encore étroites[17]. N'empêche que « *la plupart* des Montréalais peuvent entretenir l'espoir d'une vie meilleure pour leurs enfants » (LINTEAU, 1992:336 et suivantes; je souligne).

D'autres indicateurs tendanciels confirment à quel point ces espoirs sont fondés — et pas seulement pour les enfants.

La fin des grandes misères

Celui de la mortalité générale, par exemple, lié à l'amélioration du niveau de vie et de l'environnement biophysique — surtout au début du siècle, où il dépend d'abord des décès de nourrissons et de mères en couches, des épidémies et maladies infectieuses (graphique 10). Or, on est davantage exposé à ces calamités dans les grandes villes, effroyablement insalubres[18].

À la toute fin du XIX^e siècle, il y a encore quelque 6000 « fosses d'aisance » extérieures à Montréal. Les cataclysmes du choléra, de la fièvre typhoïde, sont immédiatement présents à la mémoire; les séquelles de la variole se lisent encore sur

Graphique 10
Mortalité générale, 1900-1997 (décès par 1000 habitants)
Québec

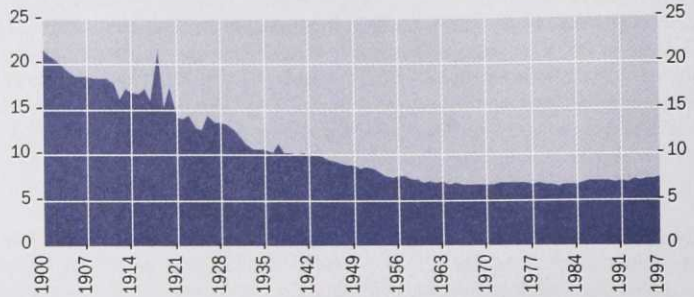

Source : Henripin et Péron, 1973 ; Institut de la statistique du Québec (site Internet).
Note : De 1900 à 1910, les moyennes quinquennales gomment la variations annuelles.

Graphique 11
Mortalité infantile à Montréal, 1900-1929, et dans l'ensemble, 1900-1997
(décès avant l'âge de un an par 1000 naissances vivantes)
Québec

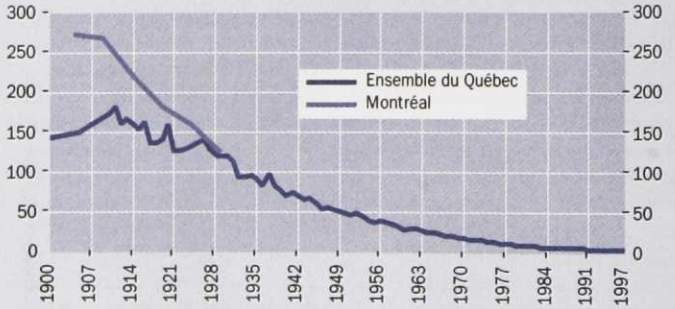

Source : LDRR, 1989 ; Institut de la statistique du Québec (site Internet).
Note : Pour Montréal de 1900 à 1929 et pour l'ensemble avant 1910, les moyennes quinquennales gomment les variations annuelles.

maints visages ravagés, et dans les cimetières ; la tuberculose est endémique. La majorité vit « sous le seuil de pauvreté », à une époque où il s'extirpe à peine de la misère noire ; dans le bas de la ville, le quart des familles ne peuvent compter sur un pourvoyeur régulier (LINTEAU,1992). Parmi les conséquences : un nourrisson canadien-français sur trois n'atteint pas son premier anniversaire — en moyenne ; c'est pire chez les pauvres (BELLAVANCE,1993).

En l'espace d'une vingtaine d'années, diverses mesures d'hygiène publique et d'éducation sanitaire[19], étayées par les retombées de la croissance économique sur le niveau de vie général des familles[20], vont faire un miracle. À Montréal, le taux de mortalité infantile dégringole abruptement après 1910, à telle enseigne qu'il a rejoint celui de l'ensemble du Québec en 1930. À partir de là, la baisse se poursuit irréversiblement jusqu'à nos jours, où la perte d'un bébé est devenue exceptionnelle (graphique 11).

La page se tourne au même moment sur les pestilences encore si courantes au siècle précédent. Les soubresauts annuels de la mortalité se résorbent à mesure que progresse la décennie 1920 (revoir le graphique 10). Les derniers pics affreux coïncident avec la fin de la Grande Guerre. Morts au champ d'honneur ? De la grippe espagnole, plus communément[21]. Chez les enfants, la gastroentérite, la rougeole, la variole, la méningite, etc. deviennent également moins létales (retour au graphique 11, cette fois). Dès lors, les risques mortels vont tendre à se déplacer des âges tendres vers la maturité, de l'environnement domestique vers les pollutions industrielles, et de la fatalité « objective » vers des causes où interviennent à divers degrés les attitudes et comportements subjectifs (homicides et suicides, accidents de la route, alcool et tabac, « stress » professionnel ou domestique, mauvaises habitudes alimentaires, manque d'exercice, etc.). La stabilisation du taux de mortalité générale, après 1970, voire sa légère augmentation en toute fin de course, tiennent à l'extension de l'espérance de vie après 60 ans et au déclin de la natalité, qui, conjugués, concourent au vieillissement relatif de la population[22].

Natalité et intimité

Sauf exception, personne ne choisit de mourir. Aussi, la mortalité est-elle moins sujette aux fluctuations circonstancielles que la consommation (la Crise) ou les dépenses publiques (guerres mondiales). Par contre, on peut *en principe* décider de faire ou non des enfants, encore que les normes culturelles environnantes puissent aussi bien l'interdire que l'encourager en fait. Sous ce rapport, la chute de la mortalité, tant infantile que générale, aura précisément eu pour effet d'élargir la marge de choix des parents (des femmes surtout) sur leur reproduction[23]. Voilà comment il arrive que, par une autre coïncidence qui n'en est pas une, le taux de natalité québécois s'engage après 1921 dans une pente déclinante, irréversible à long terme (graphique 12).

Oui, on a vu : il y a le fameux *baby-boom* de 1941-1956, apparemment contradictoire. Il ne tient pas à ce que les parents se seraient remis à avoir plus d'enfants, mais à la recrudescence de la nuptialité (graphique 13). Les jeunes gens qui avaient reporté leur mariage pendant la décennie de la Crise ont profité de la relance de la Guerre pour se rattraper[24] ; la prospérité subséquente a entretenu quelque temps le mouvement, jusqu'à ce que l'arrivée des rejetons du *baby-boom* lui-même à l'âge des

Graphique 12
Natalité, 1900-1997 (naissances par 1000 habitants)
Québec

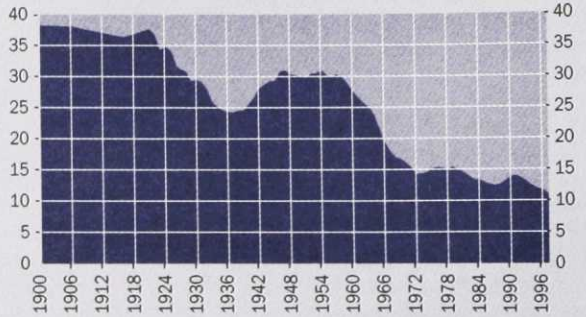

Source : Henripin et Péron 1973 ; Institut de la statistique du Québec (site Internet).
Note : Avant 1920, les moyennes quinquennales gomment les variations annuelles.

Grahique 13
Nuptialité, 1900-1997 (mariages par 1000 habitants)
Québec

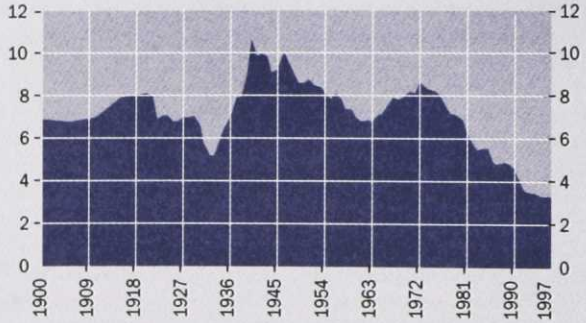

Source : Henripin et Péron, 1973 ; Institut de la statistique du Québec (site Internet).
Note : De 1900 à 1920, les moyennes quinquennales gomment les variations annuelles.

épousailles produise un ultime rebond entre la fin des années soixante et le début des années quatre-vingt. Mais en arrière plan, la « descendance finale » des femmes du Québec n'a pas cessé de diminuer constamment de cinq ans en cinq ans depuis 1921 (voir le graphique 5, p. 139, dans l'article de LANGLOIS).

À quoi bon en effet compenser par le nombre les pertes appréhendées, du moment que plus d'enfants survivent ? D'autant qu'on se rend compte, même sur les fermes, qu'ils n'apporteront plus le réservoir de main-d'œuvre et les « poteaux de vieillesse » qu'on attendait d'eux traditionnellement. Les jeunes ruraux émigrent vers les villes à un rythme accéléré. Les familles des milieux populaires urbains, elles, ont moins besoin de bras que d'argent. Les grands jeunes gens travaillent à la manufacture, au magasin, au bureau. Les filles aînées ne sont plus là pour s'occuper des petits. Plus autonomes grâce à l'argent qu'elles gagnent, elles peuvent se permettre d'attendre plus longtemps « le bon parti ». Les nouveaux couples quitteront le foyer parental, déjà serré, pour s'installer à leur compte.

Dans les classes moyennes émergentes, naît une conviction qui fera tache d'huile : désormais, les garçons et les filles ne suivront plus nécessairement les pistes respectives de leurs pères et mères ; l'instruction et la mobilité professionnelle leur permettront de tracer leur propre chemin dans la vie. Chacun (chacune, cela presse moins) devra affirmer son indépendance, exigera en conséquence de la part de ses parents des investissements plus prenants, économiquement comme affectivement. (Avant longtemps, cela donnera la figure de « l'enfant-roi », et l'allongement de la période de grâce entre la dépendance de l'enfance et les responsabilités de la maturité, *l'adolescence* pour tous.)

Les adultes ne sont pas en reste. À mesure que l'amélioration constante des conditions sociosanitaires repousse toujours plus loin l'horizon de la mort, celui de leurs projets personnels s'ouvre d'autant, par opposition aux rôles parentaux qui occupaient la veille tant de place[25].

Les années vingt inaugurent donc quelque chose comme une *révolution de l'intimité*[26]. La transformation des structures familiales en est le signe tangible. L'historien et écrivain Gary WILLS (1999) y voit d'ailleurs une des tendances *mondiales* du xx^e siècle, et reprend une éclairante typologie pour en dégager les effets sociologiques.

Jusque-là, la famille rurale « éternelle » fournit le modèle de référence, même aux récents immigrants urbains. Elle rassemble couramment trois générations, englobe mentalement sinon pratiquement la « parenté » élargie, se charge de façon largement autonome de nourrir, distraire et former ses membres. Wills rappelle que les liens sociaux y suivent essentiellement une hiérarchie *verticale* : enfants —> mère —> père. Ajoutons que la série patriarcale se reproduit entre les âges et se projette dans l'édifice social tout entier : père —> patron —> prêtre—> prince—> pape —> Dieu le Père[27].

À l'inverse, la famille typiquement urbaine tend à se replier sur son noyau élémentaire de deux générations. Elle dépend de salaires ou de profits tirés d'un système économique extrêmement complexe, et doit déléguer à des institutions externes beaucoup de ses tâches de socialisation[28]. Elle se rétracte, en somme, devant le foisonnement des réseaux *horizontaux* d'interaction : ceux du travail, des écoles, des

loisirs, des associations volontaires, de la consommation, etc. (WILLS, 1999 : 24-25).

Hier, suggère une autre métaphore, la personne était socialement définie par les *cercles* d'appartenance fatale, emboîtés l'un dans l'autre comme des poupées russes, dans lesquels elle s'insérait : sexe / famille / occupation / voisinage / région / langue / église, par exemple. Demain, elle se situera de plus en plus au centre d'une *étoile* singulière de relations fonctionnelles, de solidarités partielles, d'affinités électives qui, en quelque sorte, *lui* appartiendront en propre[29].

L'émancipation des femmes

L'affranchissement des femmes coule évidemment de cette source. Le ruisseau deviendra bientôt une rivière (ralentie momentanément par la Crise, elle aussi), puis un fleuve, un immense golfe enfin. On peut suivre approximativement le courant en retournant au graphique 12, sur la natalité[30]. Une première chute, de 1920 à la fin des années trente, accompagne les « suffragettes » ; elle gagneront le droit de voter aux élections fédérales après 1917[31], mais devront continuer à pousser jusqu'en 1940 pour l'obtenir au provincial. La deuxième cataracte déclenche, dans la seconde moitié des années cinquante, le déferlement irréversible du féminisme contemporain. La relative stabilisation du taux de natalité qui s'ensuit après 1972 annonce, non pas l'épuisement du mouvement, mais au contraire sa normalisation, son entrée dans les mœurs.

Dommage que nous n'ayons pas pu débusquer les chiffres pour reconstituer la courbe séculaire, probablement parallèle aux précédentes, de la « participation » féminine à la « population active », soit dit en latin de statistique. Pour illustrer d'abord qu'elle remonte plus loin qu'on pense : en 1871, jusqu'à 56 % de la population active du quartier huppé de Saint-Antoine (futur *Golden Square Mile*) était constituée de « domestiques et gens de service » — un secteur majoritairement féminin, cela va sans dire (BELLAVANCE, 1993 : 407). Et pour souligner à quel point la prolétarisation capitaliste des emplois « de femme », d'abord dans les manufactures, dans les bureaux ensuite[32], a pu être vécue comme une relative libération par celles qui y trouveront l'occasion d'échapper à l'atmosphère oppressante de la domesticité, 24 heures par jour sous le regard sévère de la « Bourgeoise », pur dédoublement des *hiérarchies verticales* de la famille patriarcale. Sans mentionner les professions de maîtresse d'école ou d'infirmière qui s'ouvriront au nombre croissant des mieux instruites, quitte à se faire nonne pour y avoir accès tant que les institutions religieuses domineront l'embauche.

La culture de masse

Ce qui se passe dans l'intimité rejoint un glissement de terrain plus vaste : l'avènement de la culture de masse. Contrairement aux connotations d'uniformité qui s'attachent au terme, et comme « l'anonymat » des grandes villes où elle s'implante d'abord, la culture de masse — ou de consommation, cela revient au même — va de pair avec l'affirmation de l'individualité. On ne peut s'agglomérer par milliers d'inconnus qu'à condition d'échapper un par un aux limites que les communautés particularistes imposent au libre déploiement du désir.

N'est-ce pas justement ce qui a toujours fait le charme des métropoles ? Non seulement les plus flamboyantes excentricités peuvent-elles s'y fondre dans la foule,

mais surtout elles finiront toujours par y trouver des complices, et même à se propager par imitation. La mode respecte un principe similaire, avec ses trois temps de la distinction, de la contagion et de l'obsolescence — soit qu'elle s'intègre aux mœurs banales, soit qu'elle relance les appels à l'innovation. Elle sera le mécanisme régulateur typique de la culture de masse, nécessairement généralisante, comme la coutume avait pu l'être des cultures traditionnelles, toujours singulières (TARDE, 1907). La différence fondamentale entre les deux réside en ce que la coutume reproduit les hiérarchies normatives durables d'un certain ordre social, tandis que la mode fonctionne « toute seule », au mépris des diverses autorités morales (concurrencées d'autant par les « experts » et « célébrités » qui passent sans laisser de traces). Comme le jeu aveugle de l'offre et de la demande sur les immenses marchés anonymes, dont elle n'est qu'un dédoublement (les sondages en sont l'équivalent dans l'ordre politique), la mode consacre l'autorégulation croissante de la société. Il n'y a pas de pilote dans l'avion ! *Eppur, si muove ! (Et pourtant, elle tourne !)*, aurait murmuré Galilée, que les puissances de son temps n'aimaient pas tellement non plus.

Le pilotage automatique s'effectue, entre autres, par l'opération d'un Saint-Esprit mieux connu sous le nom de « mass média ». Dès les années 1910, les journaux d'opinion, identifiés à quelque parti, cèdent l'avant-scène aux grands quotidiens plus soucieux de la mesure de leurs audiences que de l'orthodoxie de leurs allégeances, parce que « la publicité devient garante de [leur] santé financière ». En 1914, *La Presse* tire déjà à 135 000 exemplaires, *The Star* à 90 000. Signe des temps, des périodiques populaires mélangeant l'information et le divertissement[33] feront bientôt leur apparition : *Le Petit Journal* en 1926, *L'Illustration* en 1930, parmi d'autres. Montréal, qui comptait 60 salles de cinéma muet avant-guerre, en offrira 134 au début des années trente, après l'arrivée du « parlant » en 1928 (LINTEAU, 1992, ici et là).

La grande affaire, le futur, c'est la radio. Marconi ouvre à Montréal le premier poste au monde, CFCF, en 1919, mais ne passe à la diffusion continue qu'en 1922. Flairant le vent, *La Presse* fonde CKAC la même année. Au tournant de la décennie, 27 % des ménages québécois sont branchés (37,5 % en ville, 8 % seulement en campagne). Radio-Canada est créée en 1936. En 1941, 16 stations, dont 14 de langue française, desservent 70 % des foyers (85 % urbains ; 41 % ruraux (LDRR, 1989 : 173). On n'a encore rien vu : l'irruption de la télévision est pour 1952.

Pour l'instant, laissons la bible en ces matières, l'*Histoire du Québec contemporain* de LINTEAU, DUROCHER, ROBERT, RICARD, faire le point :

« Ce mouvement d'ensemble, on pourrait le décrire comme une urbanisation de la culture. Depuis les années 1920, en effet, c'est dans les villes — surtout à Montréal — que s'élaborent les modèles culturels [...] de grande diffusion [...] : une culture de consommation » (LDRR, 1989 : 171).

L'affirmation de l'État

C'est « ce mouvement d'ensemble » ou ces *vagues de fond socioéconomiques*, comme nous en formulions plus haut l'hypothèse, qui se répercuteront directement sur la marche de l'État. Le moment est venu d'y revenir, en portant l'attention sur les inflexions *qualitatives* des administrations publiques, c'est-à-dire les *sources* de leurs revenus et les *postes* de leurs dépenses.

De nouvelles sources de revenu

L'arrimage le plus direct entre les largesses des gouvernements et leur environnement passe par la taxation. En période de croissance économique, leurs recettes ne peuvent éviter d'augmenter, même si le régime fiscal ne change pas — si la *part* prélevée sur la richesse collective reste la même. D'autre part, il est plus facile d'augmenter les taux d'imposition ou d'instituer de nouvelles taxes lorsque monte le baromètre de la prospérité. Tout au long du siècle, par exemple, les dépenses du gouvernement du Québec tendent à s'accroître d'autant plus rapidement que la cadence d'amélioration du revenu personnel progresse elle-même parmi ses constituants (graphique 14)[34].

L'assiette fiscale ne repose en effet pas seulement sur la *capacité* financière des contribuables, mais aussi et surtout sur un système politique fondé sur le consentement des gouvernés, sur leur *volonté* de payer. Or, c'est là que les choses se corsent : si l'une ne va pas sans l'autre, rien ne garantit que la première entraîne la seconde.

Pour devenir riche et le rester, une répulsion innée à se séparer de son argent au profit de n'importe qui ne nuit pas. Depuis Adam Smith, la théorie reconnue de la « main invisible » et de la « retombée des bienfaits » fait de cette immémoriale dilection une vertu altruiste et pragmatique : le capitaliste a pour mission sociale d'accumuler et de remettre privément à l'œuvre la richesse non consommée (le Capital, précisément), afin de créer encore plus d'abondance pour tout le monde — des produits, des services, des emplois, et ainsi de suite. Nul n'était plus attaché à ces dogmes que la poignée de grands brasseurs d'affaires montréalais qui contrôlaient au début de ce siècle 75 % du capital canadien et probablement — les chiffres ne

Graphique 14
Augmentation du revenu personnel et des dépenses du gouvernement québécois, 1926-1976 (chiffres de 1926 = 100)
Québec

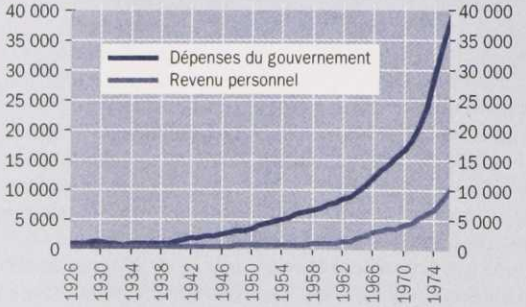

Source : Revenu personnel : Leacy 1983. Dépenses du gouvernement : *Annuaire du Canada*, 1932 ; *Annuaire du Québec*, 1930-1976.

sont pas clairs — une proportion voisine des ficelles politiques[35]. Par coïncidence, l'impôt sur le revenu des particuliers ne fera son entrée sournoise à l'échelon fédéral qu'à l'occasion de la Première Guerre mondiale, en 1917; son pendant provincial, en 1940 seulement, à la faveur de la Seconde.

Autre irritant : les riches ne constituent jamais qu'une infime proportion du bassin potentiel de contribuables. Pour l'élargir, il faudra que les bienfaits de la croissance retombent plus généreusement vers la base de la pyramide sociale. Les syndicats ouvriers y seront pour beaucoup, avec le temps, mais il n'en mèneront pas large avant les années 1930-1940. En attendant, la transformation du marché du travail aura des effets plus immédiats — pensons à ces cols blancs, ces vendeurs d'assurance, ces petits entrepreneurs et commerçants, ces comptables, ces commis et ces midinettes, tous ces nouveaux consommateurs qui inaugureront durant les années 1920 l'ascension des « classes moyennes ».

Caché dans les buissons des taxes « indirectes », c'est justement sur ce terrain — la consommation — que le percepteur les attend. Depuis la Vieille Capitale du moins, puisque les douanes et accises seront la principale vache à lait fédérale tant qu'on ne lui greffera pas un trayon d'impôt sur le revenu[36]. Mesurée à l'ampleur de ses moyens, la Couronne du chef de Québec reste passablement falote jusqu'en 1917, alors que ses redevances annuelles n'atteignent même pas les vingt millions (graphique 15). Après les exqui-

Graphique 15
Recettes du gouvernement québécois selon la source, 1910-1930 (en millions de dollars)
Québec

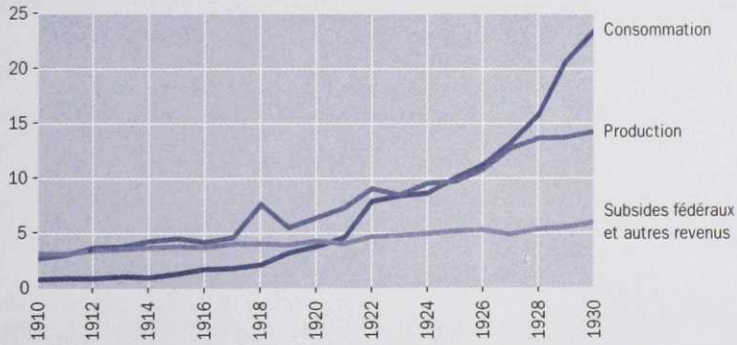

Source : *Annuaire du Québec*, 1925, 1930.

Note : *Consommation* comprend les recettes perçues en vertu de la loi des automobiles et de la loi des liqueurs alcooliques. *Production* comprend les droits sur les successions, les taxes sur les corporations commerci ales ainsi que les recettes provenant des terres et forêts. *Subsides fédéraux et autres revenus* comprend les subsides du fédéral, les timbres d'enregistrement, les timbres judiciaires ainsi que les licences et droits liés à la loi de prohibition.

sement polies taxes sur le capital des entreprises, les très compatissants droits de succession, et les rentes plutôt minces des concessions forestières et minières (tous classés ici sous la rubrique des taxes à la « production ») les subsides paternels d'Ottawa étaient sa deuxième planche de salut.

Voici que s'achève la Grande Guerre. Elle avait déjà stimulé les investissements manufacturiers ; durant la décennie qui vient, ils seront particulièrement « spectaculaires » dans la transformation des ressources naturelles — pâtes et papiers, aluminium, hydroélectricité (LINTEAU, plus loin). Ces bonnes nouvelles se reflètent dans le rendement des taxes à la production.

Mais le véritable pactole viendra du développement de la consommation. Jusque là, les taxes sur l'alcool fournissaient l'essentiel des quelques revenus que la province tirait de cette source. En 1908, des charges avaient été mises sur les véhicules moteurs et l'essence au cas où... ; mais elles n'avaient rapporté que des broutilles : moins de 500 000 en 1917. Douze ans plus tard, tenez-vous bien, la somme dépasse les 5 *millions* . Même au cœur de la Crise, en 1934, les ventes d'alcool, combinées aux taxes sur les automobiles et la « gazoline » rapporteront la moitié des recettes de l'administration provinciale (14,4 millions), quand les taxes sur la production n'en sont qu'à 8,5 millions (QUÉBEC, 1934).

Entre-temps, une innovation majeure est survenue. On lui doit en particulier la marche que franchit soudain la courbe des taxes sur la consommation en 1922 (revoir le graphique 15). L'année précédente, le gouvernement québécois a lancé son premier « programme social », en créant un *Fonds d'Assistance publique* alimenté par une taille sur certaines dépenses somptuaires — les repas au restaurant de plus de 35¢, les « amusements » (spectacles, cinémas, parcs d'attraction, etc), les paris sur les courses de chevaux, et une partie des profits de la vente d'alcool — afin de subventionner les institutions municipales et cléricales qui, devant la défection urbaine des réseaux de parenté, doivent assumer la charge croissante des laissés-pour-compte : enfants « du péché », infirmes, indigents, malades mentaux, etc.[37]. Les mal nommés « orphelins de Duplessis », dont les doléances feront surface dans les années 1990, descendent en réalité d'Alexandre Taschereau, devenu premier ministre en 1920.

De nouvelles priorités

Que fait l'État de ces ressources inespérées ? Il investit d'abord et avant tout dans la voirie, les ponts et chaussées (graphique 16). Ce poste de dépense n'existait pas avant 1914 ; il part en flèche vers 1922 pour dépasser les 10 millions en 1930, plus que tout autre. Et ce montant ne concerne que les dépenses « ordinaires », susceptibles de récurrence annuelle ; beaucoup de projets routiers émargent plutôt au compte des « immobilisations », justifiant des emprunts à long terme (3,2 millions en 1930, par exemple). À une époque peu chatouilleuse sur l'attribution des contrats de voirie, ceux-ci ne permettent pas seulement de faire rouler la province, mais présentent certains avantages marginaux relevant plutôt de la redistribution sociale et régionale de la richesse par l'intermédiaire du « patronage » (depuis les gros entrepreneurs jusqu'aux humbles cantonniers) ; par retour d'ascenseur, enfin, ils fécondent aussi l'animation politique, grâce cette fois

Graphique 16
Principaux postes de dépenses courantes du gouvernement québécois, 1910-1930 (en millions de dollars)
Québec

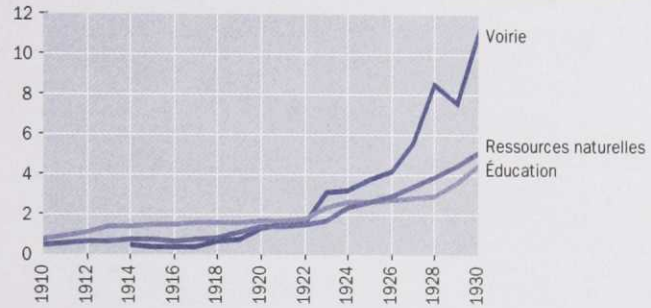

Source : *Annuaire du Québec*, 1925, 1930.
Note (1) : Les dépenses courantes excluent les immobilisations, sauf indication contraire.
Note (2) : Le service de la dette et l'administration de la justice ne sont pas inclus.
Note (3) : *Ressources naturelles* comprend les terres et forêts, la colonisation, les mines et les pêcheries.
Note (4) : Le poste *Voirie* n'existe pas avant 1914.

à de discrètes contributions aux caisses électorales — surtout celle du parti au pouvoir[38]. Dans la société de masse où l'on s'engage, rejoindre l'électorat impose des frais croissants (entretien des leaders d'opinion, publicité, « sortie » du vote, etc.).

Les « richesses naturelles » (agriculture, colonisation, forêts, mines) et l'« instruction publique » (écoles techniques principalement) sont les deux autres principaux domaines d'expansion. Évitons les redites sur l'essor de la grande industrie primaire ou la demande croissante de main-d'œuvre mieux instruite[39]. Rappelons seulement que l'approvisionnent de l'Angleterre combattante avait également encouragé la conversion de l'agriculture vers la production commerciale plutôt que de subsistance[40].

Le programme d'assistance publique occupe la quatrième place dans les engagements du Québec à l'aube des années trente. L'idée qu'il a semée — secourir les miséreux — est néanmoins promise à un considérable épanouissement.

Du côté fédéral, retenons provisoirement trois indicateurs des changements de priorités qui s'affirment au cours de la décennie 1920 (graphique 17). L'ère du rail tire à sa fin : tant les subsides annuels (exclus du graphique) que les investissements directs dans la construction de nouvelles voies ou gares entrent en irréversible déclin après un ultime sursaut durant la Guerre. Les services postaux prennent à l'inverse un essor qui ne se démentira plus, à cause du foisonnement des livraisons et correspondances commerciales et peut-

Graphique 17
Évolution de certains postes de dépenses du gouvernement canadien, 1910-1930 (en millions de dollars)
Canada

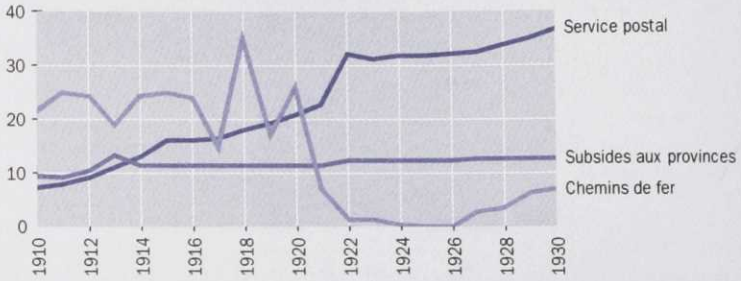

Source : *Annuaire du Canada*, 1940.
Note : Les subsides aux chemins de fer inscrits aux dépenses ordinaires ne sont pas inclus.

être, des échanges épistolaires entre les immigrants urbains et leur parenté campagnarde. Les subsides aux provinces se stabilisent : désormais, celles-ci devront financer leurs *propres* initiatives en comptant sur leurs propres moyens. Aurait-on sciemment cherché à faire mousser l'esprit autonomiste chez certaines d'entre elles qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Sur ce point comme sur d'autres, la Grande Dépression imminente viendra précipiter les choix.

Vers l'État-providence

Les gouvernements vont apprendre trois grandes choses durant la crise des années trente — sur le tas, à coup d'improvisations, en traînant la patte, mais qu'ils n'oublieront plus : 1°) à « répondre aux besoins de la population » ; 2°) à « corriger les hauts et les bas de l'économie » ; et 3°) à emprunter si nécessaire pour s'acquitter de ces grandioses missions. Ces termes (ou leurs synonymes) nous sont devenus si familiers qu'on peine à imaginer un temps où ils n'allaient pas de soi.

Forcé par la conflagration de 1914-1918, l'apprentissage avait commencé plus tôt à Ottawa, qui entraînera les provinces à sa suite, Québec inclus (voir graphique 18). Au lendemain de la guerre, le remboursement des dettes contractées pour y participer occupe, et de loin, le premier rang des charges fédérales, suivi par les pensions versées aux vétérans ou à leurs veuves. Lorsque la Crise imposera de nouveaux emprunts d'urgence, les résistances seront moindres (observer le bond du service de la dette après 1930). Quant aux pensions de guerre, elles avaient attendri les cœurs à l'institution des pensions de vieillesse, aux mères nécessiteuses et aux aveugles dès 1927[41]. Ce dernier programme prête lieu à une innovation qui fera des petits : puisqu'il empiète dans les plates-bandes des provinces, celles-ci devront y mettre du

Graphique 18
Principaux postes de dépenses civiles du gouvernement canadien, 1910-1939 (en millions de dollars)
Canada

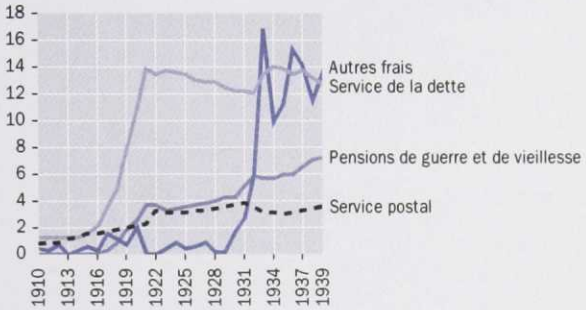

Source : *Annuaire du Canada*, 1940.
Note (1) : *Autres frais* comprend, à partir de 1930, le soulagement au chômage, les primes sur le grain et diverses pertes des sociétés de la Couronne reliées à la Crise.
Note (2) : Les dépense civiles ne comprennent pas celles qui étaient immédiatement justifiées par l'effort de guerre (voir graphique 6 au besoin).
Note (3) : Les dépenses en capital ne sont pas incluses.

leur pour toucher leur part des fonds offerts par le fédéral — cette sorte d'incitatif prendre le nom de « plan conjoint » ou « programme à frais partagés »[42]. À tous points de vue, donc, les voies sont défrichées pour que le gouvernement canadien débloque des budgets spéciaux pour faire face à la catastrophe déclenchée par le *Krach* de Wall Street, en 1929 : partant de presque rien, les « autres frais » — inhabituels — sautent d'un coup sec au sommet des priorités fédérales, pour y rester plus ou moins jusqu'à la fin de la décade[43]. Et nos chiffres ne disent rien des sérieux gorilles mis en place à la même époque pour discipliner les marchés financiers ou d'import-export : la Banque du Canada (1934) et le Wheat Board (1935), pour ne mentionner que ceux-là.

Au Québec, même si la grogne populaire s'élève contre les *Trusts* sans pitié et, dans certains milieux proches de la jeunesse nationaliste frustrée, la « Juiverie » internationale, Duplessis préfère chasser les « communistes » que s'en prendre au Capital. C'est son successeur, Adélard Godbout, qui développera l'outillage de l'État régulateur : Conseil économique et social, code du travail à jour, nationalisation de la « pieuvre » *Montreal Light, Heat and Power* (Durocher, plus loin).

La plupart des principales mission du gouvernement du Québec seront affectées par les « plans conjoints » fédéraux d'aide aux chômeurs (graphique 19). Sauf l'éducation, refoulée à l'arrière-plan par la montée de la misère — en ville surtout, car dans les rangs « d'habitants » on arrive tou-

Graphique 19
Principaux postes de dépenses courantes du gouvernement québécois, 1930-1940 (en millions de dollars)
Québec

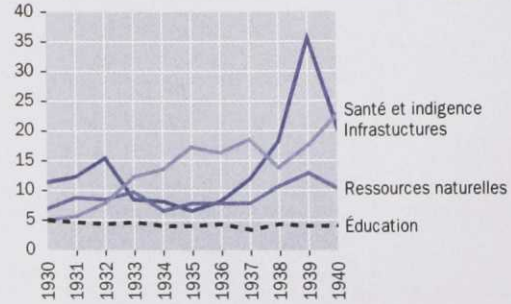

Source : *Annuaire du Québec*, 1930-1940.
Note (1) : Les dépenses courantes excluent les immobilisations, sauf indication contraire.
Note (2) : *Éducation* comprend l'instruction publique et les écoles de réforme. *Santé et indigence* comprend l'hygiène, les asiles d'aliénés, la santé, le secours direct, l'assistance publique et les institutions de bienfaisance. *Infrastructures* comprend les travaux publics, le travail, la voirie, les mines, les dépenses pour remédier au chomâge et l'aide à la jeunesse. *Ressources naturelles* comprend l'agriculture, les terres et forêts, la chasse, la pêche, la colonisation et le retour à la terre.
Note (3) : Le service de la dette n'est pas inclus.

jours à se nourrir même si les marchés agricoles se contractent[44]. Mais pour le reste, presque toutes les fluctuations des dépenses 1930-1940 sont reliées à la situation d'urgence. Au chapitre des « infrastructures », les travaux publics, la voirie, la construction de chemins miniers sont mis à profit pour créer de l'emploi[45]. Aux « affaires sociosanitaires »[46], ce sont les secours directs qui infléchissent la variation des coûts : ils ne cessent d'augmenter de 1932 à 1940, si on oublie le creux momentané de 1937 - 1939, amplement compensé par une relance fortuite des travaux de voirie et des soutiens à la colonisation (inscrits sous « Ressources naturelles » dans le graphique 19)[47].

On tâtonne à qui mieux mieux dans la recherche d'alternatives pratiques parce que personne n'aime la formule du secours *direct* — ni les pères de famille humiliés par ce qui ressemble à une espèce de mendicité, ni les bons bourgeois redoutant que l'oisiveté n'engendre pire que le vice : des revendications pécuniaires immorales... et, n'osons même pas y penser, nuisibles à l'économie[48]. Il faudra pourtant s'y faire, car elle se normalisera avant longtemps sous les euphémismes successifs de « bien-être social » ou d'« aide de dernier recours ».

Le secours direct ne sera pas la seule mesure provisoire à s'institutionnaliser. En général, les improvisations conjoncturelles des gouvernements durant la Grande

Graphique 20
Augmentation du revenu personnel et des dépenses du gouvernement québécois, 1926-1940 (chiffres de 1926 = 100)
Québec

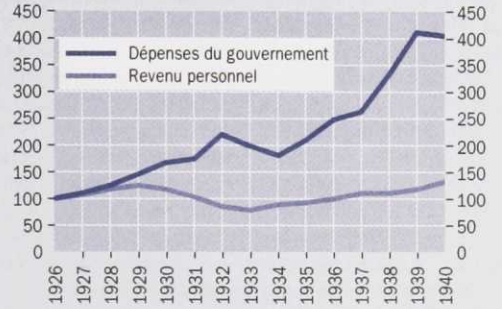

Source : Revenu personnel : Leacy 1983. Dépenses du gouvernement québécois : *Annuaire du Canada*, 1932 ; *Annuaire du Québec*, 1930-1940.

Graphique 21
Service de la dette 1930-1959 (en millions de dollars)
Québec

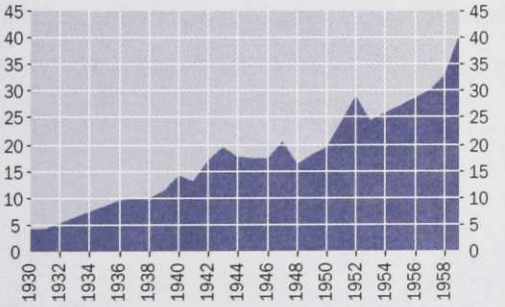

Source : *Annuaire du Québec*, 1930-1959.

Dépression vont abaisser les barrières mentales à la transformation *structurelle* (durable) du rôle de l'État commencée dans les années vingt. La publication en 1936 de *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la valeur*, par l'économiste britannique John M. Keynes, viendra fort à propos réconcilier la justice sociale avec la « régulation macro-économique » : en période de ralentissement, l'État doit emprunter l'épargne dormante afin de relancer par ses dépenses la demande globale, et par là, les investissements des entreprises. On voit d'ici les premiers ministres Taschereau et Duplessis — surtout lui, après 1935 — hausser les épaules et les yeux vers le ciel : « Enfin, qu'est-ce que vous croyez qu'on faisait, nous autres ? ».

Comme de fait, les déboursés de l'administration québécoise augmentent pendant la Crise à un rythme nettement supérieur au revenu personnel — solide indicateur de la « demande effective » (qui trébuche d'ailleurs de 1929 à 1933, avant de reprendre lentement du mieux ; graphique 20). Pas question d'augmenter les taxes : le monde n'a pas d'argent. D'où proviennent alors les fonds supplémentaires ? Des « frais partagés » par Ottawa, lesquels n'auront qu'un temps ; et des emprunts qui, eux, vont s'incruster. Le « service de la dette » s'engage à partir des années trente sur une pente ascendante menant en droite ligne jusqu'à la fin des années cinquante, après quoi s'annonce la flambée qu'on soupçonne (graphique 21)[49]. Même durant l'ère de prospérité qui suit la Seconde Guerre mondiale ? Même sous l'empire d'un conservateur aussi indécrottable que Maurice Duplessis[50] ? Si.

Graphique 22
Augmentation du revenu personnel et des dépenses du gouvernement québécois, 1945-1960 (chiffres de 1945 = 100)
Québec

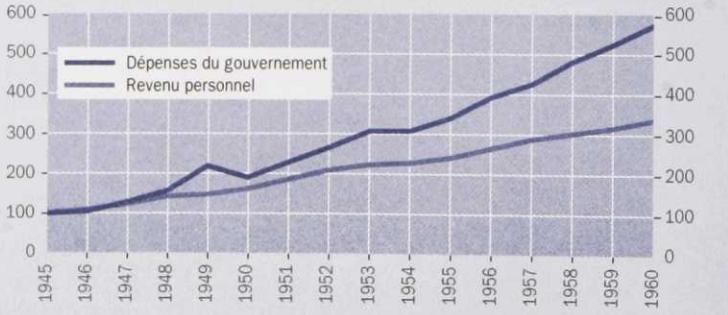

Source : Revenu personnel : Leacy 1983. Dépenses du gouvernement québécois : *Annuaire du Québec*, 1945-1960

Duplessis révolutionnaire ?

Duplessis a beau haïr l'endettement, craindre les taxes, il n'en mène pas moins toujours plus grand train que ne l'autoriserait l'enrichissement des contribuables (graphique 22)[51].

Par chance, son règne coïncide avec la formidable relance économique éperonnée par la Seconde Guerre mondiale. Entre 1939 et 1950, les investissements manufacturiers triplent, la production redouble. La croissance de l'emploi industriel équivaut à celle des 100 années précédentes. Sous des conditions de plein emploi, les syndicats gagnent en force et en légitimité. De 1939 à 1943, la masse salariale passe de 157 à 305 millions (FAUCHER, LAMONTAGNE, 1953). On sait l'optimisme qui inspire le *baby-boom* de 1941-1956. Dans les quinze ans qui suivent la guerre, le revenu personnel par habitant bondit de 655 à 1455 $[52]. La population agricole diminue de moitié : de 20 % à 11 % de l'ensemble. Plus de 400 000 logements sont mis en chantiers entre 1948 et 1961, si bien qu'à cette dernière date presque un sur deux (45 %) a moins de quinze ans d'âge. « Avant la guerre, seule une minorité avait l'eau chaude, le téléphone, la radio ou une automobile. Tout cela devient monnaie courante dans les années 1950 : les appareils électroménagers se répandent et la télévision fait une entrée rapide et foudroyante dans la vie quotidienne » (LDRR, 1989).

Il faut dire que Duplessis profite aussi du courage de son prédécesseur. Dès 1940, Godbout a institué l'impôt provincial sur le revenu, uniformisé la taxe de vente, placé une charge sur le tabac (voir l'article de René Durocher, en ces pages, pour la liste complète des réformes lancées sous sa gouverne). Mais le libéral a eu le malheur de concéder au gouvernement fédéral la compétence sur l'assurance-chômage (les allocations familiales suivront en 1944) et surtout, d'accepter qu'Ottawa s'approprie l'essentiel des impôts directs à partir de 1942, contre promesse d'éventuels remboursements. Duplessis y trouvera un cheval de bataille autonomiste, au dos duquel il attachera un « impôt sur le revenu pour *l'éducation, la santé publique et la législation sociale* » en 1954 (je souligne les prétextes). Sous la pression de l'opinion, Ottawa devra même accepter d'en réduire d'autant sa propre tarte d'imposition et de remplacer les anciens subsides aux provinces (fondés sur la population), par un régime de péréquation tenant compte du potentiel fiscal de chacune.

Tout réactionnaire qu'il fût, l'homme qui aimait s'entendre appeler « le chef » par ses sycophantes et dormait sur la conviction que « les vérités éternelles sont toujours vraies parce qu'elles sont éternelles » ne pourra pourtant pas s'empêcher de dresser la table de l'avenir en répondant vaille que vaille aux impératifs socioéconomiques environnantes (graphiques 23 et 24)[53]. Lesquelles ? En résumé : *mise en valeur du capital humain* (santé, affaires sociales, éducation) ; *rationalisation de la production* (électrification et mécanisation des fermes, promotion industrielle et commerciale, développement des ressources naturelles, régularisation des relations de travail) ; *aménagement du territoire* (autoroutes et projets municipaux liés à l'étalement des banlieues, entre autres).

Après avoir examiné la ventilation du budget provincial de 1945 jusqu'à 1970, Daniel Latouche et ses collaborateurs ont trouvé que 20 % seulement des priorités en fin de course découlaient de celles qui prévalaient en 1945. Une réorientation

Graphique 23
Principaux postes de dépenses courantes du gouvernement québécois, 1944-1960 (en millions de dollars)
Québec

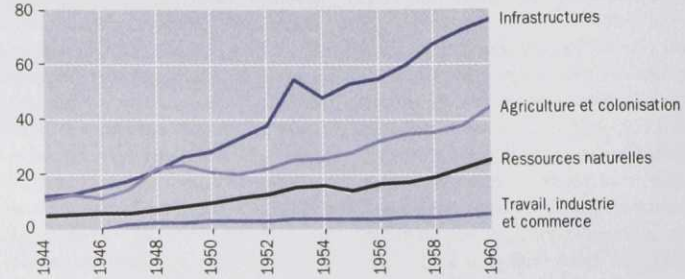

Source : *Annuaire du Québec*, 1944-1959.
Note (1) : *Ressources naturelles* comprend les terres et forêts, la chasse, la pêche, les ressources hydrauliques et les mines. *Agriculture et la colonisation* comprend l'agriculture, la colonisation et le crédit agricole. Le *travail* est intégré au poste industrie et commerce en 1947, année où il prend les pensions. *Infrastructures* comprend la voirie, les travaux publics, l'aide aux chômeurs (qui disparaît en 1947), le bureau de reconstruction économique (qui disparaît en 1948) et les affaires municipales.
Note (2) : Les dépenses courantes excluent les immobilisation, sauf indication contraire.
Note (3) : Le service de la dette n'est pas inclus.

Graphique 24
Principaux postes de dépenses courantes du gouvernement québécois, 1944-1960 (en millions de dollars)
Québec

Source : *Annuaire du Québec*, 1944-1959.
Note (1) : *Éducation* comprend l'instruction publique. *Santé et affaires sociales* comprend la santé, le secrétaire de la province, le bien-être social et la jeunesse, le travail (de 1944 à 1946, alors qu'il inclut les pensions) et le secours direct.
Note (2) : Les dépenses courantes excluent les immobilisation, sauf indication contraire.
Note (3) : Le service de la dette n'est pas inclus.

majeure est donc survenue entre-temps, mais le nouvel aiguillage date *d'avant 1960* : « On peut dire que si la Révolution tranquille a multiplié les capacités d'intervention de l'État, celles-ci ont cependant continué d'être réparties selon la tendance établie durant la période [antécédente] ». Ce serait par conséquent au jurassique duplessien « qu'auraient été prises les décisions politiques qui viendront jeter les bases du Québec moderne. La Révolution tranquille n'aurait donc rien modifié à ces orientations mais les aurait tout simplement accentuées et accélérées » (LATOUCHE *et al*, 1977 : 217-218).

Il y a bien eu un rattrapage quand même, objectera-t-on ! Nul doute. Au lendemain immédiat de la Seconde Guerre, les dépenses de l'État tenaient effectivement une place plus importante dans l'économie ontarienne qu'au Québec ; et personne ne conteste que le tourbillon des années 1960 ait éliminé cet écart en 1975[54]. Sauf que d'après Gary Caldwell et Dan Czarnocki, considérés sur l'ensemble du quart de siècle qui suit la dernière guerre mondiale, les coefficients annuels moyens d'accélération sont en gros les mêmes de chaque côté de la rivière des Outaouais. « Sur la foi de cette observation », supposant les auteurs, « nous pouvons nous demander si d'autres facteurs [que les aspirations progressistes] ne seraient pas responsables de l'épanouissement de l'État au Québec, et si la Révolution tranquille n'aurait pas été une rationalisation de ce qui était déjà en marche sans égard aux idéologies » (CALDWELL et CZARNOCKI, 1977 : 33).

Confessons que jusqu'ici, le présent essai n'a pas fait autre chose que d'essayer de retracer la genèse de ces « autres facteurs » qui auraient fini par donner naissance au Québec « moderne ». Des étapes se dégagent. Notre XX^e siècle, pourrait-on proposer, se déploie en deux temps, quatre mouvements, puis — cela reste à éclaircir — commence à céder la place au prochain.

1) L'ÉLAN (1917-1939)
   L'amorce (1917-1929)
   Le cahotement (1930-1939)
2) L'ÈRE DE GLOIRE (1940-1980)
   Le décollage (1940-1959)
   L'explosion (1960-1980)
3) LE RELAIS (1981-...)

Un malaise survient devant ce découpage, comme devant les tendances qui paraissent le justifier. Rien de tout cela n'a l'air spécialement *québécois*. Aurait-on abouti à un tableau vraiment différent, sur le fond des choses, si l'univers de référence avait plutôt été, disons, l'Ontario, les États-Unis ou même l'Occident[55] ? Il y manque la couleur locale : la manière dont les forces du changement au moins continental ont touché les acteurs sociaux du Québec, et la façon dont ils y ont réagi. Venons-y.

La réaction des acteurs québécois

Parce que la notion d'acteur social prête à confusion, on nous accordera quelques lignes pour la clarifier. Au sens premier, tout membre de l'espèce humaine est un « acteur social » : il ne s'individualise qu'en rapport avec son prochain par la médiation du langage. Cette interaction même fait nécessairement naître, en temps et lieux donnés, des signes sensibles de reconnaissance mutuelle, d'appartenance collective :

« Des symboliques communes auxquelles se réfèrent semblablement les membres d'une collectivité pour les attribuer à leur Soi » (GAGNON, 1997 : 416)[56]. Lorsque, sur la base de ces congrégations de « Soi », se forment des « Nous » qui s'élucident explicitement dans des discours, des œuvres, des institutions ; que, par élites interposées, ils récapitulent leurs trajets historiques pour fonder des projets d'avenir[57] ; qu'ils se posent ainsi, face à des *Autruis privilégiés*, comme composantes fondamentales d'une même société ; — alors se font-ils agents du destin partagé, acteurs proprement qualifiables de « sociaux ».

Le phénomène est doublement circulaire — ou *dialogique*, si on préfère parler comme Charles TAYLOR (1998). Les sujets collectifs se définissent réciproquement, chacun dans le miroir de l'autre — par répulsion ou attraction, contraste ou assimilation, inégalement ou l'inverse. Du même trait, par leur opposition même, ils constituent la société particulière qui les englobe, leur sert de champ commun de référence, propose les enjeux de leurs démarcations.

Je ne suis pas en train de laisser entendre que les sociétés sont des vues de l'esprit. Elles situent objectivement leurs membres dans des conditions données : écologiques (qualité de l'habitat, centres et périphéries, etc.) ; économiques (positions, revenus, etc.) ; politiques (dispositifs constitutionnels, majorités et minorités, etc.) ; culturelles (degré d'éducation, langue, religion, etc.). L'interprétation que se donnent les acteurs de ces situations, des catégories qu'elles découpent, des raisons qui les justifient, etc. achève l'édification de la société, comme « milieu » et « horizon » de vie[58].

La veille du siècle

Vous me voyez venir. À l'aube du xx[e] siècle, la société québécoise n'existait pas. Aucune collectivité consciente d'elle-même ne prenait la province de Québec pour contour suffisant de son identité, de ses rapports aux autres et au monde[59]. En commençant par les Canadiens français, dont l'espace imaginaire s'étirait vers le Nord-Ouest jusqu'aux confins des Rocheuses, et dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

On peut s'en remettre là-dessus à un observateur perspicace, l'économiste et sociologue français André Siegfried, qui a effectué plusieurs séjours sur place au tout début du siècle et en a tiré un livre dont le titre avoue déjà beaucoup : *Le Canada. Les deux races* (1907). Il voit bien deux « races » — on dirait aujourd'hui des cultures ou nationalités — mais aucune qui puisse être qualifiée de québécoise. Le terme de Québécois, ne fut-ce que pour désigner l'ensemble des habitants de la province, n'apparaît même pas à l'index de l'ouvrage : il n'est alors pertinent pour personne.

Les Français du Canada

Les gens que Siegfried appelle « Français du Canada », « Canadiens », « Français », « Canadiens français », « peuple français d'Amérique » ont encore une mentalité archaïque, paroissiale et rurale même à Montréal. Leurs « croyances d'autrefois (...) se sont pour ainsi dire conservées dans la glace, et il ne semble pas que le grand courant des idées modernes ait jusqu'à présent entamé, chez eux, le roc de la foi catholique » (p. 21). Une foi ? Une éthique avant tout, qui « considère l'individu comme devant vivre dans une armature sociale, encerclé dans une série de rites qui ponctuent la suite des jours et des années, sous la direction effective d'une hiérarchie spiri-

tuelle exaltant chez les fidèles la beauté du sacrifice, la valeur de la restriction et les vertus de la famille » (p. 71). La majorité, encore composée de « paysans » (65 % de la production dépend toujours de l'agriculture, après tout), « ne voit guère que des compatriotes » (p. 23) ; elle « n'aimera jamais les Anglais » (p. 138) et n'en parle pas la langue. Ce qui fait l'affaire de l'Église : « l'influence britannique ou américaine ne pourra pénétrer jusqu'à eux, ou bien se brisera contre leur ignorance » (p. 23)[60].

L'Église a peur de tout le monde. Derrière les Anglais, elle voit le libéralisme économique, l'exploitation de l'homme par l'homme, l'individualisme protestant. La France dévoyée représente la libre pensée, l'État républicain persécuteur des prêtres, le laïcisme scolaire, la Raison contre le Sacré. La menace américaine est pire que celle de l'Angleterre, « parce que plus vivante et moins conservatrice » (p. 27). Ses rêves de réussite, son matérialisme grossier, ses excitations de masse ont déjà drainé 700 000 Canadiens français au cours des derniers quarante ans — équivalant à la moitié de la population française du Québec[61].

Siegfried résume :

« La dispersion et l'absorption sont les deux dangers qui menacent sans cesse l'unité de notre race du Canada. C'est pourquoi l'Église, dont la pensée profonde est de maintenir *français* les Canadiens pour les maintenir *catholiques*, a compris immédiatement que l'isolement était la première sauvegarde d'une individualité menacée de tous côtés, par l'environnement du Nouveau-Monde » (p. 21).

Il serait trop long d'expliquer l'ascendant de l'Église canadienne-française-catholique sur son milieu. Prenons note au passage que cette triple obédience décalque un ethnonyme, ce qui signifie déjà qu'une collectivité historique s'y reconnaît. Et contentons-nous de rappeler qu'il n'était pas plus illégitime ici qu'il ne le fut, par exemple, en Irlande ou en Pologne. Devant une domination étrangère, l'Église a encadré la société civile du groupe humilié, et sa poigne réactionnaire a moulé une authentique résistance à l'assimilation.

Comprendre n'est pas accepter. « L'isolement que l'Église souhaite pour le Canada est contraire à toute la logique de notre époque », pressent Siegfried (1907 : 39). Il sait aussi d'où vient le vent de cette « logique » sur le continent : des États-Unis. Déjà, dans les villes anglaises, « la vie privée des habitants du Dominion se modèle en grande partie sur celle de leurs voisins : les occupations, les délassements, les habitudes, les préjugés sont les mêmes » (p. 160). Montréal y échappe encore à moitié pour des raisons qu'on verra dans l'instant, et Québec « est restée très française ». Mais l'orage gronde à l'horizon :

« Le jour en effet, où la vieille province serait entraînée dans le tourbillon américain, c'en serait fait de son isolement séculaire et les idées nouvelles s'y précipiteraient à la façon d'un torrent. Ce pourrait être la fin de la puissance catholique dans ce coin du monde, peut-être aussi la perte de la race française au Canada » (p. 27).

Comme on aurait dit dans les chaumières : accrochez-vous à vos tuques, les années folles s'en viennent.

Les Anglais du Canada

Du haut de ses palaces nouveau-riche, rue Sherbrooke, la crème de l'autre « race » ne voit pas tellement mieux ce qui se prépare *in the City below the Hill*. Ceux que Siegfried ne songe même pas à dire « du Québec », ne fut-ce que géographiquement, et qu'il

désigne plutôt comme « Anglais du Canada », « Anglais » ou « Anglo-Canadiens », « profitent insolemment parfois de la victoire de [leurs] ancêtres » (p. 130). « Une attitude fréquente dans [ces] milieux est celle qui consiste à ignorer de parti pris la présence des Français dans la Colonie » (la *Colonie*?). « On affecte de vivre, de parler, d'agir exactement comme s'il n'y en avait pas, ou comme s'ils constituaient une part absolument infime de la population » (p. 148). Le professeur français néglige d'assumer le point de vue du groupe qu'il observe, en l'occurrence. On y vit, précise-t-il pourtant, « comme des Australiens ou des Néo-Zélandais » (p. 147). *That is the point*: on se situe d'abord dans l'Empire britannique, puis dans sa colonie canadienne, dont Montréal s'adonne à être le centre. Dans cet univers-là de référence, les « Français » n'occupent effectivement qu'une place « infime », et pas seulement au sens démographique du terme[62].

Les historiens expliqueront pourquoi avec plus d'empathie que Siegfried : « la période 1896-1914 [...] représente l'âge d'or de Montréal, qui atteint alors le sommet de son influence comme métropole du Canada » (Linteau, 1992 : 9). Un âge d'or qui ne porte nulle part mieux son nom que dans le fameux *Golden Square Mile*. « L'attachement à la Grande-Bretagne et à l'Empire », continue Linteau — une « caractéristique fondamentale » de « l'élite anglo-protestante » — est aussi au plus haut pendant ces deux décennies. Par-delà la fierté d'être associé à la première puissance mondiale de l'époque, on en tire « surtout, un sentiment de supériorité très marqué » (Linteau, 1992 : 170).

Attention : ces Holt, Allen, Price, Redpath, Molson et compagnie, ces parvenus prêts à s'agenouiller sous l'épée de la reine Victoria (R.I.P. 1901) pour un titre de *Sir* ou de *Lord*[63], comprennent aussi que *noblesse oblige*, n'est-ce pas ? Ils acquièrent le sens du devoir. Ils sont avertis de « la responsabilité des biens nantis envers les plus démunis », de « la nécessité de pratiquer l'action philanthropique » (Linteau, *idem*). Grâce à la conscience sociale qui vient avec l'aisance financière, quiconque parle ou apprend l'anglais, au Québec, a accès à deux universités et suffisamment d'hôpitaux, d'œuvres charitables, d'institutions artistiques qu'il lui en faut pour s'identifier pragmatiquement aux couches supérieures, ou s'il est fraîchement débarqué, de s'en donner l'ambition.

Ces attraits facilitent la gravitation des anglophones autour du leadership naturel de la grande bourgeoisie britannisante. Un peu comme pour l'Église, de l'autre côté de la clôture. Évitons l'amalgame : le Québec anglais du début du siècle est plus diversifié que son pendant français — économiquement, régionalement, ethniquement, confessionnellement (Rudin, 1989). Idéologiquement, en esprit si on aime mieux, c'est moins sûr.

L'éthique protestante de la responsabilité personnelle, de la réussite individuelle, d'autonomie de la société civile (privée), au regard de laquelle « le développement de la civilisation matérielle est, en fait sinon en doctrine, une condition de dignité morale » (Siegfried, 1937 : 71), traverse les frontières de classe et séduit spontanément les immigrants venus au Nouveau-Monde pour se refaire une vie. L'intérêt nourrit les affinités. Par comparaison avec son équivalent francophone, et grâce aux institutions privément subventionnées, la classe laborieuse parlant anglais a « accès à des services sociaux, d'éducation et de santé de bien meilleure

Graphique 25
Population d'origine anglaise, irlandaise et écossaise, 1871-1991
(en pourcentage de la population totale)
Québec

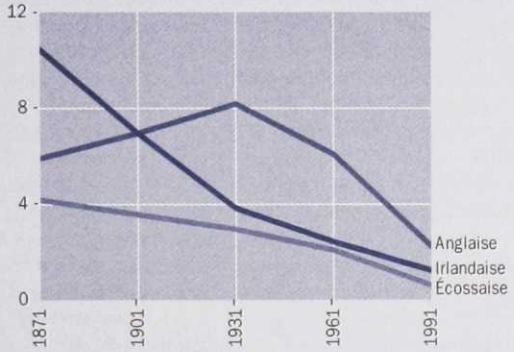

Soource : Charbonneau et Maheu, 1968 ; Statistique Canada, *Origine ethnique*, 1993.

qualité (...). Elle a aussi de meilleures possibilités d'ascension sociale ; le phénomène des fils d'ouvriers qui deviennent cols blancs y est beaucoup plus marqué » (Linteau, 1992 : 325). Sans compter que pour aplanir les tensions ethniques internes, le noyau dur de la *britannité* locale s'épure rapidement de ses accessoires plus (Écossais) ou moins (Irlandais) respectables (graphique 25).

À quoi bon, enfin, ménager les pusillanimités ? J'ignore quand le couple de sobriquets désobligeants *Frogs / Blokes* a été importé de la Vieille Albion pour embrasser la fracture sociolinguistique canadienne, mais il n'est pas impoli de supposer que la répulsion envers la « minorité » franco-catholique arriérée, assujettie et appauvrie à maints points de vue, ait contribué à resserrer la solidarité imaginaire entre l'élite financière et les fractions subalternes de la « majorité » de langue anglaise. Et réciproquement, que chez les Canadiens français, un ressentiment mêlé de honte et de dépit ait répondu au mépris condescendant des Autres. On ne sort pas des cercles vicieux de ce genre facilement : nous en traînons encore les arrière-goûts aujourd'hui[64].

Vers la société québécoise

Pourtant, paradoxalement, à l'heure même où paraît le mieux assuré le règne des Grands Anglais de Montréal sur le Canada — donc sur le Québec, par incidence secondaire — il s'achève. N'exagérons pas : mettons que sur l'autre versant du sommet, vers 1920-1930, commence une descente sans recours qui ne sera pas seulement démographique (revoir le graphique 25)[65].

C'est que le soleil des affaires se lève à l'ouest.

Le déclin des Montrealers

On s'en souvient, n'est-ce pas? Quelque part dans les années 1910, l'économie s'engage dans une nouvelle orientation: celle du capitalisme «de groupe», disait Minville, où le «rôle des grands financiers investisseurs tend à décliner au profit des gestionnaires professionnels», précise Linteau (1992: 333). Ici même, cette croisée des chemins coïncide avec «la phase d'intégration complète de l'économie québécoise à l'économie continentale, au cours de laquelle nous avons assisté à des élargissements synchroniques de tous les éléments de l'éventail industriel» (Falardeau, 1953: 241). Quand, au juste? Tous les chercheurs s'accordent. Celui-ci souligne le «sursaut industriel postérieur à la première grande guerre» (Falardeau, 1953: 242). Ceux-là concèdent que la transition fut graduelle «excepté dans les années 1920» (Faucher, Lamontagne, 1953: 242). Et notre si fidèle Linteau, plus profond avec le recul, évoque la «formidable poussée de la concentration économique qui se poursuit dans les années 1920» (1992: 333).

Pour les mâles Coryphées montréalais, cela veut dire que, pendant qu'ils sont à l'opéra, les Américains et les Torontois leur volent leurs billes. Ils s'étaient habitués à tirer un «avantage comparatif» de leurs complicités avec le capital impérial. C'est terminé. Après la Grande Guerre, l'Empire bat en retraite, les États-Unis sont en pleine montée — ils seront désormais le plus important client du Canada. En 1910, la Grande-Bretagne contrôlait 75 % des investissements étrangers au pays; vingt ans plus tard, moins que le tiers. La part des compagnies américaines dans les nouvelles injections triplera entre-temps de 21 % à 61 % (graphique 26). Au Québec de 1931, le tiers du capital à l'œuvre dans l'industrie est entre leurs mains.

Graphique 26
Origine des investissements étrangers par pays, 1914-1930
(en pourcentage du total des investissements)
Canada

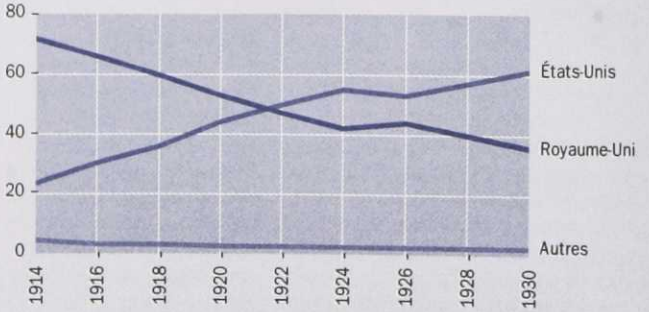

Source: LDRR 1989.

Les forces hydrauliques, le bois, l'amiante, le cuivre, le fer de la province ont beau présenter des attraits, la proximité du Midwest favorise l'Ontario — donc Toronto, par ailleurs plus américaine d'esprit que Montréal, un peu trop « British » au goût des héritiers de 1776. Dès 1920, les emplois manufacturiers y sont plus nombreux qu'à Montréal, compte tenu de la population. À compter des années 1930, la Ville-Reine prend le pas en matière de transactions boursières, de compensation (entre banques) des chèques en circulation ; l'Ontario domine quant aux filiales américaines installées au Canada — 66 %, contre 16 % au Québec. Les sièges sociaux vont suivre : en 1960, Montréal aura cédé sa première place dans ce secteur stratégique de décision (LDRR, 1998, LINTEAU, 1992).

L'apport de la communauté juive

Le visage de l'immigration change. Jusqu'à la Confédération, les nouveaux arrivants provenaient principalement des îles Britanniques. Les Européens de l'Est ont pris le relais, dont un groupe qui laissera plus que tout autre son empreinte sur le Québec anglophone : les Juifs ashkénazes fuyant les pogroms des *shtetls* de Pologne, d'Ukraine, de la Baltique, de Russie. Le recensement de 1901 en avait dénombré quelque 7500 ; celui de 1931, 50 000 (DUMONT, 1971 : 3). C'est suffisant pour faire un monde, d'autant que Montréal n'est qu'un des deux centres, avec New York, d'une vigoureuse culture juive nord-américaine promise à un formidable rayonnement dans le commerce de détail, la mode, le divertissement, les sports, les médias, les arts, les lettres, les sciences — partout où le talent, l'entraide et l'effort permettent de réussir sans égard aux privilèges de naissance. Urbains, alphabétisés, combinards, diligents, baratineurs, intellectuellement chicaniers, les Juifs montréalais trouveront les moyens de se donner deux quotidiens, le *Kanada Adler* (1907) et le *Russokoye Slava* (1910).

Dire qu'on leur ouvre les bras serait exagéré — surtout que les derniers arrivés, après 1914, sont « davantage marqués par un certain laïcisme et un certain radicalisme » (LDRR, 1989 : 94)[66]. Pensez si l'Église catholique et les bourgeois protestants apprécient ces finesses ! La discrimination ne stoppera pas l'intégration des Juifs. Certains seront très présents dans le militantisme syndical — en particulier dans la confection, souvent contre des patrons de même confession. En 1972, 31 % auront gagné un statut de col blanc ou de professionnel — deux fois plus que dans la population totale.

Mis à part quelques séfarades venus d'Afrique du Nord après la Seconde Guerre, les Juifs ne se sont pas assimilés au Québec français. Pour les mêmes raisons que les autres immigrants, parce que leur Amérique comprend New York, et aussi parce que le nationalisme (en dehors d'Israël) les horripile — qu'il s'investisse, comme autrefois, dans un catholicisme à relents parfois antisémites, ou comme maintenant, dans un certain culte de l'État, avec sa « police de la langue » spécialement exaspérante. Déjà mobiles du fait même de leur succès, 18 000 d'entre eux (sur 75 000) quitteront la province entre 1971 et 1981 (RUDIN, 1989). Reste que plusieurs noms du milieu s'avancent de plus en plus au premier plan de l'anglicité contemporaine : les Bronfman, Cohen, Goldbloom, Lambert, Richler, Weider, etc. Sans oublier Robert Liebman, une des figures de proue de la défense des « *anglo-rights* ».

Mais nous anticipons.

Dans les années 1920-1930, les Anglo-Canadiens domiciliés ne s'inquiètent pas de leur sort. L'idée même d'un déclassement à venir les aurait fait sourire. Surtout si on avait prétendu qu'il ne se préparait pas seulement dans les bureaux de Toronto, ou à plus forte raison, dans les ghettos yiddish de la rue Saint-Urbain, mais même à l'est du boulevard Saint-Laurent, dans les quartiers canadiens-français. Or, dans ces coins-là aussi, ça grenouille dangereusement.

L'Entre-deux mondes

Du point de vue des idées qui justifient l'action, la période de l'Entre-deux-guerres forme un tout : au travers de ce que Falardeau (1965) a appelé « un bouillonnement extraordinaire », la culture canadienne-française accomplira le premier pas du rattrapage qu'elle devrait accomplir pour renouveler ses ancrages dans le réel. Sous la poussée de la seconde industrialisation, tandis que les Américains supplantent les « Anglais » aux commandes de l'économie, que se diffuse la culture de masse, le xx[e] siècle s'empare du pays de Québec où désormais, que Maria Chapdelaine le veuille ou non, tout changera, et vite[67].

L'ancien nationalisme aux odeurs de sacristie, de tabac du pays et de fumier de vache, axé sur la défense des droits acquis et la survivance d'une « race » marginale repliée sur elle-même de part en part de la diaspora canadienne -française, va céder le pas à une volonté affichée de reconquête économique et de renouvellement des institutions qui prendront carrément pour cible, cette fois et pour la suite, la société québécoise. Le brassage est profond ; il dessine déjà les enjeux et les coalitions du basculement qui conduira à la Révolution tranquille.

Comme il sied aux guerres mondiales, celle de 1914-1918 a mobilisé les factions sociales, forcé les déblocages, précipité les courants de l'histoire. Afin d'enrichir le débat, le Manitoba a interdit en 1916 le recours au français comme langue d'enseignement, et l'Ontario a commis une politesse du même genre l'année suivante[68]. Au même moment, la question de la conscription déchire le pays. Le Parti libéral du grand Laurier se scinde sur une ligne ethno-territoriale. Pendant que le *Montreal Star* déverse un fiel rageur sur ces poltrons d'indigènes qui prétextent « l'indépendance du Canada » pour laisser crever dans les tranchées la fleur de la jeunesse impériale, Ottawa, plein de tact, dépêchera des troupes ontariennes pour réprimer les émeutes dans la ville de Québec. Piqué au cœur — c'est le cas de le dire —, le député Joseph-Napoléon Francœur dépose à la législature provinciale une motion séparatiste sur le ton « si tu ne n'aimes plus, moi non plus je ne t'aime plus[69] ». Le cardinal Bégin, lui, réserve au pape Benoît XV ses plus inquiétants soupçons : « La persuasion se répand qu'on veut parquer la race française dans un coin du Canada, dans la province de Québec, et que les plus redoutables influences s'y emploient » (cité par Gagnon, 1999 : 1).

Il se trouve plusieurs membres de la « race » qui ne demandent pas mieux. La transformation structurelle de l'économie — dont la récession du début des années 1920 n'est qu'un avatar — a laissé sur le carreau bien des entreprises canadiennes-françaises « qui ne faisaient pas le poids » (Linteau). Mais elle a aussi, n'est-ce-pas, ouvert la voie à de nouvelles carrières techniques, administratives, commerciales. Des ambitions naissent ; la mainmise anglo-américaine sur les grandes affaires

crée des bouchons ; Esdras Minville, maître de plusieurs membres de la relève à l'École des Hautes études commerciales, énumérera quelques-unes de « ces compétences que nous n'avons pas encore appris à utiliser (...) : ingénieurs (...) économistes, sociologues, juristes » (cité par ANGERS, 1969, b : 476). L'abbé Groulx, qui vient de fonder son influente revue, *L'Action française*[70], en 1917, lance l'avertissement :

« Notre province a trop de richesses et de trop belles ; les grandes convoitises se sont tournées vers elle. Et le problème n'est plus de savoir si ces ressources seront exploitées, mais si elles le seront par nous et pour nous, ou par des étrangers et contre nous » (cité par ANGERS, 1969, a).

Un « modèle québécois »

Le petit chanoine avait eu des précurseurs, comme il fera beaucoup de disciples. On pense à Étienne Parent, qui secouait dès 1844 le thème de « L'industrie considérée comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française ». Et plus immédiatement encore, Errol Bouchette, qualifié de « planificateur avant l'heure » par FALARDEAU (1964) ; et qui lancera dès 1905 un slogan qui connaîtra certains échos en 1962 : « Maîtres chez nous ! ». Mais nul n'arrivera autant à la bonne heure que l'expert-en-résidence de *L'Action française*, premier économiste patenté du Canada français et professeur-chercheur de carrière à l'Université de Montréal, Édouard Montpetit.

« Répétons-le », prêchera-t-il en effet plus d'une fois, « la question nationale est devenue une question économique. Si nous voulons remplir notre rôle et sauvegarder nos origines, nous devons comme nous avons fait autrefois, lutter avec les armes mêmes dont on nous menace » (MONTPETIT, 1919 : 20). Le pédagogue, on le voit, flatte son auditoire dans le sens du poil pour passer un message révolutionnaire : il faut que l'État intervienne pour promouvoir « l'instruction professionnelle à tous les degrés ; [le] développement systématique des ressources nationales ; [les] encouragements à l'agriculture et à l'industrie ; [la] décentralisation administrative et [la] création de ministères provinciaux appropriés aux nouvelles fonctions du gouvernement ; [l'] organisation du crédit » (1919 : 15). Quel État, au juste ? Vous avez lu : *provincial*. Et cette révolution, elle serait comment, déjà ? *Tranquille*, comme de raison.

Comment s'y prendre ? D'abord mettre le savoir scientifique, positif, chiffré, au service de la gouverne éclairée : « Dénombrer, voilà le premier acte de bonne administration qui permettra d'établir avec quelque sûreté la statistique de nos valeurs domaniales (1918 : 485). Ensuite, organiser et concerter les forces. « Un principe guidera désormais le monde, qui s'enferme dans un seul mot : organisation (1918 : 500). » « Nous posséderons le capital le jour où nous saurons le créer par une politique industrielle systématique (...) une mise en valeur plus rationnelle de l'ensemble de nos ressources (...) qui soit dans le sens de nos aptitudes et conforme à notre génie national » (1919 : 1414). Le gouvernement « prendrait à son compte d'étendre les relations d'affaires, d'encourager les débuts, de pousser à la constitution des capitaux, d'affermir les réussites » (1921 : 15). Ciel ! Le *modèle québécois* !

Attendez. Montpetit anticipe même les théories qui lient le développement aux « structures mentales » et à la « participation » orchestrée des citoyens. « Que l'idée d'expansion économique devienne senti-

ment, et la cause est gagnée. Ce sera l'heure de la politique. L'organisation descendra des Parlements vers la foule. Les gouvernants auront la volonté d'écouter les associations, les comités d'initiatives, les chambres syndicales» (1921 : 15). Mon Dieu ! *Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec*[71] ! *Les interlocuteurs valables ! Les intervenants du milieu !*

Montpetit n'est pas un marginal. Visionnaires tant qu'on voudra, ses plaquettes se vendent par milliers. Quand la Grande Dépression suscitera de houleuses charges contre le capitalisme sauvage, les «étrangers pillards de ressources» pendant que le peuple pourrit dans l'ignorance, la maladie, la misère, la plupart des forces favorables au progrès dans les milieux francophones reprendront les mêmes projets. Mieux encore : rien de tout cela ne heurte de front les sensibilités conservatrices, qui y reconnaissent des parentés «corporatistes» avec la doctrine sociale des papes depuis Léon XIII — une troisième voie bonne-ententiste entre la jungle du marché et la geôle du communisme athée[72].

L'Église n'est pas remplie que de néanderthaliens orgueilleusement parés de pourpre. Pour ne pas perdre prise sur les fidèles, ses aumôniers — sorte d'«animateurs sociaux» avant le terme — fondent, noyautent ou encadrent les mouvements populaires liés à l'urbanisation et à la prolétarisation : associations rurales, coopératives, professionnelles, syndicales, de jeunesse[73]. À Montréal, *l'École sociale populaire* des Jésuites va au devant des coups. Bientôt, les Dominicains établiront à l'Université Laval de Québec (à charte canonique) *l'École des sciences morales et sociales*, dont sortiront la plupart des grands technocrates de la Révolution tranquille. Dans le respect obséquieux de toutes les hiérarchies et de toutes les fidélités, bien entendu. Le sociologue (très) américain Everett C. Hughes s'en trouve perplexe dans une monographie célèbre sur Drummondville en 1936 : «Les nombreux mouvements sociaux et politiques du Québec ont une curieuse tendance à condamner l'économie moderne alors même qu'ils sont engagés dans un effort pour s'y tailler une meilleure place» (1943 : 212. J'ai traduit)[74]

Les derniers Canadiens français

Tout en l'exacerbant, la Crise ne liquidera pas cette ambivalence. Pourquoi ? Vient d'abord à l'esprit, dans mon métier du moins, un vieux principe de psychosociologie découvert au xix[e] siècle par Alexis de Tocqueville (1967) : ce n'est pas lorsque tout va de mal en pis qu'on se rebelle — les temps durs sont plutôt propices aux replis, aux solutions éprouvées (le chef, la communauté, les valeurs traditionnelles, etc.) ; c'est plutôt quand les choses vont de mieux en mieux — alors les malheurs jusque-là endurés par résignation deviennent insupportables du fait même qu'apparaissent des possibilités de s'y soustraire (pensons aux agitations sociales ayant secoué les trente ans de prospérité qui ont suivi la Seconde Guerre).

Quand on crève en ville, que l'industrie «étrangère» laisse 30 % de la main-d'œuvre dans le chemin, les vieux mots d'ordre du genre «La campagne, réservoir de la race !» reprennent du service. Le retour à la terre, la colonisation assument un air de jouvence, de salut même. Surtout que les États-Unis, qui absorbaient depuis cent ans les surplus de la population canadienne-française en quête d'un meilleur sort, ferment brusquement leurs frontières en 1930 (graphique 27)[75]. Encadrés par les

Graphique 27
Émigration vers les États-Unis, 1840-1940
(en pourcentage de la population par décennie)
Canada, Québec

Source : Lavoie 1981.
Note : Pour 1930-1940, l'émigration du Québec vers les États-Unis est postulée nulle.

sociétés diocésaines de colonisation, environ 50 000 personnes partiront ouvrir et défricher 147 nouvelles paroisses entre 1930 et 1941 (LDRR, 1989 : 41). Pratiquement, les deux tiers reviendront en ville ou se recycleront dans les mines, les chantiers forestiers, les travaux de voirie, etc. Qu'importe, l'échappatoire rabaisse les tensions de classe et entretient l'espoir de passer au travers du pire.

Si le retour à la terre a pu prendre l'aspect d'une sorte de mouvement messianique, c'est qu'il projetait symboliquement dans un ultime sursaut d'héroïsme national certains attachements culturels encore largement répandus, non seulement parmi les notables, mais au sein du peuple. Les Canadiens français ont les pieds pris dans l'économie de masse, mais le cœur accroché au terroir. À son second voyage, SIEGFRIED (1937) les trouve toujours passablement « paysans », malgré l'américanisation qui les « saisit à la gorge » ; et HUGHES (1943) s'étonne de la grandeur des cuisines ouvrières — un legs, avancerait-on, des poêles à bois et des longues tables familiales de la campagne. Les quartiers français de la métropole conservent eux-mêmes des caractères ridés. Sans parler évidemment du monde rural proprement dit, où vivent encore tout de même plus d'un million « d'habitants » (1,3 en 1941).

Le décalage relatif du Canada français par rapport à l'environnement continental n'est pas un bobard, du moins jusqu'à la Seconde Guerre. Prenons-en à témoin un indicateur comme le taux de fécondité des familles, qui renvoie à tout un complexe d'attitudes et de conditions de vie sur lequel on ne reviendra pas (graphique 28). Si la surfécondité signale un « retard » dans la modernisation des mœurs et valeurs, il

Graphique 28
Fécondité, 1851-1965 (naissances annuelles par 1000 femmes)
Québec, Ontario

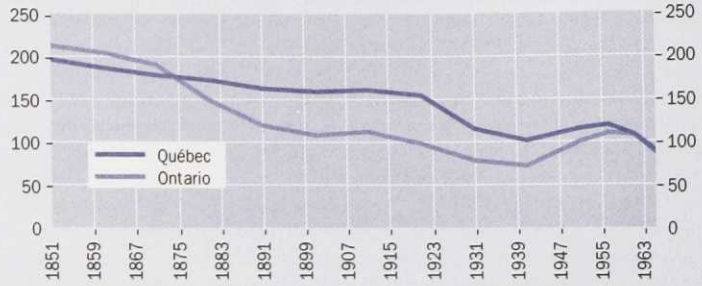

Source : Henripin 1968.

se prend au Québec entre 1871 et 1891 — par comparaison avec l'Ontario. Et si l'émancipation des modèles traditionnels de conduite apparaît nettement après 1921, le déclin de la fécondité restera chez nous plus lent que chez nos voisins jusqu'en 1941 (Bouchard et Lalou, 1993).

Petit avocat trifluvien, Maurice Duplessis n'avait pas besoin de statistiques pour être averti de ces choses. Allié avec les progressistes dans son ascension vers le pouvoir, il s'y maintiendra seul en s'appuyant sur le vieux fonds culturel *canayen*, une patte dans les déséquilibres de la carte électorale (favorisant grossièrement les circonscriptions rurales), l'autre dans les réseaux de favoritisme où les loyautés s'échangent contre des faveurs, la main gauche plongée dans une caisse électorale occulte remplie par les multinationales, la droite levée contre les communistes imaginaires, et le bec rivé sur le cabochon des évêques. Cela suffira pour qu'il meure en poste — à Schefferville, dans le chalet d'une compagnie minière américaine, après avoir uriné une dernière fois du côté terre-neuvien de la frontière du Labrador.

La tornade de la Révolution tranquille

Les lecteurs qui auront suivi jusqu'à ce point partageront avec nous deux sentiments : le temps est venu d'aboutir ; et il serait superflu, pour cela, d'élaborer sur l'accélération phénoménale, après 1960, des tendances établies du changement. Dressons plutôt un bilan succinct de leur domestication par les acteurs sociaux — des dérangements attribuables, de près ou de loin, aux intentions manifestes, aux volontés politiques.

La Révolution tranquille visait à faire de l'État provincial le moteur du développement de la société québécoise, entendue comme foyer majoritaire de la nation française symboliquement plantée à Gaspé en 1534 par Jacques Cartier sous la forme d'une croix garnie d'un écusson aux fleurs de lys. Si on me concédait cette définition, l'épisode aurait pris son erre d'aller en 1960

pour s'essouffler au lendemain de la veille du référendum de 1980 sur la souveraineté.

L'heure de la politique

Son principal effet aura été de sonner enfin l'heure que Montpetit appelait de ses vœux quarante ans auparavant : celle de « la politique ». Le nationalisme contemporain, plus où moins souverainiste, ne signifie pas autre chose. Les Canadiens français quitteront en esprit l'ethnie-cité pour déménager dans l'État leur projet collectif d'existence. Et leurs projets privés dans la Cité de la consommation[76]. De là aussi qu'ils aient changé de peau à la façon des serpents, et annoncé leur renaissance sous l'appellatif effronté de « Québécois », comme s'ils étaient les seuls à compter au Québec.

Ou à dépenser sans compter. Depuis 1962, les budgets du gouvernement provincial ont progressé bien plus rapidement que le revenu des citoyens (revoir le graphique 14)[77]. Lors de la campagne électorale de 1966, le challenger Daniel Johnson, père, en fera un slogan contre ses adversaires libéraux : « Des mots, des mots, des mots ! Des taxes, des taxes, des taxes ! »[78]. Des mots, cela sert à clarifier des objectifs ; des taxes, à se donner les moyens de les atteindre. Pour reprendre une formule utilisée plus haut, les Québécois tiennent à hausser « leur capacité d'agir réflexivement » sur leur propre vie collective. S'ils sont disposés à assumer une part des coûts de leurs désirs, ils ne sont pas contre l'idée d'endetter les générations futures. Après un quart de siècle de ce régime, la saturation de « l'assiette fiscale » et le boulet de la dette ligotent le colosse de la Grande-Allée : durant la récession de 1982-83, le gouvernement péquiste doit saigner sa base même, les employés du secteur public. Pour avoir rabattu leurs salaires de 20 %, René Lévesque recevra le titre peu enviable de « boucher de New-Carlisle ». C'est le signe d'un désenchantement plus généralisé envers l'État, qui n'a plus cessé de gagner des adeptes.

La nouvelle garde

Aux premiers rangs des critiques de l'État se trouve la « nouvelle garde » francophone des affaires. Ces ingrats dévorent leur mère sans s'en rendre compte, car ils doivent en large part leur ascension aux politiques de la Révolution tranquille, dont c'est là le second fleuron.

Sans doute les entrepreneurs, industriels, avocats d'affaires, et financiers canadiens-français avaient-ils su tirer parti de l'expansion de l'après-guerre pour réapprendre « à conquérir et à maîtriser le capitalisme » (FALARDEAU, 1965). Mais dans l'ensemble, on plafonnait. En 1961, alors qu'un anglophone sur deux, ou presque (46 %), occupait un poste de col blanc, professionnel ou cadre, vous n'en auriez pas trouvé trois sur dix francophones (22 % — RUDIN, 1986). En mettant à profit les énormes investissements d'Hydro-Québec (graphique 29), en mobilisant l'épargne par le biais de la redoutable Caisse de dépôt (graphique 30) et du régime d'épargne-actions, en forçant la porte de certains secteurs-clés (forêt, hydrocarbures, etc.), sans oublier l'imposition de l'usage du français au travail, l'État va semer, bichonner, tuteurer, arroser la floraison d'un « capitalisme d'ici », tout en formant dans ses universités la bourgeoisie du diplôme qui en assumera la gestion, quitte à faire d'abord ses classes dans la haute fonction publique.

La récolte sera renversante : en l'espace d'une trentaine d'années, la proportion de cadres d'expression française dans les

Graphique 29
Investissements en capital d'Hydro-Québec, 1963-1984 (en millions de dollars)
Québec

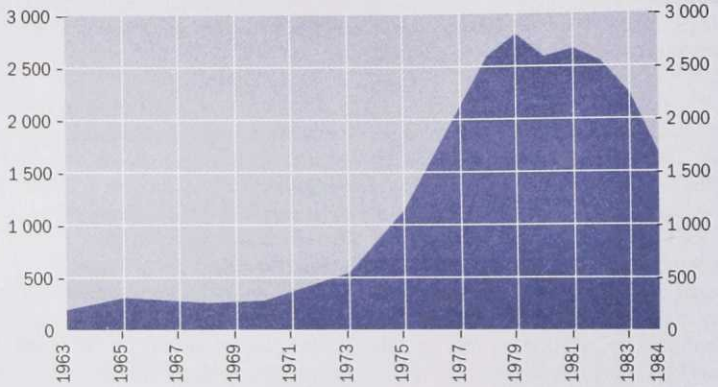

Source : Faucher et Bergeron 1986.

Graphique 30
Actif de la Caisse de dépôt et placement, 1966-1997 (en millions de dollars)
Québec

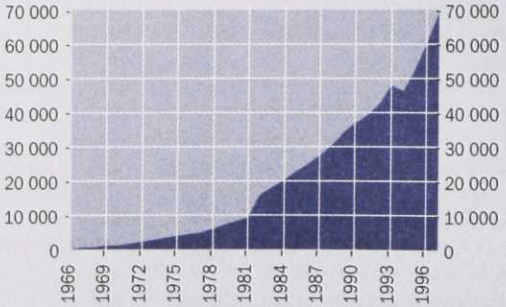

Source : Caisse de dépôt et placement, *Rapport Annuel*, 1966-1997.

Graphique 31
Cadres francophones (en pourcentage de l'ensemble des cadres), 1959-1988
Québec

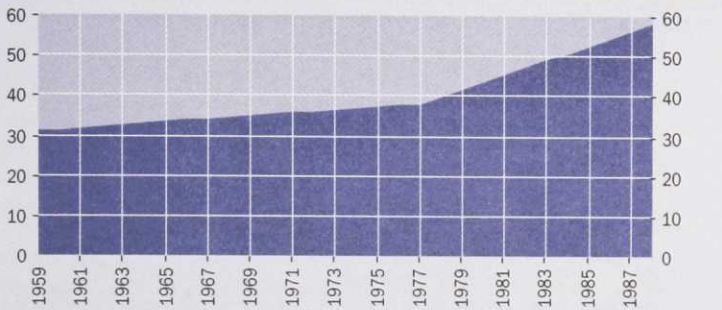

Source : Conseil de la langue française, *Indicateurs de la langue de travail au Québec*, 1994.

entreprises du Québec a quasiment doublé — de 30 % à près de 60 % (graphique 31). Durant les années 1980-1990, la « reconquête des Cantons de l'Ouest (montréalais) » en atteint les derniers bastions — les conseils d'administration et la haute direction des entreprises de 1000 employés et plus (graphiques 32 et 33)[79].

Les premiers de classe — ou de cordée — ne seront pas seuls à jouir d'une mobilité sociale ascendante singulièrement rapide. Le peuple a suivi. Du haut en bas de la société, quoique à des degrés variables, se multiplieront les occasions d'améliorer son sort, de s'affranchir personnellement des opprobres de la « classe-ethnie », des pesants rôles traditionnels et des contraintes morales imposées par l'Œil-de-Dieu qui surveillait tout le monde la veille encore. À la manière des parvenus qui ne maîtrisent pas tout à fait le mode d'emploi distingué d'un statut acquis trop vite et trop récemment, on essaiera tant bien que mal de s'en approprier théâtralement les apparences clinquantes : en plaçant par exemple à l'entrée de son pavillon de banlieue, ici quelques flamants roses floridiens, là deux petits lions de béton vachement vieille Europe, ailleurs une statue d'esclave noir en livrée (« Nègre blanc d'Amérique », peut-être ?). Ou encore, dans certains cercles engagés, en assimilant ses misères aux Grandes Luttes du Tiers-Monde (FLQ, FLN algérien, même combat !), sinon en lambrissant sa cave intellectuelle de préfini marxiste, le temps que le vent tourne à la « révolution informatique » et à la « mondialisation » néo-libérale. Pour la majorité, toutefois, la célébration passera plus simplement par le spectacle du Nous : les téléromans, les « manifs », les fêtes nationales, et bien sûr la chanson, « ce miroir de poche qui nous a permis de nous regarder en face », selon le joli raccourci de Gilles Vigneault.

Graphique 32
Entreprises de 1000 employés et plus ayant un conseil d'administration majoritairement francophone, 1976-1993 (en pourcentage du total des entreprises de 1000 employés et plus)
Québec

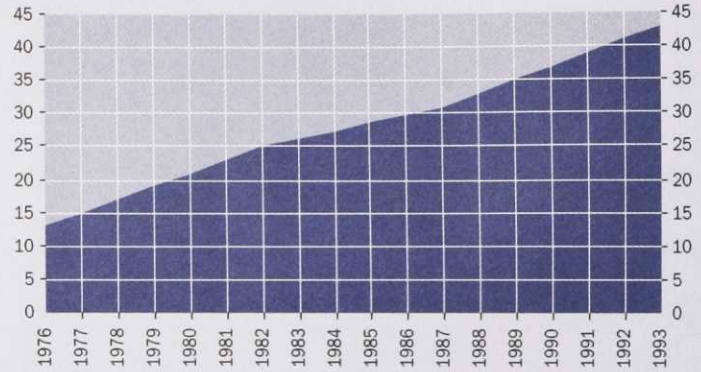

Source : Conseil de la langue française, *Indicateurs de la langue de travail au Québec*, 1994.

Graphique 33
Hauts dirigeants francophones dans les entreprises de 1000 employés et plus, 1976-1993 (en pourcentage du total des hauts dirigeants)
Québec

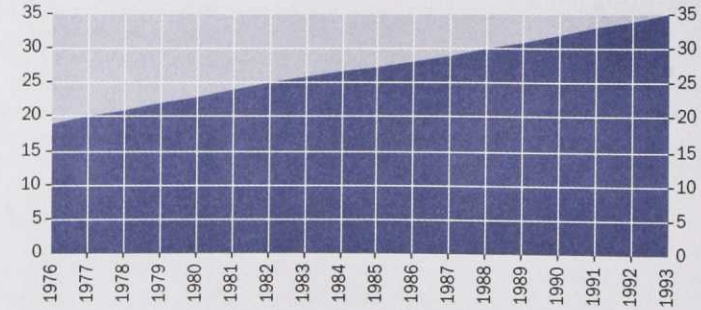

Source : Conseil de la langue française, *Indicateurs de la langue de travail au Québec*, 1994.

***Les Anglos* : trading places**

Un troisième bouleversement découle des deux précédents. Lui aussi est perçu comme révolutionnaire par ceux et celles qui l'éprouvent, mais beaucoup moins tranquille qu'on ne l'eut souhaité. Les anglophones domiciliés — y compris des dizaines de milliers de Méditerranéens absorbés depuis 1945[80] — sont tombés du statut de majoritaires au Canada à celui de minoritaires au Québec (CALDWELL et WADDELL, 1982). On dirait qu'ils ont changé de place avec leur *Autrui privilégié* (que pour simplifier, et parce que j'en suis, je désignerai par « nous »).

Leur horizon embrassait une nation civique, politique et territoriale, tandis que nous nous agrippions aux filiations ethnolinguistiques ; voici que c'est le contraire. Ils bâtissaient, nous survivions ; depuis que nous nous sommes mis à bâtir, ils craignent pour leur survivance. Les avocats, les journalistes, les professeurs d'école parlaient pour nous ; qui croyez-vous tient désormais le micro à Alliance Québec, à *Voice of English Quebec*, dans les tables-rondes où ils sont représentés ? Ils occupaient le terrain des affaires, nous cherchions des planques au gouvernement ; maintenant que nous nous gonflons le popotin par Bombardier et autres Péladeau interposés, ils se plaignent d'être presque absents de la fonction publique[81]. Ils se prétendaient ouverts aux différences, alors que personne ne s'y trompait — penser à la fuite des Irlandais, au mépris des Juifs pourtant anglicisés ; c'est à notre tour d'entonner ces hypocrisies — avec le même succès[82]. Nous étions frileux face au monde ; « leurs pratiques culturelles se sont repliées sur l'espace domestique, accréditant l'hypothèse qu'ils auraient subi une sorte d'implosion sociale à la suite de l'émigration qu'ils ont connue et du vieillissement démographique qui s'en est suivi » (BAILLARGEON, 1994 : 255). Nous nous sentions considérés comme des citoyens de seconde zone ; ils éprouvent un sentiment parfois profond « d'aliénation par rapport au Québec français », beaucoup de jeunes se désespèrent d'être « traités en étrangers dans leur propre ville » (THE GAZETTE, 1999, a ; j'ai traduit). Qui parlait de « société distincte » ? Écoutez une voix militante, pour une fois que l'anglais soit plus clair que le français :

« English Quebecers cannot accept that "Quebec is French", and only French (...). They cannot even accept the premise that they must necessarily "integrate" themselves into the society of the majority (...). We see two distinct societies in one political space. » (SCOWEN, 1991 : 64)

Les Canadiens d'aujourd'hui, paraît-il, trouvent complètement dépassée la vieille rengaine des « deux peuples fondateurs » (FORTIN et LANGLOIS, 1998). Faudrait-il en conclure que c'est le Québec qui en a hérité ? Cela supposerait que la communauté d'expression anglaise forme quelque chose comme « un peuple ». Or, elle est en pleine reconversion au simple titre d'acteur social conscient de son identité. L'appartenance anglaise d'hier est diluée par le bilinguisme croissant (environ 60 %), les mariages avec des francophones, la diversification ethnique : « Moins d'anglos de vieille souche. Moins de Juifs. Plus de racines italiennes et méditerranéennes. Plus de non-Blancs. Et beaucoup, beaucoup plus de gens qui se réclament d'origines multiples » (THE GAZETTE, 1999, b ; j'ai traduit).

L'hétérocité

L'interminable procession des mieux nantis vers les sanctuaires économiques des

Graphique 34
Population montréalaise selon l'origine ethnique, 1871-1991 (en pourcentage de la population totale)
Québec

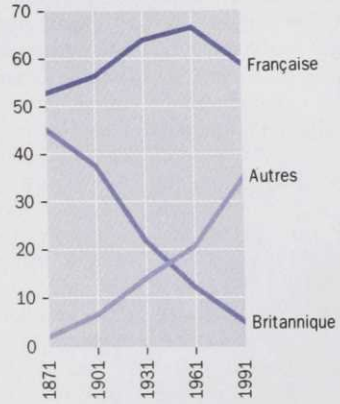

Source : Charbonneau et Maheu, 1968, Statistique Canada, *Origine ethnique*, 1993.
Note (1) : *Population montréalaise* comprend la ville de Montréal seulement.
Note (2) : *Britannique* comprend : anglaise, irlandaise et écossaise. *Autre* comprend double origine en 1991.

autres provinces, encouragée sans doute par les « irritants » linguistiques et « l'incertitude politique » du dernier tiers du siècle, a privé le milieu de ses principaux définiteurs et réduit sa force d'attraction culturelle[83]. Le dernier quarteron de l'anglicité historique s'est replié sur la circonscription ouvrière de Verdun (The Gazette, 1999, b) ; et de toutes les communautés italiennes implantées au Canada, c'est dans celle de Montréal que s'est le mieux conservé l'usage domestique de la langue maternelle (Caldwell, 1993). En quoi les Italos-québécois ont tracé le chemin des immigrants à venir, de plus en plus « visibles » et de moins en moins européens après 1970 (graphique 34).

Face à deux pôles eux-mêmes branlants de gravitation linguistique et culturelle, ils hésitent à *immigrer* définitivement vers l'un ou l'autre, et restent ainsi plus longtemps *émigrés*.

Si la francisation scolaire des « allochtones » tend à s'incruster dans les mœurs (graphique 35), les jeunes passent couramment à l'anglais dans la rue et reprennent leur idiome d'origine une fois revenus à la maison — quoique ce réflexe soit en train de changer, aux dernières nouvelles[84]. Les attentions des gouvernements envers les « communautés culturelles », avec leurs adjuvants habituels de spécialistes universitaires et de groupes de pression *ad hoc*, ne font rien pour décourager ces stratégies de

Graphique 35
Élèves non francophones de naissance étudiant en français dans les écoles de Montréal, 1980-1990 (en pourcentage des inscrits déclarant une langue maternelle autre que le français)
Québec

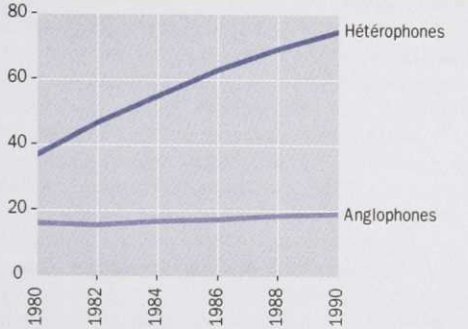

Source : Conseil de la langue française, *Indicateurs de la situation linguistique au Québec*, 1992.
Note (1) : On entend par « élèves » ceux qui fréquentent les classes de la pré-maternelle jusqu'au secondaire V.
Note (2) : Montréal comprend : la Montérégie, Montréal, Laval, Lanaudière et les Laurentides.

survie : l'ethnicité ostentatoire rapporte — pour certains[85].

Le retour des Amérindiens

Parmi les groupes de récente « immigration », les plus originaux dans tous les sens du terme sont ceux qui n'ont pas eu besoin de changer de place pour changer de monde : les peuples autochtones. Oubliés dans les immensités nordiques ou refoulés depuis deux siècles dans leurs réserves, ils ont repris pied sur la carte et dans l'histoire du pays à mesure qu'ils étaient rejoints par l'État-providence (après 1955), le développement industriel (surtout après 1970), et le cirque des négociations constitutionnelles (vers le milieu des années 1980).

Pupilles du gouvernement fédéral, convaincus du caractère « international » du contentieux qui les oppose à la Puissance canadienne, au titre d'expropriés historiques, en mal eux-mêmes de reconnaissance et d'autodétermination, divers et divisés aussi, les quelque 60 000 descendants des premiers occupants du Québec partagent un sentiment criblé d'inquiétude envers le nationalisme dominant : modèle, menace, concurrent, repoussoir, complice ? Hormis les Hurons, les Abénakis, les Attikamekw's et les Montagnais, les plus nombreux sont anglicisés (Cris, Inuits, Mohawks, Naskapis ; Micmacs et Algonquins en majorité),et se seront insérés à reculons dans l'espace social québécois par des confrontations médiatiques avec l'État provincial, identifié aux « Français » : le projet hydroélectrique de la Baie James, les trafics hors-taxes, le « siège » d'Oka, la « guerre du saumon », etc. Une seule chose est certaine à propos des Amérindiens :

leur place ne sera plus jamais, dans notre société, de ne pas y avoir de place. Mais ils semblent tenir à leurs refuges originels[86].

Le syndrome de l'élastique

La tornade de la Révolution tranquille aura donc arraché violemment tous les acteurs de la scène québécoise au confort accoutumé de leurs mutuelles indifférences (merci de l'emprunt détourné, cinéaste Denys Arcand). Les pièces de l'échiquier ne sont toutefois pas encore retombées dans une nouvelle combinaison acceptable aux uns et aux autres. Notre société souffre, par sa jeunesse même, d'un lancinant manque d'*intégration*. Les menaces de partition en cas d'indépendance, lancées du fond des provinces anglaises et du septentrion autochtone, n'en sont qu'un signe — sérieux, quoique improbable. Ce qu'il m'est arrivé d'appeler le « syndrome de l'élastique » en est un autre, non moins inquiétant.

Vient à l'esprit l'image des Canadiens-français si longtemps attachés, comme par une bande élastique de plus en plus étirée par les tendances contemporaines dont nous avons parlé, à certaines habitudes du cœur manifestement détonantes dans le contexte nord-américain. Les indices en traînaient encore dans le paysage aussi tard qu'à la fin des années 1960 : on restait ici plus porté que les Ontariens à s'établir dans le quartier de ses parents ; le rayonnement des appels interurbains était moindre depuis Montréal, pourtant plus populeuse, qu'à Toronto ; les Québécois se déplaçaient moins loin que leurs voisins pour faire leurs emplettes (Fournier, 1991 :166 et suivantes)[87]. Quelque part dans ces environs temporels, la bande élastique a cédé, et les Québécois français ont été brusquement projetés vers l'avant, dans le vide, pour retomber sur terre en boucles molles par la suite en essayant, autant que faire se peut, de reprendre leurs esprits déboussolés.

Graphique 36
Fréquence du suicide et des homicides, 1951-1986
(100 = plus haut taux triennal atteint par 100 000 habitants au Québec)
Québec, Ontario

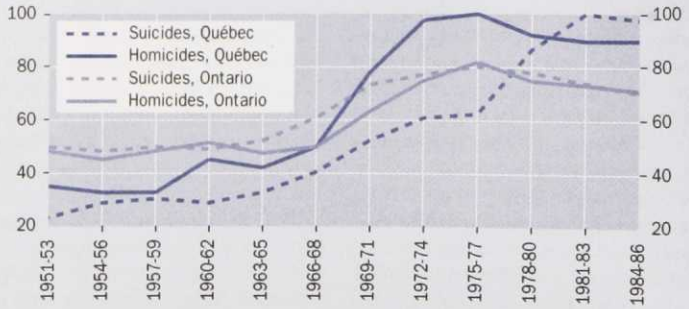

Source: Fournier 1991.

Déposons en preuve un dernier graphique (36), retraçant la fréquence des homicides et suicides au Québec et en Ontario depuis 1951. D'un commun entendement, ces formes de violence intime tendent à s'accroître de nos jours avec l'affirmation des individualités et son corollaire, la rétraction des solidarités immédiates (dont l'État s'efforce de prendre le relais sans trop savoir comment). Jusqu'à la fin des années soixante, ces malaises sont moins courants au Québec qu'en Ontario. Après quoi ils partent en peur chez nous, les homicides d'abord, les suicides ensuite, en dépassant les taux ontariens. Le sociologue Daniel Fournier en a proposé une explication subtilement convaincante : dans un premier temps, les entraves communautaires à l'épanouissement du soi forcent les plus tourmentés à se retourner contre leurs proches ; puis, à l'inverse, l'angoisse de l'abandon pousse les plus faibles (les jeunes surtout) à s'enlever la vie. Dans un cas comme dans l'autre, les hommes sont davantage tourmentés que les femmes, tant qu'ils se sentent obligés d'incarner personnellement l'ordre social sans parvenir à en puiser la force dans eux-mêmes[88]. L'époustouflant déclin de la natalité, la fréquence des naissances hors-mariage — le championnat canadien des unions libres — tous ces signes d'hésitation devant les engagements interpersonnels à long terme — sont probablement du même ordre (Langlois y revient plus loin). Paradoxalement, il arrive qu'une certaine détresse intime cherche à se dépasser dans une quête de fusion collective. Plus les Québécois se sentent seuls, plus ils sont tentés de clamer en chœur qu'ils ne le sont pas.

Un horizon ouvert

Allez, on dirait que l'horizon du prochain siècle se débouche : les immigrants apprennent le français ; les Montagnais viennent de signer une entente avec Hydro-Québec ; les *Anglos* sortent de leurs redoutes : Westmount a célébré la Saint-Jean Baptiste pour la première fois, en 1999. Et les taux de suicide, comme ceux des unions libres, se sont déplacés de Montréal vers la province, tout en se mettant à baisser. La crête de la vague est passée ; les remous se calment. On s'habitue à vivre avec les malaises de la liberté. Et à composer avec le seul Québec qu'on ait.

Les chroniqueurs journalistiques sont souvent meilleurs que les sociologues pour flairer l'air du temps. À l'occasion du décès du poète Pierre Perrault, surtout identifié à ses chefs-d'œuvre de cinéma-vérité sur l'Ile-aux-Coudres, Nathalie Petrowski écrivait, en exagérant comme il convient à son métier :

« Le Québec a beaucoup changé ces derniers temps. Changé de visage, de peau, de paroles, de musiques, et peut-être même d'âme (...).. [Celui que Perrault] laisse derrière lui est une tour de Babel où le français apparaît certains jours comme une langue parmi d'autres, où l'ennemi anglais est parfois un ami, où la pêche au marsouin est une croisière en Zodiac chez les baleines, où la parole du peuple s'est appauvrie au point de n'être parfois que pure bouillie, et où, d'ici cent ans, si les choses ne changent pas, les descendants d'Alexis Tremblay seront la moitié moins nombreux qu'aujourd'hui » (Petrowski, 1999).

Dans l'euphorie des années soixante, on avait inscrit sur les plaques québécoises d'immatriculation le slogan touristique de *La Belle Province*, aussi insignifiant que narcissique. En 1976, les nationalistes grisés par l'espérance l'ont remplacé par la devise légèrement revancharde que s'était donné le Canada français au XIX[e] siècle, *Je me souviens*.

Peut-être ferait-on bien d'envisager d'y graver à la place ces mots : *On sait jamais...*

Jean-Jacques Simard est professeur au département de sociologie de l'Université Laval.

Références

ALLNUT, David, 1982, « La fonction publique québécoise », dans CALDWELL et WADDELL 1982 : 233-245.

ANGERS, François-Albert, 1969a, « L'industrialisation et la pensée nationaliste traditionnelle », dans COMEAU, 1967 : 417-432.

ANGERS, François-Albert, 1969b, « La pensée économique d'Esdras Minville », in COMEAU, 1967 : 465-483.

BAILLARGEON, Jean-Paul, 1994, « Les pratiques culturelles des anglophones québécois », *Recherches sociographiques*, XXXV : 255-271.

BEAUCHEMIN, Jacques, 1998, « La question nationale québécoise : les nouveaux paramètres de l'analyse. » *Recherches sociographiques*, XXXIX, 2-3 : 249-269.

BELLAVANCE, Marcel, 1993, « Montréal au XIX[e] siècle : conformité et originalité par rapport au modèle occidental de croissance urbaine ». *Recherches sociographiques*, XXXIV : 395-416.

BERGERON, Gérard, 1967, *Le Canada français après deux siècles de patience*. Paris, Seuil.

BOUCHARD, Gérard, 1998, « Le Québec et le Canada comme collectivités neuves. Esquisse d'étude comparée ». *Recherches sociographiques*, XXXIX, 2-3 : 219-248.

BOUCHARD, Gérard et Richard LALOU, 1993, « La surfécondité des couples québécois depuis le XVII[e] siècle, essai de mesure d'interprétation ». *Recherches sociographiques*, XXXIV : 9-44.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 1985, *Comptes économiques des revenus et des dépenses, édition 1985*. Québec, Bureau de la statistique du Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 1998, *Comptes économiques des revenus et des dépenses, édition 1998*. Québec, Institut de la statistique du Québec.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT, 1966-1997, *Rapport annuel de gestion*. Québec, la Caisse.

CALDWELL, Gary et Dan CZARNOCKI, 1977, « Un rattrapage raté. Le changement social dans le Québec d'après-guerre, 1950-1974 ; une comparaison Québec/Ontario ». *Recherches sociographiques*, XVIII, 1 : 9-58.

CALDWELL, Gary et Éric WADDELL (dir.), 1982, *Les Anglophones du Québec. De majoritaires à minoritaires*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

CALDWELL, Gary, 1993, « L'intégration des immigrants à Montréal dans les années 1970 », *Recherches sociographiques*, 3 : 487-508.

CANADA, 1905-1998, *Annuaire du Canada*, Ottawa, Statistique Canada.

CHABOT, Louise et Gérald FORTIN, 1967, *Perspectives théoriques et étude de quatre C.E.R.*, Québec, Conseil d'orientation économique du Québec.

CHARBONNEAU, Hubert et Robert MAHEU, 1968, *Les aspects démographiques de la question linguistique*. Québec, Éditeur officiel du Québec.

CHARBONNEAU, Hubert (dir.), 1973, *La population de Québec : études rétrospectives*. Montréal, Boréal.

COMEAU, Robert (dir.), 1967, *Économie québécoise*. Montréal, Presses de l'Université du Québec.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1992, *Indicateurs de la situation linguistique au Québec*. Québec, Gouvernement du Québec.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1994. *Indicateurs de la langue de travail au Québec*. Québec, Gouvernement du Québec.

DOMINIQUE, Richard et Jean-Guy DESCHÊNES, 1985, *Le milieu autochtone du Québec. Bibliographie commentée*. Québec, Institut québécois de recherches sur la culture.

DUMONT, Fernand, 1968, *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*. Montréal, Hurtubise-HMH.

DUMONT, Fernand, 1971, « Du début du siècle à la crise de 1929 : un espace idéologique », dans DUMONT, HAMELIN et MONTMINY 1974 : 1-13.

DUMONT, Fernand, 1977, « Les années 30. La première révolution tranquille », dans DUMONT, HAMELIN et MONTMINY 1978.

DUMONT, Fernand, 1993, *Genèse de la société québécoise*. Montréal, Boréal.

DUMONT, Fernand, 1998, « Essor et déclin du Canada-français. » *Recherches sociographiques*, XXXVIII, 3 : 419-467.

DUMONT, Fernand, Jean HAMELIN et Jean-Paul MONTMINY (dir.), 1971, *Idéologies au Canada-français* 1850-1900. Québec, PUL, Collection Histoire et sociologie de la culture 1.

DUMONT, Fernand, Jean HAMELIN et Jean-Paul MONTMINY (dir.), 1974, *Idéologies au Canada-Français 1900-1929*. Québec, PUL, Collection Histoire et sociologie de la culture 5.

DUMONT, Fernand, Jean HAMELIN et Jean-Paul MONTMINY (dir.), 1978, *Idéologies au Canada-Français 1930-1939*. Québec, PUL, Collection Histoire et sociologie de la culture 11.

DUROCHER, René et Paul-André LINTEAU (dir.), 1971, *Le retard du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*. Montréal, Boréal Express.

ELBAZ, Michael, Andrée FORTIN et Guy LAFOREST (dir.), 1996, *Les frontières de l'identité : modernité et post-modernisme au Québec*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Paris, L'Harmattan.

FALARDEAU, Jean-Charles (dir.), 1953a, *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval.

FALARDEAU, Jean-Charles, 1953b, « The Changing Social Structures », dans FALARDEAU 1953a : 101-122.

FALARDEAU, Jean-Charles, 1964, *L'essor des sciences sociales au Canada français*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.

FALARDEAU, Jean-Charles, 1965, « L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française », *Recherches sociographiques*, VI, 1 : 33-45.

FAUCHER, Albert et Maurice LAMONTAGNE, 1953, « History of Industrial Development », dans FALARDEAU 1953a : 23-44.

FAUCHER, Philippe et Johanne BERGERON, 1986, *Hydro-Québec. La société de l'heure de pointe*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

FORTIN, Andrée et Simon LANGLOIS, 1998, « Présentation. Québec et Canada : deux références conflictuelles », *Recherches sociographiques*, XXXIX, 2-3 : 207-217.

FOURNIER, Daniel, 1991, « L'intégration spatiale : analyse historique, 1871-1985 », *Recherches sociographiques*, XXXII, 2 : 151-174.

GAGNÉ, Gilles, 1996, « Tradition et modernité au Québec : d'un quiproquo à l'autre », dans ELBAZ, FORTIN ET LAFOREST : 65-81.

GAGNON, Nicole, 1997, « In Memoriam. Fernand Dumont, sociologue », *Recherches sociographiques*, XXXVIII, 3 : 411-412.

GAGNON, Nicole, 1999, « Comment peut-on être Québécois ? », Québec, Université Laval, département de Sociologie, article sous presse (*Le Devoir*).

THE GAZETTE, 1999a, « Anglos losing their pallor », *The New Anglos*, 1^er juin.

THE GAZETTE, 1999b, « Rallying anglos », *The New Anglos*, 5 juin, .

GRUN, Bernard, 1982, *The Timetables of History*, New York, Simon & Shuster.

HAMELIN, Jean et Jean-Paul MONTMINY, 1974, « Québec 1896-1929 : une deuxième phase d'industrialisation », dans DUMONT, HAMELIN et MONTMINY 1974 : 15-28.

HENRIPIN, Jacques, 1968, *Facteurs de la fécondité au Canada*. Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.

HENRIPIN, Jacques et Yves PÉRON, 1973, « La transition démographique de la Province de Québec », dans CHARBONNEAU 1973 : 23-44.

HOBSBAWM, Eric, 1999, *The Age of Extremes, 1914-1991*, New York, Vintage.

HUGHES, Everett C., 1943, *French Canada in Transition*, Chicago, University of Chicago Press.

HUGHES, Everett C., 1953, « Regards sur le Québec », dans FALARDEAU 1953a : 217-230.

LASCH, Christopher, 1978, *The Culture of Narcicism. America in an Age of Diminishing Expectations*. New York, Basic Books.

LATOUCHE, Daniel *et al.*, 1977, « Valeurs et idéologies post-industrielles au Québec », dans *Prospective socioéconomique du Québec, 1^ere étape, sous-système des valeurs, II*, Québec, Office de planification et de développement du Québec.

LAVOIE, Yolande, 1972, *L'émigration des canadiens aux Etats-Unis avant 1930*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

LAVOIE, Yolande, 1981, *L'émigration des Québécois aux Etats-Unis*. Québec, Conseil de la langue française (Éditeur officiel).

LEACY F.H. (dir.), 1983, *Statistiques historiques du Canada*. Ottawa, Statistique Canada : Fédération canadienne des sciences sociales.

LINTEAU, Paul-André, 1992, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD (LDRR), 1989, *Histoire du Québec contemporain. Tome II. Le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal, nouvelle édition révisée.

MILLER, Carman, 1989, « La couronne de Laurier », *Recherches sociographiques*, XXX, 1 : 91-100.

MINVILLE, Esdras, 1953, « Conditions de notre avenir », in FALARDEAU 1953a : 231-238.

MONTPETIT, Édouard, 1918, « Nos forces économiques », *L'Action française*, II, 11 : 482-509.

MONTPETIT, Édouard, 1919, « Eroll Bouchette et l'indépendance économique du Canada français », *L'Action française*, III, 1 : 5-21.

MONTPETIT, Édouard, 1921, « L'indépendance économique des Canadiens français », *L'Action française*, V, 1 : 4-21.

O'NEIL, Pierre et Jacques BENJAMIN, 1978, *Les madarins du pouvoir*. Montréal, Québec-Amérique.

PETROWSKI, Nathalie, 1999, « Pour la suite du monde », *La Presse*, 29 juin : B-5.

QUÉBEC, 1920-1978, *Annuaire du Québec*. Québec, Bureau de la statistique du Québec.

RIOUX, Marcel, 1979, *Les Québécois*. Paris, Seuil.

ROCHER, Guy, 1979, « Le Québécois, un certain homme nord-américain », dans SARRAZIN, 1979, 3-43.

RUDIN, Ronald, 1987, *The Forgotten Quebecers*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture.

RUMILLY, Robert, 1973, *Maurice Duplessis et son temps*. Montréal, Fides, 2 vol.

SARRAZIN, Jean (dir.), 1979, *Dossier Québec*, Paris, Seuil.

SCOWEN, Reed, 1991, *A Different Vision. The English in Quebec in the 1990s*. Don Mills, Ont. Maxwell Macmillan Canada.

SIEGFRIED, André, 1907, *Le Canada, les deux races*. Paris, Armand Colin.

SIEGFRIED, André, 1937, *Le Canada, puissance internationale*. Paris, Armand Colin.

SIMARD, Jean-Jacques, 1979, *La longue marche des technocrates*. Montréal, Éditions Albert Saint-Martin.

SIMARD, Jean-Jacques, 1985, « Préface », dans DOMINIQUE et DESCHÊNES, 1985 : 5-19.

SIMARD, Jean-Jacques, 1996, *Tendances nordiques. Les changements sociaux 1970-1990 chez les Cris et les Inuit du Québec. Une étude statistique exploratoire*. Québec, Université Laval, Groupe d'études inuit et circumpolaires.

SENNETT, Richard, 1979, *Les tyrannies de l'intimité*. Paris, Seuil.

STATISTIQUE CANADA, 1993, *Origine ethnique. Le pays.* Ottawa, Industrie, Science et Technologie Canada.

ST-GERMAIN, Yves, « La société québécoise et la vie économique : quelques échos de la décennie de la grande ambivalence, 1920-1929 », dans COMEAU, 1967 : 433-464

TARDE, Gabriel, 1907, *Les lois de l'imitation. Étude sociologique.* Paris, Alcan (5^e édition).

TAYLOR, Charles, 1998, *Les sources du moi : la formation de l'identité moderne.* Montréal, Boréal.

THIBODEAU, Marc, 1999, « Percée du français chez les élèves allophones », *La Presse*, 22 juin : A1-A2.

TOCQUEVILLE, Alexis de, 1967, *L'ancien régime et la révolution.* Paris, Gallimard NRF, coll. Idées.

TOURAINE, Alain, 1984, *Le retour de l'acteur.* Paris, Fayard.

VAILLANCOURT, François et Josée CARPENTIER, 1989, « Le contrôle de l'économie du Québec : la place des francophones en 1987 et son évolution depuis 1961 ». Québec, Office de la langue française, juillet.

VILLENEUVE, Paul, 1998, « Canada, Quebec and North American Continental Integration », *Recherches sociographiques*, XXXIX, 2-3 : 393-416.

WADE, H. Mason, 1953, « Political Trends », dans FALARDEAU, 1953a : 145-164.

WILLS, Gary, 1999, « A Reader's Guide to the Century », *New York Review of Books*, XLVI, 12, july 15 : 24-28.

Notes

1. Comme chacun sait, quelques centaines de millions de Musulmans ignorent que le vingtième siècle s'achève, puisqu'ils comptent les années à partir de l'*Hégire*, quand Mahomet a fui La Mecque pour Médine, en 622 du calendrier chrétien. Et si la Révolution française avait réussi à imposer le sien au monde, je serais en train d'écrire au matin du 8 floréal de l'an 310.
2. L'aéroport de Saint-Hubert date de 1927 ; Dorval, de 1941.
3. Se définir collectivement, c'est s'opposer en majuscules au seul prochain qu'on ait en face, là, quand et tel on se découvre. Ainsi sera-t-on Femme contre les Hommes (même si c'est *tout contre*, comme roucoulait ce salaud de Guitry) ; Noir devant le Blanc ; Pauvres de la richesse des autres ; Autochtone à l'envers du Colonisateur ; ou ... « Canayen » face à « L'Anglais ». Et ainsi de suite : choisissez la ligne de démarcation, vous verrez qu'on n'en sort jamais.
4. Il allait de soi que cette conviction s'empare d'abord de l'élément français de ce pays, pressé de rompre avec un héritage marqué par « le retard » culturel et « l'infériorité économique » (DUROCHER, LINTEAU,1971). Mais elle s'est étendue aux Anglo-Québécois, qui se découvrent depuis quelques années une grande diversité interne, tant par la composition ethnique que les différences de conditions sociales, à l'encontre parfait de l'image historique des « Anglais », jaloux de leurs accointances britanniques et de leurs privilèges économiques (voir entre autres, RUDIN, 1987, et plus récemment, la série d'articles que *The Gazette* consacrait aux « *New Anglos* »). On y reviendra plus loin, d'ailleurs.
5. Parce qu'elle est plus près de nous, et que de meilleurs spécialistes la couvrent déjà suffisamment dans les pages qui suivent, on aura l'air de négliger ici la période d'après 1960. En réalité, elle est l'aboutissement de toutes les tendances qui tissent la trame du siècle, dont nous essaierons de remonter les fils.

6. Et encore... Nos chiffres négligent les organismes autonomes et sociétés d'État, comme Hydro-Québec, la Caisse de dépôts et placements, la Société d'assurances automobiles, etc.
7. L'expression elle-même (refoulant celle de simple « province »), n'est passée dans l'usage qu'avec Jean Lesage, premier ministre libéral de 1960 à 1966, dont l'affection pour les formules ronflantes commençait déjà à faire un peu vieux-jeu, à l'époque. Il était tellement habitué à beugler sur les tribunes que pour modérer ses transports à la télévision, un médium ajusté à l'intimité des foyers, il a fallu le confiner dans un carton de frigidaire percé d'un trou pour la caméra. Je n'invente rien : voir O'Neil et Benjamin,1978.
8. « L'identité canadienne relève davantage de l'adhésion à certaines valeurs de l'État Providence que d'un sentiment d'appartenance collective » (Beauchemin, 1998 :253).
9. Les graphiques embrassant le siècle entier sont trompeurs là-dessus, parce que les montants énormes de la fin imposent leur échelle, et aplatissent donc dans l'insignifiance tout ce qui a pu se passer avant l'accélération exponentielle de 1960-1970. Pour contrer cet effet pervers, il aurait fallu prendre au moins la peine d'ajuster les chiffres en neutralisant l'inflation monétaire. Mais nous n'en avons pas eu le temps. Les graphiques suivants essaient quand même de corriger partiellement l'anachronisme statistique.
10. Une part de ces largesses suit sans doute l'enrichissement global de la société. Mais on peut douter que le PIB se soit multiplié par cinq ou dix d'une décennie à l'autre.
11. Nous anticipons ici sur des données à venir. On verra que ce n'est pas seulement la taille de l'État qui change, mais ses orientations.
12. Sans mentionner les innovations d'amont aussi incongrues dont ils avaient besoin : le raffinage de l'essence et la « fée » électricité, comme dit Linteau plus loin. Le fameux John D. Rockefeller a pris sa retraite de la colossale Standard Oil avant que la gazoline n'y remplace le kérosène (éclairage, chauffage) dans le chiffre des ventes.
13. On dénombre 23 000 fabriques au Québec en 1890 ; moins de 7 000 en 1929 (St-Germain,)
14. *Eaton's* et *Simpson's* viennent talonner *Dupuis &Frères* et *Morgan's* à Montréal dans les années vingt, bientôt rejoints par *Woolworth's* et *Dominion Stores*.
15. Edward Filene, fondateur du plus célèbre magasin à rayons de Boston, s'en rend compte dès le début des années vingt : « La production de masse exige l'éducation des masses ; les masses doivent apprendre à se conduire comme habitants d'un univers de production massive. Par-delà la simple alphabétisation, il leur faut atteindre davantage : la culture ». (Cité par Lasch, 1978 :73 ; j'ai traduit).
16. Le téléphone ne rejoindra les campagnes qu'au cours des années cinquante, avec l'électrification. Le transport par camion, en revanche, contribue déjà à resserrer la distance entre la métropole et les petites paroisses éloignées. Il amorce la désuétude des gares régionales de chemin de fer, où les marchandises étaient transbordées dans des voitures à chevaux. Bien sûr, il faudra d'abord étendre le réseau de voirie. Reste ce puissant symbole : à la fin des années vingt, le gros catalogue *Eaton's* vient compléter les Saints Évangiles et *L'Almanach du peuple* dans la bibliothèque de base des foyers ruraux.
17. Selon Linteau (1992), toujours, 11 % de la main-d'œuvre montréalaise de 1931 travaille dans un bureau. Sans compter la faune des vendeurs et vendeuses.
18. En campagne, les enfants peuvent au moins boire du lait frais ; et les parturientes profitent plus aisément du savoir et de l'aide des femmes de leur parenté, tant pour l'accouchement que pour les relevailles. En fait, les grandes villes occidentales n'arrivaient pas à maintenir seules leurs populations jusqu'au début du XX^e siècle. Leur croissance démographique dépendait des apports ruraux, sans cesse à renouveler. Par ailleurs, les sulfamides et antibiotiques ne sont vraiment entrés dans les trousses médicales qu'après la guerre 1939-1945. Les plus impressionnantes victoires de la science appliquée à la santé ont d'abord été de nature préventive : vaccination contre les maladies infectieuses ; asepsie (rien qu'en se lavant les mains, on évitera de transporter les microbes d'un patient à l'autre) ; qualité de l'eau (aqueducs et égouts) et de l'alimentation

(diversité, fraîcheur, conservation). Pour que la médecine triomphe dans les pharmacies, les cliniques et les hôpitaux, il faut attendre que l'allongement de l'espérance de vie nous y conduise désormais plus souvent qu'à la tombe.

19. Comme la chloration et le filtrage de l'eau potable, qui deviennent choses faites en 1918. Ou des initiatives charitables privées, telle l'œuvre de la Goutte de lait (1912), suivie en 1925 d'un règlement municipal imposant sa pasteurisation (contre les gastro-entérites infantiles, notamment).
20. Dans l'article qui suit, Linteau insiste : entre 1920 et 1929, on passe « de l'incertitude à l'euphorie » ; la reprise est « très vigoureuse ».
21. On sait que ce virus a laissé plus de morts que toute l'hécatombe de 1914-1918. Il a muté et frappé en deux vagues, moins cruellement la seconde fois parce que les survivants de la première étaient partiellement immunisés. À la fin des années cinquante, après que les vaccins Salk et Sabin eurent vaincu la poliomyélite, on croyait en avoir fini avec ces grands fléaux, au moins en Occident. Et puis, dans les années 1980, est apparu le sida. Entre-temps, les pays riches auront connu leur première épidémie « artificielle » majeure, celle des déformations infantiles causées par un médicament de synthèse, la thalidomide.
22. Voir à ces propos récents, et sur les autres tendances des quelque quarante dernières années, l'article très riche de mon camarade Simon Langlois, plus loin. Puisqu'il s'en occupe si bien, nous mettons dans cet exposé-ci l'accent sur leur genèse.
23. Nous ne départagerons pas l'impact des diverses techniques ayant successivement simplifié ces choix, depuis le mal de tête préventif jusqu'à l'avortement correctif, en passant par la méthode Ogino ou les préservatifs. Il est certain que la magique *Pilule* des années soixante, et la légalisation de l'interruption *volontaire* de grossesse, plus tard, auront levé les plus pesantes barrières à la planification des naissances.
24. Si la crainte de la conscription avait poussé au mariage une proportion exceptionnelle de Canadiens français, il faudrait encore expliquer qu'un aussi important baby-boom se soit produit au Canada et aux États-Unis, malgré leur patriotisme délirant.
25. Langlois (p. 125, ci-après), résume vers quoi on s'en va : « L'enfant occupe un espace plus limité qu'auparavant dans la vie des adultes parce qu'ils en ont moins et parce qu'ils vivent plus longtemps. Les adultes de la première moitié du siècle passaient la majeure partie de leur vie à s'occuper d'enfants, après avoir eux-mêmes été élevés dans des familles nombreuses ». Sauf que le virage se prend dès la troisième décennie.
26. Comme certaines révolutions politiques, elle aboutira, selon Richard Sennett, aux *Tyrannies de l'intimité* (1979).
27. À cause du pape, les catholiques sont plus cohérents à ce propos que les protestants. Notons que Dieu le Père descendait du Jupiter romain et du Zeus-patèr grec, eux-mêmes issus d'une ultime racine indo-européenne vieille de 10 000 ans, où le phonème °*dew* désigne la lumière (jour, diurne).
28. C'est ce qui frappe Esdras Minville, le sociomoraliste des Hautes Études Commerciales, lorsqu'il se tourne vers l'arrière en 1950. Jusqu'à la guerre de 1914, écrit-il, « l'urbanisation s'effectue à une allure d'apparence normale [... et] les Canadiens français ont l'air de s'adapter sans trop de difficulté à la vie des villes. Puis [commence] la phase du capitalisme de groupe (...) ». Quarante ans plus tard, « Une population aux 4/5 rurale et aux 9/10 autonome est devenue aux 3/4 urbaine et aux 7/10 *dépendante* » (Minville, 1953 : 237 ; je souligne la discrète amertume).
29. De là, soit dit en passant, l'attrait opportun de ces nouveaux moyens de communication éminemment personnalisables que sont le téléphone (300 000 postes en 1929), et la voiture particulière (132 839 la même année).
30. La natalité rend mieux compte que la fécondité de l'émancipation des femmes, me semble-t-il, parce qu'elles ont beau avoir de moins en moins d'enfants, le baby-boom revalorise leur rôle traditionnel de « reine du foyer ». Les dernières images de la pimpante *ménagère de banlieue* en

talons hauts qui caresse son lave-vaisselle et son beau poêle Bélanger, en attendant le retour à la maison de ses deux enfants sans caries dentaires et de son époux en complet gris et Chevrolet deux tons, datent de la fin des années 1950.

31. En deux étapes : d'abord restreint aux mères et épouses des soldats en 1917, le droit de vote sera étendu à toutes les citoyennes l'année suivante.
32. *Remington Arms* s'est lancé dans la fabrication de machines à écrire en 1873 (GRUN, 1982). La fonction de secrétaire-dactylo est restée masculine jusqu'à ce que la bureaucratisation du travail multiplie les voies d'avancement offertes aux hommes. En faisant réciproquement de la place — pour moins cher, sous le prétexte alors consensuel qu'elles ne sont pas soutien de famille — aux jeunes femmes suffisamment scolarisées pour échapper aux *sweat-shops* et à la domesticité.
33. Les tournées automobiles en province, et bientôt, la radio relancée par le disque, donneront naissance aux premières vedettes populaires pan-québécoises (canadiennes françaises serait plus juste). Parmi d'autres : Olivier Guimond, père, alias « Ti-Zoune », dès 1920 ; Mary Travers, « La Bolduc », qui signera 300 chansons entre 1928 et 1941 ; et Rose « La Poune » Ouellet après 1936 (LDRR, 1989 : 178-181).
34. On revient de façon plus précise sur cette relation dans un instant, en abordant l'impact de la Crise sur les politiques publiques.
35. Sir John A. MacDonald et Sir George-Étienne Cartier, Pères fondateurs de la Confédération, étaient actionnaires ou directeurs des compagnies ferroviaires qu'ils subventionnaient grassement. Honoré Mercier, tête de lignée des premiers ministres nationalistes du Québec, trébuchera après s'être pris les pieds dans le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, en 1887.
36. À elle seule, l'évolution des rentrées fiscales, à Québec et à Ottawa, eut mérité un chapitre entier de calculs minutieux. Il faudra se contenter de ce premier balayage. Les innovations financières des gouvernements seront soulignées au passage dans la suite du texte.
37. La récession passagère mais sévère qui sévit au commencement des années 1920 aura sans doute stimulé aussi l'intervention gouvernementale.
38. Ces mutualités expliquent la longévité exceptionnelle de nos premiers ministres. Taschereau a régné 15 ans ; Duplessis, 19 ans en tout.
39. L'éducation est dans l'air depuis 1910 (voir DUROCHER, plus loin). L'Université « Laval » de Montréal gagne son autonomie et engage ses premiers professeurs de carrière (avant, les cours étaient donnés par des professionnels dilettantes). En 1921, le cours primaire supérieur (8^e à 12^e) est mis en place à Montréal, et sera officiellement institué dans le reste du Québec après 1929 (Linteau, 1991 ; LDRR, 1989). McGill se donne en 1922, une « Graduate Faculty » (études supérieures, recherches).
40. Autre tendance profonde (remontant ici au développement de la production laitière à la fin du siècle précédent) qui connaîtra une accélération foudroyante durant le dernier tiers du XX^e. Elle va évidemment de concert avec le grand passage de la terre à la ville.
41. Les notions associées à l'État-providence étaient déjà présentes dans le programme du Parti libéral fédéral lors des élections de 1919 : nationalisation du chemin de fer, ministère de la santé, réforme de la fonction publique, etc. (MILLER, 1998 : 97). Les conservateurs ne pourront s'empêcher d'en reprendre l'essentiel à leur compte. C'est toutefois sous le règne de Mackenzie King, grand technocrate progressiste diplômé de Harvard, que sera adopté « L'Acte sur les pensions ». Comme quoi les lumières de la Raison peuvent faire bon ménage avec les tables de spirite, King passera sa vie à consulter l'esprit de sa mère — et en cas de coup dur, celui de son regretté chien — avant de prendre de grandes décisions (aux côtés de Churchill et Roosevelt durant la guerre 1939-1945, par exemple).
42. Un instant désarçonnées, certaines provinces se laissent tirer l'oreille. Le Québec, par exemple, attendra 1936 pour sauter dans le train. C'est ce qui explique le décalage entre l'adoption de la loi et le bond dans la courbe des « pensions », dans le graphique 17. La Crise multipliera les points de

chevauchement, donc de tensions fédérales-provinciales qui persisteront jusqu'à nos jours malgré les Commissions d'enquête successivement mandatées pour y voir : Rowell-Sirois, Tremblay, Laurendeau-Dunton, Robarts-Pépin, etc.

43. Les programmes poussent comme des champignons. Inspiré par Roosevelt, le conservateur Richard Bennett fait adopter en 1935 un train de mesures pour y mettre de l'ordre : assurance chômage, assurance maladie, réduction des heures de travail, salaire minimum, code du travail, conseil de planification économique. En récompense, il perdra le pouvoir l'année même. Puis, le Conseil privé déclarera son « New Deal » inconstitutionnel, comme l'avait fait la Cour suprême des États-Unis envers le modèle originel.
44. Les municipalités seront d'ailleurs mises à l'œuvre à leur tour, avec le soutien des gouvernements supérieurs, et sinon, en s'endettant elles-mêmes.
45. Nous avons aussi classé sous « infrastructure » les dépenses extraordinaires de voirie et les projets d'immobilisation explicitement liés à la *Loi d'aide aux chômeurs*, ainsi que les frais de leur administration comptabilisés au chapitre « travail ».
46. Comprenant en plus ce que les comptes publics classent expressément sous les rubriques « santé », « hygiène », « asiles », « assistance publique », dont la croissance est aussi limitée que régulière.
47. Avec les déboursés aux titres suivants : retour à la terre, agriculture, forêts, chasse, pêcheries. L'aspect messianique du mouvement de retour à la terre et de néo-colonisation, sera ramené dans le propos incessamment.
48. John K. Galbraith a résumé ainsi, je ne sais plus où, à quoi aboutissait le libéralisme économique pris à la lettre : les programmes sociaux de l'État étouffent la croissance parce qu'ils donnent trop d'argent aux pauvres, en les décourageant de travailler, et n'en laissent pas assez aux riches, en les empêchant d'investir. Cherchez l'erreur, comme les meilleures volontés du monde s'y échinaient à l'époque de la Crise et pour tout dire, la cherchent encore aujourd'hui.
49. Admettons que l'inflation du loyer de l'argent y soit pour quelque chose. Mais on aurait aussi bien pu y trouver une raison pour crier « Au vol ! » en faisant tout pour réduire la dette.
50. Célibataire endurci qui ménageait ses pulsions créatrices pour l'exercice du pouvoir, Duplessis n'avait guère de loisirs culturels, sauf les séries mondiales de baseball, quand ses chers *New-York Yankees* en étaient, et l'achat d'une « peinture », à l'occasion. On soupçonne qu'il n'avait pas lu Keynes, pour qui l'État devait se retirer devant le marché aussitôt la reprise évidente. En fait, la fonction publique duplessiste ne comptait aucun économiste (Rumilly, 1973, Simard, 1979).
51. Duplessis dégage souvent des surplus budgétaires en puisant les investissements dans le bâti à même les revenus ordinaires. Il préfère hausser les impôts qu'endetter la province, parce qu'il voit l'économie entière comme un ménage familial.
52. Nul effet inflationniste ici : de 1951 à 1961, les prix sont stables.
53. Les comptes publics témoignent de façon plutôt cocasse du désarroi des gouvernants devant les attentes inusitées qui sollicitent l'État. Le Secrétariat provincial sert de fourre-tout en attendant qu'un ministère ou organisme soit créé pour prendre charge de telle ou telle nouvelle fonction. L'Instruction publique ne se détache qu'en 1937 ; la Santé, en 1939 ; le Bien-Être rejoint la Santé en 1943, avant de passer à la Jeunesse, apparue en 1947, qui absorbera aussi les pensions de vieillesse jusque là confiées au Travail. Ces tergiversations expliquent les regroupements d'apparence saugrenue qu'il a fallu opérer pour suivre la trace des choses apparentées, dans le graphique 24.
54. Par la suite, l'Ontario s'éloignera même plus rapidement que le Québec du modèle sociodémocrate.
55. Dans *The Age of Extremes*, récemment sorti, le grand historien marxiste anglais, Eric Hobsbawm, divise le siècle universel en trois périodes : « The Age of Catastrophe, 1917-1945 » (écroulement des empires monarchiques, révolution, facisme, guerre), « The Golden Age, 1945-1973 » (équilibre des Blocs, expansion et régulation, décolonisation) ; « The Landslide, 1973-1993 » (crises de

l'énergie, des valeurs, des projets collectifs). Déçu évidemment de la débandade du socialisme, Hobsbawm s'en console en concluant qu'il aura au moins forcé le capitalisme à se civiliser. À sa façon, il place donc au cœur du siècle, comme nous avons été amenés à le faire dans notre contexte, la montée concomitante du capitalisme de masse et de l'État interventionniste, à la fois « providentiel » et « keynesien » (HOBSBAWM, 1999 ; cité par WILLS, 1999).

56. Nicole Gagnon glose ici sur les thèses de Fernand DUMONT (1993). Au-delà du vocabulaire, l'énoncé rejoint la classique contribution de George H. MEAD, *L'Esprit, le soi et la société*, datant de 1934, où je pige moi-même à pleines mains. J'emprunte également aux travaux d'Alain TOURAINE (1984 plus particulièrement). Ces auteurs ne sont pas évidemment coupables de la façon sélective dont je m'approprie leurs idées pour les recombiner à ma sauce.
57. Jusque là, on suit à peu près la définition que DUMONT (1993) donne des « groupements par référence ». Je ne suis pas certain qu'il aurait souscrit à la suite.
58. On aura reconnu, là encore, une image venue de DUMONT (1968).
59. Ses frontières géographiques n'étaient d'ailleurs pas celles qu'on connaît maintenant. Elles venaient tout juste de s'étendre à la hauteur de l'Abitibi (en 1898), et n'atteindraient le détroit d'Hudson qu'en 1912. L'excision du Labrador ne deviendrait cause de rancœurs durables qu'après 1929.
60. Pour l'ignorance, on y voit dans les détails. Le conseil municipal de Montréal, sous l'influence des autorités ecclésiastiques, décline l'offre d'une bibliothèque publique que lui fait Carnegie, le magnat de l'acier, en 1903 (SIEGFRIED, 1907 : 42).
61. À l'heure présente, cinq millions d'Américains ont des ancêtres canadiens-français (DUMONT, 1997 : 445).
62. Trente ans plus tard, les collègues d'Everett C. Hughes à l'Université McGill postulaient toujours « que les Canadiens français serait tôt ou tard absorbés, en tant que groupe ethnique, dans le grand tout canadien de langue anglaise » (HUGUES, 1953 : 225).
63. M. Conrad Black, le baron de la presse, sera un des derniers représentants vivants de cette espèce, en 1999.
64. À chaque occasion où une crise politique galvanisera les allégeances viscérales, lors des scrutins sur la conscription en temps de guerre, par exemple (1917 et 1942), l'unanimité *tribaliste* ne sera pas moindre du côté anglais qu'à l'opposé. En ce sens, le premier ministre péquiste Jacques Parizeau n'avait pas entièrement tort d'attribuer à un « vote ethnique » la victoire du *Non* au référendum de 1995 sur la souveraineté. Là où les pédales lui ont glissé sous les pieds, c'est dans l'appel chauvin à « l'entre-nous » qu'il a lancé ensuite pour « la prochaine fois », alors qu'un solide 40 % des francophones avaient aussi répondu *Non*, sans mentionner les bémols stratégiques qu'un *Oui* à la question posée accommodait.
65. Mauvais présage : les deux derniers premiers ministres à porter le titre de *Sir* quittent le pouvoir en 1920 : Robert Borden à Ottawa, Lomer Gouin à Québec.
66. En 1903, la législature provinciale décrète qu'aux fins scolaires, les Juifs seront considérés comme protestants. En 1920, lorsque leurs enfants représentent 40 % des inscrits — issus de familles modestes peu douées pour la taxation — et que les rabbins demandent des sièges au Conseil, la Commission scolaire protestante court à Londres faire déclarer inconstitutionnelle la loi de 1903. Québec sera forcé d'augmenter les subventions aux écoles protestantes pour compenser. La question de la représentation ne se règlera qu'en 1945. McGill contingentera le nombre d'étudiants juifs jusqu'aux années 1950.
67. André SIEGFRIED, revenu sur les lieux au début des années 1930, trouve le péril installé à demeure : « Le plus grave me paraît être le changement complet de caractère d'un peuple qui, jadis rural, est devenu essentiellement urbain (...). Dans les villes l'américanisation les guette, bien plus elle se jette à leur tête, les saisit à la gorge » (1937 : 67).
68. Vieille plaie qui ne se referme pas. En 1904, une proposition visant à donner aux nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan un régime scolaire semblable à celui du Québec, est

battue à plate couture au parlement fédéral. Le député Henri Bourassa (qui se retirera de la politique active pour fonder ensuite *Le Devoir*, en 1910) exprime son dépit avec une prescience certaine : « Chaque fois que je retourne dans ma province, je regrette d'y voir se développer le sentiment que le Canada n'est pas le Canada pour tous les Canadiens. Nous sommes forcés d'en venir à la conclusion que le Québec est notre seul pays, parce que nous n'avons pas de liberté ailleurs » (cité par *Chronologie du Québec*, site Internet).

69. « Que cette chambre est d'avis que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte fédératif de 1867, si, dans les autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle à l'union, au progrès et au développement du Canada » (*Chronologie du Québec*, site Internet). Il est légèrement biaisé, ce « site », soit dit en passant.
70. La revue prend le nom de *L'Action canadienne-française* en 1927, et sa publication s'interrompt en 1928. Elle renaîtra en 1933 sous le titre de l'*Action nationale* qu'elle conserve à ce jour. La Crise a redonné une urgente pertinence à ses hauts cris, que la prospérité de la fin des années 1920 avait mis en sourdine.
71. Expérience pilote tentée de 1966 à 1970 en Gaspésie / Bas Saint-Laurent pour mettre à l'épreuve la théorie du développement régional planifié avec participation démocratique. Voir Simard, 1979.
72. Ce qui explique les sympathies de maints nationalistes d'ici envers le facisme mussolinien, le corporatisme de Salazar, au Portugal, ou de Franco, en Espagne. Mussolini, répétait-on de tout côté, a « fait marcher les trains à l'heure ». Même Hitler n'a pas mal réussi, avec des recettes semblables, à remettre l'Allemagne sur pied, dans le respect de l'ordre, de l'organisation, de l'efficacité technique. Remarquez : le modèle le plus prochain fut tout de même celui du *New Deal* de Roosevelt, aussi « rationaliste-étatique » à sa manière.
73. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada voit le jour en 1922, pour contrer « les unions internationales ». Les « cercles de fermières » en 1915. L'Union catholique des cultivateurs, dans les années 1920. Suivront la J.E.C., la J.O.C., et autres pépinières d'élites.
74. Les contradictions couchent dans le même lit. Écoutez ce lyrique hommage aux « clôtures », signé par un étudiant des Hautes Études commerciales deux pages avant un article moderniste de Montpetit (*L'Action française*, janvier 1919) :

« Oh vous les clôtures, toutes
Les clôtures du pays
(...)
Soyez-nous une cuirasse
Contre le vil assassin
Qui voudrait voir notre race
Un poignard au sein »

75. Un certain misérabilisme a monté en épingle les blocages socioéconomiques locaux qui auraient *poussé* presque un million de Québécois vers les manufactures américaines. On veut bien que les mêmes effets engendrent des causes différentes, mais il conviendrait d'expliquer qu'en proportion de la population, si on s'en remet aux données de Lavoie (1972), l'hémorragie ait évolué à peu près au même rythme dans l'ensemble du Canada. Se pourrait-il que les Canadiens français aient été aussi *attirés* par le rêve américain ? Une fois les frontières closes, « les télécommunications prirent bientôt le relais et chacun put désormais cotoyer à domicile cette civilisation conquérante, pragmatique, séduisante » (Bouchard, 1998 : 233).
76. Gérald Fortin en 1965 : « C'est un des points les plus solidement établis de nos recherches : ruraux et urbains, ouvriers et cols blancs partagent tous les mêmes besoins et les mêmes aspirations au niveau de la consommation » (1965 : 58).
77. De 1970 à 1990, le revenu personnel augmente de 81 % ; une fois passé l'impôt, la hausse n'est que de 51 % (Langlois, plus loin).

78. Débonnaire trait-d'Union nationale entre les Anciens et les Nouveaux Québécois, Johnson s'empressera d'enjamber le pas au lendemain de sa victoire.
79. L'avance est particulièrement rapide après l'élection, en 1976, d'un premier gouvernement souverainiste. Après le départ de René Lévesque en 1968, les libéraux s'étaient graduellement repliés sur leurs bases de petites gens d'affaires, hostiles et aigries envers l'amalgame de socialistes, syndicalistes, fonctionnaristes, séparatistes, gauchistes et journalistes qui avaient suivi le traître. Mis à part le projet hydro-électrique de la baie James, le parti de Robert Bourassa sera moins porté à jouer du levier étatique dans les plates-bandes du marché libre.
80. Si bien, d'ailleurs, qu'en 1969, lorsque commencera ce que Gary Caldwell (1982) appelle « la Guerre des langues », ce sont les Italiens de Saint-Léonard qui se porteront à l'avant-garde.
81. À bon droit. En 1979, il y avait 521 anglophones de souche sur 75 185 fonctionnaires provinciaux. Même à la Ville de Montréal et dans l'administration fédérale au Québec, leur faible présence était carrément « embarrassante » (Allnut, 1982).
82. Nicole Gagnon dit brutalement ce que chacun sait : « Un Québécois "pure laine", ça ne se reconnaît pas à l'œil, mais à l'oreille, et il y faut avoir été plongé dedans quand on était petit » (1999 : 3). Durant la décennie 1970, *tous* les groupes immigrants implantés au Québec depuis 1945 ont perdu des membres, sauf les Haïtiens (Caldwell, 1993 : 495).
83. Nous ne parlons pas de couches défavorisées, quand même. En 1996, les municipalités de Westmount, Hampstead et Ville Mont-Royal étaient les plus riches du Canada, selon le revenu par habitant.
84. La proportion d'élèves allophones de naissance qui utilisent le français à la maison est passée de 5,7 % à 15,2 % de 1983 à 1998, dans l'ensemble du Québec. Et parmi ceux et celles qui poursuivent des études post-secondaires, le choix d'un collège français a monté de 15,6 % à 45,5 % entre 1981 et 1885 (Thibodeau,1999).
85. Les libéraux fédéraux aiment noyer le nationalisme québécois dans la « mosaïque multiculturelle canadienne » ; et les souverainistes de Québec rempilent à leur manière, histoire de remettre « les Anglais » à leur place tout en se dédouanant des accusations de tribalisme « pure-laine » auxquelles ils se savent vulnérables.
86. Je suis obligé de gommer tant de nuances, ici, qu'on me pardonnera de renvoyer à certains de mes propres travaux en guise d'excuses : Simard, 1985, sur la situation contemporaine des Autochtones au Québec, et Simard,1996, sur les tendances du changement social depuis 1970 chez les Cris et les Inuits occupant presque tout le territoire au-delà du 50^e^ parallèle.
87. Non, nous ne reviendrons pas une dernière fois sur les téléphones et les automobiles. N'empêche qu'ils demeurent moins fréquents au Québec qu'en Ontario jusqu'en 1970.
88. Qu'ils aient moins peur des fusils que les femmes, donc manquent moins souvent leur coup, y serait aussi pour quelque chose.

LA POLITIQUE

La grande marche vers la modernisation

RENÉ DUROCHER

Le XX^e siècle politique au Québec a été marqué par une grande marche vers la modernisation. Marche semée d'embûches, de pauses, de reculs, de ratés, mais qui malgré tout permet au Québec d'entrer dans le XXI^e siècle comme une des sociétés hautement développées dans le monde. Le Québec a évolué sous la pression de forces économiques puissantes qui ont engendré des changements sociaux majeurs et déclenché des débats idéologiques tumultueux. Dans ce contexte, l'État, les partis et les hommes politiques ont dû agir ou réagir pour répondre aux attentes et aux besoins de la population.

Le XX^e siècle politique c'est aussi la lutte du Québec pour maintenir son autonomie et préserver son identité française au sein d'un pays fédéral où les francophones sont largement minoritaires dans le cadre du continent nord-américain massivement anglophone.

L'évolution politique du Québec peut se découper en trois grandes phases : une longue période de stabilité de 1897 à 1936, une phase de transition, de 1936 à 1960, et finalement la période de la Révolution tranquille dont les effets se font encore sentir maintenant.

Le long règne des libéraux, 1897-1936

L'élection des libéraux de Wilfrid Laurier, le premier Canadien français à occuper le poste de premier ministre du Canada, constitue un tournant politique pour le Québec. Laurier, qui dirige le gouvernement fédéral sans interruption de 1896 à 1911, contribue grandement à l'attachement des Canadiens français au système fédéral, de même qu'il permet aux libéraux fédéraux de faire du Québec un château fort, eux qui conserveront le pouvoir pendant le plus clair du XX^e siècle grâce aux majorités décisives obtenues au Québec. Cette formule souvent gagnante incitera les libéraux, contrairement aux conservateurs, à choisir à plusieurs reprises des chefs francophones.

Les libéraux du Québec profiteront de la popularité de Laurier et de l'orientation qu'il imprimera au Parti libéral pour se faire élire. Le long règne des libéraux de près de quarante ans débute avec Félix-Gabriel Marchand (1897-1900), se poursuit avec Siméon-Napoléon Parent (1900-1905), Lomer Gouin (1905-1920) et Louis-Alexandre Taschereau (1920-1936). Cette période est donc marquée par une grande stabilité politique que n'arrivent pas à ébranler les conservateurs même avec l'appui des nationalistes. Plus encore, il y a une conti-

nuité certaine entre la philosophie libérale et l'action politique de ces gouvernements, compte tenu de la personnalité de chacun et des circonstances propres à leur époque particulière.

Le grand défi de ces gouvernements consiste à assurer le développement économique du Québec afin de retenir sa population qui depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle émigre massivement vers les États-Unis. Aux nationalistes qui critiquent sa politique d'ouverture aux capitaux étrangers, Taschereau réplique qu'il préfère importer des capitaux américains plutôt que d'exporter des Canadiens français. La nouvelle phase d'industrialisation axée sur l'exploitation des richesses naturelles (eau — forêts — mines) sera vue comme la clé du développement. Le gouvernement québécois étant propriétaire des richesses naturelles sur son territoire, il sera amené à jouer un rôle plus actif dans l'économie, notamment en créant des conditions favorables pour les investisseurs. Grâce au pouvoir qu'il détient, le gouvernement peut tirer des revenus relativement importants des richesses naturelles, il peut légiférer pour augmenter les retombées économiques de leur exploitation et investir dans des équipements collectifs et l'infrastructure.

Le gouvernement Gouin, aiguillonné, il est vrai, par l'opposition sera le plus interventionniste. Ainsi, au lieu de vendre les chutes d'eau il les louera aux entreprises. Il interdira l'exportation du bois à pâte coupé sur les terres publiques malgré les menaces de représailles des Américains. La valeur de la production de pâte et de papier passera de 10 millions de dollars en 1910 à 64,5 millions en 1919. Il créera la Commission des utilités publiques (1909) pour régir les entreprises exploitant des services de communication, de transport ou d'énergie, la Commission des eaux courantes (1910) chargée de surveiller l'utilisation des rivières et d'en régulariser le débit au moyen de barrages afin d'accroître la capacité hydroélectrique du Québec. À la politique d'investissement dans les chemins de fer au XIX^e siècle succédera une politique de voirie commandée par le développement de l'automobile. La « loi des bons chemins » de 1912 met dix millions de dollars à la disposition des municipalités pour améliorer le réseau routier. Cette politique poursuivie par Taschereau est importante au point de vue économique, tout en assurant de bons dividendes électoraux.

L'industrialisation et l'urbanisation croissantes du Québec obligent les gouvernements à intervenir pour assurer un minimum de protection à la population soumise aux effets pervers d'un capitalisme débridé. On essaie d'interdire le travail des enfants et de protéger la main-d'œuvre féminine, mais sans grands succès. Le seul domaine où l'État intervient de manière efficace, mais tardive, est celui des accidents du travail. En 1910, on reconnaît qu'indépendamment de la faute du patron ou de l'ouvrier, celui-ci sera indemnisé en cas d'accident. Encore faut-il que l'entreprise soit assurée. Taschereau rendra l'assurance obligatoire et donnera à la Commission des accidents du travail le statut d'un tribunal pour trancher les litiges.

Dans la même veine réformiste, Taschereau fait voter deux lois majeures et controversées. Dans une Amérique prohibitionniste, il refuse de suivre le mouvement et au lieu d'interdire la vente d'alcool, il en fait un monopole d'État en créant la Commission des liqueurs, ancêtre de la Société des alcools du Québec. Les

milieux conservateurs sont scandalisés que l'État se fasse marchand d'alcool. Mais Taschereau est convaincu qu'il vaut mieux contrôler ce commerce que de se lancer dans une vaine lutte prohibitionniste qui sera effectivement plus profitable à la mafia qu'à la santé de la population.

La même année, pour faire face au problème de santé de la population démunie et pour venir à la rescousse des municipalités et des institutions hospitalières débordées, il fait voter la loi de l'Assistance publique. Les indigents seront traités gratuitement et les frais encourus seront partagés à parts égales entre le gouvernement, les municipalités et les institutions. Le financement sera assuré par une taxe dite d'amusement (le sou du pauvre) partagée également entre les municipalités et le gouvernement.

Les gouvernements essaient de faire en sorte que la population, notamment les Canadiens français, puisse bénéficier autrement qu'en prolétaires des retombées du développement économique. Les conservateurs et les nationalistes demandent de ralentir le développement pour favoriser les colons et permettre éventuellement aux capitalistes francophones d'exploiter eux-mêmes les ressources. Les libéraux croient d'abord et avant tout à l'éducation. Dès 1897, Félix-Gabriel Marchand fait voter une loi créant un ministère de l'Instruction publique assorti de la gratuité des manuels scolaires. L'opposition forcenée de l'Église catholique fait échouer le projet qui sera bloqué par le Conseil législatif. Lomer Gouin, malgré ses amis radicaux, refusera de s'engager dans une lutte contre l'Église. Il réussira cependant à faire une brèche dans le système d'éducation. En 1907, il favorise la création d'une école d'arpentage et en 1910 d'une école forestière, toutes deux rattachées à l'Université Laval. Parallèlement, à Montréal, grâce à son appui indéfectible on pourra créer l'École des Hautes Études Commerciales. En même temps il met sur pied des écoles techniques à Montréal et à Québec (1910), puis d'autres surgiront à Trois-Rivières, Shawinigan, Hull, etc. Taschereau poursuivra cette politique en créant deux écoles de Beaux-Arts et d'autres écoles techniques.

Bien entendu, pour pouvoir attirer des investissements, protéger l'autonomie provinciale et jouer un rôle dans le développement économique et social, les gouvernements doivent pratiquer une saine gestion financière, ce qui à l'époque signifie l'équilibre budgétaire et le contrôle de la dette.

Deux grandes crises surgissent pendant la période : la Première Guerre mondiale et la Crise des années 1930. La guerre provoquera un affrontement politique majeur entre le Québec et le Canada anglais. Le gouvernement Gouin aura fort à faire pour naviguer dans ces eaux tumultueuses. Les conservateurs, au pouvoir à Ottawa pendant la guerre, imposeront la conscription et seront pour longtemps discrédités au Québec. Les conservateurs du Québec écoperont aussi, ce qui facilitera le maintien des libéraux au pouvoir. Quant à la Dépression des années 1930, son impact sera dévastateur à tous égards et elle entraînera la chute des libéraux.

Partis politiques et démocratie

Les partis politiques sont dirigés par une élite (chef, ministres, députés et organisateurs électoraux) et il n'y a pas de membres. Les députés formés majoritairement de membres des professions libérales, notamment des avocats et des petits commerçants,

ne siègent à Québec que deux à trois mois par année. Le premier ministre trouve le temps de siéger au conseil d'administration de grandes entreprises. Les députés poursuivent leurs activités professionnelles et s'occupent de plus en plus de la distribution du *patronage* dans leur circonscription. Le favoritisme sert à fidéliser les électeurs, en particulier dans les milieux ruraux. Chaque parti a ses journaux et il n'y a pas de séparation entre les ailes fédérales et provinciales des partis familièrement appelés les Rouges et les Bleus.

La vie démocratique laisse fort à désirer. La seule réforme vraiment significative est celle apportée par Lomer Gouin en 1912 avec l'abolition du vote plural qui donnait le droit à quelqu'un de voter dans chaque circonscription où il avait une propriété, ce qui pouvait, selon Jean Hamelin, représenter jusqu'à 10% des inscrits sur les listes électorales. La loi stipule que «les sauvages» résidant sur une réserve n'ont pas le droit le vote. Par ailleurs, les femmes obtiennent en 1918 le droit de vote au fédéral, mais systématiquement, année après année, le gouvernement Taschereau, appuyé par les conservateurs et le clergé, refuse de leur reconnaître ce droit pour les élections provinciales. Quant aux mœurs et aux pratiques électorales elles vont en se dégradant.

L'écart entre le pourcentage des votes et le pourcentage des sièges obtenus par chaque parti est généralement très grand. Au scrutin uninominal à un tour qui favorise le bipartisme et récompense le parti gagnant souvent de manière excessive, s'ajoute le problème majeur des distorsions causées par la carte électorale (voir l'annexe). Selon le politicologue Harold Angell, en 1927 par exemple, les 15 circonscriptions de Montréal ont une moyenne de 58 607 électeurs, contre 28 225 pour les quatre circonscriptions de Québec et de 23 420 pour les circonscriptions du reste du Québec. Ou encore, pour illustrer le phénomène différemment, on peut noter que les 21 plus petites circonscriptions représentent 12,5 % de la population totale, tandis que les 21 plus grandes en représentent 43 %.

Ce système donne une prime abusive aux milieux ruraux comptant moins d'électeurs. Ils sont plus faciles à encadrer et à séduire par le *patronage* au détriment des milieux urbains où l'industrialisation et l'urbanisation rapides posent des problèmes aigus.

Avec la défaite des libéraux en 1936, se clôt un long chapitre de l'histoire politique du Québec. Durant le long règne des libéraux, la politique québécoise a été orientée prncipalement par un effort continu pour assurer le développement économique du Québec dans le cadre d'une philosophie libérale qui privilégie l'exploitation des ressources naturelles par le grand capital, lequel trouve au Québec une main-d'œuvre docile et peu coûteuse.

Une période de transition 1936-1960

La période 1936-1960 est celle de Maurice Duplessis et de Adélard Godbout, deux personnages très différents mais chacun préfigurant un aspect de la Révolution tranquille : Duplessis par son nationalisme qui a fait de l'autonomie l'expression politique du Québec, Godbout par son réformisme audacieux. Non seulement Duplessis, comme Gouin et Taschereau, restera au pouvoir sans interruption pendant quinze ans de 1944 à 1959, mais il leur empruntera leur politique économique et leurs recettes électorales. Godbout, qui a dû se dissocier du régime Taschereau, sera

plus près des libéraux fédéraux, du tandem King-Lapointe et de leur vision du monde. Au pouvoir de 1939 à 1944, Godbout est convaincu que le nazisme et le fascisme mettent en péril la démocratie. Il est prêt à coopérer pleinement, voire à faire d'importants compromis sur l'autonomie du Québec, pour favoriser l'effort de guerre du pays. Il est persuadé que certaines réformes jugées radicales sont devenues nécessaires et il accepte l'État- providence qui se profile à l'horizon.

Duplessis, pour accéder au pouvoir en 1936, fait preuve d'une grande habileté politique, d'un opportunisme certain et bénéficie de la conjoncture de la grande crise économique.

À la veille de l'élection de 1935, l'Action libérale nationale (ALN), un groupe de jeunes libéraux dissidents, incapables d'obtenir le renouvellement du parti libéral, signent une entente avec les conservateurs de Maurice Duplessis pour mener la lutte contre Taschereau. Les libéraux l'emportent de justesse avec 48 sièges contre 42 à l'Union nationale Gouin-Duplessis dont 26 de l'ALN et 16 du Parti conservateur.

Duplessis s'impose

Duplessis s'impose comme chef parlementaire. Il dénonce sans répit les scandales du régime Taschereau et celui-ci doit démissionner. Il est remplacé par Adélard Godbout qui ne pourra éviter la défaite aux élections déclenchées en 1936. Duplessis, qui a abattu le régime Taschereau, refuse de renouveler l'entente de 1935 avec l'ALN ; il garde l'appui de la grande majorité des membres de l'opposition et remporte une éclatante victoire sous la bannière de l'Union nationale, amenant ainsi la disparition du parti conservateur québécois.

Dès la formation de son cabinet, en éliminant les réformateurs les plus bruyants, il est évident que Duplessis pratiquera une politique conservatrice. Pour assurer sa base électorale il fait voter une loi de crédit agricole qui sera fort appréciée des ruraux, il aide davantage les colons et il relance la politique de grands travaux publics. Afin d'obtenir l'appui des milieux d'affaires, il pratique une politique antisyndicale et pour plaire à l'Église, dont il se déclare l'allié inconditionnel, il se lance dans une chasse aux communistes.

Duplessis profite du début de la Deuxième Guerre mondiale pour déclencher des élections. Très tôt, l'enjeu de l'élection devient la menace de la conscription pour service outre-mer. Les ministres libéraux interviennent massivement dans la campagne, déclarent qu'ils démissionneront en cas de victoire de Duplessis, ce qui amènerait les conservateurs au pouvoir et partant la conscription.

S'ajoutant à l'administration incohérente de Duplessis et à la déception des nationalistes qui l'avaient appuyé, le chantage à la conscription porte fruit et Godbout devient premier ministre.

Godbout a de fortes convictions qui l'amènent à appuyer avec zèle l'effort de guerre et à coopérer avec le gouvernement fédéral. C'est ainsi qu'il accepte sans consulter l'Assemblée législative un amendement à la Constitution donnant pleine compétence au gouvernement fédéral en matière d'assurance-chômage. En 1942, il accepte de céder au fédéral — pour la durée de la guerre — le monopole sur les grands impôts directs en retour d'une subvention. Lors du plébiscite de 1942 qui demande aux Canadiens de libérer les libéraux de leur promesse faite aux Qué-

bécois qu'il n'y aurait pas de conscription, Godbout refuse de se prononcer pour le « non » qu'appuie l'immense majorité des francophones.

Sur le plan interne, Godbout est un réformiste déterminé. C'est ainsi qu'il fera voter une série de mesures progressistes qui en font un véritable précurseur de la Révolution tranquille. En 1940 il fait voter une loi accordant le droit de vote aux femmes, malgré l'opposition du clergé et des conservateurs. En 1942, il s'attaque à un autre tabou en rendant la fréquentation scolaire obligatoire. En 1943, il crée un Conseil économique et social et une Commission chargée d'élaborer un plan d'assurance-maladie. En 1944, il apporte des réformes fondamentales et progressistes au Code du travail. Finalement, la même année, le gouvernement porte un coup spectaculaire en nationalisant la Montreal Light Heat and Power et ses filiales. Par cette nationalisation, Godbout crée Hydro-Québec.

Le dossier des réformes est impressionnant. Mais dans le climat de nationalisme exacerbé par la guerre, la collaboration de Godbout avec Ottawa sera au cœur de la campagne électorale de 1944, sans compter qu'un certain conservatisme rejette ses réformes « radicales ». Les milieux d'affaires préfèrent alimenter la caisse du « modéré » Duplessis qui a dénoncé la nationalisation de l'électricité comme étant du bolchevisme. Malgré la présence d'un nouveau parti nationaliste, le Bloc Populaire canadien, Duplessis, même s'il obtient moins de votes que les libéraux peut former un gouvernement majoritaire. Encore la carte électorale et le poids des ruraux qui se reconnaissent en Duplessis.

Le règne de Maurice Duplessis

Duplessis en 1944 est un politicien expérimenté, il a acquis de la maturité, il a cessé de consommer de l'alcool et a bâti un parti dont il est le véritable chef. Ce parti deviendra une redoutable machine électorale bien huilée par une politique de *patronage* érigée en système et une caisse électorale généreusement garnie par les prélèvements sur les contrats accordés aux entreprises.

La politique économique de Duplessis est relativement simple : attirer des investissements étrangers et anglo-canadiens pour la mise en valeur des richesses naturelles du Québec concédées à des conditions avantageuses en espérant que cela aura, grâce à l'entreprise privée, des retombées dans les secteurs secondaires et tertiaires. Pour sa part, le gouvernement distribue de manière partisane de nombreux contrats pour les équipements collectifs (écoles, hôpitaux) et des travaux d'infrastructure (ponts, routes), ce qui permet de créer des emplois et de développer des petites et moyennes entreprises.

Bien entendu, Duplessis pratique une politique budgétaire très conservatrice : budget équilibré, réduction de la dette, taxes et impôts au plus bas. L'expansion des services sociaux et les salaires doivent être réduits dans toute la mesure du possible. Pour maintenir la paix sociale, il faut éviter les « abus » des syndicats. La collaboration constante avec l'entreprise privée s'accompagne d'un antisyndicalisme et d'un anticommunisme rassurant pour le patronat.

La politique sociale et la politique d'éducation est régentée par des organismes privés et par l'Église catholique. Celle-ci s'acquitte des ses tâches avec des moyens réduits, ce qui permet au gouvernement

de réaliser d'importantes économies. Par contre, l'Église dépend du bon plaisir du gouvernement pour diverses subventions accordées comme s'il s'agissait de faveurs. L'Église catholique dans ce système devient une alliée de l'Union nationale, mais aussi un colosse aux pieds d'argile.

Les piliers du pouvoir de Duplessis sont les milieux d'affaires, le clergé et le milieu rural reconnaissant pour le Crédit agricole et l'électrification des campagnes.

Duplessis ne cesse de revendiquer auprès d'Ottawa ce qu'il appellera « notre butin » et demande qu'on respecte la Constitution qui attribue aux provinces le droit de lever des impôts sans lesquels il n'y a pas de gouvernements autonomes. Il dit et répète que la politique sociale et l'éducation sont des pouvoirs exclusifs des provinces, ce qui l'amène à refuser les subventions fédérales aux universités.

En 1954, il crée un impôt provincial et met Ottawa au défi de ne pas le rendre déductible de l'impôt fédéral. Le premier ministre Saint-Laurent dit qu'il ne cédera pas et que le Québec est une province comme les autres. Duplessis, avec l'appui de l'opinion publique, a gain de cause. Le fédéral doit réviser son système d'ententes fiscales avec les provinces et mettre sur pied un programme de péréquation qui rend enfin justice au Québec. En 1960. les successeurs de Duplessis, Sauvé et Barrette, réussiront à régler le problème des subventions aux universités par une formule qu'on appellera « l'opting out » ou le droit de retrait avec compensation.

Le succès de Duplessis s'explique aussi par une conjoncture économique exceptionnellement favorable dans l'après-guerre. Pendant que l'entreprise privée assure, avec la collaboration plus que bienveillante de Duplessis, une certaine prospérité économique, le gouvernement fédéral développe une politique sociale qui essaie de répondre aux exigences d'une société urbanisée et industrialisée. Dans un cas comme dans l'autre Duplessis en bénéficie car la population se montre moins exigeante pour son gouvernement provincial. De plus, la guerre avait affaibli et pour longtemps le parti libéral provincial qui en plus d'être écrasé par les libéraux fédéraux, a manqué de leadership et de clairvoyance sur la question de l'autonomie provinciale.

Malgré tout, des réalités nouvelles investissent le Québec de ces années ; pensons à la télévision (1952) pour ne mentionner qu'un exemple. Duplessis, même au sommet de son pouvoir, n'a jamais obtenu plus de 52 % des voix des électeurs, c'est dire que le Québec n'était pas monolithique. Son successeur, Paul Sauvé, ne pourra renouveler le parti avec son « désormais », car il meurt trois mois après avoir accédé au pouvoir. Antonio Barrette, qui lui succède, se retrouve à la tête d'un parti déchiré. Il n'a ni le leadership ni le charisme de Sauvé et il sera défait par les libéraux en 1960. Avec ce changement de régime, un Québec en gestation depuis la Deuxième Guerre mondiale fera sa Révolution tranquille.

La Révolution tranquille

La mort de Duplessis en 1959 et l'élection des libéraux dirigés par Jean Lesage l'année suivante avec le slogan « C'est le temps que ça change » marquent le début d'une ère nouvelle. Ce qui change c'est d'abord le passage d'un discours conservateur à un discours réformateur, c'est l'arrivée d'une équipe politique qui se veut le porte-parole de tous ces groupes qui désiraient des changements pour effectuer un nécessaire

rattrapage dans plusieurs domaines, qui souhaitaient que la défense de l'autonomie ne soit plus surtout légaliste et négative mais qu'elle se traduise par l'exercice des compétences déjà reconnues au Québec, qu'on entre de plain-pied dans l'État-providence et qu'on assainisse la vie politique. Seul l'État peut mettre en œuvre les réformes nécessaires. Puis on voudra devenir « maître chez nous » (voir l'article de Paul-André Linteau en page 97).

L'utilisation de l'État comme moteur du développement d'une collectivité nationale déclenchera une dynamique puissante. Depuis quarante ans la Révolution tranquille, inaugurée en 1960, a servi de point de référence à tous les gouvernements. Mais depuis quelques années un grand débat s'est engagé sur le sens de cette Révolution, de ses acquis, de ses échecs, de ses limites voire de ses effets négatifs imprévus.

L'État

Les années 1960 et 1970 sont caractérisées par l'importance du rôle de l'État, tandis que depuis les années 1980 on tente de freiner son interventionnisme et de réduire sa taille. Pour réaliser les multiples réformes à l'ordre du jour, les gouvernements doivent réformer la fonction publique, créer de nouveaux ministères et une multitude de régies, des commissions, des comités et des conseils. L'administration devient plus centralisée et bureaucratique.

Le nombre de fonctionnaires augmente en flèche. Le personnel de la fonction publique passe de 29 000 à 53 000 durant les années 1960 et augmente jusqu'à environ 65 000 au milieu des années 1980 pour atteindre une pointe de 71 000 en 1993 avant de redescendre à 64 000 en 1997.

Les fonctionnaires ont obtenu sous le gouvernement Lesage le droit de se syndiquer, de s'affilier à une centrale syndicale et de faire la grève. L'État devant payer, directement ou indirectement, les salaires des employés du secteur public et parapublic il s'efforce de centraliser la négociation des conventions collectives. Les syndicats se regroupent en Front commun. Périodiquement on assiste à un grand psychodrame avec grèves légales ou illégales et lois spéciales ou décrets opposant le gouvernement et les 400 à 450 000 employés du secteur public ou parapublic.

Dans les premières années de la Révolution tranquille, le gouvernement dispose — grâce à la gestion conservatrice de Duplessis — d'une marge de manœuvre importante pour financer ses réformes et ses investissements. Puis les gouvernements sont obligés de hausser régulièrement les taxes et les impôts non seulement pour financer les investissements mais aussi les déficits budgétaires. La dette gouvernementale qui s'élevait à 300 millions de dollars en 1960 atteint les 80 milliards en 1997-1998.

Le gouvernement Bouchard en vient à se fixer comme objectif prioritaire d'équilibrer le budget, ce qu'il réussit en 1998-1999. C'était une première depuis l'époque de Duplessis. Mais ce fut très douloureux, en particulier dans le domaine de la santé (voir l'article de Roch Côté en page 299).

Depuis quarante ans, le Québec s'est doté d'un État et d'un service public fortement structuré, très présent dans tous les secteurs, et très coûteux. De plus en plus de citoyens demandent qu'on baisse les impôts, qu'on réduise la dette et qu'on freine l'interventionnisme de l'État. D'autres au contraire demandent encore plus au gouvernement. L'État-providence n'a

pas cessé d'exister, mais sa croissance a été limitée notamment en restreignant son caractère universel et en réduisant les contributions du gouvernement à l'aide sociale, au chômage, à divers organismes subventionnés, etc.

Les partis politiques

On note, durant la période, la disparition de l'Union nationale et l'apparition éphémère du Ralliement créditiste et du Parti égalité qui fera élire quatre députés en 1989 alors que les anglophones veulent protester contre la politique linguistique de Robert Bourassa. Le Parti libéral, présent avant même la Confédération, a connu des scissions qui ont amené la naissance de deux partis : le Parti québécois fondé par René Lévesque et l'Action démocratique du Québec dirigée par Mario Dumont. Sur la scène fédérale, les créditistes de Réal Caouette pouvaient dans les années 1960 et 1970 recueillir assez de votes et de sièges pour nuire aux libéraux fédéraux et même à certains moments les empêcher de former un gouvernement majoritaire. Un événement spectaculaire a été la fondation du Bloc québécois en 1990 par Lucien Bouchard qui s'est dissocié des conservateurs de Mulroney à propos de modifications apportées à l'Accord du Lac Meech. En 1993, avec 54 sièges, le Bloc, qui est un parti souverainiste, est devenu, paradoxe des paradoxes, la loyale opposition de sa Majesté à Ottawa. En 1997, le Bloc a cédé ce rôle au Reform Party, mais il a tout de même fait élire 44 députés. Alors qu'en 1980, les libéraux fédéraux faisaient élire 74 députés sur 75 au Québec, depuis le rapatriement de la Constitution ils n'ont jamais fait élire plus de 26 députés.

Les partis politiques sont devenus des partis de masse qui reposent sur un large membership regroupé dans des associations locales qui travaillent au recrutement de membres, au financement du parti, à l'élaboration du programme et au choix du chef. Les partis sont devenus de grandes organisations ayant pignon sur rue et dirigés par des permanents qui font appel aux sondeurs, aux agences du publicité, etc.

Les libéraux, qui ont dénoncé la corruption du régime Duplessis, s'attaquent au phénomène du « *patronage* », ils apportent certaines modifications modestes à la carte électorale. Afin de réduire l'importance des caisses électorales occultes, ils limitent les dépenses autorisées en temps d'élection dont une partie sera payée à même les fonds publics, et ils abaissent l'âge du droit de vote de 21 à 18 ans.

Les gouvernements qui suivront apporteront d'autres réformes notamment en augmentant progressivement le nombre de circonscriptions qui s'élèveront à 125. La carte électorale est régulièrement révisée par une Commission indépendante qui fait des recommandations à l'Assemblée nationale. En 1968, on abolit l'anachronique Conseil législatif et l'Assemblée législative devient l'Assemblée nationale. En 1970, sous Bourassa, on réussit enfin à obtenir l'assentiment des députés des 17 « comtés dits protégés » et à abroger l'article 80 de l'AANB permettant ainsi de modifier leur frontière et de rééquilibrer la carte électorale. Malgré tout, la carte électorale cause toujours des distorsions, mais beaucoup moins que dans le passé. Le scrutin uninominal à un tour, lui cependant, n'est pas modifié même si on évoque la possibilité d'un système où une partie des sièges serait attribuée en fonction du pourcentage des votes obtenus par chaque

parti. Le parti québécois, qui avait inscrit cette proposition à son programme, ne l'a jamais mise en œuvre et les libéraux n'en font pas une demande pressante ! (voir l'article de Michel Venne en page 319)

Une réforme majeure est venue du Parti québécois après son accession au pouvoir. La loi sur le financement des partis politiques stipule qu'aucune société ou organisation ne peut contribuer à la caisse électorale d'un parti. Seuls les individus peuvent verser de l'argent et ce pour un montant maximum de 3000 dollars. Les noms des donateurs de plus de 200 dollars doivent être rendus publics. Cette mesure radicale a nettement contribué à assainir la politique. Elle a obligé les partis à s'organiser pour obtenir du financement directement de la population qui, lorsqu'elle est mécontente de son parti, peut faire passer son message très concrètement en ne versant pas de contribution. Même si l'État finance pour une part les partis politiques, moyennant certaines conditions qui favorisent les grands partis, le message des membres peut se faire entendre très clairement. Les partis fédéraux, à l'exception du Bloc québécois, ont toujours refusé ce système de financement.

Comme le Québec devait tenir un référendum en 1980, le gouvernement a présenté une loi sur les référendums qui a pour base la loi sur le financement des partis mais qui en plus oblige les partisans à se regrouper en deux camps, le « oui » et le « non », pour avoir droit d'effectuer des dépenses au-delà d'un montant modeste.

Ces réformes majeures du Parti québécois ont été contestées mais elles ont résisté au temps. Encore que le gouvernement fédéral est intervenu massivement dans les campagnes référendaires, sans respecter la loi sur le financement alléguant que cela ne pouvait s'appliquer au fédéral.

La dernière réforme a trait à la nécessité pour un électeur de s'identifier au moyen d'une carte d'assurance-santé, d'un permis de conduire ou d'un passeport comportant sa photo. Les cas de fraudes électorales par substitution de personnes filmées par la télévision ont réussi à calmer les hauts cris poussés par les libéraux chaque fois qu'il était question d'une carte d'électeur.

Quant au personnel politique, ce qui le caractérise, c'est son haut niveau d'instruction. On observe une surreprésentation des membres de professions libérales et de milieux d'affaires chez les libéraux tandis qu'on trouve un nombre appréciable de représentants des milieux de l'enseignement, de la culture et de l'administration chez les péquistes. Les femmes sont toujours sous-représentées. La première femme élue à l'Assemblée nationale a été Claire Kirkland-Casgrain et elle est devenue la première femme ministre en 1964. Après l'élection de 1998, sur 125 députés, il y a 17 femmes élues au PQ dont 8 ministres et du côté libéral 10 femmes députées. Au total 27 femmes sur 125 députés soit un peu plus de 20 %. Il n'y a aucun représentant de minorités visibles. Les anglophones sont au nombre de dix chez les libéraux et un seul au PQ. Le Québec a fait depuis quarante ans des progrès mais la démocratisation, ici comme ailleurs, reste toujours un idéal à poursuivre.

Les gouvernements

Le gouvernement Lesage dans ses deux mandats (1960-1966) enclenche un puissant mouvement de réformes dans tous les domaines.

La pression exercée par la génération du *baby boom* qui arrive à l'adolescence

engendre une situation d'urgence et fait éclater les insuffisances du système d'enseignement. Le nouveau gouvernement présente de nombreuses mesures législatives concernant l'éducation, notamment la création d'une Commission royale d'enquête qui amènera la création d'un ministère de l'Éducation, de polyvalentes, de commissions scolaires régionales, de nouveaux programmes d'étude et de nouveaux modes de financement, le tout visant à favoriser l'accessibilité et la démocratisation du système.

Le même souci de rattrapage et de modernisation se manifeste dans le domaine social. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement décide de participer au programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation. Par la suite, il présente trois grandes mesures: révision en profondeur du code du travail, la loi 16 abolissant l'incapacité juridique de la femme mariée qui légalement faisait de celle-ci une mineure, et un régime de rentes.

En matière économique, le geste le plus spectaculaire sera la nationalisation de la plupart des compagnies privées d'électricité, ce qui donnera un nouveau souffle à Hydro-Québec qui deviendra une entreprise géante. L'autre grande réussite a été, en 1965, la création de la Caisse de dépôt et de placement qui deviendra un puissant levier économique.

Le gouvernement finalement crée un ministère des Affaires culturelles et pratique une politique d'ouverture sur le monde en établissant des délégations et des bureaux à l'étranger. La coopération franco-québécoise avec l'appui vigoureux du général de Gaulle connaîtra une impulsion remarquable qui en viendra même à inquiéter Ottawa.

Devant la montée de l'indépendantisme qui se développe depuis la fin des années 1950 avec l'Alliance laurentienne, l'Action socialiste et surtout le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et son chef flamboyant Pierre Bourgault, ainsi que le Ralliement national (RN), Lesage, très fédéraliste, se braque. Daniel Johnson, qui en 1965 publie *Égalité ou indépendance*, se montre plus ouvert, sans adhérer à l'indépendantisme. À l'élection de 1966 les deux partis indépendantistes, RIN et RN, recueillent respectivement 5,6 % et 3,2 % des suffrages, contribuant à la défaite des libéraux.

L'Union nationale qui revient au pouvoir de 1966 à 1968 sous Daniel Johnson puis, après son décès, sous Jean-Jacques Bertrand de 1968 à 1970, comprend rapidement qu'il est impossible de revenir en arrière et d'arrêter la Révolution tranquille.

Le gouvernement Johnson bénéficie d'une conjoncture favorable avec l'activité économique engendrée par l'Expo 67. Cette exposition contribue au rayonnement international du Québec et le célèbre « Vive le Québec libre » du général de Gaulle retentit aux quatre coins du monde. Daniel Johnson, l'auteur de *Égalité ou indépendance*, continue et va plus loin que les libéraux de Lesage dans l'affirmation nationale et internationale du Québec, ce qui ne sera pas le cas de son successeur Bertrand.

Le gouvernement se montre fort actif avec la création de Radio-Québec, d'un ministère de l'Immigration, d'un programme d'allocations familiales. Il intervient dans l'économie avec la création de la sidérurgie québécoise (SIDBEC), la Société québécoise de récupération et d'exploitation forestière (REXFOR), du Conseil

de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Tout comme les libéraux, les unionistes doivent répondre à des besoins pressants en éducation. Comme le recommandait le Rapport Parent, on crée un palier intermédiaire entre le secondaire et l'université qu'on appellera Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) qui remplaceront les célèbres collèges classiques.

L'afflux d'étudiants est tel qu'il faut aussi créer de nouvelles universités de langue française. Le gouvernement innove en créant une université publique avec des constituantes. La première sera l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et rapidement les autres régions auront leur constituante : Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski, Hull, Abitibi. Pour compléter le cycle des réformes, on abolit les écoles normales et on confie aux universités la responsabilité de la formation des maîtres.

L'époque est marquée par de nombreuses grèves et presque autant de lois spéciales dans le secteur public, sans compter l'agitation étudiante. Le gouvernement Bertrand trébuchera sur la question linguistique avec sa loi 63 qui autorise le libre choix de la langue d'enseignement. De violentes manifestations éclatent contre cette décision.

Le Parti québécois canalisera la protestation nationaliste. Ce nouveau parti est né d'une scission au sein des libéraux, après le départ de René Lévesque en 1967 dont on a rejeté le projet de souveraineté-association, jugé trop radical. Celui-ci fonde le Mouvement souveraineté association (MSA) dont on retrouve les orientations dans le livre *Option Québec* publié en 1968 et qui débute par un retentissant « Nous sommes Québécois ». Cette même année, il fonde avec le RN le Parti québécois. Lévesque a refusé de s'allier au RIN, à son point de vue trop radical quant à la minorité anglophone et sur la question linguistique. La force du PQ et le charisme de Lévesque sont tels que le RIN vote sa dissolution et ses leaders invitent les membres à joindre les rangs du PQ. À l'élection de 1970 le parti souverainiste recueille un impressionnant 23 % des suffrages même s'il ne fait élire que sept députés.

L'arrivée de Robert Bourassa

En 1970, l'Union nationale essoufflée et divisée doit faire face à la contestation de trois partis : le Ralliement créditiste, le Parti québécois et le Parti libéral. Celui-ci l'emporte sous la direction de Robert Bourassa qui, à 36 ans, devient le plus jeune premier ministre de l'histoire du Québec. Il restera au pouvoir pendant deux mandats, de 1970 à 1976.

À peine installé au pouvoir, Robert Bourassa et son gouvernement doivent faire face à une crise majeure qui se prépare depuis 1963 avec la création du Front de libération du Québec (FLQ). Depuis quelques années le terrorisme a fait son apparition. Les bombes qui explosent sont de plus en plus nombreuses et des manifestations, où se sont infiltrés des felquistes, de plus en plus violentes éclatent à l'occasion de grèves. En octobre 1970, avec l'enlèvement coup sur coup d'un diplomate britannique, Richard Cross, et de Pierre Laporte, ministre du travail, à Québec on franchit une nouvelle étape.

Le 15 octobre, à la demande du gouvernement Bourassa, l'armée intervient au Québec pour maintenir l'ordre. Le 16 octobre, le gouvernement Trudeau met en vigueur la Loi des mesures de guerre qui suspend plusieurs libertés civiles. Le

lendemain, le corps de Pierre Laporte est retrouvé dans le coffre d'une automobile. Les corps policiers procèdent à l'arrestation de quelque 500 citoyens soupçonnés souvent pour des motifs bien légers de sympathiser avec le FLQ. Les personnes sont arrêtées arbitrairement, elles ne savent pas de quoi on les accuse, on les détient sans qu'elles puissent communiquer avec leurs proches ni même avec un avocat. Ce n'est qu'en décembre qu'on découvrira le lieu où est détenu Richard Cross qui sera libéré sain et sauf contre des sauf-conduits vers Cuba pour ses ravisseurs. Puis on découvrira le repère des ravisseurs de Pierre Laporte et ses auteurs seront capturés. Les séquelles de cette crise d'Octobre se prolongeront pendant quelques années. Cette crise restera un souvenir très amer.

Dans le sillage de la Révolution tranquille, le gouvernement Bourassa fait voter plusieurs mesures progressistes. Il procède à l'implantation du Régime d'assurance-santé et à la création des Centres locaux de services communautaires (CLSC). On assiste à la création du Conseil du statut de la femme, à la mise sur pied de la Cour des petites créances et de l'Aide juridique et on vote la Loi de protection du consommateur. En 1975, le Québec se donne une Charte des droits très progressiste. Le gouvernement, sans faire trop d'éclats, développe la présence du Québec sur la scène internationale.

Robert Bourassa, qui s'est fait élire en promettant « 100 000 emplois », s'efforce de stimuler l'économie avec le chantier olympique et les grands travaux de la baie James.

Le gouvernement doit faire face à plusieurs problèmes ; outre les felquistes et la crise d'Octobre, une opposition féroce des syndicats du secteur public, l'opposition des Cris à propos de la baie James, le dédain des fédéraux de P. E. Trudeau, l'hostilité des anglophones qui lui reprochent d'avoir fait voter la loi 22 qui fait du français la langue officielle du Québec. Tous ces affrontements créent un sentiment d'inquiétude et donne l'impression d'un gouvernement débordé.

Un parti souverainiste au pouvoir

À l'élection de 1976, les libéraux ne peuvent utiliser efficacement l'argument de la menace séparatiste. En effet le PQ, qui, à l'origine, disait que s'il était élu il mettrait en œuvre le processus menant à la souveraineté, a modifié sa stratégie après l'élection de 1973. À son congrès de 1974, le Parti vote en faveur de ce qu'on appellera « l'étapisme ». Si le PQ est élu, dit-on, avant de mettre en branle le processus menant à la souveraineté, la population sera consultée par voie de référendum. Ainsi, lors de l'élection, on vote uniquement pour le choix d'un gouvernement et lors du référendum la population se prononcera sur la question de la souveraineté. Cette démarche étapiste permettra de prendre le pouvoir en 1976.

Le Parti québécois, qui sera au pouvoir de 1976 à 1985, est dirigé par René Lévesque, un des grands artisans de la Révolution tranquille. Durant le premier mandat du Parti québécois, les réformes sont nombreuses : loi de l'assurance-automobile, création de l'Office des personnes handicapées, loi sur les services de garde à l'enfance, loi autorisant les recours collectifs, nationalisation de l'amiante, loi contre l'utilisation des briseurs de grève en cas de conflit, loi sur la protection du territoire agricole qui s'ajoutent à la charte de la langue française et la loi sur le financement des partis.

Mais ce qui retient l'attention et soulève de fortes émotions au Québec et à l'extérieur, c'est que pour la première fois un parti souverainiste accède au pouvoir. Le Parti québécois élu avec seulement 41,4 % des suffrages en 1976, espère qu'avec le temps et sa stratégie « de bon gouvernement », il pourra obtenir un appui majoritaire lors du référendum sur la souveraineté. Pendant quatre ans, la vie politique sera polarisée par la question de la souveraineté.

Après la loi sur les consultations populaires votée en 1978, les deux partis exposent leur programme constitutionnel. Les libéraux, maintenant dirigés par Claude Ryan, publient un document, *Choisir le Québec et le Canada*, qui propose un fédéralisme profondément renouvelé et décentralisé. Le Parti québécois réplique avec la publication de *La nouvelle entente Québec-Canada* où il explicite sa conception de la souveraineté-association. Par la suite, s'engage à l'Assemblée nationale un long débat sur le libellé de la question référendaire qui demande aux Québécois d'accorder au gouvernement un mandat pour négocier une entente portant à la fois sur la souveraineté et l'association avec le gouvernement fédéral. Il est stipulé que « tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum ».

La campagne référendaire de 1980 mobilisera et divisera les Québécois profondément. Le gouvernement fédéral et Pierre Elliott Trudeau interviendront avec force dans le débat. La population est soumise à un barrage de propagande. Le premier ministre Trudeau promet solennellement que la victoire du NON signifiera le renouvellement du fédéralisme, mais sans spécifier dans quel sens s'opérera ce changement.

Malgré le caractère très prudent et très étapiste de la question, les Québécois voteront NON à 59,6 % contre 40,4 % pour le OUI.

Malgré cette défaite référendaire, le PQ l'emporte facilement en 1981 contre les libéraux dirigés par Claude Ryan. Mais lors du deuxième mandat de ce gouvernement. la situation économique et politique est désastreuse. La récession l'oblige à affronter les syndicats tandis qu'au point de vue politique, le fédéral, en situation de force, impose au Québec la nouvelle constitution de 1982. Lorsque Lévesque propose de négocier une entente constitutionnelle avec le nouveau gouvernement Mulroney, plusieurs ministres et députés démissionnent. Lévesque, lui-même épuisé, quitte en 1985 et Pierre-Marc Johnson lui succède à la tête d'un gouvernement affaibli et d'un parti désorienté.

Le retour de Robert Bourassa

Robert Bourassa qui avait démissionné après la défaite de 1976 est redevenu chef du PLQ en 1983 et gagne l'élection de 1985. Il restera au pouvoir, à nouveau pour deux mandats, jusqu'en 1994, date à laquelle il démissionnera pour des raisons majeures de santé. Comme c'est le cas depuis la récession de 1981-1982, l'époque n'est plus aux réformes. La priorité est à l'économie et à la gestion des finances publiques de plus en plus mal en point. La question constitutionnelle occupe de plus en plus de place.

Peu après son retour au pouvoir, le premier ministre s'engage dans des négociations constitutionnelles qui aboutiront à l'Accord du Lac Meech en 1987. En 1990, l'Accord n'a pas obtenu la ratification par chacune des provinces et devient caduc. C'est une immense déception. Le PLQ

Élections générales au Québec 1897 - 1998

Élections	Parti	% du vote	Nombre de sièges
1897	Parti libéral	54,3	51
	Parti conservateur	45,7	23
	Autres	-	-
1900	Parti libéral	56,3	67
	Parti conservateur	43,8	7
	Autres	-	-
1904	Parti libéral	67,7	68
	Parti conservateur	25,4	6
	Autres	6,9	-
1908	Parti libéral	55,3	58
	Parti conservateur	39,9	13
	Autres	4,8	3
1912	Parti libéral	54,3	64
	Parti conservateur	45,1	15
	Autres	0,6	2
1916	Parti libéral	64,6	75
	Parti conservateur	35,1	6
	Autres	0,3	-
1919	Parti libéral	70,0	74
	Parti conservateur	23,7	5
	Autres	6,3	2
1923	Parti libéral	55,3	64
	Parti conservateur	44,4	20
	Autres	0,3	1
1927	Parti libéral	62,7	75
	Parti conservateur	36,6	9
	Autres	0,7	1
1931	Parti libéral	55,6	79
	Parti conservateur	44,2	11
	Autres	0,2	-
1935	Parti libéral	50,2	48
	Union Gouin-Duplessis	48,7	42
	Autres	1,1	-
1936	Union nationale	57,5	76
	Parti libéral	41,8	14
	Autres	0,7	-
1939	Parti libéral	54,2	70
	Union nationale	39,2	15
	Autres	6,6	1
1944	Union nationale	38,2	48
	Parti libéral	40,0	37
	Bloc populaire	15,2	4
	CCF	0,8	1
	Autres	5,8	1
1948	Union nationale	51,0	82
	Parti libéral	38,3	8
	Autres	10,7	2

La liste des premiers ministres depuis 1967 se trouve à la page 342.

Élections	Parti	% du vote obtenu	Nombre de sièges
1952	Union nationale	51,5	68
	Parti libéral	46,0	23
	Autres	2,5	1
1956	Union nationale	52,0	73
	Parti libéral	44,5	19
	Autres	3,5	1
1960	Parti libéral	51,3	51
	Union nationale	46,6	43
	Autres	2,1	1
1962	Parti libéral	56,5	63
	Union nationale	42,4	31
	Autres	1,3	1
1966	Union nationale	40,9	56
	Parti libéral	47,2	50
	RIN	5,6	-
	RN	3,2	-
	Autres	3,1	2
1970	Parti libéral	45,4	72
	Parti québécois	23,1	7
	Union nationale	19,6	17
	Ralliement créditiste	11,1	12
	Autres	0,8	-
1973	Parti libéral	54,7	102
	Parti québécois	30,2	6
	Ralliement créditiste	10,0	2
	Union nationale	4,9	-
	Autres	0,2	-
1976	Parti québécois	41,4	71
	Parti libéral	33,8	26
	Union nationale	18,2	11
	Ralliement créditiste	4,6	1
	Parti national populaire	0,9	1
	Autres	1,1	-
1981	Parti québécois	49,2	80
	Parti libéral	46,1	42
	Union nationale	4,0	-
	Autres	0,7	-
1985	Parti libéral	56,0	99
	Parti québécois	38,7	23
	Autres	5,3	-
1989	Parti libéral	49,9	92
	Parti québécois	40,1	29
	Parti égalité	5,6	4
	Autres	6,4	-
1994	Parti québécois	44,8	77
	Parti libéral	44,4	47
	Action démocratique du Québec	6,5	1
	Autres	4,4	-
1998	Parti québécois	42,9	76*
	Parti libéral	43,6	48
	Action démocratique du Québec	11,8	1
	Autres	1,8	1

* Incluant l'élection dans Masson tenue deux semaines après l'élection générale du 30 novembre.

réagit avec force en proposant avec le Rapport Allaire une décentralisation radicale de la fédération, puis, à la suite de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel au Québec, le gouvernement fait voter la loi 150 le 20 juin 1991 ; cette loi stipule que s'il n'y a pas une entente entre le Québec et le reste du Canada, le gouvernement déclenchera un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992. C'est la panique à Ottawa et dans le reste du Canada où on s'affaire à préparer un projet d'entente constitutionnelle. Ce sera le projet de Charlottetown soumis à un référendum pan-canadien. Le projet est rejeté par la majorité des Canadiens, y compris les Québécois. Entre-temps, dans un revirement inouï, le gouvernement Bourassa en septembre avait fait amender la loi 150 stipulant que le référendum sur l'Accord de Charlottetown remplacera celui qui devait avoir lieu sur la souveraineté.

Le deuxième référendum

En 1994, Jacques Parizeau, le leader du PQ, remporte une victoire serrée. Il n'a qu'un objectif, gagner le prochain référendum qu'il déclenchera en 1995. Parizeau s'engage dans le combat avec deux alliés, le Bloc québécois qui a fait élire 54 députés et l'Action démocratique de Mario Dumont. Des tractations entre les alliés aboutissent à un projet de souveraineté-partenariat avec le Canada. Si le Canada refuse de négocier ou s'il n'y a pas d'accord après une année, la souveraineté sera proclamée. La population est fort hésitante ; pour augmenter ses appuis le PQ donne de plus en plus de place à Lucien Bouchard, annonçant qu'il sera le négociateur en chef du Québec. Le résultat est assez spectaculaire : 49,4 pour le OUI, 50,6 pour le NON. Le Canada est en état de choc.

Après sa défaite référendaire, Parizeau démissionne et Lucien Bouchard devient premier ministre en janvier 1996. La priorité du gouvernement est de rétablir l'équilibre budgétaire. Le contexte économique et les coupures imposées par le fédéral obligent le gouvernement du Québec à sabrer dans toutes ses dépenses notamment en santé, en éducation et dans l'aide sociale. À part quelques réformes comme l'assurance-médicament et les garderies à cinq dollars, le gouvernement concentre ses énergies sur l'économie et sur les finances publiques.

Le Parti libéral se donne un nouveau chef, le leader conservateur fédéral Jean Charest, pour succéder à Daniel Johnson, qui a vécu des années ingrates dans l'opposition et à la tête du camp du NON durant le référendum. Il s'est épuisé autant à combattre les péquistes que les libéraux fédéraux avec lesquels il diverge souvent d'opinion sur la question du Québec, et à maintenir un minimum d'unité au sein du regroupement très hétérogène que constitue le Parti libéral du Québec.

Pour le Canada anglais et les libéraux, Jean Charest est le seul capable de battre le charismatique Lucien Bouchard. C'est beaucoup demander à quelqu'un de se transformer du jour au lendemain de chef conservateur fédéral en chef libéral provincial. Bouchard remporte la victoire à l'élection de 1998, mais les libéraux se consolent en obtenant un pourcentage légèrement supérieur du vote.

Le premier ministre Bouchard refuse toujours de dire s'il y aura un référendum. Il répète inlassablement qu'il ne fera pas de référendum perdant et qu'il déclenchera une consultation référendaire uniquement

lorsque les conditions gagnantes seront réunies.

La bataille de l'autonomie

Les Québécois luttent depuis un siècle pour maintenir leur autonomie. Cette bataille a pris une tournure nouvelle avec la Deuxième Guerre mondiale et la Révolution tranquille des années 1960. L'affrontement est devenu dramatique avec l'accession au pouvoir de Pierre Elliott Trudeau en 1968 et la montée du mouvement souverainiste avec le PQ de René Lévesque.

Parallèlement à ce combat sur le statut du Québec, la question de l'identité des Québécois est devenue une question centrale (voir l'article d'Antoine Robitaille en page 381). Jusqu'en 1960, les Canadiens français se définissaient comme un groupe ethnique dont les caractéristiques majeures étaient la religion catholique et la langue française, et ce qu'on appelait d'un terme vague ses institutions, comme par exemple, son Code civil et ses institutions politiques. Les Canadiens français se percevaient comme l'un des deux peuples fondateurs du pays et ignoraient à toutes fins utiles, les autochtones qui sont devenus des acteurs incontournables sur l'échiquier politique.

Jusque dans les années 1960, les gouvernements québécois n'interviennent guère pour protéger la langue française, laissant cette tâche aux organisations patriotiques et à l'école ; ils ne se souciaient guère plus d'exercer leur compétence en matière d'immigration.

La chute marquée des taux de natalité dans les années 1960 risque de rompre l'équilibre démographique séculaire entre francophones et anglophones au Québec. L'État est appelé à intervenir pour encourager l'intégration des immigrants au milieu francophone puis à légiférer pour protéger la langue française. Depuis plus de trente ans, la société québécoise est profondément divisée sur la question linguistique, d'autant plus que le gouvernement fédéral se fait le promoteur du bilinguisme et du multiculturalisme.

Entre-temps, les Canadiens français du Québec sont devenus des Québécois et le français la langue officielle du Québec. Il reste une grande question en suspens. Y aura-t-il un troisième référendum ? Qui l'emportera ? Quelles seront les conséquences d'une victoire du NON ? ou du OUI ?

René Durocher est professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal.

Bibliographie sélective

BLACK, Conrad, *Duplessis*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1977. 2 vol.

BOILY, Robert, dir., *L'Année politique au Québec 1997-1998*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999. Couvre la période 1988-1998.

BOURASSA, Robert, *Gouverner le Québec*, Montréal, Fides, 1995.

FRASER, Graham, *Le Parti Québécois*, Montréal, Libre Expression, 1984.

GENEST, Jean-Guy, *Godbout*, Sillery, Septentrion, 1996.

GODIN, Pierre, *La Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 1991. Édition compact. 2 vol.

Gow, James Iain, *Histoire de l'administration publique québécoise, 1867-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986.

Linteau, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Nouvelle édition, 1989.

Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Nouvelle édition, Boréal, 1989.

McRoberts, Kenneth, *Misconceiving Canada. The Struggle for National Unity*, Toronto, Oxford University Press, 1997.

Rumilly, Robert, *Maurice Duplessis et son temps*, Montréal, Fides, 1973. 2 vol.

Rumilly, Robert, *Histoire de la province de Québec*, Montréal, divers éditeurs [1940-1969], 41 volumes. Couvre la période de 1867 à 1945.

Vigod, Bernard, *Taschereau*, Sillery, Septentrion, 1996.

L'ÉCONOMIE

Les francophones reconquièrent l'économie

PAUL-ANDRÉ LINTEAU

En 1900, la population du Québec vit encore majoritairement dans les régions rurales où elle s'active à l'agriculture et à la coupe forestière, tandis qu'une minorité œuvre dans les usines implantées en milieu urbain. Un siècle plus tard, le Québec est devenu une société essentiellement urbaine et sa population travaille surtout dans les services. L'ampleur des changements survenus entre ces deux dates est remarquable et se manifeste dans tous les domaines de l'activité humaine. Rappelons-en les principales phases.

La fée électricité, 1900-1914

En avril 1901, on annonce la formation de Montreal Light, Heat and Power Company qui dominera la distribution d'électricité à Montréal. La même année, Shawinigan Water and Power Company effectue les premières livraisons d'électricité produite à sa nouvelle centrale de Shawinigan. L'une et l'autre sociétés représentent bien cette nouvelle source d'énergie dont la production et la distribution marqueront de façon exceptionnelle le développement économique du Québec au XX^e^ siècle. Elles illustrent aussi un phénomène nouveau : l'émergence de la grande entreprise, cotée en Bourse et qui étend ses tentacules sur de vastes portions du territoire. Toutes deux ont une raison sociale anglaise, car, dans le Québec du début du siècle, la langue des affaires est l'anglais.

Pour l'heure, la fée électricité, comme on l'appelle souvent, ne touche de sa baguette magique que quelques secteurs : elle fournit la force motrice des tramways, elle éclaire les rues des villes et les locaux des entreprises, elle est utilisée dans certains procédés industriels. Chez les particuliers, seuls les plus riches peuvent se payer une telle nouveauté ; avant que la quasi-totalité des foyers ne soient branchés, il faut attendre vers 1930 à Montréal et jusqu'aux années 1950 dans les campagnes.

Néanmoins, la construction de barrages et de centrales commence à transformer de façon irréversible les anciennes régions de colonisation, telles la Mauricie, le Saguenay ou l'Outaouais. Depuis longtemps productrices de bois de sciage, ces régions attirent aussi, à partir du début du siècle, de nouveaux utilisateurs de la forêt : les producteurs de pâtes et papiers dont l'activité deviendra, tout comme l'électricité, l'un des symboles de l'économie québécoise au XX^e^ siècle. Les premiers ministres Siméon-Napoléon Parent, puis Lomer Gouin, convaincus que l'avenir du

Québec appartient beaucoup plus à l'industrie qu'à la colonisation, sont prêts à faire d'importantes concessions pour attirer des capitaux, même américains, et tous leurs successeurs feront de même. Leur objectif est de créer des emplois pour faire échec à l'exode des Canadiens français vers les manufactures de la Nouvelle-Angleterre.

Cet exode a sa source dans les difficultés qui affligent l'agriculture québécoise depuis plus d'un demi-siècle. Celle-ci se porte un peu mieux après 1900. La réorientation vers une agriculture plus commerciale, grâce à la production laitière, a provoqué la création de centaines de beurreries et de fromageries, tandis qu'autour des grandes villes la culture des fruits et des légumes se développe. Un certain degré de mécanisation des fermes se manifeste.

Avec leurs familles nombreuses, les campagnes ont toutefois un surplus de population qui se dirige vers les villes, en même temps que la plus puissante vague d'immigration de l'histoire du Canada laisse des traces au Québec. L'agglomération de Montréal en profite au premier chef. Elle connaît l'une des plus fortes phases de croissance de son histoire et sa population dépasse le demi-million en 1911. Québec, avec près de 80 000 habitants, vient loin derrière, tandis que les autres villes d'importance n'ont guère plus de 10 000 habitants chacune. L'urbanisation rapide alimente une substantielle poussée de construction commerciale et résidentielle, mais aussi une fièvre de spéculation foncière qui s'intensifie au début des années 1910.

Dans tous ces centres urbains, l'industrie manufacturière est le moteur de la croissance. S'appuyant sur la disponibilité d'une main-d'œuvre à bas salaires, l'industrie légère domine : produits alimentaires, textile, vêtement, chaussure. Font exception Montréal et sa banlieue où l'industrie lourde — produits de fer et d'acier, matériel ferroviaire, produits chimiques — occupe une place importante.

Montréal se distingue aussi parce qu'elle est la métropole du Canada. Principal port de mer du pays et tête de pont des grands réseaux ferroviaires, elle profite abondamment de la colonisation de l'Ouest. Elle se dote de toutes nouvelles installations portuaires pour gérer la croissance du commerce et surtout l'arrivée massive du blé des Prairies, destiné à la Grande-Bretagne. Les entrepôts du Vieux-Montréal regorgent de marchandises — locales ou importées — que les grossistes montréalais distribuent à travers le pays. Rue Saint-Jacques, symbole du capitalisme canadien, se dressent les immeubles des établissements financiers les plus importants.

L'économie montréalaise est le royaume de la grande bourgeoisie canadienne-anglaise, souvent d'origine écossaise, qui profite de sa relation privilégiée avec la Grande-Bretagne, première puissance finan-cière du monde. Ayant accumulé des fortunes considérables, ses membres en font étalage dans leurs somptueuses résidences du *Golden Square Mile*, mais ils sont aussi en mesure d'appuyer généreusement les grandes institutions anglo-protestantes de la ville, dont l'université McGill. Le capital américain est nettement moins visible à Montréal, car il se déploie principalement en Ontario et à Toronto ; au Québec, sa présence est surtout perceptible dans les nouvelles industries d'exploitation des ressources naturelles, bien que les entreprises canadiennes-anglaises y soient aussi actives.

Ouvriers construisant le pont Victoria à Montréal en 1897-1898. À cette époque, la métropole connaît une des plus fortes phases de croissance de son histoire. En 1910, la population montréalaise atteint déjà le demi-million d'habitants. (Archives du Canadien National).

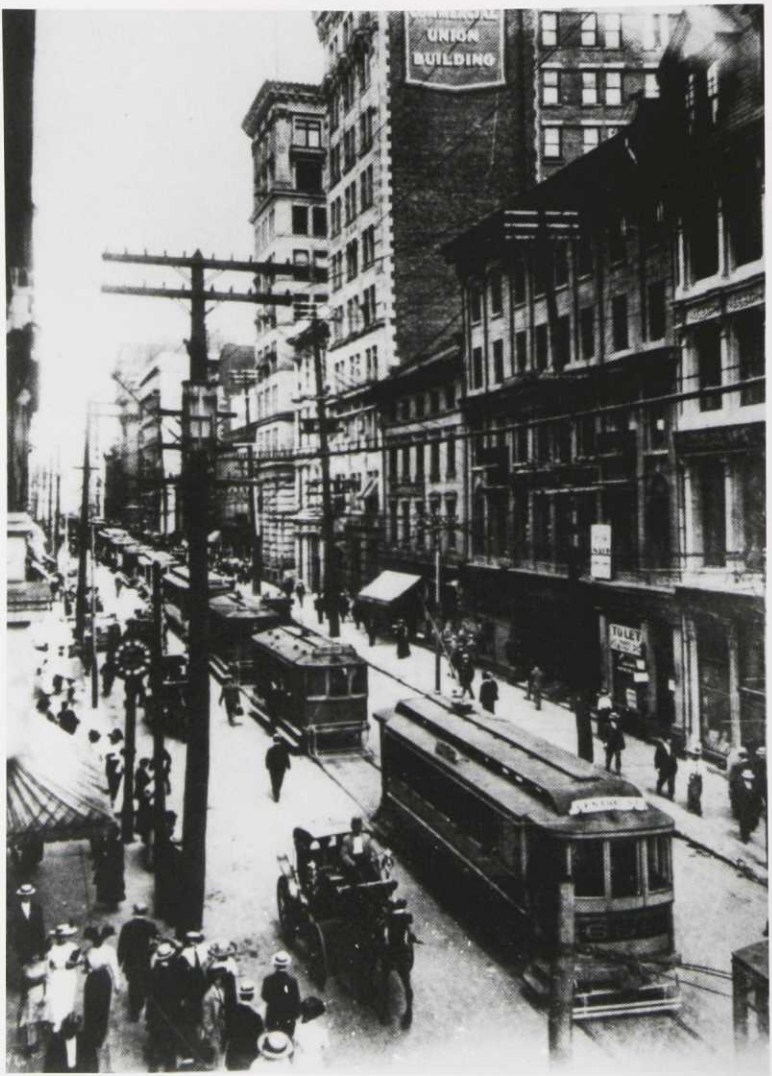

La rue Saint-Jacques en 1910, cœur du quartier des affaires de Montréal et centre financier du Canada. (Archives de la CTCUM).

En 1921, le magasin Dupuis Frères célèbre le 53e anniversaire de sa fondation.
(Archives nationales du Québec)

La première caisse populaire Desjardins fondée à Lévis le 6 décembre 1900
dans la maison d'Alphonse Desjardins.

Le 15 avril 1944, les premiers dirigeants d'Hydro-Québec prennent possession de l'édifice de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated. De g. à d. : T.-Damien Bouchard, président, George C. McDonald, Raymond Latreille, L.-Eugène Potvin et John W. McCammon.

La firme Bombardier, un des symboles de la reprise en main de l'économie du Québec par les francophones, lançait le Muskeg en 1953, un véhicule tout terrain (Archives Bombardier).

Scène du Québec des années 50. Le premier ministre Maurice Duplessis inaugure, en 1958, la centrale électrique de Beaumont sur la rivière Saint-Maurice. De g. à d. : Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, M.R.J. Beaumont, président de la Shawinigan Water and Power Company, Maurice Duplessis et Daniel Johnson, alors ministre des Ressources hydrauliques.

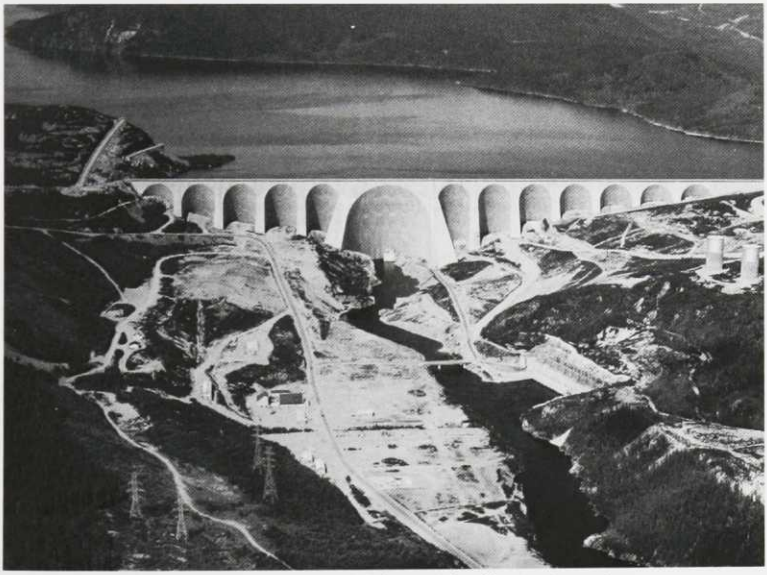

Le barrage de Manic 5, symbole de l'importance de l'électricité dans l'histoire économique du Québec au XX^e siècle.

Le syndicalisme québécois a véritablement pris son essor après la Seconde Guerre mondiale. Dans les années 1950, Gérard Picard a dirigé la C.T.C.C. (Confédération des travailleurs catholiques du Canada) qui deviendra la CSN en 1960. (Archives de la CSN)

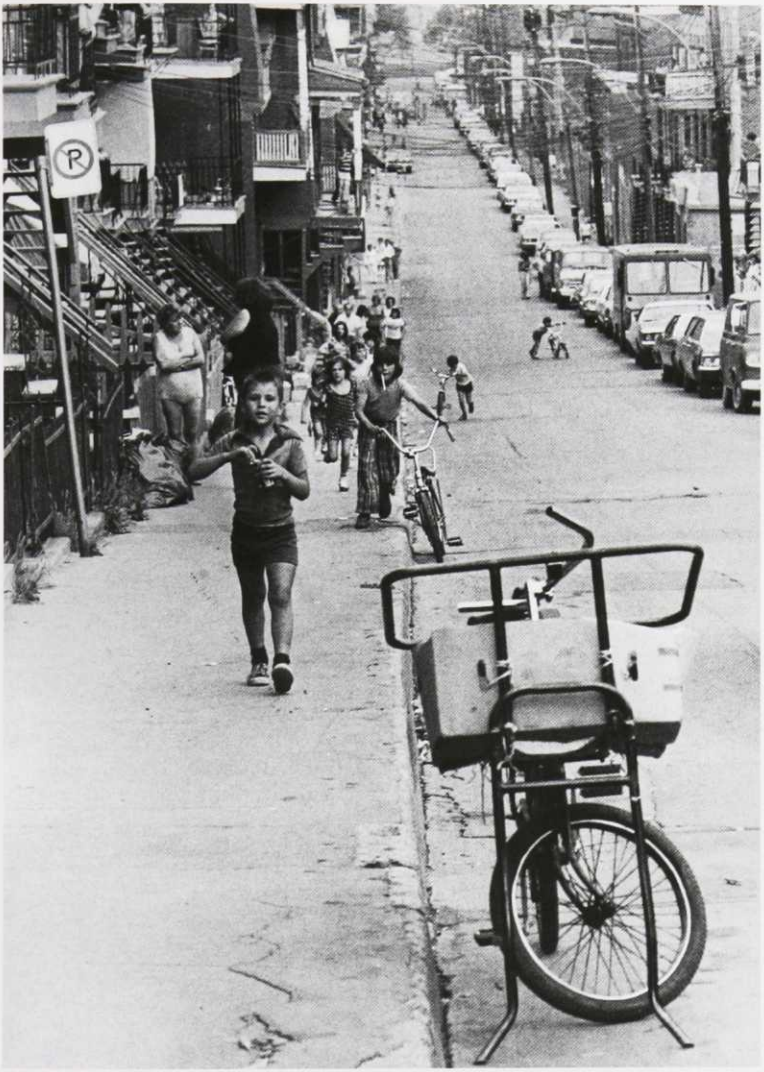

Vue du quartier populaire Hochelaga-Maisonneuve dans les années 1970. Les jeunes de moins de 14 ans constituaient encore près de 30 % de la population québécoise en 1971. Cette proportion n'est plus que de 18 % maintenant.

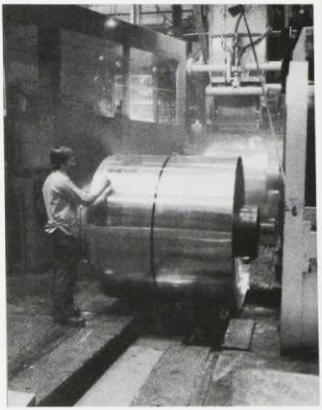

Quelques-unes des forces économiques du Québec au xx[e] siècle : (de g. à d. dans le sens des aiguilles d'une montre) la mine et métaux, les transports, dont les deux grandes compagnies ferroviaires CN et CP, la constitution de « l'empire » Quebecor par Pierre Péladeau et le port de Montréal, pilier de l'économie québécoise au début du siècle.

Félix-Gabriel Marchand 1897-1900
(Archives nationales du Québec)

Siméon-Napoléon Parent, 1900-1905
(Archives nationales du Québec)

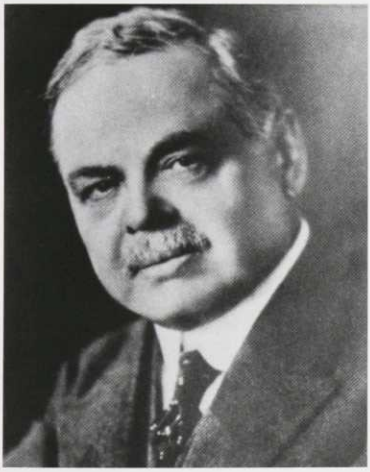

Lomer Gouin, 1905-1920
(Archives nationales du Québec)

Louis-Alexandre Taschereau, 1920-1936
(Archives nationales du Québec)

Adélard Godbout, 1936, 1939-1944
(Archives nationales du Québec)

Maurice Duplessis, 1936-1939, 1944-1959
(Archives nationales du Canada)

Jean Lesage, 1960-1966

Daniel Johnson, 1966-1968

René Lévesque, 1976-1985

Robert Bourassa, 1970-1976, 1985-1993

Jacques Parizeau, 1994-1996

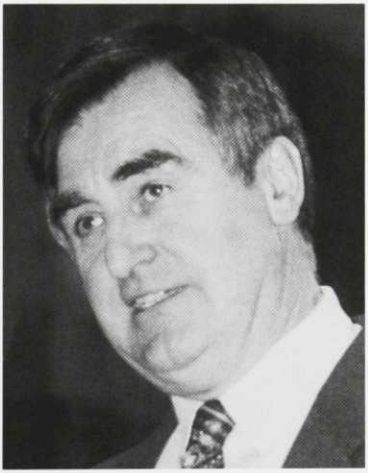

Lucien Bouchard, 1996-

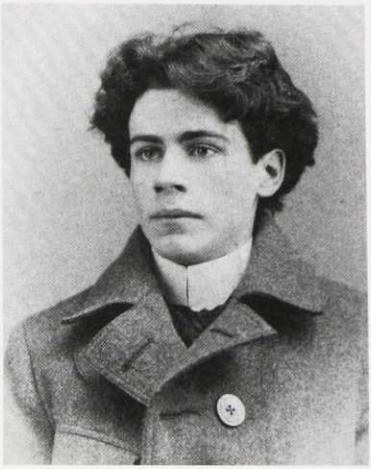

Émile Nelligan

Gabrielle Roy
(Archives nationales du Canada)

Gaston Miron

Anne Hébert

Germaine Guévremont

Rina Lasnier

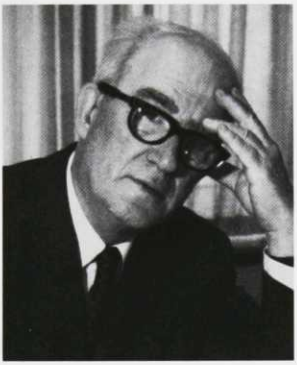

Félix-Antoine Savard

Ringuet (Philippe Panneton)

Alain Grandbois

Claude-Henri Grignon

Jacques Ferron (Kèro)

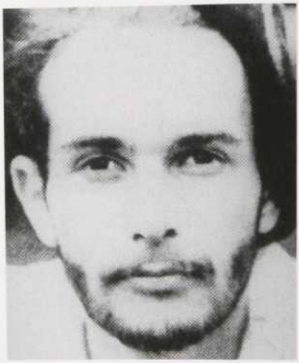

Saint-Denys-Garneau

Jean-Aubert Loranger

Gérard Bessette

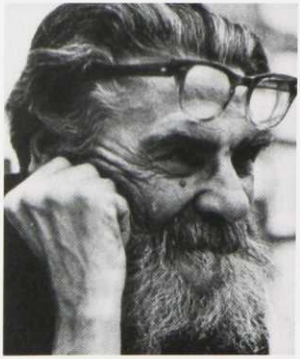

Alfred DesRochers,

Yves Thériault

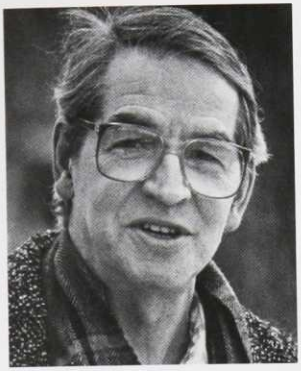

Jacques Brault

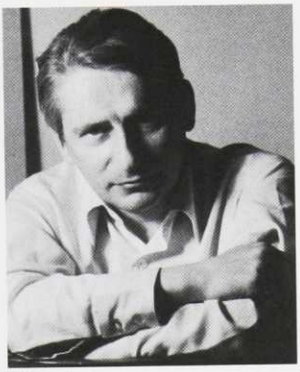

Hubert Aquin

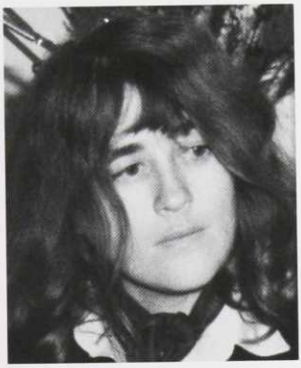

Marie-Claire Blais

Jacques Godbout

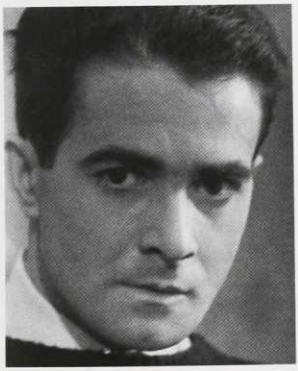

Gatien Lapointe

Antonine Maillet

Yves Beauchemin

Michel Tremblay

Réjean Ducharme

Jean Basile

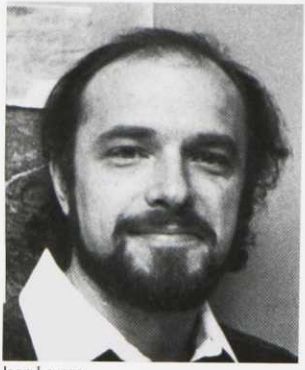

Jean Larose

Pierre Vadeboncoeur

La croissance de Montréal favorise tout de même l'essor d'une bourgeoisie canadienne-française présente surtout dans le commerce de gros, la finance, la promotion foncière et certaines industries manufacturières (chaussure, aliments et imprimerie, notamment). Une situation semblable existe dans les autres régions du Québec. Partout, des entrepreneurs francophones sont à la tête de petites et moyennes entreprises, d'envergure locale ou régionale, s'appuyant sur la clientèle canadienne-française. Malgré des progrès indéniables, leurs affaires restent modestes à côté de celles des grands entrepreneurs anglophones : les banques francophones, par exemple, n'ont ensemble que 4,5 % de l'actif total des banques à charte du pays. Même s'ils jouissent d'une certaine influence à l'échelle locale, la direction de l'économie du Québec leur échappe.

De l'incertitude à l'euphorie, 1914-1929

Une récession amorcée en 1913, puis l'entrée en guerre du Canada en 1914 mettent un terme à la forte poussée d'expansion du début du siècle. Faute de financement, les grands travaux d'infrastructures sont en panne, la croissance urbaine est stoppée et la bulle spéculative est crevée ; il faudra plusieurs décennies avant que les investisseurs récupèrent leur mise de fonds engloutie dans les terrains de la périphérie montréalaise. La demande militaire relance toutefois la production manufacturière, tandis que les agriculteurs sont incités à produire et à investir davantage pour nourrir l'Angleterre. Ce regain de vigueur, accompagné d'une forte inflation, a un côté artificiel. La guerre terminée, l'activité économique connaît un ralentissement qui dégénère en une crise d'envergure, accompagnée d'une déflation brutale, au début des années 1920. La situation intenable dans laquelle se trouvent un grand nombre de travailleurs et d'agriculteurs relance le mouvement d'émigration des Québécois vers la Nouvelle-Angleterre.

La reprise ne se fait sentir qu'au milieu des années 1920, mais elle sera très vigoureuse, engendrant, cette fois à la Bourse, une nouvelle folie spéculative brutalement interrompue par le krach de 1929. Pendant les années 1920 le développement économique du Québec s'appuie sur les mêmes lignes de force qu'au début du siècle. La reprise de l'immigration et la colonisation de l'Ouest ont un impact considérable à Montréal qui exporte plus de blé que jamais vers la Grande-Bretagne. La production manufacturière s'accroît rapidement pour répondre à la demande d'une population canadienne beaucoup plus nombreuse. L'usage de l'automobile se répand et favorise le tourisme. Cela incite le gouvernement québécois à investir de fortes sommes — grâce aux profits de la Commission de liqueurs, créée en 1921 — dans le développement du réseau routier et dans la construction de plusieurs nouveaux ponts autour de l'île de Montréal.

Les investissements privés les plus spectaculaires sont réalisés dans le secteur des ressources naturelles. Des centrales électriques de plus en plus puissantes sont mises en chantier le long du Saint-Laurent et de ses principaux affluents et les entreprises d'électricité se constituent de véritables monopoles régionaux. L'électricité attire des entreprises chimiques en Mauricie et une importante aluminerie au Saguenay. La découverte d'or et de cuivre en Abitibi donne une nouvelle vocation minière à cette région de colonisation. Plus substantiel encore est le développement du secteur des pâtes et papiers,

amorcé au début du siècle, mais qui atteint une ampleur nouvelle au cours des années 1920. Les usines se multiplient un peu partout sur le territoire du Québec, tellement qu'il y a du surinvestissement. Dès 1927, l'industrie papetière entre dans une crise profonde qui préfigure celle, plus généralisée, qui frappera après 1929.

Le Québec devient majoritairement urbain à l'époque de la Première Guerre mondiale. Des villes nouvelles surgissent autour des mines et des usines de papier. L'agglomération de Montréal compte un million d'habitants en 1931, celle de Québec, un peu plus de 140 000. L'urbanisation engendre une demande accrue de services de toute sorte qui emploient une part croissante de la main-d'œuvre : du commerce de détail au divertissement, de l'assurance-vie à la mécanique automobile. La concentration des grandes entreprises exige un personnel administratif beaucoup plus nombreux dans les sièges sociaux, ce qui entraîne la construction, dans le centre-ville de Montréal, de plusieurs nouveaux édifices à bureau et même des premiers gratte-ciel de type américain.

L'une des grandes industries du xx[e] siècle, la fabrication d'automobiles, échappe toutefois au Québec. Les entreprises américaines qui dominent cette industrie installent toutes leurs usines canadiennes en Ontario. Leurs homologues de plusieurs autres secteurs font de même, de sorte que l'Ontario obtient les deux tiers des usines américaines implantées au Canada et le Québec, seulement le sixième. Toronto profite de cette situation nouvelle et se pose désormais en rivale de Montréal pour la domination économique du pays. Le titre de métropole du Canada est donc contesté, même si Montréal conserve une certaine avance dans les années 1920. À long terme, cependant, celle-ci est désavantagée par une évolution inéluctable : le déplacement des échanges canadiens et des mouvements de capitaux de la Grande-Bretagne vers les États-Unis.

La grande bourgeoisie anglo-montréalaise n'a donc plus la même emprise qu'auparavant. La mutation du monde des affaires permet aux gestionnaires professionnels de jouer un rôle accru dans les grandes entreprises, tandis que les descendants des capitalistes flamboyants de la période précédente se contentent souvent de jouir de leur fortune. Les entrepreneurs francophones et leurs PME font de moins en moins le poids dans un univers marqué par la concentration des capitaux. Certains cèdent le contrôle de leur entreprise, d'autres sont éliminés. La crise du début des années 1920 en ébranle plusieurs dont les assises étaient fragiles.

Les années noires de la grande dépression, 1929-1939

La crise des années 1930 dépasse, par son ampleur et sa durée, toutes celles qui l'ont précédée. Elle se déploie, avec des intensités diverses, à l'échelle mondiale et le Canada est l'un des pays les plus gravement atteints. Comment se manifeste-t-elle au Québec?

La crise affecte particulièrement le commerce international des matières premières dont le Québec et le Canada sont étroitement dépendants. L'effondrement du commerce du blé provoque une véritable débandade économique dans les provinces de l'Ouest et Montréal, principal port d'exportation des céréales et tête de pont des chemins de fer transcontinentaux, est touchée de plein fouet. L'industrie papetière du Québec, déjà en crise de surproduction depuis 1927, s'enfonce encore plus avec la chute de la demande

américaine, consécutive à la baisse du volume et du tirage des journaux. Les usines de pâte ou de papier tournent au ralenti et certaines doivent fermer leurs portes pour des périodes plus ou moins prolongées, ce qui affecte aussi bien leurs ouvriers que les bûcherons.

Cette situation se répercute rapidement dans les autres secteurs industriels, touchés par la baisse de la consommation. Les entreprises cessent d'investir et les mises en chantier se font extrêmement rares, dans la construction tant commerciale que résidentielle. Il n'existe pas de statistiques fiables sur le taux de chômage de cette époque, mais on estime qu'au plus fort de la dépression, en 1932-1933, entre le quart et le tiers de la main-d'œuvre est sans emploi (et même beaucoup plus dans des industries comme celle du bâtiment). Les prix et les salaires sont en baisse partout.

Les agriculteurs en souffrent eux aussi. Ils reçoivent moins pour leurs produits, tout en devant rembourser les investissements faits dans les années précédentes. La détérioration de leur situation force les gouvernements à lancer des programmes de crédit agricole. Les familles rurales ont toutefois, contrairement à leurs homologues des villes, la possibilité de se nourrir elles-mêmes. Cela contribue à soutenir un mouvement de retour à la terre et de relance de la colonisation, dans des régions comme l'Abitibi et le Bas-Saint-Laurent. Des programmes d'aide à l'établissement des colons sont d'ailleurs mis sur pied par les gouvernements fédéral et provincial et favorisent la création d'environ 150 nouvelles paroisses. Mais les misères de la vie de colon offrent une bien piètre solution de rechange à la misère urbaine.

L'État doit intervenir de façon différente pour venir en aide aux nombreux ouvriers et employés en chômage, car les organismes de charité sont débordés. Il le fait toutefois avec réticence, au moyen de mesures perçues comme temporaires et exceptionnelles. Des mécanismes de financement tripartite — fédéral, provincial et municipal — sont élaborés. Dans un premier temps, les gouvernements privilégient l'embauche des chômeurs dans des programmes de travaux publics, mais cela s'avère bientôt insuffisant. À compter de 1932, ils y ajoutent le « secours direct », une forme d'aide financière aux familles dans le besoin. Les célibataires, quant à eux, sont dirigés vers des camps de travail gérés par l'armée ; cette expérience suscite bien des mécontentements et on y met fin en 1936.

Toutes ces mesures, nouvelles et temporaires, indiquent bien à quel point les gouvernements sont mal préparés à faire face à une crise d'une telle ampleur qui ébranle dans ses fondements même le système capitaliste et l'économie de marché. Les débats qui font rage dans les années 1930 mèneront à une nouvelle conception du rôle de l'État : celui d'agent régulateur de l'économie. À court terme, ils entraînent la création de programmes permanents destinés à des clientèles spécifiques (aveugles, invalides, mères nécessiteuses) et surtout la mise en œuvre, en 1940, d'un programme fédéral d'assurance-chômage, basé sur le modèle britannique de 1911. Les idées nouvelles avancées par l'économiste anglais Keynes et l'expérience du *New Deal* américain commencent à inspirer les dirigeants politiques au Québec et au Canada.

L'intervention de l'État soulève toutefois un débat constitutionnel d'envergure qui s'amorce dans les années 1930 et qui perdurera pendant plusieurs décennies. La répartition des pouvoirs fait des provinces

les premières responsables des mesures sociales, mais la répartition fiscale favorise le gouvernement fédéral. Faut-il alors centraliser les responsabilités vers le palier qui possède les ressources financières ou plutôt décentraliser celles-ci vers celui à qui incombe l'aide sociale? Le gouvernement fédéral met sur pied une commission d'enquête (Rowell-Sirois) pour y réfléchir, mais la question n'est toujours pas réglée à la fin de la décennie.

Les difficultés économiques ne touchent pas uniquement les travailleurs. Elles provoquent aussi la ruine de nombreux petits propriétaires et petits entrepreneurs dont la clientèle populaire n'est plus en mesure de payer loyers et factures; les hommes d'affaires francophones sont particulièrement touchés. Certains pointent du doigt le pouvoir exorbitant des monopoles qui étouffent la petite entreprise. Au Québec, le mécontentement alimente une campagne de lutte contre les *trusts*, en particulier celui de l'électricité qu'on voudrait étatiser. Les gouvernements libéral, puis unioniste, se contentent d'un mécanisme de contrôle des prix de l'électricité, mais le débat sur l'étatisation restera très vivant.

La crise des années 1930 se caractérise non seulement par la gravité de la dépression, mais aussi par la lenteur de la reprise, entravée par une nouvelle rechute en 1937, de sorte que la sortie de crise ne sera achevée qu'avec la guerre.

L'effet de la Deuxième Guerre mondiale, 1939-1945

Le contraste entre années de crise et années de guerre est frappant. Il faut dire qu'au Québec comme dans le reste du Canada, l'impact économique de la Deuxième Guerre mondiale est beaucoup plus considérable que celui de la Première. Après l'occupation de la France, le Canada est propulsé au rang de principal fournisseur des Alliés et il reste un partenaire important après l'entrée des États-Unis dans le conflit. Toutes les ressources humaines et matérielles du pays sont conscrites afin d'atteindre un objectif ultime: la victoire des Alliés sur les puissances de l'Axe.

L'investissement manufacturier, anémique pendant la décennie précédente, est relancé avec vigueur. La priorité va évidemment aux besoins militaires. Plusieurs usines de munitions et d'explosifs sont implantées au Québec, l'avionnerie Canadair s'installe à Saint-Laurent et les chantiers navals de Sorel tournent à plein régime. L'industrie chimique est en forte expansion à Shawinigan, tandis qu'on agrandit l'aluminerie d'Alcan à Arvida. Dans plusieurs autres secteurs, la production est convertie en tout ou en partie à des fins militaires et la demande civile se raffermit sous la poussée de la relance économique. Ainsi, on réussit à faire tripler la valeur de la production manufacturière du Québec, entre 1939 et 1944. Les nouveaux investissements ont aussi pour effet de renforcer, au moins temporairement, la part de l'industrie lourde dans la structure industrielle.

Dans le monde rural, le revenu des agriculteurs triple lui aussi pendant la guerre. Il faut non seulement nourrir la population du Canada, mais également contribuer à alimenter celle de la Grande-Bretagne et celle des autres pays européens au fur et à mesure de leur libération. Le gouvernement fédéral fournit des primes à la production et instaure des programmes de soutien des revenus agricoles.

L'économie du Québec tourne donc à plein régime, ce qui permet enfin d'attein-

dre le plein emploi. Une partie de la main-d'œuvre masculine étant à l'armée, un nombre croissant de femmes participe au marché du travail, notamment dans les usines de guerre. Dans ce climat d'expansion, la syndicalisation progresse rapidement, ce qui permet d'améliorer les salaires et les conditions de travail. Dans le but d'assurer la paix sociale et de maintenir la production, les gouvernements fédéral et provincial adoptent, chacun de leur côté, de nouveaux codes du travail qui balisent les relations de travail et forcent les entreprises à reconnaître les syndicats et à négocier avec eux.

Le contexte de la guerre permet au gouvernement fédéral de s'immiscer dans la gestion de l'économie à un niveau jamais vu jusque-là. Il établit le contrôle des prix et des salaires, impose le rationnement de plusieurs produits, oriente la nature et le volume de la production et, plus généralement, décide de l'allocation des ressources humaines et matérielles. Le gouvernement de Mackenzie King est désormais converti aux principes du keynesianisme et de l'État-providence. Il met en place une puissante bureaucratie pour épauler sa nouvelle mission, une bureaucratie dans laquelle les francophones n'occupent qu'une position marginale, sauf aux échelons subalternes.

Très rapidement, le gouvernement fédéral s'active à planifier l'après-guerre. Son objectif est d'éviter la désorganisation qui a suivi le précédent conflit mondial et surtout un retour à la crise des années 1930. Il prévoit l'élimination graduelle et ordonnée des contrôles et il adopte de nouveaux programmes sociaux à forte incidence économique qui entrent en vigueur en 1945. Le programme des allocations familiales vise à soutenir la consommation en accordant aux mères de famille des ressources supplémentaires pour élever leurs enfants. La Loi nationale de l'habitation et la Société centrale d'hypothèques et de logement doivent contribuer à relancer la construction résidentielle en augmentant l'offre de logements neufs et en facilitant l'accès à la propriété.

L'interventionnisme du gouvernement fédéral bouleverse l'équilibre traditionnel des relations fédérales-provinciales. Les provinces sont marginalisées et doivent même accepter de transférer au gouvernement fédéral les recettes de l'impôt sur le revenu, en retour de maigres compensations financières. Au Québec, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout est critiqué pour son attitude servile à l'endroit d'Ottawa, qui lui coûtera le pouvoir en 1944. Il se distingue toutefois de ses prédécesseurs en s'inscrivant plus ouvertement à l'enseigne de l'État-providence. Il intervient dans l'économie, créant un Conseil d'orientation économique et surtout étatisant les compagnies d'électricité de la région de Montréal, désormais sous la coupe d'Hydro-Québec, mise sur pied en 1944. Dans le but d'améliorer la formation de la main-d'œuvre, il adopte plusieurs mesures pour renforcer l'éducation : instruction obligatoire, gratuité du cours secondaire et des manuels, soutien financier aux universités.

La croissance économique du temps de guerre contribue à améliorer le niveau de vie des Québécois. Le revenu personnel par habitant double presque entre 1939 et 1945. Avec le rationnement qui limite la consommation, une partie de ces ressources supplémentaires est épargnée et constitue une réserve pour l'après-guerre. Cela contribue à l'expansion des institutions financières, en particulier des caisses

populaires. Pour les Québécois, notamment pour les francophones, la guerre marque donc un revirement de situation qui se confirmera dans l'après-guerre.

La prospérité d'après-guerre, 1945-1960

Contrairement aux craintes du gouvernement fédéral, la fin du conflit mondial n'entraîne pas une récession, mais marque plutôt le début d'une longue période de prospérité. Après quinze ans de privations, une forte demande de rattrapage s'exprime au Québec comme ailleurs au Canada : les achats d'appareils électriques, d'automobiles et de biens de consommation augmentent de façon sensible. S'ajoutent l'effet de la demande américaine pour les matières premières canadiennes et l'impulsion supplémentaire fournie par la guerre de Corée, de sorte que la croissance économique est substantielle jusqu'à la récession de 1957.

Cette croissance se déploie sur un fond d'explosion démographique, alimentée tout à la fois par le *baby boom* et par la reprise de l'immigration, quasiment interrompue pendant quinze ans. Le Québec connaît plusieurs années de plein emploi et d'inflation très faible, ce qui favorise une hausse significative du niveau de vie, cependant inégalement répartie entre les groupes sociaux.

Une vague d'investissements alimente la croissance. Dans de nombreux secteurs, les entreprises manufacturières agrandissent leurs installations et amorcent l'automatisation de la production. L'augmentation rapide de la demande d'électricité entraîne la mise en chantier de plusieurs nouvelles centrales. Les besoins américains en matières premières justifient l'exploitation du fer du Nouveau-Québec et la poussée de développement de la Côte-Nord, ainsi que la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Les administrations publiques investissent de fortes sommes dans la voirie, mais aussi dans la construction ou l'agrandissement d'écoles et d'hôpitaux. Il faut dire que la demande de services est en forte hausse, tant dans l'éducation et la santé que dans la gestion des entreprises ou dans les services personnels. Désormais, plus de la moitié de la main-d'œuvre québécoise se retrouve dans le tertiaire. En milieu rural, la mécanisation des exploitations s'accélère dans les meilleures zones agricoles, tandis que les fermes marginales des régions de colonisation sont de plus en plus désertées. Il en résulte une réduction radicale de la main-d'œuvre agricole et une forte poussée d'exode rural.

Tous ces facteurs économiques et démographiques se conjuguent pour relancer la croissance urbaine. Parfois spectaculaire, comme à Sept-Îles, parfois plus modeste, comme à Québec, elle est perceptible partout. La crise du logement qui s'était développée pendant la guerre entraîne une forte demande, ensuite relayée par les besoins des jeunes familles et des immigrants, de sorte que la construction résidentielle est en plein essor, appuyée par des politiques gouvernementales favorables. Dans les villes centrales, les zones encore libres se développent rapidement et l'expansion urbaine déborde bientôt vers une nouvelle banlieue à l'américaine, caractérisée par ses résidences unifamiliales et sa dépendance envers l'automobile. Les premiers centres commerciaux font leur apparition dans les années 1950.

L'agglomération de Montréal occupe une place exceptionnelle dans ce processus. Elle se distingue par son dynamisme économique et elle accueille environ le

quart des immigrants qui entrent au Canada. Sa population s'accroît rapidement, pour atteindre deux millions d'habitants en 1961, et l'étalement urbain se manifeste dans toutes les directions : vers les deux extrémités de l'île de Montréal, vers l'île Jésus et vers la Rive-Sud. Elle est cependant en perte de vitesse par rapport à Toronto. Cette dernière l'emporte désormais pour la valeur de ses transactions boursières et financières. Entre 1941 et 1961, par exemple, 23 compagnies d'assurance déménagent leur siège social de Montréal à Toronto. Vers 1960, tous les indices le montrent, les jeux sont faits : Toronto est devenue la nouvelle métropole économique du Canada, même si les Montréalais mettront un certain temps à s'en rendre compte. Plusieurs raisons expliquent ce glissement, mais la dépendance croissante de l'économie canadienne envers l'économie américaine et le déclin relatif des relations avec la Grande-Bretagne, qui avaient fait la fortune de Montréal, jouent un rôle décisif. Certes, les Américains investissent beaucoup au Québec, mais essentiellement dans l'extraction des ressources naturelles ; dans les industries manufacturières et les services, ils concentrent massivement leurs entreprises en Ontario où ils accroissent substantiellement leur emprise.

Pendant l'après-guerre, les Québécois s'habituent aux bienfaits de l'État-Providence, grâce aux chèques qui leur parviennent d'Ottawa : prestations d'assurance-chômage, allocations familiales, puis pensions de vieillesse améliorées et devenues universelles. Le gouvernement fédéral lance aussi une multitude de programmes à frais partagés dont il est seul à définir les modalités ; les provinces n'ont d'autre choix que d'accepter et de payer leur part des coûts, ou de refuser sans obtenir aucune compensation. Au Québec, le gouvernement Duplessis refuse souvent, au nom de la défense de l'autonomie provinciale, mais il n'a pas de solutions de rechange à offrir. Rejetant le type d'intervention étatique associé à l'État-providence, il préfère s'en remettre au secteur privé et poursuit la politique de ses prédécesseurs : accueillir à bras ouverts les capitaux étrangers qui mettront en valeur les ressources naturelles. Il place l'État au service des patrons en réduisant la liberté de manœuvre des syndicats et en contrant les mouvements de grève, comme celle de l'amiante, en 1949. Une partie importante de la classe ouvrière n'est donc pas en mesure de profiter autant qu'elle le voudrait de la prospérité ambiante. La porte qu'avait entrouverte le gouvernement Godbout au début des années 1940 est clairement refermée.

L'économie du Québec reste dominée par les grandes entreprises canadiennes-anglaises où tout fonctionne en anglais et où les francophones sont généralement confinés aux rangs inférieurs. Qu'il s'agisse de la Banque royale, de la Banque de Montréal, de Sun Life ou de Dominion Textile, le modèle est le même et il se reproduit dans les sociétés du gouvernement fédéral ayant leur siège à Montréal, comme le Canadien national ou Air Canada. L'affichage unilingue anglais, si présent à Montréal, témoigne bien de cette emprise.

Les hommes d'affaires francophones occupent le plus souvent une position marginale dans l'économie, mais leur situation commence à s'améliorer avec l'enrichissement de leur clientèle canadienne-française. On le voit dans le secteur financier où les Caisses populaires Desjardins, la

Banque canadienne nationale et la Banque provinciale voient leur actif augmenter rapidement, tandis que plusieurs nouvelles compagnies d'assurance voient le jour. De nombreux entrepreneurs en construction s'enrichissent grâce aux contrats de voirie, d'édifices publics ou religieux ou en répondant à la demande de logements.

À côté de quelques grandes familles établies, le financier Jean-Louis Lévesque est l'étoile montante du monde des affaires francophone. Un problème persiste toutefois : il n'y a guère de grandes entreprises canadiennes-françaises. L'entreprise francophone reste familiale, locale ou régionale et elle est sous-capitalisée ; son poids dans l'économie québécoise est nettement minoritaire. Le sujet provoque de nombreux débats au cours des années 1950. Certains croient qu'il faut établir une plus grande concertation parmi les milieux d'affaires, mais d'autres, de plus en plus nombreux, estiment que seul le poids de l'État peut contribuer à renverser les choses et permettre aux francophones d'obtenir une plus grande maîtrise de leur économie.

Le choc de la Révolution tranquille, 1960-1980

La Révolution tranquille (1960-1966) a sur l'économie québécoise l'effet d'un électrochoc et ses répercussions se font sentir pendant au moins deux décennies. L'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Lesage est caractérisée par l'adhésion sans équivoque du Québec aux principes de l'État-providence et par la mise en marche d'un gigantesque effort de modernisation, soutenu par un mouvement d'affirmation nationale sans précédent.

La Révolution tranquille se manifeste d'abord dans le renforcement de l'emprise de l'État sur la société québécoise, notamment dans les champs de l'éducation, de la santé et des services sociaux. L'intervention étatique s'appuie sur une fonction publique transformée ; ses effectifs s'accroissent rapidement en faisant une large place aux nouvelles élites francophones dont l'émergence s'était heurtée à de nombreux obstacles dans le secteur privé. Elle se fait aussi sentir de façon beaucoup plus lourde qu'auparavant dans le champ de l'économie.

À l'idée de modernisation est alors associée celle de rattrapage. Le Québec accuse un certain retard sur le plan des équipements de base et des infrastructures. Tout au cours des années 1960, l'État québécois investit donc des sommes considérables dans la voirie, surtout pour l'aménagement d'un réseau autoroutier et de nouveaux ponts, dans la construction d'écoles secondaires, de collèges et d'universités, dans l'agrandissement des hôpitaux et dans de nombreux autres travaux publics. Cet effort se poursuit pendant la décennie suivante, quoique à un rythme moins intense. Par ailleurs on perçoit que le retard du développement est plus marqué dans les régions éloignées des grands centres et les deux niveaux de gouvernement tentent de réduire ces disparités régionales, avec des succès bien limités.

Là où la Révolution tranquille rompt de façon encore plus nette avec la situation antérieure, c'est dans la mise en marche d'une véritable stratégie de reconquête économique du Québec par les francophones, élaborée par un petit noyau de hauts fonctionnaires. À long terme, on mise sur la réforme de l'éducation pour briser le cercle de la sous-scolarisation chronique et pour former la main-d'œuvre plus qualifiée dont le Québec a besoin.

À court terme, face aux blocages qui existent dans le secteur privé, on privilégie la mise sur pied de sociétés d'État qui fourniront aux francophones des emplois et des possibilités d'acquérir de l'expérience. Le fer de lance est Hydro-Québec, bénéficiaire de la deuxième nationalisation de l'électricité, réalisée en 1962-1963 au cri de « Maîtres chez nous ». Le Québec se dote ainsi d'une très grande entreprise fonctionnant entièrement en français et dont l'impact sur l'économie sera considérable, notamment avec l'aménagement successif du complexe hydroélectrique Manicouagan-Outardes et de celui de la baie James. En 1965 est créée la Caisse de dépôt et placement qui doit faire fructifier les cotisations du Régime des rentes tout en contribuant au développement du Québec. À ses débuts, elle répond surtout aux besoins financiers de l'État, mais après 1976, sous l'impulsion du gouvernement Lévesque, elle investit de façon croissante dans le secteur privé. Au cours des années 1960, d'autres sociétés d'État sont mises sur pied, dans les champs de la sidérurgie, de l'exploitation forestière, de l'exploration minière et pétrolière.

Un autre volet de la stratégie économique vise à appuyer le développement de l'entreprise privée à propriété québécoise et à favoriser la formation de groupes financiers et industriels plus puissants. Il prendra plus d'importance au cours des années 1970, surtout après l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, en 1976. Un des moyens utilisés est l'adoption de politiques préférentielles pour l'attribution des contrats du gouvernement et des sociétés d'État. Un autre est la contribution au financement des entreprises, soit par des prises de participation au capital, comme le feront la Société générale de financement (1962) et la Caisse de dépôt, soit par des programmes d'aide gérés par les ministères ou par la Société de développement industriel (1971). De son côté, le Régime d'épargne actions vise à faciliter l'entrée en Bourse des jeunes entreprises les plus dynamiques. Un grand nombre de PME québécoises profitent de ces mesures, ce qui permet aux francophones d'accroître peu à peu leur part de l'activité économique dans la province. On assiste aussi à un mouvement de concentration qui permet l'émergence de groupes québécois plus puissants.

Par ailleurs, les revendications nationalistes qui s'expriment dans la population, bientôt appuyées par une législation linguistique de plus en plus contraignante, entraînent les grandes entreprises canadiennes ou étrangères à modifier des attitudes séculaires de discrimination à partir des années 1970 : leurs cadres œuvrant au Québec sont en nombre croissant recrutés parmi les francophones, d'autant plus que, grâce à la réforme scolaire, ceux-ci bénéficient d'une formation plus poussée.

Malgré ces progrès, réels mais encore limités, l'économie québécoise traverse une période de turbulence. Certes, la croissance reste vigoureuse jusque vers 1975, mais le Québec est en perte de vitesse dans l'ensemble canadien. Une proportion décroissante des immigrants choisit de s'y établir, la natalité est en chute libre, tandis qu'un grand nombre de Québécois, surtout anglophones, le quittent à destination d'autres provinces.

Le déménagement de sièges sociaux de Montréal vers Toronto, amorcé bien avant 1960, s'accélère par la suite. Même si ce phénomène s'explique d'abord par des motifs économiques, le contexte politique

y contribue ou à tout le moins fournit un prétexte commode. Il y a manifestement un coût à vouloir vivre en français dans un espace économique canadien et nord-américain anglophone. Ces déplacements font perdre au Québec des centres de décision importants et leur main-d'œuvre hautement qualifiée, ainsi que les retombées qui accompagnent leur présence. L'établisssement de bureaux régionaux et la création de grandes entreprises francophones sont bien insuffisants pour compenser ces pertes.

Par ailleurs, le Québec est frappé de plein fouet par un vaste mouvement de restructuration industrielle qui se manifeste à l'échelle planétaire. D'une part, l'évolution de la technologie et des procédés de production rend désuètes les vieilles usines qui parsemaient depuis longtemps le paysage urbain. On peut désormais produire beaucoup plus dans des installations très automatisées fonctionnant avec un personnel nettement moins nombreux, mais plus qualifié. D'autre part, dans les industries reposant sur l'emploi d'une main-d'œuvre à bas salaires — textile, vêtement ou cuir, par exemple — l'ouverture des marchés internationaux et l'abaissement des droits de douanes a pour effet de rendre les entreprises très vulnérables à la concurrence des pays du tiers monde. D'autres facteurs plus ponctuels sont aussi à l'œuvre. Ainsi, le déclin du rail au profit du camionnage réduit de façon radicale la production et la réparation de matériel ferroviaire, si importante à Montréal.

Au Québec, il en résulte une véritable hécatombe. Des centaines d'usines sont fermées et des milliers de travailleurs mis à pied. Certaines productions sont carrément abandonnées au profit de l'étranger, d'autres sont réorientées vers des créneaux plus spécialisés. Les grandes entreprises canadiennes regroupent leurs activités dans des usines nouvelles, plus productives mais moins nombreuses, et très souvent, elles le font en Ontario plutôt qu'au Québec. Certes, il continue à se créer de nouveaux emplois manufacturiers au Québec, mais ils sont destinés à une main-d'œuvre plus qualifiée, pas aux ouvriers mis en chômage par la restructuration.

Ce recul industriel est en partie compensé par l'expansion du tertiaire qui fournit près des deux tiers des emplois en 1980. La fonction publique et parapublique connaît une croissance rapide de son personnel dans les années 1960, mais celle-ci ralentit quelque peu pendant la décennie suivante. Les services aux entreprises et les services personnels voient aussi leurs effectifs augmenter de façon importante. Cependant, l'arrivée à l'âge adulte des vagues successives du *baby boom* et la plus forte participation des femmes au marché du travail créent une pression telle que l'économie des années 1970 n'est pas en mesure d'absorber tous ces nouveaux travailleurs, de sorte que le taux de chômage augmente.

Malgré ces difficultés, les années 1960-1980 sont, pour les Québécois, synonymes d'une hausse substantielle du niveau de vie, qui prolonge et amplifie celle de l'après-guerre. L'accès à la société de consommation, appuyé par la généralisation du crédit, devient une réalité. Même les plus démunis voient leur sort s'améliorer, grâce aux politiques sociales plus généreuses de l'État-providence.

Après 1960, le Québec devient encore plus massivement une société urbaine, désormais centrée sur l'usage de l'automobile. Celle-ci favorise l'étalement urbain.

La formation de nouvelles familles par la génération du *baby boom* crée une demande de maisons de banlieue et stimule l'industrie de la construction. L'agglomération de Montréal abrite à elle seule 45 % de la population du Québec et s'étend sur des kilomètres à la ronde, pendant qu'émerge un nouveau centre-ville parsemé de gratte-ciel. Elle est cependant touchée par les difficultés économiques de la période et connaît une véritable stagnation démographique dans les années 1970.

Une fin de siècle mouvementée, 1980-1999

Les deux dernières décennies du xx^e siècle présentent un parallélisme étonnant : l'une et l'autre s'ouvrent avec une crise économique assez sévère, tandis qu'une reprise vigoureuse se fait sentir dans la seconde moitié de chacune. Les deux crises entraînent une hausse marquée du chômage qui met un certain temps à se résorber. Aux éléments conjoncturels, s'ajoutent les effets de la restructuration économique amorcée précédemment.

Les coûts croissants des programmes sociaux obèrent les finances publiques et provoquent une accumulation de déficits qui accroissent de façon marquée la dette de l'État, tant fédéral que provincial. Les taxes et impôts s'alourdissent au point d'absorber presque entièrement la maigre hausse du revenu des contribuables. Les gouvernements multiplient à tour de rôle les annonces de réduction de la taille de l'État, sans beaucoup de succès, et il faut attendre la seconde moitié des années 1990 pour voir une baisse, puis l'élimination des déficits. Le gouvernement fédéral y parvient le premier, après avoir réduit ses transferts aux provinces ; celui du Québec y arrive plus difficilement, au prix de compressions budgétaires et de mises à la retraite massives.

La crise des finances publiques se déroule sur un fond de remise en question de l'État-providence dans les pays industrialisés. L'intervention de l'État dans l'économie est la première visée. Sous la pression des milieux d'affaires, la privatisation est à la mode dans les années 1980, mais cette idée se heurte à l'opposition de ceux qui défendent « les acquis de la Révolution tranquille ». Un certain nombre de sociétés d'État sont privatisées, surtout après le retour au pouvoir de Robert Bourassa en 1985, mais les plus importantes, telles Hydro-Québec, la Caisse de dépôt ou la SAQ, sont épargnées. La révolution néolibérale au Québec ne va donc pas aussi loin que dans d'autres pays. Les gouvernements, en particulier celui du Parti québécois à partir de 1995, tout en reconnaissant l'échec de certains rêves des années 1960, ne veulent pas renoncer à leur rôle d'appui au développement économique et de partenaires de l'entreprise privée.

Les effets de l'ouverture des marchés et de la mondialisation de l'économie s'accentuent après 1980. La phase douloureuse de la restructuration industrielle, celle de la disparition d'activités anciennes, s'achève alors que commence celle de la reconstruction. L'entreprise manufacturière québécoise qui produisait un éventail de biens pour le seul marché intérieur en vient à se spécialiser dans des créneaux spécifiques et vise désormais les marchés extérieurs. Ce phénomène est accentué avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis de 1989 — élargi au Mexique (ALENA) cinq ans plus tard — qui amène un nombre croissant de producteurs, ceux du meuble par exemple, à pénétrer le marché américain. Appuyé par les gouver-

nements, le Québec tente de prendre le virage de la nouvelle économie et les vedettes de son secteur manufacturier deviennent les entreprises de l'aérospatiale, des produits pharmaceutiques, des télécommunications et de l'informatique. Les effets de la mondialisation débordent même ce secteur et touchent à des degrés divers les services dont plusieurs entreprises amorcent une expansion internationale ou tissent des liens avec des groupes étrangers.

Une telle réorientation est attribuable en partie au succès de Québec inc., cette génération d'entrepreneurs francophones qui mettent sur pied des entreprises importantes. Ils ont réglé le problème de la sous-capitalisation chronique des compagnies québécoises, grâce à l'appui financier des gouvernements, à la présence de nouvelles sources de capital de risque — le Fonds de solidarité de la FTQ, par exemple —, et au Régime d'épargne actions qui facilite l'entrée en Bourse. Comme leurs homologues ailleurs dans le monde, ils se lancent dans la course aux fusions et acquisitions. C'est ainsi qu'émergent quelques très grandes entreprises à contrôle francophone, telles Bombardier, Quebecor, Cascades, Provigo ou Vidéotron, certaines devenant même des multinationales. Parallèlement, on assiste au regroupement de plusieurs institutions financières autour de deux pôles principaux : la Banque nationale et le Mouvement Desjardins. La présence de ces vedettes ne doit pas faire oublier que l'entrepreneurship francophone se manifeste surtout à la tête de ces milliers de PME manufacturières ou de services qui réussissent à prendre le virage de la réorientation économique et de la mondialisation.

L'un des grands objectifs de la Révolution tranquille — accroître l'emprise des francophones sur l'économie du Québec — paraît donc avoir été atteint. Des études menées par André Raynauld et François Vaillancourt permettent de mesurer le chemin parcouru. Entre 1961 et 1991, la part des emplois relevant d'entreprises ou d'administrations à contrôle francophone passe de 47 à 65 %, anglophone de 39 à 26 % et étranger de 14 à 9 %. La progression du contrôle francophone est particulièrement marquée dans le secteur des institutions financières (de 26 à 54 %), dans la construction (de 51 à 87 %), la fabrication (de 22 à 42 %) et les mines (de 7 à 30 %). Ces succès sont cependant fragiles. Au cours des années 1990 la plupart des entreprises francophones continuent à se developper, mais plusieurs sont acquises par des sociétés canadiennes ou étrangères. On en vient même à remettre en question le « modèle québécois » hérité de la Révolution tranquille (voir l'article de Jean-Pierre Dupuis en page 345).

* * *

La reconquête économique du Québec par les francophones reste le fait dominant de ce xx[e] siècle qui s'achève. Elle se fait cependant dans un contexte de perte de vitesse du Québec dans l'ensemble canadien et de soumission croissante aux forces de la mondialisation, avec les avantages, mais aussi les risques qu'elle présente.

À travers de nombreux soubresauts, cette société majoritairement rurale est devenue urbaine et postindustrielle. L'exploitation des ressources naturelles, surtout de l'électricité, a formé l'ossature du développement et transformé les régions de colonisation, mais la croissance économique s'est appuyée sur bien d'autres secteurs — l'agriculture, le commerce, l'industrie manufacturière et les services —

dont la composition s'est transformée radicalement.

Le niveau de vie des Québécois s'est apprécié de façon substantielle, en particulier grâce à la meilleure qualification de la main-d'œuvre, résultat des progrès notables en éducation. Cela n'a pas pour autant fait disparaître la pauvreté et les inégalités — entre les groupes sociaux, les sexes, les générations ou les régions — et les effets dévastateurs de la restructuration industrielle se font encore sentir. Les mécanismes compensateurs mis en place après la grande dépression des années 1930 jouent toutefois leur rôle, de sorte que les conditions de vie dans le Québec de l'an 2000 sont radicalement différentes de celles qui prévalaient en 1900.

Paul-André Linteau est professeur au département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal.

Bibliographie sélective

BÉLANGER, Yves, *Québec inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, 201 p.

DICKINSON, John A. et Brian YOUNG, *Brève histoire socioéconomique du Québec*, Sillery, Septentrion, 1992, 382 p.

KERR, Donald et Deryck C. HOLDSWORTH, *Atlas historique du Canada. III. Jusqu'au cœur du XX^e siècle, 1891-1961*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1990, 199 p. et 66 planches.

LEVINE, Marc V., *La reconquête de Montréal*, Montréal, VLB, 1997, 404 p.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Nouvelle édition refondue et mise à jour, Montréal, Boréal, 1989, 758 p.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Nouvelle édition révisée, Montréal, Boréal, 1989, 834 p.

LINTEAU, Paul-André, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 613 p.

NORRIE, Kenneth et Douglas OWRAM, *A History of the Canadian Economy*, deuxième édition, Toronto, Harcourt Brace, 1996, 469 p.

RAYNAULD, André, *La propriété des entreprises au Québec, les années 1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974, 160 p.

VAILLANCOURT, François et Michel LEBLANC, *La propriété de l'économie du Québec en 1991 selon le groupe d'appartenance linguistique*, Québec, Office de la langue française, 1993.

LA LITTÉRATURE

Une « petite littérature » d'une grande vitalité

GILLES MARCOTTE

Le vingtième siècle, en littérature québécoise, commence le 26 mai 1899. Ce soir-là, un jeune poète appelé Émile Nelligan, beau comme un dieu, récite devant les membres de l'École littéraire de Montréal un poème exalté, de caractère éminemment romantique, intitulé « La romance du vin ». C'est du délire, chez les auditeurs comme chez le poète. Il est transporté jusque chez lui, après la séance, sur les épaules de ses admirateurs. On n'avait jamais vu, à Montréal, une pareille fête de la poésie.

Quelques mois plus tard, le 9 août, Émile Nelligan sera admis à la Retraite Saint-Benoît, nom discret de l'asile des fous. Il l'avait prévu. Il disait qu'il mourrait fou ; « comme Baudelaire », ajoutait-il, pour bien marquer le caractère littéraire, prestigieux, d'une telle folie. Ses poèmes seront publiés en 1903 par un religieux, le père Eugène Seers, personnage hors cadre lui aussi, qui se cache sous le pseudonyme de Louis Dantin.

L'année suivante, en 1904, un autre religieux, l'abbé Camille Roy, prononce à l'Université Laval une conférence qui fera date, intitulée « La nationalisation de la littérature canadienne ». L'abbé Roy est un de nos premiers retours d'Europe, comme il y en aura beaucoup au vingtième siècle. Il a fait en France de solides études, il écrit une langue correcte, voire élégante, et il inaugure ainsi une carrière critique qui fera de lui le véritable fondateur de la « littérature nationale » (appelée à cette époque canadienne, et qui deviendra canadienne-française, puis québécoise, en attendant peut-être de devenir franco-québécoise). La poésie d'Émile Nelligan ne l'enchante pas ; il l'aurait voulue moins abstraite, moins exaltée, plus canadienne en un mot.

Voilà donc pour la poésie et la critique. Pour le roman, il faut attendre un peu. « Enfin, Louis Hémon vint », dira un critique, à propos de l'œuvre romanesque que tout le monde attendait, *Maria Chapdelaine*, parue à Montréal en 1915, après avoir été découpée en feuilleton dans un journal de Paris. Le premier roman québécois d'envergure est venu de Paris, en effet, et il constitue encore pour beaucoup de Français, comme en témoignent des articles récents, l'image par excellence d'un Québec lointain, gentiment attardé. On recommence aujourd'hui à lire ce très beau livre comme il doit l'être, entre deux autres romans de Louis Hémon, *Monsieur Ripois et la Némésis*, histoire d'un séducteur, et *Battling Malone*, histoire d'un boxeur.

Ces trois œuvres, de Nelligan, Roy et Louis Hémon, ont ceci de commun que,

devenues mythiques en quelque sorte, elles traversent le siècle. Nelligan est le premier écrivain québécois qu'on lit, encore aujourd'hui, sans y être forcé par des maîtres d'école : chanté par Monique Leyrac, cinématographié, transformé en opéra (hélas ?) par Michel Tremblay, il est accueilli comme un frère par Réjean Ducharme : « Je pourrais en écrire des pages et des pages sur Nelligan. » L'abbé Camille Roy, on le retrouvera, devenu monseigneur et gratifié par l'auteur d'une sagesse souriante, dans le grand roman de Jacques Ferron, *Le ciel de Québec*. Louis Hémon est partout, admiré ou conspué ; c'est lui que le célèbre Menaud de Félix-Antoine Savard lit avant de se mettre au lit, comme la bible de sa race.

Polémiques

Autour de ces trois œuvres, ou dans leur rayonnement, les polémiques vont se déchaîner, comme dans tout champ littéraire en voie de constitution, des polémiques dans lesquelles on peut trouver des échos anticipés de nos discussions d'aujourd'hui. La littérature canadienne existe, affirme l'abbé Roy ; le brillant et bouillant journaliste Jules Fournier lui répond en 1907 qu'une « douzaine d'ouvrages de troisième ordre ne font pas plus une littérature qu'une hirondelle ne fait le printemps ». Au même abbé Roy qui voudrait une littérature « à nous et pour nous », au service de la collectivité, les rédacteurs du *Nigog*, petite revue d'avant-garde qui paraîtra durant une seule année (1918), répondent par un « culte de la supériorité littéraire » fondé sur l'œuvre et l'aventure littéraire de Nelligan. Au *Nigog*, on se veut proche de Paris, du Paris moderne, alors que, pour l'abbé Roy, « notre plus grand ennemie c'est la littérature française contemporaine ». Enfin, la ville ou la campagne ? Régionalisme ou, comme le disent les adversaires, « exotisme » ? Conservation ou modernisme ? « Notre littérature de demain, catholique et française, dit l'abbé Groulx (il y a décidément beaucoup d'abbés dans notre littérature) dans le deuxième numéro de *L'Action française*, en 1917, se fera aussi bravement régionaliste. » Paul Morin, qui avait publié à Paris, en 1911, les vers très haut de gamme du *Paon d'émail* après avoir fréquenté le salon de Madame de Noailles, n'est évidemment pas d'accord.

Les œuvres, poèmes, romans, ne se logent pas facilement dans ces camps retranchés, malgré les déclarations de leurs auteurs. La littérature du premier tiers du siècle, à cet égard, est (heureusement) pleine d'ambiguïtés. Claude-Henri Grignon se proclame régionaliste, mais il a lu Baudelaire, il suit d'assez près la production littéraire de Paris, et l'on peut penser que son très célèbre roman, *Un homme et son péché*, doit son interminable fortune à sa culture littéraire, à son souci de la langue, plus qu'à ses convictions régionalistes. Œuvre apparemment conformiste, vouée à la célébration de la vie traditionnelle — surtout, à vrai dire, dans les prolongements radiophoniques et télévisuels des *Belles Histoires des Pays d'en-haut* —, elle décrit la condition paysanne avec une âpreté qui n'est pas tout à fait conforme à l'idéologie dominante, et qui ne contredit pas la vision très noire du roman scandaleux d'Albert Laberge, *La Scouine* (1918), interdit de lecture par les autorités ecclésiastiques. Il en va de même pour l'œuvre d'Alfred DesRochers, *À l'ombre de l'Orford* (1929), peut-être plus moderne en définitive, plus ouverte sur les réalités profondes de l'existence, que les poèmes de Paul Morin ou de René Chopin. Ses tableaux de

la vie paysanne n'ont rien de convenu, et on ne lit pas « La boucherie », par exemple, sans éprouver un certain effroi :

> « Pressentant que sur lui plane l'heure fatale,
> L'Yorkshire, dont le groin se retourne en sabot,
> Évite le garçon... »

Il y a du tragique et de l'épique (voir « L'hymne au vent du nord ») dans l'œuvre d'Alfred DesRochers.

Dans la poésie de cette époque — qui l'emporte aisément, en nombre et en qualité, sur le roman —, une autre veine se dessine, celle de la vie intérieure, de la vie rêvée, en retrait, dont les représentants les plus authentiques sont Albert Lozeau, poète de la vie immobile, et surtout Jean-Aubert Loranger, assez peu célébré à son époque, qu'on reconnaît aujourd'hui comme le précurseur par excellence de la modernité poétique au Québec. Voici quelqu'un qui parle tout bas, souvent en vers libres, à l'écart des grands discours romantiques ou parnassiens :

> « L'averse tombe sur le toit :
> Ma chambre sonore s'emplit
> D'une rumeur d'applaudissement ».

Journaliste, il connaît la ville, il la parcourt, surtout le port de Montréal. Et il a lu les grands poètes de son temps, notamment Apollinaire — qu'il ne peut se retenir de pasticher un peu — et Saint-John Perse. Mais, au Québec, il précède son temps, et il ne prendra sa vraie place dans la littérature québécoise qu'en 1970. D'autres voix du premier tiers du siècle attendent encore cette reconnaissance. On pense, en particulier, à ces poètes qui, bien avant les revendications féministes de l'après Révolution tranquille, ont fait entendre la voix féminine avec une intensité parfois bouleversante, Medjé Vézina, Simone Routier, Jovette Bernier (mieux connue comme auteur radiophonique).

> « Qu'elle vienne, la mort, celle des amoureuses,
> La mort qui vous étreint comme des bras d'amant... »

C'est de Jovette Bernier.

Une période classique... ou presque

Mais voici que, de nouveau, la littérature québécoise s'apprête à commencer. Les années trente, celles de la crise, sont marquées par une activité fébrile, éclats de voix, débats critiques, multiplication des parutions, condamnation épiscopale des *Demi-civilisés* (1934) de Jean-Charles Harvey, et l'on sent que des événements décisifs vont se produire. En 1937, paraissent deux livres qui auront une très grande fortune, le premier reçu en grande pompe dans le milieu littéraire, le deuxième passant presque inaperçu. Le premier, c'est *Menaud, maître draveur* de l'abbé Félix-Antoine Savard, épopée plutôt que roman, l'œuvre nationaliste par excellence, inspirée fondamentalement par l'angoisse de la survivance. L'autre est un mince recueil de poèmes, *Regards et jeux dans l'espace* de Saint-Denys-Garneau, accueilli par quelques articles discrets et par celui, beaucoup moins discret, de Claude-Henri Grignon, qui lui fait la vie dure. L'année suivante, coup de tonnerre : le *Trente arpents* de Ringuet (pseudonyme d'un médecin bien connu de Montréal), roman de la terre mais peu tendre à l'égard des traditions, paraît chez un des grands éditeurs de Paris,

Flammarion. Par ces deux derniers livres, la plaquette de poèmes et le grand roman naturaliste, débute une des grandes périodes de la littérature québécoise, une période qu'on pourrait appeler classique si elle n'ouvrait toutes grandes les portes de la modernité. En poésie, suivront Alain Grandbois, de retour de ses grands voyages en Orient ; la plus secrète Rina Lasnier, mariant les images religieuses traditionnelles aux interrogations les plus actuelles ; et Anne Hébert, cousine de Saint-Denys-Garneau, poète d'abord, puis romancière célébrée. Dans le roman, viennent Germaine Guèvremont, créatrice d'un grand personnage quasi mythique, *Le Survenant* (1945), Roger Lemelin, dont la gouaille authentiquement québécoise (je parle de la ville) fera merveille dans *Les Plouffe* (1948), ceux du roman comme ceux de la télévision, et enfin Gabrielle Roy, qui sera la première des écrivains québécois à remporter un grand prix littéraire français, le Femina, pour *Bonheur d'occasion*, en 1947.

Cette prolifération d'œuvres majeures se produit avant, pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, à la suite d'une crise, celle des années trente, qui ne fut pas seulement économique mais aussi bien sociale, culturelle et spirituelle. La société québécoise est ébranlée, de l'intérieur autant que de l'extérieur, d'où lui parviennent des souffles troublants. Dans cette grande tourmente, celle de la guerre mondiale aggravant celle de la crise, le Québec ne peut demeurer indifférent à ce qui se passe au-delà de ses frontières. Son édition même, traditionnellement assez pudibonde, osera, durant la guerre, remplacer en partie la française, soumise à l'occupant allemand. Tout cela — et d'autres causes également, sans doute, qui échappent à une trop rapide synthèse — fait que les écrivains se découvrent des libertés nouvelles, voire des obligations nouvelles à l'égard du monde, et de leur monde. Dans les deux carrés d'écrivains que nous avons évoqués, le romanesque et le poétique, faut-il souligner que femmes et hommes sont à égalité ? La littérature québécoise semble être, moins que d'autres, la chasse gardée de la masculinité, peut-être parce qu'elle entre dans la modernité sans les restrictions d'une tradition forte, peut-être aussi parce que traditionnellement, dans notre société, l'éducation des couventines a été plus soucieuse de lecture et d'écriture que celle des collégiens.

Ces huit écrivains ont en commun de franchir les frontières du Québec et d'être reconnus à des degrés divers, par la publication et des récompenses prestigieuses, dans la capitale rêvée des consécrations littéraires, Paris. Ringuet, Roger Lemelin et Germaine Guèvremont y sont reçus favorablement, mais ils y auront une carrière assez brève ; l'événement majeur est évidemment l'attribution du Femina, deux ans après la fin de la guerre, au premier roman de Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion*. Il faut noter que la réception ne fut pas toujours, en France, à la hauteur de l'événement, que des réserves assez fortes furent exprimées dans la presse, et qu'on mit même une certaine perversité à établir un lien entre la récompense du Femina et la reconnaissance provoquée là-bas par la réception, après la guerre, d'un blé canadien dont on avait le plus grand besoin. C'est aux États-Unis que cette grande fresque du Montréal des pauvres s'imposa surtout ; et au Canada, bien sûr, l'anglais autant que le français. Au Québec, on n'a jamais douté que Gabrielle Roy fût un

grand écrivain, et l'accueil plus que chaleureux fait à son dernier livre, l'autobiographie de *La Détresse et l'Enchantement* (1984), fait d'elle un classique absolu de la littérature québécoise.

Quatre grands poètes

La reconnaissance poétique ne peut avoir l'éclat de la reconnaissance romanesque, et l'inclusion de quelques poèmes de Saint-Denys-Garneau dans l'anthologie de la petite collection Poésie / Gallimard ne suffit pas à lui assurer une audience considérable au-delà des frontières candiennes. Du moins les quatre grands poètes québécois de cette époque, Saint-Denys-Garneau, Alain Grandbois, Rina Lasnier et Anne Hébert, ont-ils eu l'honneur d'entrer dans la collection parisienne des « Poètes d'aujourd'hui » (Seghers), véritable panthéon de la poésie internationale. Au Québec même, la fortune de l'œuvre du premier n'a pas été sans remous. Saluée, à la parution des *Poésies complètes* (1950), comme la première œuvre poétique vraiment moderne de notre littérature, une œuvre d'inauguration, elle a été ensuite éloignée pour cause de complaisance morbide dans la solitude, la culpabilité, avant de devenir l'objet de deux grandes éditions critiques et, surtout, d'être vraiment lue par les nouvelles générations. La poésie d'Alain Grandbois, que pendant quelques décennies on opposera à celle de Saint-Denys-Garneau en louant son souffle cosmique, la manière superbe qu'elle a de jeter aux quatre vents du monde son lot d'angoisses (presque) métaphysiques, des *Îles de la nuit* (1944) à *L'étoile pourpre* (1957) — mais on n'oublie pas ses œuvres de prose, souvent magnifiques —, demeure assurément une des références majeures de la littérature et de l'imaginaire québécois. Celle de Rina Lasnier reste un peu en retrait. Mais ce retrait, ou cette retraite, n'est-elle pas le fait de l'œuvre même, marquée par un imaginaire religieux et des mouvements subtils de vie intérieure sur lesquels l'atmosphère de la Révolution tranquille devait jeter la suspicion ? La poésie d'*Escales* (1950) et de *Présence de l'absence* (1958) n'en est pas moins fascinante, troublante, atteignant souvent à une vraie grandeur.

Anne Hébert, enfin. Deux textes souverains, incontournables, au début des années cinquante : le conte du *Torrent* (1950) et les poèmes du *Tombeau des rois* (1953), parmi les plus beaux, on oserait dire les plus beaux qui se soient écrits au Québec. Sa carrière s'est principalement développée, par la suite, du côté du roman. Des œuvres somptueusement écrites, emportées par une puissante imagination, et abondamment célébrées, en France et au Québec, comme *Kamouraska* (1970, Prix des libraires), *Les Enfants du sabbat*, *Les Fous de bassan* (1982, prix Femina), ont fait d'elle l'écrivain québécois le plus prestigieux du dernier demi-siècle. C'est à elle, aussi bien, que l'on doit la définition la plus exacte, la plus profonde de l'esprit qui animait ses propres œuvres et celles de ses grands contemporains. Dans un texte intitulé « Poésie, solitude rompue », prononcé à la réception du prix Duvernay, à la fin des années cinquante, elle disait : « Notre pays est à l'âge des premiers jours du monde. La vie ici est à découvrir et à nommer ; ce visage obscur que nous avons, ce cœur silencieux qui est le nôtre, tous ces paysages d'avant l'homme, qui attendent d'être habités et possédés par nous, et cette parole confuse qui s'ébauche dans la nuit, tout cela appelle le jour et la lumière. » Tous les romanciers et poètes que nous venons d'évoquer n'obéissent pas explicite-

ment à ce devoir de « lumière », mais ils ont sans doute conscience de collaborer à une œuvre collective de libération.

Cette conscience est également partagée par la plupart des écrivains de la guerre et de l'après-guerre, dont plusieurs, un peu oubliés aujourd'hui, ont laissé des œuvres de qualité. On citera quatre romanciers psychologiques, le Robert Charbonneau d'*Ils posséderont la terre* (1944), l'André Giroux d'*Au-delà des visages* (1948), le Robert Élie de *La fin des songes* (1950), l'Eugène Cloutier des *Inutiles* (1956). Avant d'aborder le même genre romanesque, dans *Mon fils pourtant heureux* (1956), Jean Simard avait donné deux brefs récits d'une verve satirique assez scandaleuse pour l'époque, *Félix* (1947) et *Hôtel de la Reine* (1949). La guerre a gravé de profonds souvenirs dans deux romans remarquables, *Neuf jours de haine* (1948) de Jean-Jules Richard et *Les Canadiens errants* (1954) de Jean Vaillancourt. Faut-il citer encore d'autres noms, risquer l'énumération? La littérature québécoise, quelques années après une guerre qui lui a révélé le monde, parmi les angoisses suscitées dans ce monde par la menace atomique, la guerre froide, n'existe plus seulement comme rêve, projet. On écrit, au Québec comme ailleurs, dans la lueur glauque de ces possibles cataclysmes, ou plus modestement dans le sentiment d'une perte des repères culturels et moraux. Nulle œuvre peut-être ne porte plus profondément la trace de ce désarroi que celle d'un jeune écrivain, André Langevin, qui donne au cours des années cinquante deux romans où sont brassés, avec une force d'évidence inexorable, les thèmes majeurs de l'inquiétude contemporaine. *Poussière sur la ville* (1953) et *Le temps des hommes* (1956) sont aussi des œuvres indiscutablement québécoises, inscrites dans un milieu naturel et spirituel recréé par l'art le plus sûr.

Le rôle de l'Hexagone

Mille neuf cent cinquante-trois, c'est aussi l'année de fondation d'une petite maison d'édition de poésie, l'Hexagone, appelée à transformer radicalement le paysage littéraire et culturel du Québec. L'Hexagone, c'est avant tout, on le sait, Gaston Miron, dont les poèmes enfin « rapaillés » paraîtront aux Presses de l'Université de Montréal une quinzaine d'années plus tard et auront plusieurs éditions, à Montréal et à Paris (la dernière a paru en 1999 dans la collection Poésie/Gallimard). Grand poète, Miron l'est assurément, et l'on ne peut oublier, une fois qu'on les a lus, qu'on en a reçu le choc, les poèmes à la fois douloureux et flamboyants de « La marche à l'amour », de « La batèche » et de « L'amour et le militant ». Il a reçu également la chape, assez lourde à porter, du « poète national ». Mais l'Hexagone, ce n'est pas seulement Gaston Miron, la poésie de Gaston Miron c'est aussi une nouvelle façon de concevoir l'action poétique, loin des sentiers battus par les prédécesseurs, fussent-ils admirés, voire imités. Il ne s'agit pas que d'écrire des poèmes, les plus beaux, les plus intenses, les plus personnels qu'il soit possible ; ces poèmes, on veut qu'ils soient diffusés, qu'ils soient lus, et l'on y met du sien. L'Hexagone est l'héritier de ces mouvements de jeunesse qui ont joué un rôle capital durant les années précédentes, et qui placent l'action commune au-dessus des entreprises personnelles. Mais on est en poésie, et dans ce genre de travail les individualités ne disparaissent pas volontiers. L'Hexagone lancera donc des poètes très différents les uns des autres, de Jean-Guy Pilon à Fernand

Ouellette — qui fera la grande œuvre de poète, de romancier et d'essayiste que l'on sait —, de Luc Perrier à Michel Van Schendel, de Pierre Trottier à Olivier Marchand. Il publiera également quelques aînés, Rina Lasnier, Alain Grandbois, et accueillera des poètes qui avaient commencé leur œuvre dans des lieux très différents du sien, Paul-Marie Lapointe (dont le brûlot poétique du *Vierge incendiée*, contemporain du *Refus global*, était presque complètement oublié), Gilles Hénault, Yves Préfontaine. En fait, l'Hexagone n'est pas seulement ce qu'il fait, ce qui paraît à son enseigne ; il est, pour ainsi dire, la raison sociale de ce qui se produit autour de lui ; on pense au Gatien Lapointe de l'*Ode au Saint-Laurent* (1963), au Gilbert Langevin de *Symptômes* (1963), au Gérald Godin des *Cantouques* (1967), au Pierre Perrault des *Ballades du temps précieux* (1963), au Paul Chamberland de *Terre Québec* (1965), et surtout à ce très grand poète, le plus grand peut-être du Québec actuel, Jacques Brault. Il y a d'autres œuvres à retenir dans les environs de l'Hexagone, qu'on ne néglige pas sans un certain sentiment d'injustice. On retournera seulement au début des années cinquante pour évoquer une œuvre parmi les plus parfaites de l'époque, celle de Sylvain Garneau, dont les *Objets trouvés* (1951), préfacés par Alain Grandbois, et *Les Trouble-fête* (1952) se laissent relire avec ravissement.

Des romanciers modernes

C'est encore le démon de la synthèse rapide qui nous fera dire que, si la poésie est le genre majeur des années cinquante, le roman sera celui de la décennie subséquente. La poésie prépare la Révolution tranquille, et l'on verra même des hommes politiques citer (imprudemment ?) des poètes. Le roman, lui, l'accompagne. Les cinq noms principaux sont dans toutes les mémoires : Jacques Godbout, Marie-Claire Blais, Hubert Aquin, Réjean Ducharme, Jean Basile. Ensemble, ils ont envahi la place littéraire de Paris, ils y ont imposé la présence de la littérature québécoise avec une force de conviction qu'aucune Foire de livre ne pourra renouveler. À l'exception de Jean Basile et d'Hubert Aquin, décédés il y a quelques années, ils y sont d'ailleurs encore. Ce sont des romanciers indiscutablement modernes, mais non pas à la façon du « nouveau roman » qui fait à cette époque des ravages considérables dans la littérature française. Ils en font, eux aussi, des ravages, mais en sens inverse, dans le sens de l'agilité, du plaisir, des jeux formels les plus extravagants. Et la langue, mon dieu, la langue française, ils la traitent en virtuoses, avec un sans-gêne rafraîchissant. Marie-Claire Blais se verra attribuer le prix Médicis en 1966 pour *Une saison dans la vie d'Emmanuel*. Ses quatre confrères l'auraient également mérité.

À cette explosion de langage, à ce renouvellement du récit québécois, d'autres écrivains participent mais comme en retrait, en restant à la maison. Il y a des aînés : Gérard Bessette, dont le roman *Le libraire*, paru en 1960 justement, se lit toujours avec le même plaisir perplexe ; Claire Martin, artisane d'une prose élégante, volontiers ironique, aussi bien dans le roman d'amour que dans les souvenirs d'enfance (*Dans un gant de fer*, 1965) ; Yves Thériault, prodigieux conteur, qui traverse quelques décennies en semant de nombreux romans sur son passage, dont le célèbre *Agaguk* (1958) ; Jacques Ferron, enfin, qui griffonne depuis une quinzaine d'années des textes originaux, d'une langue et d'une imagination inventives à sou-

hait, auteur d'une œuvre capitale qui influencera les générations subséquentes. On n'oubliera pas, dans le grand concert de la Révolution tranquille, la part qu'y prennent les essayistes, dont plusieurs ont des titres plus sûrs à la reconnaissance littéraire que certains poètes ou romanciers. Deux noms se détachent d'abord, ceux de grands aînés, Jean Le Moyne et Pierre Vadeboncoeur, qu'on ne réunit toutefois pas sans une certaine inquiétude, car sur plusieurs sujets ils ne s'entendent guère ; et le critique-romancier Jean Éthier-Blais, l'essayiste Jean Marcel, surtout André Belleau, dont la voix est encore entendue, au-delà de la mort, par de nombreux jeunes intellectuels.

Une explosion éditoriale

Des années qui entourent, en aval et en amont, la date fatidique de la Révolution tranquille, on peut dire qu'elles marquent un nouveau commencement de la littérature québécoise, après celui des années de la guerre et celui du début du siècle. Ce sera également le dernier, si l'on entend par le mot « commencement » la conscience claire, largement partagée, d'une inauguration. Les trente dernières années du siècle seront celles d'une explosion éditoriale sans précédent, qui permettra évidemment la poursuite des grandes aventures littéraires entreprises dans les décennies précédentes, mais favorisera avant tout la variété. La littérature québécoise devient une grosse affaire, envahissant les institutions d'enseignement, les librairies, les bibliothèques, devenant dans les universités un champ de recherche cultivé avec ardeur, produisant du volume dans les deux sens du mot, ou — selon une expression souvent utilisée par les instances gouvernementales — des produits culturels aptes à percer un marché de plus en plus encombré. Dans cette activité fébrile, soutenue par deux ou trois paliers de gouvernement, il arrive que des œuvres de qualité, mais relevant d'une esthétique de la discrétion, comme celles de Gilles Archambault, de Sylvain Trudel, de Suzanne Jacob, de Louis Gauthier, de Claire de Lamirande et bien d'autres, risquent de se faire oublier. Il arrive également qu'on se souvienne avec nostalgie d'une époque où la littérature, plus rare assurément, paraissait (était-ce une illusion ?) sourdre plus directement d'une nécessité de parole, de création. Arrivant à une certaine maturité institutionnelle, la littérature québécoise se fait toute à tous.

On évitera cependant de parler vulgairement d'une baisse de qualité, d'une chute, d'une décadence. Dans le sillage du roman de la Révolution tranquille, s'inscrivent les œuvres de Roch Carrier (*La Guerre, yes sir!*, 1968, a marqué son époque), de Victor-Lévy Beaulieu (celui d'avant la télévision, l'auteur du grand livre qu'est *Monsieur Melville*, 1978) et un écrivain qui a fait de la ville de Québec un des hauts lieux imaginaires de l'Amérique du Nord, le Jacques Poulin de *Jimmy* (1969), de *Volkswagen Blues* (1984) et du *Vieux chagrin* (1989). Ce qui se présente comme nouveau, sinon révolutionnaire, dans la littérature des années quatre-vingts, c'est l'apparition et la prolifération des romans abondants, comparables pour le nombre de pages aux best-sellers destinés à la consommation rapide, mais s'en démarquant par un travail littéraire original. Un réalisme riche en détails s'y mêle à un fantastique qui emprunte les formes les plus diverses. C'est au conte, ou à l'épopée mineure, folklorique, que l'Acadienne Antonine Maillet — Acadienne, oui, mais

ayant sa propre avenue à Outremont ! — emprunte l'inspiration de ses romans, du superbe *Mariaagélas* (1973) à cette *Pélagie-la-Charrette* qui, malgré le Prix Goncourt (1979) et peut-être à cause de lui, lui a valu des critiques peu amènes des deux côtés de l'Atlantique. *Les chroniques du Plateau Mont-Royal* (1978-1997) de Michel Tremblay, véritable massif romanesque, où se retrouvent de tome en tome des personnages véritablement hantés, ne doivent pas moins leur succès à la puissance de l'imaginaire qu'à la description fidèle du Montréal des années trente. Il en va de même pour le best-seller des best-sellers, *Le Matou* (1981) d'Yves Beauchemin, dont on risque parfois d'oublier qu'il contient des manœuvres littéraires étonnamment subtiles. Ce genre d'oubli ne peut se produire à propos de Yolande Villemaire, dont *La Vie en prose* (1980) est le prototype de la littérature éclatée des années quatre-vingts, distribuant les allusions culturelles avec une abondance déconcertante ; ou encore de Francine Noël, auteur de deux des romans les plus riches, les plus vivants de la même décennie, *Maryse* (1983) et *Myriam première* (1987).

Toutes ces œuvres sont intensément québécoises, de forme — on pensera principalement aux particularités linguistiques — et de contenu. La période suivante fera une grande place à ce qu'on appelle, d'un terme discutable et discuté, la littérature migrante. Le phénomène n'est pas entièrement nouveau : il suffit de rappeler les noms de Jacques Folch-Ribas, de Naïm Kattan, de Monique Bosco et de quelques autres pour constater que, depuis le début de la Révolution tranquille, la littérature québécoise a bénéficié de l'apport d'écrivains venus d'ailleurs. Mais voici que paraissent à Montréal, dans les dernières années du siècle, des œuvres dont l'action se passe en Chine (Ying Chen), au Brésil (Sergio Kokis), en Haïti (Dany Laferrière et Émile Ollivier), en Italie (Marco Micone) et dans d'autres parties du vaste monde.

Elles sont écrites par des romanciers qui ne se croient pas obligés de traiter des sujets québécois parce qu'ils sont venus s'établir au Canada. Leur présence, leur travail insinue dans la conscience commune une idée nouvelle de la liberté des souffles, qui ne peut qu'avoir un effet déstabilisateur sur la conception traditionnelle de la littérature québécoise, ainsi forcée de s'écarter de la notion d'identité qui l'avait accompagnée si longtemps. Plusieurs, parmi les nouvelles voix... non migrantes des années 1990, de Gaétan Soucy à Monique Proulx, de Lise Tremblay à Bruno Hébert, témoignent également, à leur manière, d'une telle dispersion.

Quantité et diversité en poésie

En poésie comme dans le roman et dans l'essai (on citera les noms de Jean Larose et de François Ricard), le siècle se termine dans la quantité, la diversité. André Brochu, qui a lu cette production durant près de quinze ans, à partir de 1981, note qu'il recevait une centaine de recueils chaque année, et il ajoute : « C'est l'affirmation de la multiplicité, de l'égalité des voix qui constitue le grand événement de la décennie qui vient de prendre fin. » En fait, cet événement est le résultat d'une brisure qui s'est faite plusieurs années auparavant, à la fin des années soixante, lorsque les jeunes turcs (et turques) de La Barre du jour et des Herbes rouges ont porté la contestation au coeur même de la conception de la poésie qui régnait à l'Hexagone. On peut dire, en forçant un peu la note, que la poésie du

Québec cesse, à ce moment, d'être québécoise, au sens fort du mot. Elle était auparavant diverse, assurément, et la visée poétique d'un Paul-Marie Lapointe se distinguait fermement de celle d'un Fernand Ouellette, mais elles cohabitaient pour ainsi dire toutes deux dans une nécessité de parole où toute une génération se reconnaissait. Il n'en sera plus ainsi désormais, et les œuvres individuelles se détacheront de plus en plus nettement de la toile de fond collective. Même entre les contestataires du début, les Nicole Brossard, les Roger DesRoches, les François Charron, les différences paraîtront bientôt beaucoup plus importantes que tel propos commun. La poésie québécoise des dernières années du siècle, c'est aussi bien la brièveté fulgurante de Gilles Cyr que les abondances hugoliennes de Claude Beausoleil, la poésie rock de Lucien Francœur et Denis Vanier que les sévères musiques de Jean-Marc Fréchette, la fantaisie urbaine d'un Alexis Lefrançois que les méditations métaphysiques d'Hélène Dorion, et l'on arrive difficilement à classer — si tant est qu'on le désire — des poésies aussi différemment généreuses que celles d'André Brochu, de Pierre Nepveu, de Robert Melançon, de Jean-Pierre Issenhuth.

Durant l'avant-dernière année du siècle, en mars 1999, la littérature québécoise était à Paris, invitée d'honneur au Salon du livre. Elle a fait parler d'elle, dans les journaux et les magazines français, comme jamais auparavant. Trois des écrivains québécois les plus loués en France, Robert Lalonde, Dany Laferrière et Gaétan Soucy, ont eu les honneurs du « Bouillon de culture » de Bernard Pivot, en compagnie de trois autres romanciers de la francophonie. Mais n'aurait-on pas perçu, chez les hôtes, une certaine perplexité devant une production littéraire qui hésite de plus en plus à dire son principe de rassemblement ? Elle est plus active, certes, qu'elle ne l'a jamais été, et ses appareils de production, de diffusion, de consécration semblent être d'une solidité à toute épreuve. Nulle autre « petite littérature », dans le monde actuel, ne paraît être douée d'une semblable vitalité. Elle est enseignée, au niveau universitaire, dans plusieurs pays du monde, le Canada anglais, les États-Unis, la France (un peu), la Norvège, l'Allemagne, l'Inde, la Chine, pour ne nommer que ceux-là. Mais que devient-elle à l'épreuve de la lecture, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières ? Un bibliothécaire français disait, au Salon du livre : « La pénétration du livre québécois en France [...] sera réussie le jour où moi, Français, je lirai un livre québécois sans le savoir, sans lui donner nécessairement une étiquette ». On peut lui rétorquer qu'il est difficile de lire Salman Rushdie ou même John Updike sans penser à leurs origines, aux pays qu'ils habitent. Mais, par cette déclaration, il rappelait peut-être à juste titre qu'une littérature ne vit vraiment que si elle consent à s'effacer au profit des œuvres qu'elle a contribué à faire naître.

Gilles Marcotte est critique littéraire.

Profil du Québec

Une révolution sociale et culturelle

SIMON LANGLOIS

Le Québec de la fin du siècle est déjà fort différent du Québec de la Révolution tranquille, qui sert souvent de référence principale pour prendre la mesure du chemin parcouru. La Révolution tranquille a été marquée par des changements importants qui ont été d'abord politiques. Les institutions publiques ont profondément changé dans les années soixante et la référence identitaire québécoise a remplacé la référence canadienne-française. L'économie a ensuite occupé beaucoup d'espace dans les années 1980, avec la montée de ce que Jean-Jacques Simard a le premier appelé *Québec et frères inc*[1]. L'expression a connu la fortune que l'on sait pour décrire le nouveau Québec intéressé par les affaires, la finance, l'argent.

Parallèlement aux mutations politique et économique, une autre révolution a peu à peu pris place, plus discrète, moins bruyante, transformant la société beaucoup plus lentement. Sociale et culturelle au sens anthropologique, cette révolution a marqué les modes de vie au sens large, les façons de vivre au quotidien, les visions du monde, les valeurs. Les années 1990 passeront à l'histoire comme des années d'affirmation tranquille d'une nouvelle culture et de nouveaux modes de vie dont les racines plongent évidemment loin dans les décennies précédentes. Cette révolution discrète est plus difficile à percevoir nettement parce que sa source est d'abord endogène, parce qu'elle est le résultat lent de décisions prises par les individus au fil des jours.

Ce constat d'une révolution d'envergure marquant les modes de vie émerge clairement de l'examen d'un ensemble d'indicateurs de changements sociaux que nous avons rassemblés dans les pages qui suivent. S'agit-il d'une révolution typiquement québécoise ? Non, il faut l'affirmer bien nettement, pas plus que la Révolution tranquille n'a été le propre du Québec. D'autres sociétés ont été marquées par les mêmes changements rapides qu'il a connus dans les années 1960. Pensons à l'Espagne ou à la Grèce qui présentent d'étonnantes analogies avec ce qui a été vécu ici[2]. D'autres pays comparables connaissent en ce moment un parcours qui n'est

pas sans rappeler celui du Québec ; c'est le cas de la Pologne, de la Slovénie ou de la Bulgarie..., entre autres[3]. Il en va de même pour la mutation culturelle dont nous parlons, observable en émergence un peu partout dans le monde. Ces changements se présentent sous la forme d'un patron universel, mais sur fond de singularité qui tient à l'histoire et au contexte particulier de chaque société, aux conflits qui y prennent place et aux relations entre les acteurs sociaux qui y vivent.

Un rapport social en bref

Ce n'est pas le lieu ici de présenter une vue d'ensemble des changements anthropologiques, culturels, économiques qui affectent la société québécoise contemporaine. Il faudra attendre pour ce faire la publication – un jour prochain nous l'espérons – d'un véritable rapport social sur le Québec, que le nouvel Institut de la Statistique du Québec entend préparer dans un proche avenir. Nous nous limiterons dans les pages qui suivent à esquisser quelques tendances qui nous semblent caractériser les changements sociaux en cours.

Par tendances, il faut entendre un diagnostic posé sur l'évolution de certains segments de la société québécoise[4]. Bien qu'elles puissent aussi être dégagées à partir d'observations qualitatives et à partir de théories – pensons aux deux tendances majeures des sociétés modernes observées par Alexis de Tocqueville au siècle dernier : progression de l'égalité et concentration du pouvoir politique – les tendances retenues auront ici une portée plus limitée et on s'en tiendra à celles qui caractérisent la morphologie du Québec à partir de séries statistiques et d'observations standardisées.

Qualifions pour l'instant le présent essai de *rapport social en bref* sur le Québec, un rapport qui s'inscrit en continuité avec les précédents qui ont été publiés au fil des ans dans l'ouvrage préparé sous la direction de Roch Côté. Dans la présente édition – la quatrième à laquelle nous collaborons – nous avons augmenté les aspects couverts et les séries statistiques ont été mises à jour. Les aspects suivants ont été retenus : principales tendances démographiques, démolinguistiques et macroéconomiques, les autochtones, santé et éducation, emplois et activité professionnelle, revenus, pauvreté et inégalités, consommation. Une nouvelle section – familles et modes de vie – fait le point sur les mutations marquées observables dans la vie quotidienne des Québécois. Cette section décrit en fait un aspect important de la mutation culturelle profonde dont nous venons de faire état. Le champ couvert dans ce *rapport social en bref* est donc cette année encore plus large.

Il faut considérer une assez longue période afin de faire ressortir les changements de fond qui sont les plus marquants, car se limiter à un horizon de quelques années paraît insuffisant pour en mesurer toute la

portée. Des séries statistiques portant sur une période de vingt ou trente ans, si possible, s'imposent. Les commentaires qui suivent seront nécessairement brefs. Nous laissons au lecteur le soin de faire une lecture plus détaillée des tableaux publiés ci-après et nous préférons attirer l'attention sur les évolutions les plus significatives.

Enfin, la présentation des tableaux est allégée et plusieurs graphiques permettent de mieux visualiser les tendances. Cependant, le lecteur intéressé par la consultation des données complètes pourra les retrouver sur un site Internet que nous avons bâti à cette fin (voir encadré page 128).

Faits saillants : nouvelles tendances et retournements

Les tendances ne changent pas radicalement d'une année à l'autre. Cependant, l'ajout d'une nouvelle année à une série statistique vient parfois confirmer une inflexion, illustrer plus clairement un retournement qui n'apparaissait pas encore avec netteté jusque-là. C'est le cas par exemple dans le domaine de l'éducation, où l'on note une importante diminution de l'effectif étudiant universitaire et des diplômés. Ou encore, l'ajout d'une nouvelle donnée attire l'attention sur une stabilité qui apparaît plus évidente. C'est le cas pour les différences de revenus gagnés entre hommes et femmes, le travail à temps partiel, la pauvreté, domaines où la tendance est au plat. D'autres tendances semblent s'accélérer : la natalité chute plus bas, l'union libre s'étend plus rapidement, le nombre de décès augmente.

Le fait de recouper diverses données amène la formulation d'une nouvelle représentation de ce qui semblait familier jusqu'à présent. C'est le cas de la famille, qui n'est plus le mode de vie dominant qu'elle a été, comme le donne à penser la montée en importance de la vie de couple sans enfant présent.

Voici quelques faits saillants qui ressortent des analyses effectuées dans la présente version du rapport social.

- L'espace québécois se recompose. La décroissance démographique des régions éloignées apparaît plus nettement, de même que la mutation de l'espace habité autour de Montréal.
- L'accroissement naturel de la population québécoise a ralenti, conséquence de la forte chute de la natalité – qui se poursuit – et de la hausse du nombre de décès, qui commence à devenir importante.
- La nature de l'union conjugale entre hommes et femmes change radicalement : désaffection envers le mariage, fragilité plus marquée des unions, fécondité hors mariage devenue dominante.
- Un nouveau type de ménage, révélateur d'un nouveau mode de vie, émerge plus nettement : le couple sans enfant présent à la maison.

- L'unité de vie typique dans la société n'est plus la famille (un couple ou un parent entouré d'enfants).
- La création de ménages a augmenté plus vite que la population. On vit dans des unités nettement plus petites, avec moins d'interactions au sein du foyer.
- Conséquence des changements précédents, le mode de vie en ménage ne recoupe plus le mode d'occupation de l'espace.
- Le monde de l'éducation est en profond changement. La baisse des clientèles, conséquence de la dénatalité, va obliger les institutions à se repositionner.
- L'emploi à temps partiel – indicateur souvent retenu pour illustrer la précarité – plafonne. L'emploi atypique continue cependant de s'étendre.
- La réduction de l'écart de revenus gagnés entre hommes et femmes s'est arrêtée.
- La pauvreté et la faiblesse du revenu restent au même niveau.
- Les gains hebdomadaires retirés du travail n'ont pas bougé depuis plus de quinze ans au Québec, alors qu'ils augmentent en Ontario.

Ces tendances doivent être prises comme des indicateurs d'une société en changement rapide. Les données qui suivent en décriront certains aspects.

L'auteur remercie Louis Duchesne de l'Institut de la statistique du Québec pour l'aide apportée dans la mise à jour des données et David-H. Mercier pour l'aide apportée dans la préparation des tableaux et graphiques.

DONNÉES SUR INTERNET

Il est encore trop tôt pour dire quelle place occuperont dans l'avenir les publications électroniques. Sans doute ne remplaceront-elles pas l'imprimé – livres ou journaux – pas plus que la télévision n'a remplacé la radio. Elles proposent plutôt, croyons-nous, une nouvelle façon de diffuser des connaissances dont les caractéristiques se préciseront à l'usage. Dans le cas présent, le site sur les tendances est un complément documentaire au présent ouvrage susceptible d'intéresser le lecteur à la recherche d'informations chiffrées.

Toutes les données contenu dans ce chapitre, de même que les tableaux (en version intégrale) ayant servi à la construction des graphiques, sont accessibles en format PDF (*Portable Document Format* / Acrobat Reader) sur Internet à l'adresse suivante :

http://www.soc.ulaval.ca/tendances/

Aspects démographiques

Les changements démographiques sont probablement, à l'aube d'un nouveau millénaire, ceux qui auront l'impact le plus considérable sur la société québécoise. Ils s'étendent sur une période plus longue que les cycles économiques par exemple et ils sont moins perceptibles à court terme. Ces changements n'en sont pas moins spectaculaires et surtout, déterminants pour l'avenir. Nous y reviendrons en conclusion.

Diminution du poids relatif du Québec au sein du Canada

Le Québec compte plus de sept millions trois cent cinquante mille personnes à l'aube de l'an 2000. Les chiffres de la population tiennent compte des résidants non permanents (tableau 1 et graphique 1). Malgré une population toujours en croissance — en hausse de 40 % depuis 1961 — le poids relatif du Québec au sein du Canada ne cesse de diminuer parce que la population canadienne progresse encore plus vite. La part de la population québécoise est tombée pour la première fois dans l'histoire en bas de 25 % de l'ensemble canadien en 1994. À moins d'une hausse significative de l'immigration au Québec — non prévue en ce moment, cependant —, cette diminution ne pourra que se

Tableau 1
Population du Québec en nombre, en indice et en % du Canada, 1961-1999
(Nouvelles données révisées depuis 1971)

Année	Nombre *	Indice	en % du Canada
1961	5 259 211	100,0	28,8
1966	5 780 845	109,9	28,9
1971	6 137 368	116,7	27,9
1976	6 396 735	121,6	27,3
1981	6 547 704	124,5	26,4
1986	6 708 352	127,6	25,7
1991	7 064 735	134,3	25,2
1992	7 112 810	135,2	25,1
1993	7 165 199	136,2	25,0
1994	7 207 302	137,0	24,9
1995	7 241 429	137,7	24,7
1996	7 274 019	138,3	24,5
1997	7 308 051	139,0	24,4
1998	7 334 502	139,5	24,2
1999	7 350 222	139,8	24,1

* Données révisées depuis 1971 par l'ISQ. La série tient compte des Québécois de retour et des résidents non permanents. Année 1999: données provisoires.

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Graphique 1
Population du Québec et du Canada
1961-1999
(Nouvelles données révisées depuis 1971)

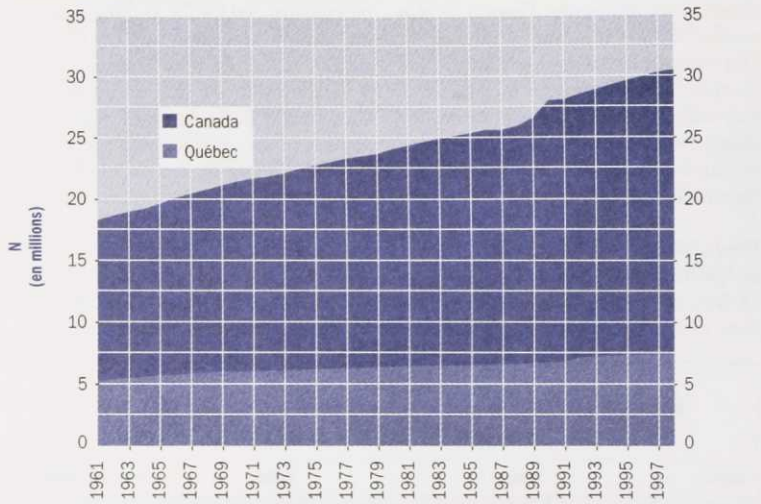

Source : ISQ, www.stat.gouv.qc.ca

poursuivre, au rythme de un dixième de un pour cent environ chaque année. La population du Québec comptait pour 24,1 % de l'ensemble du Canada en 1999.

Moins de jeunes et plus de personnes âgées

Le poids relatif des différents groupes d'âges est en changement rapide (tableau 2). La pyramide des âges est en profonde mutation. La base démographique se rétrécit de façon marquée. Une tendance nouvelle apparaît avec plus de netteté à la fin des années 1990 : la chute assez brusque de la natalité entraîne une accentuation du déséquilibre entre les groupes d'âge. Pendant que la base diminue, les cohortes nées dans les années cinquante vieillissent et progressent vers le haut de la pyramide des âges — qui prend plutôt peu à peu l'allure d'un gros champignon (graphique 2).

La part des jeunes âgés de 0 à 14 ans a fortement diminué, passant de 35,4 % en 1961 à 18,5 % de l'ensemble en 1998, et celle de la population ayant atteint l'âge de la retraite est en forte croissance, notamment parce que l'espérance de vie augmente. Le Québec n'a pas encore une population vieille, mais la tendance au vieillissement est nettement présente. Cette tendance va s'accélérer au début du XXI^e siècle de façon rapide, comme l'indiquent les projections de population faites par

Tableau 2
Population du Québec (en %) selon l'âge et l'année
1961-1998

Année	0-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-54	55-59	60-64	65 et +	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1961	35,4	8,9	7,0	6,9	13,9	11,1	4,5	3,6	2,9	5,8	**100**
1966	33,0	9,6	8,1	6,5	12,7	11,1	6,3	3,7	3,0	6,0	**100**
1971	29,6	10,3	9,1	7,9	12,3	11,6	4,7	4,2	3,4	6,9	**100**
1976	24,9	10,7	9,6	8,9	13,6	11,3	5,2	4,3	3,8	7,7	**100**
1981	21,7	9,6	10,0	9,1	15,7	11,0	5,3	4,8	3,9	8,8	**100**
1986	20,2	7,2	9,4	9,8	17,1	12,2	5,0	4,9	4,4	9,8	**100**
1991	19,8	6,5	7,1	8,9	18,0	14,4	5,1	4,7	4,4	11,0	**100**
1996	19,0	6,9	6,5	6,9	17,8	15,7	6,2	4,8	4,3	11,9	**100**
1998	18,5	6,7	6,7	6,5	16,8	16,2	6,7	5,2	4,2	12,5	**100**

Source : Statistique Canada, Estimations de la population.

Graphique 2
Pyramide des âges
Québec, 1er juillet 1998

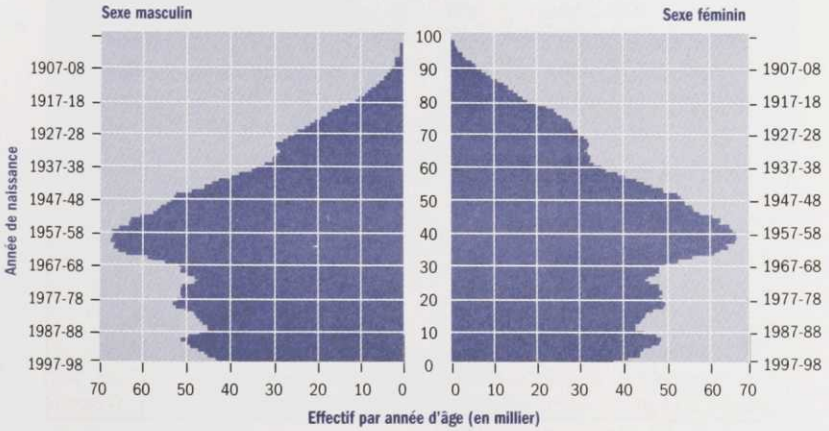

Source : Statistique Canada, Estimations de la population.
Dernière mise à jour le 8 janvier 1999.

Graphique 3
Évolution de la population composant deux groupes d'âge (0-14 ans et 65 ans et plus) 1951 à 1966 et projections 2001-2036
Québec

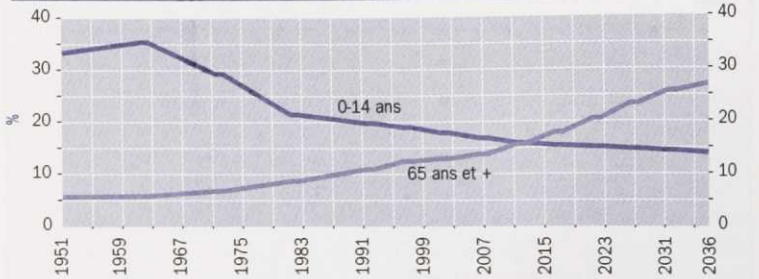

Tableau 3
Structure de la population par âge, rapport de dépendance et âge médian de la population du Québec, 1951 à 1996 et projections 2001-2036

Année	Proportion 0-14	15-64	65 +	Rapport de dépendance	Âge médian (année)
1951	33,7	60,6	5,7	0,7	24,8
1961	35,4	58,7	5,8	0,7	24,0
1971	29,3	63,9	6,8	0,6	25,6
1981	21,5	69,8	8,7	0,4	29,6
1991	19,8	69,2	11,0	0,4	34,0
1996	19,0	68,5	12,5	0,4	36,1
2001	17,9	69,1	13,0	0,4	38,3
2006	16,9	69,3	13,8	0,4	40,3
2011	15,9	68,5	15,7	0,5	41,7
2016	15,4	66,8	17,9	0,5	42,7
2021	15,1	64,5	20,5	0,6	43,7
2026	14,7	61,9	23,4	0,6	44,8
2031	14,4	59,9	25,7	0,7	45,6
2036	14,0	59,3	26,9	0,7	46,9

Rapport de dépendance : (0-14 ans + 65 ans et plus/15-64 ans)
2001-2036 : Projections, hypothèse moyenne.
Source : Institut de la Statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 4
Population, variation de la population et accroissement selon les régions administratives, Québec, 1971-1998

Régions administratives	Population 1971 %	1981 %	1991 %	1996 %	1998 %	1998* N	Variation de la population 1991-1998	Accroissement 1991-1998
Gaspésie/ Iles de la Madeleine	1,9	1,8	1,5	1,5	1,4	105 343	-2,6	-2 847
Bas St-Laurent	3,5	3,3	3,0	2,9	2,8	208 053	-0,7	-1 512
Saguenay/Lac St-Jean	4,4	4,4	4,1	4,0	3,9	289 641	-1	-2 838
Québec	8,8	9,0	8,9	8,9	8,8	646 091	2,3	14 731
Chaudière-Appalaches	5,1	5,4	5,3	5,3	5,3	389 666	3,6	13 678
Mauricie/Bois-Francs	4,1	3,9	3,7	3,6	3,6	265 378	0,5	1 238
Centre du Québec	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	220 845	0,4	8 643
Estrie	4,0	4,0	3,9	3,9	3,9	287 951	4,9	13 576
Montérégie	13,8	16,5	17,5	17,7	17,8	1 303 241	5,6	68 806
Montréal	32,5	27,3	25,7	24,9	24,6	1 806 754	-0,5	-8 486
Laval	3,8	4,2	4,6	4,6	4,7	342 421	6,4	20 478
Lanaudière	2,9	4,0	4,8	5,2	5,3	392 284	14,1	48 463
Laurentides	4,0	4,8	5,5	6,1	6,2	456 347	16,6	64 992
Outaouais	3,6	3,8	4,1	4,3	4,3	317 544	9	26 220
Abitibi-Témiscamingue	2,4	2,3	2,2	2,2	2,1	156 619	0,8	1 174
Côte-Nord	1,7	1,8	1,5	1,4	1,4	105 109	-0,5	-561
Nord du Québec	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	39 996	7,5	2793
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**7 333 283**	**3,8**	**268 548**

* Données de Statistique Canada, légèrement différentes de celles de l'ISQ.
Source : ISQ, *La situation démographique au Québec*, et www.stat.gouv.qc.ca

l'Institut de la Statistique du Québec : la part de la population âgée de 65 ans et plus va passer de 12,5 % en 1998 à 20,5 % en 2021, alors que la part de la population des jeunes (0-14 ans) va continuer à régresser lentement (graphique 3).

L'âge médian de la population — l'âge qui départage la population entre deux groupes égaux — fera un bon considérable, passant de 36,7 ans en 1997 à 43,7 ans en 2021. Cela signifie que la moitié de la population aura moins de 43,7 ans cette année-là. Rappelons que la moitié de la population avait moins de 25 ans en 1951, et moins de 34 ans en 1991. Quand on évoque les changements démographiques en cours, tous

pensent spontanément à la baisse de la natalité et au vieillissement de la population ; il faut aussi avoir en tête que le centre de la distribution se gonfle à mesure que vieillit la génération du baby-boom.

Le rapport de dépendance — qui est mesuré par le rapport du nombre des jeunes et des personnes 65 ans ou plus sur la population âgée de 15 à 64 ans — va aussi augmenter vers l'an 2011, mais sans atteindre le haut niveau observé dans les années 1950 et 1960. Ce rapport de dépendance doit être interprété avec précaution, notamment parce qu'une partie des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite pourront rester actives sur le marché du travail ou encore effectuer des travaux non rémunérés, à titre de bénévoles par exemple. Dans les années cinquante, les personnes dépendantes étaient surtout des enfants qui n'avaient pas de ressources économiques propres ; dans les années 2000, les personnes dépendantes seront de plus en plus des personnes âgées possédant pour la plupart un patrimoine, ce qui affectera l'impact socioéconomique de la dépendance sur la société.

Inégale croissance démographique des régions

D'après les données révisées de la population, quatre régions éloignées du Québec ont connu un certain dépeuplement depuis dix ans : la Côte-Nord, la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay–Lac-Saint-Jean (tableau 4). La grande région de Montréal a aussi perdu une partie de sa population au profit des régions adjacentes en forte croissance depuis 1991 : les Laurentides surtout (+16,6 %) ainsi que Lanaudière (+14,1 %) ou de régions en croissance modérée : Laval (+6,4 %) et la Montérégie (+5,6 %). La région de l'Outaouais est aussi en croissance démographique plus marquée que les autres régions (+9 %). Ces cinq régions en croissance ont augmenté leur poids respectif dans l'ensemble du Québec. Il en va de même pour le Nord du Québec à cause de la forte fécondité des populations autochtones, mais il faut ajouter que cette région est faiblement peuplée.

Plusieurs régions administratives du Québec ont connu une croissance nulle ou très faible de leur population (l'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie-Bois-francs et le Centre-du-Québec) ou encore inférieure à la moyenne comme ce fut le cas dans les régions de Québec et de Chaudière-Apalaches. Toutes ces régions ont par conséquent vu leur importance relative diminuer dans l'ensemble du Québec depuis 1991.

Une population de plus en plus urbanisée

La population québécoise se concentre davantage dans les grandes régions métropolitaines, qui connaissent toutes (sauf celles de Chicoutimi-Jonquière et de Trois-Rivières) une croissance démographique plus forte que celle de l'ensemble du Québec (tableau 5). Ce dernier est de plus en plus urbain et un peu moins de la moitié de toute sa population se retrouvre dans la grande région montréalaise. C'est la région métropolitaine de Hull qui croît le plus vite au Québec depuis dix ans, suivie par celle de Sherbrooke.

Trois phénomènes démographiques affectent la taille de la population totale et l'équilibre entre les groupes d'âges, et jusqu'à un certain point la répartition entre les régions : la natalité, l'immigration internationale et les migrations interprovinciales. Nous en examinerons brièvement les évolutions.

Tableau 5
Population par régions métropolitaines de recensement et variation en %
Québec, 1986-1998

Régions	Population *			Variation en %
	1986	1991	1998	1991-98
Montréal	3 032 022	3 290 792	3 428 304	4,2
Québec	619 079	660 730	687 155	4,0
Hull	205 623	232 901	255 193	9,6
Chicoutimi-Jonquière	162 415	164 531	161 982	-1,5
Sherbrooke	133 561	143 998	152 655	6,0
Trois-Rivières	132 063	139 328	142 448	2,2
Reste du Québec	2 449 019	2 432 455	2 505 546	3,0
Total	**6 733 782**	**7 064 735**	**7 333 283**	**3,8**

* Données de Statistique Canada légèrement différentes de celles de l'ISQ
Les populations des régions ont été révisées de 1991 à 1997 mais pas la population de 1986.
Source: ISQ, www.stat.gouv.qc.ca 23 juin 1999.

Graphique 4
Nombre de naissances par année
Québec, 1960-1998

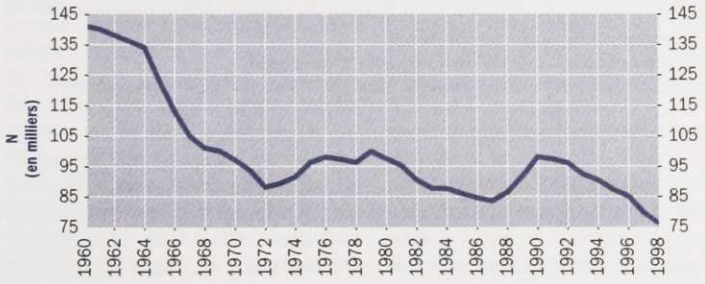

1998 : Données provisoires.
Source : BSQ. *La situation démographique au Québec*, Édition 1998, Tableau 412 ; ISQ, www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 6
Divers indicateurs de fécondité
Québec, 1960-1998

Année	Naissances	Taux de natalité	Indice synthétique de fécondité	% Naissances hors mariage		
				Rang 1	Rang 2	Total*
1960	141 224	27,50	3,86	-	-	3,6
1965	123 279	21,70	3,07	-	-	5,2
1970	96 512	16,10	2,09	-	-	8,0
1975	96 268	15,20	1,75	-	-	8,8
1980	97 498	15,00	1,63	20,7	8,3	13,8
1985	86 008	12,90	1,39	34,5	18,0	24,7
1986	84 579	12,60	1,37	37,3	19,6	27,2
1987	83 600	12,30	1,36	39,8	22,5	29,9
1988	86 358	12,60	1,42	43,2	25,9	33,1
1989	91 751	13,20	1,51	45,9	29,0	35,6
1990	98 013	14,00	1,63	48,4	31,8	38,1
1991	97 348	13,80	1,65	50,3	34,6	40,8
1992	96 054	13,50	1,67	54,1	37,6	43,4
1993	92 322	12,90	1,63	57,1	40,8	46,3
1994	90 417	12,50	1,63	58,6	44,1	48,5
1995	87 258	12,00	1,61	59,8	47,1	50,6
1996	85 130	11,70	1,60	62,3	48,9	52,8
1997	79 724	10,90	1,53	62,8	50,6	54,3
1998	75 794	10,30	1,48	-	-	-

* Le total comprend toutes les naissances hors mariage.
1998 : Données provisoires, 22 juin 1998. Indice synthétique révisé depuis 1971.
Source: BSQ, *La situation démographique au Québec*, Édition 1998, tableau 412 ; ISQ, www.stat.gouv.qc.ca

La chute de la natalité s'accélère

Le nombre de naissances et le taux de natalité sont en *forte* baisse depuis 1990, après avoir connu un certain redressement à la fin des années 1980 (tableau 6). Une nouvelle tendance à la baisse des différents indicateurs de fécondité existe nettement depuis huit ans (graphique 4). Il faut signaler que la chute du nombre des naissances est importante depuis 1992, ce nombre étant maintenant inférieur à 80 000 depuis 1997. Entre 1990 et 1998, on a enregistré une diminution de 22 200 naissances par année, ce qui est considérable.

L'examen de la langue d'usage de la mère à la naissance montre que les francophones ont une fécondité un peu plus faible. Les personnes qui parlent français à

Tableau 7
Langue d'usage de la mère à la naissance et langue d'usage à la maison dans la population
Québec, 1997

Langue		Mère	Population
Français		78,4	81,9
Français et anglais		1,2	0,9
Anglais		10,3	10,1
Autre		8,4	7,1
Non déclarée		1,7	-
Total	**%**	**100**	**100**
	N	**79 724**	**7 274 019**

Source : www.stat.gouv.qc.ca

la maison représentent 81,9 % de la population et les mères qui parlent français à la maison représentent 78,4 % de toutes celles qui ont accouché en 1997 (tableau 7).

Le taux de fécondité a diminué de façon importante dans le groupe des jeunes femmes mais non dans le groupe des femmes âgées de 30 ans et plus (tableau 8). Plus scolarisées qu'auparavant, les jeunes femmes reportent à plus tard la venue des enfants, comme le montre l'augmentation de l'âge moyen à la naissance. Elles attendent aussi d'être établies professionnellement avant de devenir mères. Or, les études montrent que plus l'âge à la première naissance augmente, plus la probabilité d'avoir un autre enfant par la suite diminue. Cependant, la diminution du nombre de naissances et la chute de l'indice synthétique de fécondité ont été trop rapides et trop prononcées depuis 1990 pour être qualifiées de report de naissances. Une nouvelle tendance à la baisse de la fécondité est sans doute bien présente, mais cette fois elle aura des conséquences majeures sur le remplacement des générations et la croissance future de la société québécoise.

La désaffection vis-à-vis du mariage est liée à la dénatalité — les couples vivant en union libre ont moins d'enfants que les couples mariés — mais cette désaffection n'est pas la cause de la baisse de la natalité. Le mariage et la décision d'avoir plusieurs enfants sont plutôt deux phénomènes reliés qui dépendent d'un ensemble de facteurs. Il en va de même pour la diminution de la pratique religieuse, elle-même associée à la baisse de la natalité par plusieurs chercheurs[5]. La désaffection vis-à-vis la pratique religieuse, la désaffection vis-à-vis du mariage et la dénatalité sont en fait trois tendances qui révèlent des changements culturels encore mal connus.

Plusieurs facteurs semblent par ailleurs liés à la chute de la natalité. Le premier est sans doute l'insécurité économique qui frappe plus durement les jeunes ménages

Tableau 8
Taux de fécondité selon le groupe d'âge*
et âge moyen à la naissance
1960-1998

Année	Groupe d'âge 15-19** ‰	20-24 ‰	25-29 ‰	30-34 ‰	35-39 ‰	40-44 ‰	Âge moyen à la naissance
1960	34,1	204,6	226,0	162,1	102,8	38,2	-
1965	28,6	176,2	183,4	123,0	74,2	26,2	-
1970	22,7	122,5	137,8	80,6	40,4	12,2	27,94
1975	19,9	97,8	135,2	68,5	22,7	5,2	27,41
1980	15,4	89,7	131,3	67,9	18,7	2,8	27,40
1985	13,7	71,6	114,2	60,3	16,7	2,1	27,52
1990	18,1	79,7	128,4	75,2	22,0	2,8	27,69
1991	17,6	80,0	129,3	78,0	22,7	3,0	27,76
1992	18,2	77,0	128,5	81,2	23,6	3,3	27,88
1993	17,6	75,9	124,2	81,4	24,1	3,6	27,95
1994	17,6	75,0	123,0	82,5	25,2	3,6	28,02
1995	17,2	73,0	118,8	83,1	25,9	3,8	28,11
1996	16,5	72,4	118,3	82,4	27,2	3,8	28,18
1997	15,6	67,5	111,6	80,8	26,6	3,8	28,27
1998	14,8	63,9	108,5	78,6	26,2	4,1	28,34

Donnée provisoire pour 1998, juin 1999. Taux révisés pour tenir compte des nouvelles estimations de population depuis 1971.

* Les taux par groupe d'âge sont la somme des taux par année d'âge divisée par 5.

** Comprend les naissances des mères de 14 ans et moins.

Source : ISQ, www.stat.gouv.qc.ca

— précarité, taux de chômage élevé, revenus de travail en baisse — empêchant l'élaboration de projets d'avenir au cœur desquels le désir d'enfants — bien présent, les études le montrent — ne peut pas se concrétiser. Les jeunes couples reportent à plus tard la venue des enfants qu'ils désirent, au risque de ne jamais passer à l'acte. Le second facteur est la difficulté qu'ont les jeunes mères surtout, mais aussi de plus en plus de pères, à concilier l'occupation d'un emploi et le soin des enfants, surtout les 2e et 3e. Si les places en garderies sont maintenant plus accessibles, il faut souligner que les entreprises et les employeurs sont encore réticents à mettre de l'avant des mesures favorisant la conciliation des activités professionnelles et familiales des parents. Le conflit entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec au sujet de la réforme des congés de maternité — qui n'est toujours pas réglé — em-

Graphique 5
Descendance finale à l'âge de 45 ans, selon l'année de naissance de la mère
Québec, 1920-1969

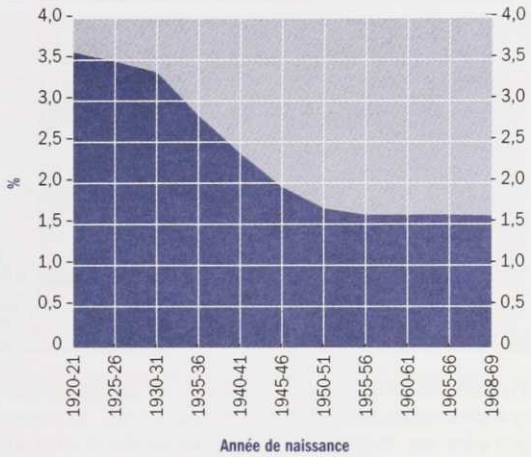

Source : ISQ, www.stat.qc.ca

pêche la mise en place d'un volet important de la politique familiale qui serait sans doute susceptible d'aider les couples à concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles et les aider à avoir les enfants qu'ils désirent.

Avoir des enfants implique que les couples se donnent un horizon commun durable. Or tout amène les jeunes couples à s'orienter autrement. Pour les uns, l'emploi est devenu plus rare et précaire. D'autres voient leur vie active comme une carrière et non plus comme un destin relativement stable (devenir paysan comme son père, par exemple). Plus largement, c'est tout le mode de vie axé sur la consommation qui est devenu mobile, mode de vie peu conciliable avec une famille comptant plusieurs enfants. Il faut aussi considérer, dans la recherche d'une explication à la baisse de la fécondité, cette profonde mutation culturelle qui marque la conception même de la vie en commun. Le destin des individus dans la société contemporaine s'inscrit-il encore dans un espace et une temporalité qui est conciliable avec la venue des enfants? La question — déjà soulevée par l'historien de la famille Shorter (*Naissance de la famille moderne*, Paris, Le Seuil, 1977) — doit être posée.

La mesure de la descendance finale d'une cohorte de femmes donne une mesure plus fiable du remplacement de la population que l'indice synthétique de fécondité (graphique 5). Nous pouvons estimer avec assez de justesse quel a été le

Tableau 9
Nombre d'enfants adoptés nés à l'étranger (adoption internationale) 1982-1997

Année	Nombre
1982	40
1983	315
1985	23
1990	528
1995	970
1996	947
1997	761
1982-1997	**7 665**

Source: www.stat.gouv.qc.ca

nombre total d'enfants mis au monde par les femmes nées avant le milieu des années soixante, puisqu'elles ont maintenant passé l'âge d'en avoir d'autres. La mesure de descendance finale décline chaque année depuis 1921, date à partir de laquelle chaque cohorte annuelle de femmes a eu un peu moins d'enfants que la précédente. La cohorte des femmes nées en 1943 a été la première à avoir eu moins de 2,1 enfants par femme, soit le nombre nécessaire pour assurer le remplacement naturel de la population. La diminution de la descendance finale semble s'être arrêtée en 1955, pour se stabiliser à 1,6 enfants environ dans les cohortes de femmes nées entre 1955 et 1965. Seul l'avenir dira si elle se maintiendra à ce niveau, mais les indices synthétiques donnent à penser qu'elle diminuera.

L'adoption internationale reste marginale

L'adoption internationale est encore marginale. De 1982 à 1997, 7665 enfants nés à l'étranger ont été adoptés par des couples québécois, soit une moyenne de 480 par année. Le nombre d'adoptions évolue en dents de scie, mais il n'a pas dépassé 1000 par année (tableau 9).

La hausse du nombre d'IVG se poursuit

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse est étonnamment élevé et il est en hausse: il s'établit à 27 993 en 1997, dernier chiffre disponible (tableau 10). L'interruption volontaire de grossesse n'est pas seulement répandue chez les adolescentes et les jeunes femmes, mais elle est également fréquente dans le groupe des femmes plus âgées, dans lequel le phénomène est même en croissance (graphique 6). Ce nombre élevé est difficile à expliquer, compte tenu de l'accessibilité des différents moyens de contraception et de l'information donnée en la matière dans les écoles, les institutions de santé et la famille. L'interruption volontaire de grossesse serait-elle devenue un moyen de contraception,

Tableau 10
Divers indicateurs d'interruption volontaire de grossesse
Québec, 1976-1997

Année	Interruptions	Rapport par 100 naissances	Âge moyen
1976	7 139	7,3	27,3
1980	14 288	14,7	26,5
1985	15 702	18,3	26,2
1990	22 219	22,7	25,8
1991	23 261	23,9	25,8
1992	24 619	25,6	25,8
1993	26 106	28,3	25,6
1994	26 131	28,9	25,8
1995	26 072	29,9	25,8
1996	27 184	31,9	25,8
1997	27 993	35,0	25,9

Source : BSQ, *La situation démographique au Québec*, Édition 1998, ISQ, www.stat.gouv.qc.ca et RAMQ.

Graphique 6
Taux d'interruption volontaire de grossesse par groupe d'âge
Québec, 1980-1997

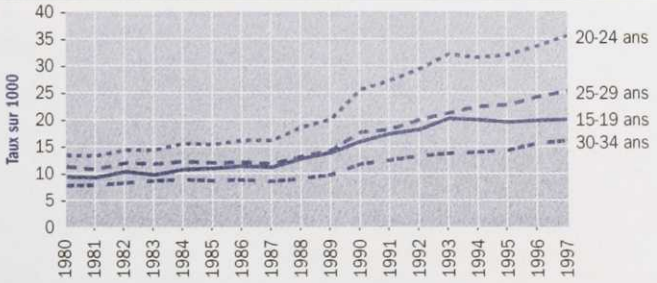

N.B. : Le taux d'interruption se lit comme suit ; en 1996, 19,3 femmes âgées de 15 à 19 ans sur 1000 ont interrompu volontairement leur grossesse.
Source : BSQ, *La situation démographique au Québec*, Édition 1998, ISQ, www.stat.gouv.qc.ca et RAMQ.

marquant ainsi l'échec relatif des autres moyens disponibles ?

Hausse du nombre de décès

Le nombre de décès a augmenté durant les années 1990. Il était autour de 45 000 par année durant les années 1980, et il approche les 55 000 au tournant de l'an 2000 (tableau 11). Le taux de décès — mesure qui tient compte de la taille de la population — est maintenant de 7,4 %, contre 6,9 % en 1990. Cette hausse traduit bien le début du vieillissement de la population au Québec.

Chute de l'accroissement naturel de la population

Conséquence de la diminution rapide de la natalité et de l'augmentation du nombre de décès chaque année, l'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) de la population québécoise est en forte diminution (voir le tableau 11). Cet accroissement naturel n'est plus que de 21 828 personnes (en 1998) alors qu'il était proche de 50 000 en 1990. On le voit, la diminution est importante. En 1960, l'accroissement naturel de la population était supérieur à 100 000 personnes.

La chute de l'accroissement naturel de la population est récente. Celui-ci était d'environ 7 % chaque année entre 1960 et 1990. Le taux a par la suite chuté rapidement de 7 % à 3 % en moins de dix ans. Après des années de fortes croissance s'annoncent des années de hausse modeste de la population, qui seront suivies d'années de décroissance.

Tableau 11
Total des décès (en nombre et en %) et accroissement naturel (en nombre et en %) Québec, 1960-1998

	Décès		Accroissement naturel	
Année	N	%	N	%
1960	35 129	6,8	106 095	6,7
1970	40 392	6,7	56 120	7,2
1980	43 515	6,7	53 983	8,3
1985	45 662	6,9	40 346	6,1
1990	48 651	6,9	49 362	7,0
1991	49 243	7,0	48 105	6,8
1992	48 963	6,9	47 091	6,6
1993	51 831	7,2	40 491	5,7
1994	51 389	7,1	39 028	5,4
1995	52 722	7,3	34 536	4,8
1996	52 278	7,2	32 852	4,5
1997	54 281	7,4	25 447	3,5
1998	53 966	7,4	21 828	3,0

Source : www.statcan.ca

Diminution du nombre d'immigrants

Le nombre d'immigrants qui se sont établis au Québec a été de 26 179 en 1998, en baisse par rapport au nombre approximatif de 50 000 en 1991 et 1992 (tableau 12). La diminution est importante. Le Québec n'a accueilli que 15 % du nombre total d'immigrants qui ont choisi de vivre au Canada en 1998, ce qui contribue fortement à l'affaiblissement de son poids démographique. Il faut signaler cependant que le nombre d'immigrants admis au Canada a baissé quelque peu en 1998, davantage qu'au Québec. Les niveaux d'immigration internationale retenus pour les prochaines années ne laissent pas entrevoir de changement à cette situation.

La moitié des immigrants sont des personnes indépendantes

Un quart des immigrants sont des réfugiés, un autre quart environ sont des personnes qui viennent dans le cadre du programme de réunification des familles et environ la moitié sont des immigrants indépendants (tableau 13).

L'origine nationale des immigrants qui entrent au Québec est fort diversifiée (tableau 14). La France vient au premier rang des pays qui ont fourni le plus fort contingent d'immigrants au cours des récentes années soit 8,4 % de l'ensemble entre 1995 et 1998, suivie de la Chine (6,2 %), de l'ex-Yougoslavie (6,0 %) et de l'ex-URSS (5,8 %). Viennent ensuite Haïti, l'Algérie, l'Inde et le Maroc. On consultera le tableau 14 pour la liste complète des principaux pays d'origine des nouveaux immigrants récemment entrés au Québec.

Le solde migratoire total est en baisse depuis 1993

Le Québec avait un solde migratoire négatif jusqu'en 1980. Cette tendance avait été renversée par la suite, le solde migratoire étant largement positif jusqu'en 1993.

Tableau 12
Immigrants en nombre et en % du Canada et solde migratoire international
Québec, 1960-1998

Année	Nombre	En % du Canada	Solde migratoire international
1960	23 774	22,8	–
1970	23 261	15,7	3 752
1980	22 527	15,7	19 796
1990	40 842	19,1	38 155
1995	26 568	12,5	23 248
1996	29 698	13,1	26 308
1997	27 420	12,7	23 792
1998	26 179	15,0	22 574

Source : www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 13
Catégorie d'immigrants selon l'année
Québec, 1980-1998

Année	Famille	Indépendant	Réfugié	Total %	Total N
1980	32,9	31,2	35,9	**100**	**22 538**
1985	40,9	46,4	12,7	**100**	**14 884**
1990	22,5	60,4	17,1	**100**	**40 842**
1995	35,7	41,8	22,5	**100**	**27 222**
1996	31,0	39,1	29,9	**100**	**29 772**
1997	29,5	42,8	27,8	**100**	**27 684**
1998	26,3	50,0	23,8	**100**	**26 181**

Source : www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 14
Immigrants selon le pays de naissance,
au total (en nombre et en %) pour la période 1995-1998
et rang du pays d'origine

Origine	Rang	Total 1995-98 N	Total 1995-98 %
France	1	**9 362**	**8,4**
Chine	2	**6 901**	**6,2**
Ex-Yougoslavie	3	**6 650**	**6,0**
Ex-URSS	4	**6 455**	**5,8**
Haïti	5	**6 168**	**5,6**
Algérie	6	**6 075**	**5,5**
Inde	7	**4 526**	**4,1**
Roumanie	8	**3 789**	**3,4**
Maroc	9	**3 388**	**3,1**
Bangladesh	10	**3 262**	**3,0**
Hong Kong	11	**3 183**	**2,9**
Sri Lanka	12	**2 301**	**2,1**
Liban	13	**2 190**	**2,0**
Philippines	14	**2 152**	**1,9**
autres	-	**44 457**	**40,1**
Total		**110 859**	**100**

Source : www.stat.gouv.qc.ca

Depuis cette date, il est de nouveau en baisse, tout en restant positif[5].

Le solde migratoire interprovincial se détériore

En fait, c'est le solde migratoire interprovincial qui se détériore. Celui-ci avait toujours été négatif depuis les années 1960. Ce solde négatif avait même été fort important après l'élection en 1976 du premier gouvernement du Parti québécois, et ce jusqu'en 1983, avant de se redresser par la suite. Le solde négatif est de nouveau en hausse depuis le début des années 1990, le Québec ayant connu une perte nette de 15 940 personnes dans ses échanges de migrants avec les autres provinces canadiennes en 1998 (tableau 15).

Les migrations d'une province à l'autre sont fort importantes au Canada, et il en va de même dans le cas du Québec. Ainsi 1 177 500 personnes ont quitté le Québec entre 1972 et 1998 afin d'aller vivre ailleurs au Canada et 735 000 personnes sont venues s'établir au Québec. En 26 ans, le Québec a perdu 442 060 personnes dans ses échanges de population avec le reste du Canada. Rappelons que d'autres provinces canadiennes ont aussi eu un solde migratoire négatif important au cours de la même période, de même que plusieurs États américains de taille comparable à celle du Québec dans leurs échanges de population avec d'autres États. Outre l'incertitude qui entoure l'avenir du Québec, bien d'autres facteurs expliquent les mou-

Tableau 15
Migrations interprovinciales, entrants et sortants du Québec en % et solde migratoire selon la région Québec, 1975-1998

	Année					Total *	
	1975	1980	1990	1995	1998	N	%
Entrants au Québec à partir de							
Atlantique	16,4	16,9	14,2	14,1	13,9	113 589	15,5
Ontario	66,1	61,3	68,6	66,4	64,1	466 267	63,4
Prairies/T. N.-O.	9,2	14,1	10,9	9,2	8,9	92 910	12,6
C.B.	8,3	7,8	6,3	10,3	13,1	62 586	8,5
Sortants du Québec vers							
Atlantique	19,4	9,5	10,6	10,3	8,5	137 004	11,5
Ontario	58,8	59,6	66,5	67,0	68,1	770 677	5,5
Prairies/T.N.-O.	13,1	20,9	11,7	7,7	13,5	148 853	12,6
C.B.	8,7	10,0	11,2	15,0	9,9	120 918	10,3
Solde migratoire inter provincial							
Total	**-12 340**	**-24 283**	**-9 567**	**-10 248**	**-15 940**	**-442 060**	

* Le total inclut vingt-six années, soit de 1972 à 1998

Source: Institut de la Statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

vements de population d'une région à l'autre, notamment des facteurs économiques.

Migration vers l'Ontario surtout

Où vont les Québécois qui migrent ailleurs au Canada? Un peu plus des deux tiers se sont établis en Ontario en 1998, suivi des Prairies — et en particulier de l'Alberta (13,5 %) —, de la Colombie-Britannique (9,9 %) et de la région de l'Atlantique (8,5 %) (tableau 15). Il y a un très net changement dans la destination choisie par les personnes sortant du Québec depuis 1975 : la part de l'Ontario se consolide à un niveau fort élevé et celle de la Colombie-Britannique, qui avait augmenté durant les dernières années, a régressé à cause des difficultés économiques que rencontre cette province dont l'économie est axée sur l'exploitation des ressources naturelles. La part des provinces de l'Atlantique a régressé de moitié depuis les années 1970, et la tendance se maintient à la baisse.

D'où viennent les Canadiens qui migrent vers le Québec? Cette fois encore, l'échange de population avec l'Ontario domine largement : celle-ci a fourni un peu moins des deux tiers des personnes nouvellement établies au Québec en 1998 en provenance d'une autre province. Les provinces de l'Atlantique suivent avec 13,9 % de l'ensemble, la Colombie-Britannique avec 13,1 % et les Prairies avec 8,9 %. La provenance des entrants a été assez stable depuis vingt ans, contrairement à ce qui s'est passé pour les sortants qui se concentrent en large majorité dans trois provinces. Il faut aussi noter une certaine progression de la proportion de personnes entrant au Québec en provenance de la Colombie-Britannique, qui reste cependant loin derrière l'Ontario. Celle-ci demeure la première province avec laquelle se font les migrations interprovinciales qui impliquent des Québécois.

Tableau 16
Migration interprovinciale selon le groupe d'âge, Québec, 1997-98

Âge	Entrants	Sortants
0 - 19	28,5	27,4
20 - 29	33,3	31,0
30 - 39	20,2	18,9
40 - 49	9,3	9,3
50 - 64	5,9	7,6
65 et +	2,9	5,8
Total %	**100**	**100**
N	**26 173**	**43 627**

Année : Du 1er juillet au 30 juin.
Source : www.stat.gouv.qc.ca

Les jeunes migrent davantage

La migration inter-provinciale touche davantage les jeunes que les autres groupes d'âge. Plus de la moitié des entrants et des sortants ont moins de 30 ans (tableau 16). Il n'y a pas vraiment de différences importantes entre l'âge des entrants et l'âge des sortants, qui migrent sensiblement dans les mêmes proportions. À peu près autant de jeunes entrent au Québec qu'il y en a qui sortent. Le seul groupe d'âge qui se distingue quelque peu est celui des personnes ayant atteint l'âge de la retraite, qui sont plus nombreuses à quitter le Québec qu'à s'y établir en provenance de l'extérieur.

La création de ménages augmente plus vite que la population

Le nombre de ménages a augmenté beaucoup plus rapidement que la population québécoise de 1961 à 1996. La croissance de la population en vingt cinq ans a été de 38% et celle du nombre de ménages de 137% (graphique 7). Le ménage ne doit pas être confondu avec la famille. Un ménage est une unité de vie autonome et il faut faire une adéquation entre ménage et logement. Une personne qui vit seule forme un ménage, tout comme une famille comptant cinq enfants. Si la création de ménages augmente plus vite que la population, cela signifie que les individus vivent dans des unités de plus en plus petites et que celles-ci se multiplient. Quand un couple divorce, par exemple, et que les deux ex-conjoints occupent chacun un logement en propre, il s'ensuit que le nombre de ménages a augmenté sans que la population ne change pour autant.

Plusieurs facteurs expliquent cet écart entre population et ménages. La hausse du nombre de divorces et la migration des jeunes vers les villes ont contribué à faire

Graphique 7
Taux de croissance des ménages et de la population (1961 = 100)
Québec, 1961-1996

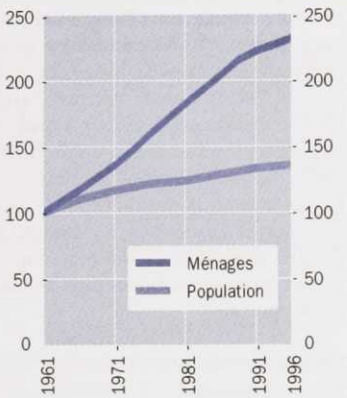

Source : Calculs de l'auteur d'après les données du Recensement et celles de l'ISQ.

augmenter le nombre de nouveaux ménages. L'aide de dernier recours est aussi un facteur qui a fortement encouragé la croissance du nombre de ménages (voir plus loin). L'augmentation de l'espérance de vie amène plus de personnes âgées à vivre seules plus longtemps, fréquemment dans de petits logements. Enfin, le nombre de ménages multi-familiaux est en forte baisse, sinon en disparition, les membres apparentés de différentes familles préférant vivre séparément.

La création de nouveaux ménages a été une source de croissance pour l'économie (plus de logements, achat de biens durables dans les foyers, etc.) mais il est à prévoir que cette tendance va marquer le pas dans les années à venir.

Familles et modes de vie

La famille a longtemps été présentée comme la cellule de base de la société et elle reste centrale dans l'imaginaire de la vie collective. Un ministère lui est même consacré (Ministère de la famille et de l'enfance) et un Conseil s'occupe d'aviser l'État des politiques à adopter. Comment se présente le portrait de la famille dans la société québécoise? Nous nous limiterons ici à un examen de statistiques sur ce qu'on peut appeler les unités de vie, examen qui nous en apprend cependant beaucoup sur la place qu'occupe la famille dans la société contemporaine.

Désaffection vis-à-vis du mariage comme institution

Le nombre absolu de mariages est tombé de moitié depuis 1970, alors que la population augmentait par ailleurs (graphique 8). Moins de 23 000 mariages on été célébrés en 1998, contre 51 690 en 1975. L'âge moyen au premier mariage a nettement augmenté en cinq ans, atteignant 27,5 ans pour les femmes et de 29,4 ans pour les hommes en 1997. On peut en fait parler d'une véritable désaffection envers le mariage, qui apparaît de moins en moins comme une institution normative aux yeux des nouveaux couples.

D'après le Recensement de 1996, le quart de tous les couples québécois (24,4%) vivaient en union libre contre 19% en 1991 (tableau 17). Cette proportion dépasse un couple sur deux dans les jeunes ménages, soit 76,5% chez les jeunes couples dans lesquels la femme a moins de 24 ans et 52,9% chez ceux dans lesquels elle a entre 25 et 29 ans. Après l'âge de 30 ans, la proportion de couples

Graphique 8
Nombre de mariages et de divorces, en milliers
Québec, 1970-1998

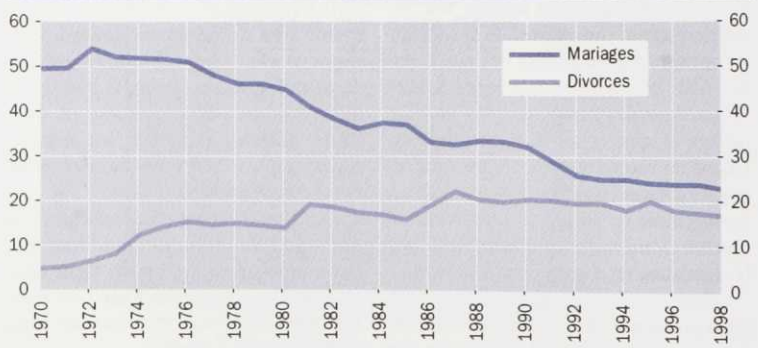

Source : ISQ, ww.stat.gouv.qc.ca (données révisées, juin 1999)

Tableau 17
Types d'union des couples selon l'âge de la femme
Québec, 1996

			Total	
Âge	Mariée	En union libre	%	N
15-24	23,5	76,5	100	78 345
25-29	47,1	52,9	100	149 018
30-39	67,0	33,0	100	455 485
40-49	82,0	28,0	100	401 810
50-59	90,0	10,0	100	272 315
60 et +	96,1	3,9	100	283 565
Total	**75,6**	**24,4**	**100**	**1 640 535**

Source : Calculs de l'auteur d'après les données publiées par l'ISQ.

mariés augmente sensiblement. Il y a ici à la fois un effet d'âge et un effet de génération. Lorsqu'ils vieillissent, les couples ont tendance à se marier, surtout lorsqu'ils envisagent d'avoir des enfants. Mais cet effet d'âge s'atténue d'une génération à l'autre car les nouvelles générations se marient moins, même à un âge plus avancé. Il faudra attendre que les jeunes générations vieillissent pour mesurer l'ampleur de la désaffection vis-à-vis du mariage. Fait à signaler, cette désaffection est beaucoup plus prononcée au Québec qu'ailleurs au Canada.

De plus en plus de naissances hors mariage

La proportion de naissances hors mariage a continué de s'accroître, au point de dépasser une naissance sur deux (54,3 % en 1997, voir le tableau 6 plus haut). Cette proportion est encore plus élevée pour les naissances de rang un (62,8 % en 1997). Il faut noter la forte progression de ce phénomène en moins de dix ans et il s'agit ici d'une mutation majeure et radicale, parallèle à la désaffection vis-à-vis du mariage dont on parlera plus loin. Une étude de Louis Duchesne révèle d'importantes variations régionales dans la proportion des naissances hors mariage[7]. En Abitibi-Témiscamingue, en Gaspésie et sur la Côte-Nord, plus des deux tiers des naissances sont issues de parents non mariés et dans la région de Montréal, cette proportion, qui est stable depuis 1990, se situe à 39 % seulement. Les différences sont encore plus considérables entre les municipalités, le phénomène étant moins marqué dans celles où se trouve une forte présence anglophone, notamment à l'ouest de Montréal, là où l'union libre est aussi beaucoup moins répandue.

Hausse tendancielle du divorce

Le nombre total de divorces tourne autour de vingt mille depuis dix ans, mais il a tendance à diminuer quelque peu, sans doute parce qu'il y a moins de couples mariés susceptibles de divorcer. En fait cette relative stabilité en nombre absolu est

Tableau 18
Proportion (‰) des mariages rompus par un divorce à certaines durées depuis le mariage selon l'année du mariage (1964-1992), Québec

	Durée depuis le mariage				
Année du mariage	5	10	15	20	25
1964	1,3	39,8	109,0	163,8	209,9
1965	4,9	55,6	123,8	179,2	227,3
1966	8,4	65,9	131,3	188,1	238,6
1967	11,4	78,1	146,1	203,1	254,5
1968	15,1	86,2	151,7	209,1	259,8
1969	19,3	93,2	163,6	223,7	274,1
1970	23,9	98,6	171,9	235,0	285,0
1971	31,2	108,6	182,6	246,6	296,9
1972	33,9	120,4	197,3	262,7	311,9
1973	39,0	128,2	206,5	271,1	**319,8**
1974	43,2	135,8	211,6	274,8	**323,4**
1975	46,9	144,2	226,7	291,3	**339,9**
1976	54,0	151,5	236,4	297,7	**345,5**
1977	57,5	156,4	238,5	297,6	**345,7**
1978	62,5	164,8	248,1	**307,7**	
1979	65,3	172,7	256,6	**316,3**	
1980	60,5	172,7	256,2	**315,2**	
1981	60,5	177,7	257,4	**315,8**	
1982	69,5	182,2	267,3	**326,2**	
1983	78,0	192,4			
1984	87,1	201,4			
1985	94,3	208,2			
1986	105,5	214,3			
1987	108,6	224,6			
1988	108,2				
1989	117,8				
1990	125,2				
1991	127,4				
1992	128,5				

Note : Le tableau se lit ainsi : Si l'on suit 1000 mariages célébrés en 1971, 31 sont rompus par un divorce après 5 ans, 109 après 10 ans, 247 après 20 ans et 297 après 25 ans de mariage, noces d'argent qui auraient dues être célébrées en 1996. Les divorces d'avant 1969 ne sont pas inclus. Les zones en caractères gras indiquent que les nombres ont été estimés avec les derniers taux disponibles.

Source : ISQ, www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 19
Distribution des divorces selon le nombre d'années de mariage
Québec, 1985-1997

Années		1985	1990	1995	1997
0-4		14,7	18,1	18,7	12,3
5-9		26,5	22,2	21,1	23,3
10-14		22,2	19,6	16,2	16,7
15-19		15,1	16,1	15,4	14,9
20-24		9,3	11,3	13,3	14,2
25 et +		12,2	12,3	14,7	17,3
non déclaré		0,0	0,4	0,7	0,3
Total	**%**	**15 814**	**20 398**	**20 133**	**17 478**
	N	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : ISQ, www.stat.gouv.qc.ca (calculs de l'auteur),

trompeuse, car l'incidence du divorce augmente très nettement d'une génération à l'autre. Le tableau 18 est très révélateur de cette tendance : quelle que soit la durée du mariage, le taux de rupture d'union augmente de façon régulière d'une cohorte annuelle de mariés à l'autre. Considérons un exemple. Quelle est la proportion de couples mariés en 1974 qui n'ont pas fêté leurs noces d'argent en 1998 ? Environ 32,3 %, soit plus précisément 323 sur mille. Cette proportion était plus faible pour la cohorte des couples mariés en 1964, soit 21 % après 25 ans de mariage. Les diverses colonnes du tableau 18 montrent clairement qu'à mesure qu'on se rapproche des années récentes, les chances de divorcer augmentent. Ainsi, cette tendance est particulièrement évidente pour les jeunes couples qui divorcent plus fréquemment après cinq ans de mariage, par exemple, soit 13 % des couples mariés en 1992. Comme on le voit dans la première colonne du tableau 18, cette proportion ne cesse d'augmenter depuis le milieu des années soixante.

Plus de la moitié des divorces survenus en 1997 ont eu lieu après moins de quinze ans de mariage, alors que cette proportion était plus élevée dix ans auparavant (tableau 19). Ce résultat révèle un phénomène culturel important et un effet de génération. Au cours des années qui ont suivi l'adoption de la Loi qui a légalisé le divorce en 1969, il semble que les ménages formés de conjoints plus âgés ou mariés depuis plusieurs années aient eu moins tendance à rompre leur union que les jeunes ménages. Au fil des années, le divorce est devenu plus fréquent dans tous les groupes d'âge, ce qui explique la hausse observée après une durée de mariage plus longue. Ce résultat est congruent avec l'observation précédente d'une hausse tendancielle du taux de rupture des unions conjugales.

Diversité grandissante des modes de vie

Les modes de vie familiaux et non familiaux sont de plus en plus diversifiés, tant sur le plan synchronique — coupe transversale — que diachronique, c'est-à-dire au

Tableau 20
Typologie des ménages
Québec, 1996

Types	N	%
Couples avec enfant	977 085	33
Couples sans enfant présent	663 445	22,4
Familles monoparentales	309 440	10,5
Ménages non familiaux	240 000	8,1
Personnes seules	769 830	86
Total	**2 959 800**	**100**

Source: Calculs de l'auteur d'après les données de l'ISQ.

cours du cycle de vie des individus. Les normes qui régissaient la vie en commun jusqu'à récemment dans l'histoire québécoise sont beaucoup moins marquantes et cette absence de norme commune se reflète dans les types de modes de vie. Rendre compte de cette diversité exige de considérer sous plusieurs angles les statistiques disponibles et de prendre un peu de distance avec les catégories des statisticiens qui ne reflètent pas toujours adéquatement les mutations en cours.

Deux tableaux bâtis à partir des données du dernier recensement donneront une vue d'ensemble des ménages et des individus qui y vivent. Nous avons distingué dans le premier cinq types de ménages (tableau 20). Les couples avec enfant présent au foyer représentent le tiers des ménages. Cette donnée à elle seule révèle bien l'ampleur des changements survenus en quelques décennies seulement. L'unité de vie typique dans la société n'est plus le couple entouré d'enfants.

Les couples sans enfant présent représentent une catégorie de ménages en forte croissance et ils comptent pour 22,4% du total. Nous reviendrons sur ce type de ménage plus loin. Si l'on additionne les couples avec et sans enfant présent, on note un autre changement majeur: les couples ne forment plus que la moitié des ménages environ. La vie de couple tout comme la vie familiale en présence d'enfant ne sont donc plus des modes de vie aussi dominants. On ne peut plus parler de norme contraignant les modes de vie, qui paraissent au contraire plus éclatés.

Trois types de ménages quasi inexistants il y a encore cinquante ans se partagent maintenant la moitié des unités ou des ménages. Les familles monoparentales regroupent un ménage sur dix, les ménages non familiaux un peu moins et les personnes seules composent plus du quart des ménages du Québec.

Le second tableau donne une vue d'ensemble du milieu de vie des *individus*, une vue d'ensemble des ménages dans lesquels ils vivent en distinguant les adultes et les enfants. Si les ménages formés de personnes seules représentent le quart de tous les ménages, on n'y trouve cependant que 10,8% de tous les individus, ou encore 15,8% des adultes (tableau 21). Plus de la moitié des Québécois (52,5%) vivent dans

Tableau 21
Types de ménages dans lesquels vivent les individus, adultes et enfants
Québec, 1996

Types de ménages		Adultes	Enfants	Total
Familles biparentales		40,0	79,8	52,5
couple marié		31,4	64,5	41,8
couple union libre		8,6	15,3	10,7
Familles monoparentales		6,4	20,2	10,7
Couples sans enfant présent		27,0	-	18,6
Ménages non familiaux		10,8	-	7,4
Personnes seules		15,2	-	10,8
Total	**%**	**100**	**100**	**100**
	N	**4 889 385**	**2 249 410**	**7 138 795**

Source : Recensement de 1996, calculs de l'auteur.

des familles bi-parentales et c'est le cas de 80 % de tous les enfants, mais de seulement 46,4 % des adultes. Les ménages bifamiliaux représentent le tiers de tous les ménages, certes, mais ils regroupent encore plus de la moitié de la population totale. Une personne sur 10 vit dans une famille monoparentale, soit 6,4 % des adultes et 20 % des enfants. Enfin, le quart des adultes (27 %) vit dans un couple seul et 11 % dans des ménages non familiaux.

Nous pouvons tirer trois conclusions de cet examen des unités de vie.

Tout d'abord, seulement 46,4 % des adultes vivent en présence quotidienne d'enfants dans leur ménage. L'enfant occupe un espace plus limité qu'auparavant dans la vie des adultes parce qu'ils en ont moins et parce qu'ils vivent plus longtemps. Les adultes de la première moitié du siècle passaient la majeure partie de leur vie à s'occuper d'enfants, après avoir eux-mêmes été élevés dans des familles nombreuses. Le rapport à l'enfant, on le voit, est sans doute l'un des changements majeurs qui caractérisent les modes de vie contemporains.

Ce qui frappe ensuite dans ces données, c'est le fait que les individus vivent finalement dans des unités de très petite taille, très souvent seuls ou encore en couples. Les couples qui ont des enfants en ont peu — nous le verrons plus loin — et leurs ménages sont donc aussi de taille réduite. À cela s'ajoute la mobilité des modes de vie au cours du cycle de vie : la probabilité de vivre une certaine période de temps plus ou moins prolongée dans une unité de taille réduite est très élevée.

Signalons enfin qu'il existe maintenant une distance plus grande entre le mode de vie des individus et le mode d'occupation de l'espace habité, ce dernier apparaissant davantage fractionné. C'est là une conclusion fort importante qu'il faut tirer de cet examen des statistiques. Famille et ménage ne se recoupent plus aussi étroitement, ce qui a des implications pour les politiques

municipales ou les politiques publiques de l'État (système de garde, politiques de santé, etc.).

Le couple sans enfant présent à la maison : un nouveau mode de vie

Les types de ménages changent dans le temps. Avant les années 1930, les individus vivaient presque en totalité en familles. Les ménages multi-familiaux représentaient une proportion non négligeable et très peu de personnes vivaient seules. Les célibataires vivaient avec d'autres personnes ou encore en communauté. La famille nucléaire s'est imposée avec l'avènement de la société de consommation et l'urbanisation accélérée. Puis on a assisté à la croissance du nombre de ménages formés de personnes vivant seules dans les années 1960 et 1970.

Avec les années 1990 s'impose un nouveau type de ménages qui gagne en importance et croît plus vite que tous les autres : le couple sans enfant présent à la maison. L'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la natalité sont les deux facteurs qui ont causé la forte croissance de ce type de ménages. À côté des personnes vivant seules et des familles avec enfants présents à la maison s'impose donc une nouvelle catégorie modale de ménages qui ont des comportements de consommation et des habitudes de vie différents des autres dont on commence à découvrir l'importance et les caractéristiques propres.

Il y avait 1 640 535 couples au Québec en 1996. Au total, 40 % d'entre eux n'avaient pas d'enfant présent à la maison (tableau 22). On trouve dans ces couples plus d'un adulte sur quatre au Québec (précisément 27 %) et ils comptent pour plus d'un ménage sur cinq. Le mode de vie en couple sans enfant présent est donc devenu en quelques années un mode de vie important sur le plan statistique, au moins aussi important que le mode de vie en solitaire qui a davantage retenu l'attention. La proportion des couples sans enfant présent est en hausse et il est à prévoir que le phénomène deviendra plus important

Tableau 22
Typologie des couples selon l'état civil et la présence d'enfants, Québec, 1986 et 1996

Types de couples	1986	1996
Couples avec enfant	64,1	59,6
Mariés	59,5	46,8
Union libre	4,6	12,8
Couples sans enfant présent	35,9	40,4
Mariés	27,9	28,8
Union libre	8,0	11,6
Total %	**100**	**100**
N	**1 498 690**	**1 640 535**

Source : Recensement du Canada, compilation effectuée par l'ISQ, calculs de l'auteur.

dans les années à venir. À noter enfin que ces couples ont aussi de plus en plus tendance à vivre en union libre.

Les types de familles changent

La famille n'est plus la catégorie dominante parmi les ménages, puisque plus de la moitié d'entre eux (56,5 %) ne sont pas des ménages familiaux au sens strict. La famille est par ailleurs encore le milieu de vie important, mais moins de la moitié des adultes s'y retrouve, les autres vivant dans des unités non familiales au sens strict.

Avant d'examiner plus avant les statistiques, une question préalable s'impose : comment définir la famille ? Répondre à cette question est devenu complexe, on le sait. Nous n'entrerons pas dans le débat qui entoure cette question, qu'il faut cependant évoquer car la définition statistique diffère des définitions sociologiques courantes. Ainsi, les données officielles incluent-elles les couples sans enfant présent, qui sont considérés comme des familles économiques[8]. Nous proposons plutôt de caractériser la famille comme une unité dans laquelle se trouve au moins un enfant présent. Bien entendu, un couple dont les enfants n'habitent plus au foyer forme encore une famille, mais nous préférons du point de vue sociologique parler d'un couple sans enfant présent pour en caractériser les modes de vie.

Après le départ des enfants, la famille devient un réseau et non plus une unité de vie au sens strict. En fait, il s'agit là d'une mutation majeure qui n'a pas assez retenu l'attention. La famille au sens sociologique a maintenant deux formes bien distinctes : la famille institution — celle dans laquelle l'enfant est en interaction quotidienne avec ses parents ou au moins l'un d'eux — et la famille réseau, celle qui est formée de liens maintenus entre membres consanguins appartenant à des unités de vie différentes. La famille réseau recoupe ce qu'on appelait autrefois la famille étendue.

Quatre changements majeurs ont marqué la famille institution contemporaine : l'avène-ment de la famille à parent unique ou à parents vivant séparément (familles monoparentales), la mutation du type d'union conjugale entre les parents, la chute du nombre d'enfants qui affecte la fratrie et la recomposition des familles après une rupture d'union.

Considérons d'abord la montée de la monoparentalité (tableau 23). Au total, 24 % des familles avec enfant présent sont monoparentales, ce qui représente une hausse d'environ 20 % depuis dix ans. Ce type de familles continue de croître à un bon rythme. Les études montrent que les relations entre conjoints séparés ont changé au fil des années. La garde partagée est plus fréquente et il semble que les difficultés et divergences entre parents — forcément présentes dans les cas de divorces et de rupture — sont gérées de manière moins conflictuelle qu'il y a quinze ou vingt ans. Les pères assument aussi plus fréquemment la garde des enfants, mais les femmes sont encore plus nombreuses à le faire.

Second changement majeur en cours : la mutation de l'union entre parents. Si les familles monoparentales comptent pour le quart des familles avec enfant présent, on y retrouve seulement le cinquième de tous les enfants, simplement parce qu'elles en ont moins que les familles qui comptent deux parents présents au foyer. La majorité des enfants (60 %) sont donc élevés par des couples mariés et 16,3 % par des couples vivant en union libre. Avec la montée de la monoparentalité, le changement le plus

Tableau 23
Typologie des couples selon l'état civil et la présence d'enfants
Québec, 1986 et 1996

Familles	1986	1996
Familles biparentales	79,2	76,0
Mariés	73,5	59,7
Union libre	5,7	16,3
Familles monoparentale	20,8	24,0
Père seul	3,6	4,4
Mère seule	17,2	19,6
Total %	**100**	**100**
N	**1 214 065**	**1 286 525**

Source : Recensement de 1996, calculs de l'auteur.

marqué depuis dix ans est sans doute l'augmentation de la proportion des familles biparentales dont les parents vivent en union libre. Mais cette statistique en coupe transversale ne donne pas une bonne idée de l'ampleur du phénomène. Cette tendance à vivre en union libre va s'accentuer dans l'avenir, car les jeunes couples se forment davantage en dehors des liens du mariage. On a vu plus haut que la majorité des naissances surviennent maintenant dans les unions libres et à mesure que les unités familiales formées de personnes plus âgées vont se transformer, la proportion des familles dont les parents vivent en union libre va augmenter.

Troisièmement, la taille moyenne des familles avec enfants présents continue de décroître avec la dénatalité (tableau 24). Un enfant sur quatre est maintenant élevé dans une famille à enfant unique et ce modèle de famille à enfant unique est en hausse. L'historien E. Shorter qualifie ce type de familles de triade, pour bien montrer que la position de l'enfant y est différente, celui-ci étant minoritaire devant deux adultes, sans interaction avec un frère ou une sœur, le plus souvent avec un nombre limité de cousins. La famille à deux enfants est en quelque sorte devenue la norme, comptant pour 45,1 % de l'ensemble. Un peu moins de trente pour cent (29,2 %) des enfants ont au moins deux frères ou sœurs. Ces chiffres portent sur les enfants présents, et ils ne prennent pas en compte le départ éventuel d'un enfant qui a quitté le foyer. Ils sous-estiment quelque peu la taille réelle du nombre d'enfants que les couples ont eu, mais ils en donnent plutôt une vue d'ensemble des caractéristiques des familles sur le plan transversal, au moment du recensement.

Les parents mariés ont plus d'enfants que les autres familles bi-parentales et que les familles monoparentales (tableau 25).

Enfin, il existe peu de données statistiques d'ensemble sur les familles recomposées. D'après l'*Enquête sociale générale* de Statistique Canada menée en 1995, celles-ci compteraient pour 8,6 % de l'ensemble des familles, soit 2,6 % avec enfant commun et 6 % sans enfant commun[9].

Tableau 24
Distribution des enfants selon la taille de la famille
Québec, 1986 et 1996

Taille		1986	1996
1		22,8	25,7
2		43,3	45,1
3		23,3	21,3
4		7,5	5,8
5		3,1	2,1
Total	**%**	**100**	**100**
	N	**2 222 085**	**2 249 410**

Source: www,stat,gouv,qc,ca

Tableau 25
Types de familles dans lesquelles sont élevés les enfants
Québec, 1996

Nombre d'enfants	Parents mariés	Parents en union libre	Famille monoparentale	Total %	Total N
1	47,7	18,4	33,9	100	578 380
2	67,4	15,2	17,4	100	1 014 630
3	74,3	12,8	12,9	100	478 800
4	75,8	12,0	12,2	100	130 620
5 +	78,7	9,9	11,3	100	46 980
Total	**64,5**	**15,3**	**20,2**	**100**	**2 249 410**

Source : www.statcan.ca

Aspects démolinguistiques

L'arrivée massive de nouveaux immigrants au Canada (et dans une moindre mesure au Québec) nous amène à analyser les aspects démolinguistiques selon de nouvelles approches. L'indicateur langue maternelle est appelé à perdre de son importance au profit des indicateurs langue parlée à la maison et connaissance de l'anglais et du français susceptible de permettre la participation à la vie civique commune dans les sociétés d'accueil. Il faut en effet accorder plus d'attention aux choix

linguistiques que font les immigrants. À quelle communauté linguistique les nouveaux arrivants vont-ils s'intégrer? Cette question est particulièrement importante pour le Québec, mais aussi pour les minorités de langue française dans le reste du Canada. En d'autres termes, un tout nouveau contexte linguistique se dessine qui nécessite l'examen de plusieurs indicateurs démolinguistiques différents. Nous en avons retenu trois : la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et la connaissance de l'anglais et du français.

La proportion de personnes de langue maternelle anglaise régresse

Considérons d'abord la langue maternelle. La proportion de personnes de langue maternelle française est stable au Québec depuis le début du siècle à environ 82 % de l'ensemble (tableau 26). Par ailleurs, la proportion de Québécois de langue maternelle anglaise a connu une chute importante depuis 1951, chute qui s'est accélérée dans les années 1970 et 1980 à cause du départ d'une proportion importante de la communauté anglo-québécoise. La part des personnes n'ayant déclaré ni le français ni l'anglais comme langue maternelle aug-

Tableau 26
Langue maternelle des citoyens selon la région au Canada
1951 et 1996

Région		Langue maternelle*			Total	
		Anglais	Français	Autre	%	N
Nouveau-Brunswick	1951	63,1	35,9	1,0	**100**	**515 697**
	1991	65,1	33,6	1,3	**100**	**723 895**
	1996	65,5	33,1	1,4	**100**	**729 625**
Québec	1951	13,8	82,5	3,7	**100**	**4 597 542**
	1991	9,8	82,1	8,1	**100**	**6 895 960**
	1996	8,5	82,2	9,3	**100**	**7 045 080**
Ontario	1951	81,7	7,4	10,9	**100**	**4 597 542**
	1991	76,4	5,0	18,6	**100**	**10 084 880**
	1996	73,8	4,6	21,6	**100**	**10 642 790**
Canada sans Québec	1951	77,6	7,3	15,1	**100**	**9 953 748**
	1991	79,0	4,8	16,2	**100**	**20 400 895**
	1996	77,2	4,5	18,3	**100**	**21 483 130**
Canada	**1951**	**59,1**	**29,0**	**11,9**	**100**	**14 009 429**
	1991	**61,5**	**24,3**	**14,2**	**100**	**27 296 855**
	1996	**60,2**	**23,7**	**16,1**	**100**	**28 528 125**

* Les réponses multiples (français/anglais) ont été réparties au prorata de leur poids en 1991 et 1996. Le français ou l'anglais et une autre langue ont été classés avec la langue officielle.

Source : Statistique Canada, Annuaire du Canada, 1993 et www.statcan.ca.

mente par ailleurs, celle des francophones restant assez stable.

Soulignons au passage qu'on observe le même phénomène en Ontario, où la proportion de personnes de langue maternelle anglaise est aussi en régression, mais pour des raisons différentes : l'immigration internationale massive dans cette province affecte le poids relatif des anglophones établis depuis longtemps.

À la maison : domination du français, attirance de l'anglais

Le français comme langue d'usage à la maison est un indicateur plus significatif en terme de comportements. La majorité des Québécois (84 %) parle le français à la maison (tableau 27). L'anglais a attiré jusqu'à présent plus de nouveaux locuteurs que le français chez les immigrants, puisqu'au total la proportion de personnes qui parlent l'anglais seulement à la maison (10,1 %) est plus élevée que la proportion de personnes de langue maternelle anglaise. Les transferts linguistiques ont donc permis à la communauté anglo-québécoise d'augmenter ses effectifs, contrant ainsi l'impact négatif de la migration en dehors du Québec d'une partie de ses membres.

Nous avons estimé, dans le tableau 28, quelle a été l'ampleur des tranferts linguistiques en comparant la langue maternelle et la langue parlée à la maison, ce qui permet de construire un indice de continuité linguistique. Au total, on peut estimer d'après cet indicateur que la communauté anglophone a augmenté ses effectifs au Québec de 24 % grâce à l'intégration de personnes ayant adopté l'anglais comme langue d'usage à la maison, soit un apport de 158 330 personnes. Par ailleurs, 108 215 personnes ont adopté le français comme langue parlée à la maison. Au total, 40 % des transferts linguistiques ont été faits vers le français. Il y a cependant lieu de noter qu'il y a ici un important effet de génération — bien dégagé dans les travaux de Charles Castonguay[10], les immigrants

Tableau 27
Langue parlée à la maison
selon la province de résidence
1996

Langue parlée à la maison	Québec	Nouveau-Brunswick	Ontario	Autres	Canada
Français	81,9	30,1	2,7	0,8	22,3
Anglais	10,1	68,4	82,4	89,5	66,7
Autres langues	5,8	0,5	12,4	8,1	9,0
Français et anglais	0,9	0,8	0,3	0,1	0,4
Français et autres	0,7	-	-	-	0,2
Anglais et autres	0,4	0,2	2,1	1,5	1,4
Anglais, français et autres	0,2	-	-	-	-
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Français (au total)	**83,7**	**30,9**	**3**	**0,9**	**22,9**

Source : Recensement du Canada, 1996, Données-échantillons (20 %), www.statcan.ca.

Tableau 28
Langue maternelle et langue parlée à la maison (français et anglais) & indice de continuité linguistique, selon la province, 1996

		Langue maternelle	Langue parlée à la maison	Transferts linguistiques	Indice de continuité linguistique
		(1)	(2)	(2-1)	
Québec	F	5 784 635	5 892 850	108 215	1,02
	A	659 210	817 540	158 330	1,24
Ontario	F	520 860	327 245	-193 615	0,63
	A	7 861 600	9 029 250	1 167 650	1,15
Nouveau Brunswick	F	245 095	225 545	-19 550	0,92
	A	479 540	506 145	26 605	1,05
Canada sans Québec	F	1 005 030	649 675	-355 355	0,65
	A	16 598 115	18 745 590	2 147 475	1,13
Canada total	**F**	**6 789 665**	**6 542 525**	**-247 140**	**0,96**
	A	**17 257 325**	**19 563 130**	**2 305 805**	**1,13**

* Chaque case de ce tableau comprend aussi les réponses multiples. Par exemple, langue maternelle française au Québec : (F) 5 700 150 + (F,A) 50 585 + (F, autres) 28 140 + (F, A, autres) 5 760, soit au total 5 784 635.
Source : Recensement du Canada, 1996, Données-échantillons (20 %), www.statcan.ca.

les plus âgés ayant opté plus fréquemment pour l'anglais. La situation est en train de changer chez les plus jeunes à cause des lois linguistiques qui les amènent à apprendre le français.

Il faut souligner au passage les pertes importantes d'effectifs que connaissent les communautés francophones en dehors du Québec qui, à cause des transferts linguistiques, sont en train de perdre le tiers de leur population d'après les données du dernier recensement. En 1996, il y avait un million de personnes le langue maternelle française en dehors du Québec. Or, seulement 650 000 d'entre eux affirment parler français à la maison, ce qui est un indicateur de l'assimilation en cours.

Le français, langue commune

Langue connue par 94 % de la population, le français est devenu la langue commune des Québécois (tableau 29). Une majorité d'entre eux ne connaissent que le français (56,1 %) et 37,8 % se déclarent bilingues dans le Recensement de 1996. Le taux de bilinguisme est plus élevé au Québec que dans le reste du Canada où il tourne autour de 10-12 %.

Les nouveaux immigrants et le français

Une faible proportion de nouveaux immigrants venant de l'étranger ont le français comme langue maternelle (14,1 % en 1998), mais cette proportion est en hausse depuis 1990 (tableau 30). La connaissance

Tableau 29
Distribution de la connaissance des langues officielles dans les différentes régions du Canada
1996

Langues	Québec	Ontario	Canada sans Québec	Canada
Anglais	5,1	85,7	87,4	67,1
Français	56,1	0,4	0,6	14,3
Anglais et français	37,8	11,6	10,1	17
Ni anglais ni français	1	2,3	1,9	1,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Français (au total)	**93,9**	**12**	**10,7**	**31,3**
Anglais (au total)	**42,9**	**97,3**	**97,5**	**84,1**

Source : Recensement du Canada, 1996, Données-échantillons (20 %), www.statcan.ca.

du français est cependant plus répandue chez les nouveaux immigrants (40,3 % en 1998) et 30,2 % d'entre eux connaissaient l'anglais.

Polarisation linguistique accrue

Il ressort des données présentées plus haut que le Canada est un pays polarisé sur le plan linguistique à l'aube de l'an 2000. La proportion de francophones hors Québec régresse dans l'ensemble du pays (à signaler au passage que la communauté acadienne maintient cependant son poids démographique relatif au Nouveau-Brunswick, où elle a aussi acquis plus de pouvoir politique et économique) et les francophones du Canada se concentrent de plus en plus au Québec d'après l'indicateur langue maternelle (tableau 31). La concentration est encore plus forte d'après l'indicateur langue parlée à la maison, à cause de l'importance des transferts linguistiques en milieux francophones canadiens.

Deux raisons expliquent cette polarisation. Même si les communautés francophones en dehors du Québec sont dynamiques, elles connaissent un taux élevé de transferts linguistiques vers l'anglais, particulièrement en Ontario et dans l'Ouest du Canada. Mais surtout, l'importance de l'immigration au Canada est telle qu'elle contribue fortement à la croissance du nombre des anglophones — puisque la grande majorité des 225 000 nouveaux arrivants qui s'installent dans le reste du Canada chaque année adopte l'anglais — affectant ainsi le poids relatif des francophones en dehors du Québec.

Si le reste du Canada devient de plus en plus anglophone d'après l'indicateur de la langue parlée à la maison, le Québec de son côté affirme son caractère francophone, notamment avec la politique de francisation des immigrants qui s'y installent, bien qu'une partie d'entre eux opte finalement pour l'anglais dans leur vie privée.

Tableau 30
Langue maternelle des immigrants et connaissance des langues
Québec, 1980-1998

Année	Langue maternelle			Langues parlées			
	Français	Anglais	Autres	Français seulement	Français et anglais	Anglais seulement	Autres
1980	12,0	10,9	77,1	20,7	8,2	18,0	53,1
1985	9,9	9,8	80,3	24,5	13,5	25,2	36,9
1990	5,8	3,7	90,5	19,5	17,4	21,2	41,8
1991	6,8	3,7	89,5	20,9	16,6	23,2	39,2
1992	8,8	4,0	89,2	21,2	14,9	24,5	39,5
1993	9,7	5,6	84,7	18,9	13,0	23,3	44,8
1994	10,8	4,9	84,4	20,6	11,1	21,8	46,5
1995	14,2	4,4	81,5	25,4	11,8	21,7	41,1
1996	10,8	3,8	85,4	27,5	11,4	22,8	38,3
1997	10,5	3,1	86,5	25,0	10,7	21,2	43,1
1998	14,1	2,8	83,1	27,0	13,3	16,9	42,8

Source : ISQ, www.stat.gouv.qc.ca, juin 1999.

Tableau 31
Distribution des francophones (définis d'après la langue maternelle) selon la province et l'année
1951 et 1996

	1951	1991	1996*
Québec	82,2	85,3	85,2
Ontario	8,4	7,6	7,7
Nouveau-Brunswick	4,6	3,7	3,6
Autres	4,8	3,4	3,5
Total %	**100**	**100**	**100**
(000)	**4 069**	**6 643**	**6 551**

* Comprend les personnes qui ont identifié le français comme langue maternelle en même temps qu'une autre langue.
Source : Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1993, p. 128 ; données échantillons du Recensement du Canada 1996 (20 %) www.statcan.ca. Calculs de l'auteur.

Deux lectures de la place du français au Canada

La publication des données du recensement de 1996 sur les langues officielles a donné lieu à plusieurs débats publics en 1998. Deux lectures de la situation s'opposent. La première, véhiculée par Patrimoine Canada et le Commissariat aux langues officielles, insiste sur la progression du nombre *absolu* des francophones en dehors du Québec et sur les progrès du français comme langue seconde au Canada anglais et de l'anglais langue seconde au Québec, présentées comme deux tendances marquantes de l'évolution de la connaissance des langues officielles. Les travaux du ministère du Patrimoine canadien minimisent l'importance de l'assimilation des francophones hors Québec. L'auteur de l'une de ces études écrit, en commentant l'analyse des transferts linguistiques (proportion de personnes de langues maternelle française qui parlent le plus souvent anglais à la maison) : « Finalement, il est bon de rappeler que la grande majorité de ces soi-disant francophones assimilés peuvent encore parler le français »[11]. Soit, mais si le français cède ainsi la place à l'anglais dans le foyer, n'est-ce pas le prélude à l'assimilation ou à l'anglicisation de la génération suivante ? L'auteur ajoute : « Toutefois, le débat sur la vitalité des communautés ne peut ni ne devrait se réduire à une simple question de chiffres. L'esprit, la détermination et le sentiment d'identité d'une communauté, voilà ce qui fait son dynamisme et pas uniquement le nombre de ses membres » (p. 58). Fort bien, mais il faut rappeler que l'assimilation et les transferts linguistiques sont moins élevés dans les régions où la concentration des francophones est la plus forte. Le nombre est donc important...

La seconde perspective insiste sur la régression du poids *relatif* des francophones au Canada. Trois facteurs l'expliquent : l'assimilation et la baisse de la natalité des francophones d'un côté, mais surtout l'importance de l'immigration venant de l'étranger, qui a comme effet de faire baisser la proportion relative des francophones, puisque la très forte majorité des nouveaux arrivants s'intègrent à la majorité de langue anglaise. Le Canada est en ce moment le pays occidental développé le plus ouvert à l'immigration internationale. L'une des conséquences de cette forte immigration, non voulue explicitement mais bien réelle, est de marginaliser les communautés francophones hors Québec, dont le poids relatif diminue. Dans ce contexte, l'attrait de l'anglais devient presque irrésistible, principalement dans les milieux où les francophones sont les plus minoritaires, d'où une assimilation plus forte comme on le voit dans les Prairies.

Autochtones et minorités visibles

Le nombre d'Amérindiens et d'Inuits augmente

Le Québec comptait environ 72 000 personnes déclarant une identité autochtone, soit environ 1 % de sa population totale. Les spécialistes estiment qu'il y en aurait au moins 50 000 vivant hors réserve et qui n'ont pas déclaré une identité autochtone lors du dernier recensement. Les autochtones sont moins nombreux au Québec qu'ailleurs au Canada, où ils comptent pour 3,4 % de la population dans le reste du

Tableau 32
Répartition de la population d'identité autochtone
Québec et Canada, 1996

Identité autochtone		Québec	Reste du Canada	Canada
Indiens de l'Amérique du Nord		66,1	69	68,8
Métis		22,3	26,5	26,1
Inuits		11,6	4,5	5,1
Total	**% vertical**	**100**	**100**	**100**
	% horizontal	**8,9**	**91,1**	**100**
	N	**71 975**	**733 585**	**805 560**

Source : www.statcan.ca

Tableau 33
Population des nations autochtones et inuit du Québec, en effectifs et en proportions
1984-1997

	1984		1994 / 1995**		1997	
Nation	N	%	N	%	N	%
Abénaquis	779	1,7	1 811	2,7	1 869	2,6
Algonquins	4 030	9	7 323	10,9	7 838	10,8
Attikameks	3 201	7,1	4 461	6,6	4 835	6,7
Cris	8 417	18,7	12 017	17,9	12 475	17,2
Hurons-Wendat	1 250	2,8	2 648	3,9	2 770	3,8
Malécites	-	-	469	0,7	553	0,8
Micmacs	2 655	5,9	4 068	6	4 326	6,0
Mohawks	10 495	23,3	13 154	19,6	14 638	20,2
Montagnais	8 090	18	12 952	19,3	13 615	18,8
Naskapis	415	0,9	529	0,8	698	1,0
Non-affiliés	-	-	221	0,3	188	0,3
Inuits	5 650	12,6	7 840	11,7	8 625	11,9
Total	**44 982***	**100**	**67 272**	**100**	**72 430**	**100**

* On estime qu'il y a environ 15 000 autres personnes d'ascendance autochtone au Québec qui ne sont pas comprises dans les chiffres de 1984.

** Les données sur les Amérindiens ont été compilées en 1994 tandis que celles sur les Inuits datent de 1995.

Source : Secrétariat aux affaires autochtones (www.saa.gouv.qc.ca).

Tableau 34
Population d'Amérindiens inscrits dans les réserves et hors réserve
Québec et Canada, 1982-1996

	En réserve (%)		Hors réserve (%)		Total (N)	
Année	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1982	85,3	70,9	14,7	29,1	33 145	332 178
1987	77,2	64,6	35,4	35,4	41 227	415 898
1988	74,3	61,7	24,8	36,4	44 111	443 886
1989	72,2	60,0	27,8	40,0	45 742	466 337
1990	71,6	59,8	28,4	40,2	48 551	490 177
1991	70,9	59,5	29,1	40,5	50 728	511 791
1992	70,8	59,2	29,2	40,8	52 562	533 461
1993	70,6	59,0	29,4	41,0	54 273	553 316
1994	70,5	58,7	29,5	41,3	55 848	573 657
1995	70,9	58,7	29,1	41,3	57 223	593 050
1996	70,7	58,0	29,3	42,0	58 640	610 874

Source : Données ministérielles de base 1997 www.inac.,gc.ca

Canada (leur poids total dans tout le Canada incluant le Québec étant de 2,8 %) (tableau 32). Le nombre total d'autochtones est en hausse à cause de la forte fécondité des familles, mais aussi à cause de la hausse du nombre de personnes qui ont déclaré une ascendance autochtone dans les derniers recensements, à la suite de la nouvelle affirmation identitaire des Amérindiens, Inuits et Métis.

Le tableau 33 présente la distribution de la population autochtone entre les diverses nations que l'on retrouve au Québec. Les Mohawks (20,2 %), les Montagnais (18,8 %) et les Cris (17,2 %) sont les communautés les plus populeuses.

Les Amérindiens du Québec vivent en majorité dans des réserves (70,7 %) et cette proportion est plus élevée qu'au Canada où elle est de 58 % (tableau 34).

Les minorités visibles : concentrées à Montréal

Une nouvelle question dans le Recensement de 1996 demandait aux répondants s'ils appartenaient à l'un des groupes de minorités visibles tels que définis dans la loi (11 groupes étaient donnés en exemple). La Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme étant « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Que l'État mesure ainsi l'appartenance raciale paraît bien étrange aux citoyens d'autres pays, en Europe principalement, où le souvenir de telle catégorisation des individus selon la race a laissé de fort mauvais souvenirs. Le but poursuivi par cette opération est différent au Canada : il s'agit d'évaluer l'égalité des chances des citoyens

Tableau 35
Minorités visibles (telles que définies par le Recensement) en % de la population totale et répartition au Canada selon la région
1996

Région	En % de la population totale	Répartition au Canada (en %)
Québec	6,2	13,6
Ontario	15,8	52,6
Autres	10,0	33,8
Montréal	12,0	13,0
Toronto	32,0	42,0
Vancouver	31,0	18,0
Autres	-	27,0
Canada	**11,2**	**100,0**

Source : www.statcan.ca

qui se démarquent de la majorité par leur apparence physique.

Le Canada compte maintenant 11,2 % de sa population qui s'identifie comme faisant partie d'une minorité visible, ce qui reflète les mutations récentes de l'immigration internationale vers le Canada (tableau 35). Cette proportion est inférieure au Québec, qui ne compte que 6,2 % de sa population se plaçant elle-même dans cette catégorie, presque toute concentrée à Montréal, où les minorités visibles représentent 12 % de la population. Montréal se situe donc dans la moyenne canadienne, mais loin derrière Toronto et Vancouver, où le tiers de la population fait partie d'une minorité visible. Au total, les trois quarts des minorités visibles de tout le Canada se retrouvent dans les trois plus grandes villes et 42 % de ces personnes se concentrent à Toronto même.

Aspects de la santé

Il est difficile de donner une vue d'ensemble de l'état de santé d'une population totale en quelques lignes. Nous avons retenu des indicateurs généraux qui donnent cependant une bonne idée de la situation. Le premier — l'espérance de vie — représente l'une des mesures synthétiques les plus pertinentes pour évaluer l'état de santé d'une population. Nous avons retenu ensuite les causes de décès afin de donner un aperçu des problèmes de santé qui affectent les individus à la fin de leur vie. Enfin, la mesure de la représentation sociale que les gens ont de leur santé est un

Tableau 36
Espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe
Québec, 1930-1997

Période	À la naissance			À 65 ans		
	H	F	Écart	H	F	Écart
1930-1932	56,2	57,8	1,6	12,6	13,2	0,6
1940-1942	60,2	63,1	2,9	12,4	13,4	1,0
1950-1952	64,4	68,6	4,2	12,8	14,2	1,4
1955-1957	66,1	71,0	4,9	12,9	14,7	1,9
1960-1962	67,3	72,8	5,5	13,2	15,3	2,1
1965-1967	67,9	73,9	6,0	13,3	15,8	2,5
1970-1972	68,6	75,4	7,0	13,3	16,7	3,5
1975-1977	69,4	77,0	7,5	13,5	17,5	4,0
1980-1982	71,2	78,9	7,7	14,1	18,7	4,6
1985-1987	72,2	79,7	7,5	14,2	19,0	4,8
1990-1992	73,7	80,8	7,1	15,2	19,9	4,7
1996-1997	74,6	81,0	6,4	15,5	20,0	4,5

Source : Institut de la Statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Graphique 9
Espérance de vie à 65 ans selon le sexe
Québec, 1930-1997

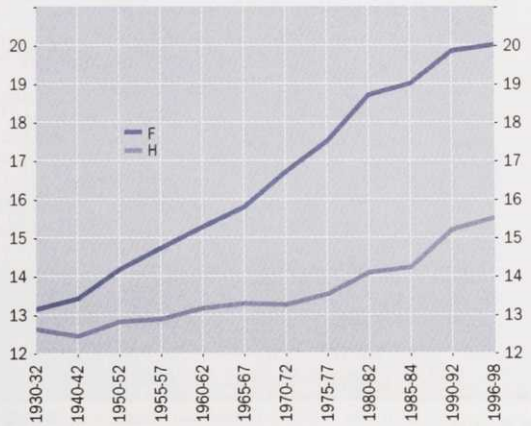

Source : Institut de la Statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

bon indicateur de l'état de bien-être de la population, de même que l'évolution des habitudes de vie que sont le tabagisme et l'alcoolisme.

Hausse continue de l'espérance de vie

L'espérance de vie continue de progresser (tableau 36). D'après le dernier chiffre disponible, elle est de 74,6 ans pour les hommes et de 81 ans pour les femmes. On observe une réduction ces dernières années de l'écart qui sépare hommes et femmes, qui est maintenant de 6,4 ans.

La différence entre hommes et femmes après 65 ans est cependant moindre, soit un peu plus de quatre ans (graphique 9). S'ils se rendent jusqu'à 65 ans, les hommes peuvent espérer vivre encore 16 ans et les femmes, encore 20 ans. L'écart entre les hommes et les femmes est encore plus réduit pour ce qui de l'espérance de vie sans perte d'autonomie fonctionnelle après 65 ans. Une partie des années supplémentaires vécues par les femmes le sont en perte d'autonomie.

Les causes de décès

Deux grandes causes sont à la source des deux tiers des décès : les maladies affectant l'appareil circulatoire sont les plus fréquentes (35,6 % des décès), suivies des tumeurs (29,7 %). Le tableau 37 donne la liste

Tableau 37
Causes de décès selon le sexe, Québec, 1997

	Homme		Femme		Total
Causes	N	%	N	%	%
Maladies infectieuses	367	1,3	215	0,8	1,1
sida	190	0,7	33	0,1	0,4
Tumeurs	8 781	31,0	7 355	28,3	29,7
poumons	3 203	11,3	1 592	6,1	8,8
sein	14	0,4	1 325	5,1	2,5
prostate	771	2,7	-	-	1,4
Appareil circulatoire	9 821	34,7	9 515	36,7	35,6
infarctus	3 367	12,9	2 786	10,7	11,9
Appareil respiratoire	2 787	9,8	2 346	9,0	9,5
Appareil digestif	939	3,3	960	3,7	3,5
Traumatismes	2 398	8,5	1 138	4,4	6,5
accidents véhicules moteurs	499	1,8	246	0,9	1,4
suicides	1 095	3,9	287	1,1	2,5
homicides	81	0,3	33	0,1	0,2
Autres	3 241	11,6	4 418	17,1	14,1
Total	**28 334**	**100**	**25 947**	**100**	**100**

Source : www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 38
Types de fumeurs selon le sexe
Québec, 1987 et 1992

Sexe	Année	Jamais fumé	Ancien fumeur	Fumeur	
				Occasionnellement*	Régulier
Hommes	1987	25,5	33,4	4,6	36,6
	1992	27,8	36,5	3,6	32,1
Femmes	1987	35,4	25,8	5,4	33,4
	1992	35,5	31,7	4,0	28,8
Total	**1987**	**30,6**	**29,5**	**4,9**	**35,0**
	1992	**31,7**	**34,1**	**3,8**	**30,4**

* Coefficient de variation élevé, interpréter avec prudence.
Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Et la santé, ça va en 1992-1993 ? Rapport de l'Enquête sociale et de santé*, 1992-1993, vol, 1, Montréal, Gouvernement du Québec, 1995, p.89.

Tableau 39
Consommation d'alcool au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, selon le sexe ou l'âge, population âgée de 15 ans et plus
Québec, 1987 et 1992

	Nombre de consommations (en %)							
	Aucune		1-6		7-13		14 et +	
	1987	1992	1987	1992	1987	1992	1987	1992
Sexe								
Hommes	19,9	32,6	47,6	36,0	17,4	18,1	15,1	13,3
Femmes	32,4	45,8	55,9	41,1	8,5	10,3	3,3	2,8
Groupe d'âge								
15-24 ans	31,4	46,8	48,0	30,9	12,1	14,2	8,5	8,2
25-44 ans	24,3	36,0	52,7	41,1	13,4	14,4	9,7	8,6
45-64 ans	23,4	35,7	53,3	40,2	13,7	15,6	9,6	8,6
65 ans et plus	29,5	50,8	49,8	33,3	11,6	10,4	9,2	5,6*
Total	**25,9**	**39,0**	**51,6**	**38,4**	**13,1**	**14,3**	**9,4**	**8,3**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; donnée à interpréter avec prudence.
Note : Les coefficients de variation ne sont pas disponibles pour les résultats de 1987.
Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Et la santé, ça va en 1992-1993 ? Rapport de l'Enquête sociale et de santé*, 1992-1993, vol. 1, Montréal, Gouvernement du Québec, 1995, p. 58.

Tableau 40
Perception de l'état de santé selon le sexe et l'âge population de 15 ans et plus
Québec, 1992-1993

	Perception de l'état de santé					Total	
Âge	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	%	n
			Hommes				
15-24	27,7	38,9	28,5	4,5	0,4 **	100	476 611
25-44	21,1	37,2	35,1	6,0	0,6 *	100	1 235 187
45-64	17,5	30,8	38,0	11,1	2,5	100	751 974
65 et plus	11,0	23,9	44,0	17,5	3,7 *	100	300 963
Total	**20,1**	**34,3**	**35,7**	**8,4**	**1,4**	**100**	**2 764 737**
			Femmes				
15-24	18,0	37,6	37,6	6,4	0,4 **	100	459 703
25-44	17,9	38,3	36,7	6,1	1,0 *	100	1 222 659
45-64	14,0	32,6	39,1	12,5	1,9 *	100	769 409
65 et plus	8,5	22,6	44,5	19,1	5,3 *	100	415 815
Total	**15,5**	**34,4**	**38,6**	**9,7**	**1,8**	**100**	**2 867 586**
			Total				
15-24	22,9	38,3	33,0	5,5	0,4 **	100	936 314
25-44	19,5	37,8	35,9	6,1	0,8 *	100	2 457 846
45-64	15,7	31,7	38,5	11,8	2,2	100	1 521 383
65 et plus	9,5	23,2	44,3	18,4	4,6	100	716 778
Total	**17,8**	**34,4**	**37,2**	**9,1**	**1,6**	**100**	**5 632 321**

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; donnée à interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation * 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
Source: Santé-Québec 1992-1993 www.stat.gouv.qc.ca.

des principales causes de décès. À noter que le nombre de décès dus au sida est marginal (0,4 %).

Les causes de décès varient selon les sexes. Les hommes meurent de causes violentes en plus forte proportion que les femmes (traumatismes, accidents de véhicules moteurs, suicides et homicides). Le cancer du sein a été la cause du décès dans 5,1 % des cas chez les femmes et le cancer de la prostate, la cause de 2,7 % des décès des hommes.

Baisse de la consommation de tabac et d'alcool

D'après les données recueillies dans les deux enquêtes Santé-Québec, la consommation de produits du tabac a diminué

dans la population totale, tant chez les hommes que chez les femmes (tableau 38). Moins d'une personne sur trois fume régulièrement (30,4 %). La consommation de tabac est cependant en hausse chez les adolescents et les jeunes qui vont ainsi à contre-courant de la tendance générale.

La consommation d'alcool semble en régression dans l'ensemble de la population. Les femmes avancent consommer moins fréquemment de l'alcool que les hommes (tableau 39).

La majorité de la population estime être en bonne santé

D'après les données des enquêtes Santé-Québec menées en 1987 et 1992-93, la majorité de la population estime être en bonne santé (tableau 40). Il paraît évident de constater que la proportion de personnes qui estiment être en mauvaise santé est plus élevée chez les personnes qui ont 65 ans ou plus.

Éducation

Diminution du nombre des étudiants dans les universités

L'effectif étudiant est en baisse dans les universités québécoises (tableau 41). L'année 1992 a marqué un sommet dans les inscriptions, qui ont par la suite décliné de 8,1 % jusqu'en 1997-98. Cette diminution frappe le premier cycle universitaire, car il y a plutôt une légère augmentation de l'effectif

Tableau 41
Effectif étudiant des universités selon l'année
Québec, 1984-1985 à 1997-1998

	Cycles			
Année	Premier	Deuxième	Troisième	Total
1984-85	124 389	16 445	3 143	143 977
1986-87	130 313	16 499	3 576	150 388
1988-89	134 772	17 340	4 086	156 198
1990-91	140 000	18 664	4 612	163 276
1992-93	145 907	20 517	5 469	171 893
1994-95	140 370	20 454	5 974	166 798
1996-97	134 045	20 730	5 592	160 367
1997-98	131 797	20 723	5 520	158 040
		Taux d'augmentation		
98/85	**6%**	**26%**	**76%**	**10**
98/02	**- 9,7%**	**1%**	**0,90%**	**- 8,1%**

Source : Jacques La Haye, *Effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) des universités québécoises* Ministère de l'Éducation, avril 1999.

Tableau 42
Diplômes universitaires décernés selon le type de diplômés et le sexe
Québec, 1989-1998

Diplôme		1989	1992	1996	1997	1998
Certificat 1er cycle	M	5 359	6 136	5 563	5 182	4 541
	F	9 790	11 876	10 800	9 929	9 083
Certificat 2e cycle	M	522	678	724	735	856
	F	628	711	861	878	863
Baccalauréat	M	11 303	11 958	11 859	11 537	11 375
	F	13 545	15 715	17 743	17 357	16 100
Maîtrise	M	2 695	3 017	3 202	3 201	3 230
	F	2 209	2 805	3 343	3 312	3 495
Doctorat	M	495	847	731	752	779
	F	201	268	356	391	452

Source : Ministère de l'Éducation.

Graphique 10
Diplômes universitaires décernés (en indice), selon le type de diplôme (moyenne mobile sur 2 périodes)
Québec, 1970-1998

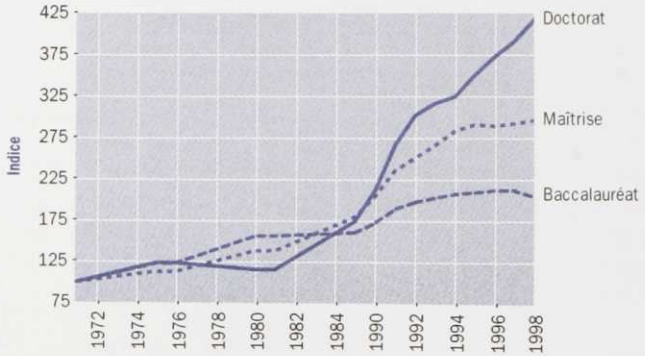

Source : S. Langlois (dir.), *La société québécoise en tendances*, IQRC, 1990 ; Ministère de l'Éducation, Les diplômés du système scolaire.

étudiant aux deuxième et troisième cycles.

Décroissance du nombre de diplômés universitaires

Le nombre de diplômes universitaires n'évolue plus dans la même direction aux cycles inférieurs et supérieurs du régime d'études universitaires.

Le nombre de diplômés universitaires a cessé d'augmenter au niveau du baccalauréat depuis 1996, passant de 29 602 en 1996 à 27 478 en 1998 (tableau 42). Il en va de même pour les certificats de premier cycle, aussi en diminution. Il s'agit là d'un important revirement de tendance puisque le nombre de diplômés universitaires n'avait cessé de croître depuis la Révolution tranquille. Sans doute faudrait-il considérer des taux de « diplômation » ou des taux de fréquentation par groupes d'âges, mais force est de constater qu'un phénomène nouveau est apparu : le Québec produit moins de diplômés universitaires de premier cycle à la fin des années 1990.

La situation est différente à la maîtrise où l'on observe une faible augmentation du nombre de diplômés (6604 diplômes décernés en 1994 et 6727 en 1998). La croissance est plus nette au niveau du doctorat, où l'on a franchi la barre des 1000 diplômés par année en 1995. Les universités ont décerné en 1998 1231 diplômes de 3e cycle (graphique 10). Le nombre de doctorats décernés chaque année peut paraître élevé, mais en chiffres absolus les 1200 nouveaux docteurs ne sont-ils pas trop peu nombreux pour une société qui compte 7 millions d'habitants et qui investit une part importante de ses ressources publiques dans le système d'éducation?

Après des années de croissance, il semble que le Québec marque le pas dans la production de diplômés universitaires, sauf au niveau du doctorat où le nombre de diplômes reste encore inférieur aux attentes et ne reflète pas l'ampleur des investissements faits dans l'enseignement supérieur.

Féminisation accrue des diplômés universitaires

Les femmes accentuent leur présence dans le contingent des diplômés universitaires. Elles sont nettement plus nombreuses que les hommes dans le groupe des diplômés de certificat et des diplômés du premier cycle universitaire. L'écart est maintenant considérable au niveau du baccalauréat, où on compte 41 % plus de femmes diplômés que d'hommes en 1998. Traditionnellement, les femmes ont poursuivi en moins forte proportion leurs études aux cycles supérieurs, mais les choses sont en train de changer rapidement. L'écart en faveur des femmes est maintenant de 8,2 % à la maîtrise et les différences entre hommes et femmes au doctorat se sont amenuisées depuis dix abs, puisque 442 diplômes de doctorat ont été décernés à des femmes contre 779 à des hommes en 1998. L'écart entre hommes et femmes était deux fois plus marqué en 1989 au niveau du doctorat.

Hausse de la scolarité moyenne de la population

La scolarisation de la population âgée de 15 ans et plus a profondément changé en 25 ans. En 1971, seulement 5 % des Québécois de 15 ans et plus possédaient un diplôme universitaire ; cette proportion est aujourd'hui (1996) de 20 % (tableau 43). Ces diplômes universitaires sont cependant eux-mêmes hiérarchisés, du certificat au doctorat.

Tableau 43
Scolarisation de la population âgée de 15 ans et plus en %
Québec 1971-1996

Niveau atteint	Année 1971	1981	1991	1996
Primaire (8e et -)	40,9	27,2	20,1	18,1
Secondaire (9 à 13 + métier)	38,7	40	41,5	39,4
Postsecondaire	15,9	25,8	20,3	22,3
Universitaire	4,6	7,1	18,1	20,2
Total %	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**4 208 270**	**4 975 830**	**5 433 245**	**5 673 405**

Source : Statistique Canada, cat. 93-328, 93-110, 13-579 et données non-publiées.

Graphique 11
Produit intérieur brut du Québec en pourcentage du Canada
1961-1997

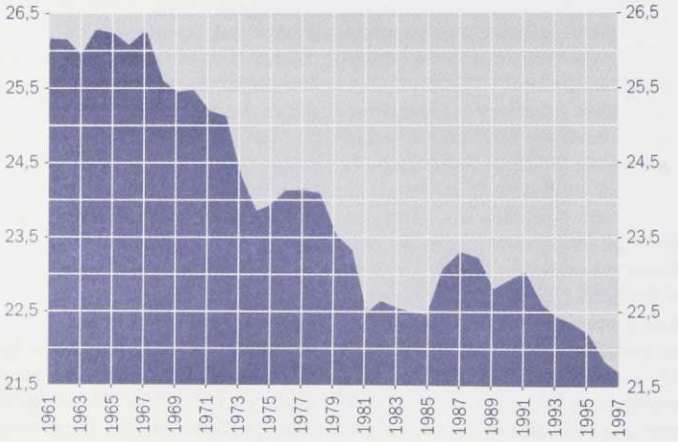

Source : CANSIM (matrices #D31530, D24010, D31600 et D24070), calculs de l'auteur.

Graphique 12
Revenu personnel et disponible par habitant, en dollars de 1997
Québec, 1981-1997

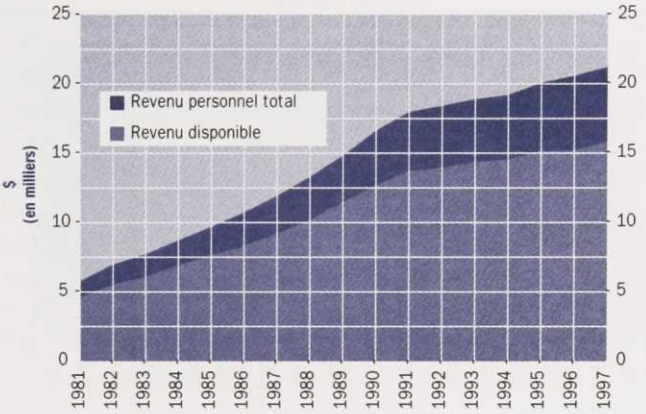

Source : Direction des comptes économiques, BSQ. Calculs de l'auteur.

Macroéconomie

La part du Québec dans l'économie canadienne tend à régresser

Le Produit Intérieur Brut a connu une croissance importante depuis 1981. Après un ralentissement au début de 1990, le PIB a augmenté de nouveau à partir de 1994. La part du Québec dans l'ensemble de l'économie canadienne a fléchi lentement de décennie en décennie depuis les années 1960. Elle était de 25,9 % en moyenne pour les années 1960 et de 24 % pour les années 1970[12]. Celle-ci a reculé à environ 22 % au début des années 1980 et elle est maintenant de nouveau en baisse depuis (Graphique 11).

Le revenu personnel a stagné

Le revenu personnel par habitant en dollars constants avait beaucoup augmenté durant les années 1970. La tendance à la hausse s'est maintenue durant les années 1980, mais elle a été moins prononcée. Cette tendance s'est encore ralentie durant les années 1990, alors que la croissance du revenu personnel par habitant a été moins forte (graphique 12).

L'État prélève toujours plus

L'État — que ce soit l'État fédéral, l'État provincial ou les diverses administrations publiques — prélève une part toujours plus grande des revenus personnels en impôts directs et transferts courants aux adminis-

Graphique 13
Transferts de l'État aux individus et des individus à l'État, en % du revenu personnel par habitant (1997 $)
Québec, 1981-1997

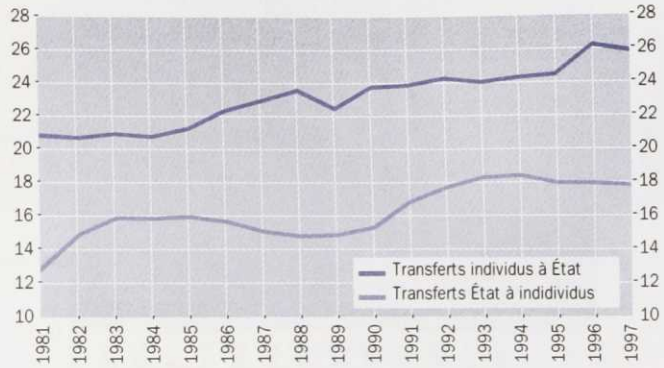

Source : Direction des comptes économiques, ISQ. Calculs de l'auteur.

Tableau 44
Sources du revenu personnel en pourcentage
Québec, 1970-1996

Année	Salaires et traitements	Revenus des autonomes	Revenus des placements	Transferts de l'État aux individus	Autres transferts aux individus	Total
1970	73,0	8,7	7,3	10,5	0,5	**100**
1975	70,4	6,9	8,2	14,1	0,4	**100**
1980	68,8	5,5	10,5	14,7	0,4	**100**
1985	63,2	6,5	12,4	17,4	0,6	**100**
1990	62,6	5,8	14,4	16,8	0,4	**100**
1995	62,4	6,0	11,8	19,4	0,4	**100**
1996	62,9	6,0	11,3	19,4	0,5	**100**

Source : Statistique Canada, *Système de comptabilité nationale, Comptes économiques provinciaux*, 13-213 et BSQ, *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec*, Édition 1997, p. 30-31. Calculs de l'auteur.

Graphique 14
Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus (en %), selon le sexe, (moyenne mobile sur 2 périodes)
Québec, 1975-1999

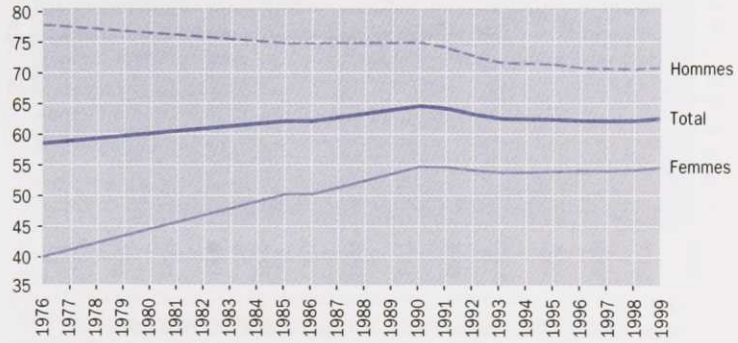

1999 : mars.
Source : Statistique Canada, moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529, Cansim et Ecostat, mars 1999.

trations publiques. Les prélèvements directs par les administrations publiques continuent d'augmenter même dans le contexte d'une réduction des dépenses publiques. Cette proportion était de 16,9 % en 1970, de 20,8 % en 1980 et de 26,6 % en 1996 (graphique 13). Il s'ensuit que la hausse du revenu disponible a été moins forte que celle du revenu brut. Le revenu disponible représente, en 1997, 73,4 % du revenu personnel contre 83,1 % en 1970.

Les sources du revenu personnel sont stables

Depuis dix ans, la part relative des sources du revenu personnel varie peu. La proportion des salaires et traitements est restée stable à environ 62-63 % de l'ensemble des revenus personnels et elle est encore de loin la principale source de revenus de la population (tableau 44). La proportion respective des trois autres sources est elle aussi stable, après avoir varié de façon importante dans les années 1970 et 1980. En nette hausse depuis le début des années 1970, la part des paiements de transferts plafonne en ce moment autour de 19 % et celle des revenus de placements est en régression à cause de la baisse majeure des taux d'intérêts. La part du revenu total qui va aux entreprises individuelles et aux travailleurs autonomes n'a pas beaucoup bougé depuis le début des années 1990, malgré l'augmentation du nombre de personnes actives travaillant à leur compte, sans doute parce qu'il y a dans ce groupe de plus en plus de travailleurs ayant de plus faibles revenus.

Graphique 15
Taux d'activité de la population âgée entre 45 et 64 ans en %, selon le sexe (moyenne mobile sur 2 périodes)
Québec, 1975-1999

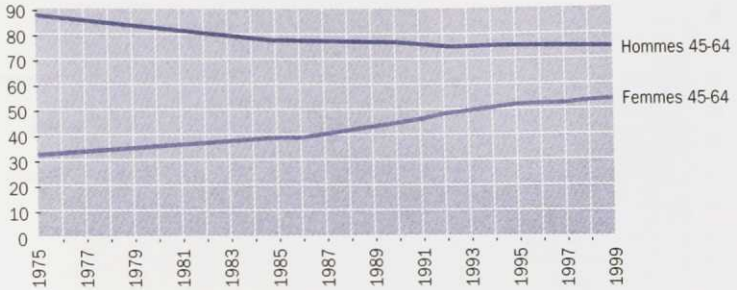

1999 : mars.
Source : Statistique Canada, moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529, Cansim et Ecostat, mars 1999.

Emplois et activité professionnelle

Baisse du taux d'activité et féminisation du marché du travail

Après avoir connu une hausse continue pendant des années à cause de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, le taux global d'activité de la population en âge de travailler régresse quelque peu depuis 1990, surtout parce que moins d'hommes sont actifs, ce qui n'est pas le cas des femmes. Une tendance se confirme ici : pendant que les femmes maintiennent leur présence sur le marché du travail — autour de 54 % depuis neuf ans — les hommes s'en retirent quelque peu, leur taux d'activité passant de 75 % à 71,1 % au cours de la même période (graphique 14).

Ce sont surtout les hommes âgés de plus de 55 ans qui quittent le marché du travail, alors que la proportion de femmes actives dans ce groupe d'âge est quelque peu en hausse (graphique 15). Les deux récessions économiques du début des années 1980 et début des années 1990 ont touché plus durement les industries productrices de biens. « Comme ces industries embauchent beaucoup d'hommes, ces derniers ont subi les effets immédiats et prolongés de la réduction de l'effectif dans des secteurs » (Statistique Canada, cat. 71-259, p. 15). Les mutations du marché du travail — notamment l'emploi salarié dans les grandes entreprises industrielles — ont affecté le niveau d'emploi des hommes âgés de plus de 50 ans, sans parler de l'usure de la force de travail qui marque ce groupe de travailleurs, dont plusieurs sont actifs depuis l'adolescence. Ensuite, les cohortes de femmes plus âgées, qui ont eu

Graphique 16
Population active à temps partiel au total et selon le sexe en %, (moyenne mobile sur 2 périodes)
Québec, 1975-1998

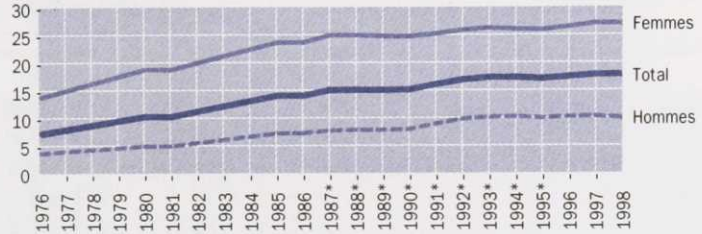

* Données révisées à partir de 1987 pour tenir compte d'une nouvelle définition du travail à temps partiel.

Source : 1975 à 1985, Statistique Canada, moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529 ; 1987 à 1998, données révisées de Statistique Canada selon la nouvelle définition du travail à temps partiel, Cansim.

historiquement un taux d'activité plus bas, sont en ce moment remplacées par de nouvelles cohortes de femmes qui restent actives et pour cette raison le taux de participation des femmes au marché du travail continue de croître. Il s'ensuit une féminisation accrue du marché du travail.

Une étude de l'économiste Georges Mathews a montré que la prise en compte de ce taux de participation plus faible au marché du travail impliquait une augmentation de la distance qui se crée entre l'économie québécoise et celle du reste du Canada[13].

Le travail à temps partiel plafonne

L'emploi à temps partiel a occupé une part grandissante de l'emploi total au cours des années 1970 et 1980 mais la croissance de cette forme d'emploi s'est arrêtée en 1993[14]. Depuis cette date, elle plafonne autour de 17,5 % de l'ensemble (graphique 16). On ne peut plus parler de hausse du travail à temps partiel au cours des années 1990.

Un peu plus du quart des femmes en emploi travaillaient à temps partiel (26,8 %), contre 10 % chez les hommes en 1998. Ces proportions sont assez stables depuis 1993, tant chez les hommes que chez les femmes. Les hommes occupent 31,7 % de l'ensemble de ces emplois. Les femmes sont cependant encore largement majoritaires dans ce type d'emplois, comptant pour un peu plus des deux tiers de l'ensemble depuis vingt ans (68,3 % en 1998).

Baisse du taux de syndicalisation

Le taux de syndicalisation a décliné de façon importante depuis 1990, passant de 46,9 % à 40,5 % en 1998 (tableau 45).

Tableau 45
Taux de syndicalisation, conflits de travail au cours de l'année, travailleurs touchés et jours-personnes perdus
Québec 1970-1996

Année	Taux de syndicalisation	Conflits de travail		
		Déclenchés dans l'année	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
1970	-	126	73 189	1 417 560
1975	-	362	135 765	3 204 930
1980	-	344	174 047	4 314 999
1985	-	270	44 491	1 143 768
1990	46,9	163	128 442	1 117 054
1991	48,5	138	43 096	641 787
1992	49,7	138	16 164	419 647
1993	46,4	142	47 361	516 984
1994	43,8	104	12 907	318 922
1995	41,9	76	47 944	508 659
1996	41,8	88	14 696	387 339
1997	40,7	86	22 504	322 211
1998p	40,5	66	10 224	353 975

p Données préliminaires.
Source : *Le marché du travail*, janvier-février 1995 et mai 1999.

Conflits de travail : après le calme, la tempête ?

On a observé une nette diminution des conflits de travail mesurés par différents indicateurs qui ont tous été en baisse durant les années 1990 : moins de conflits de travail, moins de travailleurs touchés et moins de jours-personnes perdus. Les années 1990 ont été nettement moins troublées par des conflits de travail que les années 1980, et surtout les années 1970. Cette tendance se maintiendra-t-elle ?

Plusieurs indices donnent à penser que les syndicats seront plus combatifs et revendicateurs dans les années à venir, compte tenu de la faiblesse des augmentations de salaires obtenues au cours des dernières années, de la reprise économique et de la fin des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements fédéral et provinciaux. Les grèves des employés d'Hydro-Québec et des infirmières à l'été 1999 le laissent nettement présager.

Le taux de chômage régresse

Le taux de chômage évolue de manière cyclique. Après avoir atteint un sommet en 1983 (13,9 %), il a décliné jusqu'en 1989 (9,3 %), pour ensuite remonter jusqu'en 1993 (13,2 %). Il régresse de nouveau

Graphique 17
Taux de chômage en % selon le sexe
Québec, 1975-1998

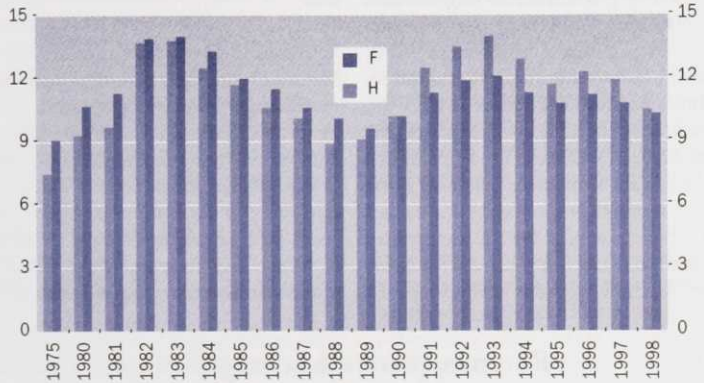

1998 : Avril (estimations).
Source : Statistique Canada, moyenne annuelle de la population active, cat. 71-529 et CANSIM, Ecostat, juin 1998.

Graphique 18
Taux de chômage en % selon le groupe d'âge
Québec, 1975-1998

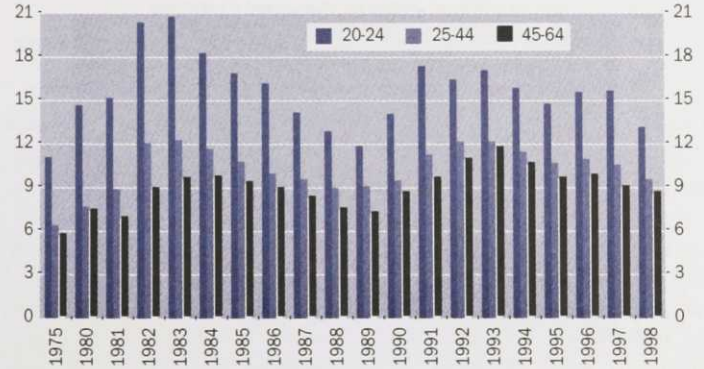

1998 : Avril (estimations).
Source : Statistique Canada, moyenne annuelle de la population active, cat. 71-529 et CANSIM, Ecostat, juin 1998.

depuis cette date. Il était de 9,6% en juin 1999 contre 10,6% un an plus tôt.

Cependant, deux changements majeurs se sont produits depuis vingt ans dans la composition du groupe des chômeurs qui n'est plus tout à fait le même. Tout d'abord, les hommes chôment plus que les femmes au cours des années 1990, ce qui était le contraire au début des années 1980 (graphique 17). Ensuite, il y a une hausse du taux dans la dernière moitié de la vie active, après 45 ans, comparé aux chiffres du début des années 1980. Cette dernière évolution est sans doute liée à la hausse du taux de chômage chez les hommes. La situation s'est nettement améliorée dans le groupe des travailleurs plus âgés en 1997 et 1998, après plusieurs années de détérioration.

Le chômage des jeunes s'atténue

Même s'ils ont toujours connu un haut taux de chômage, les jeunes sont quant à eux moins affectés dans les années 1990 qu'ils ne l'ont été au cours des années 1980 (graphique 18). Les jeunes de 15 à 24 ans ont quelque peu profité de la vigueur de l'économie. Le taux de chômage a régressé davantage dans ce groupe d'âge au cours des dernières années et il est d'environ 20%.

Revenus, pauvreté et inégalités

L'analyse de l'évolution des revenus et du niveau de vie est complexe, parce que les indicateurs le plus souvent retenus mesurent des aspects différents qui ne sont pas toujours bien distingués.

Graphique 19
Gains hebdomadaires des salariés en dollars constants (1998)
Québec et Ontario, 1983-1998

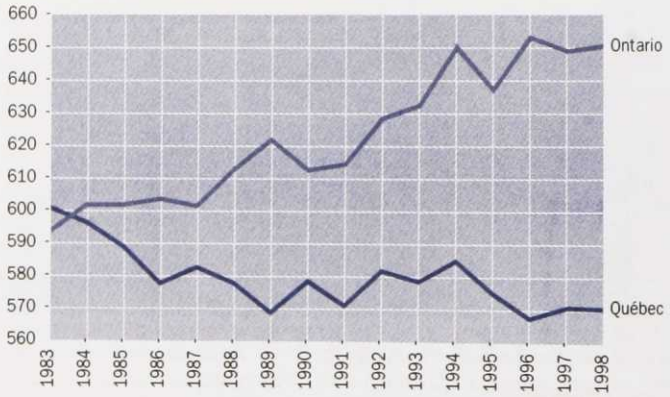

Source : Statistique Canada, Emploi, gains et durée du travail 1998, cat. 72-002-XPB.

Les gains réels des salariés reculent au Québec

Considérons un premier indicateur : les gains hebdomadaires des salariés. Ceux-ci comprennent l'ensemble des revenus gagnés par les personnes salariées, y compris les revenus tirés du travail supplémentaire. Cet indicateur mesure à la fois les revenus gagnés et les heures travaillées. Ces gains, exprimés en dollars courants, sont en hausse depuis 1983, mais il s'agit en fait d'une illusion puisque, transformés en dollars constants de 1998, ils sont en réalité en recul de 5 %, étant en effet passés de 601 $ en 1983 à 571 $ en 1998 (graphique 19).

Cette absence d'augmentation réelle des gains a été maintes fois décrite comme un trait typique du marché du travail contemporain. Si nous comparons la situation du Québec avec celle de l'Ontario, il ne semble pas que tel soit le cas puisque, dans la province voisine qui sert souvent de référence privilégiée, l'évolution contraire s'est produite, les gains réels des salariés progressant de 9,6 %, soit de 594 $ à 650 $ en dollars de 1998. L'écart entre le Québec et l'Ontario s'est creusé de façon marquée en une douzaine d'années, comme le montre le ratio des gains dans les deux provinces, les salariés québécois gagnant en moyenne 88 % des gains des salariés ontariens en 1998, alors qu'il y avait parité relative entre les deux groupes 15 ans plus tôt.

La réduction de l'écart de revenus entre hommes et femmes s'est arrêtée

Les femmes qui travaillent à temps plein gagnent maintenant 75 % du revenu moyen des hommes, contre 61 % en 1973 (tableau 46). Le revenu gagné réel moyen des hommes travaillant à temps plein a peu augmenté depuis vingt ans, alors que celui des femmes travaillant aussi à temps plein a progressé plus vite, réduisant ainsi les écarts.

Tableau 46
Gains annuels totaux moyens des hommes et des femmes travaillant à temps plein, en dollars constants de 1997 et en indice et rapport F/H
Québec, 1973-1997

Année	Hommes $ 1996	Femmes $ 1996	Hommes indice	Femmes indice	Rapport F/H
1973	37 459	22 814	100	100	0,609
1975	39 027	24 567	106	109	0,629
1981	39 670	26 514	108	118	0,668
1985	39 378	26 888	107	120	0,683
1990	40 989	28 086	111	125	0,685
1995	38 676	28 943	105	129	0,748
1996	40 029	30 307	109	135	0,757
1997	39 100	29 209	106	130	0,747

Source : Statistique Canada, cat. 13-217 (Tableau 2), Calculs de l'auteur.

La réduction des écarts entre les deux sexes ne s'est pas poursuivie durant les années 1990, puisque le ratio est relativement stable depuis 1992 et qu'il n'a presque pas bougé en six ans (soit jusqu'en 1997, date des dernières statistiques disponibles). Cette arrêt d'une tendance bien présente auparavant survient au moment où sont implantés dans les entreprises des programmes d'équité en matière de rémunération du travail dans les professions féminisées. Cette intervention va-t-elle relancer la réduction des écarts de gains entre hommes et femmes? Pas nécessairement, puisque d'autres facteurs que la discrimination en sont aussi la cause.

Cet écart de revenu moyen entre hommes et femmes est, faut-il le rappeler, l'une des statistiques les plus connues et les plus citées. Le ratio de 0,75 est souvent présenté, dans les débats publics, comme une mesure de l'iniquité des revenus entre hommes et femmes. Cette lecture doit être nuancée. En fait, plusieurs raisons expliquent un tel écart. Outre l'iniquité salariale — salaires moindres pour les emplois majoritairement occupés par les femmes et équivalents à d'autres emplois majoritairement occupés par des hommes — , il faut aussi prendre en considération les différences dans le capital humain (les hommes plus âgés sont souvent plus scolarisés et ils ont plus d'ancienneté que les femmes), les différences dans les modes de vie et les préférences pour le temps de loisir. Les femmes employées à temps plein travaillent moins d'heures que les hommes également employés à temps plein, notamment parce que celles-ci consacrent plus de temps aux tâches domestiques et les hommes, plus de temps au travail salarié. Le nombre moyen d'heures travaillées par les personnes employées à temps plein est rarement pris en compte dans les débats sur les écarts de revenus entre les sexes. Tous ces facteurs combinent leurs effets pour créer un écart de revenus entre hommes et femmes. Rappelons enfin que

Graphique 20
Revenu moyen brut et disponible des familles en dollars constants (1997), (moyenne mobile sur 2 périodes) Québec, 1973-1997

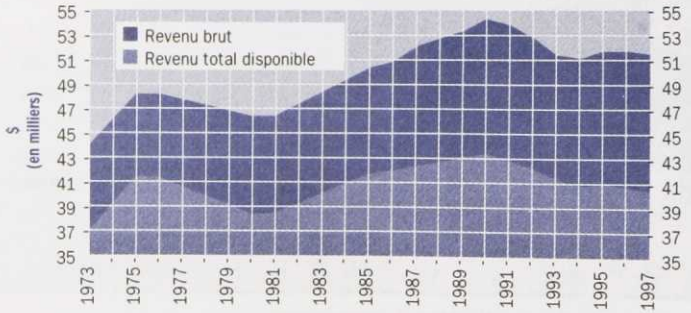

Source : Statistique Canada, cat. 13-210. Calculs de l'auteur.

Tableau 47
Coefficients de GINI de l'ensemble des ménages, des ménages ayant deux personnes ou plus et des personnes seules selon des concepts de revenus différents
Québec, 1981-1996

Année	Revenus avant transferts (1)	Revenu totaux (2)	Revenus après impôts (3)	Rapport 3/2 (4)
		Ensemble des ménages		
1981	0,459	0,381	0,351	0,92
1985	0,483	0,382	0,348	0,91
1990	0,490	0,391	0,350	0,90
1991	0,506	0,398	0,355	0,89
1992	0,496	0,383	0,342	0,89
1993	0,503	0,378	0,338	0,89
1994	0,513	0,396	0,348	0,88
1995	0,512	0,399	0,353	0,88
1996	0,520	0,406	0,356	0,88
		2 personnes et plus		
1991	0,434	0,337	0,290	0,86
1992	0,419	0,318	0,274	0,86
1993	0,423	0,314	0,269	0,86
1994	0,439	0,334	0,282	0,84
1995	0,487	0,337	0,285	0,85
1996	0,441	0,344	0,290	0,84
		Personnes seules		
1991	0,594	0,399	0,338	0,85
1992	0,606	0,398	0,337	0,85
1993	0,609	0,383	0,327	0,85
1994	0,602	0,393	0,326	0,83
1995	0,587	0,390	0,327	0,84
1996	0,607	0,396	0,331	0,84

Source : Statistique Canada, Revenu après impôts répartition selon la taille du revenu au Canada, Ottawa, cat. 13-210.

les différences de revenus entre hommes et femmes célibataires sont beaucoup moins marquées, ce qui confirme que le mode de vie exerce aussi un important effet sur les revenus, en plus des caractéristiques associées au monde du travail.

Le revenu familial réel moyen stagne depuis cinq ans

Du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, le revenu familial brut total a augmenté notamment à cause de l'avènement du double revenu dans les couples, mais cette hausse a cependant été plus faible durant les années 1980 et nulle durant les années 1990. Le revenu familial moyen exprimé en dollars constants de 1997 (dernière année disponible) reste à environ 51 500 $ depuis 1993 (graphique 20). Le déclin amorcé après 1990 s'est arrêté, mais le revenu brut moyen fait du surplace depuis environ cinq ans.

Le revenu familial disponible (après impôts directs) s'est élevé encore moins vite et il a régressé dans les années 1990. En fait, les contributions payées à l'État et les impôts directs ont continué leur progression alors que la croissance des revenus réels était fortement ralentie. Depuis

Tableau 48
Proportion des ménages formés de personnes seules et des ménages de 2 personnes et plus et proportion totale des personnes sous le Seuil de faible revenu (SFR) et la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada Québec, 1980-1997

	SFR (base 1992)			MFR	
Année	Ménages personnes seules	Ménages 2 personnes et +	personnes au total	Ménages personnes seules	Ménages 2 personnes et +
1980	52,0	16,5	19,3	42,2	16,4
1985	52,4	16,9	20,4	39,5	14,4
1986	51,4	16,7	20,0	41,2	14,9
1987	47,8	16,5	19,7	38,2	15,0
1988	50,5	16,3	19,8	42,0	15,2
1989	45,2	12,8	16,3	39,1	13,9
1990	46,9	15,2	19,2	39,5	14,4
1991	46,9	15,7	19,5	37,6	14,5
1992	48,7	15,3	19,1	36,7	13,2
1993	48,4	17,0	20,8	35,2	14,1
1994	49,3	16,4	20,5	36,1	14,4
1995	46,8	16,7	21,3	35,9	14,1
1996	48,3	17,1	21,4	36,0	14,7
1997	47,4	16,4	20,4	n.d.	n.d.

N.B. : Le seuil calculé sur la base 1992 a été révisé en 1995, ce qui explique l'existence de quelques écarts avec les données déjà publiées antérieurement par l'organisme, Le seuil MFR a aussi été révisé.

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille*, Ottawa, cat. 13-207, cat. 13-582 et données non publiées.

1980, l'État prélève une part plus grande des revenus réels des ménages. Ce résultat va dans le sens des observations faites plus haut à partir de l'examen de la comptabilité nationale.

L'impôt et les paiements de transferts réduisent les inégalités de revenus

On observe une augmentation des inégalités de revenus bruts entre les ménages comprenant deux personnes ou plus[15] (tableau 47). Les profonds changements qui ont marqué le marché du travail ces dernières années ont sans conteste contribué à faire augmenter les inégalités socioéconomiques, sans oublier les mutations qui marquent les modes de vie, comme le divorce et le travail salarié des deux conjoints. Le double revenu étant devenu la norme, les ménages qui ne comptent que sur un seul pourvoyeur (les familles monoparentales, par exemple) sont distancés par les autres.

Les ménages formés de personnes vivant seules sont plus inégaux entre eux que ne le sont les ménages de deux personnes ou plus, comme l'indiquent les coefficients de GINI qui sont systématiquement plus élevés.

L'impôt sur le revenu et les paiements de transfert aux individus réduisent considérablement les inégalités entre les ménages. Cette observation est importante, car elle montre que ces deux grands mécanismes de réduction des inégalités, caractéristiques du mode de fonctionnement de l'État-providence, continuent de fonctionner. Les changements importants observés dans les politiques publiques — abolition des allocations familiales, remise en cause de l'universalité du programme de sécurité du revenu de la vieillesse, faible indexation de l'aide de dernier recours, modifications radicales au programme de l'assurance-emploi, etc. — et surtout les baisses d'impôts qui sont annoncées (déjà en vigueur dans plusieurs provinces et discutées au Québec) risquent s'accroître la hausse des inégalités dans les années à venir.

La pauvreté et la faiblesse du revenu : deux phénomènes assez stables

Statistique Canada ne propose pas de mesure officielle de la pauvreté. L'organisme statistique construit plutôt un seuil de faible revenu (SFR) qu'il ne faut pas confondre avec une mesure de la pauvreté. Depuis 1980, le seuil de faible revenu est resté assez stable dans le cas des ménages formés de deux personnes ou plus, soit autour de 16 %, évoluant un peu la hausse ou à la baisse selon la conjoncture économique avec un creux en 1990 (tableau 48). Par ailleurs, la proportion de ménages à faible revenu se maintient à un niveau élevé chez les personnes vivant seules (autour de 48 %), après avoir régressé durant les années 1980.

Au total, on peut estimer qu'un peu plus de 20 % de l'ensemble des personnes vivent dans une situation de faiblesse du revenu au Québec, et cette proportion est assez stable depuis 15 ans.

Il existe une autre mesure de faible revenu, le MFR, qui se rapproche davantage d'une définition opératoire de la pauvreté qui est maintenant employée par un grand nombre de pays aux fins de comparaisons internationales[16]. La tendance qui caractérise la mesure de faible revenu (MFR) suit de près le seuil de faible revenu analysé plus haut et elle indique peu de changement dans le cas des ménages comptant au moins deux personnes. Le taux de pauvreté mesuré par le MFR était de 14,4 % en 1985 et de 14,7 en 1996 (dernière année disponible pour cette mesure).

Tableau 49
Personnes et ménages bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars) en nombre, en indice et en proportion de la population âgée de 0-64 ans
Québec , 1970-1999

	Personnes			Ménages		
Année	Nombre	Indice	En % de la population 0 - 64 ans	Nombre	Indice	En % du nombre de ménages
1970	515 760	100	9,2	206 971	100	14,9
1975	419 558	81	7,3	198 219	96	12,2
1980	512 068	99	8,8	285 174	138	-
1981	533 080	103	9,1	302 435	146	16,3
1982	561 868	109	9,5	325 456	157	-
1983	675 788	131	11,4	396 997	192	-
1984	706 934	137	11,9	415 413	201	-
1985	708 677	137	11,9	424 790	205	-
1986	693 874	135	11,8	416 336	201	21,0
1987	649 555	126	11,0	390 366	189	-
1988	594 016	115	10,0	358 067	173	-
1989	559 298	108	9,1	340 837	165	-
1990	555 907	108	9,0	343 874	166	-
1991	594 879	115	9,8	366 215	177	16,8
1992	674 874	131	11,0	413 387	200	-
1993	741 387	144	11,6	450 675	218	-
1994	787 159	153	12,3	472 939	229	-
1995	802 240	156	12,4	479 381	232	-
1996	815 487	158	12,6	485 261	234	21,1
1997	793 307	154	12,4	476 948	230	-
1998	725 668	141	11,2	447 476	216	-
1999	661 276	128	10,3	410 554	198	-

Source : Gouvernement du Québec, *Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu*, éditions 1989 et 1993 Québec ; ministère de la Main d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Calculs de l'auteur.

Une tendance — peu marquée cependant — à la réduction du taux de pauvreté dans les ménages d'une seule personne apparaît durant la même période.

Le diagnostic d'ensemble que nous retenons de ces mesures est que dans l'ensemble, le taux de faiblesse de revenu et le taux de pauvreté n'ont à peu près pas

bougé depuis dix ans (entre 1987 et 1997).

Les pauvres, une population mouvante

La population des pauvres est mouvante. Selon une étude publiée par Statistique Canada en 1997, effectuée à partir de données d'enquête par panel menées en 1993 et 1994, un peu moins de la moitié des ménages pauvres ne l'étaient plus après deux ans, ayant été remplacés par un contingent à peu près équivalent de nouveaux pauvres. La pauvreté est donc un état temporaire ou transitoire pour une proportion importante des ménages. Il ressort aussi de cette étude que l'incidence de la pauvreté est importante puisque plus de ménages peuvent être pauvres à un moment ou à un autre au cours d'une certaine période.

Pour un tiers des ménages, l'entrée dans l'état de pauvreté a été causée par la perte d'un membre à la suite d'un divorce ou d'une mortalité. La même proportion de ménages a pu quitter l'état de pauvreté à la suite de l'arrivée d'un nouveau gagne-pain. L'autre facteur déterminant est l'entrée ou la sortie du marché du travail. Cette étude montre bien que les changements qui marquent le mode de vie sont à peu près aussi importants que la participation au marché du travail pour expliquer la sortie ou l'entrée dans l'état de pauvreté.

La dépendance vis-à-vis de l'aide sociale régresse

La progression continue depuis 1990 du nombre de personnes vivant de l'aide sociale a atteint un sommet en 1996 (815 487) et ce nombre a régressé à 661 276 en mars 1999, une diminution de 20 % (tableau 50). La diminution est importante, il faut le noter, puisqu'une personne sur cinq a quitté l'aide de dernier recours en quatre ans. Les personnes qui vivent de l'aide sociale représentent 10,3 % de la population âgée de 0 à 64 ans (graphique 21).

Au total, 410 554 ménages recevaient l'aide de dernier recours au 31 mars 1999, soit 15,4 % de moins que le sommet atteint

Graphique 21
Nombre de personnes et de ménages (en millier) bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars) (moyenne mobile sur 2 périodes)
Québec, 1970-1999

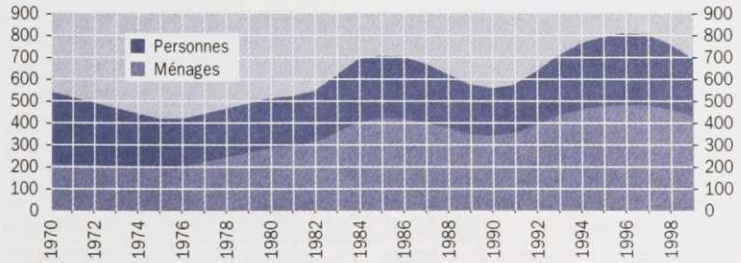

Source : Gouvernement du Québec, *Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu*, éditions 1989 et 1993, Québec ; Ministère de la Main d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Calculs de l'auteur.

Tableau 50
Ménages et personnes bénéficiaires de l'aide sociale selon le type de ménages
Québec, 1999

Types de ménages	Ménages*	Personnes		
		Adultes	Enfants	Total
personnes seules**	276 163	276 163	-	276 163
	(67,3)	(41,8)	-	(41,8)
couples sans enfant	23 419	46 838	-	46 838
	(5,7)	(7,1)	-	(7,1)
couples avec enfants	33 877	67 754	69 539	137 293
	(8,3)	(10,2)	(10,5)	(20,7)
familles monoparentales	77 095	77 095	123 887	200 982
	(18,7)	(11,7)	(18,7)	(30,4)
Total N	**410 554**	**467 850**	**193 426**	**661 276**
%	**(100)**	**(70,7)**	**(29,3)**	**(100)**

* Données officielles non ajustées.

** Comprend 1003 conjoints d'étudiants.

Source : Ministère de la Sécurité du revenu, calculs de l'auteur.

en 1996 (485 261). Sur une longue période, la croissance du nombre de ménages recevant de l'aide sociale est importante, tant en indice (+ 98 % en vingt-cinq ans) qu'en proportion. On le voit, l'augmentation du nombre de ménages vivant dans cette situation de dépendance (+98 %) a été beaucoup plus rapide que l'augmentation du nombre de personnes (+28 %), ce qui s'explique par la multiplication des petits ménages, essentiellement formés de personnes seules et de familles monoparentales.

Environ les deux tiers des ménages qui ont reçu de l'aide sociale sont formés de personnes vivant seules (tableau 50). Les familles monoparentales constituent le second type en importance de ménages qui bénéficient de cette aide. On le voit, environ 85 % des ménages qui reçoivent l'aide directe de l'État ont à leur tête un seul adulte, ce qui est bien révélateur que la dépendance va de pair avec un certain isolement social. La vie en couple ou la vie de famille donnent aux individus sans ressources propres le support matériel pour vivre, mais lorsque survient une crise dans le couple ou la famille, bon nombre d'individus ne peuvent subvenir seuls à leurs besoins et ils doivent alors compter sur l'aide de l'État. Celle-ci permet à des personnes en difficulté de vivre seules, ce qui était à peu près impossible avant 1970.

Plus de 70 % des bénéficiaires de l'aide de dernier recours étaient des adultes et 30 %, des enfants, soit 193 426 au 31 mars 1999. Les deux tiers de ces enfants vivaient en majorité dans des familles monoparentales.

Consommation

La proportion de propriétaires continue d'augmenter

L'accès à la propriété progresse lentement et la proportion de propriétaires de leur logement a augmenté à 55,8% en 1997 (tableau 51). Le taux de propriétaires est plus élevé dans les petites villes et à la campagne que dans les grands centres.

Diffusion rapide de nouveaux biens durables

L'équipement de base nécessaire à la vie quotidienne est maintenant à peu près présent dans tous les ménages: système de chauffage, chauffe-eau, cuisinière, frigidaire, machines à laver et à sécher le linge, téléphone, radio, télévision couleur font partie de l'équipement standard, y compris dans les jeunes ménages et les ménages à faible revenu. Ce constat passe aujourd'hui pour une évidence, mais il faut se rappeler qu'il était loin d'en être ainsi il y a vingt ans encore.

De nouveaux équipements ménagers et de nouveaux biens durables continuent de se répandre dans les foyers. Le four à

Tableau 51
Taux de possession du logement et de certains équipements dans le ménage
Québec, 1986-1997

Items possédés		1986	1990	1997
% de propriétaires		53,6	55,2	55,8
Lave-linge		81,2	84,9	85,7
Lave-vaisselle		39,6	43,0	48,5
Four à micro-ondes		26,7	65,5	84,7
Barbecue au gaz		16,2	34,9	45,5
Appareil climatiseur		13,7	13,3	16,0
Lecteur disques compacts		*	13,7	54,5
Magnétoscope		34,1	63,2	80,4
Caméscope		*	4,9,0	13,8
Télé-couleur	une	58,4	57,6	48,7
	deux ou plus	*	39,4	50,6
Câble		56,2	63,2	66,3
Micro-ordinateur		8,7	12,4	27,7
Auto	une	53,5	54,5	51,6
	deux ou +	19,1	21,6	18,7
Camion et minivan		12,6	13,8	21,3

* Ne s'applique pas ou item non mentionné dans le rapport d'enquête.

Sources: Statistique Canada, *Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques*, cat. 13-218, 1997 (Tableau 1,5).

micro-ondes est devenu un bien essentiel en moins de dix ans, alors que le lave-vaisselle s'est répandu moins rapidement. En dix ans le berbecue au gaz s'est retrouvé dans presque la moitié des ménages, mais sa diffusion ne dépassera sans doute pas la proportion de ménages propriétaires de leur logement, pour des raisons de sécurité (les locataires n'ayant généralement pas l'espace nécessaire ni l'autorisation d'avoir un tel équipement).

Le taux de possession d'une voiture n'augmente plus depuis 10 ans mais la proportion de ménages équipés d'un camion ou d'une fourgonnette (minivan) est en nette hausse. Si les ménages ont acquis de nombreux biens d'équipement ménager durant les années soixante et soixante-dix, ils se sont massivement équipés d'une grande panoplie d'équipements électroniques reliés aux loisirs durant les années 1980 dont la consommation était encore en hausse en 1997. Presque tous les ménages ont la télé-couleur et la moitié d'entre eux ont même deux postes ou plus, le magnétoscope est présent dans 80 % des ménages, la moitié des ménages ont un lecteur de disques compacts et le câble est présent dans les deux tiers des foyers. Ces biens font maintenant eux aussi partie de l'équipement de base de ces derniers.

L'ordinateur personnel est présent dans un foyer sur quatre d'après Statistique Canada et dans un foyer sur trois d'après l'enquête sur les pratiques culturelles du ministère de la Culture du Québec. Après un lent départ, le taux de possession d'un micro-ordinateur à la maison est en nette progression chaque année. D'autres biens, tels que les fours à micro-ondes, les magnétoscopes et les barbecue au gaz, pour ne citer que trois exemples, se sont diffusés plus rapidement parce qu'ils avaient trouvé une utilité immédiate dans le foyer. Le micro-ordinateur a tardé à trouver la sienne aussi vite. Sans doute est-ce la *communication* avec l'extérieur qui va lui permettre de trouver son véritable créneau dans le foyer. Les loisirs, la vie quotidienne, les activités d'apprentissage et les relations sociales, sans oublier le travail au foyer, exigent de communiquer avec l'extérieur et il est possible d'utiliser l'ordinateur pour chacune de ces activités.

Deux facteurs contribuent à l'extension du taux de possession d'un ordinateur domestique : la simplification de la manipulation et le développement de nouveaux usages. L'apprentissage des micro-ordinateurs s'avère plus long et plus complexe que celui d'autres biens durables. Mais le développement de nouveaux logiciels conviviaux a simplifié son utilisation et on peut entrevoir le jour où il deviendra sans doute aussi simple de faire fonctionner un ordinateur que de téléphoner (compte tenu que l'utilisation du téléphone se complexifie de son côté !). Par ailleurs, le nombre de personnes qui ont une connaissance pratique des ordinateurs sur le marché du travail augmente, sans oublier les jeunes générations qui se familiarisent tôt avec cet appareil.

Les divertissements à la maison et la communication avec l'extérieur impliquent des dépenses pour des biens durables et des services nouveaux. De nouveaux moyens de communication par satellite concurrencent déjà le câble, les compagnies qui offrent les services se livrent une guerre de prix et les ménages les plus fortunés s'équipent de biens sophistiqués sur le plan technique : cinéma maison, soucoupe sur le toit, etc. La communication par Internet se développe aussi rapidement, et le commerce électronique

Taleau 52
Répartition en % (coeff.) des dépenses du budjet familial selon le poste de dépense familles de deux personnes et plus Québec, 1969-1996

Poste	1969	1978	1982	1986	1992	1996
Alimentation	26,8	24,4	22,6	21,1	19,2	18,5
Logement	20,5	22,6	24,8	24,0	25,1	25,6
Transport	12,8	14,4	13,8	14,3	14,0	14,5
Loisirs	7,4	7,8	7,7	8,6	9,4	8,9
Habillement	9,9	8,0	7,4	7,4	6,2	5,4
Équipement	6,0	7,0	6,0	6,2	5,8	5,8
Protection	5,9	5,4	5,8	5,9	6,8	7,3
Santé	5,0	3,5	3,9	4,1	4,4	4,4
Éducation	1,2	1,2	1,5	1,7	1,9	2,3
Divers	4,5	5,7	6,6	6,7	7,4	7,4
Total %	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100,0**
$ 1996	**24 663**	**41 518**	**40 406**	**43 030**	**41 838**	**42657**
$ courants	**7 399**	**17 105**	**24 930**	**31 713**	**39 537**	**42657**
N	**13 105**	**7 638**	**8 692**	**7 958**	**7 328**	**7 978**

Source : Micro-données des Enquêtes sur les dépenses des familles, 1969 à 1996, calculs de l'auteur.

va sans doute donner une impulsion nouvelle à ce moyen de communication de mieux en mieux maîtrisé.

Une structure de dépenses en profonde mutation

La structure des dépenses des ménages est en profonde mutation depuis trente ans[17] (tableau 52). Deux fonctions de consommation sont en régression dans le budget moyen des ménages comptant au moins deux personnes : l'alimentation et l'habillement, ce qui libère des ressources pour les autres fonctions qui elles sont en croissance. En d'autres termes, le revenu discrétionnaire des ménages — le revenu dont on peut librement disposer une fois satisfaites les dépenses pour les biens et services de première nécessité — augmente et de nouveaux besoins peuvent être satisfaits. Logement, transports, loisirs, protection et dépenses diverses sont les fonctions de consommation qui ont profité de l'avènement de ce revenu discrétionnaire.

Depuis 1978, les ménages doivent assumer une part plus importante des dépenses pour la santé et l'éducation, deux fonctions de consommation qui pèsent plus lourd dans les budgets. Le virage ambulatoire et les compressions dans les dépenses publiques impliquent que les ménages assument une part plus grande de dépenses. Une autre raison explique cette hausse. De nouveaux biens et services ont fait leur apparition et cela contribue aussi à la hausse des dépenses moyennes et de la

part du budget consacrée à ces dernières. Donnons des exemples. De nouvelles technologies permettent de corriger la vision des personnes ayant des problèmes de myopie, mais ces dépenses ne sont pas couvertes par l'État. Il en va de même pour les nouvelles technologies en matière de soins dentaires (implants au titane, couronnes, etc.). Des personnes n'hésitent pas à s'acheter plusieurs paires de lunettes, et le coût de celles-ci peut varier à la hausse selon la qualité retenue ou le design. Il en va de même en matière d'éducation. Plusieurs étudiants participent à des programmes d'échange à l'étranger, plus fréquents maintenant qu'il y a dix ans, ce qui contribue à hausser le coût des études supérieures. On le voit, la hausse de la part du budget consacrée à certaines fonctions augmente aussi parce que le panier de biens et services se transforme.

Le cinéma, divertissement toujours plus populaire

Le cinéma est, avec la télévision, l'une des industries culturelles les plus développées. L'auditoire des cinémas et ciné-parcs a connu une forte croissance au Québec durant les années 1990, plus rapide que l'accroissement de la population (tableau 53). Les salles de cinéma du Québec ont connu plus de 26 millions d'entrées en 1998, soit une hausse de 13,1 % par rapport à l'année précédente. En cinq ans, la croissance a été de 34 %. Cette croissance est étonnante et il faut parler d'un véritable engouement pour le septième art, comme en témoigne l'ouverture de complexes géants de salles de cinémas à Québec et Montréal. Les Québécois âgés de 12 ans et plus ont vu en moyenne quatre films en salle en 1998, soit un film et demi de plus par année en cinq ans.

Le nombre de projections croit plus vite que le nombre de clients des salles de

Tableau 53
Auditoire des cinémas et ciné-parcs et projections de films au total en indice et proportion en français
Québec, 1991-1998

Année	Auditoire			Projections		
	N (000)	Indice	% en français	N	Indice	% en français
1991	14 255	100,0	57,4	297 268	100,0	58,7
1992	15 305	107,4	59,9	340 375	114,5	61,3
1993	17 257	121,1	63,6	363 297	122,2	64,8
1994	18 383	129,0	64,1	407 548	137,1	65,6
1995	19 023	133,4	62,6	471 670	158,7	64,4
1996	20 875	146,4	62,6	535 069	180,0	65,9
1997	23 119	162,1	63,4	577 807	194,4	63,4
1998	26 142	183,4	-	640 897	215,6	-

Source : ISQ Indicateurs d'activités culturelles au Québec 1997 ; Statistiques sur l'industrie du film et www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 54
Auditoire des cinémas et projections de films selon le pays d'origine des films
Québec, 1995-1998

	Auditoire				Projections			
Pays	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**
USA	84,7	87,1	84,1	77,1	83,2	86,0	84,5	77,7
France	4,4	4,7	4,9	5,1	4,5	4,6	5,5	5,7
Autres pays	6,2	4,9	7,0	5,7	6,7	5,4	6,5	5,1
Québec	2,8	2,7	3,7	16,4	3,0	3,3	3,0	10,1
Canada*	1,9	0,7	0,3	1,7	2,6	0,7	0,5	1,4
Total (%)	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

* Excluant le Québec

Source : ISQ, Statistiques sur l'industrie du film, 1998.

cinémas. Il y a plus de salles à fréquenter et plus de films à voir. Cette industrie culturelle est, on le voit, très dynamique. Les études portant sur la question révèlent que les premières cohortes de la génération des baby boomers, qui vont bientôt prendre leur retraite ou encore diminuer leur temps de travail, vont alimenter cette croissance de l'industrie du film qui est appelée à se maintenir dans les années à venir.

L'industrie du cinéma est largement dominée par les grandes sociétés commerciales américaines, qui contrôlent à toutes fins utiles la production et la commercialisation des films (tableau 54). Durant les années 1980, environ 85 % de tous les films vus par les clients des cinémas étaient d'origine américaine (chiffre qui comprend les coproductions). Les films venant de France suivaient loin derrière avec environ 5 % de l'auditoire, et la part des films du Québec a été en moyenne de 4 % (0,3 % pour les films canadiens).

Le palmarès des films projetés en 1998 a réservé une surprise de taille, puisque trois films québécois se retrouvent parmi les dix films qui ont été les plus populaires dans l'année : *Les Boys* (3e place), *Les Boys II* (5e place) et *C'ta ton tour, Laura Cadieux* (10e place). La part de l'assistance totale est passée à 16 % pour les films québécois, soit quatre fois plus que la moyenne des autres années et cette croissance s'est faite presque exclusivement au détriment des films américains.

Deux enjeux au début du millénaire

La société québécoise sera confrontée à plusieurs enjeux majeurs au tournant des années 2000. Nous en retiendrons deux pour conclure cet examen sommaire des tendances.

Le premier est de nature démographique. La chute de la fécondité des couples et l'accélération du taux de décès – inévitable dans une société vieillissante – vont rapidement conduire à une stagnation de la population québécoise, puis à une régression. Les effets de la dénatalité se font déjà sentir dans le système de l'éducation. La diminution du nombre de naissances – maintenant autour de 75 000 par année – entraînera encore la fermeture de nombreuses écoles, et la dénatalité commence à toucher les cégeps et les universités. Elle s'y fera sentir plus nettement au cours des prochaines années et il faudra rationaliser tout le secteur de l'enseignement supérieur. Les 15 000 naissances en moins annuellement entraîneront la fermeture de plusieurs cegeps dans quelque temps. Et les institutions du secteur de la santé, profondément bouleversées depuis le milieu des années 1990, devront encore s'adapter à la présence d'une population vieillissante dans les années à venir.

On n'a pas encore vraiment réfléchi aux conséquences des mutations importantes à venir dans la démographie québécoise et aux implications de la dépopulation sur la vie des régions, sur les institutions, sur la croissance économique. La dépopulation est déjà bien présente dans plusieurs régions du Québec et celle-ci ne fera que s'accélérer comme le donne à penser l'examen de la pyramide des âges en Gaspésie, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et ailleurs. Elle affectera plus tard d'autres régions. Les grandes villes seront moins touchées parce que les jeunes y migrent, mais elles doivent aussi s'ajuster, comme on le voit à Montréal. Le débat sur le regroupement de municipalités à Montréal et à Québec, qui s'est engagé durant l'année 1999, n'est pas étranger à la perspective nouvelle qu'imposera la démographie dans les années à venir. Gérer la décroissance exigera une plus grande concertation que la gestion de la croissance des années 1960.

La hausse de l'immigration s'imposera un jour ou l'autre. Celle-ci amènera cependant d'autres problèmes, comme celui de l'inégale répartition des immigrants sur le territoire. Les immigrants sont aussi mobiles sur le territoire canadien et une partie d'entre eux ne restent pas à demeure au Québec. Et la question linguistique se pose aussi avec acuité, comme on le sait.

Peut-on alors relancer la natalité ? Il ne s'agit pas bien sûr de ressortir des boules à mites le discours nataliste d'antan, mais plutôt de voir bien en face un problème de société, qui doit trouver des solutions acceptables comme toute autre grande question. On ne reviendra pas à la forte fécondité des années cinquante, car le mode de vie contemporain – au cœur duquel se trouve le double revenu – est peu compatible avec les familles ayant plus de deux enfants. Mais les couples auront-ils ces deux enfants qui sont souvent présentés comme la norme ? Les études montrent que le désir d'enfant est bien présent chez les jeunes, mais de nombreux obstacles les empêchent de passer à l'acte. On connaît les mesures qui pourraient aider les jeunes couples à avoir les enfants qu'ils désirent, mais elles tardent à se mettre en place. Ainsi, on n'a pas encore réglé le dossier des congés parentaux, ce volet important de la politique familiale qui, avec les garderies plus accessibles, doit en être un élément important. Les discussions sur le partage des compétences entre niveaux de gouvernement afin de mettre en place une nouvelle formule de congé parental n'ont toujours rien donné, et pendant ce temps les besoins des jeunes couples ne sont pas comblés.

Le second enjeu est, d'une certaine manière, lié au premier. Les années 1990 ont été marquées par une remarquable stabilité des ressources financières des individus et des ménages, et par la stabilité de la répartition, contrairement à ce qui se passait durant les années soixante et soixante dix. Les revenus des ménages et des familles ont peu augmenté ; les gains réels que les individus retirent de leur travail n'ont pas bougé en quinze ans ; la proportion des pauvres a peu bougé depuis environ vingt ans ; les inégalités de revenus entre ménages sont stables depuis plusieurs années, ne régressant pas mais n'augmentant pas non plus ; les différences de revenus gagnés par les hommes et les femmes sont maintenant constantes depuis plus de cinq ans (alors qu'elles s'atténuaient d'année en année auparavant). Tout bouge dans bien des secteurs de la société, mais le niveau de ressources et leur répartition entre les groupements sociaux ont peu varié durant les années 1990. Cela va-t-il durer ? N'est-on pas à la veille de connaître plusieurs mouvements sociaux en faveur de changements radicaux à apporter sur le plan de l'allocation des revenus et ressources pécuniaires ?

Cela dit, il faut aller au-delà des moyennes stables que l'on vient d'évoquer, car derrière leur apparente stabilité se cache un rééquilibrage qui est déjà bien amorcé entre les groupes de travailleurs et entre les générations. La moyenne stable cache souvent des évolutions en sens inverse. Par exemple, les revenus réels des jeunes couples ont régressé alors que les revenus réels des couples sans enfant présent à la maison (et plus âgés) augmentaient. Les couples à deux revenus s'en tirent mieux et parviennent à augmenter leurs ressources, mais les familles monoparentales voient les

leurs diminuer, régression en partie compensée par une aide accrue de l'État. Les revenus personnels réels des travailleurs les mieux formés, travaillant dans des secteurs de pointe, augmentent ; ceux des travailleurs moins qualifiés régressent, devant la concurrence des autres pays dans un contexte de mondialisation. Derrière la stabilité apparente des moyennes se cachent de nouvelles disparités. Et les jeunes familles ne sont pas celles qui, en ce moment, s'en tirent le mieux. Leur situation relative se dégrade même et cela nous ramène au premier enjeu dégagé plus haut : comment demander aux jeunes d'avoir plus d'enfants dans le contexte actuel ?

Déjà bien des groupes de travailleurs revendiquent une amélioration de leur situation et ces revendications iront en s'accentuant. Les coupes dans les programmes d'aide de l'État et les diminutions d'impôt qui commencent timidement à apparaître vont sans doute affecter la redistribution de la richesse. L'État-providence se redessine et le marché crée de nouvelle formes d'inégalités. Il est possible de prévoir que notre société va arriver à mieux satisfaire les besoins de base des individus et des ménages, mais la redistribution et la promotion d'une société plus égalitaire vont régresser.

La progression de l'égalité notée par Tocqueville comme étant une tendance de fond de nos sociétés se maintiendra-t-elle ? On peut en douter dans le monde nouveau qui s'esquisse sous nos yeux, un monde déjà marqué par la différence et la diversité.

Simon Langlois est professeur au département de Sociologie de l'Université Laval.

Notes

1. Jean-Jacques Simard, « Québec et frères inc. La cybernétisation du pouvoir », *Recherches sociographiques*, 21, 1-2, 1980 :97-129.
2. Voir par exemple les études comparées du groupe Comparative Charting of Social Change, notamment Michel Forsé et Simon Langlois, *Tendances comparées des sociétés postindustrielles*, Paris, Presses universitaires de France, 1996 et les ouvrages publiés dans la collection Comparative Charting of Social Change, McGill-Queen's University Press.
3. Voir Nikolai Genov et Anna Krasteva, *Recent Social Trends in Bulgaria 1960-1995*, Montréal, McGill-Queen's University press (sous presse).
4. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage dont nous avons coordonné la rédaction, *La société québécoise en tendances 1960-1990* (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990). Les données de ce chapitre reprennent quelques-unes des séries statistiques qu'on trouve dans cet ouvrage, qui couvre par ailleurs l'ensemble des domaines que l'on nous reprochera peut-être de ne pas aborder ici.
5. Selon une étude de Statistique Canada publiée en 1998 donnant les résultats d'une enquête faite auprès des Québécoises.
6. Le solde migratoire est établi à partir des déclarations d'impôt sur le revenu, avec deux ans de retard. Le solde calculé chaque année à partir du fichier des allocations familiales surestime les départs du Québec et les deux statistiques ne peuvent être comparées. Lorsque le solde estimé

est publié chaque année, il s'ensuit une distortion si on le compare au seuil définitif de l'année précédente mesuré à partir d'une autre base. La surestimation qui résulte de la comparaison de données venant de deux sources a donné lieu à des manchettes alarmistes ces dernières années, surtout dans la presse anglophone.

7. Louis Duchesne, « Naître au naturel : les naissances hors mariage », *Statistiques. Données socio-démographiques en bref*, BSQ, juin 1997.
8. Voir par exemple la récente publication du BSQ, du Conseil de la famille et de l'enfance et du Ministère de la famille et de l'enfance, *Un portrait statistique de la famille et de l'enfance au Québec*, Québec, BSQ et Conseil, 1999.
9. *Idem*.
10. Charles Castonguay, « Évolution de l'assimilation linguistique au Québec et au Canada entre 1971 et 1991 », *Recherches sociographiques*, 3, 38, 1997 : 469-490.
11. Michael O'Keefe, *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*, Ottawa, Patrimoine Canada, 1998, p. 37.
12. Voir Statistique Canada, *Système de comptabilité nationale. Comptes économiques provinciaux*, édition historique 1961-1986, cat. 13-213, p. xxii.
13. Georges Mathews, « L'essoufflement de l'économie québécoise face à l'économie canadienne », dans *Recherches sociographiques*, 2-3, 1998 : 363-391.
14. Statistique Canada a modifié la définition du travail à temps partiel. Certains emplois réguliers occupés moins de trente heures par semaine (pilotes d'avion, par exemple) sont inclus dans les emplois à temps plein. Les données ont été révisées à partir de 1987. Avant cette date, elles ne sont pas strictement comparables.
15. L'inégalité est mesurée par le coefficient de GINI, qui est une mesure classique. Plus les riches reçoivent une part élevée des revenus, plus le coefficient de GINI est élevé.
16. La Mesure de Faiblesse du Revenu (MFR) définit comme pauvres les ménages qui reçoivent moins de la moitié de la médiane du revenu disponible par unité. Cette mesure, plus facile à calculer, est maintenant de plus en plus utilisée dans les comparaisons internationales de la pauvreté.
17. Nous avons calculé les coefficients budgétaires pour dix grandes fonctions de consommation à partir des micro-données des *Enquêtes sur les dépenses des familles* de Statistique Canada.

Les **événements** de l'année

Chronologie des principaux événements, de juillet 1988 à juin 1999 **203**

Les grands disparus **242**
Pauline Julien
Camille Laurin
Gratien Gélinas
Pierre Perrault

Les suites de la crise du verglas **246**

Chronologie des principaux événements, de juillet 1998 à juin 1999

MARIE-CLAUDE PETIT

JUILLET 1998

Le 1er – Naissance de la **Commission scolaire de Montréal**. Elle remplace la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui existait depuis 150 ans. Le **25** août, l'an un de la nouvelle CSDM est inauguré par sa présidente, **Diane De Courcy**.

Le 3 – **Joe Norton** est élu grand chef du conseil de bande de Kahnawake, pour la neuvième fois depuis 1980, après avoir amassé 762 voix. Le seul candidat qui l'affrontait, Charlie Robertson, n'a recueilli que 172 voix. Quelque 4500 électeurs avaient le droit de vote dans la réserve amérindienne mais seulement 20 % d'entre eux se sont présentés aux urnes.

Le 5 – Le directeur général d'**Alliance Québec**, David Birnbaum, remet sa démission pour cause de divergence de philosophie avec le nouveau chef, William Johnson, élu le 30 mai dernier. Son départ s'ajoute à celui du directeur des communications Robert Bull qui, pour des raisons analogues, avait récemment quitté le groupe de pression.

Le 7 – **Jacques Normand** s'éteint à l'âge de 76 ans. Surnommé l'enfant terrible de la télévision québécoise, Jacques Normand — né Pascal Raymond Chouinard — était aussi qualifié de chef d'orchestre des belles nuits de Montréal dans les années 40 et 50. Il a dirigé Le Faisan Doré, le Saint-Germain-des-Prés, les Trois Castors et le Café Saint-Jacques, des cabarets du rire et de la chanson. C'est après une longue convalescence que Jacques Normand décide d'investir l'univers de la chanson. Ses premières armes, il les fait à CHRC, à Québec, puis à CKVC, son concurrent, comme animateur. Talentueux, il chante dans ses propres émissions. Puis, l'auteur Henri Deyglun lui suggère un rôle dans *Vie de famille*, un radio-roman de l'heure, qu'il accepte. Enfin, il passe à la télévision. Avec Roger Baulu, Jacques Normand animera quotidiennement *Les Couche-Tard*, une émission de variétés diffusée à la télévision de Radio-Canada de 1962 à 1969.

Le 8 – L'hôpital Royal Victoria annonce la réussite d'une grossesse par **fécondation *in vitro* à distance**, grâce à un transport par avion. Une première en Amérique du Nord sinon une première mondiale selon l'établissement. Cette méthode est issue d'une collaboration entre le laboratoire de McGill et l'hôpital de Chicoutimi.

Le 10 – **Pierre Paquette**, secrétaire général de la CSN, démissionne de ses fonctions. L'économiste de 43 ans se dit disposé à effectuer un saut dans l'arène de la politique municipale, notamment aux côtés de Jean Doré, en prévision des élections de novembre. **Le 14**, le Parti québécois dit l'attendre s'il choisit la scène provinciale. **Le 7** août, l'ex-syndicaliste devient le nouvel animateur de *Droit de parole*, une émission d'affaires publiques, à Télé-Québec. **Le 3** février, il se joint au Bloc québécois à titre de président du chantier sur « la défense des intérêts du Québec », l'un des quatre grands chantiers de réflexion que le parti est en train de mettre sur pied pour moderniser le discours souverainiste. Dès la fin mars, Pierre Paquette coordonnera les quatre chantiers. **Le 28**, Télé-Québec annonce sa décision de mettre fin au contrat la liant à Pierre Paquette en raison de ses engagements politiques. **Le 1er** mars, l'ex-animateur demande une injonction en Cour supérieure pour demeurer à *Droit de parole* jusqu'à la fin de son contrat, le 28 mars. **Le 18** avril, à l'issue du conseil général du BQ, Pierre Paquette accède au nouveau poste de premier vice-président du parti.

Le 12 – Le peintre **Serge Lemoyne** meurt, à l'âge de 57 ans, d'un cancer. Originaire d'Acton Vale, Serge Lemoyne cultivait la controverse depuis l'âge de 20 ans. Il a étudié à l'École des Beaux-Arts de Montréal de 1958 à 1960. Puis, il participe à l'underground et suscite de célèbres happenings. En 1965, il est invité à exposer au Musée des beaux-arts de Montréal et, en 1976, au Musée d'art contemporain. Sa rétrospective de 1988 au Musée de Québec lui vaut la consécration.

Le 14 – **Guy Chevrette** demande au premier ministre Lucien Bouchard de le relever de la tâche d'organisateur en chef de la prochaine campagne électorale du Parti québécois. Titulaire de plusieurs portefeuilles au sein du gouvernement, Guy Chevrette attribue sa décision à sa surcharge de travail et à des raisons de santé.

Le 15 – Le **Casino de Montréal** rappelle ses employés syndiqués et rouvre ses portes à la suite d'un conflit avec le Syndicat des employés de la Société des casinos, affilié à la CSN. Le différend, qui aura duré 42 jours, portait sur les conditions de travail, lesquelles ont été à nouveau déterminées jusqu'en 2003.

Le 18 – **Edward Bantey**, indépendantiste et chroniqueur au quotidien *The Gazette*, est emporté par une crise cardiaque à l'âge de 73 ans. Natif de Québec, Ed Bantey a connu une vie mouvementée. Surtout au cours des dernières années de sa vie, où ses prises de position étaient aux antipodes de celles habituellement prisées par les porte-voix anglophones. En 1967, il adhère au Mouvement souveraineté-association. Puis, il devient membre du Parti québécois jusqu'au moment du « beau risque », en 1985, incapable d'accepter la volonté de René Lévesque de mettre en veilleuse l'option souverainiste. En 1977, il élabore une stratégie de rapprochement vers les non-francophones en vue du référendum de 1980. Six mois après la tenue du référendum, il est chargé de concevoir la politique gouvernementale envers les communautés culturelles. Pour les élections de 1981, il écrit *Autant de façons d'être Québécois*. En 1949, en raison d'une tentative de syndicalisation, Ed Bantey avait été placé sur une liste noire des activistes communistes par

ses patrons du tabloïd montréalais *The Herald*. En 1988, *The Gazette* lui offre une chronique. Plus tard, son mariage avec l'ex-députée péquiste des Îles-de-la-Madeleine, Denise Leblanc, le met au ban des médias anglophones.

Le 21 – Présentation d'un rapport sur l'avenir de la **Société des alcools du Québec (SAQ)**. Le groupe de travail, sous la direction de Jocelyn Tremblay, ancien président de la SAQ, propose, entre autres, le maintien de la structure actuelle du secteur des boissons alcooliques et du rôle de la SAQ.

Le 22 – Après une semaine de moyens de pression, une entente de principe survient entre le Regroupement des employés techniciens ambulanciers du Québec et le Comité patronal. L'entente comprend une augmentation salariale de 7,5 %. Les **techniciens ambulanciers** qui réclamaient une hausse de 8,5 %.

Le **ministère des Relations internationales du Québec** annonce qu'il ouvrira avant la fin de l'été de nouveaux bureaux à Barcelone et à Pékin et, dès les prochains mois, à Kuala Limpur, à Manille, à Shangaï et à Buenos Aires. Ces opérations font partie de la stratégie de « redéploiement » promise par le ministre Sylvain Simard après la fermeture, en mars 1996, de 12 des 22 représentations québécoises qui existaient alors à l'étranger.

Le 23 – Il est désormais officiel que le coureur automobile **Jacques Villeneuve** quittera l'écurie Williams à la fin de l'année pour rejoindre BAR (British American Racing), la nouvelle équipe de son ami et gérant Craig Pollock.

Le 27 – On apprend que le libraire **Edmond Bray** est décédé une semaine auparavant des suites d'une longue maladie, à l'âge de 84 ans. En 1965, Edmond Bray s'associe à Pierre Renaud, dont le nom, uni au sien, marque encore l'histoire des librairies québécoises, pour ouvrir une librairie dans le quartier Côte-des-Neiges. À la fin des années soixante, ce Français originaire d'Auvergne est de passage chez Leméac avant d'ouvrir la librairie Hermès, dans Outremont.

AOÛT 1998

Le 3 – Les conclusions du rapport du Bureau de la sécurité des transports, remis à Montréal, indiquent que l'accident d'avion qui a coûté la vie au cinéaste **Jean-Claude Lauzon** et à la comédienne **Marie-Soleil Tougas**, en août dernier dans le Grand Nord québécois, a probablement été causé par un moment de distraction ou une illusion d'optique.

Le 4 – Le plus grand projet de production d'**énergie éolienne** jamais entrepris au Canada dispose désormais des fonds nécessaires à sa réalisation. Établi sur la côte de la péninsule gaspésienne près de Cap-Chat et de Matane, le projet mise sur une technologie éprouvée : 133 éoliennes de troisième génération du fabricant danois NEG-Micon offriront une capacité installée de 100 mégawatts d'énergie électrique, soit suffisamment pour alimenter une agglomération de 10 000 foyers. C'est la Mutuelle du Canada qui a agit à titre d'agent financier et principal coprêteur d'un consortium d'investisseurs institutionnels.

Le 5 – **Lise Bissonnette** quitte la direction du quotidien *Le Devoir*, une fonction

qu'elle occupait depuis juin 1990, pour devenir présidente-directrice générale de la **Grande Bibliothèque du Québec** qui devrait ouvrir à Montréal en 2001. Le lendemain, en présence de la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, qui lui a formellement offert le poste trois semaines auparavant, Lise Bissonnette prononce une conférence où elle formule ses intentions quant à ses nouvelles fonctions. Le **12** février, **Bernard Descôteaux**, rédacteur en chef au *Devoir* depuis 1990, est nommé par le conseil d'administration du journal pour lui succéder. Entré au *Devoir* en 1974, il devient ainsi le huitième directeur du quotidien fondé en 1910 par Henri Bourassa.

Le dernier député encore vivant élu sous la bannière de l'**Union nationale** en 1936, **Gérard Thibault**, s'éteint à 92 ans. Élu à 30 ans dans la circonscription montréalaise de Mercier, celle que Robert Bourassa et Gérald Godin ont représentée, il se fait battre trois ans plus tard. En 1948, 1952, 1956 et 1960, il s'y représente et se fait élire à chaque fois. Il a joué le rôle de whip, puis d'adjoint parlementaire au ministère de l'Industrie et du Commerce, occupé le poste de ministre d'État de 1958 jusqu'à sa défaite et celle de son parti en 1962. Gérard Thibault se présentait comme «l'ami des jeunes» et a aidé de nombreuses organisations de loisirs et de sports, dont la Ligue de baseball royale junior en 1947 dans laquelle a brillé Claude Raymond. Jusqu'à sa retraite, il a siégé à la Commission des Affaires sociales où l'avait nommé Robert Bourassa.

Le 7 – On apprend que le fonds d'archives du défunt **Institut de généalogie Drouin** de Montréal et leurs droits d'utilisation ont été achetés, à la fin du mois de juillet, par l'American-French Genealogical Society de Woonsocket au Rhode Island. Basé à Montréal, l'Institut de généalogie Drouin avait fait faillite au début des années 1990. La banque de données qui prend la route des États-Unis constitue le registre de presque tous les mariages célébrés au Québec de 1608 à 1940.

À l'âge de 58 ans, le musicien et enseignant **René Masino** meurt des suites d'une longue maladie. En 1964, il se joint à l'Orchestre symphonique de Montréal, à titre de bassoniste. En 1979, il entre à la faculté de musique de l'Université de Montréal où il sera tour à tour responsable du secteur Vents, cofondateur, avec Robert Leroux, du secteur Jazz, puis adjoint aux études en interprétation. Membre de la Société de musique contemporaine du Québec depuis 1966, René Masino a aussi participé au Quatuor de saxophones de Montréal et à l'Ensemble du Saint-Laurent dont il fut le cofondateur.

Le 11 – Inauguration au **Centre Hospitalier de l'Université Laval** du nouveau **réseau de télémédecine** du Québec qui servira d'abord à la cardiologie infantile. Plus de 32 hôpitaux régionaux se rattacheront à quatre centres hospitaliers universitaires, soit le CHUL, l'Hôpital de Montréal pour enfant, l'hôpital Sainte-Justine et le Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke.

La **Commission des universités** conclut, dans un quatrième rapport rendu public, que les facultés de théologie offrent un enseignement qui s'est adapté aux besoins d'une société en changement et qui attire aujourd'hui beaucoup de femmes.

Positron fibres optiques, une entreprise montréalaise fondée à peine un an

plus tôt, est cédée à Reltec Corp., un manufacturier américain de systèmes de télécommunications, pour 304 millions de dollars canadiens. C'est la forte concurrence dans ce secteur qui a rendu nécessaire cette transaction.

Le 16 – Sur les **Plaines d'Abraham**, plus de 100 000 personnes assistent à la reconstitution de la bataille de 1775 qui confrontait les troupes des généraux britannique et américain, Montgomery et Arnold. Initiative de Parcs Canada, de la Commission des champs de bataille nationaux, de la Commission de la capitale nationale du Québec et du Corps historique du Québec, l'événement *À l'assaut de la Capitale*, a donné à voir 1800 figurants en costumes militaires du 18e siècle ainsi que la défaite des Américains qui n'ont pu réussir à s'emparer de Québec.

Le 17 – La **Coalition pour le Quartier chinois**, un regroupement d'une vingtaine d'organismes chinois, présente une requête devant la Commission des droits de la personne pour vérifier si l'application de la Charte de la langue française dans le Quartier chinois ne constitue pas une entrave à l'expression culturelle de ses habitants.

Phyllis Lambert quitte la direction du **Centre canadien d'architecture**, institution muséale qu'elle a fondée il y a une vingtaine d'années. C'est l'universitaire et muséologue de renommée mondiale **Kurt W. Forster** qui lui succède. Phyllis Lambert, 71 ans, conserve toutefois la présidence du conseil d'administration du CCA tout en poursuivant ses activités de recherche.

Un Ontarien de 18 ans, Sydney MacAlpine, est accusé du meurtre du **curé Laurent Leblanc**, 68 ans. Le curé Leblanc avait mystérieusement disparu le **17** juillet à Bonaventure, en Gaspésie, jusqu'à ce que l'on retrouve son corps, le **15** août, dans un bois près de Matapédia. Considéré comme un témoin important, c'est le jeune agresseur qui a indiqué aux policiers de la Sûreté du Québec l'emplacement du corps de sa victime.

Le 18 – Le gouvernement du Québec met officiellement fin à la crise de la réserve de Listuguj, en Gaspésie, par la signature d'une entente avec le conseil de bande et les dissidents du clan Metallic, assurant ainsi aux **Micmacs** 110 emplois saisonniers et de nouveaux droits de coupe de bois. Également, Guy Chevrette, ministre responsable des Affaires autochtones, promet de poursuivre le dialogue avec la communauté dans le but d'ajouter à l'entente d'éventuels accords sur la pêche, le tourisme et la taxation. Le **27** juillet, des autochtones avaient dressé des barricades de terre à deux endroits sur la route 132, principal axe routier de la péninsule gaspésienne, bloquant notamment l'accès à la scierie GDS de Pointe-à-la-Croix. Au total, la crise aura coûté 2,5 millions au gouvernement.

Le 20 – Les neuf juges de la Cour suprême du Canada en viennent à une conclusion unanime dans le cadre du **renvoi fédéral** sur la légalité d'une sécession unilatérale du Québec du reste du Canada. Dans leur avis de 80 pages, les magistrats estiment, entre autres, qu'une démarche unilatérale d'indépendance est contraire au droit international et à la Constitution canadienne. Cette décision du plus haut tribunal du pays répond aux trois questions que le gouvernement fédéral lui avait soumises en

septembre 1996. S'il s'agit d'un jugement historique il en va aussi d'une première mondiale : aucun tribunal ne s'était penché sur les modalités d'une sécession avant le fait (voir l'article de Manon Cornellier en page 276).

Glaxo Wellcome, partenaire de **Bio-Chem Pharma** dans le développement de la lamivudine, reçoit une première autorisation en vue de commercialiser ce produit qui entre dans le traitement de l'**hépatite B**. Le Bureau des aliments et drogues des Philippines donne ainsi un premier accès à un marché composé de 350 millions de personnes affectées de façon chronique par ce virus.

Le 25 – À la suite d'une rencontre de deux heures avec Guy Chevrette, ministre des Affaires autochtones, les **Montagnais de la Basse-Côte-Nord** décident de ne pas dresser de barricades sur la route 138, à la hauteur de Mingan, à plus de 200 km de Sept-Îles. Ensemble, ils ont convenu d'un moratoire sur l'émission de nouveaux permis de pourvoiries sur les rivières nord-côtières.

Le mafioso **Paolo Paul Cotroni**, 42 ans, fils du célèbre caïd Santo Franck Cotroni, meurt à l'hôpital Sacré-Cœur de Cartierville. L'avant-veille, deux tueurs l'ont criblé de six balles devant sa résidence à Repentigny. Les membres de sa famille, sauf Frank et un de ses fils, Francesco, tous deux emprisonnés pour trafic de drogue, ont décidé de faire débrancher l'appareil respirateur.

Le 26 – La Ville de Québec annonce l'acquisition, au coût de 250 000 $, d'un premier **autobus électrique** à plancher bas, fabriqué au Tennessee par Advanced Vehicle Systems. Au même moment, un consortium formé d'ÉcoVia, de la société Moteurs électriques Dubé, d'Asbestos et de AVS se propose d'amorcer la production de ce véhicule d'avant-garde.

Le 27 – En mal d'appuis de la population dans leur projet de construction d'un nouveau stade au centre-ville de Montréal, les **Expos** lancent une campagne publicitaire télévisée. Son coût s'élève à 500 000 $, la diffusion s'échelonnera du 31 août au 27 septembre. **Le 3** septembre, le premier ministre Lucien Bouchard répète de vive voix à Claude Brochu, que son gouvernement n'injectera pas d'argent dans la construction d'un nouveau stade. **Le 17**, l'économiste Pierre Fortin et le géographe Sylvain Lefebvre concluent dans leur rapport *Le Projet de stade des Expos*, qu'une contribution financière de l'État est parfaitement justifiable. **Le 5** octobre, le commissaire du baseball majeur, Bud Selig, de passage à Montréal, rencontre Lucien Bouchard et appuie Claude Brochu. Deux jours plus tard, les actionnaires se donnent un sursis de cinq mois pour remplacer celui-ci. **Le 24** mars 1999, Québec fait volte-face et ouvre la porte aux Expos, qui pourraient recevoir sept à huit millions par année du gouvernement à même l'enveloppe actuellement dévolue à la promotion touristique de Montréal. **Le 28** avril, un syndicat composé d'institutions financières reconnues accepte de prêter 100 millions au groupe de Jacques Ménard afin de financer en partie la construction d'un stade de baseball au centre-ville (voir l'article de Jean Dion en page 508).

Ouverture du **22e Festival des films du monde de Montréal**, présidée par Monique Mercure, directrice de l'École nationale de théâtre. Parmi les vingt-quatre films en compétition, trois sont québécois :

Nô de Robert Lepage, *2 secondes* de Manon Briand et *Hathi* de Philippe Gautier. **Le 8** septembre, Manon Briand reçoit le Prix de la meilleure mise en scène.

Le 28 – La pièce de théâtre **Les Belles-Sœurs** de Michel Tremblay célèbre ses 30 ans. Pour rendre hommage à l'écrivain-dramaturge, une douzaine d'actrices qui ont donné corps et âmes à quelques-unes de ses figures mythiques, telles les Denise Filiatrault, Janine Sutto, Michelle Rossignol, Gisèle Schmidt, Huguette Oligny, Andrée Lachapelle, Sophie Clément et Élise Guilbault, montent sur la scène du théâtre du Rideau Vert. Sont également de la partie le metteur en scène André Brassard et la comédienne Rita Lafontaine, ses complices de toujours.

SEPTEMBRE 1998

Le 1er – Le **Bloc québécois** emporte un siège dans la circonscription de Sherbrooke. Le nouveau député qui siégera à Ottawa, Serge Cardin, est élu avec 44,6 % des voix contre son plus proche rival, le candidat du Parti libéral du Canada, Robert Pouliot, qui a récolté 43,4 % du vote.

Cognicase annonce qu'elle déménage dans le secteur des hautes technologies de Montréal. La compagnie montréalaise, conceptrice de logiciels de gestion et de plates-formes informatiques, embauchera 2000 personnes qui se joindront à son équipe répartie à Montréal, en France, aux États-Unis et en Angleterre

Le 4 – Le **Groupe Jean Coutu** se soumet à la décision de la Cour supérieure au sujet de sa plus récente procédure et presse ses 230 franchisés de cesser la vente de produits du tabac. Le géant pharmaceutique voulait échapper à une décision du Tribunal de l'ordre des professions rendue en juin qui statuait que le commerce du tabac était « incompatible » avec le métier de pharmacien.

Le 5 – **Ferdinand Biondi**, dernier des grands pionniers de la radio francophone au Québec, s'éteint à l'âge de 90 ans. Pendant près de 35 ans, il travaille à CKAC en tant qu'animateur, scripteur et directeur des programmes. Dévoué à la culture, à la scène, aux arts visuels et à la littérature, Ferdinand Biondi a été très actif sur les scènes culturelles et théâtrales. À la fin de sa carrière à CKAC, en 1966, il est nommé secrétaire général du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, poste qu'il a occupé durant 20 ans. Il a aussi été membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec, doyen de l'Union des artistes et sénateur de la fondation Édouard-Montpetit. Italien de naissance, Ferdinand Biondi, a toujours été engagé dans la communauté italienne de Montréal.

À titre de 20e directeur général de la Sûreté du Québec, **Florent Gagné**, 53 ans, prête serment. Exceptionnellement, son mandat aura une durée de deux ans et demi plutôt que cinq ans. Aussitôt que les réformes amorcées par son prédécesseur, Guy Coulombe, seront avancées, l'ex-sous-ministre de la Sécurité publique cédera sa place à un policier.

Le 8 – Le premier ministre du Québec Lucien Bouchard renonce à un tête-à-tête avec le secrétaire général de la Francophonie, **Boutros Boutros-Ghali** ; il affirme agir ainsi pour protéger, face aux exigences du gouvernement fédéral, le statut et les prérogatives du Québec au sein de cette organisation internationale.

Le 10 – **Eaton** investit 27 millions dans la restauration intérieure et extérieure de son établissement centenaire du centre-ville de Montréal, l'un des neuf qu'il possède au Québec.

Le 14 – **Diane Wilhelmy** accède au poste de déléguée générale du Québec à New York. Elle succède ainsi à **David Levine**. Membre de la haute fonction publique québécoise depuis 1983, Diane Wilhelmy s'est surtout fait connaître du grand public en 1992, au moment des négociations constitutionnelles qui ont mené à l'accord de Charlottetown.

Victor-Lévy Beaulieu met en vente le Complexe culturel de la Maison de VLB de Trois-Pistoles, qu'il a créé de toutes pièces il y a cinq ans, pour 375 000 $. Le **15** mars, la ville de Trois-Pistoles annonce qu'elle prendra en charge la Maison de VLB pendant l'été et qu'elle entend mettre en place l'an prochain un Musée du téléroman assorti d'un lieu consacré au récit et au conte.

Le 14 – La Ville de Montréal dépose une plainte au Service de police de la CUM pour dénoncer le système de **vignettes VIP** créées pour permettre, entre autres, à des policiers d'échapper aux contraventions de stationnement. **Le 20**, 74 agents de stationnement et une dizaine de cadres reçoivent un avis de suspension sans solde de la Ville de Montréal. **Le 13** octobre, la Ville et le syndicat des cols blancs en arrivent à une entente ce qui met fin à la suspension des 74 agents. **Le 19**, la Ville de Montréal émet 47 autres avis de suspension de dix jours sans solde à l'adresse d'agents de la circulation qui ont détenu une vignette VIP. Le **16** novembre, deux mois après que la Ville de Montréal eut terminé son enquête sur le scandale des vignettes, le service de police de la CUM remet à son tour un rapport d'enquête sur la centaine de policiers présumément impliqués dans cette affaire. **Le 27**, le directeur du Service de police annonce que 117 policiers seront accusés devant le comité de discipline pour avoir utilisé et distribué ces vignettes. **Le 30** décembre, le commissaire à la déontologie policière rejette la plainte déposée début décembre par le Mouvement action justice contre la centaine de policiers impliqués dans l'affaire, jugeant qu'elle ne relevait pas de ses compétences. **Le 6** janvier, après une enquête qui aura duré trois mois, aucune accusation de fraude ne sera finalement portée contre les préposés au stationnement de la Ville de Montréal qui ont participé durant des années au système illégal des vignettes VIP. **Le 7** janvier, à l'instar de ces préposés, les 117 policiers de la CUM trouvés en possession de vignettes VIP ne seront pas accusés de fraude devant une cour criminelle.

Le 15 – **Claude Rochon**, directeur intérimaire du **Service de police de la Communauté urbaine de Montréal** depuis six mois, et réputé pour être le grand concepteur de la police de quartier, annonce qu'il quitte le SPCUM pour un emploi dans le secteur privé. Âgé de 52 ans, Claude Rochon a longtemps été perçu comme le candidat favori pour assurer la relève de Jacques Duchesneau, qui démissionnait le 3 avril dernier. **Le 18**, c'est son bras droit, **Michel Sarrazin,** qui devient, à 48 ans, le huitième directeur du SPCUM.

Le doyen de l'Assemblée nationale, **John Ciaccia**, annonce qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat. Âgé de 65 ans, John Ciaccia représente depuis 1973 la circonscription de Mont-Royal, château fort

libéral où seulement 30% des électeurs sont francophones. Pendant sa carrière, John Ciaccia a détenu plusieurs portefeuilles dans les gouvernements de Robert Bourassa et de Daniel Johnson. Il a été ministre de l'Énergie et des Ressources, des Affaires internationales, des Affaires autochtones et de l'Immigration.

À la surprise de tous, Clément Godbout annonce qu'il ne sollicitera pas un troisième mandat à la présidence de la **Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec**, la plus grande centrale syndicale du Québec. Le **18,** son secrétaire général, Henri Massé, 52 ans, confirme qu'il sera candidat au poste de président de la centrale. Le **27** novembre, à l'issue du 25e Congrès triennal de la FTQ, il y est élu.

Pour la première fois depuis la réorganisation des services de santé, le ministre **Jean Rochon**, trace un bilan sévère de sa propre réforme et affirme partager en tous points les conclusions féroces livrées la veille par le **Collège des médecins du Québec**. Le CMQ concluait que l'addition des compressions à la réforme en cours avait mené à « l'improvisation » et à « plusieurs lacunes » (voir l'article de Roch Côté en page 299).

Le 17 – Le chanteur **Claude Dubois** est victime d'un léger malaise cardiaque, quelques heures avant de monter sur la scène du Cabaret du Casino de Montréal. Transporté d'urgence au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, son état de santé a par la suite été jugé stable. Il s'agissait d'un premier malaise du genre pour l'artiste âgé de 51 ans.

Le 18 – Quelque 400 producteurs de porcs érigent une barricade sur l'autoroute 20, à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, près de Drummondville. Ils estiment que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentaiton n'a rien fait pour les aider à sortir de la crise financière qui secoue **l'industrie du porc**. **Le 22**, ils mettent fin à leur siège, sous la pression de l'escouade antiémeute de la Sûreté du Québec. **Le 29**, le ministre de l'Agriculture, Guy Julien, explique qu'il ne reste que quelques détails à régler avant qu'il ne soit en mesure de rendre publics les termes de l'accord de principe intervenu à la suite de négociations intensives avec les représentants des producteurs de porcs et l'Union des producteurs agricoles. **Le 30**, contre toute attente, les producteurs de porcs affirment avoir été trompés par Québec. **Le 2** octobre, le gouvernement du Québec cède devant la détermination des producteurs et consent à les compenser jusqu'à un montant de 30 millions afin de les aider à traverser la crise (voir l'article de Bruno Jean sur la future politique rurale en page 451).

Première représentation au Palais des Congrès de Paris de la production de Luc Plamondon et Richard Cocciante, **Notre-Dame de Paris**, qui se poursuivra jusqu'au 31 janvier. **Le 30** mars 1999, le spectacle débute sa tournée nord-américaine par Montréal, puis se rend à Québec, Toronto et Ottawa.

Le 19 – Après une épreuve de force qui aura duré six ans, **Métro-Richelieu** et 350 de ses 5500 employés en arrivent à une entente pour régler un très lourd contentieux et pour signer du même coup une nouvelle convention collective d'une durée de six ans. Dans une proportion de près de 90%, les syndiqués du transport, à l'imprimerie, à l'entrepôt et au bureau, ont appuyé l'adoption de cette entente de principe qui portait sur le passé et l'avenir. La

somme totale que Métro-Richelieu devra débourser, entre autres, en indemnités et intérêts, s'élève à 33 millions de dollars.

Le 22 – La **Régie régionale de la santé de Québec**, constate, trois ans après la fusion forcée des hôpitaux universitaires de Québec soient le CHUL, l'Hôtel-Dieu de Québec et l'hôpital Saint-François d'Assise, l'échec de la formule et présente un nouveau plan d'organisation des services. La Régie propose de reconstruire un autre centre universitaire pour la région composé cette fois du CHUL, de l'Enfant-Jésus, de l'Hôtel-Dieu de Québec et de l'hôpital Laval.

Le 23 – Au cours d'un **mini-remaniement ministériel**, le premier ministre Lucien Bouchard fait accéder au conseil des ministres **François Legault**, ancien président et cofondateur d'Air Transat, au poste de ministre délégué à l'Industrie et au Commerce et responsable de la Société générale de financement et d'Investissement-Québec. De son côté, **Jean Rochon**, ministre de la Santé et des Services sociaux, conserve son poste. **Joseph Facal**, député de Fabre, et **Nicole Léger**, députée de Pointe-aux-Trembles, se joignent au cabinet. Joseph Facal est ainsi nommé ministre aux Affaires intergouvernementales canadiennes en remplacement de **Jacques Brassard**, qui garde les Transports et devient leader parlementaire. Nicole Léger accède au poste de ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance. Pour sa part, le ministre **Guy Chevrette** délaisse la responsabilité des Régions, qui est reprise par l'ancien leader **Jean-Pierre Jolivet**. **Matthias Rioux**, ministre du Travail, devient également responsable du dossier des aînés. Enfin, **Roger Bertrand** passe du MIC au poste de ministre responsable des Services gouvernementaux et vice-président du Conseil du trésor.

Le 24 – Dans le cadre du débat sur la **langue d'affichage**, William Johnson, président d'Alliance Québec, un organisme de défense des droits des anglophones, organise une manifestation devant le magasin Eaton au centre-ville de Montréal. D'un côté de la rue Sainte-Catherine Ouest des centaines d'anglophones scandent *« Boycott Eaton »* à l'intention du grand magasin qui n'affiche plus qu'en français depuis la loi 86. De l'autre, une trentaine de bruyants membres du Mouvement de libération nationale du Québec, masqués, agitent fleurdelisé et tricolore des Patriotes, en criant *« William Johnson, le peuple aura ta peau »* (voir l'article de Jean Dion en page 505).

Radio-Canada présente au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes une demande afin de réutiliser la fréquence du 690 AM à Montréal, laquelle devient libre en décembre. Son objectif est de créer une nouvelle chaîne d'information radiophonique en continu, chaîne qui serait également diffusée sur Internet. Le **21** juin 1999, le CRTC rejette cette proposition ainsi que le projet de Radio-Nord qui voulait des stations de musique country en anglais et en français. Le **22**, un regroupement de citoyens d'influence, avec en tête Pierre Juneau, Guy Fournier et Florian Sauvageau, dénonce publiquement les décisions du CRTC afin de soulever une levée de boucliers dans la population quant à l'avenir de la Société Radio-Canada. Le **25**, Radio-Canada en appelle de cette décision auprès du gouvernement fédéral et entend déposer sa demande officielle de révision avant le

5 juillet auprès du cabinet fédéral (voir l'article de Jean-Pierre Desaulniers en page 417).

Le 25 – Tapis Peerless, l'un des plus importants fabricants canadiens de moquettes et de tapis, situé à Acton Vale en Estrie, accepte l'offre d'achat de 51 millions de Beaulieu of America, une entreprise américaine.

Le 27 – Le député péquiste et ministre de la Métropole, **Robert Perreault**, conserve l'investiture de son parti dans la circonscription de Mercier devant sa rivale, la politologue **Josée Legault**. À la suite de cette défaite, Josée Legault, 37 ans, n'entend pas pour autant mettre un terme à sa carrière politique.

Fernand Robidoux, un des pionniers de la chanson au Québec, meurt subitement à l'âge de 78 ans. À la fin des années 40, à la suite de Jean Lalonde, Fernand Robidoux devient le *crooner* le plus populaire du Québec avant d'aller tenter sa chance en Europe. À Londres d'abord, il enregistre un album de chansons québécoises dont la majorité sont composées par Raymond Lévesque. Par la suite, à Paris, il entreprend une carrière qui s'annonce prometteuse. En 1949, avec Robert L'Herbier, Fernand Robidoux fonde *Radio 49*, un magazine bimensuel, afin de promouvoir la chanson canadienne. En 1963, toujours pour contrer l'envahissement de la musique américaine, il crée *Music-Hall Digest*, une émission de chansons francophones diffusée dans plus de 30 stations de radio.

Le 28 – Héma-Québec, une nouvelle agence québécoise de services transfusionnels de sang prend la relève de la Société canadienne de la Croix-Rouge, qui régnait depuis 51 ans. Créée dans la foulée du rapport Krever sur le scandale du sang contaminé, Héma-Québec, dont l'implantation a coûté 10 millions, sera responsable de l'approvisionnement en produits sanguins dans 125 hôpitaux du Québec.

OCTOBRE 1998

Le 1er – Pauline Julien est retrouvée sans vie à son domicile du Plateau Mont-Royal. La chanteuse âgée de 70 ans a mis fin à ses jours par l'absorption d'une dose massive de médicaments. Depuis plusieurs années, elle souffrait d'une maladie dégénérative qui affectait sa mémoire, sa motricité et, de plus en plus, sa parole (voir l'article à la fin de la chronologie).

Le **salaire minimum** passe à 6,90 $ l'heure, une augmentation de dix cents par rapport au taux qui prévalait depuis un an. Les salariés à pourboire voient leur salaire augmenter à 6,15 $ l'heure, une autre augmentation de dix cents. Également, la semaine normale de travail passe de 43 à 42 heures.

Bombardier Aéronautique décroche le plus gros contrat de son histoire. D'une valeur totale de 1,5 milliard, la commande, passée par Cornair, un transporteur régional de Cincinnati, en Ohio, consiste à fabriquer, sur une période de 10 ans, 50 jets régionaux. Quelque 900 emplois seront ainsi créés à Montréal.

Le 2 – Le romancier **François Barcelo** devient le premier auteur québécois à voir son manuscrit, *Cadavres*, publié dans la célèbre Série noire de Gallimard.

Le 5 – Télémédia Communications se porte acquéreur de quatre stations de radio du nord de l'Ontario. Il s'agit de CJMX-FM

Sudbury, CHUR-FM North Bay, CHVR-FM Pembroke et CJQM-FM Sault-Sainte-Marie. Certaines étaient condamnées à la fermeture parce que Pelmorex, le précédent propriétaire, avait décidé de cesser tout financement dans ce secteur. Le montant des transactions n'a pas été dévoilé.

L'auteur **Pierre Gauvreau** décide de cesser d'écrire *Le Volcan tranquille*, le dernier téléroman de la trilogie qui comprenait *Le Temps d'une paix* et *Cormoran*, au terme du 60e des 78 épisodes que devait compter l'émission destinée à la télévision de Radio-Canada. Pierre Gauvreau s'en prend particulièrement à l'attitude générale de la société d'État qui n'a pas semblé avoir fait tous les efforts possibles pour promouvoir son téléroman. *Le Volcan tranquille* a connu un parcours instable dans la grille-horaire et attirait, l'an dernier, une moyenne de 530 000 téléspectateurs.

Pas moins de 70 artistes célèbrent la réouverture du **Corona**, un théâtre de 700 places situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne. Bâti en 1912, le Corona portait alors le nom de Family Theatre et a été laissé à l'abandon pendant 32 ans. Il est le seul édifice montréalais de type théâtre cinématographique dont l'extérieur et l'aménagement des espaces intérieurs sont typiques. La restauration de cette pièce du patrimoine architectural a débuté en 1991 et a coûté 2,4 millions.

Le 8 – Le ministère québécois des Finances autorise des investissements de 179 millions pour l'établissement de deux stations de **métro** à Laval. Le **14**, le ministère des Transports annonce qu'il investira 63,5 millions pour la construction d'une station de métro à l'intersection de Pie-IX et Jean-Talon qui devrait ouvrir en 2004. Le gouvernement subventionnera également, aux coûts de 2,6 millions, trois études de faisabilité pour l'aménagement d'un train léger de surface sur trois axes, soit entre Saint-Laurent et Rivière-des-Prairies, puis sur l'avenue du Parc, et enfin entre Boucherville et Brossard.

Le 9 – Le **Casino de Montréal** célèbre ses cinq ans. Depuis son ouverture en 1993, l'achalandage quotidien est passé de 5000 visiteurs à une moyenne de 18 000. En matière d'emploi, 3000 emplois directs ont été créés, dont 62 % sont occupés par des personnes de moins de 35 ans. Sur le plan financier, l'établissement a généré plus de 890 millions de profits.

Le 12 – Le créateur de Loto-Québec, **Mario Beaulieu**, s'éteint à l'âge de 68 ans des suites d'un accident cérébro-vasculaire qui l'avait frappé en 1996. Mario Beaulieu s'est fait connaître par sa carrière en politique. En 1966, il dirige les troupes de l'Union nationale. Puis, il devient chef de cabinet et sous-ministre au Conseil exécutif du nouveau premier ministre, Daniel Johnson. En 1969, il est élu dans le comté de Dorion, et successivement nommé ministre de l'Immigration, ministre des Institutions financières et finalement ministre des Finances où il crée alors Loto-Québec. Un saut en politique fédérale l'amène à travailler sous les premiers ministres conservateurs Joe Clark et Brian Mulroney. En 1990, il est nommé sénateur par ce dernier. Quatre ans plus tard, il démissionne après que sa compagnie eut obtenu un contrat fédéral de 6,8 millions pour la réfection du pont Champlain, à Montréal.

Alors qu'il s'apprête à signer un contrat avec les Dodgers de Los Angeles pour devenir le nouveau gérant de l'équipe,

Felipe Alou se voit offrir, de la part du directeur général des Expos, Jim Beattie, une offre qu'il ne peut refuser. Soit un nouveau contrat de trois ans avec les Expos qui s'étendra jusqu'à la fin de la saison 2001 (voir l'article de Jean Dion en page 508).

Le 14 – À Sept-Îles, dépôt du cinquième rapport d'enquête, commencée en mai 1997 et présidée par le juge Yvon Roberge, sur les décès, il y a plus de 21 ans, des jeunes Montagnais de la Côte-Nord **Achille Vollant** et **Moïse Régis**. Selon les résultats de l'enquête, l'embarcation dans laquelle ils prenaient place a chaviré à l'embouchure de la rivière Moisie, un matin de juin 1977. Aucune trace de blessures, qui auraient pu être causées par une altercation avec des policiers, n'a été trouvée, comme les Montagnais de la région l'ont toujours soupçonné. Tous deux seraient donc morts noyés. L'enquête du juge Roberge, dont les coûts sont estimés à 3,8 millions, a permis l'audition de 103 témoins durant 97 jours d'audiences publiques.

Le 15 – Mario Dumont, chef de l'**Action démocratique du Québec** présente le programme constitutionnel de son parti pour les prochaines élections. Intitulée « La Loi sur la proposition québécoise de paix constitutionnelle », la proposition prend la forme d'un projet de loi qui est en quelque sorte un condensé du rapport Allaire sur la répartition des pouvoirs présenté en 1992 par le Parti libéral du Québec, et qui a finalement mené à la création de l'ADQ (voir Le Parlement et les partis en page 319).

Quatre mois après sa destruction par l'explosion d'une conduite de gaz, l'**Accueil Bonneau**, une organisation charitable située dans le Vieux-Montréal, rouvre ses portes à son adresse d'origine. Le financement de sa reconstruction a, en bonne partie, été rendu possible grâce à une avalanche de dons. **Le 22** décembre, le coroner Cyrille Delage conclut dans son rapport que l'explosion aurait facilement pu être évitée ou avoir des conséquences moins dramatiques si l'on avait appliqué quelques mesures simples de supervision et de prévention. Trois bénévoles avaient alors perdu la vie et une vingtaine de personnes avaient été blessées grièvement.

Un demi-siècle après leur première exposition à Paris, les Automatistes sont de retour en France. Une exposition au Centre culturel canadien leur rend hommage pour marquer le 50e anniversaire du manifeste ***Refus global***. Quelque quarante tableaux peints par Paul-Émile Borduas, Marcel Barbeau, Fernand Leduc, Marcelle Ferron, Pierre Gauvreau, Jean-Paul Mousseau et Jean-Paul Riopelle, ainsi qu'un grand nombre de documents d'époque composent l'exposition.

Le 18 – Le chef du **Parti libéral du Québec**, Jean Charest, consacre la nouvelle orientation de sa formation. Le PLQ compte proposer aux Québécois un plan de croissance économique basé sur des baisses d'impôt, la réduction du rôle de l'État et une participation accrue du secteur privé (voir l'article de Michel Venne en page 261).

La direction et les musiciens de l'**Orchestre symphonique de Montréal** s'entendent sur les termes d'un nouveau contrat de travail qui prévoit des augmentations de cachets de 19 % réparties sur une période couvrant les années 1996-2002. Une grève avait été déclenchée le **26** septembre dernier à minuit, forçant l'annulation de

plusieurs concerts (voir l'article de François Tousignant en page 431).

Le 20 – Des semaines après avoir promis une « équipe du tonnerre » en vue du scrutin du 30 novembre prochain, le chef du parti Libéral, Jean Charest, dévoile ses candidats-vedettes. Soit l'écrivain et ex-président du Conseil des arts du Canada **Roch Carrier** et le constitutionnaliste **Benoît Pelletier**. Résidant de Westmount, Roch Carrier, 61 ans, s'est vu parachuter dans la circonscription montréalaise de Crémazie, une circonscription jusque-là représentée par Jean Campeau. Le **30,** il est défait par 278 voix aux mains de la péquiste **Manon Blanchet**, 30 ans.

Le 21 – Les 21 600 employés du transporteur ferroviaire **Canadien National** apprennent par l'entremise des médias que 3000 d'entre eux perdront leur emploi d'ici à la fin de 1999. Cela au moment même où le CN annonce d'importants et progressifs profits. Au siège social du CN à Montréal, c'est 260 des quelque 1300 postes qui seront abolis. Le lendemain, à la Bourse de Toronto, le titre du CN bondit de 4,2 % et 400 000 actions changent de main.

Wajdi Mouawad reçoit le Grand Prix de la critique 1997-1998 décerné par l'Association québécoise des critiques de théâtre pour *Willy Protagoras enfermé dans les toilettes*, produit par le Théâtre Ô parleur. Selon l'AQCT, cette pièce *« traite avec force d'un conflit aux résonances autant géopolitiques qu'humaines »*.

Le 22 – **Jean Rafa**, le plus Québécois des Français, s'éteint à l'âge de 88 ans. C'est en 1948, qu'arrive à Montréal Raphael Jean Febbrari. L'année suivante, il écrit les paroles de *Les nuits de Montréal* (musique d'Émile Prud'homme) que chantera le regretté Jacques Normand au Faisan Doré, un cabaret de la métropole. Auteur, animateur de spectacles pendant les belles nuits de Montréal, commentateur de courses cyclistes, promoteur de la pétanque au Québec et animateur de radio à CKAC pendant dix-sept ans pour l'émission quotidienne *A & P vous appelle*, Jean Rafa fut aussi un incorrigible optimiste.

Le 23 – Les rives du **lac Saint-Pierre**, de Sorel à Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières, sont désormais classées parmi les sites dont l'importance écologique est reconnue mondialement. De plus, des démarches ont été entreprises pour que les marais du lac soient reconnus Réserve mondiale de la Biosphère par l'UNESCO.

Francois Macerola, directeur de Téléfilm Canada, annonce qu'il quitte l'arène culturelle pour se joindre aux rangs de l'équipe libérale de Jean Charest. Âgé de 55 ans, François Macerola fera campagne à Laval dans la circonscription de Vimont contre le ministre du Tourisme David Cliche.

Le 28 – Le cinéaste François Girard, 35 ans, remporte lors du 27e Festival du nouveau cinéma et des nouveaux médias, le prix du meilleur long métrage canadien et le prix du public pour son film ***Le Violon rouge***, une saga intimiste, tournée en plusieurs langues avec prédominance de l'anglais, où l'on suit pendant quatre siècles les tribulations associées à l'instrument dû à un maître luthier italien. **Le 18** janvier, parmi les 24 films en compétition lors du 11e Festival du film international de Baie-Comeau, *Le Violon rouge* rafle trois palmes, soit celles du meilleur film, du meilleur film canadien et du meilleur scénario. **Le**

4 février, ce film domine la remise des Génie, à Mississauga. Il remporte huit trophées sur dix nominations, dont le triplé meilleur film/meilleure réalisation/meilleur scénario. **Le 7** mars, *Le Violon rouge* amasse pas moins de neuf prix au tout premier gala des prix Jutra, dont ceux du meilleur film et de la meilleure réalisation.

Le 29 – Le réseau **TVA** obtient du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes son permis de « réseau national ». Par cette décision historique, qui s'applique aussi aux systèmes de radiodiffusion directe par satellite, les câblodistributeurs canadiens seront tenus de diffuser TVA sur leur service de base, tout comme ils le font avec Radio-Canada.

Le 31 – Le **Fonds de solidarité des travailleurs du Québec** réalise une performance sans précédent : celle d'avoir investi, au cours de son plus récent exercice, 614,2 millions.

NOVEMBRE 1998

Le 1er – Lors des **élections municipales**, le maire sortant de Montréal, Pierre Bourque, est réélu avec un conseil municipal majoritaire pour son parti Équipe Bourque/Vision Montréal. Il a récolté 44 % des votes des Montréalais. L'ancien directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, et chef de Nouveau Montréal, Jacques Duchesneau, arrive deuxième avec 26 % des votes. Quant à Michel Prescott, chef du Rassemblement des citoyens de Montréal, il récolte 14 % des votes. Le chef d'Équipe Montréal, Jean Doré, que les sondages plaçaient au départ en duel avec Jacques Duchesneau, subit une cuisante défaite avec 10 % des votes. **Le 22** octobre, à la surprise de son parti, Jean Doré annonçait qu'il songeait à se retirer de la course à la mairie. Le lendemain, il effectuait un volte-face politique (voir l'article de Kathleen Lévesque en page 499).

Le corps de **Maurice Champagne**, le père de la Charte québécoise des droits de la personne, est retrouvé dans le fleuve, près de la tour de l'Horloge du Vieux-Montréal. Disparu depuis la mi-octobre, Maurice Champagne, âgé de 62 ans, se serait vraisemblablement suicidé. Engagé dans de nombreuses causes sociales, Maurice Champagne, à la fois philosophe, poète, chroniqueur, scénariste, écrivain et, dans les années soixante, professeur au Collège Saint-Denis, a rédigé plusieurs essais sur les relations hommes-femmes. Il a aussi défendu les droits des handicapés et des minorités ethniques. De 1971 à 1975, il a procédé à une réorientation majeure de la Ligue des droits de l'homme. Par la suite, il a mis sur pied la Commission des droits de la personne et a insisté pour faire adopter la première loi de protection de la jeunesse sur les enfants maltraités. De 1984 à 1988, il a été secrétaire général associé à l'élaboration de la politique familiale et membre de la Commission sur les services essentiels.

Le 2 – Le syndicaliste **Michel Chartrand**, 81 ans, se présente comme candidat indépendant dans Jonquière, la circonscription de Lucien Bouchard. Membre du Rassemblement pour une alternative politique, un mouvement qui regroupe des représentants des syndicats, des organismes sociaux et des étudiants, Michel Chartrand a déjà été candidat du Parti socialiste démocratique dans Jonquière en 1958, et à Alma, en 1963. Si, en 1958, le populaire syndicaliste

s'était classé deuxième avec plus de 7000 votes, au lendemain des élections du **30** novembre, il se retrouve au 3e rang avec 5021 voix. Il est défait aux mains du premier ministre, Lucien Bouchard.

Michel Désautels, journaliste de Radio-Canada, remporte le **prix Robert-Cliche** pour son roman *Smiley* dont le récit, un suspense, se situe au moment des Jeux olympiques d'Atlanta, à l'été de 1996.

Le 4 – Le joueur de hockey **Mario Lemieux** et l'athlète en biathlon **Myriam Bédard** sont intronisés au Temple de la renommée du sport canadien à Toronto. Mario Lemieux a joué pendant douze saisons avec les Penguins de Pittsburgh et il a, entre autres, mené son équipe à deux victoires de la coupe Stanley. Myriam Bédard a pour sa part été doublement médaillée d'or aux Jeux olympiques d'hiver de 1994, à Lillehammer.

Le 5 – Le dossier du réaménagement de la **Grande côte des Éboulements**, dans Charlevoix, où 44 personnes de Saint-Bernard en Beauce ont trouvé la mort en octobre 1997, est entendu devant la Cour supérieure. Depuis juin dernier, l'affaire a pris des proportion inattendues. La querelle se situe entre ceux qui craignent que le tracé de la nouvelle côte reliant les Éboulements à Saint-Joseph-de-la-Rive ne cause un tort irréparable à l'environnement de la région et ceux qui, comme le ministre des Transports, Jacques Brassard, estiment que la sécurité et l'efficacité doivent prévaloir. Le **16**, la Cour supérieure refuse l'injonction demandée par l'Union québécoise pour la conservation de la nature qui voulait forcer l'évaluation environnementale en audiences publiques. Le **25**, Jacques Brassard annonce que les travaux pour la reconfiguration de la Grande côte débuteront au printemps. Le coût du projet est estimé à 12 millions.

Le 9 – L'aluminerie **Alcan**, signe un contrat d'approvisionnement de dix ans et de plusieurs milliards avec **General Motors**. La signature d'un accord de stabilité opérationnelle de 18 ans avec le syndicat des employés du Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'établissement d'une nouvelle usine d'électrolyse à Alma a joué un grand rôle dans la conclusion de ce contrat.

Le 11 – Les chanteurs de la chorale de l'**Accueil Bonneau** triomphent dans l'une des stations de métro les plus achalandées de Paris, à la moitié de leur tournée d'une durée de dix jours dans la capitale. De grandes publications telles *L'Express* et *Le Figaro* leur consacrent des articles et des reportages sont diffusés dans les principaux journaux télévisés des deux chaînes publiques françaises.

Le 13 – À 23 ans, **Michel Trudeau**, le fils cadet de l'ancien premier ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau, est emporté par une avalanche dans un lac glacé de la Colombie-Britannique, au retour d'une expédition de ski. Empêtré dans son lourd équipement, il se serait noyé. Son corps n'a pas été retrouvé.

Le 16 – Les 143 magasins d'**Aventure Électronique**, situés au Québec et en Ontario, ferment leur portes pour cause de faillite. La compagnie de produits électroniques de consommation, ouverte depuis 1989, avait subi, au cours des trois dernières années, de lourdes pertes : 70 millions en 1996, 75 millions en 1997 et 58 millions en 1998. En 1997, elle avait englouti 10,5 millions en

efforts de restructuration. Enfin, à l'automne de 1998, elle n'avait ni le crédit commercial ni le financement bancaire suffisants pour soutenir ses achats pour la période des Fêtes.

René Guimond devient le nouveau président de **Télévision Quatre Saisons** en remplacement de Franklin Delaney, parti il y a plusieurs mois. Vice-président et directeur général de BCP, une grande agence de publicité et de communications, René Guimond, 46 ans, n'a jamais été associé au monde de la télévision avant sa nomination.

Le **prix Judith-Jasmin**, catégorie Presse électronique, est décerné à Lucie Bergeron, animatrice et journaliste à l'émission *La Semaine verte* à la télévision de Radio-Canada. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec honore ainsi son reportage *Le porc en Iowa*, où il est question des mégaporcheries qui remplacent de plus en plus les fermes familiales dans cet État américain.

Le 17 – Les 85 employés de **Radio-Nord** entérinent à 53 % une entente de principe intervenue entre le syndicat et la direction de l'entreprise de Rouyn-Noranda qui exploite des stations de radio et de télévision. Le Syndicat des employés en communication de l'Abitibi-Témiscamingue affilié à la CSN obtient, entre autres, de la direction qu'elle retire son projet de fusionner les postes de journaliste et de cameraman, principale source du conflit qui sévissait depuis le **15** septembre. Le **23** octobre, le Parti québécois, le Parti libéral et l'Action démocratique décidaient de boycotter Radio-Nord dans ses trois comtés en Abitibi-Témiscamingue pendant la période électorale conséquemment à cette grève.

Le 18 – La **Centrale de l'enseignement du Québec** lance une journée d'étude pour protester contre la lenteur du gouvernement à négocier l'équité salariale pour les enseignants, soit des hausses de salaire moyennes de 15 %. Cela même si cinq jours auparavant, le Conseil des services essentiels statuait que cette journée serait considérée comme une grève illégale, puisque la convention collective est toujours en vigueur. Trente-et-une commissions scolaires à travers la province suspendent leurs cours tandis que des manifestations d'envergure se tiennent à Québec, Drummondville, Trois-Rivières et Montréal. Le **19**, la CEQ dépose, avec la FTQ, une nouvelle demande d'équité salariale qui touche plus de 70 000 personnes, essentiellement le personnel de soutien et le personnel professionnel du secteur public. Le **23**, le gouvernement dépose l'état de ses travaux en matière d'équité salariale devant la Commission sur l'équité. Il soutient que tout va bien, ce qui fait bondir la CEQ et la CSN. Les demandes de la CEQ totalisent 800 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 2,4 milliards en paiements rétroactifs.

Le 19 – Après plus de cinq mois de grève, les 4000 syndiqués de la compagnie **Abitibi Consolidated** votent à 73 % en faveur de la nouvelle convention collective, laquelle prévoit cinq hausses annuelles de salaires de 2 % jusqu'en 2004.

Le 17 – Les **Éditions du Boréal** raflent quatre des sept prix littéraires francophones du Gouverneur général, décernés par le Conseil des arts du Canada. Les lauréats sont, dans la catégorie Roman et nouvelle, Christiane Frenette pour *La Terre ferme*; Suzanne Jacob pour *La Part de feu*,

catégorie Poésie ; Pierre Nepveu avec *Intérieurs du Nouveau Monde : Essai sur les littératures du Québec et des Amériques*, dans la catégorie Essai ; Charlotte Melançon pour *Les Sources du moi – La formation de l'identité moderne*, de Charles Taylor, dans la catégorie traduction.

Le 22 – Le député de la circonscription de Masson, **Yves Blais**, meurt d'un infarctus à huit jours du scrutin. Il s'apprêtait à remporter un cinquième mandat consécutif. Sa disparition fait ainsi reporter l'élection dans ce comté au **14** décembre. Souverainiste convaincu, Yves Blais fait le saut en politique en 1981, après la défaite référendaire. Mais avant d'entrer en politique, il s'était fait connaître du milieu artistique québécois, en particulier celui de la chanson, en fondant en 1968, avec son ami Percival Bloomfield, la boîte à chansons Le Patriote. Le **29**, le Conseil exécutif national du Parti québécois annonce que **Gilles Labbé**, maire de Le Gardeur depuis 1994 et préfet de la MRC de l'Assomption depuis 1996, sera le candidat du PQ Masson. Le **14** décembre, Gilles Labbé l'emporte avec plus de 13 000 voix.

Le 23 – Le juge Léo Daigle de la Cour supérieure accorde à Hydro-Québec l'autorisation de poursuivre ses procédures d'expropriation et permet le transfert de servitudes de cinq propriétaires du **Val Saint-François**, dans les Cantons de l'Est, dans la poursuite de son projet de construction d'une ligne de transport d'énergie électrique de 735 kV entre les postes Hertel et Des Cantons. Cela malgré l'opposition des propriétaires et avant même l'échéance du délai prévu par la loi pour contester cette expropriation. **Le 23** février, la juge Jeannine Rousseau de la Cour supérieure donne raison à la Coalition des citoyens et citoyennes du Val Saint-François et ordonne à Hydro-Québec, à ses employés et sous-contractants de cesser tous travaux reliés à ce projet (voir l'article de Michel Morin en page 470).

Le 24 – Un artiste lissier de Québec, **Marcel Marois**, remporte le prix Saidye Bronfman 1998, d'une valeur de 20 000 $. Marcel Marois crée des tapisseries depuis plus d'un quart de siècle et a même contribué au regain de sa discipline à l'échelle nationale et internationale. Cette récompense, créée en 1977 par la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman, est la plus importante au pays dans le domaine des métiers d'art, et est maintenant administrée par le Conseil des arts du Canada et le Musée canadien des civilisations.

Le 27 – Le chef présumé des Hells Angels, **Maurice « Mom » Boucher**, est acquitté du meurtre de deux gardiens de prison. Un verdict qui clot l'un des procès les plus suivis des dernières années au Québec. À sa sortie du palais de justice de Montréal, une trentaine d'acolytes l'accueillent comme un héros (voir l'article d'Yves Boisvert en page 306).

Le 28 – Le juge **Robert Sauvé**, père de la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST) et de l'Aide juridique au Québec, meurt à l'âge de 67 ans, à la suite d'un cancer du foie. Après avoir œuvré comme permanent à la Centrale des syndicats nationaux jusqu'en 1977, il fonde la CSST qu'il préside jusqu'en 1986. Il œuvre aussi comme haut fonctionnaire au ministère du Travail, avant d'être nommé juge à la Cour provinciale en 1971. Après avoir siégé au tribunal du Travail, il siège durant

près de cinq ans à la Cour du Québec, avant de prendre sa retraite en 1995.

Le 29 – L'idée du sacerdoce des femmes et celle du mariage des prêtres sont rejetées par une faible marge par les 700 délégués du **Synode de Montréal** réunis au cours de la fin de semaine à l'Université de Montréal. Le cardinal Jean-Claude Turcotte, qui avait appelé à cette vaste consultation entreprise il y a trois ans, s'est tout de même montré optimiste quant aux chances de voir ces deux causes continuer de progresser au sein de l'Église catholique.

La violoniste Angèle Dubeau, concertiste et animatrice de La Pietá, reçoit le prix OPUS du public, lors de la deuxième édition de la remise des 27 prix par le **Conseil québécois de la musique**. L'OPUS du compositeur de l'année va au saxophoniste autodidacte Walter Boudreau, directeur artistique depuis 1988 de la Société de musique contemporaine du Québec. L'OPUS-hommage est décerné au pianiste Oliver Jones. Quant à Bernard Labadie, directeur de l'ensemble Les Violons du Roy, il se distingue comme personnalité de l'année.

Le 30 – Journée d'**élections provinciales**. Le gouvernement de Lucien Bouchard est réélu avec une majorité. Ainsi, le Parti québécois décroche 77 sièges à l'Assemblée nationale, le Parti libéral du Québec, 46, et le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, parvient tout juste à se maintenir en selle. Malgré sa confortable avance en nombre de circonscriptions, le PQ n'a pas augmenté son pourcentage des voix recueillies à travers la province. Ainsi, le PQ a reçu 42,87 % de l'appui populaire, alors que les libéraux en ont récolté 43,55 %, et l'ADQ 11,81 %. Au total, 5,2 millions d'électeurs ont été appelés à choisir 124 des 125 députés qui devront les représenter à l'Assemblée nationale et siéger au 36e parlement de l'histoire du Québec. Dans la circonscription de Masson, l'élection a dû être reportée au 14 décembre, en raison du décès du candidat péquiste, Yves Blais (voir l'article de Michel Venne en page 319 et la section Le Parlement et les partis).

Malgré les hésitations d'Ottawa, le Conseil des ministres à Québec donne le feu vert aux travaux d'agrandissement du **Palais des congrès de Montréal** pour un investissement de 185 millions. **Le 5**, après avoir attendu en vain une contribution de 58 millions d'Ottawa, Québec se heurte au boycottage en bloc des ingénieurs et des architectes aux appels d'offres. Les règles d'attribution des contrats se retrouvent au cœur du litige. **Le 8** février, l'Association des ingénieurs-conseils du Québec et l'Association des architectes en pratique privée du Québec réclament du gouvernement qu'il change le mode de sélection des professionnels préconisé par la Société immobilière du Québec. **Le 26** février, le gouvernement du Québec indique qu'il ira de l'avant avec le projet même si une seule firme d'architectes a soumissionné pour obtenir le contrat. **Le 23** mars, le ministre délégué aux Services gouvernementaux, David Cliche, annonce que le projet d'agrandissement sera réalisé par l'octroi d'un contrat clés en main et que l'ancien appel d'offres est annulé.

La Caisse de dépôt et de placement du Québec accepte de laisser **Provigo** se faire avaler par la chaîne ontarienne **Loblaw**. La transaction totale s'élève à 1,6 milliard. Métro-Richelieu reste le seul grand joueur québécois dans l'alimentation (voir l'article de Jean-Pierre Dupuis en page 345).

Au Palais de justice de Saint-Hyacinthe, **Gilbert Rozon**, le fondateur du Festival Juste pour rire, plaide coupable à une accusation d'agression sexuelle sur une jeune femme de 19 ans. L'incident est survenu le **17** février 1998, lors d'une grande fête qui marquait le 15e anniversaire du FJPR, au Manoir Rouville-Campbell, à Mont-Saint-Hilaire. Puisque Gilbert Rozon ne possédait aucun antécédent judiciaire et qu'il plaidait coupable à une accusation d'agression sexuelle par voie sommaire, la poursuite a suggéré un sursis de sentence et une probation de 12 mois, accompagnés d'un don de 2000 $ à un organisme qui s'occupe des femmes violentées en Montérégie.

DÉCEMBRE 1998

Le 1er – Le comité **Québec 2010** encaisse un échec : l'Association olympique canadienne n'a pas retenu la candidature de la ville de Québec pour la présentation des Jeux d'hiver de 2010. Entre Québec, Calgary et Vancouver, les villes en lice, c'est Vancouver qui a obtenu, au second tour, 40 voix de la part des membres de l'AOC, contre 31 pour Québec. Au premier tour, Vancouver en avait obtenu 26, Québec 25 et Calgary 21 (voir l'article de Julie Lemieux en page 490).

Le 2 – Le poète **Alphonse Piché** s'éteint à l'âge de 81 ans, à Trois-Rivières, ville où il demeurait depuis son enfance. Alphonse Piché a notamment écrit, en 1946, *Ballades de la petite extrace*, *Remous* en 1947, *Voie d'eau* en 1950, puis, en 1982, *Dernier profil* et, en 1991, *Néant fraternel*.

Le 4 – Le **Commissaire à la déontologie policière** réclame la destitution du policier Karl Anderson et de ses supérieurs, le lieutenant Michel Pohu et le directeur Jean-Pierre Auger, pour avoir usé d'une force excessive en maîtrisant **Richard Barnabé** dans sa cellule, dans la nuit du 14 décembre 1993. Victime d'un arrêt cardio-respiratoire, Richard Barnabé a sombré dans un profond coma neurovégétatif, jusqu'à sa mort, le 2 mai 1996. **Le 10**, à l'unanimité, trois juges de la Cour d'appel du Québec confirment en tous points la condamnation criminelle de quatre des policiers impliqués dans l'affaire Richard Barnabé. **Le 5** février 1999, le Comité de déontologie policière destitue deux autres policiers de la CUM dans le cadre de l'affaire Barnabé, le lieutenant Michel Pohu et le directeur Jean-Pierre Auger, et impose une suspension de 120 jours à l'agent Karl Anderson. Cette décision porte à sept le nombre de policiers du SPCUM blâmés par le comité relativement à cette affaire. **Le 3** mars, ces trois policiers portent leur cause en appel.

Le 6 – Le producteur **Pierre Lamy** est emporté, à l'âge de 72 ans, par une longue maladie. Reconnu pour avoir été celui qui a contribué à établir l'infrastructure économique nécessaire à la production de longs métrages, Pierre Lamy a, entre autres, reçu, en 1981, le prix Albert-Tessier pour son travail qualifié d'exceptionnel. Producteur du *Viol d'une jeune fille douce*, de *Red* et des *Mâles*, trois films de Gilles Carle, et de l'immense succès *Deux femmes en or* de Claude Fournier, il a aussi été coproducteur avec la France de *Kamouraska* de Claude Jutra. Dans les années 1950, Pierre Lamy produit l'émission *Radisson*, diffusée sur les ondes de la télévision de Radio-Canada, puis *Le Roman de la science*, *Par le trou de la serrure* et *Les Insolences d'une*

caméra. En 1962, il fonde, avec son frère André, Onyx Films.

Le 7 – À Saint-Basile-le-Grand, les services environnementaux du Québec acheminent le dernier baril de 45 gallons de **BPC** en direction de l'incinérateur de Swan Hills, en Alberta, où il y aura décontamination et neutralisation. À la fin de l'été, près de 20 000 tonnes d'équipements et de terre, tous contaminés, ainsi que des BPC à fortes concentrations, y avaient, entre autres emplacements, été dirigés. C'est dans la nuit du 23 août 1988, alors qu'un entrepôt de cette petite municipalité agricole de la rive sud est incendié, que la saga des BPC débutait.

À compter de ce jour, le **CRTC** étudie 16 projets de nouvelles chaînes francophones. Radio-Canada et TVA ont quatre projets chacune, Radiomutuel trois, Astral quatre alors que CFCF, Radio-Nord et Bell se sont associés pour un projet (voir l'article de Jean-Pierre Desaulniers en page 417).

Près de Baie-Comeau, un avion bimoteur, appartenant à la compagnie **Air Satellite** s'abîme, quelque minutes après le décollage, dans le Saint-Laurent. On comptera sept morts et trois survivants.

Le président de Télésystème et de Téléglobe, Charles Sirois, lance **Look Communications**, qui deviendra le premier concurrent de Vidéotron dans la grande région de Montréal. La société propose un service numérique de télédistribution sans fil qui se détaille à 20 $ par mois, location d'équipement comprise, pour une vingtaine de chaînes comprenant la télévision à la carte et 30 chaînes audionumériques. Quinze millions ont été dépensés en immobilisations dans la région de Montréal.

Le 9 – Pierre Karl Péladeau, vice-président du conseil de **Quebecor**, fait une offre d'achat pour **Sun Media**, le deuxième éditeur de journaux quotidiens au Canada pour le tirage. Une facture de 983 millions comptant, plus la prise en charge d'une dette de 410 millions. L'offre de Quebecor à 21 $/action de Sun Media est rapidement acceptée par son conseil d'administration. La mainmise de Quebecor sur Sun Media se réalisera par la création d'une filiale qui regroupera tous leurs journaux, dont le siège social sera à Toronto. Sun Media possède quatre quotidiens de grand format dans le Sud de l'Ontario et un groupe de quatre quotidiens tabloïds à Toronto, Calgary, Edmonton et Ottawa. Pour sa part, Quebecor publie trois tabloïds à Montréal, Québec et Winnipeg, ainsi que le *Sherbrooke Record* (voir l'article de Jean-Claude Leclerc en page 373).

La revue ***Commerce*** célèbre son 100e anniversaire. La publication, autrefois propriété de la Chambre de Commerce et, depuis 1983, celle du Groupe Transcontinental, lance pour l'occasion, sous forme de numéro-anniversaire, une rétrospective du siècle qui s'achève.

Le 16 – Le premier ministre français **Lionel Jospin** entame une première visite officielle de trois jours au Canada. Le volet montréalais de son passage au Québec est presque entièrement consacré à des rencontres d'affaires où il est question de l'importance *« de consolider et d'étendre encore davantage le partenariat économique entre la France et le Québec dans le contexte des grands marchés européen et américain »* (voir l'article de Bernard Descôteaux en page 288).

Le 22 – À l'âge de 60 ans, **Pierre Vallières** meurt d'une défaillance cardiaque. L'année

précédente il avait été terrassé par un infarctus qui lui avait laissé de nombreuses séquelles graves. Tour à tour membre du FLQ, militant indépendantiste, défenseur des droits des autochtones, surtout lors de la crise d'Oka, et solidaire de la cause des indépendantistes bosniaques, Pierre Vallières est aussi l'auteur d'une quinzaine de livres dont *Nègres blancs d'Amérique*, ouvrage qui l'a fait connaître, et *Le Devoir de résistance*. Avant la crise d'octobre 1970, Pierre Vallières a été journaliste à *La Presse*, au *Devoir*, ainsi qu'au journal *Le Jour*. Il a aussi écrit pour le mensuel *Cité Libre* et la revue *Vie ouvrière*, aujourd'hui *Recto Verso*.

Le 23 – **Louis-Martin Tard** meurt des suites d'une longue maladie à l'âge de 77 ans. Globe-trotter, écrivain, journaliste (*Le Petit Journal*, l'agence France-Presse, *La Patrie* et *Le Devoir*, au Québec), humoriste et scénariste pour la télévision et la radio (Chez Miville), entre plusieurs autres fonctions, Louis-Martin Tard, qui appartenait à un courant et à une génération d'humanistes lettrés croyants et impliqués, se définissait lui-même comme un « communicateur polyvalent » et un chrétien de gauche. Immigré de la France au Québec en 1951, avec son épouse et ses cinq enfants, il a su jeter, pendant près d'un demi-siècle, un regard européen sur les soubresauts de la société québécoise en mutation. Louis-Martin Tard a témoigné de sa reconnaissance au Québec par la publication, en 1987 chez Libre Expression, de sa fresque devenue best-seller *Il y aura toujours des printemps en Amérique*.

Le 28 – La chanteuse **Céline Dion** est proclamée femme de l'année 1998 par l'hebdomadaire français *Paris Match*. Le **10 janvier**, elle est choisie chanteuse préférée du public américain lors de la 25e remise des People's Choice Awards. Le **24 février**, lors du 41e gala annuel de la remise des Grammys, Céline Dion obtient le prix de la meilleure performance par une chanteuse pop avec *My Heart Will Go On*. L'extrait de *Titanic* reçoit aussi le Grammy de la meilleure chanson destinée à un film. Le 7 mars, au 28e gala de l'industrie canadienne du disque, Céline Dion rafle cinq prix Juno, alors qu'elle était finaliste dans sept catégories. **Début avril**, son mari et gérant René Angelil est opéré pour un cancer. Désireuse de demeurer à son chevet, Céline Dion reporte la plupart de ses spectacles prévus à l'agenda de la tournée européenne du printemps.

JANVIER 1999

Le 1er – À l'aube du Nouvel An, à **Kangiqsualujjuaq**, un village isolé de la baie d'Ungava, dans l'extrême nord du Québec, une avalanche fait neuf morts et une vingtaine de blessés. **Le 3**, Lucien Bouchard annonce la mise sur pied d'un groupe de travail Québec-Inuits chargé de déterminer les priorités en matière de santé publique, d'aide psychologique et de code du bâtiment pour le village éprouvé. De son côté, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, annonce la tenue d'une enquête publique sur la tragédie.

Le 4 – **Téléglobe** conclut une entente avec British American Racing, la nouvelle équipe de Formule un dont fait partie Jacques Villeneuve. L'accord quinquennal, dont le montant n'a pas été dévoilé, fera de Téléglobe le principal commanditaire secondaire de l'écurie, derrière British American Tobacco. Il consolidera ainsi sa

position sur l'échiquier des télécommunications internationales.

Le 9 – Le peintre **Jean McEwen**, 75 ans, meurt alors qu'il tente de dégager sa voiture de la neige tombée la veille. Jean McEwen venait de connaître une année faste par la tenue de plusieurs expositions personnelles chez des galeristes de Québec, Montréal et Toronto. Peintre autodidacte, Jean McEwen fait ses premiers pas en peinture en 1946 grâce aux encouragements de Paul-Émile Borduas. Jean-Paul Riopelle constitue toutefois davantage le personnage clef de ses débuts. Ses dernières œuvres, bien reçues par le public et la critique, ont contribué à couronner sa carrière par la remise du prestigieux prix Borduas. De 1982 à 1994, Jean McEwen enseigne à l'université Concordia.

Le 12 – Félix Brosseau, 29 ans, est accusé du meurtre de son père, **Daniel Brosseau**, journaliste au *Journal de Montréal*. Le corps de l'homme de 60 ans a été découvert la veille caché dans la neige sur le terrain de son chalet situé près de Shawinigan. Quelques jours auparavant, Daniel Brosseau confiait à un collègue qu'il s'apprêtait à rencontrer son fils pour le convaincre de suivre une cure de désintoxication.

Inauguration de la **Maison Jaune**, dans le quartier Saint-Roch, à Québec, un nouveau centre d'art qui prévoit tisser des liens entre les visiteurs et les artistes d'horizons aussi divers que le théâtre, la danse, la peinture et la sculpture.

Le 14 – **Gaétan Girouard**, l'animateur vedette de TVA, est retrouvé pendu à sa résidence de Sainte-Foy. L'autopsie pratiquée sur son corps confirme la thèse du suicide. Les nombreuses poursuites judiciaires déposées, depuis deux ans, à l'endroit de l'émission *J.E.*, que Gaétan Girouard, 33 ans, coanimait avec Jocelyne Cazin, auraient pu le pousser à mettre fin à ses jours. Parmi ses proches confrères de travail, rien chez ce journaliste et père de deux enfants, perfectionniste, rigoureux et passionné, ne laissait présager un tel geste.

Le 18 – La **toile du Stade olympique** se déchire. L'incident force l'annulation du Salon de l'auto et le déplacement de l'Expo nautique et du Salon de l'habitation. Le **9** février, la fabricant new-yorkais Birdair remplace le panneau de la toile extérieure déchirée. Le 1er mars, le Salon international des véhicules est à sont tour annulé malgré les efforts de la Régie des installations olympiques de parvenir à une entente avec les promoteurs de l'événement. Le **19** mars, bien que la cause de la déchirure de la toile demeure inconnue, le Service de prévention des incendies de Montréal autorise la réouverture de l'aire de jeu le 1er avril. Le **22** juin, les organisateurs du Salon international de l'auto de Montréal annoncent qu'ils quittent le Stade olympique au profit de la Place Bonaventure.

Le 21 – La **Financière des entreprises culturelles**, une nouvelle société en commandite, voit le jour. Destinée à soutenir les artistes et les entreprises culturelles du Québec qui désirent se lancer sur la scène internationale, la FIDEC dispose d'un capital de départ de 45,5 millions dont 20 millions proviennent de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Le 22 – La fréquence **690 AM**, Première chaîne radiophonique sur le AM de Radio-Canada dans la grande région du Montréal

métropolitain, cesse officiellement de diffuser. Les auditeurs doivent désormais syntoniser le 95,1 FM pour entendre la Première chaîne. Quant à l'avenir de la fréquence 690 AM, le CRTC l'accordera à un autre radiodiffuseur à la fin de la tenue de ses audiences publiques en juin.

Le 27 – **Rober Racine** est récompensé par le prix Ozias-Leduc 1999 de la Fondation Émile-Nelligan, pour l'ensemble de son œuvre. L'artiste, compositeur et écrivain, âgé de 43 ans, reçoit une bourse de 25 000 $. Sa production charnière consiste dans *Les 2130 Pages-Miroirs (1980-1995)*, un gigantesque travail de codification des pages du Petit Robert.

Le 28 – **Lili St.Cyr**, l'effeuilleuse qui a enflammé Montréal dans les années 40 et 50, s'éteint dans sa résidence de Hollywood, à l'âge de 81 ans. De son vrai nom Marie Klarquist, elle était la reine du théâtre Gayety, l'actuel Théâtre du Nouveau Monde. Sa carrière dans la métropole montréalaise s'est terminée en 1952 à l'époque du grand ménage orchestré par Pacifique Plante et Jean Drapeau. Pour Lili St.Cyr, chacune des nuits de Montréal était comme le Nouvel An à New York.

Le 28 – Le juge Lawrence Poitras dépose son volumineux et dévastateur rapport d'enquête sur la **Sûreté du Québec**. La commission Poitras formule ainsi 175 recommandations dont l'essentiel tourne autour d'une réforme en profondeur de la SQ si elle veut mieux servir la population. L'événement qui a mené à la tenue de cet enquête, dont les audiences publiques débutent en avril 1997, est **l'affaire Matticks**. En 1995, la SQ aurait fabriqué des preuves pour relier les frères Gerald et Richard Matticks a une cargaison de haschisch importée à Montréal (voir l'article d'Yves Boisvert en page 306).

Le 30 – Devant le **conseil national du Parti québécois**, le premier ministre Lucien Bouchard convie les membres de sa formation et la population à un retour à la case départ dans le parcours vers la souveraineté. Cette révision de la souveraineté culminera en la tenue du congrès du PQ en l'an 2000 et devrait reporter la tenue d'un référendum jusqu'en 2001 (voir l'article de Michel Venne en page 261).

Le 31 – Le photographe paysagiste **Klaus P. Matthes**, un des plus célèbres au Québec avec sa conjointe Mariette Gauthier (Mia), s'éteint des suites d'un cancer à l'âge de 69 ans. Né en Allemagne, Klaus P. Matthes, s'initie très tôt à la photographie de paysages lors d'excursions. En 1954, il émigre au Canada. L'année suivante il s'associe professionnellement et artistiquement avec Mia et les deux fondent leur premier studio de photographie en 1958, à Cartierville, dans le nord de Montréal. Pendant un quart de siècle, ils parcourent le monde à la recherche de sujets photographiques inédits. Leurs albums de photographies de paysages rares accompagnées d'extraits de poèmes québécois ont été largement diffusés au Canada. En 1997, le premier ministre Lucien Bouchard fait Mia et Klaus chevaliers de l'Ordre du Québec.

FÉVRIER 1999

Le 1er – La compagnie mère de **W.H. Perron**, White Rose Crafts and Nursery Sales, décide de fermer des magasins acquis en 1994. Au Québec, les huit succursales de l'institution québécoise née en 1928 dispa-

raîtront et plus de 300 personnes perdront leur emploi.

Le 4 – Le premier ministre Lucien Bouchard refuse d'apposer sa signature au document fédéral-provincial de dix pages sur l'**union sociale** parce qu'il juge que l'entente cadre — qui délimite les responsabilités de chaque province en matière de gestion des programmes sociaux — constitue un *« recul extrêmement grave »* pour le Québec. Même dissocié, il pourra tout de même bénéficier de fonds fédéraux pour financer ses programmes sociaux et de santé. Malgré l'imperfection de l'accord finale, les neuf autres provinces et les deux territoires ont signé plutôt que de s'en retourner les mains vides (voir l'article de Manon Cornellier en page 276).

Le 5 – Après une année d'intenses négociations, la ministre de la Santé, Pauline Marois, annonce la signature d'une entente avec la **Fédération des médecins spécialistes** du Québec en ce qui a trait à leur mode de mode de rémunération. Dès le 1er avril, les volontaires qui adhéreront à l'accord pourront être payés à forfait, soit 600 $ par jour ou 300 $ par demi journée. Toutefois, une proportion de 20 à 50 % de leur rémunération proviendra du paiement à l'acte. Il s'agit d'une première en Amérique du Nord.

Le 8 – L'ex-ministre **Denise Leblanc-Bentey**, 49 ans, est retrouvée morte dans sa résidence. Selon un rapport d'autopsie préliminaire, une péritonite aiguë expliquerait la cause de son décès. Denise Leblanc-Bentey est élue pour la première fois à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1976. Elle a été ministre de la Fonction publique et de la Condition féminine. Son mari Edward bentey était décédé le 18 juillet.

Le 10 – Le comédien **Yvon Dufour** meurt à l'âge de 68 ans des suites d'une infection. Quinze ans plus tôt, il avait subi un accident cérébro-vasculaire et, après avoir réappris à parler, marcher et jouer la comédie, il effectuait, l'an dernier, un retour à la télé et au cinéma dans des rôles secondaires. Lors d'un tournage, en septembre dernier, il se fracture une hanche et ne s'en remet ainsi jamais. Originaire de Courville, Yvon Dufour débute dans le métier comme annonceur de radio, d'abord à CHRC à Québec, puis à CKCH à Hull, où il rencontre son meilleur ami, le regretté Pierre Dufresne, avec qui il fondera la troupe de théâtre du Pont neuf. À Montréal, il interprète le premier rôle de sa carrière télévisuelle dans la peau d'un jeune curé dans *Le Survenant*. Il enchaîne avec *Le Courrier du roy*, *Jeunes visages*, *D'Iberville*, *Les enquêtes Jobidon*, *CF-RCK*, *Sol et Bouton*, et la série *La p'tite semaine*. Yvon Dufour joue également dans de nombreux téléthéâtres et se partage entre les théâtres institutionnels et d'été qu'il administrait en compagnie de Pierre Dufresne. À la télévision, son dernier grand rôle fut celui d'un curé dans *Le Temps d'une paix*.

Le 13 – À Paris, **Marcel Baril** meurt des suites d'un cancer à l'âge 82 ans. Le peintre, originaire des Bois-Francs, s'installe en France à la fin des années cinquante et y occupe longtemps le poste de secrétaire à la Maison des étudiants canadiens à Paris. Très discret, il garde sa passion pour lui jusqu'à ce que le Musée de Charlevoix lui consacre une grande exposition au printemps de 1996. L'œuvre de Marcel Baril se situe entre l'art naïf, le surréalisme oni-

rique et le fantastique. Il a exécuté quelque 200 toiles figuratives, dont plusieurs à caractère autobiographique et érotique.

Le 18 – **Bombardier Aéronautique** décroche un contrat record de 1,9 milliard pour son Regional Jet. La commande de Northwest Airlines, de Minneapolis, est de 54 Regional Jets 200LR (50 passagers) et est assortie d'une option portant sur 70 RJ additionnels.

Le 22 – À la suite d'un vote secret, les employés du restaurant **McDonald's** du Plateau Mont-Royal se prononcent à 90 % contre l'implantation d'un syndicat. Le **28** novembre 1997, le Syndicat des Teamsters avait déposé sa requête en accréditation auprès du Commissaire du travail pour représenter ces travailleurs. Contestée par l'employeur, cette requête enclenche un long processus devant la Commissaire du travail pour évaluer la représentativité d'un éventuel syndicat. Les audiences débutent le **17** avril 1998 et ne sont toujours pas terminées en décembre 1998, lorsque le syndicat et l'employeur concluent une entente qui prévoient que soit finalement tenu un vote pour déterminer si oui ou non un syndicat serait reconnu dans ce restaurant. Au Canada, le seul McDonald's syndiqué se trouve en Colombie-Britannique.

Le 27 – **Maurice Perron**, un des seize signataires du *Refus global*, meurt à l'âge de 74 ans des suites d'une hémorragie cérébrale. L'artiste photographe du groupe des Automatistes et ami d'enfance de Jean-Paul Riopelle avait, cinquante ans plus tôt, fondé la maison d'édition Mithra-Mythe afin de publier le manifeste. L'an dernier, le Musée du Québec lui consacrait une exposition de 93 de ses photographies prises entre 1946 et 1954, période où il immortalise des moments de l'aventure automatiste avec une approche directe et spontanée. La veille de sa mort, il signait un accord avec cette institution pour céder ses archives.

MARS 1999

Le 4 – Lucien Bouchard offre des excuses officielles aux quelque 3000 **orphelins de Duplessis**, qui reprochent à l'Église d'avoir, de connivence avec le premier ministre Maurice Duplessis, placé dans des asiles des enfants tout à fait normaux et de les avoir privés de l'éducation à laquelle ils avaient droit. Pour combler leurs besoins particuliers, le gouvernement annonce, entre autres, la création d'un fonds d'aide de trois millions. **Le 8,** le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, condamne sévèrement cette proposition de dédommagement de Québec. **Le 31**, l'Assemblée des évêques et l'archevêché de Montréal soutiennent, par voie de communiqué, étudier le dossier des orphelins de Duplessis. **Le 24** mai, des orphelins de Duplessis manifestent devant l'hôpital psychiatrique Louis-Hippolyte Lafontaine, dans l'est de Montréal. Ils réclament une indemnisation totale évaluée à près de 80 millions. **Le 29** juin, après une rencontre avec le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec, Robert Perreault, le Comité des orphelins de Duplessis estime que son dossier se trouve dans une impasse. Québec refuse de verser à chacun une indemnité individuelle (voir l'article de Louis Lafrance, en page 268).

Le 7 – Lors de la Soirée des Jutra, l'acteur, scénariste, enseignant et auteur, **Marcel Sabourin**, 63 ans, reçoit le tout premier prix Claude-Jutra-Hommage pour sa

remarquable contribution au cinéma québécois.

Le 10 – Le ministre des Finances du Québec, Bernard Landry, annonce la création d'une zone de commerce internationale à **Mirabel**. Les entreprises étrangères y bénéficieront, entre autres, de divers crédits d'impôts et d'une aide à la construction de bâtiments. Cette zone franche sera située sur le site même de l'aéroport de Mirabel.

Le 11 – Le père de la loi 101, le docteur **Camille Laurin**, s'éteint à l'âge de 76 ans, dans sa résidence d'Outremont, des suites d'un cancer des ganglions. En vue des élections du 30 novembre 1998, Camille Laurin se dirigeait vers une cinquième victoire dans Bourget mais un problème de santé l'obligeait à annoncer, le **27** octobre 1998, son retrait de la vie politique. Diane Lemieux, alors présidente du Conseil du statut de la femme, lui succède comme candidate dans sa circonscription (voir l'article à la fin de la chronologie).

Le 15 – Lors d'une visite en Espagne, le premier ministre Lucien Bouchard réclame du gouvernement canadien une place au sein des **délégations nationales** dans des organismes internationaux où on discute de questions d'identité, de culture et d'éducation. Il prenait ainsi exemple du président de la Catalogne, Jordi Pujol, qui avait fait de même auprès du gouvernement fédéral de Madrid (voir l'article de Bernard Descôteaux en page 288).

Le 15 – La Cour d'appel confirme le jugement de la Cour du Québec et reconnaît coupables Jean Lapierre, président des **cols bleus de Montréal**, et Denis Maynard, secrétaire-trésorier. Leur sentence de six mois de prison est ainsi maintenue. Les faits reprochés aux deux hommes remontent au 13 septembre 1993 et ont trait au saccage de l'hôtel de ville quand 2000 cols bleus se présentaient devant l'endroit pour intimider les élus qui s'apprêtaient à voter sur le gel de leur salaire.

Le 16 – Paul-André Comeau, le président de la **Commission d'accès à l'information**, met abruptement fin à l'enquête entreprise il y a plus d'un an sur les allégations de fuite de renseignements personnels au ministère québécois du Revenu en raison de la rupture du lien de confiance entre la CAI et son procureur, Marc Bergeron, auquel il a retiré son mandat.

Le père de la dramaturgie québécoise **Gratien Gélinas,** est emporté, à l'âge de 89 ans, par une insuffisance pulmonaire. Créateur des personnages types du Canadien-français, tels Fridolin, Ti-Coq, Bousille, Narcisse Mondoux, Gratien Gélinas a réalisé l'essentiel de son œuvre entre 1930 et 1960. Depuis plusieurs années, il souffrait de la maladie d'Alzheimer (voir l'article à la fin de la chronologie).

Le 17 – Charles Dutoit, directeur artistique de l'**Orchestre symphonique de Montréal**, salue l'annonce de la commandite de 1,6 million sur trois ans qu'Hydro-Québec consent à l'OSM. Cette somme s'ajoute aux cinq millions que le ministre des Finances du Québec, Bernard Landry, a prévus dans son budget 1999-2000.

Le 18 – Lors du coup d'envoi de l'**Année canadienne de la francophonie**, à Ottawa, le Québec brille par son absence. On apprend alors que dans une lettre adressée

le 3 février dernier à la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, souligne que le Québec préfère ne pas « s'associer au projet fédéral d'une Année de la francophonie canadienne ». Notamment, il dit souscrire à l'objectif de « rapprochement » entre les Québécois et les minorités francophones.

Le 19 – Lors d'un congrès, le **Mouvement Desjardins** obtient le feu vert de plus de la majorité des délégués présents afin de procéder à une importante réforme des structures et à la délégation des pouvoirs des caisses locales vers les instances supérieures (voir l'article de Claude Turcotte en page 369).

Le 25 – La chaîne hôtelière Westin s'associe avec Intrawest pour la construction d'un hôtel-condominium, au coût de 32 millions, au cœur du centre de villégiature Tremblant. Le **Westin Resort Tremblant** comprendra 126 unités dont le prix d'acquisition variera entre 160 000 $ et 450 000 $. L'inauguration est prévue pour juin 2000.

Le 27 – Le comédien **Julien Bessette** meurt des suites d'un cancer de la gorge à l'âge 69 ans. Né à Montréal, Julien Bessette fait partie, pendant les années 50 et 60, de la plupart des feuilletons radiodiffusés. À la télévision, il tient un rôle dans les émissions *Les Belles Histoires des pays d'en haut*, *Terre humaine* et, plus récemment, *Le Sorcier*.

Le 28 – Présentation à Télé-Québec du documentaire ***L'erreur boréale*** de Richard Desjardins, où l'auteur accuse le gouvernement québécois d'être complice de l'industrie du bois qui ne reboise pas convenablement les forêts coupées à blanc (voir l'article de Brian Myles en page 402).

Le Français **Nicolas Vanier** arrive à Québec après avoir fait, trois mois durant, la traversée Pacifique-Atlantique du Grand Nord canadien en traîneau à chiens. Il s'agit d'un record de 8600 kilomètres en 100 jours. L'aventurier de 36 ans a souligné qu'il ne referait jamais un tel périple, même si on lui offrait 10 millions.

À l'occasion du **Salon du livre de Paris**, dont le Québec est l'invité d'honneur, l'animateur de l'émission *Bouillon de culture*, Bernard Pivot, donne la parole aux auteurs québécois que sont Gaétan Soucy, Robert Lalonde et Dany Laferrière, sous le thème « Il n'y a pas que les Français qui écrivent bien le français » (voir les articles de Marie-Andrée Chouinard en page 396 et de Francine Bordeleau en page 410).

Le 30 – Le président du conseil d'administration de **Ciné Cité Montréal**, Paul Bronfman, annonce la création de la cité du cinéma, un projet de 25,5 millions, qui sera aménagée sur le terrain de l'ancienne base militaire de Saint-Hubert. L'ouverture des cinq studios de tournage issus de la phase I de Ciné Cité Montréal est prévue pour l'automne. De son côté, **Mel's Cité du Cinéma** annonce, le **13 avril**, le lancement de son propre projet de studios de cinéma, situé cette fois sur le terrain du Technoparc, en bordure de l'autoroute Bonaventure. La nouvelle cité, au coût de 24 millions, devrait être complétée pour la fin juin et représenter le plus grand complexe de production cinématographique au Canada (voir l'article de Brian Myles en page 402).

Le 31 – À la suite des 14 recommandations du rapport **Laïcité et religions, perspec-**

tives nouvelles pour l'école québécoise, du groupe de travail dirigé par Jean-Pierre Proulx, attaché au département des Sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, le ministre de l'Éducation, François Legault, confirme que la place de la religion à l'école fera l'objet d'une commission parlementaire dès l'automne de 1999 et invite le public à participer au débat. Le rapport Proulx recommande le retrait des cours d'enseignement religieux catholique et protestant des classe et la fin des écoles publiques à vocation religieuse (voir l'article de Marc Thibaudeau en page 293).

Téléfilm Canada accepte finalement une demande d'aide financière – révisée à la baisse – pour financer le projet de film de **Pierre Falardeau** sur les Patriotes**, 15 février 1839**. Il ne manquerait plus que l'aval du Programme de droits de diffusion du Fonds canadien de télévision. La contribution totale de ces deux organismes serait de 500 000 $. La SODEC assure la part la plus importante du financement du film, dont le budget est de 3,1 millions. Aussi, des sympathisants à la cause du cinéaste lui avaient déjà permis d'amasser quelque 60 000 $.

AVRIL 1999

Le 1er – Le gouvernement du Québec annonce que les victimes du **sang contaminé** par le virus de l'hépatite C recensées au Québec bénéficieront d'un programme initial de compensation financière de 45 millions.

L'**université McGill** acquiert la moitié du gratte-ciel, soit 12 étages, de l'Industrielle-Alliance situé à l'intersection des rues Sherbrooke et University, pour un montant de 25 millions. Cette transaction s'insère dans le cadre d'un programme d'investissements de 150 millions, qualifié du plus important survenu depuis les trente dernières années.

Le 5 – Le fondateur de l'Institut de cardiologie de Montréal et ex-sénateur **Paul David** meurt des suites d'une hémorragie cérébrale, à l'âge de 79 ans. C'est en 1954 que Paul David met sur pied avec les Sœurs grises, l'ICM, qui devient rapidement un des centres ultraspécialisés en cardiologie les plus réputés au monde. En 1968, il est de l'équipe de spécialistes qui y effectuent la première transplantation cardiaque jamais réalisée au Canada. Après s'être consacré 30 ans à l'administration de l'ICM, Paul David se voit nommé, en 1985, sénateur par le premier ministre Brian Mulroney, comme l'ont été ses père et grand-père, l'avocat Athanase David et Laurent-Olivier David. Tout au long de sa carrière, Paul David accumule les distinctions, tant au pays qu'à l'étranger. Entre autres, en 1981, il est fait compagnon de l'Ordre du Canada et, en 1988, grand officier de l'Ordre national du Québec. Il était aussi le créateur des fondations canadienne et québécoise des maladies du cœur.

Le 7 – Après un an d'absence, le **Salon du livre de Québec** rouvre ses portes. Le **11**, à l'issu de l'événement, les organisateurs rapportent qu'environ 37 000 personnes ont visité le SLQ, qui se tenait dans l'enceinte du Centre des congrès de Québec (voir l'article de Julie Lemieux en page 490).

Le 10 – Le directeur général des élections, **Jacques Girard**, 41 ans, meurt des suites d'un cancer. Entré en fonction le 13 juillet dernier, il succédait à Pierre F. Côté. Avocat

de formation, Jacques Girard est, de 1991 à 1992, directeur de la planification stratégique et des services internationaux à Élections Canada. Puis, entre 1992 et 1998, il y occupe les postes de directeur des services juridiques et de registraire des partis politiques. Sur la scène internationale, lors des élections présidentielles en Haïti, en 1990-1991, il est chef de la mission d'observation de l'Organisation des États américains.

Le 12 – Le directeur général de la Ville de Montréal, **Gérard Divay**, est limogé. Toutefois, l'administration de Pierre Bourque l'installe à la tête de l'Institut international de gestion des grandes métropoles. En novembre dernier, Gérard Divay avait présenté un rapport lapidaire sur la gestion du maire. Ce dernier a cependant nié le lien entre le document et le renvoi (voir l'article de Kathleen Lévesque en page 499).

Le 13 – Le gouvernement ontarien annonce la vente de l'**autoroute à péage 407** au consortium formé du Groupe SNC-Lavalin, d'une filiale de la Caisse de dépôt et de placement et du groupe espagnol Grupo Ferrovial, au coût de 3,1 milliards. Il s'agit de la plus importante privatisation de l'histoire du Canada. Le consortium a accepté d'injecter 900 millions pour prolonger l'autoroute. Ce qui créera 600 emplois et portera son investissement total à quatre milliards.

Le 13 – Le juge **Robert Flahiff**, 51 ans, remet sa démission au comité du Conseil canadien de la magistrature. **Le 26** février dernier, la Cour du Québec le condamnait à trois ans de prison pour le blanchiment, entre 1989 et 1991, de 1,7 million d'argent de la drogue. Il devient ainsi le premier juge en exercice au Canada à être condamné à une peine de pénitencier (voir l'article d'Yves Boisvert en page 306).

Le premier ministre Lucien Bouchard arrive à New York à la tête d'une **mission économique et culturelle** de deux jours. Le **14**, il annonce qu'en 2001, New York aura son « printemps du Québec ». Une fête qui devrait souligner de façon spéciale l'arrivée du nouveau millénaire et la relation presque privilégiée qu'a le Québec avec cet État, moteur financier des États-Unis. Le **15** avril, devant la sélecte Americas Society de New York, Lucien Bouchard se fait l'apôtre du libre-échange au sein des Amériques dans le respect, cependant, de la diversité culturelle.

Pascal Hudon et son compagnon de voyage Louis-Philippe Séguin sont de retour à Montréal. Depuis le 1er janvier, Pascal Hudon, 20 ans, était retenu dans une prison dans la capitale du Chiapas. Il a été arrêté puis condamné pour possession illégale de fragments archéologiques mayas. Une mésaventure qui a coûté pas moins de 10 000 $ aux deux familles, y compris 2700 $ pour faire libérer le jeune homme.

La **Société générale de financement** annonce une entente de partenariat avec Heathmount A. E. Corporation, dans le mégaprojet Destination : Technodôme. D'une valeur de 900 millions, ce complexe récréotouristique intérieur qui aura une superficie d'environ 180 000 m², devrait être inauguré vers la fin de 2002, dans le Vieux-Port de Montréal (voir l'article de Kathleen Lévesque en page 499).

Le 14 – À l'âge de 77 ans, **Rosaire Morin**, directeur de la revue *L'Action nationale*, meurt des suites d'un cancer. De 1941 à 1948, Rosaire Morin est président des

Jeunesses laurentiennes, un mouvement nationaliste et souverainiste inspiré par Lionel Groulx, avec les André Laurendeau et Paul-Émile Robert. Dès 1941, il est membre du conseil provincial et sera son président de 1952 jusqu'à la dissolution de l'organisme durant les premières années de la Révolution tranquille. Rosaire Morin est aussi impliqué dans l'adoption du fleur-delisé comme drapeau du Québec pour remplacer l'Union Jack. Puis, avec le constitutionnaliste Jacques-Yvan Morin, il met sur pied les États généraux du Canada français. Ils occupèrent ainsi l'avant-scène de l'actualité de 1966 à 1969. En 1967, il fonde le Conseil d'expansion économique dont la mission est de promouvoir l'expansion de la PME québécoise dans la foulée du « Maître chez nous ! » de la Révolution tranquille. Rosaire Morin a rédigé pas moins de 28 volumes et des milliers d'articles parus dans des journaux et revues.

Plus de cent policiers de la Sûreté du Québec perquisitionnent le **Royaume des Apôtres de l'amour infini de Jésus crucifié**, dans la paroisse de Saint-Jovite, dans les Laurentides. S'ils ne trouvent pas les quatre religieux contre lesquels ils ont un mandat d'arrestation pour crimes sexuels et voies de faits, ils découvrent 14 mineurs, âgés de 5 à 17 ans. Le **15**, compte tenu de l'impact négatif de l'intervention policière, le directeur général de la SQ, Florent Gagné, remet en question l'éthique journalistique d'un reporter du quotidien *La Presse* pour avoir rendu public l'opération avant le fait. Le **23**, les deux religieuses recherchées se livrent au palais de justice de Saint-Jérôme. Le **28**, Jean-Grégoire de la Trinité, 70 ans, le chef spirituel de la secte, se livre à la SQ après être descendu d'un avion en provenance de Paris. Le **28** mai, lui et les deux sœurs comparaissent au Palais de justice de Saint-Jérôme.

Le 16 – Hydro-Québec, la première visée par **la Commission scientifique et technique sur le verglas de janvier 1998**, reçoit favorablement le rapport de l'ingénieur Roger Nicolet qui comprend plus de 2000 pages et 500 constats et recommandations. Une attitude qui réjouit la Coalition des citoyens du Val-Saint-François, qui est à l'origine de la contestation de la ligne Hertel-Des Cantons devant les tribunaux. Essentiellement, la commission Nicolet recommande de lancer un vaste programme de renforcement du réseau électrique de la société d'État, qui pourrait s'étaler sur 20 ans (voir l'article de Bruno Bisson en page 246).

Le 19 – **Imprimeries Quebecor** acquiert la division imprimerie d'Editorial Perfil, la plus importante maison d'édition de magazines en Argentine, pour la somme de 12,5 millions américains.

Le 20 – La **Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales**, présidée par Denis Bédard, rend public sont rapport qui contient 108 recommandations. Entre autres, le rapport Bédard propose au gouvernement de Lucien Bouchard la fusion à court terme de 48 municipalités de la grande région de Québec en cinq grandes villes — Québec, Beauport, Sainte-Foy, Lévis et la MRC de la Jacques-Cartier — qui seraient chapeautées par une instance supramunicipale gérée par des représentants de chaque municipalité élus au suffrage universel (voir les articles de Mario Cloutier en page 282 et de Guy Massicotte en page 441).

Après 35 ans d'absence, l'**Hôpital chinois** est inauguré dans un nouvel édifice construit au coût de 18 millions. La communauté du quartier chinois de Montréal y bénéficiera, entre autres, d'installations de soins de longue durée.

Le 22 – Quatre partisans souverainistes, Guy Bouthillier, le professeur Denis Monière, Gordon Lefebvre et André Thibault, proposent dans une lettre au *Devoir*, une **démarche référendaire** en deux temps vers la souveraineté. Le même jour, le chef bloquiste Gilles Duceppe rejette d'emblée ce scénario.

Le 28 – La ministre déléguée du Revenu, **Rita Dionne-Marsolais**, remet sa démission après que la Commission d'accès à l'information a constaté que son ministère avait transmis illégalement des renseignements personnels issus des dossiers fiscaux de quelque 10 000 particuliers à une firme de sondages. Le **28** mai, elle reprend des fonctions ministérielles au nom du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Guy Julien.

Le 29 – **Pierre Karl Péladeau** devient officiellement président et chef de la direction de Quebecor. Dans son allocution aux actionnaires, l'homme d'affaires de 37 ans s'engage à continuer dans la voie tracée par ses prédécesseurs. Son frère, **Érik Péladeau**, est quant à lui nommé officiellement vice-président du conseil de Quebecor, une fonction qui s'ajoute à celle de président du conseil de Communications Quebecor.

MAI 1999

Le 5 – L'aventurier **Bernard Voyer**, 46 ans, atteint le sommet de 8848 mètres de l'Everest, au Népal. Il est le deuxième Québécois à s'être tenu sur le plus haut sommet terrestre après l'alpiniste Yves Laforêt. Le **20**, amaigri et épuisé, il rentre d'expédition à Montréal en compagnie de son guide sherpa et de sa conjointe.

Le 6 – À l'Assemblée nationale, la ministre de la Justice, Linda Goupil, dépose une loi pour que les conjoints de fait soient reconnus, sans égard à leur orientation sexuelle. Le Québec devient ainsi la première province canadienne à reconnaître officiellement les **couples de même sexe** et le second en Amérique du Nord, après l'État américain de Hawaii, à procéder à une telle reconnaissance.

Dix-huit membres du bureau de direction d'**Alliance-Québec** démissionnent à trois semaines du congrès annuel du lobby anglo-québécois. Les démissionnaires marquent ainsi leur opposition au président William Johnson, dont ils dénoncent l'approche intransigeante (voir l'article de Jean Dion en page 505).

Le 7 – Le ministère de la Culture et des Communications annonce l'octroi d'une subvention additionnelle de 1,7 million pour permettre au **Musée des arts et des traditions populaires du Québec** de régler le litige qui l'oppose à la compagnie de construction Cogerex ltée qui menaçait de vendre l'établissement en justice. Le MATPQ reçoit aussi de même source 550 000 $ afin de rembourser son déficit accumulé de ses deux premières années d'activités (voir l'article de Stéphane Baillargeon en page 387).

Le 9 – À l'âge de 61 ans, l'auteur **Gilles Richer**, connu surtout pour la comédie *Moi et l'autre*, avec Denise Filiatrault et Domi-

nique Michel, s'éteint après avoir souffert pendant plus de 15 ans de la maladie d'Alzheimer. En 1964, Gilles Richer commence à écrire pour la télévision de Radio-Canada. Puis, il devient scripteur pour le talk-show *Les Couche-tard*, qu'animent Jacques Normand et Roger Baulu. De 1966 à 1970, il écrit 151 émissions de *Moi et l'autre*. De 1964 à 1973, il signe plusieurs revues de l'année, devenues depuis les fameux *Bye Bye* de Radio-Canada. Il écrit aussi le célèbre sketch sur la Crise d'octobre, interprété par Olivier Guimond et Denis Drouin qui personnifient respectivement le soldat francophone et le riche anglophone de Westmount. Gilles Richer signe ensuite pendant quatre ans la comédie *Poivre et Sel*, qu'interprètent Janine Sutto et Gilles Latulippe. À Télé-Métropole, il écrit *Chère Isabelle*, pour Dominique Michel. Aussi, il écrit plusieurs pièces de théâtre et revues présentées au Théâtre de Saint-Sauveur, participe à quelques films, dont le plus connu est *Tiens-toi bien après les oreilles à papa*. De plus, Gilles Richer collabore pendant près de 20 ans aux spectacles de Jean Lapointe.

Le 10 – Une entente de principe intervient entre Bell Canada et son syndicat des 2500 téléphonistes et 7000 techniciens du Québec et de l'Ontario. En grève depuis le 11 avril dernier, ils s'opposent à la décision du président et chef de la direction de BCE, Jean Monty, de céder ses **téléphonistes** à une coentreprise formée avec un partenaire américain. Le **16**, les deux groupes d'employés votent à 80 % en faveur de l'entente de principe et reprennent leur fonction. L'adoption de l'entente sauve notamment une centaine de postes de téléphonistes.

Le ministre ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, **Stéphane Dion**, qui se trouve à Montréal pour servir des repas au restaurant communautaire Chic Resto-Pop, reçoit deux tartes à la crème en pleine figure. Par voie de communiqué, ses **entarteurs** ont expliqué qu'ils voulaient ainsi dénoncer les politiciens *« qui veulent se faire du capital politique sur le dos des pauvres »*. À l'instar de l'ancien premier ministre du Québec, **Jacques Parizeau** qui, lors de la campagne électorale de novembre 1998, était lui aussi victime d'un entarteur au cégep Ahuntsic, Stéphane Dion porte plainte à la police. Le **19**, l'heure est venue pour Bruno Caron, 20 ans, l'entarteur de Jacques Parizeau, de comparaître à la cour municipale de Montréal pour être accusé de voies de fait. L'étudiant plaide non coupable.

Le 11 – **Lorraine Pagé**, 51 ans, annonce qu'elle quitte ses fonctions de présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, poste qu'elle occupait depuis 1988. Cette démission s'explique par sa mésaventure du 10 décembre dernier, alors qu'elle était interceptée par des gardiens de sécurité à sa sortie d'un grand magasin de l'est montréalais (voir l'article de Marie-Claude Petit en page 294).

La multinationale **IBM** annonce son intention d'investir 55 millions à son usine de Bromont, près de Granby, en Montérégie. La moitié de cette mise de fonds doit notamment servir à l'achat d'équipements et l'autre moitié permettre de supporter la croissance des technologies de pointe. L'usine de Bromont fabrique des composantes micro-électroniques pour IBM et pour d'autres constructeurs.

Le 12 – **Marcel Pépin**, ombudsman au réseau français de Radio-Canada, meurt subitement d'une rupture d'anévrisme, à

l'âge de 57 ans. Marcel Pépin a œuvré pendant 35 ans au sein de différents quotidiens, soit *Le Droit*, *La Presse* et *Le Soleil*, où il a occupé successivement les fonctions de journaliste, d'adjoint au directeur de l'information et d'éditorialiste. De 1974 à 1977, il dirige le bureau parlementaire de *La Presse*, à Ottawa, avant d'occuper le poste d'éditorialiste en chef au *Soleil*. Marcel Pépin est le président-fondateur de la Commission d'accès à l'information du Québec, qu'il dirige de 1982 à 1987. En 1988, il entre à Radio-Canada où, pendant six ans, il est vice-président de la radio française. En 1997, il y est nommé ombudsman. Son dernier dossier fut l'affaire Terry Milewski. Il avait alors conclu que le journaliste de CBC n'avait pas commis de faute professionnelle dans sa couverture de l'enquête sur les événements du Sommet de l'APEC de 1997, à Vancouver.

Le 13 – Les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal appuient le mouvement de protestation de la **Guilde des musiciens du Québec** contre l'utilisation de musique enregistrée dans le spectacle *Notre-Dame de Paris*, une production de Luc Plamondon et Richard Cocciante, présentée au Théâtre Saint-Denis, à Montréal. La Guilde souhaite que le public boycotte les représentations de *Notre-Dame de Paris* et entend mener une campagne internationale contre la violation des droits des artistes.

Le 18 – Le poète **Roger Brien** s'éteint à l'âge de 88 ans. Dernier survivant des membres fondateurs de l'Académie canadienne-française — devenue l'Académie des lettres québécoises —, réunis autour de Victor Barbeau en 1944, Roger Brien s'était promis d'écrire un million de vers, soit plus que Victor Hugo. Pari qu'il a réussi lorsqu'il commence de publier, en 1965, *Prométhée*, une gigantesque épopée en alexandrins, inédite en majeure partie jusqu'en 1982. Roger Brien fait paraître sa première œuvre, *Faust aux enfers*, dès 1936. En 1937, il publie le recueil *L'Éternel Silence*. Durant les années 1940, il édifie une œuvre poétique consacrée à la Vierge Marie, avec *Chant d'amour* et *Salut, reine*, paraphrase du *Salve Regina*. Il fonde par la suite le Centre marial de Nicolet, et édite *Marie*, une revue de haute tenue littéraire et graphique qui connut une diffusion internationale. En 1965, il écrit *Le jour se lève*, qui réunit 245 poèmes appartenant alors à une dizaine de recueils inédits.

Le 19 – Au terme de la **mission commerciale** du Québec au Mexique, le gouvernement de Lucien Bouchard annonce la signature, entre entreprises québécoises et mexicaines, de 22 contrats, dont la valeur atteint les 66 millions.

Le 21 – À 53 ans, **Gérald Larose** quitte son poste de président de la Confédération des syndicats nationaux après 16 années passées à la barre. C'est Marc Laviolette, 49 ans, troisième vice-président au sein de l'exécutif de la CSN depuis 1994 qui sort vainqueur du duel l'opposant au président de la Fédération de la santé et des services sociaux, Louis Roy, pour lui succéder (voir l'article de Marie-Claude Petit en page 270).

Le 22 – **Marcel Cailloux**, fidèle collaborateur du Frère Marie-Victorin, s'éteint à l'âge de 84 ans. Professeur pendant 40 ans à l'Université de Montréal, Marcel Cailloux a consacré sa vie à la science. Illustrateur d'ouvrages et de botanique, photographe

averti et récipiendaire de la Médaille du Canada à l'occasion du Centenaire de la Confédération, il a grandement contribué à l'avancement des connaissances dans le domaine de la physique végétale.

Le 24 – À l'âge de 79 ans, s'éteint **Jacques Lavigne**, professeur de philosophie et intellectuel muselé. Jacques Lavigne est l'auteur de nombreux ouvrages qui ont marqué l'histoire philosophique du Québec. Son premier livre, *L'Inquiétude humaine*, est publié alors qu'il a 34 ans, dans la collection « Philosophie de l'Esprit », chez Aubier Montaigne à Paris. Les critiques français l'accueillent avec enthousiasme. Au milieu des années 60, alors que les collèges et les cégeps de la province ont besoin de professeurs de philosophie, Jacques Lavigne chôme. C'est plus tard qu'il apprend qu'il est victime de boycottage de la part de tous les collèges montréalais ainsi que de l'Université de Montréal. Il fera finalement carrière au Collège Salaberry de Valleyfield. Jacques Lavigne n'a jamais suivi les modes. Ses recherches se situaient ailleurs, sur des voies beaucoup plus personnelles.

Le 27 – La ministre de la Santé, Pauline Marois, annonce que les patients atteints de cancer qui attendent un traitement depuis plus de huit semaines pourront, dès la mi-juin, recevoir des soins dans deux hôpitaux américains. Jusqu'à l'automne, 50 patients partiront ainsi chaque mois. **La crise de la radio-oncologie** est due au manque de spécialistes (voir l'article de Roch Côté en page 299).

À bord de la navette Discovery, à Cap Canaveral, l'astronaute **Julie Payette** et six partenaires de mission quittent la Terre pour se retrouver, neuf minutes plus tard, en orbite. Au cours de l'expédition d'une durée de dix jours, Julie Payette, 35 ans, est en charge du bras canadien.

Le 28 – **Télémédia Communications** achète une chaîne de huit stations de radio établie dans les Maritimes et devient ainsi le plus important détenteur de licences de radiodiffusion au Canada. Dans le cadre d'une autre transaction qui se conclut au cours de la semaine, Télémédia acquiert, au coût de 90 millions, 31 stations de radio, deux stations de télévision et 12 réseaux de câblodistribution de Okanagan Skeena Group, dans l'Ouest du pays.

Le 30 – À l'issue d'une réunion de deux jours de son conseil général, le Parti libéral du Québec affirme son intention de revoir de fond en comble ce qu'il appelle **« le modèle québécois »**, soit le rôle joué par l'État depuis les débuts de la Révolution tranquille À cette fin, une demi-douzaine de mandats et de sujets à étudier — dont la révision du Code du travail, le financement de l'éducation et la rédaction d'un projet politique global — ont été confiés à une commission politique qui coordonnera le processus de consultation auprès des militants libéraux et de la population (voir l'article de Jean-Pierre Dupuis en page 345).

En marge de la **Conférence de Montréal sur la mondialisation des économies**, le premier ministre Lucien Bouchard s'entretient brièvement avec le président de la République de Colombie, Andres Pastrana, et ce, avec la bénédiction d'Ottawa. Au début du mois, une controverse avait éclaté entre Québec et Ottawa à la suite d'une accusation du gouvernement provincial à l'endroit du fédéral, lors de la mission commerciale d'Équipe Québec à Mexico, d'empêcher un entretien entre

Lucien Bouchard et le président mexicain Ernesto Zedillo (Voir les articles de Bernard Descôteaux en page 288 et de Manon Cornellier en page 276).

Le 31 – **Ronald Corey** annonce qu'il quittera la présidence du Canadien de Montréal et du Centre Molson le 31 juillet prochain. Ronald Corey, 61 ans, était à la tête de l'équipe de hockey depuis 1982 (voir l'article de Jean Dion en page 508).

Les deux fils du fondateur des **papeteries Pilon** rachètent huit des quinze magasins spécialisés dans les produits de bureau afin de les intégrer aux trois autres papeteries qu'ils possèdent déjà et créer ainsi une nouvelle chaîne. Cette transaction permet, entre autres, le maintien de cent emplois. Les magasins Pilon appartenaient depuis 1991 au géant français Lyreco, qui se proposait de les fermer pour favoriser la vente par catalogue.

JUIN 1999

Le 1er – Un millier d'invités participent à la soirée d'ouverture d'**Ex-Centris**, un nouveau complexe dédié au cinéma indépendant et au multimédia, sis boulevard Saint-Laurent, à Montréal. Érigé au coût de 35 millions, le complexe a été conçu et financé par Daniel Langlois, le fondateur et ex-président de Softimage. (voir l'article de Brian Myles en page 402).

Le 2 – À l'âge de 72 ans, **Ulric Blackburn**, maire de Chicoutimi pendant 16 ans, meurt d'un arrêt cardiaque. Au cours de sa carrière, Ulric Blackburn, assure la vice-présidence provinciale des Conseils des commissaires du Québec, dans les années 70, participe à la fondation d'une caisse populaire, préside la commission scolaire de Chicoutimi de 1966 à 1981 et occupe le poste de maire de la municipalité de 1981 à 1997. Il préside également l'Union des municipalités du Québec, de 1993 à 1995.

Le 4 – **Jacques Dion**, l'un des fondateurs de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), meurt à l'âge de 76 ans, à la suite d'une opération cardiaque. La Centrale des syndicats démocratiques est née d'une scission de la CSN en 1972. Avec Paul-Émile Dalpé et Amédée Daigle, Jacques Dion est l'un des célèbres « trois D » de l'histoire syndicale québécoise. La création de ce nouveau mouvement a été dénoncée comme un véritable geste de traîtrise syndicale. Pendant des années, la CSN a refusé de traiter avec la CSD ou de siéger aux mêmes instances à ses côtés.

Pour les 10 ans du pacte du libre-échange **Canada–USA** et les cinq années d'**Accord du libre-échange nord-américain**, tous les personnages clés des négociations de 1987 à 1989 sont réunis lors d'une conférence de deux jours dans un hôtel du centre-ville de Montréal. Le centre d'attraction de la rencontre est l'ancien premier ministre **Brian Mulroney**.

L'**Académie de Musique du Québec** décerne son Prix Europe 1999 à Benoit Loiselle, violoncelliste de 23 ans, originaire de Saint-Hippolyte. La bourse de 15 000 $ lui a été remise à la suite d'auditions réunissant 15 concurrents dans six disciplines.

Le 7 – À Québec, le ministre des Relations avec les citoyens et ministre de l'Immigration, Robert Perreault, accueille les premiers **réfugiés kosovars**, soit une vingtaine de familles. Un second groupe de réfugiés est attendu le même jour à Montréal.

Le 8 – **Astral Communications** annonce son intention d'acheter Radiomutuel pour 224 millions. Une transaction qui lui permettrait de contrôler 14 % de l'auditoire télévisuel au Québec et d'obtenir un portefeuille de 13 stations radiophoniques. La société entend lancer une offre publique d'achat le **15** et offrir 24 $ pour chacune des actions de Radiomutuel qu'elle n'a pas déjà, soit un peu moins de 75 %. Le **19**, Astral acquiert Radiomutuel (voir l'article de Jean-Pierre Desaulniers en page 417).

L'**Ordre national du Québec** honore trois personnalités qui, au cours des 35 dernières années, ont contribué à l'essor du journal ***Le Devoir***, soit Lise Bissonnette, qui reçoit l'insigne d'officier, ainsi que Gilles Lesage et Marcel Couture, qui sont nommés chevaliers de l'Ordre national. Lise Bissonnette a notamment été directrice du *Devoir* de 1990 à 1998. De son côté, Gilles Lesage est entré au *Devoir* en 1964 et, dès 1968, a été correspondant parlementaire jusqu'à sa retraite en mars dernier. Quant à Marcel Couture, il est le président de la fondation du *Devoir* et l'un des artisans de sa relance au début des années 1990. Parmi les autres artistes, chercheurs, gens d'affaires, journalistes et politiciens de haut rang honorés ce jour-là à l'Assemblée nationale, le pilote automobile **Jacques Villeneuve** reçoit aussi l'insigne d'Officier de l'Ordre national du Québec.

Lors de la 10e remise des prix Christie, issue d'un concours qui vise à encourager la création et la publication de **livres de jeunesse** de grande qualité, quatre auteurs québécois sont récompensés. La bourse de 22 500 $ se partage ainsi entre Robert Soulières et Anne Villeneuve pour *Une gardienne pour Étienne*, Gilles Tibo pour *Rouge Timide* et Jean-Michel Schembré pour *Les Citadelles du vertige*.

Le 9 – Le premier ministre Lucien Bouchard reconnaît que le nouveau régime **Emploi-Québec** a connu un « problème budgétaire » lors de sa première année de fonctionnement. Les budgets pour l'aide à la création d'emplois à la suite de la fusion de services fédéral et provincial de main-d'œuvre ont été dépassés de 80 millions. Le **14**, les membres du Conseil pour le développement local et communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve, Mercier-Est et Mercier-Ouest, qui représentent 80 groupes de ces quartiers, critiquent amèrement la création d'Emploi-Québec, qui n'aurait servi qu'à semer de faux espoirs chez les assistés sociaux en quête d'emploi. Le **17**, Lucien Bouchard admet les erreurs d'implantation du programme et promet de tout mettre en œuvre pour corriger le tir dans les plus brefs délais.

Le plus important détaillant en rénovation domiciliaire au monde, **Home Depot**, annonce l'ouverture de trois centres de rénovation dans la région montréalaise, d'ici l'automne 2000. À plus long terme, c'est 15 à 20 autres magasins que l'entreprise entend ouvrir dans la province. Le **22**, le Home Depot Canada révèle la construction à Lachenaie, près de Repentigny, du premier magasin qui devrait permettre la création de 200 emplois.

Le 10 – **Louise Arbour**, procureur en chef du Tribunal pénal international de La Haye, est nommée, par le ministère de la Justice, juge à la Cour suprême du Canada. Dès le **15** septembre prochain, la Montréalaise, âgée de 53 ans, succédera au juge Peter Cory qui prend sa retraite. Sa nomination porte à cinq sur neuf le nombre de juges francophones à ce tribunal, dont quatre sont issus du Québec.

Le 11 – Trois ans après s'être placées sous la protection de la loi de la faillite, les librairies **Renaud-Bray** se retrouvent à la tête d'un véritable empire. Fortes de l'acquisition de Champigny et de la fusion avec la chaîne Garneau, les librairies Renaud-Bray détiendront 51 % des actions d'une entreprise désormais faite de 23 succursales et d'un chiffre d'affaires de 57 millions. **Le 15**, à la suite du dévoilement du rapport du **Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité du réseau des librairies**, qui portait entre autres sur la réglementation du prix des livres, l'Association des libraires du Québec se montre indignée que les recommandations de ses membres aient été écartées (voir l'article de Marie-Andrée Chouinard en page 396).

Le 16 – Au cours de son exercice financier 1998-1999, **Loto-Québec** a réalisé un chiffre d'affaires de 3,1 milliards et un bénéfice net de 1,2 milliard, des hausses de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Le 18 – **Carmen Juneau**, mairesse de Windsor, est terrassée par un infarctus à l'âge de 64 ans. De 1981 à 1994, Carmen Juneau a été députée dans la circonscription de Johnson pour le Parti québécois.

Le 21 – Les 2900 **techniciens ambulanciers** du Québec affiliés à la CSN, dont la convention collective est échue depuis un an, défient l'ordonnance du Conseil des services essentiels et, malgré les risques de sanctions judiciaires, intensifient leurs moyens de pression et allongent le délai moyen de réponse aux appels de détresse dans l'île de Montréal et à Laval. Leurs revendications portent sur les horaires de travail, les primes et le régime de retraite. **Le 12** juillet, une entente de principe intervient entre le gouvernement et les techniciens-ambulanciers du Québec membres de la CSN et de la FTQ, en vue d'éviter le déclenchement d'une grève légale prévue pour le 14 juillet.

Hydro-Québec et la **bande montagnaise de Betsiamites**, sur la Côte-Nord, s'entendent pour détourner ensemble la tête des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane afin qu'elles se déversent dans la rivière Bersimis. La société qu'ils ont créée investira 82 millions dans cette entente.

Clôture de la saison culturelle **Printemps du Québec à Paris** qui, échelonnée sur 40 jours, a entre autres permis la conclusion de plusieurs alliances entre des entreprises québécoises et françaises, soit des échanges d'informations aux investissements en passant par des accords commerciaux et des ententes de distribution (voir l'article de Bernard Descôteaux en page 288).

Le **Manoir Richelieu** et le **casino de Charlevoix** sont rouverts à Pointe-au-Pic. Grâce l'investissement de plus de 140 millions de Loto-Québec, des Hôtels Canadien Pacifique et du Fonds de solidarité de la FTQ, les travaux de rénovations ont permis en moins d'un an de faire de l'hôtel un produit haut de gamme de niveau international quatre saisons et de tripler la superficie du casino.

Le 23 – Le conseil des ministres du gouvernement de Lucien Bouchard procède à la nomination de l'ancienne candidate du Parti québécois dans Jean-Talon, **Diane Lavallée**, 42 ans, à la présidence du Conseil du statut de la femme, ainsi que de l'ex-ministre de la Sécurité publique, **Pierre Bélanger**, 39 ans, à la présidence de la Commission des services juridiques.

Le cinéaste-poète **Pierre Perrault** s'éteint à cinq jours de célébrer son 72e anniversaire de naissance des suites d'une leucémie. Pierre Perrault a contribué à l'invention du cinéma direct (voir l'article à la fin de la chronologie).

Le 24 – À l'occasion du 125e anniversaire de **Westmount**, bastion anglophone de l'île de Montréal, et à la demande de ses citoyens, le maire Peter Trent souligne la Fête nationale du Québec avec nombre d'activités. Une première qui lui vaut une large couverture médiatique.

Le 26 – Au prix de sanctions, les 47 500 **infirmières** du Québec déclenchent une grève générale illimitée et illégale puisqu'elle contrevient à la Loi sur les services essentiels. Elles réclament entre autres une augmentation salariale de 6 % sur deux ans ainsi qu'un rattrapage salarial s'échelonnant entre 7 % et 10 %, selon le niveau de scolarité et d'expérience des infirmières. Le gouvernement refuse d'offrir autre chose que 5 % d'augmentation sur trois ans (voir l'article de Roch Côté en page 299).

Le 28 – Après onze mois de grève, les 125 cols bleus de l'**Office municipal d'habitation de Montréal** entérinent dans une proportion de 78 % l'entente intervenue entre leur syndicat et leur employeur. Le conflit portait sur la semaine de quatre jours de travail.

Le 29 – Le gouvernement de Lucien Bouchard et les chefs **des Premières Nations du Québec et du Labrador** se rencontrent pour une première fois en 11 ans. Malgré leurs apparents différends territoriaux, les deux parties acceptent de discuter sur la création d'un forum politique permanent (voir l'article de Mario Cloutier en page 313).

MARIE-CLAUDE PETIT

Pauline Julien

Le dernier souffle de la pasionaria du Québec

Le 1er octobre, Pauline Julien met fin à ses jours, dans son domicile du Plateau Mont-Royal. Depuis plusieurs années déjà, la chanteuse, auteur et comédienne, née à Trois-Rivières en 1928, était atteinte d'aphasie dégénérative, une maladie qui affectait sa mémoire, sa motricité et, de plus en plus, sa parole. Ce qu'elle ne pouvait accepter.

Tout au long de sa carrière, Pauline Julien sera l'incarnation d'une femme passionnée, engagée, entêtée.

En 1951, elle part étudier l'art dramatique et le mime à Paris. Au théâtre, c'est dans l'*Opéra de Quat'sous* et *Mère Courage*, de Bertold Brecht, qu'elle fait d'abord sa marque. Plus récemment, en 1991, elle est, entre autres, de la distribution de *La Maison cassée*, de Victor Lévy-Beaulieu, montée à Trois-Pistoles.

En 1955, Pauline Julien débute dans la chanson au théâtre des Champs-Élysées; elle remplace une comédienne qui avait un rôle de chanteuse dans une pièce de Pirandello. L'année suivante, dans des boîtes de Saint-Germain-des-Prés, elle interprète notamment les répertoires de Léo Ferré et de Boris Vian. Six ans plus tard, de retour au Québec, elle se fait le « porte-voix » des Gilles Vigneault, Raymond Lévesque, Claude Gauthier, Georges Dor et, plus tard, Gilbert Langevin. Pauline Julien aura enregistré pas moins de 200 chansons sur une vingtaine de disques.

Pendant 32 années, elle partage sa vie avec le poète, journaliste et député Gérald Godin, décédé en octobre 1994. Tous deux conjugueront leurs efforts et aspirations en s'engageant pour l'indépendance du Québec. Pauline Julien sera d'ailleurs de toutes les grandes fêtes qu'organise le Parti québécois. En 1964, à Charlottetown, elle refuse de chanter devant la reine Élisabeth II. En 1969, pendant la conférence internationale de la francophonie à Niamey, au Niger, elle crie « Vive le Québec libre ! », interrompant ainsi le discours de Gérard Pelletier, qui représentait le gouvernement du Canada.

En 1970, en pleine Crise d'octobre (voir l'article de René Durocher en page 78), elle est arrêtée et emprisonnée pendant huit jours. Son militantisme passionné inquiétait en fait le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau. À l'issue de son emprisonnement, Pauline Julien décide de poursuivre le gouvernement pour perte de contrats à Radio-Canada. Elle finit par obtenir 1 $ de dommage et une déclaration officielle reconnaissant qu'elle avait été arrêtée « par erreur ». Au cours des 18 derniers mois de sa vie, Pauline Julien faisait rédiger sa biographie.

Camille Laurin

Le maître d'œuvre de la francisation du Québec

Le 11 mars, le père de la loi 101, le docteur Camille Laurin, s'éteint à la suite d'un cancer. Né à Charlemagne en 1922, quatrième d'une famille de 14 enfants, Camille Laurin est d'abord médecin psychiatre avant de devenir, en 1968, membre fondateur du Parti québécois.

En 1970, député dans la circonscription de Bourget, il est du premier groupe de sept députés péquistes à être élus. En 1973, défait à la suite du raz-de-marée libéral, il revient à la pratique de la psychiatrie. Réélu trois ans plus tard, lors de la vague péquiste du 15 novembre, il est nommé, par René Lévesque, ministre d'État au Développement culturel et se voit confier la mission d'élaborer la politique linguistique du nouveau gouvernement.

Camille Laurin rédigera le *Livre blanc sur la situation culturelle et linguistique du Québec*. À l'été 1977, il présentera le projet de loi 1, qui deviendra la loi 101, soit la Charte de la langue française. Cette loi faisait du français la seule langue officielle du Québec. De plus, elle contraignait les immigrants à inscrire leurs enfants dans des écoles francophones, eux qui, à 90 %, choisissaient le secteur anglophone. Si cette loi a recueilli l'assentiment d'une très forte proportion de francophones au Québec, elle nourrira auprès de la minorité anglophone une rancœur qui persistera pendant plusieurs années.

Jusqu'en 1984, Camille Laurin siège au conseil des ministres, année où il remet sa démission après que René Lévesque eut pris le virage du « beau risque » fédéraliste. En janvier 1985, il démissionne comme député puis retourne à sa première profession.

En 1994, il se porte à nouveau candidat dans Bourget. Sous la gouverne de Lucien Bouchard, Camille Laurin, alors simple député, sera considéré comme un sage par ses pairs. Ce sera son dernier mandat. En 1998, à quelques semaines du scrutin du 30 novembre, des problèmes de santé l'incitent à se retirer de la vie politique. Il apprendra plus tard qu'il est plus gravement malade.

Du côté de la psychiatrie, Camille Laurin aura entrepris une réforme de l'enseignement de cette discipline, d'abord à l'Université de Montréal puis à l'Institut Albert-Prévost. Là, l'opposition avait été telle qu'il s'était fait suspendre avant d'être réhabilité.

Il signera la préface de l'ouvrage polémique *Les fous crient au secours*, rédigé par un ancien patient de l'hôpital psychiatrique Louis-Hippolyte-LaFontaine. Celui-ci y dénonçait les pratiques psychiatriques et la façon dont les malades mentaux vivaient en asile. Cette publication engendrera la commission parlementaire Roberts-Bédard-Lazure, dont les recommandations ont mené à de grandes modifications de la pratique de la psychiatrie au Québec.

Le 7 juin 1999, la maison d'édition Les Intouchables lançait un recueil de trois des textes récents de Camille Laurin, intitulé *Le Testament*. Deux autres livres ainsi qu'un documentaire sur l'homme qu'il était, la vie qu'il a menée et son œuvre, à partir de témoignages de gens qui l'ont connu, étaient à ce moment en préparation.

Gratien Gélinas

Le père de la dramaturgie québécoise

Le 16 mars, Gratien Gélinas meurt à l'âge de 89 ans d'une insuffisance pulmonaire, après une prolifique carrière théâtrale. L'essentiel de son œuvre, Gratien Gélinas l'a réalisé entre 1930 et 1960, dans un contexte de crise économique et de concurrence du cinéma. En plus de donner vie à des personnages d'antihéros canadiens-français, le dramaturge, né d'un père francophone et d'une mère anglophone, à Saint-Tite, en Mauricie, a notamment été *stand-up comic*, acteur, directeur de compagnie théâtrale, cinéaste et cofondateur de l'École nationale de théâtre du Canada.

C'est en 1929 que Gratien Gélinas, alors aspirant comptable à l'École des Hautes Commerciales à Montréal, prend goût au théâtre. De plus en plus, il joue pour le Montreal Repertory Theatre qui, en 1933, ouvre une section francophone autonome.

En 1937, dans le cadre de l'émission radiophonique *Le train du plaisir*, Gratien Gélinas gagne sa vie grâce à son personnage de Fridolin, un adolescent turbulent qui décortique avec candeur et ironie la petite et la grande vie du Montréal de l'entre-deux-guerres. Le succès instantané de cette création le conduit sur la scène du Monument-National. De 1938 à 1946, Gratien Gélinas crée *Fridolinons*, une série annuelle célèbre composée de sketchs et de chansons, ancêtre du *Bye bye*. Pendant cette période, il fonde Excelsior, une compagnie de cinéma, pour tourner une parodie de *La dame aux camélias*, considéré comme le premier film parlé de fiction canadien. En 1948, il crée Tit-Coq, un orphelin épris de la fille de sa famille d'adoption. Jouée en anglais et en français, au Canada et aux États-Unis, *Tit-Coq* connaît un immense succès et atteint le sommet de 542 représentations en 1951. L'année suivante, la pièce est adaptée au cinéma.

En 1959, il crée *Bousille et les justes*, une satire assez féroce de la société canadienne-française, à la Comédie canadienne — aujourd'hui le Théâtre du Nouveau Monde —, théâtre qu'il avait fondé deux ans plus tôt et qu'il allait diriger jusqu'en 1972. Cette pièce, considérée comme la meilleure de son œuvre, atteint un record de 567 représentations en 1976.

En 1960, Gratien Gélinas, participe à la fondation de l'École nationale de théâtre du Canada. Six ans plus tard, dans *Hier les enfants dansaient*, il met en scène une famille déchirée par des querelles politiques. De 1969 à 1978, il préside la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (ancêtre de Téléfilm Canada). En 1986, il crée avec sa compagne, la comédienne Huguette Oligny, sa dernière pièce, *La passion de Narcisse Mondoux*, laquelle fut reprise en anglais au Canada et à New York.

Encensé comme un Molière québécois, Gratien Gélinas reçoit en 1949 un doctorat *honoris causa* de l'Université de Montréal, puis des universités McGill, de Toronto et de Trent. Il sera également décoré de la médaille de l'Ordre du Canada et deviendra membre de l'Ordre national du Québec.

Depuis de nombreuses années déjà, Gratien Gélinas souffrait de la maladie d'Alzheimer.

Pierre Perrault

Le cinéaste de la parole avant tout

Le 23 juin, le poète, écrivain, cinéaste et auteur de documentaires qui comptent parmi les plus riches de toute l'histoire du cinéma québécois, Pierre Perrault, est emporté, à l'aube de ses 72 ans, par la leucémie.

C'est en 1956, que Pierre Perrault, Montréalais et avocat, se tourne vers l'écriture pour découvrir la culture et la création. D'abord auteur radiophonique, à Radio-Canada, il compose ensuite des textes dramatiques pour la télévision, telle la pièce *Au cœur de la rose*. En 1959, il entreprend, pour le compte de Crawley Films d'Ottawa et en collaboration avec René Bonnière, une série de treize demi-heures sur la Côte Nord, *Au pays de Neufve-France*, dont certains des épisodes se déroulent à l'île-aux-Coudres.

C'est de là que lui vient l'idée de tourner un film sur les habitants de cette île. Ce qu'il propose à l'Office national du film, en 1962. L'année suivante, sort *Pour la suite du monde*, une production réalisée avec les moyens encore rudimentaires du cinéma direct. Cette production — il y aura deux suites, soit *Le Règne du jour* (1966) et *Les Voitures d'eau* (1968) — est qualifiée de film-charnière dans l'évolution du cinéma québécois en plus de coïncider avec le vrai signal de départ d'une production française originale à l'ONF. Grâce aux efforts d'un critique du journal *Le Monde*, Pierre Perrault sera alors sélectionné en compétition officielle à Cannes.

Associé à Michel Brault pour *L'Acadie, L'Acadie* (1971), son cinéma accède à la sphère politique. Ce film ainsi que *Un pays sans bon sens*, sorti un an auparavant, marquent une période de grand questionnement sur les destinées du peuple québécois et sur l'avenir de la francophonie au Canada.

Les intérêts de Pierre Perrault se sont également partagés entre la question amérindienne avec *Le Goût de la farine* (1977), l'Abitibi avec *Le Retour à la terre* (1977) et *Un royaume vous attend* (1976), et sa grande attirance pour la nature sauvage avec *La Bête lumineuse* (1982). Des films qu'il cosigne souvent avec son bras droit à la photo.

Pierre Perrault est considéré comme un cinéaste de la parole, compte tenu de l'importance qu'il accordait au discours dans ses films, dont le montage est fondé sur la parole plutôt que sur l'image. Jusqu'à ses deux dernières productions, lancées en 1994, *Cornouailles* et *L'Oumigmag ou l'Objectif documentaire*, les dialogues de ses films ont été transcrits mot à mot.

Deux mois avant sa mort, le 28 avril, l'Hexagone et la Fondation Bagatelle lançaient *Pierre Perrault, cinéaste-poète*, une présentation de l'évolution de la thématique et de la scénarisation dans son œuvre cinématographique, riche d'une trentaine de films.

Marie-Claude Petit est journaliste indépendante.

LES SUITES DE LA CRISE DU VERGLAS

Une société qui se croyait invulnérable

BRUNO BISSON

La crise du verglas de l'hiver 98 a été l'une des pires catastrophes naturelles de l'histoire du Québec. Elle a mis au jour le manque presque total de préparation d'une société qui se croyait à l'abri de tels événements. Le rapport de la Commission Nicolet sur cette crise ne met pas seulement en lumière les événements de l'hiver 98 mais propose pour l'avenir des choix cruciaux pour la sécurité publique et pour la plus importante entreprise du Québec : Hydro-Québec.

Le Grand Verglas de janvier 1998 fait déjà partie de l'imaginaire collectif québécois. Les poteaux de bois abattus en rangée gisant dans des champs glacés et bleuis par la lumière, les enchevêtrements de fils et de câbles qui courent dans les rues et routes, le métal tordu des pylônes figés dans des poses grotesques contrastrant avec la beauté hallucinante et tragique du décor qui les entoure, sont devenus comme des icônes contemporaines de la rigueur de ces hivers dont nous aimons tant nous plaindre.

On oublie presque que le plus grave sinistre de l'histoire du pays fit 30 morts ; qu'il força des dizaines de milliers de personnes à abandonner leur foyer durant plusieurs semaines ; qu'il donna lieu à un déploiement de forces militaires sans précédent au pays en temps de paix (12 000 soldats) ; et qu'il occasionna des dépenses de plus de trois milliards de dollars.

On n'a pas non plus établi dans leur pleine mesure les impacts que cet épisode de la petite histoire aura à plus ou moins long terme sur la crédibilité d'Hydro-Québec à l'étranger. Pas plus que nous ne savons, d'ailleurs, si le sentiment de sécurité collective des Québécois en fut ébranlé.

Au moins, le verglas de janvier 1998 nous aura appris avec certitude que nous n'étions pas préparés à affronter un tel désastre. À la veille du deuxième hiver post-verglas, le sommes-nous davantage ?

Des constats pas très rassurants

À la lecture du rapport déposé en avril 1999 par la Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998 (c'est son nom officiel), présidée par l'ingénieur Roger Nicolet, force est d'admettre que non.

Ce rapport volumineux en cinq tomes, totalisant plus de 1500 pages et couvrant un foisonnement de thèmes à donner le vertige, se présente comme une radioscopie du Québec en état de crise. Et la série de constats qu'il présente et décortique n'est pas très rassurante.

L'improvisation qui a marqué l'organisation des mesures d'urgence et en particulier l'aide aux sinistrés, l'absence de toute coordination entre les multiples points de service locaux aux sinistrés et les responsables des secours au plan provincial, et surtout la « distanciation » entre les modèles d'intervention théoriques et la réalité de l'action gouvernementale, décrites dans le plus fin détail, démontrent hors de tout doute que le Québec ne serait pas en mesure, encore aujourd'hui, d'affronter une catastrophe naturelle ou technologique d'envergure, peu importe sa nature.

« S'il existe au Québec une culture de sécurité civile, celle-ci a deux caractéristiques principales. En premier lieu, face à un sinistre, le réflexe de la collectivité est de remonter vers le premier ministre et cela, quel que soit le problème. En ce sens, il est extrêmement difficile de différencier une crise mineure d'une crise majeure puisqu'on y apporte toujours le même type de réponse : la montée vers le haut.

En deuxième lieu, la société québécoise a aussi une culture de réponse ou d'intervention a posteriori, par opposition à une culture de sécurité civile qui conduirait à investir dans la prévention, la préparation et la planification. Cette absence d'une culture de sécurité civile axée sur la prévention et la préparation ne doit pas surprendre. Elle est constatée dans une société qui se perçoit comme invulnérable, où prédomine un fort sentiment de sécurité collective et où, inconsciemment, la population est persuadée que les perturbations connues ne se reproduiront pas[1]. »

Le verglas de janvier 1998 commença comme un sinistre climatique, et se mua rapidement en sinistre technologique avec l'effondrement du réseau électrique qui s'ensuivit. Dans le premier cas, l'État (ses dirigeants, mais aussi ses ministères et agences) n'a pas su évaluer rapidement la gravité de la situation à laquelle il faisait face et n'a été capable d'organiser une réponse efficace qu'après des tâtonnements auxquels la situation ne se prêtait pas du tout.

Quant aux causes du second sinistre, il y aurait lieu, de l'avis de la commission, de faire en sorte qu'un autre verglas ne trouve pas le réseau d'Hydro-Québec dans le même état.

« La Commission est convaincue que dans une société moderne telle que la société québécoise, tributaire d'une technologie élaborée et soumise à des conditions climatiques sévères, le niveau de sécurité à atteindre se situe considérablement plus haut que ce qu'offre le réseau actuel d'Hydro-Québec.

Les recommandations formulées par la Commission visent à hausser les standards actuels, à combler l'écart existant entre la réalité des installations d'Hydro-Québec, brutalement révélée lors du sinistre de janvier 1998, et les conditions de sécurité des approvisionnements dont le Québec devrait bénéficier. Cet écart ne pourra être comblé que par un effort soutenu. Il implique une politique énergétique adaptée et des investissements majeurs s'étalant sur une génération[2].

Même si le rapport se garde de blâmer la société d'État — les données dont la commission a disposé ne lui auraient pas

permis de le faire — il n'en propose pas moins un programme qui, si on y donne suite, produira l'équivalent d'une révolution au sein de cette entreprise « en profonde mutation ». Nous reviendrons plus loin sur ce point.

La commission scientifique et technique, mieux connue sous le nom de Commission Nicolet sur le verglas, recommande donc pour l'essentiel la création de deux ambitieux chantiers :

1.- Un renforcement de l'ensemble du réseau électrique québécois si important, par son ampleur et ses coûts (voir tableau), qu'il ne devrait pas être confié à Hydro-Québec seule, mais placé sous l'autorité de l'État. Hydro-Québec en demeurerait, bien sûr, le maître d'œuvre à partir de choix qui seront faits sur le plan politique.

2. L'élaboration d'une politique de sécurité civile, incluant la refonte en profondeur des structures du système de sécurité civile gouvernemental, et un effort soutenu pour implanter à tous les échelons décisionnels, mais aussi dans la population en général, une culture de sécurité civile misant sur la responsabilisation de tous face à des drames collectifs comme celui du verglas.

Une combinaison fatale

Pour comprendre les raisons qui incitent la commission Nicolet à proposer des mesures aussi radicales, il n'est pas inutile de rappeler comment la « crise » du verglas s'est installée, pour s'étendre sur plus d'un mois, et comment elle fut gérée.

Une combinaison de phénomènes climatiques, au centre de laquelle se trouve El Niño, a entraîné sur le sud du Québec trois chutes de pluie verglaçante sur une courte période, les 5, 7 et 8 janvier, produisant des accumulations de verglas de 40 à 100 millimètres dans un immense territoire couvrant plus de 40 000 km^2 qui s'étend, au Québec, de la frontière ontarienne jusqu'en Beauce, et des États du nord-est américain jusque dans les Laurentides.

La Nouvelle-Angleterre et l'État de New York sont aussi touchés, de même que le nord et l'est de l'Ontario, mais nulle part l'intensité de la tempête n'atteint celle qu'on constate en Montérégie.

Dès la première chute de pluie verglaçante, les pannes d'électricité s'accumulent, en Outaouais d'abord, puis en Montérégie et sur l'île de Montréal, et enfin dans le Centre-du-Québec et en Beauce. Ces premières défaillances frappent le réseau de distribution d'Hydro-Québec dont les fils alourdis de glace sont arrachés des poteaux de bois ou cassés par des chutes d'arbres et de branches. À la fin de cette première journée de tempête, le nombre des clients d'Hydro-Québec plongés dans l'obscurité s'élève déjà à plus de 300 000.

Les légères précipitations du 6 janvier entravent la progression des travaux de réparation d'Hydro-Québec, si bien qu'après cette deuxième journée, le nombre des abonnés privés de courant grimpe à plus de 700 000 (ce qui représente entre 1,7 et 1,8 million de personnes). Le temps demeure menaçant et les choses se compliquent pour la société. Une puissante ligne de transport à 735 kilovolts est inexplicablement terrassée par le verglas près de l'autoroute 20, dans la région de Drummondville, un effondrement très prématuré qu'on attribuera à un bris de boulon.

Les arbres cassent par milliers avec de sinistres craquements qui font fuir de leurs maisons des résidents de secteurs boisés, aussi bien en ville qu'en régions rurales.

Déjà, des dizaines de municipalités, petites et grandes, mises en alerte depuis le début de la tempête, activent leur plan d'urgence en ouvrant des centres d'hébergement provisoire. La circulation routière est difficile. Toutes les écoles ferment. Les premières perturbations de la tempête produisent des impacts visibles.

Les trottoirs sont de véritables patinoires. Dans les hôpitaux, et tout particulièrement en Montérégie, le nombre des consultations pour des fractures et blessures musculaires consécutives à des chutes, est en nette progression. Des personnes isolées, surtout des personnes âgées, s'y réfugient aussi, affligées de sévères grippes ou de problèmes respiratoires après avoir passé plus d'une journée dans leur maison non chauffée.

Le sinistre technologique : des perturbations majeures

Le 7 janvier est un long cauchemar. Le réseau électrique subit très mal le deuxième assaut de la tempête. En fin de journée, le nombre des abonnés privés de courant a chuté à 500 000 au prix d'efforts titanesques... et vains.

Car à 22h, la deuxième des lignes à haute tension reliant le poste de répartition de Saint-Césaire, qui alimente presque toute la Montérégie, cesse de fonctionner. L'effondrement de ces deux lignes dans les jours qui suivent, seuls liens avec le reste du réseau de transport d'élecricité d'Hydro-Québec, coupe tout espoir de réalimentation rapide dans cette région. Cette panne, la première attribuable au réseau de transport de la société d'État, fait monter d'un cran la gravité de la situation.

Malgré cela, il faudra encore plus de 48 heures avant que la Direction générale de la Sécurité civile du Québec passe vraiment en mode « urgence ». Entre-temps, bien sûr, les choses se seront singulièrement compliquées. Car une troisième vague de précipitations verglaçantes s'abat sur le sud du Québec, la pire, qui durera deux jours, les 8 et 9 janvier.

Le réseau d'Hyro-Québec s'effondre par pans complets, en Montérégie surtout. Tous les puissants postes de transport d'électricité dans la partie sud de la boucle stratégique de la région métropolitaine sont atteints à des degrés divers.

À la fin de la tempête, 1,4 million de clients d'Hydro-Québec, soit environ trois millions de personnes (plus de 40 % de la population du Québec) n'ont plus d'électricité pour chauffer leur maison, s'éclairer, faire à manger.

Des infrastructures essentielles au fonctionnement de la société sont perturbées. Les transports en commun roulent au ralenti. Le service ferroviaire doit être partiellement interrompu, les aiguillages étant rendus inopérants par la glace. Même la navigation doit être interrompue sur le Saint-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières en raison de câbles à haute tension qui pendent à quelques mètres de l'eau.

Les routes praticables doivent fermer ponctuellement en raison de fils électriques tombés sur les voies. Les raffineries ne produisent plus. Les banques et caisses populaires ferment par centaines, de même que les guichets automatiques. Les cartes de crédits deviennent inutiles, puisque les systèmes de vérification sont, eux aussi, inopérants.

De plus en plus, le maintien des conditions d'existence des citoyens devient redevable du degré d'initiative de leurs dirigeants municipaux. Ce qui n'ira pas sans

causer de sérieux problèmes, surtout dans de petites municipalités coupées de tout, y compris du téléphone ou d'un accès routier de sortie, car l'état de préparation des maires et du personnel (déjà restreint) pour faire face à des catastrophes semblables est... disons, fort variable.

Comble de malheur, à Montréal, le scénario jugé « impossible » par Hydro-Québec se produit : les deux usines de production d'eau potable, qui alimentent plus de 1,3 million de personnes, tombent en panne dans l'après-midi du 9 janvier. L'information sur ces pannes est gardée secrète pour éviter une pénurie générale. La Ville dispose de réserves bonnes pour seulement deux heures, en soirée, au moment où Hydro-Québec parvient à rétablir une ligne électrique d'urgence.

Évacuer Montréal ?

Le centre-ville de la métropole est plongé dans le noir, ce soir-là, de même que la plupart des quartiers de l'ouest de la ville. La situation s'aggrave tellement qu'à un certain moment, des personnes en autorité (on ne saura jamais lesquelles) évoquent la possibilité d'évacuer l'île de Montréal.

Pas de chance, puisqu'au même moment, une petite société fédérale qui gère les ponts Jacques-Cartier et Champlain décide unilatéralement de fermer ces deux liens cruciaux entre Montréal et la Rive-Sud en raison de masses de glace accumulées sur leur superstructure.

Le pont Mercier fermera à son tour le matin du 10 janvier, après inspection.

La situation devient critique. Depuis le 8 janvier, le premier ministre du Québec a sollicité l'intervention des Forces Armées Canadiennes qui se déploient rapidement dans les régions touchées, notamment sur la Rive-Sud de Montréal.

Et ce n'est que dans la soirée du 9 janvier, est-il révélé en audiences publiques[3], qu'Hydro-Québec informe la Sécurité civile du Québec qu'on ne peut compter sur un rétablissement du réseau électrique à court terme. Il faut reconstruire presque tous les réseaux de distribution dans les régions touchées et la majeure partie du réseau de transport en Montérégie. Les travaux prendront des semaines.

La SCQ décide (enfin !) de passer en mode « grande urgence » et de déménager ses pénates à Montréal. Mais il lui faudra encore quatre jours avant que ces « fronts » d'intervention — une stratégie improvisée, qui sera fort critiquée — se mettent à l'œuvre pour approvisionner en vivres, carburant (pour les génératrices), bois de chauffage et biens de première nécessité les quelques 454 centres de services ouverts et administrés par environ 500 municipalités, où dormiront dans la pire des nuits jusqu'à 17 800 personnes. Au total, ces centres d'hébergement offriront 140 000 nuitées tout au long de la crise.

Pour leur part, les municipalités n'attendent plus rien des autorités centrales. Depuis des jours, elles se débrouillent comme elles peuvent et ont déjà, elles, commencé à planifier un siège de plusieurs semaines.

Le centre-ville de la métropole, où pleuvent des monceaux de glace énormes qui se détachent des grands immeubles, est déserté, à la demande expresse du premier ministre du Québec, jusqu'au 15 janvier. Les activités normales ne reprendront vraiment leur rythme normal que le 19.

En Montérégie, les dommages au réseau électrique sont si graves que les délais de rétablissement d'abord fixés au 25 janvier s'étaleront en fin de compte jusqu'à la fin de la première semaine de février.

La Sécurité civile mise à l'écart

Il ne fait aucun doute que la lente évolution du sinistre du verglas sur cinq jours et la dégradation progressive des infrastructures essentielles ont pris de court les responsables de la Sécurité civile du Québec.

« Le sinistre n'a été évalué à sa juste mesure que tardivement. La Direction de la Sécurité civile a attendu le vendredi 9 janvier pour passer dans son fonctionnement de la gestion d'un sinistre "normal" à celle d'un sinistre exceptionnel. Cette mauvaise appréciation des événements est probablement due à la nature du sinistre.

Cette première explication suscite cependant quelques réserves : rien n'indique en effet que le sinistre, diagnostiqué plus tôt, aurait entraîné une réponse différente[4]. »

Car au moment où débute la tempête de verglas, la Sécurité civile du Québec n'est guère plus qu'un service auxiliaire au sein du gouvernement. Dotée d'un budget annuel d'un peu plus de quatre millions, elle emploie environ 80 personnes réparties dans cinq directions régionales. Elle a pour mandat de soutenir la planification des mesures d'urgence dans les municipalités, qui constituent la pierre d'assise de ses interventions en cas de sinistre[5].

Elle est appuyée par le Comité de sécurité civile du Québec, composé d'une dizaine de sous-ministres et présidé par le Secrétaire général du gouvernement. Ce comité coordonne la planification des mesures d'urgence au sein des divers organismes gouvernementaux.

Les modes de fonctionnement de ces entités administratives et les rôles réciproques de chaque intervenant appelé à intervenir en cas d'urgence (municipalités et ONG, comme la Croix-Rouge, par exemple) ont fait l'objet de diverses publications, dont un manuel de base et un modèle fonctionnel d'intervention sur le terrain.

Mais ces structures et instruments, conclut la commission Nicolet après en avoir fait l'examen attentif, reposent en fait sur presque rien. Car une bonne partie du personnel de la Sécurité civile du Québec est peu expérimenté, en raison de mouvements de personnel importants. En 36 mois, « la direction de la Sécurité civile a changé quatre fois de responsable »[6].

Enfin, et c'est peut-être là la faiblesse principale de la Sécurité civile au Québec, son fonctionnement ne prévoit aucun lien avec les élus, ultimement redevables devant la population. La gestion de sinistre au Québec, du moins en théorie, est strictement une responsabilité de fonctionnaires.

Devant l'ampleur que prend le sinistre du verglas en janvier 1998, il n'est donc pas étonnant que « la structure » soit mise rapidement à l'écart. Dès le 11 janvier, le gouvernement crée par décret un comité ministériel de coordination composé de 14 ministres, présidé par le vice-premier ministre, Bernard Landry, et secondé par un secrétariat interministériel[7].

Il est probable, en conclut la commission Nicolet, que face à un sinistre de cette importance, « les façons de faire précédemment définies ne bénéficiaient pas d'une crédibilité suffisante ».

Politique, système, culture

Les autorités politiques sont sans doute justifiées d'agir ainsi, admet la commission. Mais ce faisant, le gouvernement modifie d'une manière substantielle, en cours de sinistre, le fonctionnement de l'organisation qui doit répondre aux besoins des

personnes sinistrées. Bien que l'implication directe du premier ministre Lucien Bouchard, à la fin de la première semaine de crise, ait pour résultat de rassurer en partie la population, il n'en demeure pas moins que toute la structure gouvernementale sur laquelle repose la capacité d'intervention de la Sécurité civile ne tient plus. Des erreurs d'appréciation en découlent, qui ne sont pas sans conséquences, et qui révèlent *a contrario* l'importance d'une planification des interventions sur le terrain et d'une définition plus claire des rôles de chacun, en partant du Conseil exécutif, jusque dans les municipalités.

À titre d'exemple, le 12 janvier, le gouvernement annonce que ces dernières, débordées par l'organisation des secours, seront responsables de la distribution d'une aide financière directe aux sinistrés. Les maires et responsables des mesures d'urgence l'apprennent... par la télévision. Étant donné le nombre effarant de sinistrés, elles ne peuvent exercer le contrôle voulu, et souhaitable, pour distribuer à la population des sommes d'argent qui atteignent, dans le cas de grandes villes, des centaines de milliers de dollars, sinon des millions.

Dans les jours qui suivent, alors que se déploie enfin l'intervention gouvernementale en zones sinistrées, les corps policiers et Forces armées canadiennes se voient assigner des tâches précises qui doublent dans bien des cas des initiatives déjà prises dans les municipalités[8]. Des organismes de gestion régionale comme les régies de la santé, à titre d'exemple, semblent paralysés par l'indécision.

Ces cafouillages et incohérences, surtout dans la deuxième semaine de crise, ont un impact immédiat sur la population sinistrée. Le moral est atteint, la confiance minée.

C'est pourquoi la commission Nicolet, sans désavouer les décisions prises en haut lieu pour gérer cette crise, recommande en fait d'officialiser ces procédures. L'exemple, de l'avis des commissaires, doit venir de haut avec l'adoption d'une politique de sécurité civile, qui prévoit la mise sur pied d'un système de planification et d'intervention aux directives claires, préétablies et coulées dans une loi[9].

Réorganiser la sécurité civile

Ce nouveau cadre politique et juridique de sécurité civile ne peut être décrit que dans ses grandes lignes — dans le document-syntèse de la Commission Nicolet, sa description tient sur plus de 150 pages. Mais il repose en gros sur quatre principes :

1. Les municipalités constituant la cellule de base des interventions de terrain en cas de sinistre devront obligatoirement se doter d'un plan de mesures d'urgence, former du personnel pour en faire la planification et en assurer la mise en œuvre adéquate, le cas échéant.

2. Le Conseil exécutif en constitue le second arrimage. Un nouveau comité de sécurité civile, composé selon le modèle théorique existant, doit devenir permanent.

3. Un comité régional de sécurité civile, regroupant les directeurs locaux de ces mêmes ministères dans chaque région du Québec, doit assurer que les orientations générales et les responsabilités réciproques s'adaptent aux particularités de leur territoire (présence d'industries « à risque » devant être identifiées, disponibilité des infrastructures routières, ferroviaires ou même aériennes, etc.).

4. Enfin, un Forum intermunicipal de sécurité civile fait la jonction entre ce

comité régional et les municipalités. Moins formel que les structures précédentes, ce forum se veut un lieu d'échanges pour permettre aux élus des régions de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources, et développer des « complicités » entre municipalités aussi bien qu'entre les acteurs de la planification stratégique des mesures d'urgence.

Quant à la « culture » de sécurité civile dont la Commission Nicolet souhaite l'émergence, elle devrait être le produit naturel de la politique, qui lui donne sa légitimité, et de l'implantation du système décrit ci-dessus. Elle ne s'étend pas qu'aux fonctionnaires et aux responsables politiques, mais aussi à la multitude d'organismes de tous les milieux qui doivent se greffer, par l'entremise de la politique de sécurité civile, aux processus de planification locaux, régionaux et provincial.

Ultimement, elle s'étend aussi à la population en général à travers des campagnes de sensibilisation, tant provinciales que municipales, aux risques environnementaux et technologiques présents, dont on semble prendre conscience seulement au moment où ils se manifestent.

Les réticences d'Hydro-Québec

Si la pitoyable performance de la Sécurité civile fut relativement facile à documenter pour la Commission, il en va tout autrement quant à l'autre acteur principal du sinistre de janvier 1998, Hydro-Québec. Il est presque de notoriété publique que les relations entre la société d'État et la commission furent, dès le départ, empoisonnées. Les scientifiques, ingénieurs et spécialistes en disciplines multiples qui se penchent sur le cas du réseau électrique pour le compte de la commission n'ont pas les coudées franches.

Leurs homologues de la société d'État n'acceptent de les rencontrer qu'en présence d'avocats qui leur dictent une ligne de conduite stricte. La crédibilité d'Hydro-Québec, tant sur son marché local que sur les marchés extérieurs, de même que sa possible responsabilité légale en cas de poursuites, servent de justification à ces excès de prudence.

Ces embûches n'empêchent pas la Commission de recueillir par ses propres moyens des éléments d'analyses en commençant par des photos de presse, qui permettent de diagnostiquer les causes des effondrements des géants d'acier. La chronologie des déclenchements des lignes de transport et de répartition, couplée aux données météorologiques globales compilées heure par heure, notamment par Environnement Canada, autorise par ailleurs la commission à affirmer qu'une dizaine de lignes électriques, surtout en Montérégie, se sont effondrées avant d'avoir atteint leur limite théorique maximale de résistance[10].

L'analyse des bris sur les réseaux de distribution d'électricité restera toutefois impossible, faute de relevés précis.

Contextes, arbitrages, équation

On ne peut en déduire pour autant que le réseau électrique était mal entretenu, ou qu'il a souffert de défaut matériel ou de conception. Dans la plupart des cas, les lignes de transport de la société ont été soumises à des stress excédant leurs critères de résistance qui sont parmi les plus avancés au monde (climat oblige).

Mais un autre facteur mérite considération : de l'aveu même d'Hydro-Québec, plus de 80 % des lignes électriques effondrées, particulièrement en Montérégie, étaient vieilles de plus de 25 ans, et conçues selon des critères d'avant 1974, moins

sévères que ceux qui furent appliqués après cette date par la société d'État. Pour des raisons de coûts évidentes, la mise aux normes les plus récentes n'était pas systématisée.

En reconstruisant, Hydro-Québec a utilisé ses critères de conception courants, ce qui implique que le réseau électrique post-verglas bénéficie de matériaux plus résistants et d'une quincaillerie d'ancrage de conception plus récentes.

Pour la Commission Nicolet, toutefois, cela ne suffit pas, pour plusieurs raisons. Et d'abord parce qu'il est impossible d'estimer la période de récurrence d'un phénomène climatique extrême comme celui de janvier 1998 par manque de données historiques précises. Un doute qui est renforcé par la perspective d'un réchauffement climatique sur lequel la communauté scientifique s'entend, de façon générale, mais dont les effets précis ne peuvent pas encore être évalués[11].

Dans ce contexte, et en tenant compte du fait que le Québec compte parmi les sociétés où l'électricité pèse le plus lourd sur le bilan énergétique global, et ce dans le monde entier, la Commission propose que l'ensemble du réseau d'Hydro-Québec soit renforcé sur une période de 20 ans, avec un échéancier précis. Ce qui va beaucoup (beaucoup !) plus loin qu'un simple programme d'enfouissement des lignes de distribution, comme la majorité des médias l'ont rapporté au moment de la publication de ce rapport.

La révision de toutes les normes de conception et de résistance de la société d'État — de même que la rénovation du réseau électrique qui devrait forcément en découler — coûtera, si elle est mise en chantier, des milliards de dollars. Hydro-Québec peut-elle se payer cela ?

En examinant les objectifs de vente de la société présentés dans son plus récent plan de développement, la Commission Nicolet estime que c'est possible.

Mais cela suppose, prévient-elle, que certains des objectifs de ce plan soient révisés, notamment la hauteur des dividendes records que la société prévoit verser au gouvernement du Québec jusqu'en 2003. Et parce qu'une telle révision implique des impacts sur l'équilibre budgétaire à moyen terme de l'État, Hydro-Québec ne peut décider seule des investissements qu'elle sera prête à consentir pour que la sécurité de l'approvisionnement en électricité des Québécois soit mieux assurée, dans l'éventualité d'un sinistre comparable à celui de janvier 1998.

Une réponse attendue

On voit ainsi que tant en matière de sécurité civile que de sécurité des installations électriques, la Commission Nicolet sur le verglas a opté pour une même approche dans ses recommandations : son rapport établit des directives claires pour favoriser une meilleure protection de la société québécoise dans son ensemble, en laissant aux autorités politiques — et à elles seules — le choix de déterminer dans quelle mesure, et par quels moyens, cette sécurité sera assurée dans l'avenir. Et dans quelle mesure, aussi, l'État est prêt à s'y engager, financièrement et socialement.

La richesse de l'analyse présentée, l'ambition des recommandations et la complexité des éléments dont l'État devra tenir compte, expliquent peut-être pourquoi, près de quatre mois après la présentation de ce rapport (au moment d'écrire ce compte-rendu), le gouvernement du Québec n'y a toujours pas répondu.

Programme de sécurisation des approvisionnements électriques
Recommandations de la Commission Nicolet

D'ici les cinq prochaines années

1. Approvisionner le centre-ville de Montréal à partir de la centrale de Beauharnois.

2. Sécuriser par un bouclage approprié l'alimentation électrique du poste de Saint-Césaire, et par le fait même, de la Montérégie.

3. Modifier les interconnexions avec les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces canadiennes de façon à pouvoir alimenter le réseau électrique du Québec à partir des réseaux voisins des États-Unis et du Canada, en cas d'urgence.

4. Sécuriser les routes à grande circulation surplombées par des lignes de transport ou de répartition à l'aide de pylônes d'ancrage, de part et d'autre de l'emprise.

5. Assurer la sécurité physique des postes stratégiques de transport et répartition.

6. Lancer un important programme d'enfouissement des réseaux aériens de distribution dans les centres urbains. Ce programme serait coordonné avec ceux d'autres réseaux aériens (téléphones, câbles).

D'ici les dix prochaines années

1. Les lignes de distribution alimentant des infrastructures essentielles, telles que les hôpitaux, usines d'eau potable, centres de télécommunications, etc. devraient être sécurisées, en privilégiant, partout où cela est possible, l'enfouissement.
2. Les traversées de toutes les routes doivent être sécurisées par des pylônes d'ancrage, de part et d'autre de leurs emprises.
3. Les lignes électriques des réseaux de transport et de répartition doivent être renforcées du point de vue structural par l'ajout de pylônes anti-cascades, le remplacement des câbles de garde par de nouveaux, plus résistants, de façon à protéger les services essentiels à la société. La nature de ces services à protéger devra faire l'objet d'une réflexion appropriée.

D'ici les vingt prochaines années

1. Achever le renforcement structural des réseaux de transport et de répartition
2. Compléter la reconfiguration de l'ensemble du réseau (bouclages, interconnexions ajoutées, etc.)

Au cours des 30 prochaines années, on devrait prévoir l'achèvement d'un programme complet d'enfouissement du réseau de distribution en milieu urbain et périurbain, dont une première phase aura été réalisée au cours des cinq premières années de la campagne de sécurisation des approvisionnements proposée par la Commission.

Lors de sa nomination à titre de ministre de la Sécurité publique, et à ce titre de responsable de la sécurité civile, Serge Ménard a affirmé que la refonte de cet organisme négligé figurait au nombre de ses priorités.

Quant à Hydro-Québec, ses réactions se sont bornées à reconnaître la qualité du rapport Nicolet sur le verglas. Puisque les recommandations les plus importantes touchant l'état de son réseau dépendront de choix qui devront être arrêtés par l'État, la société ne pouvait guère en dire plus, sinon rappeler qu'elle s'est engagée dans l'élaboration d'un programme d'enfouissement du réseau de distribution et dans la relance de programmes de recherche et développement sur des systèmes de dégrivrage des câbles électriques.

Depuis le verglas de janvier 1998, une avalanche s'est écrasée sur une école du village nordique de Kangiqsuallujjuaq, faisant neuf morts. Ce tragique événement a eu pour effet de tester, à une échelle beaucoup plus petite que le verglas évidemment, la capacité de réponse de la Sécurité civile du Québec. Comme ce fut généralement le cas depuis des années, lors d'événements locaux, la mobilisation nécessaire pour l'organisation des secours n'a pas posé de problèmes insurmontables ni de délais indus, et ce, malgré les difficultés d'accès inhérentes à l'éloignement de la petite communauté inuit.

Même en été...

Du côté d'Hydro-Québec, par contre, les choses ne se sont pas aussi bien passées. Dans la nuit du 4 au 5 juillet, un violent orage accompagné de rafales de vent inhabituelles ont causé des dommages importants sur le réseau de distribution de la société, en Estrie principalement, mais aussi dans la grande région métropolitaine, jusque dans les Laurentides.

Certains clients ont été privés d'électricité durant une semaine et les délais de rétablissement prévus par Hydro-Québec n'ont pas été respectés dans tous les cas. En Estrie, de nombreux maires se sont élevés une fois de plus contre la société d'État, incapables qu'ils étaient d'obtenir de l'information de qui que ce soit dans la grande boîte du boulevard René-Lévesque.

Ironiquement, un de ces maires mécontents était... l'ingénieur Roger Nicolet, qui préside depuis 20 ans aux destinées du village d'Austin, près de Magog.

Dans la même semaine, Hydro-Québec émettait un communiqué par lequel elle avisait la population de son incapacité à garantir l'alimentation en électricité du centre-ville de Montréal et de la partie ouest de l'île de Montréal en raison de problèmes techniques graves au poste de transport Hertel, sur la Rive-Sud de la métropole. Et vers la fin du mois, des pannes de faible envergure, mais beaucoup plus fréquentes qu'à la normale, ont perturbé le plus important centre d'affaires et de décision du Québec. La Bourse de Montréal a même été contrainte à fermer ses marchés toute une journée, faute de courant.

Le grand verglas de janvier 1998 a prouvé hors de tout doute que la société québécoise n'était pas invulnérable, malgré sa longue expérience des hivers rigoureux. Hydro-Québec sera-t-elle un jour forcée de démontrer qu'elle peut au moins livrer sa marchandise... en plein été?

Bruno Bisson est journaliste à La Presse.

Notes

1. Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, *Pour affronter l'imprévisible - Les enseignements du verglas de 98*, rapport- synthèse, p. 124.
2. *Ibid.*, p. 347.
3. Sécurité civile du Québec, *Réponse du ministère de la Sécurité publique aux questions soulevées par la Commission...*, p. 47.
4. Commission, p. 119.
5. Sécurité civile du Québec, *Mémoire présenté à la Commission...*, 5 mai 1998.

6. Commission, p. 123.
7. *Ibid.*, p. 115.
8. Municipalité de Sainte-Brigide d'Iberville, *Mémoire présenté à la Commission...*, 18 août 1998, et MRC Vaudreuil-Soulanges, *Mémoire présenté à la Commission...*, 9 juin 1998.
9. Commission, p. 142.
10. Commission, p. 267-268.
11. Commission, p. 100-101.

Vie politique et sociale

L'année politique	**261**
Les revendications sociales	**268**
Les relations fédérales-provinciales	**276**
Québec et les municipalités	**282**
Les relations internationales	**288**
L'éducation	**293**
La santé	**299**
La justice	**306**
La politique autochtone	**313**
Le parlement et les partis	**319**

Un mandat conditionnel

MICHEL VENNE

Issu des élections du 30 novembre 1998 avec un pourcentage du vote populaire inférieur à celui de l'opposition, le nouveau gouvernement Bouchard se retrouve sur une corde raide. Il doit modérer ses ardeurs souverainistes et référendaires sans les renier, chercher le consensus avec les autres provinces contre les empiètements fédéraux et convaincre les Québécois qu'il vaut mieux être maître chez soi que de consentir à l'abandon graduel de sa capacité de gouverner.

L'année politique a vu le gouvernement du Parti québécois dirigé par Lucien Bouchard reprendre le pouvoir avec 76 députés (sur 125 sièges). Il obtint toutefois une majorité réduite de sièges. Les incongruités du système électoral ont donné lieu en outre à un résultat stupéfiant aux élections du 30 novembre 1998. Le parti qui prend le pouvoir avec 42,9 % des suffrages a obtenu dans l'ensemble du Québec 27 600 votes de moins que le Parti libéral qui est quitte, avec 43,6 % des voix, à former l'opposition officielle avec 48 sièges. Cette situation a rouvert le débat sur le mode de scrutin (voir autre article en page 319). Il place également le gouvernement Bouchard sur la corde raide, bien que sa légitimité ne soit pas remise en question.

Ces résultats serrés ont aussi eu pour effet de refroidir les ardeurs référendaires du premier ministre et de son parti. Élu avec la promesse de ne tenir un référendum sur la souveraineté du Québec (assortie d'une offre de partenariat économique et politique au reste du Canada) que s'il avait la certitude d'une victoire du camp du OUI, M. Bouchard a remis à la deuxième partie de ce mandat normal de quatre ans la tenue d'une telle consultation populaire. Le chef du Parti québécois s'est néanmoins engagé devant ses militants à ne pas rester passif devant la conjoncture et à travailler ardemment à la réunion de ce qu'il a appelé les « conditions gagnantes » d'un référendum sur la souveraineté. Durant la campagne électorale, il avait promis de « créer la ferveur » en faveur de l'indépendance du Québec.

La réticence des électeurs

Il reste que le chef du gouvernement est confronté à la résistance de la population qui, dans plusieurs sondages, a exprimé dans une proportion de près des deux tiers son désir d'éviter de replonger pour la troisième fois en vingt ans dans ce drame existentiel. Durant la campagne électorale,

un sondage Angus Reid montrait en outre que trois Québécois sur quatre préféreraient que M. Bouchard travaille en faveur du renouvellement du fédéralisme.

Autre signe de la réticence des électeurs, un troisième parti représenté à l'Assemblée nationale, l'Action démocratique du Québec, a récolté près d'un demi-million de voix à travers le Québec avec un programme qui promettait un moratoire de dix ans sur les débats constitutionnels. À cause du mode de scrutin uninominal, l'ADQ n'a fait élire qu'un seul député, son chef, Mario Dumont, dans Rivière-du-Loup.

Élu donc avec moins de voix que le Parti libéral de Jean Charest (c'est la troisième fois dans l'histoire du Québec qu'un parti est majoritaire en Chambre sans obtenir une pluralité des voix) le gouvernement Bouchard a commencé ce mandat, le deuxième d'affilée pour le Parti québécois, en promettant d'être d'abord un bon gouvernement.

L'équilibre budgétaire

Son premier but était d'atteindre l'équilibre budgétaire, ce qu'il réussit un an avant l'échéance qu'il avait fixée (voir l'article de Germain Belzile en page 363). Dans son budget de mars 1999, le ministre des Finances, Bernard Landry, annonçait l'atteinte du déficit zéro et même le dégagement d'un surplus qui lui permit de réinjecter quelques centaines de millions de dollars dans les services de santé et dans le système d'éducation.

Ces annonces laissaient toutefois sur leur appétit autant les dirigeants d'établissements scolaires, en particulier dans les universités, que les syndiqués du secteur public qui, après plusieurs années de gel salarial, avaient déposé des demandes d'augmentation dépassant les 10%. Le gouvernement offre des améliorations aux conditions de travail mais seulement 5% de hausse salariale sur trois ans pour les quelque 400 000 employés des secteurs public et parapublic, s'alignant ainsi sur la situation qui prévaut dans le secteur privé.

Les juges de la Cour du Québec ont appris à leurs dépens que cette politique salariale serait maintenue avec rigidité. Eux qui auraient droit, en vertu des conclusions d'un comité impartial, à une hausse de salaire de quelque 17%, n'auront que 8% sur trois ans. Certains juges ont contesté cette décision devant les tribunaux, le salaire des juges, selon une décision de la Cour suprême du Canada, ne devant pas être soumis à des négociations mais à l'arbitrage d'un jury indépendant.

Les éducatrices en garderie ont toutefois eu droit à un traitement plus généreux. Après des menaces de grève et plusieurs manifestations, elles ont obtenu un redressement de 35% sur quatre ans. Durant la campagne électorale, le premier ministre Bouchard avait promis un redressement salarial dans ce secteur qui, avec l'introduction des places subventionnées en garderies à un tarif de cinq dollars par jour l'année précédente, est devenu à toutes fins utiles dépendant du financement de l'État. De plus, le mandat confié aux centres de la petite enfance (le nouveau nom attribué aux garderies) s'est élargi pour inclure la préparation des bambins à l'école.

Le talon d'Achille de la santé

L'été 1999 a par contre été marqué par le conflit entre le gouvernement et les 47 000 infirmières du Québec qui ont mené une grève illégale afin d'appuyer leurs deman-

des de redressement salarial. Cette grève était largement appuyée par la population qui éprouve une grande sympathie pour ces femmes qui, selon l'intelligence populaire, puisqu'elles tiennent le système de santé à bout de bras depuis des années, mériteraient une plus grande reconnaissance de leur contribution professionnelle.

La santé a été l'un des talons d'Achille du gouvernement (voir l'article de Roch Côté en page 299). Les compressions budgétaires imposées au réseau, les fermetures d'hôpitaux effectuées durant les années précédentes et surtout la mise à la retraite de plusieurs milliers de salariés, ont provoqué certaines insatisfactions qui se sont répercutées dans les sondages et aussi dans le débat politique.

L'opposition libérale à l'Assemblée nationale a exploité ce filon en personnalisant le débat. Jour après jour, un député se levait pour signaler le cas désespéré d'une personne en attente d'un traitement. À la veille des élections, les échanges ont dérapé. Le député de Laurier, Christos Sirros, a interpellé le ministre des Finances Bernard Landry au sujet des listes d'attente en radio-oncologie en lui demandant: «...si c'était ta femme?" Or l'épouse de M. Landry était gravement malade, atteinte d'un cancer. Cet incident a failli provoquer une bagarre sur le parquet de la Chambre. M. Sirros s'est excusé. Les carences en radio-oncologie ont toutefois refait surface un peu avant l'été 1999 lorsque la nouvelle ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a annoncé que certains patients en attente seraient traités aux États-Unis.

Réviser l'assurance-médicaments

Le régime d'assurance-médicaments, entré en vigueur en 1996, a lui aussi donné des maux de tête au gouvernement. En pleine campagne électorale, la version préliminaire d'un rapport de recherche a été transmise à un quotidien montréalais qui publia en manchette des conclusions inquiétantes: le régime, qui prévoit une contribution de l'usager aux coûts des médicaments, aurait occasionné une diminution de la consommation, des milliers d'hospitalisations et de nombreux décès. M. Bouchard avait promis des correctifs. En juin 1999, M^me^ Marois annonçait le retour à la gratuité des médicaments à compter de l'automne 99 pour les assistés sociaux qui ne sont pas aptes au travail ou qui souffrent de troubles mentaux. Les organisations de lutte à la pauvreté ont alors estimé cet effort insuffisant. Le régime devait faire l'objet d'une révision.

Les critiques du système de santé ont eu raison de celui qui, à titre de ministre, avait mis en œuvre la réforme quatre ans auparavant. Réélu de justesse dans sa circonscription de Charlesbourg, Jean Rochon a été muté de la Santé à un nouveau ministère plus effacé, celui de la Recherche, de la Science et de la Technologie lors de la formation du gouvernement en décembre 1998.

Nouveau gouvernement

Ce nouveau gouvernement est composé de 28 membres, dont un nombre record de neuf femmes. Quatre ministres ont moins de 40 ans. Ce remaniement ministériel a été présenté par M. Bouchard comme un signal en faveur de l'adaptation du Québec à l'économie du savoir. Outre la création du ministère de la Recherche, le premier ministre a pris tout le monde par surprise en nommant un ancien homme d'affaires, ex-pdg d'Air Transat, millionnaire de 41 ans, François Legault, à la tête du très

important ministère de l'Éducation. Le ministre d'Etat de l'Économie et des Finances et vice-premier ministre, Bernard Landry, est resté l'homme fort du gouvernement. À partir du 28 avril, il cumulait en sus la responsabilité du Revenu après la démission de la titulaire, Rita Dionne-Marsolais, à la suite d'une fuite de renseignements personnels au sein de son ministère.

Le gouvernement a eu maille à partir avec plusieurs groupes de citoyens au cours de l'année. Et il fut souvent critiqué pour son intransigeance. L'un des symboles de cet affrontement fut la décision d'un tribunal donnant raison à un groupe du Val Saint-François, dans les Cantons de l'Est, qui a contesté avec succès les décrets autorisant la construction de la ligne électrique Hertel-Des-Cantons (voir l'article de Michel Morin en page 470). Le juge a considéré que ces décrets, adoptés en pleine crise du verglas en janvier 1997, contrevenaient aux lois sur la protection de l'environnement, la protection du territoire agricole et l'aménagement du territoire. Le gouvernement mit fin aux travaux mais fit adopter une loi conservatoire pour rendre un statut légal aux travaux déjà complétés afin de préserver les équipements.

Le gouvernement a été accusé de contourner ses obligations en matière d'études d'impact sur l'environnement de plusieurs projets, notamment celui de la réfection de la côte des Éboulements dans Charlevoix. Le premier ministre a d'ailleurs promis une révision de la loi.

Le fardeau fiscal

Les négociations dans le secteur public devaient se poursuivre à l'automne en parallèle avec un large débat sur le niveau de taxation au Québec. Le gouvernement du Parti québécois a promis des baisses d'impôt de l'ordre de 1,3 milliard de dollars au cours des prochaines années, dont 400 millions avant le 1er juillet 2000. Il reste à voir suivant quelles modalités. Le fardeau fiscal est plus élevé au Québec qu'en Ontario, la province voisine, où les contribuables ont bénéficié d'une baisse de l'ordre de 30 % du niveau de taxation au cours des dernières années.

D'ailleurs, dès le printemps 1999, le premier ministre Bouchard a mis en opposition les demandes salariales des syndiqués du secteur public avec ces éventuelles diminutions d'impôt. Dans une conférence de presse télévisée, il a fait valoir que si le gouvernement donnait suite aux demandes syndicales, évaluées par lui à plus de six milliards de dollars, cela entraînerait « un défoncement général de toute la situation financière du Québec ». À plusieurs reprises, il a prédit que de céder aux syndicats aurait pour effet de creuser des déficits et de faire augmenter les impôts alors que les contribuables de la classe moyenne sont déjà étouffés par le fardeau fiscal.

Le « modèle québécois »

Les échanges publics sur la question du fardeau fiscal ont conduit à une remise en question de ce que d'aucuns appellent le « modèle québécois » (voir l'article de Jean-Pierre Dupuis en page 345). Quelques professeurs d'université mais aussi des chefs de file du monde des affaires ainsi que l'ancien ministre Claude Castonguay ont appelé à une réflexion approfondie sur le poids et le rôle de l'État dans l'économie du Québec. Le président de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, Gérald Ponton, a proposé la création d'une commission indépendante chargée de cette

tâche. Il fit remarquer, à l'appui de sa cause, que l'objectif fixé par le Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996 de rehausser au même niveau que dans le reste du Canada le taux de création d'emplois ne sera pas atteint comme prévu l'automne prochain. Le premier ministre a rejeté cette proposition.

Lors d'une réunion du conseil national de son parti, en juin 1999, M. Bouchard a assimilé les critiques qui étaient faites de ce modèle à une stratégie fédéraliste. S'en prendre au modèle, c'était comme s'en prendre à l'identité même du peuple québécois dans le but de réduire le vote souverainiste. « Si les fédéralistes peuvent convaincre les Québécois d'avoir honte de leur modèle, il est certain qu'ils ne voudront pas se donner tout un État », avait-il déclaré. Selon lui, les critiques du modèle québécois visent à « faire reculer l'idée que les Québécois forment un peuple distinct, original, qui a droit à la différence ».

Cette différence, le premier ministre s'est fait fort de la cultiver dans nombre de ses interventions publiques, notamment lors de ses voyages à l'étranger (en Catalogne, en France, à New York et au Mexique) en faisant valoir la volonté du Québec d'être présent par lui-même dans les instances internationales, en particulier celles où il est question de diversité culturelle, comme l'Unesco, mais également celles qui discutent économie, comme l'Organisation mondiale du commerce (voir l'article de Bernard Descôteaux en page 288).

La critique du modèle québécois avait été l'un des arguments clés de la campagne électorale libérale, à l'automne 1998, avec la question de la santé et la promesse d'éviter un nouveau référendum aux Québécois. Jean Charest s'était présenté devant les électeurs en leur promettant de revoir certains dogmes hérités de la Révolution tranquille, en particulier le poids de l'État dans l'économie. M. Charest n'eut guère de succès avec ce discours qui fut rapidement assimilé à celui du premier ministre ontarien Mike Harris, accusé plus ou moins injustement d'avoir saccagé les services publics en Ontario.

Le difficile parcours de Jean Charest

Le résultat modeste obtenu par les libéraux aux élections du 30 novembre marquait d'ailleurs l'aboutissement d'un parcours difficile pour le nouveau chef libéral. Durant l'année, l'effet Charest s'était dégonflé et alors que, quelques mois avant les élections, les sondages annonçaient une victoire libérale assurée, les libéraux ont récolté dans les boîtes de scrutin un pourcentage moins élevé de voix qu'en 1994 sous le malheureux Daniel Johnson. Cette débandade s'explique par le fait que les libéraux ont obtenu moins du tiers du vote francophone. Plusieurs analystes ont soutenu que M. Charest n'avait pas démontré sa capacité à faire mieux que le gouvernement péquiste dans le domaine de la santé ni à donner confiance aux électeurs envers son engagement à défendre correctement les intérêts du Québec dans la fédération canadienne.

D'ailleurs, rapidement après les élections, M. Charest a promis de revoir le programme constitutionnel de son parti. Il a formé un groupe de travail présidé par le député de Chapleau et ancien professeur de droit constitutionnel, Benoît Pelletier. Le chef libéral a réaffirmé la nécessité que la spécificité québécoise soit reconnue dans la Constitution. M. Pelletier a mis au défi le reste du Canada de réaliser ici un fédéralisme exemplaire qui laisse s'expri-

mer les particularismes régionaux. Le rapport de ce comité doit être présenté en 2000.

L'avenir politique du Québec

La question de l'avenir politique du Québec a été présente en filligrane tout au long de cette année politique qui avait commencé, d'ailleurs, en août 1998, par l'adhésion du Québec au consensus des provinces en faveur d'un accord sur l'union sociale canadienne. Cet accord inclurait le droit d'une province de se retirer, avec pleine compensation financière, de toute initiative fédérale dans les champs de compétence provinciaux comme la santé et l'éducation.

Ce consensus a tenu quelques mois, soit jusqu'au 4 février 1999. Ce jour-là, réunis à la résidence officielle du premier ministre du Canada, à Ottawa, les premiers ministres des provinces ont accepté de parapher une entente qui reconnaît un rôle accru du fédéral dans le champ de la politique sociale tout en réduisant à peu de chose le droit de retrait exigé par Québec pour signer cet accord. Le Québec, qui finalement n'a pas signé, est sorti isolé encore une fois de cette ronde de négociations.

Une semaine plus tard, le budget du ministre fédéral des Finances, Paul Martin, réservait aux provinces la surprise d'une modification des méthodes de calcul des transferts fédéraux, qui pénalise le Québec à court terme et favorise largement les provinces les plus riches.

À partir de ces événements, M. Bouchard chercha à accumuler un capital politique contre Ottawa, notamment par une campagne de publicité qui fut largement critiquée pour son manque d'objectivité. Mais c'est surtout quelques semaines plus tard, à l'occasion du discours inaugural de la première session de la 36e législature que le chef du gouvernement du Québec tira les leçons de cet épisode.

Who cares...

Selon lui, cet isolement du Québec montre que le reste du Canada ne s'intéresse plus aux positions du Québec. « Il y a quelques années, a-t-il déclaré, le Canada anglais disait : *What does Québec want ?* Que veut le Québec, disaient-ils ? Aujourd'hui, le Canada anglais dit : *Who cares what Québec wants ?* Ce que le Québec veut, ça ne nous intéresse pas. » Il ajoutait qu'à son avis, le Canada a choisi son modèle qui ne correspond pas aux désirs du Québec.

Aussi, M. Bouchard a-t-il averti les électeurs québécois qu'ils ne peuvent rester passifs devant cette situation. Le résultat des élections indique, selon le premier ministre, que « les Québécois se sont mis à peu de choses près au neutre ». Mais, ajoute-t-il, « il y a un prix politique à payer pour rester trop longtemps dans l'indécision », comme l'indique l'isolement du Québec au terme de la négociation sur l'union sociale. Aussi, faudra-t-il, au terme des réflexions lancées dans chacun des partis politiques, sortir de cette incertitude. Il a fixé à l'an 2000, l'année du choix, qu'il a appelée « l'année des commencements ». « Le peuple du Québec doit décider si l'an 2000 sera le consentement à un abandon graduel de sa capacité de gérer ses affaires. Il doit décider si, 40 ans après Jean Lesage, il lui importe encore d'être maître chez lui. Il peut décider, au contraire, que l'an 2000 sera le commencement d'une reprise en main de sa force politique, d'un regain de volonté de parler de sa propre voix et de faire ses propres choix. »

S'il donne rendez-vous aux Québécois en 2000, cela ne veut pas nécessairement

dire qu'un référendum sur la souveraineté aurait lieu durant l'année. Il reste que les congrès du Parti québécois, du Bloc québécois et du Parti libéral du Québec auront lieu durant cette période de 12 mois. En avril 1999, M. Bouchard a rappelé à ses militants qu'ils avaient un an pour se mobiliser en faveur de la souveraineté.

Vers un autre référendum

C'est dire que 2000 sera l'année durant laquelle le processus menant à un référendum pourrait être lancé par le gouvernement du Québec. La question demeure de savoir sur quelle question précisément porterait ce référendum : sur la souveraineté, sur la souveraineté assortie d'une offre de partenariat, ou quoi encore ? L'avis de la Cour suprême du Canada sur la sécession du Québec, publié en août 1998, reconnaît la légitimité du projet souverainiste mais impose un appui majoritaire clair de la population du Québec à une « question claire ».

En d'autres termes, l'année qui vient, même si elle verra l'aboutissement des négociations dans le secteur public et donnera aussi lieu à quelques débats déchirants, notamment sur la place de la religion à l'école (dans la foulée du rapport Proulx — voir l'article de Marc Thibaudeau en page 293) et sur l'organisation municipale (dans la foulée du rapport Bédard — voir l'article de Mario Cloutier en page 282), sera une année déterminante pour la suite du débat national au Québec.

Michel Venne est rédacteur en chef adjoint du quotidien Le Devoir.

Militantisme feutré et luttes corporatistes

LOUIS LAFRANCE

Les actions d'éclat dans la rue auront créé l'an dernier l'illusion du retour d'une gauche en marge des institutions syndicales et des partis politiques. Cette année, la réduction du chômage et la fin des compressions budgétaires auront rendu le militantisme radical plus ardu.

Au royaume du marché de la revendication, les thèmes de la pauvreté et de la mondialisation ont cédé la place depuis l'automne 98 à ceux de l'équité salariale et des clauses d'exclusion, dites clauses « orphelin ». Fini les actions spectaculaires, la lutte aura été plutôt menée à coups de traditionnelles manifestations, de points de presse et de débats à l'Assemblée nationale, par les partis politiques, les syndicats et une flopée de groupes de pression. Retour au militantisme feutré.

Coincés par l'austérité budgétaire des dernières années, en perte de crédibilité auprès de la population, les syndicats de la fonction publique se sont largement tournés du côté de l'équité salariale pour justifier d'importantes hausses salariales.

En outre, l'équité salariale a l'avantage de se fonder sur la valeur de l'égalité à laquelle la population est puissamment attachée. La CEQ aura fait de l'équité son cheval de bataille dans le cadre de la négociation du renouvellement des conventions collectives des enseignants. Mais contrairement aux éducatrices de garderie, la CEQ n'a jamais réussi à s'attirer un fort courant de sympathie de la part de la population. Il faut dire que le montant des demandes a fait sourciller plus d'un contribuable : 800 millions annuels et 2,4 milliards rétroactifs !

De plus, la stratégie de la CEQ a indisposé la CSN et la FTQ qui y voyaient une stratégie des enseignants pour se sauver avec la caisse, ne laissant que des miettes aux camarades syndiqués.

Mais avant tout, ce sont les dissensions internes au projet d'équité de la CEQ qui auront fait mal, très mal. La proposition de la centrale d'instaurer une échelle unique en lieu et place des anciennes échelles salariales pondérées par le nombre d'années de scolarité a ulcéré bon nombre d'enseignants qui y ont vu une dévalorisation de leurs diplômes de maîtrise et de doctorat.

Certes, la CEQ a eu beau jeu de faire remarquer que les enseignants étaient les seuls employés de l'État dont une majorité ne pouvait atteindre le plafond salarial :

87 % des enseignantes et 70 % des enseignants. Il n'en demeure pas moins qu'en réduisant l'importance du critère de la scolarité — selon la demande de la CEQ, une année de scolarité supplémentaire équivaudrait à une année d'expérience — la Centrale faisait fi de la conception traditionnelle du maître : celui-ci incarne le savoir et la culture. La bonification salariale pour la poursuite des études y trouve sa justification.

Pour la Centrale, l'enseignant serait plutôt devenu un spécialiste de l'apprentissage. En d'autres termes, selon la logique syndicale, la profession d'enseignant est devenue une profession comme les autres dans laquelle l'acquisition de compétences lors d'activités de perfectionnement a une valeur supérieure à l'acquisition d'un savoir dans le cadre d'études supérieures à l'université.

Furieux, les opposants se sont organisés. Ils ont inondé les journaux de lettres aux lecteurs et ont fait circuler une pétition dénonçant la position de leur syndicat. « Nous ne sommes pas des préposés aux élèves payés à taux horaire et interchangeables comme le discours syndical le laisse entendre », martelait Francine Boulet, une des leaders du mouvement de contestation.

Dans ce contexte, le gouvernement a eu beau jeu de contester l'auto-évaluation des enseignants selon laquelle ils travailleraient une moyenne de 41 heures en tenant compte du travail à la maison, ce qui les amenait à demander la parité avec les professionnels du rang 21, tels les conseillers d'orientation et les ingénieurs. En déposant une contre-offre de 100 millions, le Conseil du trésor a fait valoir que tous les autres professionnels de l'État devaient faire du travail à la maison sans que cela ne soit comptabilisé et qu'en conséquence la tâche des enseignants équivalait au rang 20, celui des travailleurs sociaux, des économistes, etc.

Les dirigeants syndicaux des enseignants ont tenté avec peu de succès de mobiliser leurs membres sur la question de l'équité ; leur journée de grève du 18 novembre 98, en pleine campagne électorale, n'eut pas de suite. En attendant la mobilisation de l'automne 99, la CEQ annonçait, début juin, qu'elle ne demandait plus que 600 millions, une étude interne ayant démontré que les enseignants souffraient moins d'iniquité que prévu, leur scolarité moyenne étant supérieure aux estimations antérieures... !

Néanmoins, avant d'aller au front, il importe pour la Centrale de refaire l'unité derrière sa revendication d'équité. Curieusement, le syndicat local de Trois-Rivières a décidé d'user de la manière forte en convoquant à la fin de l'année scolaire trois enseignants du groupe dissident, le Regroupement équité pour tous, devant le comité syndical de discipline. Visiblement mal à l'aise, la nouvelle présidente de la CEQ, Monique Richard, a déclaré espérer « que les chose se régleront correctement ». Elle admettait que le débat sur l'équité salariale ne faisait pas l'unanimité...

Victoire dans les garderies

Pendant que le dossier sur l'équité s'enlisait à la CEQ, la CSN remportait une grande victoire en obtenant du gouvernement un rattrapage salarial pour les travailleuses en garderie. Au moment de quitter son poste de président de la CSN, Gérard Larose (voir page suivante le portrait de Marie-Claude Petit) soulignait que cette victoire était la plus belle de sa carrière de syndicaliste.

LE SYNDICALISTE GÉRALD LAROSE TIRE SA RÉVÉRENCE

Marie-Claude Petit

Après 16 années passées à la barre de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), l'un des dirigeants syndicaux les plus connus au Québec, Gérald Larose, a mis fin à sa carrière le 21 mai 1999, à l'âge de 53 ans.

De par sa présence et ses nombreuses luttes, le 11e président de l'histoire de la CSN — qui compte quelque 253 000 travailleurs, dont près de 135 000 dans le secteur public — peut dire qu'il a grandement contribué au syndicalisme québécois.

Sous la direction de Gérald Larose, la CSN est parvenue à syndiquer les techniciens ambulanciers, le personnel des garderies et les chargés de cours des universités. Il faut ajouter à cela les secteurs de l'hôtellerie, des médecines douces et du camionnage. Malgré l'échec de sa centrale dans le conflit de travail au Manoir Richelieu, en 1987, il a contribué à soulever les lacunes de l'article 45 du Code du travail portant sur la sous-traitance.

Au plan politique, Gérald Larose a été de tous les débats : sur les accords de libre-échange nord-américain, sur les deux référendums — sur l'accord de Charlottetown et la

Pour arriver à cette reconnaissance, il aura fallu plus de 20 ans de lutte syndicale, dont une menace de grève générale illimitée des travailleuses en garderie affiliées à la CSN, menace qui sera reportée *in extremis* le 22 avril 99. À ce moment, la ministre déléguée à l'enfance et à la famille, Nicole Léger, annonçait la création d'un comité de travail chargé d'étudier le redressement salarial en garderie. Un mois plus tard, Québec accordait un rattrapage salarial de 35 % étalé sur quatre ans. Le salaire moyen hebdomadaire passait ainsi de 12,12 $ l'heure à 16,82 $, le maximum de l'échelle salariale étant de 18 $ l'heure.

La loi sur l'équité salariale ne s'appliquait pas dans le cas des travailleuses en garderie, l'État n'étant pas officiellement leur employeur. Mais en injectant des centaines de millions dans la politique des garderies à cinq dollars, le gouvernement ne pouvait longtemps continuer de refuser la parité entre les éducatrices en garderie et les techniciens œuvrant dans d'autres secteurs, comme dans les zoos. La ministre Pauline Marois avait bien raison de rayonner lors de l'annonce de la bonne nouvelle, car toute cette histoire était une épine dans le pied du gouvernement du Parti québécois. » On ne pourra plus les comparer avec ceux et celles qui travaillent dans les zoos », a conclu Mme Marois.

Les clauses d'exclusion ou comment sauver la face

Déconcertant dossier. Le débat autour des « clauses orphelin » aura déclenché les passions alors que tous les protagonistes s'entendaient pour déplorer le recours à cette forme de discrimination salariale envers les jeunes. En effet, qui peut être contre la vertu ? N'empêche que la pertinence d'un

souveraineté du Québec — sur les réformes de l'assurance-chômage, de la santé et de l'éducation. Il fit également entendre la voix de la CSN lors de la révision de la fiscalité, de même qu'à celles de l'assurance-médicaments et de la politique familiale. En 1996, il participait au Sommet socioéconomique. Sa centrale se retrouvera à la tête d'un mouvement qui intentera un recours en Cour supérieure du Québec afin de forcer le gouvernement fédéral à remettre aux travailleurs les surplus accumulés dans la caisse de l'assurance-emploi (près de 19 milliards à la fin de 1998).

Dans sa volonté de développer un syndicalisme ouvert aux dimensions sociale et politique, Gérald Larose a aussi contribué à l'élaboration de rapports plus justes dans le monde du travail, notamment en matière d'équité salariale et de respect des minorités culturelles et sexuelles.

C'est Marc Laviolette, 49 ans, jusqu'alors troisième vice-président, qui lui a succédé à l'issue du 59e congrès triennal de la centrale. Parmi les dossiers que lui lègue son prédécesseur, notons celui de la réforme du Code du travail.

Le 1er juillet 99, Gérald Larose, titulaire de deux maîtrises de l'Université de Montréal (théologie et service social), est entré en fonction à l'Université du Québec à Montréal à titre de professeur invité à temps complet au département de travail social. ●

recours à une loi pour interdire cette pratique aura été au cœur de la polémique : à la nécessité de légiférer on opposera la liberté de négocier, la sauvegarde des entreprises en difficulté, la protection des acquis des plus vieux et la création d'emplois pour les jeunes.

Lancé par Mario Dumont, qui déposait un projet de loi en juin 1998, le débat se sera révélé un marais dans lequel sont venus s'enliser les acteurs du monde politique, patronal et syndical. De compromis en compromis, la ministre Diane Lemieux a finalement accouché d'un projet de loi le 5 juin 99 qui, comble de l'ironie, aura mécontenté toutes les parties.

Des positions irréconciliables

D'ailleurs, le débat était à peine lancé qu'il prenait une pente glissante, aucune définition du phénomène ne faisant consensus. Pour l'essentiel, une convention collective comprend une « clause orphelin » lorsqu'elle prévoit que les futurs employés bénéficieront de conditions de travail inférieures à celles des employés présents. Les doubles échelles salariales en fonction du moment de l'embauche ont été particulièrement décriées. On a donné l'exemple de la ville de Laval où l'employeur et le syndicat des cols bleus affilié à la CSD se sont entendus pour que les employés occasionnels subissent une baisse salariale de 20 % ! Cela dit, sommes-nous toujours devant une « clause orphelin » si la mesure n'est que temporaire, ou si l'imposition d'une double échelle salariale n'empêche pas les nouveaux salariés d'atteindre éventuellement le plafond salarial ?

Jusqu'aux linguistes qui viendront mettre leur grain de sel dans le débat en proposant judicieusement de remplacer le

terme « clause orphelin » par celui de clause d'exclusion.

Pourtant, les clauses d'exclusion ne datent pas d'hier et le phénomène, quoi qu'on en dise, n'est pas en progression. En 1987, 6,5 % des conventions collectives contenaient des clauses d'exclusion, alors qu'en 1997, ce chiffre passait à 6,4 %. L'explication de tout ce brouhaha : l'imminence des élections de fin novembre 98.

Entre l'arbre et l'écorce

À la veille du rendez-vous électoral, le gouvernement, coincé par son désir d'attirer le vote des jeunes et la montée aux barricades du patronat, tenta de se sortir du pétrin en mettant sur pied une commission parlementaire dont les travaux débutèrent le 25 août 1998.

Dès le début des travaux, le ministre du Travail de l'époque, Matthias Rioux, annonçait ses couleurs en indiquant préférer la conclusion d'un pacte social à une loi interdisant les clauses d'exclusion. Pourtant, l'atteinte d'un consensus était à l'évidence un vœu pieux tant les positions des groupes étaient irréconciliables. Dans le coin droit, les groupes de jeunes et d'étudiants exigeaient l'interdiction de toute forme de discrimination au nom des futurs salariés. Dans le coin gauche, le patronat défendait les clauses d'exclusion comme « la moins pire des solutions » (sic) pour les entreprises en difficulté qui autrement seraient obligées de mettre à pied une partie de leur personnel. Et au centre, les centrales syndicales tentaient tant que bien que mal de justifier certaines pratiques au nom du droit à la négociation.

Par exemple, la FTQ ne s'opposait pas à l'ajout d'échelles salariales pour les nouveaux salariés. Néanmoins, Gérald Larose, président de la CSN, convenait que les clauses d'exclusion nuisent à l'image des syndicats : « Les clauses orphelin, disait-il, sont aux conventions collectives ce qu'est à un visage un œil au beurre noir. On a l'air fou avec ça. »

Tout comme le gouvernement, l'opposition libérale fut contrainte de danser le cha-cha-cha. À leur congrès d'août 98, les jeunes libéraux exigèrent une législation pour éliminer ces clauses. Leur chef, Jean Charest, leur donna son appui en défendant le principe qu'un « gouvernement libéral refusera de sanctionner les clauses dites "orphelin" qui se font sur le dos des jeunes. » Quelques jours plus tard, en pleine commission parlementaire, les libéraux indiquaient qu'ils ne privilégiaient pas la voie législative pour régler ce problème. Tout comme les péquistes.

Il faudra attendre la campagne électorale avant que Lucien Bouchard ne s'engage formellement à légiférer sur la questions des clauses d'exclusion au nom de l'équité entre générations. Nouvelle titulaire du ministère du Travail, Diane Lemieux passa de longs mois à tenter de pondre un projet de loi à la satisfaction du premier ministre qui soulignait l'importance de prendre note de l'opposition viscérale du milieu des affaires.

Enfin un projet de loi

De report en report, la ministre Diane Lemieux déposait finalement le 4 juin 99 un projet de loi aux allures d'avorton : seules sont interdites les échelles salariales parallèles et celles qui ne permettent pas aux nouveaux salariés d'atteindre le plafond de la rémunération à laquelle ont droit les autres salariés. Fait inusité, dès que le projet sera adopté (possiblement à la fin de 1999) les employeurs auront droit à un délai de trois ans pour s'adapter à la nou-

velle donne et la loi cessera d'être en vigueur en 2005. En clair, la loi de la ministre Lemieux sera effective pendant à peine un an !

Les syndicats et les groupes de jeunes ont évidemment manifesté leur profonde déception tout en saluant le courage dont la ministre a fait preuve devant le lobby des patrons. « Le gouvernement s'est laissé épouvanter par le milieu patronal », déplorait François Rebello, président de Force jeunesse. Quant aux associations patronales, elle n'ont pas dérogé d'un iota à leur discours ; c'est une mauvaise loi qui nuira à l'intégration des jeunes au marché du travail, a fait valoir Pierre Cléroux de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

À l'évidence, le gouvernement, coincé par son engagement électoral, a tenté de ménager la chèvre et le chou en déposant un projet de loi qui au fond n'en a que le nom. Dans ce dossier, il est manifeste que le gouvernement aurait préféré éviter la voie législative pour s'en remettre à la capacité de la société civile à gérer ses conflits. On voulait une forme de pacte social. N'est-ce pas ce que vise la Loi sur l'équité : rendre à long terme les clauses d'exclusion immorales et inacceptables ?

La saga des « orphelins de Duplessis »

Même stratégie de Québec dans le cas de la pathétique demande de réparation des « orphelins de Duplessis » : jouer sur la forme au détriment du fond, sauver les apparences en évitant de réparer l'injustice comme le lui enjoignait le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby.

Le 18 février 99, Lucien Bouchard présentait des excuses au nom du Québec aux deux à trois mille orphelins placés dans des institutions psychiatriques dans les années 50. Au lieu d'indemnités individuelles, Québec accordait une somme de trois millions qui permettra aux orphelins de recevoir des services d'accompagnement et de soutien et 300 000 $ au Comité des orphelins. En soulignant qu'« on ne peut refaire l'histoire », le premier ministre tentait de montrer la compassion de son gouvernement tout en évitant de débourser les 60 millions exigés par le Protecteur du citoyen.

Ce faisant, il protégeait les communautés religieuses qui avaient la charge des orphelins à l'époque. Ces dernières, accusées d'avoir transformé leurs orphelinats en institutions psychiatriques afin d'obtenir des subsides plus généreux de l'État, se sont défendues en démontrant que leurs établissements étaient demeurés déficitaires. Les religieuses réagissaient à une étude du célèbre comptable Léo-Paul Lauzon selon laquelle elles auraient obtenu un minimum de 70 millions en désignant les orphelins comme des handicapés mentaux, avec la complicité de certains médecins.

De son coté, le Comité des orphelins, présidé par l'écrivain Bruno Roy, n'aura pas toujours joué la carte de la transparence. Ce n'est qu'à la suite de l'obtention des excuses publiques que la demande d'argent est apparue au grand jour.

Les recours judiciaires s'étant soldés par une série d'échecs, la seule carte du Comité des orphelins fut de jouer sur la sympathie du public pour contraindre l'État et les communautés religieuses à passer à la caisse. Délicate mission, lorsqu'on arrive difficilement à mobiliser plus d'une cinquantaine d'orphelins lors des manifestations publiques.

Pour l'essentiel, le conflit entre les orphelins et les religieuses s'est fait par l'intermédiaire de relationnistes, d'avocats

et de comptables, à l'image de la tendance actuelle sur le marché de la revendication. Plusieurs organisations ont demandé une enquête publique qui aurait permis de faire la lumière sur cet épisode sombre de l'histoire du Québec tout en redonnant un peu de dignité aux victimes. La présidente de la Ligue des droits de la personne, Lucie Lemonde, déclarait : « À notre avis, une commission d'enquête aiderait certainement les orphelins à conquérir cette dignité qui leur a toujours été refusée ».

Pauvreté et indifférence

Une fois de plus, la question pécuniaire s'est retrouvée au cœur des revendications des défenseurs des pauvres. Toutefois, le front de la lutte à la pauvreté fut relativement calme, à peine quelques escarmouches. Rien de comparable aux actions spectaculaires comme le commando bouffe, l'opération SalAmi et les parlements de la rue qui ont fait les manchettes en 1997-98.

Il faut dire que les acteurs du commando bouffe et de l'opération SalAmi ont dépensé une bonne partie de leur énergie à se défendre devant les tribunaux. On se rappellera que le 3 décembre 1997, une centaine de manifestants avaient investi en hurlant l'hôtel Reine-Élizabeth pour se procurer de la nourriture qu'ils avaient ensuite partagée avec des passants ; le 25 mai suivant, 300 jeunes bloquaient les portes du Centre Sheraton où se tenait une conférence sur l'Accord multilatéral d'investissement, l'AMI qui « appauvrit les peuples ».

Quant au Front commun des personnes assistées sociales du Québec, très engagé dans la tenue du Parlement de la rue à l'ombre de l'Assemblée nationale en novembre 1997, il s'est contenté d'actions plus traditionnelles, comme la manifestation pour l'élimination de la pauvreté tenue le 6 mars dernier dans l'est de Montréal qui s'est arrêtée devant les bureaux de la ministre Louise Harel. Une façon de rappeler leur opposition à la réforme de l'aide sociale (loi 186) pilotée à l'époque par la ministre. Par ailleurs, n'y avait-il pas dans la foule un soupçon de nostalgie ? La lutte contre l'adoption de la loi 186 constituait un puissant facteur de mobilisation dont on aurait bien besoin pour secouer la torpeur actuelle des troupes.

Les manifestants, une fois de plus, ont dénoncé les divers prétextes pour réduire le chèque d'assistance sociale : colocation, refus des mesures de réinsertion, loyer en retard, etc. En guise de dérision, ils ont brandi une immense reproduction du chèque mensuel du salaire de la ministre (8875 $) à côté du chèque de 500 $ auquel a droit un assisté social vivant seul.

Une société de litiges

Bref, les derniers mois furent assez tristounets pour les militants, peu de victoires et en général des luttes à saveur corporatiste. Le débat autour des entarteurs illustre à lui seul une certaine frilosité collective à l'égard des revendications sociales. Le controversé président d'Alliance Québec, William Johnson, Jacques Parizeau et les ministres fédéraux Petitgrew et Dion ont eu l'honneur de recevoir la visite des entarteurs avec en prime une tarte à la crème en plein visage. Plutôt que de s'attarder sur la portée symbolique du geste — M. Dion a été entarté pour être venu dans un restaurant communautaire se faire du capital politique sur le dos des pauvres — les médias ont dénoncé les entarteurs en les traitant de mauvais clowns et de terroristes nouveau genre.

Les décisions de Messieurs Parizeau et Dion de poursuivre en justice leurs entar-

teurs pour voies de fait, révèlent la nature des obstacles pour le citoyen désireux de sortir des sentiers battus de la contestation : il risque de se retrouver devant le juge. Plus que jamais, le judiciaire est appelé à régler les conflits entre les acteurs de la société civile. Comme le signale le philosophe Charles Taylor, le Québec, à l'instar de l'Occident, court le risque de devenir une société de litiges, une société dans laquelle tous viennent revendiquer le respect de leurs droits individuels, parfois au détriment de l'intérêt collectif.

Louis Lafrance est journaliste indépendant.

Le temps des escarmouches

MANON CORNELLIER

Du jugement de la Cour suprême sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance à la conclusion, sans le Québec, d'un accord sur l'union sociale, l'année 1998-99 aura donné des munitions aux fédéralistes et aux souverainistes. Mais c'est plutôt dans les tranchées de la vie politique quotidienne que les deux camps se sont jaugés, et, encore une fois, le Québec a volé la vedette des tiraillements fédéraux-provinciaux.

La fin de l'été 1998 est doux et chaud dans la capitale fédérale. Personne ne se presse. Les terrasses de café sont bondées. La ville tourne encore au ralenti. Mais cette semi-léthargie est vite secouée. Le 20 août, la Cour suprême du Canada rend son verdict dans la cause la plus attendue depuis le rapatriement de la Constitution en 1982 : le renvoi du gouvernement fédéral sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec.

Le jugement n'offre ni victoire ni défaite. Le Canada aura obligation de négocier au lendemain de la victoire d'un OUI mais à certaines conditions, dit la Cour. La question devra être limpide et le résultat « clair ». De plus, les frontières pourront faire l'objet de négociations.

Chaque camp tente de présenter la conclusion comme une victoire pour en tirer des arguments favorables à sa cause. À Québec, le premier ministre Lucien Bouchard insiste sur l'obligation de négocier tout en réaffirmant qu'une majorité simple est un résultat clair. À Ottawa, les mots « question claire », « résultat clair », « frontières négociables » clignotent comme des néons dans la nuit.

Le premier ministre Jean Chrétien et le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, en profitent pour rappeler qu'à leurs yeux, une question claire doit porter uniquement sur la sécession et ne pas faire référence à d'autres notions, comme le partenariat. Il ne pourrait y avoir de négociations autrement.

L'union sociale

Une fois ce jugement derrière lui, le gouvernement fédéral peut se concentrer sur un problème qui, dans l'immédiat, le préoccupe davantage : le projet d'accord sur l'union sociale que défendent les provinces. Ottawa s'est dit intéressé mais refuse plusieurs aspects du consensus intervenu en août 1998 entre les premiers ministres provinciaux, y compris celui du Québec.

Les capitales provinciales veulent circonscrire le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans leurs sphères de

compétence exclusive. Elles exigent d'avoir leur mot à dire sur toute nouvelle initiative fédérale dans le domaine social. Les provinces veulent aussi pouvoir se soustraire aux initiatives fédérales avec pleine compensation financière, à la condition d'investir les fonds dans le même secteur prioritaire. C'est ce dernier point, semblable à l'une de ses demandes historiques, qui convainc Québec de joindre le consensus.

Il devient vite évident cependant que l'enjeu principal, pour la plupart des provinces, est l'argent. Elles veulent que les transferts en espèces destinés à la santé soient rehaussés. Partout, l'argent manque, les tensions s'accentuent. On approche du point de rupture. Le fédéral, qui a atteint l'équilibre budgétaire et a même des surplus, subit des pressions de partout pour réinvestir dans la santé.

Ottawa sait ses vis-à-vis affamés et le budget approche. Tout au long de l'automne, il tente d'obtenir, en échange de ses deniers, un droit de regard sur l'utilisation des fonds, ce que les transferts ne prévoient pas. Les provinces lui tiennent tête et se rebiffent, disent s'en tenir à leur consensus, y compris la formule de droit de retrait endossée par le Québec. Elles exigent une conférence des premiers ministres. Jean Chrétien n'en voit pas le besoin. Il attend en fait le moment propice. À la veille du budget fédéral, il change son fusil d'épaule, les convoque à Ottawa et fait une offre d'entente assortie d'une promesse de fonds qui est à prendre ou à laisser.

Bouchard ne signe pas

Le 4 février 99, l'accord sur l'union sociale est conclu, accompagnée d'une lettre d'entente sur la santé. Québec signe cette lettre dans laquelle les provinces s'engagent de façon générale à investir tout nouveau transfert dans le système de santé. Mais Lucien Bouchard ne peut signer l'accord lui-même, dit-il, parce que le texte confirme le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine des programmes sociaux et de l'éducation postsecondaire, des juridictions provinciales exclusives, et il ignore totalement la formule de droit de retrait prévue dans le consensus. L'entente permet à Ottawa de répéter l'expérience des bourses du millénaire car elle l'autorise à créer des transferts directs aux individus et organismes sans devoir obtenir, au préalable, l'accord des provinces. Il doit toutefois leur donner un préavis de trois mois et les consulter.

Pour créer des programmes à frais partagés ou de financement fédéral, il doit obtenir l'appui d'au moins six provinces (ce qui peut représenter aussi peu que 15 % de la population canadienne). Il définit alors avec elles les objectifs et priorités mais les provinces sont libres d'élaborer leurs propres programmes pour les atteindre. Une province doit respecter les objectifs convenus pour avoir droit à sa part. Mais si elle a déjà un programme en place, elle pourra investir les fonds dans le même domaine prioritaire ou un domaine connexe.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, défend l'entente avec vigueur. À son avis, le pouvoir fédéral de dépenser se trouve encore mieux encadré qu'il ne l'était dans le défunt Accord du lac Meech.

À Québec, les libéraux se rangent pourtant derrière Lucien Bouchard. Jean Charest affirme qu'il n'aurait pu signer lui non plus. Par contre, ajoute-t-il, il pense qu'il aurait pu faire mieux car il n'aurait pas attendu à la dernière minute pour joindre le consensus. La réaction populaire, elle, demeure timide.

Un certain fatalisme

Au lendemain d'une élection provinciale où le Parti québécois a remporté une majorité de sièges mais moins de votes que son adversaire, le Québec n'a visiblement plus le même rapport de force. Son isolement ne prend pas les allures d'un psychodrame. Lucien Bouchard, lui-même, évite de dramatiser l'événement, bien qu'il le juge grave. Dans le reste du pays, on affiche un certain fatalisme, comme si on percevait cette situation comme quasiment inévitable et, dans le climat politique de ce début de 1999, sans grave conséquence immédiate.

L'accord n'a pas eu beaucoup d'échos ou d'effets concrets dans les mois qui ont suivi sa signature. Sauf dans le budget fédéral du 16 février. L'argent promis pour la santé est bien là, 11,5 milliards de plus en cinq ans, mais il y a un imprévu. Le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, a des goussets bien garnis et la formule de péréquation force sa générosité envers les provinces plus démunies. Profitant de cette combinaison, il accélère la transformation de la formule de partage des transferts aux provinces et prend tout le monde par surprise.

À l'avenir, le Transfert social canadien destiné à la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire sera distribué en fonction du poids démographique de chaque province et non plus en fonction d'une formule mixte qui tenait encore compte de leur richesse. L'objectif est d'en arriver, au bout de trois ans, à verser aux provinces la même somme par habitant, ce qui n'était pas le cas auparavant et pénalisait surtout l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Les transferts fédéraux

Ottawa a décidé de devancer ses plans parce que la hausse soudaine de la péréquation va lui permettre, en 1999-2000, d'atténuer l'impact de ce changement sur les provinces les plus pauvres dont le Québec. Québec, qui reçoit davantage de transferts en espèces par habitant, ne recevra la première année que 150 millions de plus en transferts en espèces pour la santé. Il a droit par contre à 1,4 milliard de plus en péréquation. L'Ontario a droit, en vertu de la nouvelle formule, à une hausse de 950 millions en transferts pour la santé, mais ne reçoit rien en péréquation.

Le gouvernement conservateur de Mike Harris, qui prévoit faire face à l'électorat sous peu, jubile. Les provinces atlantiques protestent mollement mais Québec monte aux barricades. Les attaques sont virulentes. « Jeu de dupes », « injustice », clame le premier ministre Lucien Bouchard qui en appelle à la mobilisation des Québécois. « Les engagements du gouvernement fédéral ont été violés de façon flagrante, arrogante, grossière et brutale. C'est sans précédent, c'est inimaginable. » Le ministre québécois des Finances, Bernard Landry, compare le budget fédéral à une « catastrophe camouflée » pour le Québec. Il rappelle que les nouveaux fonds n'arrivent toujours pas à compenser les compressions fédérales des années précédentes. Le gouvernement lance une campagne de publicité choc.

Le ministre Martin et plusieurs de ses collègues répliquent que Québec fait de la désinformation dans le seul but de fouetter le sentiment souverainiste et de créer les « conditions gagnantes » d'un éventuel référendum. La guerre de chiffres bat son plein.

Des échanges acrimonieux

Le ton des échanges n'est pas surprenant car, depuis les élections provinciales de 1998, on se pique et on se teste. Québec ne manque pas une occasion d'accuser le fédéral de nier sa différence, d'ignorer son point de vue, de faire fi de sa réalité nationale.

Ottawa tient tête, rabroue, fait la leçon. Chaque fois qu'il en a la chance, il met en doute la bonne foi de Québec qu'il accuse d'être motivé par une seule chose, la création des conditions gagnantes promises par Lucien Bouchard avant la tenue d'un nouveau référendum sur la souveraineté.

Chaque gouvernement examine ce que fait l'autre à travers son prisme respectif. Ils en démordent rarement. Le dossier des relations internationales est un des plus révélateurs à cet égard. Déjà litigieux, il a pris une importance nouvelle au printemps 1999, les incidents se succédant rapidement.

Québec à l'Unesco ?

En mars 1999, Québec annonce qu'il veut dorénavant parler de sa propre voix dans les forums et organismes internationaux, comme l'Unesco, lorsqu'il est question de culture, d'éducation, de langue et d'identité (voir l'article de Bernard Descôteaux en page 288). En tant que seules institutions démocratiques francophones en Amérique, l'Assemblée nationale et le gouvernement québécois sont les seuls interlocuteurs capables de défendre les intérêts du Québec dans ces domaines, soutient-on. Le premier ministre Bouchard va même jusqu'à demander son propre siège lors de la ronde de négociations commerciales multilatérales.

Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, refuse toutefois de négocier, comme le lui demande son homologue Louise Beaudoin, les modalités de la présence du Québec et sa « liberté de parole » sur les quatre thèmes prévus au départ. Il s'en remet à la règle voulant que les pays souverains parlent d'une seule voix sur la scène internationale. Le ministre Stéphane Dion est du même avis, bien qu'il ne s'oppose pas à ce que le Québec se fasse entendre, mais pas d'une manière pouvant être assimilée à celle d'un pays indépendant. « Il ne faut pas que ce pays devienne cacophonique à l'étranger, ça nous affaiblirait tous. » Pour Jean Chrétien, les dirigeants québécois ne cherchent qu'une chose et il s'y oppose, « ils veulent se comporter comme un pays souverain ».

Ottawa est d'une telle susceptibilité qu'il transporte sa résistance sur des terrains inattendus et commet des faux pas. D'abord lorsque la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, boude une rencontre informelle sur la diversité culturelle organisée par la France. Une des raisons invoquées : Québec y est aussi sans qu'Ottawa n'ait été préalablement consulté. De plus, dit-on, il s'agit d'une rencontre mutlilatérale de pays souverains et le Québec n'y a pas sa place. On consent à ce qu'il ait des relations — bilatérales, insiste-t-on — avec la France et une place en bonne et due forme au sein de la Francophonie, mais ça doit s'arrêter là. Personne ne comprend la réaction d'Ottawa, surtout que rares sont ceux qui contestent le rôle légitime du Québec sur la scène internationale dans les dossiers culturels.

L'affaire Zedillo

Au Québec, la population va même plus loin. Selon un sondage Léger et Léger, 87 % des Québécois appuient l'idée de permettre au Québec d'être présent dans les

forums internationaux où ses intérêts sont en jeu. Le gouvernement de Lucien Bouchard a visé juste mais Ottawa ne le voit pas et continue à lui offrir des munitions. Ainsi, sous prétexte de respecter une pratique diplomatique qui se révèle peu fondée, le fédéral refuse de transmettre au président mexicain Ernesto Zedillo la demande de rencontre du premier ministre Lucien Bouchard. Ce dernier doit effectuer une mission commerciale au Mexique et veut en profiter pour rencontrer le président qui lui a manifesté son intérêt dans une lettre un an plus tôt. Déterminé à avoir raison, le premier ministre Chrétien défend lui-même le refus canadien. « Pourquoi aller emmerder les étrangers et ne pas garder nos problèmes ici », demande-t-il aux Communes. Cette vision est vite condamnée, y compris par le chef conservateur et ancien ministre des Affaires étrangères, Joe Clark. Ottawa sort égratigné de cet accrochage.

Il ne s'en émeut pas car là comme ailleurs, il est sûr de lui. Et ce ne sont pas les protestations d'un gouvernement souverainiste qui vont, en général, l'arrêter. Elles provoquent plutôt des répliques agacées de Jean Chrétien. Visiblement, le fédéral estime avoir le champ libre. Il met ainsi de l'avant plusieurs projets de loi qui sont pourtant considérés des affronts aux façons de faire du Québec. La réplique la plus fréquente est : on a consulté les provinces et la majorité est d'accord. La résolution sur la société distincte, qui devait guider le cabinet depuis le référendum de 1995, n'y change rien, semble-t-il.

Ottawa fait fi du Québec

L'adoption de la nouvelle loi sur les jeunes contrevenants illustre cette situation. Au Québec, tous les intervenants dans le domaine s'opposent farouchement au projet de loi. Rien ne justifie d'abandonner la loi existante, disent-ils. À preuve, le Québec, qui est la seule province à avoir recours à tout ce que permet la loi existante, a pu développer une approche axée sur la réhabilitation, la prévention et les solutions de rechange à l'incarcération. Résultat : il affiche les plus bas taux de criminalité et d'incarcération juvéniles au Canada.

La nouvelle loi permet toujours cette approche mais durcit le ton face aux crimes plus graves, répondant ainsi aux attentes des provinces plus conservatrices. À l'avenir, on présumera, à moins que la Couronne n'en décide autrement, que les jeunes de 14 ans et plus ayant commis certains crimes avec violence seront traités comme des adultes. Au Québec, on craint d'être entraîné, malgré soi, vers un durcissement car le texte de la loi prévoit qu'un juge devra, au moment du prononcé de sa sentence, tenir compte de la jurisprudence ailleurs au pays. Le gouvernement a donc demandé à la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, d'amender le projet de loi pour soustraire le Québec de son application. Jugeant ces craintes non fondées, elle a refusé. La loi a été adoptée.

Le même genre de clivage apparaît quand le ministre de l'Industrie, John Manley, propose une loi sur le commerce électronique dont un des volets les plus importants porte sur la protection des renseignements personnels. Cette question relève normalement des provinces mais, à part le Québec, aucune ne s'est dotée d'une loi touchant le secteur privé. Ottawa veut combler le vide. Pour les entreprises québécoises faisant affaire à l'extérieur de la province, on prédit beaucoup de confusion. La Commission d'accès à l'informa-

tion, le gouvernement provincial et certains représentants du milieu des affaires, en particulier des assureurs, interviennent mais sans succès. Le projet de loi ne sera pas adopté avant l'été 1999 mais ce n'est redevable qu'à l'acharnement de la députée bloquiste Francine Lalonde qui use de tous les trucs de la procédure parlementaire pour faire traîner les choses.

Et c'est sans compter le fameux dossier des bourses du millénaire qui empoisonne régulièrement l'atmosphère et qui attendait toujours un règlement à la fin de l'année scolaire. Ou encore le projet de loi sur la déréglementation du transport interprovincial par autobus.

Le Canada s'interroge sur lui-même

Le plus frappant, au cours des six premiers mois de 1999, est de constater combien la hantise référendaire s'est calmée au Canada. L'empressement printanier manifesté par Lucien Bouchard ne fait sourciller personne. Les avertissements du chef libéral Jean Charest tombent à plat. Et on ne craint plus de laisser Québec de côté ou de lui tenir tête, une attitude, il faut le dire, dont souffre aussi la Colombie-Britannique. Les questions importantes portent sur autre chose : la souveraineté canadienne face aux États-Unis, les effets de l'ALENA et le reste. Le Canada s'interroge sur lui-même. À Ottawa, on insiste tout de même pour dire que, contrairement à 1995, on ne prend rien à la légère, que les manifestations d'impatience de Lucien Bouchard sont prises au sérieux. On se prépare mais, armé du jugement de la Cour suprême, on répète qu'il faudra s'entendre d'abord sur les paramètres nécessaires à la tenue d'une négociation. Si Québec refuse d'en discuter, une loi pourrait être proposée, ne nie pas M. Dion, afin de préciser la vision qu'a Ottawa d'une question et d'un résultat clairs.

Manon Cornellier est correspondante parlementaire du quotidien Le Devoir *à Ottawa.*

Supporter le centre sans nuire à la périphérie

MARIO CLOUTIER

Le gouvernement du Québec a tous les outils en main pour entreprendre une réforme municipale importante, abordant aussi bien la fiscalité que les structures. La ministre Louise Harel osera-t-elle entreprendre ce que ses prédécesseurs n'ont pas fait ?

L'année 2000, celle de tous les commencements selon le premier ministre Lucien Bouchard, devrait marquer au Québec le début d'une importante réforme municipale inspirée, entre autres, par le rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, Pacte 2000. L'imposant document de 400 pages propose une révision de fond en comble de la gestion et du financement du secteur public local en se basant sur un grand principe : l'équité.

Désormais mieux connu sous le nom de rapport Bédard, du nom de Denis Bédard, président de la commission chargée de revoir la fiscalité municipale, Pacte 2000 est la réponse du gouvernement Bouchard aux municipalités. Les unions municipales ont demandé cette analyse de fond en 1997, au lendemain du transfert aux élus municipaux d'une facture de 375 millions, soit la part des villes et des villages du Québec à l'assainissement des finances publiques. Les municipalités réclamaient un examen de nouvelles sources de revenu ; elles ont reçu, en réalité, une douche d'eau froide en raison de l'étendue de l'analyse, de sa vision large, voire exhaustive, concluant à la nécessité d'une réforme aussi bien structurelle que fiscale.

Constatant le surnombre de municipalités au Québec, 1348 dont 85 % ont moins de 5000 habitants, et les iniquités fiscales existant entre elles, défavorisant surtout les villes-centres, le rapport Bédard suggère plusieurs scénarios basés sur 108 recommandations. La Commission pense que la région montréalaise doit passer de 111 municipalités à une vingtaine et l'île de Montréal, de 29 à trois ou cinq. À Québec, le régime minceur proposé ferait fondre de 43 à cinq le nombre de municipalités.

La profusion de recommandations a, de toute évidence, su plaire à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, qui ne souhaite pas imposer une solution « mur à mur » aux municipalités québécoises. Elle dit militer en faveur d'une « vision du destin commun de la ville centrale » en gardant en tête une gestion d'agglomération[1] urbaine à l'américaine. Le statu quo, a clairement laissé

entendre Mme Harel plusieurs fois avant de plonger dans la rédaction de son livre blanc sur la « nécessaire réorganisation », n'est surtout pas une option.

Cette réorganisation passe par des fusions obligatoires de municipalités, estime le rapport Bédard. Les municipalités qui refuseraient de fusionner verraient certaines de leurs responsabilités passer aux mains d'un nouveau palier gouvernemental, une instance régionale ou supramunicipale, dont les dirigeants seraient élus et posséderaient un pouvoir de taxation. Le territoire de ces nouveaux gouvernements pourrait être celui des MRC (Municipalités régionales de comté) ou des communautés urbaines actuelles.

Responsabilités supramunicipales

Les responsabilités correspondant au palier supramunicipal seraient transférées à la fois des municipalités et du gouvernement du Québec. Du secteur municipal, ces structures d'agglomération obtiendraient les services policiers et de prévention des incendies, le transport en commun, la sécurité civile, le logement social, l'environnement, les cours municipales, le développement économique et les équipements à portée régionale.

Du gouvernement québécois, les instances supramunicipales recevraient la voirie régionale, le transport ambulancier, les services d'emploi et de sécurité du revenu, le financement des CLD et les équipements relevant du gouvernement. Éventuellement, la gestion des commissions scolaires ainsi que des CLSC et des CHSLD (Centres d'hébergement en soins de longue durée) serait également assurée par les gouvernements régionaux.

Afin de procéder à cette restructuration du secteur local de manière équitable, le rapport Bédard suggère de nouvelles sources de revenus pour les municipalités, ainsi qu'un rééquilibrage de l'assiette fiscale locale et régionale. Estimant que le champ foncier québécois (taxes municipales et scolaires confondues) demeure largement inférieur à celui de l'Ontario, la Commission Bédard pense que les municipalités peuvent faire plus et mieux sans alourdir démesurément le fardeau fiscal des contribuables et sans amoindrir la compétitivité nationale et internationale des villes situées à l'est de l'Outaouais.

En outre, la pertinence de nouveaux revenus peut sérieusement être envisagée, comme le partage par Québec de 20 % des recettes nettes de la TVQ et de 20 % des recettes de redevances sur les ressources naturelles. Le gouvernement, pense la Commission Bédard, devrait également verser davantage de compensations servant d'en-lieu de taxes aux municipalités qui, de leur côté, pourraient user de leur pouvoir de taxation avec plus de souplesse, variant les taux selon le type de propriété, par exemple. Les rôles d'évaluation pourraient devenir triennaux et même être gelés sur le territoire de la CUM (Communauté urbaine de Montréal).

Bref, le rapport Bédard préconise une véritable modernisation de la fiscalité et de la gestion municipales. Et pour assurer une pérennité aux modes de financement des municipalités, le document évoque également la possibilité de légiférer dans le but de limiter la rémunération des employés municipaux. En outre, l'on reconnaît la nécessité de modifier l'article 45 du Code du travail afin de permettre la sous-traitance au sein des appels d'offres municipaux, un geste pouvant générer d'importantes économies.

Le renforcement des agglomérations

L'analyse de la Commission Bédard découle de plusieurs autres études et commissions qui ont tenté, au cours des 20 dernières années, de stopper l'étalement urbain, de décentraliser les pôles de décision et les services publics afin de les offrir à un meilleur coût en les rapprochant du citoyen, et de responsabiliser un palier gouvernemental maintes fois victime de guerre de clochers ou de mainmise de l'État.

Selon le vice-président de la Commission Bédard, le professeur de l'INRS Jean Pierre Collin, également responsable du document intitulé *La Politique de renforcement des agglomérations au Québec*, le gouvernement doit baser la réforme sur le renforcement, non pas seulement de la métropole et de la capitale, ni uniquement des six villes-centres (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull et Chicoutimi), mais de 30 agglomérations de 10 000 habitants et plus, comprenant les trois quarts de la population québécoise et 85 % des emplois.

Ces agglomérations représentent « le niveau pertinent où peut être menée une politique cohérente d'aménagement du territoire, de développement local, de transport des personnes, de sécurité publique, d'hygiène du milieu et de développement durable, etc, qui réponde vraiment aux enjeux et aux défis des régions urbaines grandes et moyennes. Une politique de renforcement des agglomérations est d'autant plus attendue que c'est à cette échelle que se concentrent plusieurs problèmes majeurs de notre société[2] ».

Les fusions municipales ne seraient pas obligatoires, aux yeux des universitaires qui ont travaillé avec le professeur Collin et dont le rapport a été produit en février 1999, mais elles devraient demeurer au centre de nouveaux et de nombreux incitatifs.

L'un des outils privilégiés pour le renforcement de l'agglomération demeure un système de péréquation fiscale mis sur pied aux États-Unis et portant le nom de Tax Base Sharing (TBS). Une assiette fiscale régionale est dégagée à l'aide d'un pourcentage (généralement 40 %) de la croissance de l'évaluation foncière. Les fonds sont redistribués selon l'importance démographique d'une municipalité et ses capacités fiscales. Une telle politique pourrait emprunter un sentier étapiste en utilisant des projets pilotes, des médiateurs et divers forums territoriaux.

« Il est indispensable que soit élaborée une politique québécoise spécifique à l'égard du renforcement des agglomérations. Cette politique devra comporter trois éléments essentiels : un mécanisme interministériel responsable de l'amélioration de la réforme et de la concertation des actions gouvernementales ; une meilleure interaction au sein de chaque agglomération afin de concerter les différents acteurs, dont les principaux sont les municipalités ; un renouvellement des relations partenariales entre le palier provincial et les administrations locales[3]. »

Les cas de Montréal et de Québec

À cet égard, la relation tumultueuse entre le gouvernement du Québec et la ville de Montréal illustre depuis des années la complexité du partenariat à créer entre une métropole tentaculaire et le gouvernement du reste du Québec. Les gouvernements Parizeau puis Bouchard ont pourtant annoncé leurs couleurs très tôt en disant vouloir régler le problème montréalais. Après les ministres des Affaires municipales

et de la Métropole, l'ancien recteur abitibien Rémy Trudel, « l'ami de Montréal », et le créateur de la CDM (Commission de développement de la métropole), le Lavallois Serge Ménard, le gouvernement du Parti québécois a confié le délicat dossier à Louise Harel, une résidente de Montréal.

Chose certaine, la ministre semble bel et bien déterminée à s'attaquer au problème de la « métropole sans gouverne »[4] et de la « capitale sans vision commune »[5] afin d'y apporter des solutions à long terme. Montréal et Québec constituent, pour des raisons différentes, des cas à part, selon les analystes.

« La politique devra être conçue de manière à ménager des solutions adaptées aux cas particuliers de Québec et de Montréal. {...} Par leur rôle de Capitale et de Métropole bien sûr, mais surtout par la plus grande complexité institutionnelle qui les caractérise, le renforcement des RMR {région métropolitaine de recensement} de Québec et de Montréal commande des interventions singulières. Il faudra, par exemple, savoir tenir compte des dynamismes intra-métropolitains qui caractérisent ces deux régions urbaines. Il faudra aussi nécessairement revoir l'ensemble de l'organisation territoriale de l'une et de l'autre région métropolitaine[6]. »

À Montréal, région qui comprendrait Laval, la rive-sud immédiate et une partie de Laurentides-Lanaudière, la fragmentation serait la source des problèmes financiers et politiques de la plus grande agglomération du Québec, faisant en sorte que la croissance métropolitaine manque d'orientation. Le gouvernement devra donc tenir compte, dans son approche, des problèmes de gestion financière de la ville, de la diversité des services offerts selon le quartier ou la municipalité, de la désuétude du milieux bâti, du rôle de la CUM (Communauté urbaine de Montréal), des équipements régionaux et nationaux, ainsi que des responsabilités socioéconomiques assumées par la ville-centre.

À Québec, la problématique est d'un tout autre ordre. Les experts commencent par souligner le manque d'études sérieuses au sujet de la capitale. Cependant, la fragmentation touche aussi Québec et c'est principalement son statut de capitale qui occasionnerait des coûts supplémentaires à la ville. Une vision commune devra là aussi être développée pour consolider le rôle de ville centrale jouée par Québec en tenant compte des responsabilités à partager avec les municipalités qui pourraient être fusionnées.

Volonté politique

La Commission Bédard et le rapport Collin prennent en compte, en fait, beaucoup plus que la sempiternelle solution des fusions pour aider à revoir la carte municipale québécoise. Au-delà d'une réforme fiscale, les deux groupes ont offert au gouvernement un *vade mecum* pour la nécessaire réorganisation des structures municipales, souhaitée par tant de gouvernements auparavant, mais véritablement tentée par aucun. Ces analyses récentes ont pris la forme de fourre-tout où le gouvernement peut retrouver ce qui lui convient le mieux dans la confection d'une nouvelle carte municipale.

« La Commission a la conviction qu'il est nécessaire, pour le Québec, non seulement d'ajuster et de rééquilibrer les sources de revenus du secteur local, mais aussi de procéder à une réforme importante des structures de la gouverne locale. Cette réforme institutionnelle apparaît aux commissaires la seule façon de concilier les

exigences parfois contradictoires de participation des citoyens, d'équité, d'efficacité et d'autonomie locale. Elle est indispensable pour que se réalise une réorganisation des responsabilités locales, accompagnée d'une décentralisation complémentaire des responsabilités gouvernementales, de façon à ce que le secteur public québécois soit efficace et performant à tous les paliers[7]. »

Dans le passé, la ministre Harel a pris l'habitude de procéder à des réformes (Loi sur l'équité salariale et Sécurité du revenu) étapistes afin de contourner les obstacles et les opposants. Elle aura ici aussi fort à faire avec une réforme municipale qui trouvera bien des maires et des syndicats locaux pour critiquer un aspect ou un autre et pour chanter les louanges du *statu quo*. Devant l'éventail de choix offerts par les rapport en sa possession, elle pourrait toutefois opter pour un bouquet de mesures différentes selon les régions et les réalités locales.

Des valeurs moins tangibles, moins mesurables viendront également influencer le débat : sentiment d'appartenance des citoyens, degré d'imputabilité des divers paliers gouvernementaux, responsabilisation des élus locaux, etc. Face au gouvernement, les maires et les unions municipales, même s'ils ont plus que jamais leur petite idée à eux sur le pourquoi et le comment d'une importante réforme, reviennent bien vite à l'argument du scénario du pire. Mieux vaut donc ne rien faire devant l'énormité de la tâche...

Afin de contourner ce problème d'inertie qui a frappé plus d'un ministre responsable des affaires municipales, la réflexion des spécialistes offre aussi une piste de solution. Le rapport Collin parle de trois révolutions : nombre, compétence et participation. S'il est plus facile de faire admettre qu'au nom de la rationalisation, il faut regrouper et diminuer le nombre d'unités locales ; s'il va d'une même logique de dire que le rôle des paliers gouvernementaux devra de même être révisé selon les compétences de chacun ; il reste un troisième élément pour compléter ces deux révolutions, celle de la participation de la société civile à la vie municipale, en tout respect de la démocratie locale, c'est-à-dire du rôle des élus locaux.

« Elle prend la forme de la démocratie participative qui complète la démocratie représentative. Elle prend également la forme d'une gestion publique-privée qui coexiste avec une gestion strictement publique ou strictement privée des biens et services fournis aux citoyens-contribuables-clients. Cette « révolution de la participation » n'a pas, en théorie, ni à précéder, ni à suivre, les manifestations des deux autres « révolutions ». Par ailleurs, il est permis de croire qu'elle constitue une évolution qui complète bien une « révolution des compétences » parce que les responsabilités assumées par les autorités locales sont alors plus diversifiées, plus complexes, plus coûteuses, plus exigeantes et plus disponibles pour des formules novatrices de gestion[8].

Mario Cloutier est correspondant parlementaire du quotidien Le Devoir *à Québec.*

Notes

1. Dans *La Politique de renforcement des agglomérations au Québec. Bilan et réflexion sur une stratégie d'intervention*. (Collin *et al.*, INRS, février 1999), l'agglomération est définie comme un groupement de municipalités formant un ensemble socioéconomique et délimité par le marché de l'emploi.
2. *Ibidem*, p. 50.
3. *Ibidem*, p. 114.
4. *Pacte 2000. Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales*, Denis Bédard *et al.*, Gouvernement du Québec, avril 1999, p. 188.
5. *Ibidem*, p. 190.
6. *La Politique de renforcement des agglomérations au Québec*, p. 117-118.
7. *Pacte 2000*, p. 345-346.
8. *La Politique de renforcement...*, p. 54.

La doctrine Gérin-Lajoie ravivée

BERNARD DESCÔTEAUX

Reprise en main par Louise Beaudoin à qui le premier ministre Lucien Bouchard confie le ministère des Relations internationales, la diplomatie québécoise retrouve en 1999 son lustre d'antan. Le gouvernement multiplie les initiatives pour accentuer la présence du Québec à l'étranger ainsi que dans les organisations internationales avec, parfois, l'appui amical de la France, mais sous le regard toujours méfiant du gouvernement canadien.

Mise en veilleuse ces dernières années par un gouvernement préoccupé avant tout de restrictions budgétaires, la présence internationale du Québec redevient au cours de l'automne 1998 une priorité du gouvernement Bouchard. De voir Ottawa tenter d'exclure le Québec du débat sur la diversité culturelle convainc le premier ministre de la nécessité de redonner au ministère des Relations internationales une direction forte et de faire à nouveau de l'action internationale du Québec une occasion d'affirmation politique.

Le Parti québécois reporté au pouvoir le 30 novembre 1998, Lucien Bouchard signale, au moment de composer son nouveau gouvernement, sa volonté de renouer avec l'action internationale. Il choisit Louise Beaudoin pour occuper le siège de ministre des Relations internationales. Familière de ce ministère qu'elle a fréquenté à divers titres au cours de sa carrière, comme conseillère politique d'abord, puis comme déléguée à Paris et enfin comme ministre une première fois en 1985, elle est aussi une politicienne rompue aux relations intergouvernementales canadiennes. C'est une ministre senior qui sera l'un des fers de lance de l'action politique de ce gouvernement.

De graves lacunes

Louise Beaudoin prend vite la mesure de l'état de faiblesse dans lequel se trouve son ministère. Le premier signe lui était venu quelques semaines avant les élections lorsque le gouvernement français, par la voix de sa ministre de la Culture, confirme sa participation au Réseau des ministres de la Culture créé l'été précédent par la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, qui avait alors refusé d'y associer le Québec.

La chose étonne car la France a toujours pratiqué une neutralité bienveillante, sinon agissante, chaque fois que le Québec a voulu prolonger sur le plan international

les compétences qui lui sont clairement reconnues dans la Constitution. L'étonnement fera place à de la stupéfaction lorsque, à la mi-décembre, on entend le premier ministre Lionel Jospin, en visite officielle à Ottawa, reconnaître que le Canada est un allié important pour la France dans la bataille sur la diversité culturelle. Le chef du gouvernement français corrigera le tir quelques jours plus tard au terme de sa visite qu'il conclut par un séjour au Québec. Louise Beaudoin comprend que son ministère a laissé se distendre les relations franco-québécoises et qu'il est temps de réagir.

La doctrine Gérin-Lajoie

La leçon que tire le gouvernement Bouchard de cet épisode est que le Québec doit élargir sa présence sur la scène internationale. Il ravive donc la doctrine Gérin-Lajoie qui sert de fondement à son action. Cette doctrine, qui avait été définie en 1965, est toujours d'actualité.

Ministre de l'Éducation dans le gouvernement Lesage, mais aussi grand constitutionnaliste, Paul Gérin-Lajoie avait affirmé que la souveraineté du Québec s'étend au domaine international où se prolongent les compétences particulières que lui reconnaît la Constitution canadienne. Il peut donc entretenir des relations avec d'autres pays, conclure des ententes internationale et participer aux activités de certaines organisations internationales. Cette doctrine permit au Québec de faire une entrée remarquée dans la francophonie à la fin des années 60. Le gouvernement fédéral en a toujours contesté la portée en prétendant que le Canada doit parler d'une seule voix sur la scène internationale.

La diversité culturelle

Le débat sur la diversité culturelle est une occasion que saisit le gouvernement québécois. Ses compétences constitutionnelles lui permettent, soutient-il, d'intervenir dans tous les forums internationaux où se discute le droit des pays et des États à protéger par des mesures spéciales leur culture nationale.

Avec la complicité d'une France repentante qui a reconnu que le Québec devait avoir voix au chapitre, la ministre de la Culture, Agnès Maltais, est invitée à participer au mois de mars 99 à un forum international sur le développement et la culture qui se tient à Paris en marge d'une réunion de la Banque interaméricaine de développement. Ottawa n'apprécie pas, boycotte cette réunion et adresse des reproches publics au gouvernement français pour avoir invité le Québec à cette rencontre. S'il reconnaît à la France et au Québec le droit d'entretenir des relations directes, le gouvernement de Jean Chrétien prévient que « cette pratique ne saurait cependant être élargie à tout autre contexte international sans l'aval explicite du gouvernement canadien ».

L'incident a des allures de tempête dans un verre d'eau, mais il est néanmoins significatif comme le montre la réaction fédérale. Le Québec ne laissera pas les choses s'apaiser. Immédiatement, le premier ministre Bouchard, en visite officielle en Catalogne, établit officiellement la position du Québec. « Il est insensé et inconcevable que le gouvernement fédéral prétende parler pour le Québec dès lors qu'il est question de diversité culturelle. [...] La culture québécoise appartient aux Québécois, pas au gouvernement fédéral », déclare-t-il en souhaitant que les règles qui s'appliquent à la francophonie s'étendent,

sous une forme ou une autre, à d'autres organismes, tout particulièrement à l'Unesco. Certains de ses ministres évoqueront plus tard une participation à des forums et à des organismes à vocation économique comme l'Organisation mondiale du commerce lorsqu'ils traitent de questions touchant directement le Québec, comme dans le dossier de l'amiante. La ministre Louise Beaudoin entend négocier avec Ottawa les modalités de la présence du Québec à ces organismes ainsi que « sa liberté de parole ».

Le Québec marquera des points. Car, malgré ses protestations, au mois d'avril, la ministre du Patrimoine canadien, celle-là même qui à l'été 98 refusait d'inviter la ministre québécoise de la Culture à participer à la rencontre du Réseau des ministres de la Culture autrement qu'au sein de la délégation canadienne sans droit de parole, se ravise. En prévision de la réunion du réseau qui allait avoir lieu à Mexico, elle invite Agnès Maltais à se joindre à la délégation canadienne avec, cette fois, droit de parole. Ottawa ne peut résister à l'argument québécois, mais il ne faut pas y voir un changement de cap de la part d'Ottawa dont la méfiance envers le Québec international demeure totale. On put prendre la mesure de cette méfiance à l'occasion des préparatifs de la mission commerciale québécoise au Mexique au mois de mai.

L'incident de Mexico

Le premier ministre Bouchard avait prévu participer en janvier 1998 à la mission d'Équipe Canada en Amérique latine dirigée par le premier ministre Chrétien. La crise du verglas l'en empêche. Conscient de l'importance de développer les relations commerciales et politiques avec les pays de cette zone, il met sur pied cette mission au Mexique qu'il effectuera en compagnie d'une délégation de 120 gens d'affaires. Dans ce cadre, une rencontre avec le président Ernesto Zedillo va de soi, mais ne pourra se réaliser.

Dans la préparation de cette mission, le ministère des Relations internationales demande au ministère des Affaires étrangères du Canada de transmettre, comme le veut le protocole, les demandes de rencontres avec des membres du gouvernement mexicain. Ottawa transmet les demandes de rencontres ministérielles, sauf en ce qui a trait à la présidence mexicaine. On fait valoir « qu'il n'est pas dans la pratique diplomatique pour les premiers ministres des provinces de rencontrer le chef d'État du Mexique ». Le premier ministre Chrétien exprima le fond de sa pensée sur ce sujet en soulignant « qu'on soit obligé de lui [M. Bouchard] organiser des entrevues avec des présidents de pays étrangers, je pense que ce n'est pas notre rôle ».

Tempête, encore une fois, dans un verre d'eau, a-t-on fait valoir à Ottawa en soulignant que de toute façon le président Zedillo allait être absent de Mexico au moment du passage de M. Bouchard. Cela s'est avéré puisqu'il visitait à ce moment la Californie où il rencontrait... le gouverneur de l'État, Gary Davis. Le quotidien mexicain *El Universal* devait souligner l'ironie de la situation. Comme quoi la méfiance peut parfois faire perdre la raison.

Le Québec tenait beaucoup à la réussite de cette mission. Le développement de relations avec les pays de l'Amérique latine prend une importance toute particulière avec la création prochaine de la Zone de libre-échange des Amériques. Aussi prépare-t-on de nouvelles missions commerciales et favorise-t-on les échanges à

travers la Conférence parlementaire des Amériques (COPA) qui pourrait d'ici peu devenir une organisation permanente.

La première rencontre de la COPA a eu lieu à Québec à l'automne 1997 à l'instigation du président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau. Les membres du Parlement canadien ont participé à cette première rencontre, mais boudent cette organisation depuis le début de 1999. Députés et sénateurs fédéraux ont choisi de favoriser plutôt la création d'une assemblée des parlementaires au sein de l'Organisation des États américains qui — par un curieux hasard — n'admet pas dans ses rangs les États fédérés.

Quel printemps !

La diffusion de la culture nationale à l'étranger est un élément de la politique internationale de plusieurs pays et le Québec en a fait un outil privilégié pour développer sa présence internationale. Un grand coup a été réussi en France avec l'événement connu sous le vocable du *Printemps du Québec* alors que la culture québécoise a été à l'honneur partout en France au cours de cette saison. Paris, puis la province ont été envahis par une multitude d'artistes de toutes sortes, écrivains, chanteurs, musiciens, danseurs, gens de théâtre, peintres et sculpteurs qui ont pu faire connaître leurs œuvres et à travers elles un Québec moderne, en rien folklorique (voir aussi l'article de Marie-André Chouinard en page 396).

Un tel événement avait un caractère exceptionnel puisque le gouvernement français réserve ces saisons culturelles à des pays et non à des provinces ou à des États. Il y avait dans cette invitation au Québec un geste politique auquel le gouvernement canadien n'a pas manqué de réagir en faisant coïncider l'inauguration du *Printemps du Québec* par le premier ministre Bouchard avec une visite du premier ministre du Nouveau-Brunswick , Camille Thériault, à son titre d'hôte du sommet de la francophonie de Moncton.

En soi, le *Printemps du Québec* n'était en rien un événement politique. Il ne visait qu'à accroître la notoriété du Québec auprès du public français et à favoriser la multiplication des échanges. Échanges de produits culturels tout d'abord, comme les livres publiés par les éditeurs québécois qui ont pu bénéficier d'une présence massive au Salon du livre de Paris où le Québec était l'invité d'honneur. Puis échanges touristiques et commerciaux qui sont favorisés par la notoriété acquise.

Au total, quelque 350 événements québécois ont eu lieu en France, orchestrés par une équipe dirigée par Robert Lepage qui disposait d'un budget d'à peine un peu plus de 10 millions. L'expérience a été à ce point positive qu'elle sera rééditée régulièrement. Le prochain rendez-vous est à New York en 2001. Dans cette ville, l'événement disposera comme à Paris d'un budget d'une dizaine de millions, mais ne durera qu'un mois. Lors d'une visite à New York au mois d'avril, le premier ministre Bouchard a obtenu l'appui du gouverneur de l'État de New York et du maire de la ville de New York à ce projet. Le *Printemps du Québec* suivant serait à Mexico.

Et les États-Unis

La relation qui existe entre le Québec et la France est avant tout politique. Dans le cas des États-Unis, elle n'est que commerciale. « L'identité politique du Québec en Amérique du Nord, surtout dans l'environnement de l'Aléna, ça n'existe pas », notait dans *Le Devoir* le professeur Louis Bélanger

à la veille de cette visite du premier ministre Bouchard à New York. Le Québec ne peut s'exprimer politiquement dans ce pays où la politique internationale est l'affaire du gouvernement central et le gouvernement québécois sait très bien que ses interventions à Washington doivent se faire sous le haut patronage du gouvernement canadien. Il y a, selon l'expression de Louise Beaudoin, un « verrouillage fédéral » qu'Ottawa aimerait bien d'ailleurs exporter au Mexique.

Le pouvoir aux États-Unis n'est pas qu'à Washington, croit toutefois la nouvelle déléguée du Québec à New York, Diane Wilhelmy, qui est en poste depuis l'automne 98. Les États jouent un rôle de plus en plus important au plan économique. L'économie se régionalise et il se crée des zones de solidarité entre voisins. Dans la bande nord-sud de l'est américain, les échanges entre le Québec et les États-Unis ont doublé en dix ans. Cette constatation oriente l'action du Québec dans ce pays où, à défaut de miser sur le politique, on mise sur le commerce. Dans la zone des Amériques, le changement, il faut le constater, passe par l'économie.

Bernard Descôteaux est directeur du quotidien Le Devoir.

L'ÉDUCATION

Une année mouvementée de plus

MARC THIBAUDEAU

L'année 1998-1999 aura été une période mouvementée de plus pour le monde de l'éducation, qui va de chambardement en chambardement. La place de la religion à l'école, le financement des universités et la publicité en milieu scolaire ont particulièrement retenu l'attention.

L'universitaire Jean-Pierre Proulx, qui présidait un groupe de travail mandaté pour se pencher sur la place de la religion à l'école, a lancé un débat de grande importance au printemps en déposant un rapport en faveur de la « laïcité ouverte ».

Ce rapport propose de remplacer les cours réguliers d'enseignement religieux par un cours d'enseignement culturel des religions, qui doit permettre d'informer les élèves sur la diversité des traditions existantes tout en les préparant à vivre dans une société pluraliste. Ses auteurs recommandent de permettre aux parents d'utiliser les locaux de l'école pour prodiguer des cours d'enseignement religieux à leurs enfants hors des heures de classe.

Le statut confessionnel des écoles publiques devrait par ailleurs être retiré, indiquent-ils. M. Proulx juge que de telles modifications sont nécessaires pour favoriser en milieu scolaire l'égalité des droits et la liberté de conscience et de religion.

Ces recommandations ont été reçues avec satisfaction par les tenants de l'école laïque. Elles ont toutefois suscité une véritable levée de boucliers des associations de parents, tout particulièrement catholiques, qui bénéficient, à l'instar des protestants, d'un statut privilégié garanti par la Constitution du Canada

L'Assemblée des évêques a pour sa part salué la volonté des auteurs du rapport d'assurer « l'intégration sociale de tous ». Elle a toutefois déclaré qu'une laïcisation « totale et complète » du réseau scolaire ne tiendrait pas compte de l'histoire et des traditions de la province, particulièrement en ce qui a trait à l'importance de la religion catholique, et laisserait trop peu de place à la volonté des parents.

Les évêques préconisent plutôt une approche « communautarienne » permettant aux groupes religieux, s'ils sont suffisamment importants dans une région donnée, « de se doter d'écoles et d'enseignements confessionnels tout en répondant aux exigences de ceux qui ne désirent aucun enseignement » de cette nature.

Le gouvernement, qui avait remplacé en 1998 les commissions scolaires confes-

LE DÉPART INOPINÉ DE LORRAINE PAGÉ

Marie-Claude Petit

Le 11 mai 1999, Lorraine Pagé annonce qu'elle quitte ses fonctions de présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), poste qu'elle occupait depuis 1988. Cette démission s'explique par sa mésaventure du 10 décembre 1998 : elle était alors interceptée par des gardiens de sécurité à sa sortie d'un grand magasin de l'est montréalais. Reconnue coupable le 30 avril en Cour municipale pour vol à l'étalage, Lorraine Pagé, 51 ans, veut ainsi éviter que cet épisode ne nuise aux intérêts supérieurs de son syndicat, qui compte quelque 130 000 membres, dont une majorité d'enseignants.

C'est vingt ans plus tôt, lorsqu'elle réalise qu'il n'y a pas de congé de maternité pour l'enseignante qu'elle est, que Lorraine Pagé arrive au militantisme. Par la suite, tout s'enchaîne rapidement.

Elle sera d'abord élue déléguée syndicale de son école. Puis, au début des années 80, elle se joindra au comité de la condition féminine de l'Alliance des professeurs de Montréal. Elle montera les échelons de l'organisme jusqu'à en occuper le poste de présidente en 1985 et accédera, trois ans plus tard, à la tête de la CEQ. Entre-temps, elle sera l'une des premières à revendiquer des cours d'éducation sexuelle et deviendra présidente d'honneur d'une maison d'aide aux filles en difficulté.

sionnelles par des commissions scolaires linguistiques, a déclaré d'entrée de jeu qu'il maintiendrait le *statu quo* pendant deux ans dans cet épineux dossier tandis que le débat suit son cours.

Une commission parlementaire a parallèlement été lancée par le nouveau ministre de l'Éducation, François Legault, qui promet de choisir son camp dans ce dossier cette année de manière à ce que d'éventuelles modifications législatives puissent être adoptées avant la fin du moratoire.

M. Legault a suscité l'irritation des partisans de la laïcisation en soulignant à quelques reprises l'importance qu'il attache à la recherche d'une solution qui tienne compte de la volonté des parents.

Un ministre inattendu

L'homme d'affaires, issu du monde du transport aérien, a créé toute une surprise en héritant de ce poste important lors de la formation du nouveau conseil des ministres, en février 1999, quelques mois après l'élection provinciale.

Sa nomination a suscité quelques appréhensions parmi les dirigeants syndicaux, qui soupçonnaient le gouvernement de vouloir asservir le réseau de l'éducation aux impératifs des entreprises. Ces appréhensions ont rapidement été reléguées au second plan alors que s'engageaient les pourparlers visant au renouvellement des conventions collectives des employés de la fonction publique.

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), qui réclamait à l'instar des au-

Lorraine Pagé créera un rapprochement important avec la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), en signant, en 1995, un protocole de solidarité et un pacte de non-maraudage. Elle siégera également au conseil d'administration du Fonds de solidarité.

L'ex-présidente, qui n'a jamais craint de défendre ses convictions, fera aussi avancer plusieurs dossiers scolaires majeurs. La mise sur pied de programmes de lutte contre le décrochage scolaire en est un. Maintes fois, elle vilipendera les écoles internationales, car, soutient-elle, leurs élèves sont issus de milieux riches à qui il est indécent d'accorder une attention particulière. Elle ne se démarquera guère d'une certaine ligne «populiste» chère à sa centrale. En 1998, en commission parlementaire, elle combattait les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique permettant aux écoles d'aller puiser de l'argent dans les fonds privés de leur communauté.

Le 29 mai, Monique Richard, vice-présidente de la CEQ depuis 1984, est élue sans opposition pour la remplacer. Elle arrive au moment où les négociations dans les secteurs public et parapublic sont amorcées et qu'il est question d'un règlement sur l'équité salariale.

Le 15 juin, Lorraine Pagé acceptait d'occuper le poste de directrice des communications de la CEQ. •

tres syndicats du front commun une hausse salariale de 11,5 % sur trois ans, soit 6,5 % de plus que ce qu'offrait le gouvernement, s'est lancée dans la bataille avec une nouvelle présidente, Monique Richard, à sa tête.

Son prédécesseur, Lorraine Pagé, a présenté sa démission en mai après avoir été trouvée coupable du vol d'une paire de gants de 50 $ dans un centre commercial de l'est de Montréal. Elle a porté sa cause en appel en Cour supérieure. La décision était toujours pendante lorsqu'elle a été nommée directrice des communications de la centrale syndicale (voir en ces pages le portrait de Marie-Claude Petit).

En novembre, les membres de la CEQ avaient déjà illustré leur détermination à bonifier leurs conditions salariales en participant massivement, durant la campagne électorale, à une journée de grève illégale en faveur de l'équité salariale. La centrale syndicale réclame 700 millions au gouvernement, qui a entrepris des démarches judiciaires contre les dirigeants syndicaux responsables du débrayage alors que les infirmières de la province s'apprêtaient à braver la loi de pareille façon.

Contraintes budgétaires

Cette année encore, l'argent a constitué le nœud de la guerre dans le réseau de l'éducation, qui a sérieusement pâti des compressions budgétaires imposées pour réduire à néant le déficit.

L'atteinte de cet objectif un an plus tôt que prévu a permis d'ajouter une somme de 600 millions pour 1999-2000 qui doit

permettre d'absorber la croissance des coûts de système des établissements et les hausses de salaire des enseignants. Une partie de la somme a aussi été utilisée pour éponger une fraction du déficit accumulé des universités, qui atteignait 300 millions.

L'effort du gouvernement a été jugé insuffisant par la quasi-totalité des institutions concernées. Les universités, en particulier, ont répété qu'elles ne pourraient demeurer compétitives à l'échelle de l'Amérique du Nord sans une aide additionnelle.

Leurs griefs ne semblent pas frivoles puisque les dépenses estimées de fonctionnement des universités de la province, en 1998-1999, étaient inférieures pour la première fois à celles de l'ensemble des provinces du Canada, a révélé un rapport du ministère de l'Éducation.

Elles étaient plus précisément de 11 084 $ au Québec, alors que les universités de l'Ontario, des provinces de l'Atlantique et de l'Ouest recevaient respectivement 11 525 $, 11 169 $ et 12 814 $.

Le ministre de l'Éducation, pour minimiser l'importance de ces données, a fait valoir que « l'effort relatif » du Québec dans ce domaine, soit le rapport entre les dépenses de fonctionnement et le PIB, demeurait supérieur à la moyenne nationale.

Il ne cachait pas néanmoins son désir d'injecter des sommes additionnelles rapidement dans le réseau, notamment grâce au règlement du dossier des Bourses du millénaire, qui se faisait toujours attendre à l'été de 1999.

La question financière promet d'être de nouveau à l'ordre du jour à l'automne lorsque M. Legault présentera la nouvelle politique du gouvernement sur les universités, une idée lancée il y a deux ans par son prédécesseur, Pauline Marois, qui a depuis hérité du ministère de la Santé et des Services sociaux. Bien que la portée exacte de la politique reste à définir, le ministre a déjà précisé qu'il souhaite s'assurer que les subventions reflètent fidèlement la performance de ces institutions.

Sommet de la jeunesse

Le sort des universités, et du réseau de l'éducation en général, sera également abordé lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, qui doit se tenir en février 2000. Au lendemain de son élection, le premier ministre Lucien Bouchard avait fait grand cas de cette initiative.

Des personnalités bien connues comme Gérald Larose, ex-dirigeant de la CSN, et Paule Leduc, rectrice de l'Université du Québec à Montréal, animeront avec des jeunes de renom les différents chantiers, qui porteront en priorité sur l'emploi et la formation. Le ministre Legault, qui est responsable du sommet, espère que « cinq à dix » mesures favorisant « réellement » les jeunes seront retenues.

Les dirigeants des cégeps ne seraient certes pas mécontents si le sommet se traduisait par une révision à la hausse de leurs subventions. Au lendemain du dépôt du budget, ils disaient avoir été laissés pour compte par le gouvernement. Vingt des établissements du réseau avaient d'ailleurs déposé un budget déficitaire à l'automne même si la loi l'interdit.

Plusieurs commissions scolaires promettaient de retenir la même approche en 1999-2000, faute de ressources. Des données provenant du ministère de l'Éducation ont démontré que le niveau de financement dont ils disposaient en 1998-1999 par élève est sensiblement inférieur à la moyenne canadienne. Il se situe également en deçà de celui de l'ensemble des États

américains, sauf le Mississippi, qui est l'un des plus pauvres.

De la publicité dans les écoles

La situation budgétaire des commissions scolaires n'est pas étrangère à la montée de la publicité dans les écoles, qui a retenu l'attention à plus d'une reprise durant l'année.

Le ministre de l'Éducation est intervenu notamment pour interdire la diffusion quotidienne dans les salles de classe d'un bulletin de nouvelles comportant 2,5 minutes de publicité. La firme à l'origine du projet offrait aux écoles participantes du matériel électronique valant des dizaines de milliers de dollars. M. Legault a promis de produire des balises à l'attention des commissions scolaires de manière à éviter des initiatives pouvant mettre en péril la mission éducative de l'école.

En marge de leurs tracas budgétaires, les administrateurs devaient aussi affronter plusieurs problèmes découlant de la formation des commissions scolaires linguistiques. La réorganisation des parcs immobiliers a suscité beaucoup de maux de tête, particulièrement sur l'île de Montréal.

La Commission scolaire English-Montréal (CSEM), après avoir hérité de plusieurs écoles à moitié vides, a dû croiser le fer en Cour supérieure avec les parents de trois établissements qui devaient être fermés. Les tribunaux ont finalement penché en faveur des parents, plongeant du coup l'organisme dans un complexe processus de réorganisation à quelques semaines seulement de la rentrée scolaire.

La question de la répartition des écoles entre la Commission scolaire de Montréal et la CSEM a par ailleurs alimenté un féroce conflit au sein du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), qui avait pris la tête de la plus importante commission scolaire francophone de la province en 1998, après un long séjour dans l'opposition.

Cinq commissaires dissidents ont finalement quitté le parti pour former un « groupe d'indépendants » qui, avec l'appui du Regroupement scolaire confessionnel, chassé du pouvoir l'année précédente, a réussi à faire la pluie et le beau temps au conseil.

La réforme des programmes

Parallèlement à ces « altercations », les préparatifs continuaient au sein des commissions scolaires pour permettre l'implantation de la réforme des programmes du primaire et du secondaire annoncée par Pauline Marois en septembre 1997.

Ces préparatifs ne procédaient cependant pas à une vitesse suffisante aux yeux de son successeur, qui a décidé, peu après son entrée en poste, de retarder d'une année l'introduction du nouveau curriculum.

M. Legault a précisé qu'une telle mesure était nécessaire pour garantir que tous les nouveaux programmes soient au point et que les enseignants soient adéquatement formés pour les utiliser.

L'échéancier mis de l'avant par le gouvernement ne sera pas chambardé en totalité pour autant puisque le ministre a promis que l'ensemble des programmes seraient en place comme prévu en 2001 au primaire et en 2005 au secondaire.

Le gouvernement a aussi décidé de réviser à la hausse la place qu'il entend réserver aux sciences. La décision faisait suite à des critiques répétées de l'Association des professeurs de sciences du Québec, qui a jugé ces corrections « insuffisantes ».

Le Conseil supérieur de l'éducation avait également exprimé des inquiétudes

au sujet de la place des sciences. L'organisme reprochait aussi au gouvernement de rehausser le nombre d'heures d'enseignement du français sans avoir cherché à explorer d'autres façons d'améliorer la maîtrise de cette matière cruciale.

Ces critiques n'ont pas eu d'écho au gouvernement, qui maintient le cap quant aux orientations fondamentales de la réforme.

L'objectif premier, faut-il le rappeler, est de replacer les matières de base au cœur de la formation académique. L'insistance sera mise sur les cours de français, d'histoire, d'anglais et de mathématiques au détriment, par exemple, de cours d'économie familiale, d'écologie et de formation personnelle et sociale, qui sont appelés à disparaître.

La réforme vise également à favoriser l'acquisition par les élèves de « compétences transversales ». Ils devront ainsi apprendre à organiser leur travail, exercer leur mémoire et développer leur sens critique tout en se familiarisant avec l'éducation interculturelle et l'entrepreneurship.

Le gouvernement préconise aussi une approche plus sévère en ce qui a trait à l'usage du français. Peu importe la matière enseignée, les professeurs seront tenus de retirer des points pour les fautes d'orthographe.

Le nouveau ministre estime que les objectifs poursuivis font l'objet d'un « vaste consensus » au sein de la société québécoise.

Marc Thibaudeau est journaliste au quotidien La Presse.

LA SANTÉ

La réforme change de guide

ROCH CÔTÉ

La question des services de santé n'a cessé d'être au cœur de l'actualité depuis un an. Elle fut l'un des thèmes majeurs de la campagne électorale de novembre 98. Elle revint à la une des journaux avec la crise des urgences, le scandale des listes d'attente en chirurgie et en radiothéraphie et enfin la grève des infirmières. Pour couronner le tout, un changement de titulaire. Pauline Marois dirige désormais ce ministère « tue-monde ».

Le 15 décembre 1998, le ministère de la Santé et des Service sociaux changeait de cap. Jean Rochon, qui avait mené ce navire sur des eaux rendues tumultueuses par le grand brassage de ses réformes, cédait la place à Pauline Marois, qui, elle, quittait à regret le ministère de l'Éducation.

En annonçant ce jour-là la formation de son nouveau cabinet, le premier ministre Bouchard démettait un ministre qu'il avait appuyé contre vents et marées mais qu'il ne lui était plus possible de garder au poste qu'il détenait depuis quatre ans.

Jean Rochon en effet avait été réélu de justesse (39 voix de majorité) dans sa circonscription de Charlesbourg aux élections générales du 30 novembre. Le verdict de ses électeurs résonnait comme un écho de l'opinion générale : Jean Rochon était devenu un boulet pour le gouvernement Bouchard. Celui-ci devait tenir compte des nombreuses critiques soulevées par la transformation que son ministre avait imposée au système de santé. Jean Rochon n'avait plus la crédibilité nécessaire pour achever sa réforme.

Le choix de Pauline Marois marquait une volonté d'apaisement, un désir de rétablir un lien de confiance entre la population et les services de santé. Le personnel de ces services souhaitait aussi ce changement.

Les années Rochon

Jean Rochon avait-il tant démérité à la fin de son mandat à la tête du ministère de la Santé ?

Certaines critiques sont allées très loin. Ainsi, le Protecteur du Citoyen, Daniel Jacoby, a-t-il déclaré en 1998 que le système québécois de santé, tel que transformé par Jean Rochon, avait régressé à l'état dans lequel il se trouvait dans les années 50. À cette époque, faut-il le rappeler, les hôpitaux étaient gérés par des communautés religieuses, il n'y avait pas d'assurance universelle et la perspective de la maladie constituait un cauchemar financier pour la plupart des gens.

La poussière commençant à retomber après le passage de Jean Rochon, il est permis de dresser un bilan plus nuancé de la portée de ses réformes et des dysfonctionnements qu'elles ont engendrés.

Au moment où Jean Rochon est nommé par le premier ministre Jacques Parizeau, en 1994, à la tête du ministère de la Santé, un rapport signé du titulaire lui-même dort sur les tablettes du ministère depuis 1988. On l'appelle le rapport Rochon.

Il contient déjà les grandes lignes de la réforme qui sera appliquée à partir de 1995. Il s'agit en réalité de transformer de fond en comble les institutions de santé, de les adapter aux nouvelles réalités de la médecine. Depuis 1988, les ministres de la santé savent cette réforme nécessaire, mais n'arrivent pas à l'appliquer. Jean Rochon croit donc son heure venue lorsqu'il hérite du ministère de la Santé. Sa réforme consiste à décloisonner les institutions, à créer des « réseaux de santé » dans le but d'assurer une réelle complémentarité entre les établissements.

L'hôpital cesse d'être le lieu où l'on s'occupe de tout. Étant donné les progrès techniques de la médecine, la plupart des patients n'ont plus besoin de séjours prolongés d'hospitalisation. Les CLSC, les cliniques privées, les centres d'accueil, voire les familles sont appelés à agir en complémentarité avec un hôpital qui ne garde plus que les cas lourds.

Il s'ensuit des fermetures et des fusions d'hôpitaux, de même que des changements de vocation. Il doit s'ensuivre aussi une transformation des établissements, comme les CLSC, appelés à assumer certaines fonctions dévolues auparavant aux hôpitaux.

Le principe même de cette réforme n'a jamais été sérieusement contesté. Le prédécesseur de Jean Rochon au ministère de la Santé, et son adversaire politique, Marc-Yvan Côté, s'était même réjoui de voir cette réforme enfin mise en œuvre. Les professionnels de la santé en ont aussi admis la nécessité.

Il faut constater que cette réforme ne mettait pas en cause l'universalité des soins, qu'elle n'impliquait aucune vague de privatisations ou de réduction des services. Les fermetures d'hôpitaux — sept à Montréal seulement — n'étaient pas une mesure d'économie mais une nécessité qui avait pour but de rendre le réseau de la santé plus efficace et mieux adapté à la médecine contemporaine.

Les problèmes sont venus d'ailleurs.

Les ratés de la réforme

À quelques semaines des élections du 30 novembre, dans une interview au quotidien *La Presse*, un Jean Rochon en fin de parcours faisait un singulier aveu : la réforme de la santé était passée à un cheveu « d'un dérapage majeur ».

Son diagnostic, en 1999, est partagé par tous les observateurs : il était téméraire d'entreprendre une réforme majeure des services de santé en imposant au ministère des restrictions budgétaires importantes.

En même temps qu'il fermait des hôpitaux, le ministère devait s'assurer qu'il pouvait investir dans les soins à domicile et ceux dits de première ligne. Il fallait l'argent et le personnel nécessaires. Or, les deux ont manqué.

« Je me suis senti coincé », a avoué Jean Rochon. Alors qu'il aurait dû se consacrer avant tout à l'accomplissement de sa réforme, il s'est senti mobilisé malgré lui dans une opération budgétaire qui a primé sur tout le reste.

En mars 1998, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, évaluait que les mesures d'économie à la santé s'élevaient à 2,3 milliards sur quatre ans, soit une moyenne annuelle de 600 millions sur un budget d'environ 13 milliards.

Pour pouvoir gérer cette décroissance et faire face à l'augmentation des coûts, le ministre a eu recours principalement à deux mesures : l'assurance-médicaments et les mises à la retraite anticipées.

Entré en vigueur le 1er août 1996, le régime d'assurance-médicaments s'adressait aux quelque 2,5 millions de Québécois qui ne possédaient aucune assurance de ce genre. Sur ce nombre, on comptait 1,5 million de personnes âgées et d'assistés sociaux dont les médicaments étaient remboursés par l'État. Avec le nouveau régime, tout le monde est mis à contribution. L'État comptait faire des économies de l'ordre de 250 millions par année avec ce régime. Non seulement n'a-t-il pas atteint son objectif mais il a attiré sur lui de vives critiques en supprimant la gratuité pour les plus démunis de la société. En juin 1999, la nouvelle ministre devait annoncer le retour à la gratuité pour près de 115 000 personnes au coût de 28 millions.

Les véritables économies, le ministère de la Santé les réalisera en allégeant, plus qu'il ne l'avait prévu, ses effectifs. En offrant des retraites anticipées au personnel des établissements de santé, il verra partir plus de 15 000 personnes, le double de ce qu'il prévoyait. Il s'agit de médecins — dont quelques centaines de spécialistes — et d'infirmières d'expérience. Cette saignée se fera cruellement sentir dans les services. Les listes d'attente vont s'allonger pour les chirurgies dans certaines spécialités — chirurgie cardiaque, oncologie, ophtalmologie, entre autres — et le personnel va finir par s'essouffler.

Le climat va se détériorer dans le réseau de la santé à mesure que vont se faire sentir les conséquences des mesures d'économie. Dans les médias et dans le public, la réforme Rochon deviendra — avec une bonne dose d'injustice — synonyme de services engorgés, d'urgences qui débordent, de personnel pressurisé, sinon en grève.

Les journaux mettront au point la liste quotidienne des urgences à éviter sur le modèle des plages aux eaux douteuses. La grève illégale des infirmières au début de l'été 1999 viendra illustrer de manière extrêmement forte le degré de rancœur accumulé chez ceux qui produisent les services.

Le verdict des médecins

Le 14 septembre 1998, le Collège des médecins du Québec rendait public son bilan sur la transformation du système de santé.

Il commençait par noter les aspects positifs de ce qu'il appelle « le virage technologique » et constatait qu'il « fait plutôt des heureux parmi les malades ». La transformation du système s'imposait, constatent les médecins, mais elle a été bousculée voire pervertie par l'intensité des compressions budgétaires.

Il notait que « le doute, sinon le découragement » s'était accru parmi le personnel du réseau. Il soulignait que « l'organisation des soins médicaux en dehors du milieu hospitalier, pour prendre la relève et soigner des malades jusque-là traités à l'hôpital, présente des déficiences importantes ». Les médecins déploraient qu'on n'ait pas mieux apprécié la capacité des CLSC, des cabinets privés et des familles à prendre le

relais des hôpitaux qui diminuaient le temps d'hébergement des malades.

Le rapport déplorait encore les mises à la retraite massives qui ont eu pour effet d'aggraver la pénurie de médecins dans diverses disciplines, en particulier en anesthésie.

Le Collège des médecins mettait le doigt sur les lacunes en matière d'information. Les malades et les professionnels sont mal informés, se plaignaient les médecins : le ministre n'a pas été assez clair sur la transformation du système, il a à peine consulté les médecins et il proclame que « tout va bien » au lieu de dire les choses telles qu'elles sont.

Et puis, pensent les médecins, on demande beaucoup aux malades. « En plus d'accepter leur maladie, ils doivent rapidement saisir en quoi consistent les soins ambulatoires, détenir une bonne connaissance des ressources externes disponibles, participer plus activement qu'auparavant aux soins, obtenir la collaboration et la disponibilité de leur famille ou de leurs proches, s'assurer de pouvoir joindre leur médecin de famille (lorsqu'ils peuvent en avoir un !) ou faire confiance à un médecin qu'ils ne verront peut-être que quelques minutes, avoir les moyens nécessaires pour payer des biens et des services jusque-là couverts par les services hospitaliers. »

Enfin, le rapport du Collège notait tout de même que les malades devant être hospitalisés d'urgence n'avaient globalement pas souffert de la transformation des services ; il soulignait encore que les malades qui ont pu profiter de soins à domicile là où des programmes ont été mis sur pied (comme en antibiothérapie) sont d'avis que la qualité des soins s'est améliorée.

Ce rapport a pris une portée inattendue le lendemain même de sa publication car le ministre Rochon, à la surprise générale, a affirmé partager toutes les critiques qu'il contenait.

Le mea-culpa du ministre tranchait avec son attitude habituelle qui consistait plutôt à dire, comme le lui reprochaient les médecins, que tout allait bien et que la réforme ne connaissait pas de ratés importants. Ce jour-là, le ministre admettait que « l'opération de réorganisation [des services de santé] a été complètement obnubilée et mise en péril par l'opération budgétaire ». Mais, se consolait-il, les médecins admettaient que la transformation des services de santé était une nécessité.

Bureaucratisation et immobilisme

Si tout le monde s'accorde à dire que les restrictions budgétaires ont nui à la réforme Rochon, moins nombreux sont ceux qui mettent le doigt sur un autre problème — plus durable — mis au jour par les difficultés des réformes, à savoir la lourdeur et la bureaucratisation de l'administration.

La transformation du rôle des hôpitaux et des CLSC exigeait de leur part une capacité d'adaptation qui a souvent fait défaut. Quand ce n'est pas l'administration qui est coincée par des conventions collectives et des ententes uniformes appliquées à l'ensemble du Québec, ce sont les professions elles-mêmes qui résistent au changement.

Le cas du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) en est un bel exemple. Prévu depuis plusieurs années, officiellement créé le 24 septembre 1996, ce centre ne fonctionnait toujours pas à l'été de 1999. Les querelles de médecins, entre autres, l'ont longtemps paralysé.

Les commentateurs ont fait valoir que les mises à la retraite massives, faites avec l'accord des syndicats, étaient le résultat

des lacunes profondes de l'administration du système de santé. Comment a-t-on fait pour ne pas voir venir les problèmes, pour ne pas tenir compte d'un fait aussi évident que le vieillissement de la population ? « Le symbole de cette bureaucratie aveugle et isolée, écrivait Alain Dubuc dans *La Presse* du 13 février 1999, ce sont les départs volontaires massifs qui ont décimé le réseau ». Dans *Le Devoir* du 10 février, cette fois à propos des urgences, Jean-Robert Sansfaçon parlait d'un « système de santé géré d'en haut et incapable de s'adapter aux besoins ».

Le cas des urgences est le signe le plus dramatique et le plus visible des dysfonctionnements du système. Chaque ministre qui passe prend la ferme résolution d'apporter une solution définitive à ce problème récurrent. Mais chaque hiver, en particulier les mois de janvier et février, voit se répéter les scènes de patients entassés pendant des jours dans des corridors d'urgences. À chaque fois, le ministre de la Santé y va de fonds spéciaux pour ouvrir des lits ou négocier, sous la pression, de nouvelles ententes avec des groupes de professionnels. La solution vient toujours d'en haut, comme si le cas de 20 patients de trop dans une urgence de Montréal relevait naturellement du cabinet du ministre.

Faisant un retour remarqué sur la scène publique, le créateur du régime d'assurance-santé (1972), Claude Castonguay, soulignait, dans des interventions au cours de l'année écoulée, que le système de santé souffrait de bureaucratisation et de réglementation excessive.

Dans une opinion publiée dans *La Presse* du 3 mars 1999, où il discutait de la pertinence de ce qu'on a appelé « le modèle québécois », M. Castonguay écrivait que « l'élimination de toute concurrence en santé et en éducation, la centralisation excessive et les politiques de nivellement sous la pression des syndicats ont eu des conséquences très négatives sur la qualité des services. »

Dans une autre intervention, publiée le 27 avril, il préconisait pour le système de santé, entre autres mesures, une décentralisation réelle donnant plus de pouvoir aux établissements, une simplification des structures administratives et un encouragement financier à la performance.

Il encourage la nouvelle ministre à créer « un réseau de véritables cliniques médicales » — différentes des cliniques et cabinets actuels — pour assurer les soins de première ligne et les soins à domicile.

Les chantiers de Pauline Marois

En prenant charge du ministère de la Santé, Pauline Marois héritait donc de pots à recoller, d'une réforme à compléter, de débats annoncés — comme celui sur le rôle du privé — et de promesses budgétaires.

Après six mois de règne, elle avait déjà fait face à quelques crises majeures.

À peine avait-elle commencé à faire ses marques dans son ministère que la crise annuelle des urgences réclamait brutalement son attention au mois de janvier 1999. Un an auparavant, à la même époque, devant la même crise, le ministre Rochon avait mis au point un plan d'action visant une « solution permanente ». Pauline Marois aura recours aux mêmes solutions cataplasmes que son prédécesseur, en attendant une solution permanente : l'injection d'une vingtaine de millions et le transfert de clientèle vers des ressources alternatives. Elle réussira à calmer le jeu mais en se promettant bien de faire « une analyse un petit peu plus fine » de la crise récurrente des urgences et de trouver une

vraie solution permanente. Voilà donc le premier chantier qui s'est imposé à la ministre.

Au mois de mai, la ministre héritait d'un problème issu directement des erreurs de planification de son ministère : le cas de près de 300 patients atteints du cancer et que les services de santé étaient incapables de traiter à temps. Les journaux ont fait état de traitements reportés de 19, voire de 21 semaines, dans les cas de cancers du sein et de la prostate.

La cause : le Québec ne compte plus qu'une quarantaine de radiooncologues, soit, selon les spécialistes, 25 de moins que le nombre requis. En 1998, le ministère de la Santé décidait d'ouvrir cinq nouveaux postes par année durant cinq ans, dans cette spécialité.

De toute urgence, la ministre a dû annoncer quatre mesures : l'achat d'appareils de traitement, la révision de la rémunération des radiooncologues, un appel à des radiooncologues de l'étranger, et enfin, mesure la plus spectaculaire, l'envoi des patients québécois dans des centres de traitement américains.

Un autre chantier s'ouvrait là pour la ministre : revoir la façon dont son ministère prévoit l'évolution de la santé publique et les mesures à prendre en conséquence.

La grève des infirmières

Après les urgences et la radiooncologie, la nouvelle ministre allait connaître la crise la plus intense à secouer les services de santé depuis plusieurs années : la grève des infirmières du début de l'été 1999.

Au mois de juin, la convention collective des 47 500 membres de la FIIQ (Fédération des infirmières et infirmiers du Québec), est échue depuis un an. Invoquant le refus de négocier du gouvernement sur des points majeurs comme la précarité d'emploi, l'instabilité des horaires, le fardeau de la tâche, la FIIQ décide de tenir deux jours de grève illégale les 15 et 17 juin.

La reprise des négociations le 18 juin permet un certain déblocage : des ententes sont signées sur l'affichage de 4200 postes non comblés, sur la création de 1500 postes réguliers et sur la façon de mieux évaluer le fardeau des tâches. Pour les salaires, le gouvernement s'en tient aux 5 % sur trois ans, qui est la norme pour tout le secteur public, et offre de poursuivre l'analyse pour déterminer si les infirmières devraient recevoir davantage au nom de l'équité salariale. Fin juin, selon le gouvernement, quatorze points restaient à régler dont douze étaient sur le point de l'être dans les négociations.

Malgré les progrès, la FIIQ, insatisfaite, déclenche une grève générale illimitée — et illégale — le 26 juin, réclamant des augmentations de salaire de 15 % sur trois ans. La revendication salariale devenait un enjeu majeur du conflit. Le gouvernement, le regard tourné vers les négociations qui l'attendaient à l'automne avec ses autres employés du secteur public, refusait d'aller au delà de sa norme de 5 %.

La grève ne prendra fin que le 24 juillet suivant, 22 jours après l'adoption d'une loi spéciale ordonnant le retour au travail et imposant de lourdes amendes aux syndicats en cas d'infraction. Les infirmières sont retournées au travail sans gains réels, divisées sur la pertinence de leurs moyens d'action.

Cette grève fut aussi d'une certaine façon une crise politique, car les infirmières invoquaient, dans leur lutte, un authentique soutien populaire. Le public

leur affichait ostensiblement son appui, ce qui fut aussi interprété comme une manifestation populaire de ras-le-bol contre les ratages de l'ère Rochon, encore frais dans les mémoires. Dans les médias, après une première période de sympathie, la grève des infirmières fut finalement jugée comme abusive, disproportionnée, préjudiciable aux malades et même « stupide » aux yeux de l'éditorialiste de *La Presse*.

Les nouvelles orientations

Au delà des crises, la nouvelle ministre de la Santé a annoncé certaines orientations qui marqueront son mandat.

D'abord, elle va compléter la réforme de son prédécesseur. « Avec des ajustements », a-t-elle précisé, mais en en respectant les fondements. Ensuite avec les crédits supplémentaires de 1,75 milliard que son ministère a reçu dans le budget de mars 1999, elle va pouvoir accomplir ce que son prédécesseur ne pouvait plus faire : investir dans les services de santé.

Après avoir effacé la dette de 700 millions accumulée par les hôpitaux, elle va investir dans les urgences, l'accès aux services en chirurgie et l'accessibilité accrue des soins à domicile.

Un pan important de la réforme Rochon va enfin voir le jour : la création de centres ambulatoires, qui devraient permettre de désengorger les urgences d'hôpitaux.

Une attention particulière sera portée aux jeunes en détresse, pour combattre le fléau du suicide. Vingt-sept millions seront investis dans les services offerts dans les centres jeunesse et dans les domaines de la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.

Dans ses prévisions d'investissements, la ministre estimait en mars qu'elle allait créer environ 2250 postes dans le réseau de la santé. Les années de compressions seraient donc bien terminées.

La ministre poursuivra la politique d'implantation des centres hospitaliers universitaires et a déjà pris en main le cas particulier de celui de l'Université Montréal, paralysé par les querelles internes. « Il y aura un CHUM de haut niveau à Montréal », a-t-elle promis.

Cette reprise en main des destinées du CHUM n'est pas un geste isolé, car dans les nouvelles orientations de la ministre, il n'est pas question de pousser davantage vers la régionalisation. Au contraire, elle a annoncé que son ministère allait être plus ferme vis-à-vis des Régies régionales, quant à certaines orientations. Elle dit vouloir s'assurer que la population ait droit aux mêmes services où qu'elle se trouve sur le territoire.

Enfin, la question de la place du privé dans les services de santé refera surface au cours de la prochaine année. Dans un de ses derniers gestes comme ministre de la Santé, Jean Rochon a confié à l'automne de 1998 un mandat sur cette question à un comité présidé par Roland Arpin. Ce comité doit proposer des partenariats entre le public et le privé dans le réseau de la santé. La question pourrait surgir à propos de la création d'un réseau de cliniques de première ligne, comme le suggère l'ancien ministre Claude Castonguay.

Après des premiers mois turbulents, la nouvelle ministre devrait pouvoir, en entamant sa deuxième année, imprimer à ce ministère difficile sa marque personnelle et sans doute hériter un peu des bénéfices d'une réforme que son prédécesseur n'aura pas eu la possibilité de terminer.

Roch Côté est journaliste indépendant.

LA JUSTICE

Délateurs, policiers et juges... sous examen

YVES BOISVERT

L'usage des délateurs continue de soulever des questions dans les milieux judiciaires, surtout à la suite du procès très médiatisé de Maurice Boucher, leader présumé des Hells Angels. L'année judicaire a aussi été marquée par le rapport Poitras qui propose des réformes susceptibles de changer en profondeur la composition et le fonctionnement de la Sûreté du Québec.

L'arrestation, en décembre 1997, du leader présumé du groupe de motards Hells Angels, Maurice « Mom » Boucher, fut le coup de filet le plus spectaculaire de l'escouade policière d'élite « Carcajou », formée d'enquêteurs de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie Royale du Canada et du service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

L'acquittement du même Boucher, 11 mois plus tard, en plus de relancer le débat sur l'utilisation des délateurs, a fait voir au public la grosseur des trous entre les mailles dudit filet.

Boucher a été accusé du meurtre prémédité des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau, assassinés en juin et septembre de la même année. Il aurait commandé ces meurtres, aussi gratuits que terrifiants, pour « déstabiliser » l'appareil carcéral et judiciaire, a affirmé le ministère public.

C'est grâce à l'arrestation d'un des exécutants de ces assassinats que Carcajou allait épingler Boucher.

Stéphane « Godasse » Gagné, une jeune recrue ambitieuse de l'organisation des Hells, s'est avoué coupable du meurtre de M^me^ Lavigne. Il a dit en outre avoir accompagné le meurtrier de M. Rondeau et tenté d'assassiner son compagnon de travail. Pour sa collaboration, Gagné a obtenu de ne plaider coupable qu'à un seul meurtre et une tentative de meurtre, même si, légalement, en participant au meurtre de M. Rondeau il était « aussi coupable » que celui qui l'a abattu. Il est condamné à l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans, mais il lui est permis de demander une révision à un jury après 15 ans. Avec deux meurtres sur le dos, cela eut été impossible.

Il est très rare que l'on arrête le dirigeant d'une organisation criminelle d'envergure. Les professionnels du crime ont une panoplie de moyens, techniques et juridiques, pour éviter que l'on ne remonte jusqu'à leur niveau dans la pyramide.

C'est donc avec grand renfort de publicité qu'on a annoncé cette arrestation.

Boucher a été confiné à l'isolement complet dans une immense aile déserte de la prison pour femmes Tanguay à Montréal, aménagée spécialement pour lui à grands frais. Le danger que fait peser son groupe sur le système judiciaire et carcéral l'exigeait, selon les autorités.

Un témoignage insuffisant

Après 11 mois de détention, le procès s'est instruit devant jury au palais de justice de Montréal, sous la présidence rigoriste du juge Jean-Guy Boilard. Gagné, témoin principal pour ne pas dire unique, devait permettre de prouver que Boucher avait commandé les crimes. Mais, au bas de la pyramide hiérarchique, Gagné n'a pas reçu directement d'ordres de Boucher. Seulement — s'il dit vrai — des félicitations et quelques phrases allusives. Les deux complices de Gagné, qui auraient reçu les ordres directement, ne le confirmeront pas : l'un a été assassiné, l'autre est « disparu » depuis décembre 1997.

Le témoignage de Gagné n'était pas appuyé par une preuve indépendante et, comme plusieurs s'y attendaient, Boucher a été acquitté par le jury.

Un certain scandale public a suivi. Les uns déplorant que les bonzes du crime organisé « s'en sortent toujours en se payant les meilleurs avocats », les autres affirmant que les délateurs sont tellement criminalisés qu'ils ne peuvent être crus par un jury de gens « ordinaires », en plus de compromettre moralement l'État qui s'abaisse à marchander leur témoignage.

En fait, tant les policiers que les responsables du bureau du procureur général savaient la partie difficile à remporter, en l'absence d'une corroboration au témoignage de Gagné. Il est évident, même si la cause a été inscrite en appel, que des considérations stratégiques ont joué dans la décision d'arrêter tout de même Boucher : mettre hors circuit le « chef guerrier » des Hells, comme on l'a décrit, pendant presque un an, était déjà une sorte de gain. La Couronne a dit de son côté que pour des crimes aussi graves, on avait l'obligation morale de soumettre la preuve recueillie, même fragile, à un jury.

D'autres procès de motards ont fini de la même façon ces dernières années. Est-ce la fin de l'utilisation des délateurs ? Bien sûr que non, et il s'en faut de beaucoup.

L'affaire du juge Flahiff

Une autre affaire, commencée en même temps que le procès Boucher, l'a démontré. Paul Larue, un trafiquant de cocaïne repenti, a fait condamner non pas un motard mais un juge de la Cour supérieure, Robert Flahiff, pour des actes de blanchiment d'argent commis quand il était l'avocat de Larue. Ce dernier était corroboré sur les éléments essentiels par une preuve abondante recueillie avec minutie par la GRC. Le juge Serge Boisvert a exprimé des doutes sur la fiabilité de Larue, mais la preuve indépendante comblait ces lacunes.

Moralité ? Il n'est certainement pas dans les plans du procureur général, tant à Ottawa qu'à Québec, de renoncer aux délateurs pour attaquer le crime organisé. Malgré les acquittements spectaculaires dans des dossiers majeurs, un grand nombre de condamnations et d'aveux de culpabilité ont été obtenus grâce à eux en marge de la guerre des motards. Cela permet à Québec de dire que la seule existence des délateurs déstabilise les motards.

Qualifiés de « mal nécessaire » par le rapport Guérin (1992), les délateurs sont le seul moyen bien souvent de percer une organisation criminelle où les promotions

sont reliées à la perpétration de crimes graves. Leur utilisation doit être raisonnée, accompagnée d'ententes publiques signées par un comité gouvernemental indépendant et leur témoignage appuyé par une corroboration sérieuse, disait le groupe de travail.

Si ces préceptes étaient suivis à la lettre, peut-être certaines arrestations très médiatiques auraient-elles été repoussées ou carrément annulées. Les déceptions et désillusions publiques qui suivent des acquittements tout aussi sensationnels seraient également moins nombreuses.

Parallèlement, l'offensive menée pour saisir les « produits de la criminalité », c'est-à-dire les biens obtenus par les bandes de motards avec les profits de leurs crimes, commence à rapporter. Québec a saisi pour plusieurs millions de propriétés, véhicules, bijoux, etc. Le chef des Rock Machine, Giovanni Cazzetta, et des complices, se sont faits condamner en juin 1999 au terme d'un long procès pour possession de biens obtenus avec de l'argent blanchi. D'autres suivront. L'appropriation par l'État de ces biens est censée éponger une partie des frais engagés dans cette lutte. Mais il faudra attendre les bilans, car plusieurs maisons, « repaires » et autres ne trouvent pas preneur facilement.

En attendant, malgré tous les communiqués policiers enthousiastes, la guerre que se livrent Hells Angels et Rock Machine pour le contrôle du trafic de la drogue au Québec continue à faire des morts. La police en dénombrait 115 l'été dernier, plus 137 tentatives de meurtre, après cinq ans d'hostilités. Une éventuelle accalmie ne viendra probablement pas d'une hypothétique « vicoire » policière sur le crime, mais plus probablement de l'hégémonie « finale » d'un des groupes.

La SQ au peigne fin

Notre « police nationale », au fait, a bien du ménage à faire à la maison entre deux visites dans les bunkers de motards. Après deux ans de travaux, la Commission d'enquête sur la Sûreté du Québec, présidée par le juge à la retraite Lawrence Poitras, a rendu un rapport en forme de coup de poing sur deux grands aspects de la SQ : les enquêtes criminelles et les enquêtes internes.

La commission a été commandée par Québec à la suite de l'avortement du procès du clan Matticks, un groupe de sept personnes accusées d'avoir importé la plus grande quantité de haschisch jamais saisie au Canada (26,5 tonnes). La juge Micheline Corbeil-Laramée avait mis fin au procès et libéré les accusés, convaincue que les enquêteurs de la SQ avaient fabriqué de fausses preuves pour améliorer leur cause et s'étaient parjurés ensuite pour camoufler leur crime, bafouant ainsi irrémédiablement l'équité du procès. Deux escouades, le Service de répression du banditisme et l'escouade du crime organisé, étaient impliquées dans cette affaire.

L'enquête interne sur l'affaire Matticks a fait face à divers blocages, tant auprès du syndicat que de la direction, peu enthousiaste à faire la lumière apparemment. Quatre policiers ont tout de même été accusés de divers crimes dans le cadre de l'enquête Matticks, puis acquittés par un jury. On a alors appris toutes le difficultés rencontrées par les enquêteurs internes.

Cela s'ajoutait à de nombreuses allégations, entre autres celles de l'ex-policier Gaétan Rivest, qui a confessé avoir battu plusieurs témoins et régulièrement menti en cour pour aider à condamner des gens.

C'est dans ce contexte que le gouvernement, pressé de toutes parts, a ordonné avec peu d'enthousiasme la mise sur pied

de la commission Poitras — après l'avortement d'une enquête « privée » — qui allait entraîner des coûts dans les 20 millions. Elle a fourni du matériel de réflexion sur la police en général et la SQ en particulier pour toute une génération.

Après une étude approfondie du fonctionnement de la SQ en matière de crimes majeurs (banditisme, crime organisé, crime contre la personne, etc.) et d'enquêtes internes, la commission conclut que ce corps de police souffre de grave incompétence. Ses méthodes sont désuètes et son sens de l'éthique douteux.

« Culture de la déviance »

La commission pointe le doigt non seulement sur les méthodes brouillonnes des dirigeants mais aussi sur les résistances du syndicat, la puissante Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), qui regroupe les quelque 4500 policiers de la SQ.

Les promotions sont faites en fonction de l'ancienneté plus que de la compétence ; la formation laisse à désirer ; et la rigueur est absente de ces groupes où l'on devrait retrouver l'élite policière.

La commission parle carrément d'une « culture de la déviance » qui encourage ou tolère la commission d'accrocs à la déontologie et même de crimes sous prétexte de lutter contre le crime. Les enquêtes internes passeront ensuite l'éponge ou feront face à de telles résistances que leur travail sera entravé.

La commission recommandait quelque 200 changements profonds dans l'organisation de la SQ. Entre autres, la formation d'un « comité de contrôle permanent », composé de civils, chien de garde de la compétence et de l'intégrité du corps policier. Une réforme majeure des enquêtes internes est également recommandée. Les meilleurs éléments y seraient affectés et le droit au silence des policiers serait aboli aux fins des enquêtes déontologiques.

La formation des policiers devrait être améliorée et, en 2007, seuls les diplômés universitaires auraient accès aux postes d'enquêteurs, suggère-t-on. L'embauche de policiers d'autres corps est proposée et l'inspection régulière externe recommandée. Les « droits acquis » syndicaux sont fortement remis en question, notamment la priorité donnée à l'ancienneté pour les promotions.

Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard a réagi favorablement au rapport dès sa publication en janvier. À quand les réformes ? Son ministère planche sur différentes pistes, y compris ce fameux comité de surveillance.

La SQ, elle, a ébauché un plan de relance qui coûterait au bas mot 65 millions et comporterait environ 200 embauches extérieures chez les enquêteurs, de quoi contribuer à modifier la « culture » interne. Le directeur de la SQ, Florent Gagné, propose d'embaucher une cinquantaine d'officiers diplômés universitaires, autant provenant d'autres corps de police et, au total, de moderniser les méthodes d'enquête par divers moyens.

L'APPQ, qui se préparait en même temps à des négociations musclées concernant sa convention collective, a fait savoir son opposition au projet dès qu'il a été connu, en juin.

Bref, on attend les premiers coups de balai du grand ménage promis.

Crimes et châtiments

L'affaire Gilbert Rozon, ce producteur et imprésario, roi du marché de l'humour au Québec, illustre le choc des philosophies pénales qui s'affrontent au pays.

Rozon, qui s'est avoué coupable d'une agression sexuelle mineure (des attouchements à la poitrine), avait d'abord été condamné à une amende, puis obtint une « absolution inconditionnelle » en appel. Cela n'annule pas la condamnation criminelle mais efface tout dossier judiciaire. Pour un homme d'affaires qui doit se déplacer souvent, notamment aux États-Unis, c'est un avantage réel.

Plusieurs ont crié au privilège, mais de fait, cette mesure, mal connue, est utilisée quotidiennement pour de purs inconnus quand les conséquences d'une condamnation risquent d'être disproportionnées par rapport à la gravité du crime — par exemple un étudiant étranger pris pour un vol à l'étalage qui risquerait l'expulsion en cas d'amende.

Malgré tout, pour plusieurs, « une agression sexuelle est une agression sexuelle » et cette absolution venait banaliser un crime sérieux — qui recouvre une vaste gamme de gestes, cependant.

La science de la pénologie est bien incertaine. Doit-on insister davantage sur la réhabilitation, par une peine clémente, ou la dénonciation du crime, par une punition exemplaire ?

La question se pose dans chaque cas. Mais depuis l'entrée en vigueur de la notion de peine de prison « avec sursis », c'est-à-dire purgées « dans la collectivité » — la liberté à domicile avec conditions restrictives —, le débat est plus vif que jamais.

On note d'abord que les prisons canadiennes sont pleines. Le Canada avait jusqu'à récemment le deuxième taux d'incarcération au monde après les États-Unis, pour une criminalité comparable aux pays européens, qui emprisonnent beaucoup moins.

Alors, tout en tenant en public un discours musclé sur la lutte aux criminels et en faisant adopter des mesures punitives pour les criminels « dangereux », Ottawa, sans publicité, a adopté le régime des sursis.

Les personnes non dangereuses peuvent en bénéficier. Mais où tracer la ligne ? Que faire d'un homme d'affaires non violent qui commet une fraude d'un million ? Un trafiquant toxicomane qui entreprend une cure ? Un professionnel qui vole un client et perd son droit de pratique ?

Trois ans après l'entrée en vigueur, les tribunaux supérieurs sont divisés. Les crimes contre la personne, les crimes sexuels et en particulier aux dépens des enfants, sans être automatiquement exclus, ne se qualifieront que difficilement. Bien que deux jeunes hommes, coupables d'une agression sexuelle qui n'avait rien de mineur, attendent de savoir si leur peine avec sursis sera annulée en appel.

Pour le reste, on attend avec impatience une série de cinq jugements de principe par la Cour suprême précisément sur le sujet. Le plus haut tribunal canadien a déjà dit que le Canada emprisonne trop et qu'il faut encourager les solutions de rechange. Elle nous dira jusqu'à quel point.

Les juges face à eux-mêmes

Partout au Canada, des juges testent le système déontologique de la magistrature. Alors que la déontologie des juges se faisait en famille et avec une certaine complaisance, elle est soumise à l'examen public depuis une dizaine d'années. Il en va des juges comme des professionnels : le public ne tolère plus les excès de langage ou les comportements déréglés de certains juges que la crainte ou la déférence faisaient oublier auparavant.

Le Québec a connu plus que sa part de causes du genre. Mais celle du juge Richard Therrien, de la chambre criminelle de la Cour du Québec, est d'un genre inédit et forcera le système à se préciser.

Condamné en 1971 à un an de prison pour avoir aidé, alors qu'il était étudiant en droit, des amis felquistes de sa sœur à se cacher dans son appartement, Richard Therrien a eu par la suite un comportement exemplaire. Admis au Barreau, il a connu une bonne carrière comme avocat de la défense à l'aide juridique. Son rêve était de devenir juge. Il a obtenu en 1987 un pardon pour sa condamnation. Par la suite, il a tenté sa chance à la magistrature et a été recalé par chaque comité de sélection des juges à qui il a dévoilé sa condamnation — pardonnée.

Il a décidé en 1996 de la cacher à un nouveau comité, estimant que la loi le lui permettait et que, de toute manière, le ministère de la Justice aurait cela à son dossier. Nommé juge en septembre, il ne siégera qu'une semaine : le ministre ignorait son passé. Il est suspendu depuis.

À quatre contre un, un comité du conseil de la magistrature a estimé qu'il avait commis un accroc en ne divulgant pas cette information importante. Une formation de cinq juges de la Cour d'appel a ensuite recommandé au gouvernement de le destituer. Mais la Cour suprême a accepté de l'entendre et l'affaire est toujours en suspens.

La portée du pardon de même que le mode d'emploi en matière de destitution seront abordés. Ce ne sera pas sans intérêt, vu la contestation constitutionnelle de tout le processus qu'entreprennent quasi systématiquement les juges accusés devant leurs pairs — aux frais de la princesse. Car jamais aucun juge au Canada, de nomination fédérale ou provinciale, ne s'est rendu jusqu'au bout du processus (un vote des deux chambres du Parlement pour Ottawa, une décision du gouvernement sur avis de la Cour d'appel à Québec). Les rares qui couraient à une décapitation certaine ont démissionné avant cela.

Justice civile

Pendant ce temps, mine de rien, la justice civile québécoise est en train de se refaire une beauté. Sous l'effet combiné de la chute du nombre de dossiers et d'une nouvelle procédure dite « allégée », instaurée en 1997 — mais qui n'est en fait que la compression temporelle du très lourd système — les délais ont fondu comme neige au soleil.

On peut pour la plupart des causes ordinaires obtenir un procès en un an du dépôt de la poursuite au Québec. C'est un renversement extraordinaire par rapport au années 1980, où les délais atteignaient régulièrement les cinq ou six ans.

Reste maintenant à réellement alléger la procédure, inutilement lourde pour les causes ordinaires et, surtout, à diminuer les coûts, toujours aussi exorbitants, de la justice civile.

Un comité d'experts, sous l'impulsion du grand militant anti-avocasseries Pierre Michaud, qui se trouve, immense avantage, à être juge en chef de la Cour d'appel, donc premier personnage de la magistrature québécoise, est à mettre au point une simplification radicale de la procédure civile québécoise.

Projet anti-médiatique par excellence mais combien salutaire pour une justice empoussiérée et inaccessible !

Yves Boisvert est journaliste au quotidien La Presse.

Tableau 1
Évolution des infractions au code criminel
1988-1998

	1988		1993		1997		1998	
	Nombre réel	Taux par 1000 h	Nombre réel	Taux par 1000 h	Nombre réel	Taux par 1000 h	Nombre réel	Taux par 1000 h
CORPS DE POLICE MUNICIPAUX, SÛRETÉ DU QUÉBEC ET GENDARMERIE ROYALE DU CANADA								
Crimes avec violence	44 129	6,75	53 309	7,72	45 124	6,32	45 918	6,43
Homicides	149	0,02	163	0,02	123	0,02	135	0,02
Tentatives de meurtre	254	0,04	416	0,06	266	0,04	262	0,04
Infractions d'ordre sexuel	507	0,08	886	0,13	993	0,14	4 159	0,58
Voies de fait	32 703	5,00	41 105	5,95	35 469	4,97	33 319	4,66
Vols qualifiés	10 370	1,59	10 609	1,54	8 171	1,14	7954	1,11
Enlèvements	146	0,02	130	0,01	102	0,01	89	0,01
Délits contre la propriété	285 991	43,73	324 709	47,01	296 458	41,51	277 251	38,82
Introductions avec effraction	103 774	15,87	115 708	16,75	103 764	14,53	97 183	13,61
Vols de véhicules à moteur	27 728	4,24	47 653	6,90	51 518	7,21	49 463	6,93
Vols	154 489	23,62	161 348	23,36	141 176	19,771	30 605	18,29
Autres infractions	144 394	22,08	175 176	25,36	148 410	20,78	144 361	20,21
Recel	2051	0,31	2 933	0,42	2501	0,35	2390	0,33
Fraudes	27 802	4,25	19 799	2,87	17 728	2,48	17 324	2,43
Prostitution	2 310	0,35	1 709	0,25	882	0,12	784	0,11
Jeux et paris	351	0,05	198	0,03	77	0,01	37	0,01
Armes offensives	1 438	0,22	1 443	0,21	1018	0,14	967	0,14
Vandalisme (méfait)	65 516	10,02	64 866	9,39	58 323	8,17	54 095	7,57
Autres infractions au Code criminel	44 926	6,87	84 228	12,20	67 881	9,50	68 764	9,63
TOTAL CODE CRIMINEL	474 514	72,55	553 194	80,10	489 992	68,60	467 530	65,46
LOIS FÉDÉRALES								
DROGUES	8 656	1,32	11 167	1,62	13 655	1,91	14 110	1,98
AUTRES LOIS FÉDÉRALES	6 967	12,07	11 231	1,63	3 663	0,51	3519	0,49
LOIS PROVINCIALES	7 652	1,17	4789	0,69	7288	1,02	5629	0,79

Source : Ministère de la Sécurité publique, Québec.

Vers une autonomie à la pièce

MARIO CLOUTIER

Depuis l'adoption d'une politique simple mais efficace de partenariat et de développement en 1998, le gouvernement a signé une quinzaine d'ententes sectorielles diverses avec des communautés amérindiennes, certaines parmi les plus réfractaires à ce genre d'accord il y a quelques années à peine. Petit à petit, Québec délimite les droits autochtones, en collaboration avec les communautés, en leur accordant davantage de responsabilités et d'autonomie.

Une nouvelle ère semble sur le point de commencer entre le gouvernement du Québec et les 11 nations autochtones vivant sur le territoire québécois. En adoptant de nouvelles orientations politiques en avril 1998, réunies dans un document intitulé *Partenariat, développement, actions*, le gouvernement a clairement choisi la voie des ententes, plus sectorielles que globales, pour faire avancer plusieurs dossiers et éviter autant de litiges avec les nations amérindiennes. En un peu plus d'un an, une quinzaine de ces ententes ont été signées ou sont sous le point de l'être.

Sans remettre en cause la validité d'ententes globales sur des questions fondamentales comme la territorialité ou les droits ancestraux, Québec a réussi à régler à l'avantage des communautés autochtones plusieurs problèmes économiques, sociaux, communautaires et traditionnels. Les ententes vont de la fiscalité aux activités de chasse et de pêche en passant par la gestion des ressources, les activités communautaires et la création d'emplois.

Officiellement, le gouvernement du Québec a mis de l'avant de nouvelles orientations pour favoriser le développement des communautés. En filigrane, toutefois, il est clair qu'il a cherché par la négociation à prévenir des conflits qui ont secoué la population au cours des dix dernières années. Entre la crise mohawk de 1990 et celle des Micmacs en 1998, le gouvernement a pu constater à quel point les choses avaient changé en huit ans et quel effet bénéfique pouvait avoir une perspective renouvelée, axée sur le dialogue et la recherche de nouveaux partenariats en vue d'une coexistence pacifique avec les membres des premières nations.

Les autochtones en 1999

Onze nations autochtones — Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Hurons, Innus, Inuits, Malécites, Micmacs, Mohawks et Naskapis — se répartissent un peu partout sur le territoire québécois. Selon le Guide des collectivités indiennes du Québec[1], publié par le gouvernement fédéral, il y a en tout une quarantaine de

collectivités où vit une population autochtone de plus de 60 000 personnes (voir les tableaux n° 32, 33, 34, en pages 164-165).

Ces chiffres excluent toutefois les Inuits — environ 9000 — qui forment une nation distincte avec une organisation politique autre que celle de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador. On retrouve 15 villages inuits sur le territoire nordique québécois qui sont d'ailleurs regroupés en municipalités relevant du gouvernement du Québec.

Les Innus, les Cris et les Mohawks forment les plus grandes communautés amérindiennes, comptant chacune entre 10 000 et 15 000 personnes. De leur côté, les collectivités des Naskapis et des Malécites sont les plus petites n'ayant chacune qu'un peu plus de 500 habitants. Plus de deux tiers des autochtones québécois vivent sur le territoire de leur communauté selon les plus récentes statistiques datant de 1997.

Responsabilités accrues

Depuis avril 1998, le gouvernement encourage donc une responsabilisation des communautés autochtones en signant avec leurs représentants élus des ententes sectorielles de divers types. Au cœur de la nouvelle politique québécoise, le ministre responsable Guy Chevrette a opté, depuis le début de ce nouveau *modus vivendi*, pour une attitude conciliante en adaptant les modalités des orientations gouvernementales aux réalités amérindiennes et en amendant même certaines législations afin de rendre un plus grand nombre d'accords possibles.

Ainsi, Québec veut développer l'autonomie gouvernementale et l'autonomie financière des collectivités, améliorer leur condition socioéconomique et intensifier leur développement économique. Au départ, les orientations reposent sur les principes fondamentaux énoncés dans les résolutions adoptées par l'Assemblée nationale en 1985 et 1989. Ces principes reconnaissent les onze nations autochtones et leur droit à développer leur identité, leur culture, leur base économique et leur autonomie au sein du Québec. Les orientations engagent le Québec à promouvoir ces droits des autochtones et à conclure des ententes avec eux.

En fait, de par ses nouvelles orientations, le gouvernement accorde aux autochtones l'exercice de juridictions contractuelles. Il s'agit de définir, par le biais d'ententes avec des nations ou des communautés autochtones, des responsabilités selon un concept autonomiste : dans ces ententes, les parties conviennent de leurs responsabilités respectives et de la façon dont elles fonctionnent l'une par rapport à l'autre, de manière à développer une autonomie gouvernementale autochtone la plus harmonieuse possible avec les responsabilités du gouvernement du Québec.

Les interventions sont différenciées selon les milieux. La mise en œuvre des propositions varie selon les quatre milieux d'intervention suivants : les nations non signataires de conventions, ni en négociation territoriale globale ; les nations signataires de conventions ; les nations en négociation territoriale globale ; et les autochtones hors-communauté. Pour mettre en œuvre ces choix stratégiques, le gouvernement préconise certaines actions majeures, dont la création d'un forum politique permanent. Des négociations sont en cours en vue de former une commission bipartite dont le mandat serait de proposer un lieu politique de débats, d'échanges et de concertation, entre élus autochtones et non autochtones.

Bref, Québec et les nations autochtones travaillent de plus en plus main dans la main afin de trouver des terrains d'entente de responsabilisation et de développement. Pour favoriser le développement économique, des ententes-cadres — de portée plus vaste et de nature plus englobante — peuvent être proposées, mais jusqu'ici, les ententes sectorielles ont été plus nombreuses pour des raisons évidentes d'échancier et d'efficacité.

Une quinzaine d'ententes

En un peu plus d'un an, le gouvernement a réussi à signer 15 ententes avec six communautés autochtones. Les accords ont permis de résoudre, dans certains cas, des problèmes qui remontaient à plusieurs années et, dans d'autres, de désarmorcer des conflits à venir ou en cours. Le cas le plus récent est celui des Algonquins de l'Abitibi à l'été 1999 qui ont abandonné leurs moyens de pression pour signer une entente sur les ressources forestières.

Un scénario semblable s'était produit un an plus tôt avec les Micmacs de Listuguj. Le ministre responsable des Affaires autochtones, Guy Chevrette, a ainsi signé une entente pour mettre fin à la crise micmaque en août 1998.

Avec la collaboration d'un entrepreneur forestier local, l'entente favorise le développement économique et la création d'emplois pour la communauté de Listuguj à partir de la mise en valeur des ressources naturelles. Cet accord a mis fin à un conflit de deux mois qui aura tout de même mis en lumière les dissensions profondes existant au sein de la petite communauté amérindienne de Listuguj.

Voici en ordre chronologique un résumé des ententes signées depuis l'adoption de la nouvelle politique gouvernementale :

- Août 1998 - Entente entre le Québec et les Algonquins d'Abitibi (Kitcisakik, Lac-Barrière et Lac-Simon) sur une participation à la mise en valeur et à la gestion des ressources du milieu forestier et sur le développement des communautés.
- Octobre 1998 - Entente-cadre concernant la région Kativik (Inuits) sur l'accession à la propriété privée et à l'habitation sociale, les infrastructures municipales et une enveloppe de financement pour le développement des communautés inuites.
- Février 1999 - Déclaration de compréhension et de respect mutuel et entente-cadre entre le Québec et les Micmacs de Gesgapegiag (Gaspésie).
- Mai 1999 - Entente-cadre pour la négociation concernant l'autonomie gouvernementale de la nation Micmac de Gespeg (Gaspésie).
- Mai 1999 - Déclaration de compréhension et de respect mutuel et entente-cadre entre le Québec et le Conseil des Innus de Natashquan (Nutashkuan).
- Mai 1999 - Entente entre le gouvernement du Québec et le Conseil des Innus de Natashquan concernant le développement et la gestion des ressources fauniques.
- Mai 1999 - Entente concernant l'acquisition de la pourvoirie Étamamiou entre le Conseil des Innus d'Unamen Shipu, la compagnie Dohonue et le gouvernement du Québec.
- Juin 1999 - Entente entre le ministre responsable de la Faune et des Parcs et les conseils de la nation abénaquise d'Odanak et de Wôlinak concernant la pratique des activités de pêche et de

chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

- Juin 1999 - Entente particulière concernant l'enveloppe de financement pour le développement des communautés inuites.
- Juin 1999 - Entente concernant le réaménagement de l'aéroport de La Romaine et l'amélioration de son chemin d'accès entre le Conseil des Innus d'Unamen Shipu et le gouvernement du Québec.

Entente à Kahnawake

En outre, Québec et les Mohawks de Kahnawake ont signé une importante entente-cadre en octobre 1998 accompagnée d'une déclaration de compréhension et de respect mutuel qui a permis quelques mois plus tard — en mars 1999 — de parapher 10 ententes sectorielles (fiscalité, transport, développement économique, justice, police et sports de combat, notamment).

Ces accords avec les autochtones qui ont participé à la crise de 1990 n'auraient pas été possibles sans la nouvelle politique du gouvernement, a reconnu le chef Joe Norton. Ces ententes consacrent l'autonomie gouvernementale du Conseil de bande de la réserve. Celui-ci sera désormais en charge de la délivrance des permis pour les combats extrêmes, de la gestion des routes situées sur son territoire et, surtout, du système qui régira la perception et l'exemption des taxes. Le but avoué du gouvernement est la mise en place d'un système de contrôle pour éviter les abus. Par cette entente, chaque Mohawk de Kahnawake aura désormais une carte munie d'une bande magnétique — semblable aux cartes de crédit ou de guichet bancaire — qu'il devra présenter pour être exempté des taxes lors d'un achat.

Fonds de 125 millions

Pour réaliser les ententes avec les Premières nations, un fonds de développement de 125 millions a été débloqué sur cinq ans. Les instances autochtones du Québec et le gouvernement fédéral devraient y collaborer, mais Ottawa n'avait toujours pas contribué à la caisse un an après l'adoption de la politique québécoise. Le fonds comprend deux volets : l'un pour soutenir les initiatives autochtones en matière de développement économique (création d'entreprises, développement de l'emploi, etc.) et l'autre pour la réalisation de projets d'infrastructures communautaires.

L'objectif est d'en venir à créer au sein des communautés une plus grande autonomie financière. Québec estime ainsi permettre aux autochtones de se doter de leviers économiques, de réduire leur dépendance envers les gouvernements et de se doter d'une marge de manœuvre permettant de réaliser des projets jugés prioritaires. Parmi les avenues envisagées, le gouvernement pense à un développement de modèles et de mesures pour accroître la participation autochtone au développement économique et à la mise en valeur des ressources.

À cet égard, le gouvernement et Hydro-Québec ont adapté le projet hydroélectrique de Churchill Falls, développé conjointement avec la province de Terre-Neuve, afin de s'assurer l'implication des Innus de la Côte-Nord. Les négociations en cours se sont pliées à la demande des autochtones de n'utiliser qu'une des deux rivières préalablement visées par le projet de 10 milliards. Le gouvernement cherche ainsi à s'assurer d'un réel partenariat d'affaires avec les Innus.

Québec vise également le développement de mécanismes et la conclusion d'en-

tentes au plan de la fiscalité pour permettre la création de sources de revenus propres aux gouvernements autochtones. Le gouvernement souhaite, à la suite d'ententes, prélever les taxes aux autochtones et les remettre ensuite aux communautés pour des projets spécifiques. Dans le cas des Mohawks de Kahnawake, Québec a laissé tomber cette mesure de manière à élargir plutôt l'exemption de base autochtone. Les négociateurs gouvernementaux ont considéré que la détaxation fait désormais partie de ce que les autochtones considèrent comme étant leur identitié propre.

Autonomie et autodétermination

Le gouvernement du Québec semble donc disposé plus que jamais à accorder aux communautés amérindiennes de nouvelles responsabilités, voire une autonomie gouvernementale. Le nouveau partenariat Québec-autochtones procède à une délimitation des droits amérindiens, qu'ils soient basés sur de nouvelles demandes ou sur des pratiques ancestrales, négociée avec les principaux intéressés. Dès le départ, Québec a toutefois clairement indiqué que les nouvelles responsabilités doivent s'inscrire dans le respect de l'intégrité territoriale du Québec et de l'Assemblée nationale.

En fait, le ministre Guy Chevrette a expliqué que son gouvernement est prêt à reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples autochtones — comme dans le cas précis des Inuits du Nunavik qui, voulant imiter leurs frères du Nunavut, veulent créer un gouvernement territorial à l'intérieur du Québec — tant que cette autonomie s'exerce au sein du territoire québécois. Cette idée s'inscrit d'ailleurs dans la foulée des recommandations de la Commission Erasmus-Dussault sur les droits autochtones.

« L'autonomie gouvernementale devrait être mise en œuvre au moyen d'ententes sur l'autonomie gouvernementale conclues entre les gouvernements et les premières nations. La conclusion d'ententes fera en sorte que les peuples autochtones n'auront pas à prendre d'initiatives unilatérales, qui risqueraient de susciter des différends et des litiges dont l'issue est imprévisible[2]. »

Prévoir l'avenir, les conflits et les demandes autochtones. Voilà ce que tentent de résoudre les nouvelles orientations québécoises. Le gouvernement achète ainsi la paix à coups d'ententes qui reconnaissent l'autonomie et les responsabilités des communautés autochtones.

« Les ententes de responsabilisation et développement auront comme objectifs : d'atteindre une plus grande autonomie pour les communautés autochtones par la responsabilisation dans divers secteurs de l'activité socioéconomique, par la prise en charge et l'exercice de responsabilités gouvernementales sur des territoires déterminés ; de permettre une participation plus importante des communautés autochtones au développement économique et communautaire en fixant des objectifs de développement, en modulant l'application des politiques gouvernementales, en modifiant des programmes existants ou en introduisant de nouvelles mesures destinées à des autochtones ou à des entreprises autochtones[3]. »

Le gouvernement Bouchard croit sans doute que de meilleures relations et des partenariats plus étroits avec les autochtones permettront également de relancer un jour plus sereinement le débat sur la souveraineté du Québec. Cette option

demeure un obstacle majeur à la coexistence pacifique selon l'Assemblée des Premières nations, mais les autochtones québécois reconnaissent également que l'autonomie à laquelle ils atteignent peu à peu au sein du territoire québécois représente tout autant un élément facilitant la compréhension des positions inébranlables des deux parties quant à leur droit à l'autodétermination politique.

Mario Cloutier est journaliste au quotidien Le Devoir.

Notes

1. *Guide des collectivités indiennes du Québec*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1999, 113 p.
2. *L'autonomie gouvernementale des autochtones. Questions juridictionnelles et constitutionnelles*. Commission royale sur les peuples autochtones, ministère des Approvisionnements et services, 1995, p. 481.
3. *Partenariat, développement, actions. Orientations du gouvernement du Québec*. Secrétariat des Affaires autochtones, 1998, p. 28.

Faut-il réformer le mode de scrutin ?

MICHEL VENNE

Les élections du 30 novembre 1998 au Québec ont provoqué une reprise du débat sur la réforme du mode de scrutin. Le Parti québécois a en effet conservé le pouvoir, remportant une majorité de sièges avec un suffrage populaire plus faible que celui de son principal adversaire. Une situation politique plutôt inconfortable.

Les résultats des élections générales du 30 novembre, au Québec, laissent un goût amer. Pour la troisième fois en cinquante ans, le parti qui prend le pouvoir avec une majorité de sièges à l'Assemblée nationale recueille pourtant, à l'échelle de la province, moins de suffrages que le parti qui formera l'opposition officielle.

Cette situation en apparence injuste est le fruit du mode de scrutin uninominal à un tour. En vertu de ce système, les électeurs votent pour le candidat qu'ils préfèrent dans la circonscription où ils résident. Le candidat qui obtient le plus de votes est élu même s'il ne recueille pas la majorité absolue des voix. Le parti qui fait élire le plus grand nombre de députés prend le pouvoir et son chef devient premier ministre. En 1998 au Québec, plus d'un député sur trois (49 au total) ont été élus avec l'appui de moins de 50 % des électeurs de leur circonscription.

Le 30 novembre, les candidats du Parti québécois sont arrivés au premier rang dans 76 circonscriptions, contre 48 pour le Parti libéral et 1 pour l'Action démocratique du Québec. Pourtant, le PQ n'a récolté, à l'échelle provinciale, que 42,9 % des suffrages exprimés contre 43,5 % pour le PLQ. Le parti gagnant a donc obtenu, à l'échelle provinciale, 27 600 voix de moins que son plus proche rival. L'ADQ, qui ne détient qu'un siège sur 125 à l'Assemblée nationale, a pourtant recueilli 12 % du vote. Près d'un demi-million d'électeurs ont voté pour ce parti. (À cause du décès du député sortant Yves Blais durant la campagne électorale, les électeurs de 124 circonscriptions ont voté le 30 novembre tandis que ceux de la circonscription de Masson ont élu leur député le 14 décembre. Les résultats mentionnés ici incluent ceux de l'élection complémentaire).

Effets pervers

Ces élections ont mis en lumière deux effets pervers de notre mode de scrutin. D'abord, le parti ayant obtenu le plus de votes est relégué malgré tout dans l'opposition. Le même phénomène s'était produit en 1944 et en 1966 au profit de l'Union nationale. En 1994, le même renversement avait failli se produire. Le PQ avait pris le pouvoir, sous la gouverne de Jacques Parizeau, avec 77 sièges mais seulement 44 % des suffrages et à peine 13 700 voix de plus que le Parti libéral de Daniel Johnson qui s'était contenté de 47 députés.

L'autre problème vient de l'impossibilité pour les tiers partis d'émerger dans l'arène parlementaire. Les tiers partis recueillent l'assentiment d'une proportion croissante d'électeurs depuis 20 ans. En 1981 et en 1985, les deux principaux partis accaparaient 95 % des suffrages, ne laissant que 5 % aux tiers partis. En 1989, la part de ceux-ci augmentait à 10 %, puis à 11 % en 1994 pour enfin atteindre 14 % en 1998, soit un électeur sur sept, en majorité pour l'ADQ. Or, ces électeurs qui fuient le bipartisme, qui ne votent plus « pour l'homme », comme on disait autrefois, mais pour un programme ou une idéologie, ne sont pas représentés au parlement.

Dans les jours qui ont suivi les élections, ces résultats surprenants ont fait l'objet de quelques interrogations dans les médias. Mais les partis politiques n'étaient pas enclins à lancer le débat public sur une réforme du scrutin, y compris les perdants. Les libéraux, en effet, semblaient plutôt vouloir s'accommoder d'un système qui ne les avait pas empêchés de prendre le pouvoir pour la majeure partie du temps au XX^e siècle. Les libéraux rejetaient l'idée d'un système à la proportionnelle ou d'un système mixte notamment parce qu'il aurait pour effet de créer deux classes de députés, ceux élus directement par la population, et ceux élus à partir de listes et d'étiquettes.

La légitimité du gouvernement formé par Lucien Bouchard n'a jamais été remise en question malgré les résultats. Par contre, le chef du Parti libéral, Jean Charest, a maintes fois souligné la légitimité dont jouissait par ailleurs son propre parti qui, comme il l'a répété à plusieurs occasions, a obtenu la pluralité des voix. À cette affirmation, d'aucuns lui ont fait valoir qu'il avait cependant recueilli à peine 30 % du vote francophone.

Le débat prend forme

Ce n'est que peu à peu, dans les premiers mois de 1999, que l'idée d'une réforme du scrutin s'est accréditée dans les cercles universitaires et dans les médias, puis finalement dans les cercles politiques.Il s'est trouvé des partisans de cette réforme autant dans les milieux libéraux que péquistes, fédéralistes que souverainistes. L'Action démocratique du Québec et son chef Mario Dumont en ont, bien sûr, fait un cheval de bataille.

Réunis en conseil général, le 10 et 11 avril, les militants adéquistes ont adopté des résolutions en faveur de la création d'un comité de sages chargé d'étudier le mode de scrutin. L'ADQ songeait à un système mixte, une partie des députés étant élus suivant la méthode proportionnelle. L'ADQ a aussi proposé que le premier ministre soit élu au suffrage universel, que les élections aient lieu à date fixe, que le droit de vote soit accordé dès l'âge de 16 ans.

Les libéraux, pour leur part, ont été impressionnés par la démonstration faite par les professeurs Louis Massicotte et André Blais, du département de Science

politique de l'Université de Montréal. Ces derniers ont en effet calculé que, pour gagner des élections générales au Québec, il faudrait désormais au Parti libéral une avance d'au moins 7,5 points de pourcentage des suffrages exprimés à l'échelle du Québec, ce qui représente une majorité de 300 000 voix.

Nous sommes donc en situation où, pour prendre le pouvoir au Québec, un parti peut ne pas obtenir la majorité des suffrages exprimés, tandis que l'autre doit réaliser des majorités substantielles pour seulement parvenir à faire élire autant de députés que le parti adverse. Les professeurs Blais et Massicotte décrivent ce phénomène comme une forme de « gerrymander linguistique » (notion sur laquelle nous reviendrons). Ils rappellent que si l'Union nationale était parvenue, en 1944 et en 1966, à prendre le pouvoir avec moins de suffrage que le PLQ, c'était à cause d'un défaut dans la carte électorale qui favorisait les régions rurales peu peuplées où l'Union nationale remportait un franc succès. On appelait ce phénomène le « gerrymander silencieux ». Après la réforme de la carte électorale en 1972 et sa révision périodique depuis ce temps, ce phénomène aurait dû disparaître. Or il est réapparu en 1998. Pourquoi ?

Le *gerrymandering* est une technique de manipulation de carte électorale destinée à favoriser le parti au pouvoir mise au point par un ancien gouverneur du Massachusetts, Eldridge Gerry, qui avait dessiné la carte électorale en 1812 de manière à être réélu. Les circonscriptions avaient la forme de salamandres (*salamanders*). La fusion des de « gerry » avec « mander », a donné le mot « gerrymandering ».

Or les professeurs Blais et Massicotte n'accusent personne d'avoir manipulé la carte électorale. Ils veulent simplement dire que celle-ci souffre au Québec d'une distorsion permanente du fait de la concentration, dans certaines régions, de la population de langue anglaise qui, elle, vote massivement pour le Parti libéral qui souffre ainsi d'un handicap permanent. Pour ces professeurs, la position du PLQ « s'apparente à celle d'un coureur de fond dont les souliers de course ont été lestés de plomb ».

Réticences au gouvernement

À ces arguments, le ministre responsable de la réforme électorale, Guy Chevrette, est resté de glace, rappelant qu'il n'y peut rien si, dans certaines circonscriptions, les gens votent dans une proportion de 90 % pour le Parti libéral, alors que dans d'autres, ils appuient ce parti dans une proportion inférieure. M. Chevrette a d'ailleurs estimé publiquement que le mode de scrutin québébois reste « le moins pire » (sic !), en ajoutant que le scrutin proportionnel avait permis, en France, « d'amener Le Pen au Parlement ». Il est toutefois resté ouvert à un débat sur le sujet. Cependant, le gouvernement a refusé d'endosser une motion, appuyée par les libéraux mais présentée par le chef adéquiste Mario Dumont à l'Assemblée nationale le 27 avril, sur l'introduction de la proportionnelle dans le mode de scrutin. M. Dumont proposait que la Commission des institutions de l'Assemblée nationale procède à une consultation générale et tienne des audiences publiques télévisées sur le mode de scrutin. Que cette commission fasse rapport avant la fin juin et que ce rapport soit soumis à un comité de sages, lequel aurait eu un an pour proposer des modifications. La motion n'a même pas pu être mise aux voix.

Des scénarios de réforme

Les libéraux n'en ont toutefois pas démordu et ont convoqué, le 29 mai, un colloque, en marge de leur conseil général statutaire, sur la réforme du mode de scrutin. Parmi les invités se trouvaient le professeur Louis Massicotte ainsi que le professeur Vincent Lemieux, défenseur depuis longtemps d'un système dans lequel au moins une partie des députés seraient élus à la proportionnelle, et un ancien membre de l'exécutif du Parti québécois du temps de René Lévesque, Henry Milner, qui a publié, en 1999, dans la foulée des dernières élections fédérales, un livre intitulé *Making Every Vote Count ; Reassessing Canada's Electoral System*.

Les experts ont évoqué, à ce colloque mais aussi en d'autres occasions au cours de l'année, différents scénarios de remplacement au mode de scrutin actuel. L'idée d'instaurer un deuxième tour de scrutin a aussi été proposée. Mais un consensus semblait se dégager en faveur d'une formule hybride : la majorité des députés continueraient d'être élus comme aujourd'hui, chacun dans sa circonscription, mais une partie des sièges serait réservée et attribuée à chacun des partis en lice en fonction du pourcentage des suffrages recueillis soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle régionale, afin de compenser les distorsions du système. Les perdants aux élections et les fédéralistes n'ont cependant pas été les seuls à promouvoir des changements au mode de scrutin. D'ailleurs, l'introduction d'un système proportionnel fait l'objet d'un engagement dans le programme officiel du Parti québécois depuis près de 30 ans.

Position du Bloc québécois

Mais cette fois-ci, c'est le parti frère, le Bloc québécois, qui s'est chargé d'aborder le sujet de front.

Dans un document de réflexion sur la souveraineté, la citoyenneté et la démocratie, soumis à des consultations dans toutes les régions du Québec, un groupe de travail du BQ a en effet proposé diverses réformes des institutions démocratiques, notamment celle du mode de scrutin.

Les auteurs de ce document établissent en effet un lien indirect entre le projet souverainiste et la participation des citoyens auxs institutions démocratiques. « L'élargissement de la participation démocratique est une condition essentielle pour rétablir la confiance des citoyens et citoyennes à l'égard de leurs institutions politiques ». Or, comment vouloir créer un nouvel État lorsque l'on ne fait pas confiance à ces institutions? L'un des buts d'une réforme du mode de scrutin serait, aux yeux des penseurs du BQ, d'améliorer la représentativité de l'Assemblée nationale, notamment d'augmenter le nombre de femmes et de membres des groupes ethnoculturels parmi les élus.

Le BQ fait remarquer que des pays ayant la même tradition parlementaire que la nôtre, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont déjà réalisé une réforme alors que la Grande-Bretagne, qui est la source d'inspiration de notre système politique, s'apprête à en mettre une en œuvre à la suite de la publication du rapport Jenkins en 1998. Parmi 29 pays de l'OCDE, seize utilisent un mode de représentation proportionnelle, cinq un système mixte et quatre un système préférentiel (le résultat tient compte des deuxièmes choix des électeurs). Seul le Canada et les États-Unis s'entêtent à conserver un mode de scrutin marjoritaire uninominal. Les penseurs du BQ favorisent l'instauration d'un système mixte dans lequel 25 députés sur 125 seraient élus à la proportionnelle.

Lucien Bouchard, premier ministre et chef du Parti québécois, conduit son parti à la victoire aux élections du 30 novembre 1998. Il est ici en compagnie de Jordi Pujol, président de la Catalogne, qu'il a rencontré lors de son voyage dans cette province espagnole en mars 1999. (Photo : Daniel Lessard, service du Protocole, gouvernement du Québec)

Successeur de Daniel Johnson à la tête du Parti libéral du Québec, Jean Charest est le nouveau chef de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Les Montréalais reportent Pierre Bourque à la mairie pour un deuxième mandat, aux élections du 1er novembre 1998.

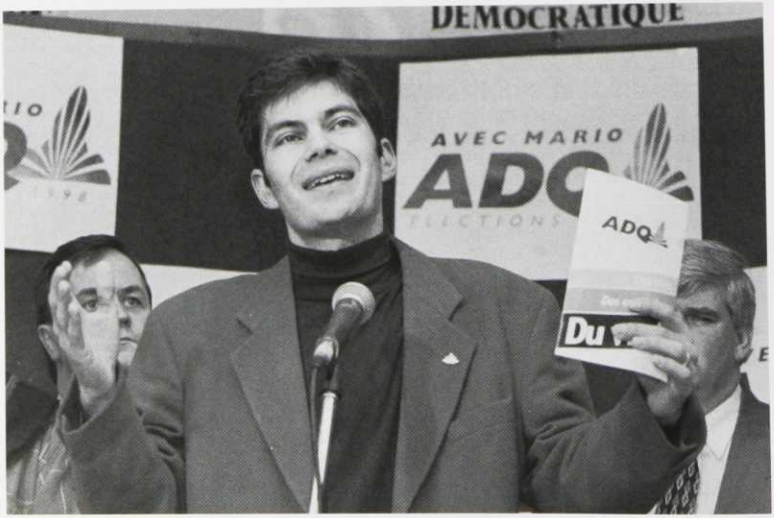

Mario Dumont fait progresser son parti, l'Action démocratique du Québec, dans le vote populaire aux élections du 30 novembre.

Pauline Julien, 1928-1998

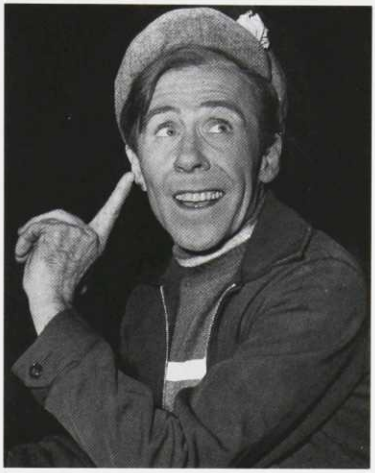

Gratien Gélinas, 1910-1999

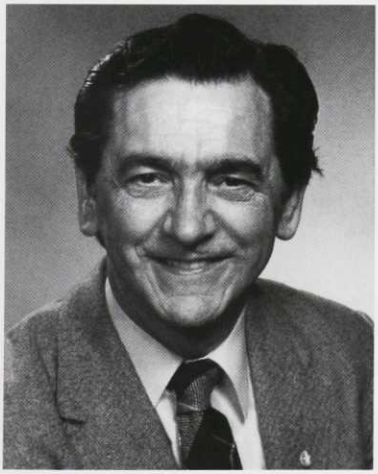

Camille Laurin, 1922-1998

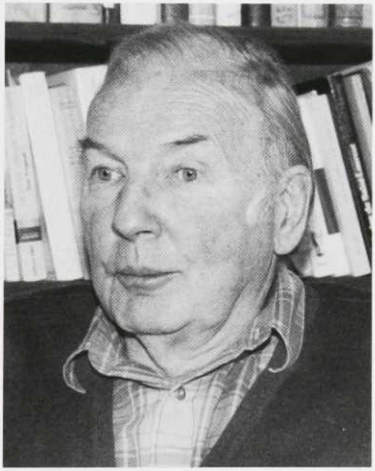

Pierre Perrault, 1927-1999

Lorraine Pagé doit quitter la présidence de la Centrale de l'enseignement du Québec le 11 mai 1999.

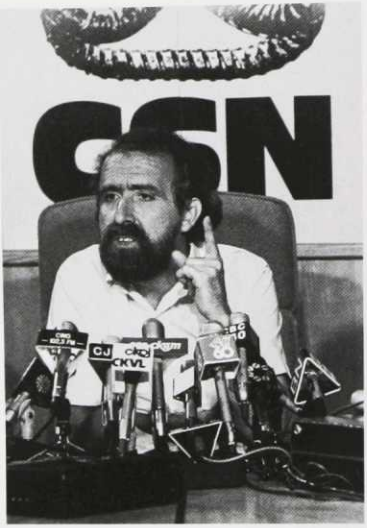

Gérald Larose met fin à sa carrière syndicale le 21 mai 1999.

Le Québec a signé de nombreuses ententes avec les peuples autochtones au cours de l'année. Ci-dessus, cérémonie de signature de dix ententes spécifiques avec les Mohawks de Kahnawake, le 30 mars 1999. De g. à d. : le chef Jos Tokwiro Norton, les ministres Bernard Landry et Guy Chevrette. (Photo : SAA, André Pichette)

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a tourné la page sur les années Rochon. Pauline Marois (à droite) prend la succession de Jean Rochon qui demeure toutefois ministre dans le cabinet de Lucien Bouchard.

La nomination de l'homme d'affaires François Legault comme ministre de l'Éducation est l'une des surprises de la formation du nouveau cabinet le 15 décembre 1998.

La grève des infirmières au début de l'été 1999 est l'un des événements marquants d'une année déjà mouvementée dans le domaine de la santé.

Le mouvement Desjardins prend un tournant difficile avec le fin du siècle.
Plusieurs caisses devront fusionner tandis que les fédérations régionales sont appelées à disparaître.

Le rattrapage salarial pour les travailleuses en garderie constitue l'une des victoires dont le mouvement syndical s'est le plus réjoui au cours de l'année.

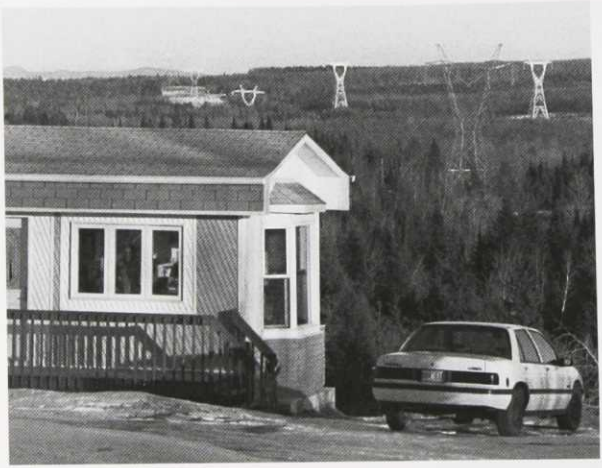

Après la crise du verglas, la bataille des citoyens du Val Saint-François contre le passage forcé de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec a retenu l'attention en 1998-1999.

Les juges sont de plus en plus souvent dans la mire de la Justice. Dénoncé par un trafiquant repenti, le juge Robert Flahiff (au centre) est condamné pour des actes de blanchiment d'argent commis alors qu'il était avocat.

La vente de la chaîne Provigo à l'ontarien Loblaw est l'un des faits majeurs de l'actualité économique. Cette vente surprise, au coût de 1,6 milliard de dollars, se réalise au moment où la chaîne Métro négocie avec la Caisse de dépôt pour se porter acquéreur de cette chaîne.

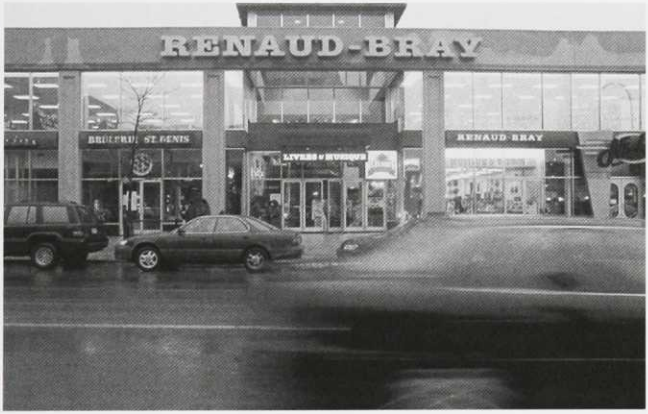

Revirement inattendu dans le monde de la librairie : après avoir eu recours à la loi sur la faillite, Renaud-Bray est au centre de la création d'un grand groupe de libairies en achetant Champigny et en fusionnant avec Garneau. Le nouveau groupe compte 23 librairies.

Le premier ministre français, Lionel Jospin (deuxième à partir de la gauche), le premier ministre Lucien Bouchard et le metteur en scène Robert Lepage au lancement du Printemps du Québec, le 16 mars 1999.

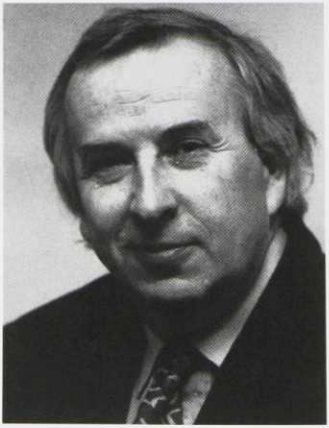

Lise Bissonnette (photo de gauche, au premier plan) laisse la direction du quotidien *Le Devoir* pour prendre en charge la mise sur pied de la future Grande Bibliothèque du Québec. Bernard Descôteaux (ci-dessus) lui succède à la direction du quotidien.

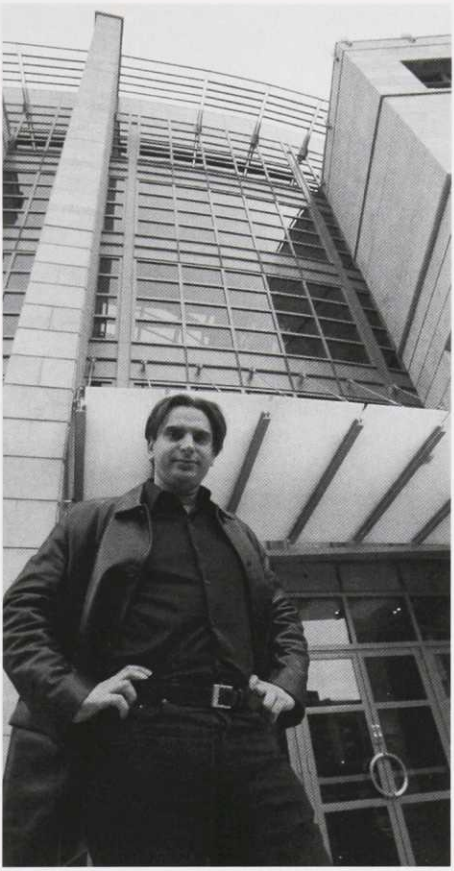

Richard Desjardins (ci-dessus à gauche) soulève tout un débat sur l'industrie forestière avec son film *L'erreur boréale.*

Daniel Langlois (ci-dessus) crée l'un des événements majeurs de l'année culturelle en inaugurant à Montréal, le 1er juin, le complexe Ex-Centris, dédié au cinéma indépendant et au multimédia.

Lili St.Cyr (ci-contre), reine des nuits de Montréal dans les années 40 et 50, meurt le 28 janvier 1999 à l'âge de 81 ans.

Le suicide du journaliste Gaétan Girouard le 14 janvier 1999 dans sa résidence de Sainte-Foy surprend tout le monde. On le voit ici en compagnie de Jocelyne Cazin avec laquelle il constituait le duo de la populaire émission *J.E.*, du réseau TVA.

La fin du monde est à 7 heures, animée par Marc Labrèche (au centre), un des plus grands succès de TQS, a été au cœur d'un débat sur l'information à la télévision. Les reporters de l'émisssion se sont vu refuser des cartes de presse.

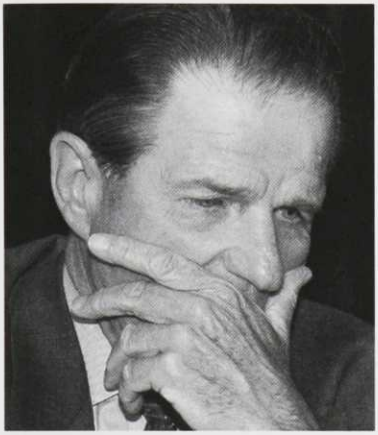

Les équipes sportives professionnelles Le Canadien et Les Expos connaissent des années difficiles. Ronald Corey (ci-dessus, à gauche) démissionne comme président du Club de hockey Le Canadien tandis que Claude Brochu (à droite), président du Club de baseball Les Expos, est prié de se retirer pour le plus grand bien de l'équipe.

Un des plus beaux exploits de l'année: l'ascension du mont Everest par le Québécois Bernard Voyer, le 5 mai 1999, à l'âge de 46 ans.

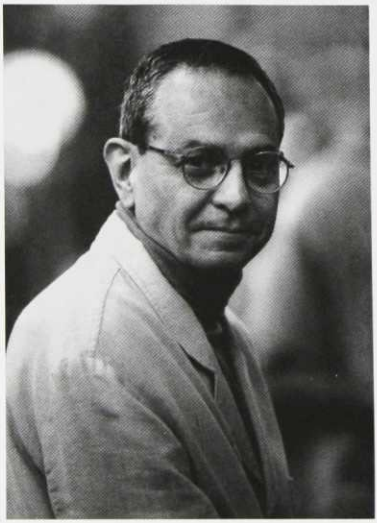

Laurent-Michel Vacher, auteur d'un des meilleurs essais de 1998 : *La passion du réel* (Liber).

François Girard fait une percée remarquable dans l'univers du cinéma avec son film *Le violon rouge*.

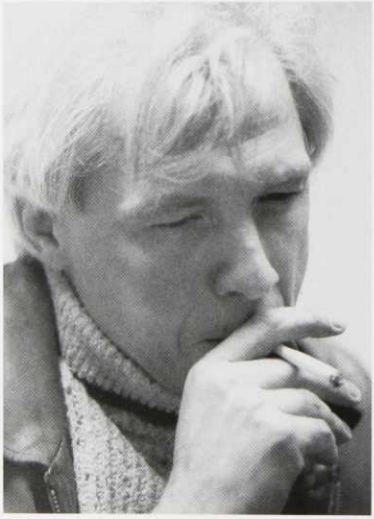

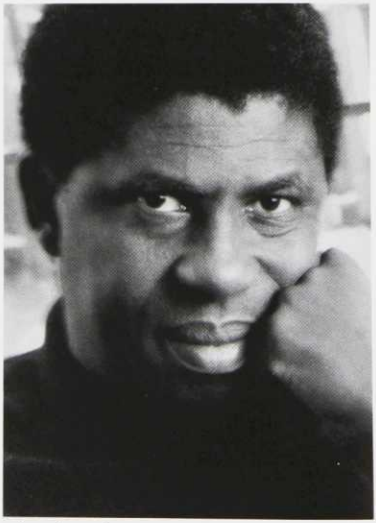

Les écrivains Gaétan Soucy (à gauche) et Dany Laferrière, deux des vedettes québécoises du Salon du livre de Paris, au printemps de 1999.

La grève des musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal à l'automne de 1998 aura finalement permis de mieux asseoir l'avenir de cette prestigieuse formation musicale.

Le Théâtre du Rideau Vert fête ses 50 ans en 1999. Créée par Yvette Brind'amour et Mercedès Palomino, cette institution montréalaise a été le lieu, entre autres, de la création de la pièce *Les belles sœurs* de Michel Tremblay, à gauche sur la photo, en compagnie de la comédienne Rita Lafontaine et du metteur en scène André Brassard.

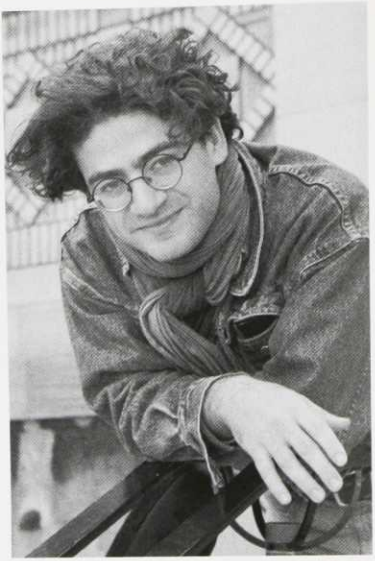

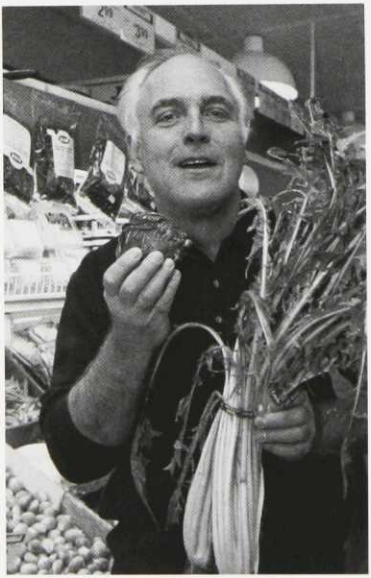

Quelques têtes d'affiche du monde culturel en 1998-99 (à partir de la gauche, dans le sens des aiguilles d'une montre) : Julien Poulin, dans le rôle d'Elvis Gratton, l'anti-héros du film de Pierre Falardeau, *Miracle à Memphis — Elvis Gratton II*, Wajdi Mouawad, nouveau directeur du théâtre de Quat'Sous, Robert Brouillette et Serge Postigo dans *4 et demi*, téléroman vedette de Radio-Canada, et enfin Daniel Pinard, locomotive de la chaîne Télé-Québec avec son émission *Ciel, mon Pinard !*

Lors de son premier mandat au gouvernement, le Parti québécois avait, sous la gouverne de René Lévesque, lancé le débat sur le mode de scrutin en publiant un livre vert en 1979. Le Directeur général des élections avait proposé une formule de proportionnelle territoriale qui est restée lettre morte en 1984. En 1985, M. Lévesque avait fait préparer un projet de loi modifiant le mode de scrutin, mais il n'eut jamais l'occasion de le présenter à l'Assemblée nationale.

Michel Venne est rédacteur en chef adjoint au quotidien Le Devoir..

Le personnel politique

Les parlementaires de la 36e législature

Abitibi-Est
André Pelletier (PQ)

Abitibi-Ouest
François Gendron (PQ)

Acadie
Yvan Bordeleau (PLQ)

Anjou
Jean-Sébastien Lamoureux (PLQ)

Argenteuil
David Whissell (PLQ)

Arthabaska
Jacques Baril (PQ)

Beauce-Nord
Normand Poulin (PLQ)

Beauce-Sud
Diane Leblanc (PLQ)

Beauharnois-Huntington
André Chenail (PLQ)

Bellechasse
Claude Lachance (PQ)

Berthier
Gilles Baril (PQ)

Bertrand
Claude Cousineau (PQ)

Blainville
Céline Signori (PQ)

Bonaventure
Nathalie Normandeau (PLQ)

Borduas
Jean-Pierre Charbonneau (PQ)

Bourassa
Michèle Lamquin-Éthier (PLQ)

Bourget
Diane Lemieux (PQ)

Brome-Missisquoi
Pierre Paradis (PLQ)

Chambly
Louise Beaudoin (PQ)

Champlain
Yves Beaumier (PQ)

Chapleau
Benoît Pelletier (PLQ)

Charlesbourg
Jean Rochon (PQ)

Charlevoix
Rosaire Bertrand (PQ)

Châteauguay
Jean-Marc Fournier (PLQ)

Chauveau
Raymond Brouillet (PQ)

Chicoutimi
Stéphane Bédard (PQ)

Chomedey
Thomas J. Mulcair (PLQ)

Chutes-de-la-Chaudière
Denise Carrier-Perreault (PQ)

Crémazie
Manon Blanchet (PQ)

D'Arcy-McGee
Lawrence S. Bergman (PLQ)

Deux-Montagnes
Hélène Robert (PQ)

Drummond
Normand Jutras (PQ)

Dubuc
Jacques Côté (PQ)

Duplessis
Normand Duguay (PQ)

Fabre
Joseph Facal (PQ)

Frontenac
Marc Bouliane (PQ)

Gaspé
Guy Lelièvre (PQ)

Gatineau
Réjean Lafrenière (PLQ)

Gouin
André Boiclair (PQ)

Groulx
Robert Kieffer (PQ)

Hochelaga-Maisonneuve
Louise Harel (PQ)

Hull
Roch Cholette (PLQ)

Iberville
Jean-Paul Bergeron (PQ)

Îles-de-la-Madeleine
Maxime Arseneau (PQ)

Jacques-Cartier
Geoffrey Kelley (PLQ)

Jean-Talon
Margaret F. Delisle (PLQ)

Jeanne-Mance
Michel Bissonnet (PLQ)

Johnson
Claude Boucher (PQ)

Joliette
Guy Chevrette (PQ)

Jonquière
Lucien Bouchard (PQ)

Kamouraska-Témiscouata
Claude Béchard (PLQ)

Labelle
Jacques Léonard (PQ)

Lac-Saint-Jean
Jacques Brassard (PQ)

Lafontaine
Jean-Claude Gobé (PLQ)

La Peltrie
Michel Côté (PQ)

La Pinière
Fatima Houda-Pepin (PLQ)

Laporte
André Bourbeau (PLQ)

La Prairie
Serge Geoffrion (PQ)

L'Assomption
Jean-Claude Saint-André (PQ)

Laurier-Dorion
Christos Sirros (PLQ)

Laval-des-Rapides
Serge Ménard (PQ)

Laviolette
Jean-Pierre Jolivet (PQ)

Lévis
Linda Goupil (PQ)

Limoilou
Michel Després (PLQ)

Lotbinière
Jean-Guy Paré (PQ)

Louis-Hébert
Paul Bégin (PQ)

Marguerite-Bourgeoys
Monique Jérôme-Forget (PLQ)

Marguerite-D'Youville
François Beaulne (PQ)

Marie-Victorin
Cécile Vermette (PQ)

Marquette
François Ouimet (PLQ)

Maskinongé
Rémy Désilets (PQ)

Masson
Gilles Labbé (PQ)

Matane
Matthias Rioux (PQ)

Matapédia
Danielle Doyer (PQ)

Mégantic-Compton
Madeleine Bélanger (PLQ)

Mercier
Robert Perreault (PQ)

Mille-Îles
Lyse Leduc (PQ)

Montmagny-L'Islet
Réal Gauvin (PLQ)

Montmorency
Jean-François Simard (PQ)

Mont-Royal
André Tranchemontagne (PLQ)

Nelligan
Russell Williams (PLQ)

Nicolet-Yamaska
Michel Morin (PQ)

Notre-Dame-de-Grâce
Russell Copeman (PLQ)

Orford
Robert Benoît (PLQ)

Outremont
Pierre-Etienne Laporte (PLQ)

Papineau
Norman Mac Millan (PLQ)

Pointe-aux-Trembles
Nicole Léger (PQ)

Pontiac
Robert Middlemiss (PLQ)

Portneuf
Roger Bertrand (PQ)

Prévost
Lucie Papineau (PQ)

Richelieu
Sylvain Simard (PQ)

Richmond
Yvon Vallière (PLQ)

Rimouski
Solange Charest (PQ)

Rivière-du-Loup
Mario Dumont (ADQ)

Robert-Baldwin
Pierre Marsan (PLQ)

Roberval
Benoît Laprise (PQ)

Rosemont
Rita Dionne-Marsolais (PQ)

Rousseau
François Legault (PQ)

Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Rémy Trudel (PQ)

Saguenay
Gabriel-Yvan Gagnon (PQ)

Saint-François
Monique Gagnon-Tremblay (PLQ)

Saint-Henri-Sainte-Anne
Nicole Loiselle (PLQ)

Saint-Hyacinthe
Léandre Dion (PQ)

Saint-Jean
Roger Paquin (PQ)

Saint-Laurent
Jacques Dupuis (PLQ)

Sainte-Marie-Saint-Jacques
André Boulerice (PQ)

Saint-Maurice
Claude Pinard (PQ)

Salaberry-Soulanges
Serge Deslières (PQ)

Sauvé
Line Beauchamps (PLQ)

Shefford
Bernard Brodeur (PLQ)

Sherbrooke
Jean Charest (PLQ)

Taillon
Pauline Marois (PQ)

Taschereau
Agnès Maltais (PQ)

Terrebonne
Jocelyne Caron (PQ)

Trois-Rivières
Guy Julien (PQ)

Ungava
Michel Létourneau (PQ)

Vachon
David Payne (PQ)

Vanier
Diane Barbeau (PQ)

Vaudreuil
Yvon Marcoux (PLQ)

Verchères
Bernard Landry (PQ)

Verdun
Henri-François Gautrin (PLQ)

Viau
William Cusano (PLQ)

Viger
Cosmo Maciocia (PLQ)

Vimont
David Cliche (PQ)

Westmount-Saint-Louis
Jacques Chagnon (PLQ)

Composition de l'Assemblée nationale à l'ajournement du 18 juin 1999

Parti québécois	76
Parti libéral du Québec	48
Action démocratique du Québec	1
Indépendant	0
Vacant	0
Total	125

Les membres du Bureau de l'Assemblée nationale

Composé de députés de la majorité ministérielle et de l'opposition, sorte de conseil d'administration de l'institution, le Bureau exerce une fonction de contrôle et de réglementation. En sont membres :

Jean-Pierre Charbonneau, président
Jocelyne Caron, PQ
Céline Signori, PQ
Stéphane Bédard, PQ
Rémy Désilets, PQ
Roger Paquin, PQ
Russell Copeman, PLQ
Jacques Dupuis, PLQ
François Ouimet, PLQ
Mario Dumont, ADQ

Les fonctions parlementaires

Jean-Pierre Charbonneau
Président

Raymond Brouillet
Vice-président

Claude Pinard
Vice-président

Michel Bissonnet
Vice-président

Lucien Bouchard
Premier ministre et président du Conseil exécutif

Jacques Brassard
Leader du gouvernement

André Boisclair
Leader adjoint du gouvernement

André Boulerice
Leader adjoint du gouvernement

Jocelyne Caron
Whip en chef du gouvernement

Benoît Laprise
Whip adjoint du gouvernement

Lucie Papineau
Whip adjointe du gouvernement

Jean Charest
Chef de l'opposition officielle

Pierre Paradis
Leader de l'opposition officielle

Thomas J. Mulcair
Leader adjoint de l'opposition officielle

Jean-Marc Fournier
Whip en chef de l'opposition officielle

Norman Mac Millan
Whip adjoint de l'opposition officielle

Les présidents des commissions parlementaires permanentes

Jean-Pierre Charbonneau
Commission de l'Assemblée nationale*

Goeffrey Kelly (PLQ)
Commission de l'Administration publique

Roger Bertrand (PQ)
Commission des Institutions

Sylvain Simard (PQ)
Commission des Finances publiques

Monique Gagnon-Tremblay
(PLQ) Commission des Affaires sociales

Denise Carrier-Perreault
(PQ) Commission de l'Économie et du Travail

Rosaire Bertrand (PQ)
Commission de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Yvon Vallière (PLQ)
Commission de l'Aménagement du territoire

Claude Lachance (PQ)
Commission des Transports et de l'Environnement

Madeleine Bélanger (PLQ)
Commission de l'Éducation

Matthias Rioux (PQ)
Commission de la Culture

* Le président de l'Assemblée nationale préside également la sous-commission permanente de la Réforme parlementaire.

Le Conseil des ministres (selon l'ordre de préséance)

Lucien Bouchard
Premier ministre
Président du Comité des priorités

Bernard Landry
Vice-premier ministre
Ministre d'État à l'Économie et aux Finances
Ministre des Finances, ministre du Revenu
Ministre de l'Industrie et du Commerce
Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique
Ministre responsable de la région de l'Estrie
Membre du Comité des priorités

Pauline Marois
Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux

Ministre de la Santé et des Services sociaux
Ministre de la Famille et de l'Enfance
Présidente du Comité ministériel du développement social
Ministre responsable de la région de la Montérégie
Membre du Comité des priorités

Jacques Léonard
Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique
Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique
Président du Conseil du trésor
Ministre responsable de la région des Laurentides
Membre du Comité des priorités

Louise Harel
Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole
Ministre des Affaires municipales et de la Métropole
Ministre responsable des Aînés
Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales
Présidente du Comité ministériel de la région de Montréal
Ministre responsable de la région de Montréal
Membre du Comité des priorités

François Legault
Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse
Ministre de l'Éducation
Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture
Vice-président du Conseil du trésor
Membre du Comité des priorités

Diane Lemieux
Ministre d'État au Travail et à l'Emploi
Ministre du Travail
Ministre responsable de l'Emploi
Membre du Comité des priorités

Guy Chevrette
Ministre des Transports
Ministre délégué aux Affaires autochtones
Ministre responsable de la Faune et des Parcs
Ministre responsable de la Réforme électorale
Président du Comité de législation
Ministre responsable de la région de Lanaudière
Ministre responsable de la région Nord-du-Québec

Jacques Brassard
Ministre des Ressources naturelles
Leader parlementaire du gouvernement
Ministre responsable de la Réforme parlementaire
Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Ministre responsable de la Côte-Nord

Louise Beaudoin
Ministre des Relations internationales
Ministre responsable de la Francophonie
Ministre responsable de la Charte de la Langue française

Jean Rochon
Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Président du Comité ministériel de la recherche, de la science et de la technologie
Membre du Comité des priorités

Rémy Trudel
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue

Serge Ménard
Ministre de la Sécurité publique

Linda Goupil
Ministre de la Justice
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches

Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Ministre responsable de la région de Québec

Robert Perreault
Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Agnès Maltais
Ministre de la Culture et des Communications

André Boisclair
Ministre de la Solidarité sociale

Jean-Pierre Jolivet
Ministre des Régions
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Nicole Léger
Ministre déléguée à la Famille et l'Enfance

Guy Julien
Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce
Ministre responsable de la région de la Mauricie

Joseph Facal
Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes
Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Maxime Arseneau
Ministre délégué au Tourisme
Ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

David Cliche
Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux
Ministre responsable de la région de Laval

Gilles Baril
Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse

Jacques Baril
Ministre délégué aux Transports
Ministre responsable de la région Centre-du-Québec

Jocelyne Caron
Whip du gouvernement

Les principales lois adoptées par l'Assemblée nationale à l'automne 1998 et au printemps 1999

LOIS ADOPTÉES EN OCTOBRE 1998

• **Dépenses électorales** — Faisant suite, notamment, au jugement de la Cour d'appel dans la cause Libman, qui invalidait plusieurs dispositions de la Loi électorale, aux propositions de Me Pierre-F. Côté, ancien Directeur général des élections, et aux consultations menées en commission parlementaire par le gouvernement, cette modification à la Loi électorale crée de nouvelles dispositions sur les dépenses en période d'élection. Elle permet, entres autres, à un électeur ou à un groupe composé majoritairement d'électeurs de faire des dépenses de publicité pour faire connaître son opinion sur un sujet d'intérêt public, sans pour autant favoriser ni défavoriser directement un candidat ou un parti.

• **Les revenus agricoles** — Cette modification aux lois sur l'assurance-récolte et l'assurance-stabilisation concrétise les mesures mises de l'avant par le gouvernement pour mettre fin aux manifestations des producteurs de porcs qui culminèrent, en septembre 1998, dans le blocus de l'autoroute 20.

LOIS ADOPTÉES EN JUIN 1999

• **Obligation pour l'électeur d'établir son identité au bureau de vote** — Cette loi obligera les électeurs à s'identifier à l'aide d'une carte lors d'un scrutin provincial, municipal ou scolaire. La loi crée également une Commission permanente de révision de la liste électorale permanente.

• **Réforme de la comptabilité gouvernementale** — Cette loi donne suite à la réforme de la comptabilité gouvernementale annoncée dans le Discours sur le budget du 31 mars 1998 à la suite des recommandations du Vérificateur général sur la tenue d'états financiers consolidés au gouvernement.

• **Création de la société Immobilière SHQ** — Cette société aura pour mission d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment ceux de la Société d'habitation du Québec, et de mettre ces immeubles à la disposition des offices municipaux d'habitation.

• **Un comité consultatif sur l'accessibilité aux études** — Ce Comité est chargé de conseiller le ministre sur les questions relatives à l'aide financière aux études, aux droits de scolarité, aux droits d'inscription ainsi qu'aux droits afférents aux services d'enseignement.

• **Ordre des sages-femmes** — Constitution de l'Ordre des sages-femmes et définition du champ d'exercice exclusif des sages-femmes.

• **Élections et référendums dans les municipalités** — Cette loi étend les pouvoirs du Directeur général des élections en matière d'élections municipales et resserre les règles de ces élections en ce qui a trait à l'autorisation des partis, ainsi qu'au financement et au contrôle de leurs dépenses électorales.

• **Conjoints de fait homosexuels** — Par cette loi le Québec est la première province au Canada à reconnaître les droits et obligations des conjoints de fait du même sexe au même titre que les conjoints de fait de sexes différents.

• **Un ministère pour Jean Rochon** — Création du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

• **Une loi pour Hydro-Québec** — Cette loi, très contestée, assure rétroactivement la légalité de la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998 (voir l'article de Bruno Bisson en page 246).

• **Confessionnalité des écoles** — Cette loi se situe dans la foulée du rapport Proulx (voir l'article de Marc Thibodeau en page 293) sur la place de la religion à l'école. Elle prolonge de deux ans le délai de dérogation aux Chartes des droits afin de continuer d'accorder des privilèges aux confessions religieuses catholiques et protestantes.

• **Réforme de la police** — Modification de certaines dispositions de la Loi de police touchant le personnel de direction de la Sûreté du Québec et pouvoir pour le gouvernement de réglementer la fonction d'enquête dans un corps de police (voir l'article d'Yves Boisvert en page 306).

• **Accréditation des pêcheurs** — Création du Bureau d'accréditation des pêcheurs chargé de mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle de ceux-ci.

• **Une société de la faune** — Création de la Société de la faune et des parcs du Québec, qui a pour mission la conservation de la faune et la gestion des parcs.

• **Discrétion au Revenu** — Découlant directement du débat entourant la transmission de renseignements personnels au ministère du Revenu, cette loi soumet le ministère à certaines exigences en matière de protection des renseignements confidentiels dans l'octroi de contrats de services informatiques. La loi prévoit de plus que les contrats qui étaient en cours au moment de son adoption sont réputés satisfaire à ces exigences.

• **Gratuité des médicaments** — Retour à la gratuité pour les prestataires de la sécurité du revenu les plus démunis. Avec le régime d'assurance-médicaments, cette gratuité avait été abolie.

Chronique de l'Assemblée nationale, d'août 1998 à juin 1999

Remaniement ministériel
Le 23 septembre, le premier ministre procède à un remaniement ministériel. Le Conseil des ministres de 26 membres compte trois nouvelles figures : Joseph Facal est nommé ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Nicole Léger est nommée ministre des Régions et François Legault, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie sans être élu député à l'Assemblée nationale.

Parlementarisme et médias
Du 24 au 26 septembre, l'Assemblée est l'hôte d'un colloque intitulé « Le parlementarisme et les médias », auquel participent des journalistes et des représentants des milieux académiques.

Reprise de la session
Les travaux d'automne de la deuxième session de la trente-cinquième Législature débutent le 20 octobre.

Retrait de la vie politique
Le 21 octobre, le président propose que l'Assemblée nationale souligne le retrait de la vie politique de onze collègues parlementaires :
Claire Vaive (Chapleau)
Jeanne Blackburn (Chicoutimi)
Jean Campeau (Crémazie)
Gérard-Raymond Morin (Dubuc)
Roger Lefebvre (Frontenac)
Robert LeSage (Hull)
John Ciaccia (Mont-Royal), le doyen de l'Assemblée nationale
Lévis Brien (Rousseau)
Marcel Parent (Sauvé)
André Gaulin (Tascherau)
Jean Garon (Lévis)

Dissolution de l'Assemblée et déclenchement des élections
Le 28 octobre 1998, un décret ordonne la dissolution de la trente-cinquième législature et convoque une nouvelle session pour le 9 mars 1999. Un autre décret ordonne la tenue d'élections générales au Québec le 30 novembre 1998.

Répartition des sièges à la prise du décret :

Parti québécois :	74
Parti libéral :	45
Action démocratique :	1
Indépendants :	2
Vacants :	3

Élections générales du 30 novembre 1998
Le Parti québécois est reporté au pouvoir avec 75 sièges (42,87 % des votes exprimés). Le Parti libéral du Québec, avec 48 sièges (43,55 % des votes exprimés), formera à nouveau l'opposition officielle. L'Action démocratique du Québec fait élire un député (11,81 % du vote). C'est la troisième

fois dans l'histoire électorale du Québec que le parti qui recueille une pluralité de votes se voit relégué dans l'opposition (nommément le Parti libéral en 1944, 1966 et 1998). La trente-sixième législature compte 25 nouveaux élus seulement, soit le plus faible taux de renouvellement (20 %) depuis les élections générales de 1962. En fait, le Parlement reproduit presque exactement l'ancien. On compte cependant un nombre record de 29 femmes (19 parmi l'équipe ministérielle, 10 au sein de la députation libérale), soit 23,2 % des élus de ce Parlement, un sommet historique.

Soirée électorale diffusée au parlement

Pour la première fois, l'Assemblée nationale est utilisée par un diffuseur majeur comme plateau de télédiffusion d'une soirée d'élections générales. Les résultats sont diffusés en direct du Salon rouge. Quelque 150 employés de la Société Radio-Canada ont mobilisé certaines installations de l'Assemblée pendant plus d'une semaine pour préparer la diffusion de l'événement. Pour le dérangement, l'Assemblée nationale a fait parvenir à la SRC une facture de 50 000 $.

Assermentation du conseil des ministres

Le 15 décembre, le premier ministre présente les membres du Conseil des ministres. La cérémonie d'assermentation est télédiffusée en direct de la Salle du Conseil législatif (Salon rouge). Le nouveau cabinet compte 26 membres, dont neuf femmes, soit près du tiers des membres du Conseil, une première dans l'histoire du Québec. Autre première, des femmes occupent les postes de ministre de la Justice et de ministre des Affaires municipales. Seulement sept des 26 ministres conservent leurs responsabilités, et six nouvelles figures accèdent au cabinet, dont quatre nouveaux élus : Linda Goupil, Agnès Maltais, Diane Lemieux, Maxime Arseneau ; et deux vétérans : Gilles Baril et Jacques Baril. Cependant, quatre ministres réélus perdent leur portefeuille : Denise Carrier-Perreault, ex-ministre déléguée aux Mines et aux Terres, Roger Bertrand, ex-ministre responsable des Services gouvernementaux, Sylvain Simard, ex-ministre des Relations internationales et Matthias Rioux, ex-ministre du Travail. La première réunion du nouveau conseil a lieu le 16 décembre.

Consultation nationale sur l'eau

Lancement public, le 26 janvier, des travaux de la Commission d'enquête sur l'eau du BAPE. Cette consultation nationale est présidée par André Beauchamp, ancien président du BAPE. Il est secondé des commissaires Gisèle Gallichan et J.C. Thibodeau.

Enquête du DGE dans la circonscription d'Anjou

Le 24 février, le Parti québécois porte plainte au Directeur général des élections (DGE) concernant de présumées irrégularités commises dans la circonscription d'Anjou lors de lacampagne électorale de 1998, irrégularités mises au jour par Radio-Canada dans des reportages sur un réseau de voteurs illégaux aux élections du 30 novembre. Le même jour, le chef du PLQ, Jean Charest, demande à son tour au DGE de faire enquête à ce sujet.

Nouvelle session

La première session de la trente-sixième législature est convoquée le 2 mars 1999,

une semaine plus tôt que la date prévue du 9 mars 1999, pour satisfaire, invoque-t-on au gouvernement, un calendrier sessionnel présumément très chargé. La nouvelle session est marquée de deux premières historiques. Après avoir déposé la liste des candidats proclamés élus à la suite des élections tenues le 30 novembre et le 14 décembre 1998, le secrétaire général, Pierre Duchesne, invite le doyen de l'Assemblée, François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, à présider l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Une première : l'élection du président au scrutin secret

Michel Bissonnet (PLQ), député de Jeanne-Mance, et Jean-Pierre Charbonneau (PQ), député de Borduas, sont candidats. Jean-Pierre Charbonneau est élu président au premier tour au scrutin secret. En 1998, M. Charbonneau, avait rendu public un projet de réforme qui proposait l'élection du président au scrutin. Autre nouveauté, les parlementaires procèdent ensuite à l'élection d'un troisième vice-président issu des rangs de l'opposition. Michel Bissonnet est élu à ce nouveau poste.

« Orphelins de Duplessis »

Le 4 mars, le premier ministre, par une déclaration solennelle, fait des excuses, au nom du Québec et de son gouvernement, et annonce des mesures compensatoires concernant les orphelins et orphelines de Duplessis (voir l'article de Louis Lafrance en page 268).

Discours sur le budget

Le 9 mars, le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, présente son quatrième discours du budget. Le budget 1999-2000 prévoit notamment l'atteinte du déficit zéro un an avant l'objectif que s'était fixé le gouvernement (voir l'article de Germain Belzile en page 363).

Daniel Johnson honoré

Le 1er avril, dans le hall de l'édifice Marie-Guyart de Québec, en présence de personnalités politiques et de membres de la famille, dont deux anciens premiers ministres (Daniel Johnson Jr. et Pierre-Marc Johnson), on dévoile un buste commémorant le 30e anniversaire du décès de l'ancien premier ministre. Daniel Johnson a été premier ministre du 16 juin 1966 au 26 septembre 1968. Il est décédé en fonction le 26 septembre 1968.

Un nouveau DGE

Le 23 avril, M. Jean Jolin est nommé au poste de Directeur général des élections pour une période de six mois, à la suite du décès de Jacques Girard le 10 avril. Âgé de 63 ans, M. Jolin a cependant manifesté son intention de quitter son poste à l'automne 1999.

Révision du mode de scrutin

Le 27 avril, la majorité ministérielle refuse son consentement pour débattre d'une motion du député de Rivière-du-Loup, M. Dumont, proposant la tenue d'une consultation générale par la Commission des institutions et la création d'un « comité des sages » portant sur le mode de scrutin. Une motion identique du député libéral de Westmount-Saint-Louis, Jacques Chagnon, connaît le même sort (voir l'article de Michel Venne en page 261).

Démission de Rita Dionne-Marsolais

Le 28 avril, le premier ministre dépose copie de la déclaration de la ministre du

Revenu, Rita Dionne-Marsolais, en date du 28 avril (déclaration lue à la presse à l'extérieur de la Chambre), concernant sa démission à la suite de l'avis de la Commission d'accès à l'information sur la transmission de certaines données contenues dans les fichiers du ministère du Revenu. Fait unique, c'est la deuxième fois que Mme Marsolais démissionne comme ministre d'un gouvernement du Parti québécois. Élue députée de Rosemont en 1994, elle est en effet nommée ministre de la Culture et des Communications par le premier ministre Jacques Parizeau, qui cependant demandera sa démission deux mois plus tard devant son incapacité à réaliser un « arrimage avec les artisans de ce secteur ».

Bourses du millénaire

Le 5 mai, M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose une lettre, en date du 28 avril, adressée à Jean Chrétien, premier ministre du Canada et signée par M. Bouchard, premier ministre, M. Charest, chef de l'opposition officielle, et M. Dumont, chef de l'Action démocratique du Québec, concernant l'annonce de la création du Fonds des Bourses du millénaire. C'est dans le cadre de l'étude des crédits du Conseil exécutif, le 28 avril, que Jean Charest proposa d'expédier au premier ministre du Canada une lettre cosignée par les trois chefs afin de trancher le litige entourant la création du Fonds des Bourses du millénaire. La lettre fait suite à une motion (la motion Gautrin) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 15 mai 1998. Elle réaffirme la nécessité de respecter les compétences québécoises et d'éviter tout dédoublement du système québécois d'attribution des prêts et bourses aux étudiants. Elle propose que les parties désignent deux négociateurs gouvernementaux afin de dénouer l'impasse qui persiste.

René Lévesque honoré

Le 3 juin, plusieurs personnalités du monde politique assistent au dévoilement, devant l'Hôtel du Parlement, d'un monument en l'honneur de l'ancien premier ministre du Québec. M. Lévesque a été premier ministre de novembre 1976 à octobre 1985. Il est décédé le 1er novembre 1987.

Ajournement d'été

Le 18 juin, après 49 séances, l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 19 octobre 1999.

Séance extraordinaire

Le 2 juillet, pendant la grève des infirmières, l'Assemblée est convoquée en séance extraordinaire afin de procéder à la présentation et à l'adoption de la loi 72, loi concernant la prestation des services de soins infirmiers et des services pharmaceutiques. La loi est adoptée par un vote de 63 pour, 37 contre et aucune abstention (voir l'article de Roch Côté en page 299).

Les partis politiques

Les partis et leur programme

Le Parti québécois

Le conseil national du 30 janvier 1999, à Québec, décide de la tenue du Congrès du Parti québécois les 5, 6 et 7 mai 2000 au Palais des Congrès de Montréal. Le chef du parti et premier ministre, Lucien Bouchard, invite son parti à « un brassage d'idées » sur la souveraineté. Il annonce alors la création d'un groupe de travail pour préparer et animer la réflexion sur la souveraineté et la constitution d'un fonds de soutien à cette fin.

La composition et le mandat de ce groupe de travail présidé par le vice-premier ministre, Bernard Landry, sont rendus publics lors du caucus présessionnel tenu à Ville d'Estérel les 25 et 26 février 1999. Le mandat du comité, doté d'un budget de un million de dollars, consiste « à bien situer la souveraineté du Québec dans la modernité et la mondialisation en dégageant les nouvelles réalités qui la rendent plus que jamais nécessaire à l'aube du troisième millénaire ». L'exécutif national a établi que le comité doit être représentatif du parti, de l'aile parlementaire, du conseil des ministres et de divers milieux.

En sont membres : Bernard Landry, président ; de l'exécutif national : Lucien Bouchard, Fabien Béchard, Gilles Grenier, Marylise Lapierre ; Carmen Sabag-Vaillancourt ; les présidents régionaux : Maxime Barakat, Mario Beaulieu, Angèle Bélanger, Céline Dostie, Gilles Gaumond, Denis Ménard, Jean-Pierre Sabourin ; les jeunes : Isabelle Bouchard, Jean-Hertel Lemieux ; les députés : Manon Blanchet, Jocelyne Caron, François Gendron, David Payne ; les membres du Comité des priorités : Louise Harel, Diane Lemieux, Pauline Marois ; les autres membres du Conseil des ministres : Louise Beaudoin, Paul Bégin, Joseph Facal, Robert Perreault ; du Bloc québécois : Pierre Brien, Bernard Bigras ; les partenaires : Jean Lemoyne, Richard Gervais, Louise Paquet, Guy Bouthillier.

Le Parti libéral du Québec

Au conseil général des 17 et 18 octobre 1998 à Saint-Jean-sur-Richelieu, le parti dévoile son plan pour la croissance de l'économie et de l'emploi dans un rapport intitulé « Agir pour la croissance ». Le programme économique du parti pour la prochaine campagne électorale est qualifié par les observateurs de « virage à droite ».

Le 15 avril, Jean Charest annonce la formation d'un groupe de travail dont le mandat consiste, dans la foulée du rapport « Reconnaissance et interdépendance », programme constitutionnel du parti, « à redéfinir les intérêts du Québec dans un Canada en pleine évolution ». Le groupe de travail de 16 membres (dont 10 avocats ou professeurs de droit, et quatre députés) est présidé par le député de Chapleau et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier.

Le conseil général qui se réunit les 29 et 30 mai à Saint-Hyacinthe est l'occasion pour Jean Charest d'annoncer que son parti amorce un exercice de renouvellement de son programme et de ses structures. M. Charest estime, entre autres, que le temps est venu de revoir le « modèle québécois » (voir l'article de Jean-Pierre Dupuis en page 345)

Le conseil général donne le mandat à la Commission politique, présidée par Marc-André Blanchard, de revoir ce « modèle » et de produire un nouveau programme politique. La Commission devra procéder à une vaste consultation des militants du parti.

Le chef annonce, dans le cadre du même conseil général, qu'un autre groupe de travail, présidé par Monique Jérôme-Forget, sera chargé d'évaluer les impacts de la fiscalité québécoise sur le quotidien des citoyens et de proposer des solutions pour améliorer la situation. Les membres de ce groupe sont : Diane Leblanc, Yvon Marcoux, André Tranchemontagne, Diane Blais, Alain Cousineau, Sean Finn et Alain Paquet. De plus, un groupe d'experts conseils de renom, économistes et fiscalistes, ont accepté d'éclairer le groupe de travail dans sa tâche. Ce sont : Pierre Fortin, Renaud Lachance, Jean-Luc Landry, Michel Lantaigne, Monique Leroux, Pierre Lefebvre et François Vaillancourt.

L'Action démocratique du Québec

Le 15 octobre, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, rend publique la plate-forme constitutionnelle que son parti compte mettre de l'avant lors des élections générales : un projet de loi intitulé « Loi sur la proposition québécoise de paix constitutionnelle ». Il y est proposé un moratoire, pendant au moins toute la durée du prochain mandat gouvernemental, sur la tenue d'un référendum portant sur la souveraineté du Québec. Pendant ce moratoire, le gouvernement du Québec aurait l'obligation de négocier avec le reste du Canada une réforme en profondeur du cadre constitutionnel canadien. Cette réforme reprend pour l'essentiel le contenu de ce que l'on a appelé le Rapport Allaire. Adopté en mars 1991 par le Parti libéral du Québec comme programme constitutionnel, ce rapport contient un projet de réforme du fédéralisme qui accorderait au Québec une pleine souveraineté sur 22 champs de compétence ainsi qu'un droit de veto dans une nouvelle formule d'amendement constitutionnel. L'abandon par le PLQ de ce programme constitutionnel en 1992 au profit de l'entente conclue à Charlottetown entre les premiers ministres, devait mener à la création de l'Action démocratique du Québec au début de 1994.

Le financement des partis

Le Directeur général des élections par intérim, Jean Jolin, a rendu publics le 3 juin les rapports financiers des partis politiques du Québec ainsi que le montant total de la participation de l'État au financement politique québécois pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 1998.

Il se dégage de ces rapports financiers que l'exercice terminé le 31 décembre 1998, année électorale, s'est soldé par un excédant des dépenses sur les revenus (un

déficit) pour huit des neuf formations politiques qui ont produit leur rapport financier. Pour les neuf partis, sans tenir compte des résultats de leurs instances respectives, l'excédent net des dépenses sur les revenus s'élève à 3 420 603 $.

Voici les résultats des trois partis représentés à l'Assemblée nationale :

	1998	1997
	Insuffisance des produits $	Excédent des produits $
Parti québécois	(560 477)	303 914
Parti libéral du Québec	(2 779 158)	630 247
Action démocratique du Québec / Équipe Mario Dumont	(19 991)	7 922

Les partis autorisés ont eu des revenus globaux de 24 909 669 $ et ont dépensé 28 716 362 $ en 1998. Les trois partis représentés à l'Assemblée nationale se partagent 97,4 % des revenus et 97,5 % des dépenses.

Les électeurs québécois ont financé avec enthousiasme leur parti politique préféré, révèlent les derniers rapports financiers. Au total, les électeurs ont versé 13 335 520 $ en 1998. Les entités autorisées ont émis 90 145 reçus, dont 76 672 pour des contributions de 200 $ ou moins. Au total, 13 473 électeurs ont fourni des contributions supérieures à 200 $; ces contributions comptent pour 66 % de l'argent recueilli. La moyenne de l'ensemble des contributions est de 148 $, comparativement à 114 $ en 1997.

Mais les partis autorisés tirent également des revenus considérables des fonds publics, soit 9 317 748 $. La participation financière de l'État au financement politique québécois comprend les montants suivants :

Allocations versées aux partis politiques autorisés

Parti québécois	1 022 936 $
Parti libéral du Québec	1 254 796 $
Action démocratique du Québec / Équipe Mario Dumont	163 254 $
Autres partis	58 440 $
Total	**2 499 426 $**
Remboursements des frais de vérification effectués aux partis (maximum 5500 $)	**22 591 $**
Remboursements de dépenses électorales (Élections générales du 30 novembre 1998 et partielles en 1997 et 1998 : Bertrand, Bourassa, Duplessis, Kamouraska Témiscouata et Argenteuil)	**4 143 033 $**
Crédits d'impôt pour contributions politiques provinciales accordés par Revenu Québec à 34 484 contribuables pour l'année d'imposition 1997	**2 652 698 $**

L'allocation que verse l'État aux partis politiques est basée sur le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale lors des dernières élections. Un montant de 50 sous est accordé pour chaque électeur inscrit. La somme globale est redistribuée entre les partis en fonction du pourcentage de vote obtenu lors des élections du 12 septembre 1994.

Notons enfin que les actifs nets des trois principaux partis politiques au 31

décembre 1998 s'élevaient à 799 991 $ pour le Parti québécois, à 85 124 $ pour le Parti libéral et à 141 173 $ pour l'Action démocratique de Mario Dumont.

Les 10 partis politiques provinciaux autorisés au 15 juin 1999

Action démocratique du Québec
Chef : Mario Dumont

Bloc-pot
Chef : Marc Saint-Maurice

Parti communiste du Québec
Chef : Malek Khouri

Parti de la démocratie socialiste
Chef : Paul Rose

Parti de la loi naturelle du Québec/ Natural Law Party of Québec
Chef : Allen Faguy

Parti égalité/Equality Party
Chef : Keith Henderson

Parti innovateur du Québec
Chef : Raymond Robitaille

Parti libéral du Québec/ Québec Liberal Party
Chef : Jean Charest

Parti marxiste-léniniste du Québec
Chef : Claude Brunelle

Parti québécois
Chef : Lucien Bouchard

Notes sur les élections générales de 1998
Des élections générales se sont tenues le 30 novembre 1998 dans 124 circonscriptions électorales et un scrutin le 14 décembre 1998 dans la circonscription électorale de Masson. La campagne électorale a duré 33 jours, le minimum prévu par la loi.

La liste électorale permanente est utilisée pour la première fois en élections générales à l'occasion de ce scrutin général. À la prise du décret déclenchant les élections, la liste électorale préliminaire contenait les noms de 5 189 168 électeurs. Le soir des élections, 5 254 482 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale, dont 16 606 électeurs hors Québec et 3113 détenus. Les 10 partis politiques autorisés au moment du scrutin étaient les mêmes que ceux qui apparaissent plus haut en date du 15 juin 1999.

Résultats

PLQ	1 771 858	43,55 %	48 sièges
PQ	1 744 240	42,87 %	76 sièges
ADQ	480 636	11,81 %	1 siège
Autres	71 738	1,76 %	
Total des bulletins valides :		4 068 472	98,87 %
Total des bulletins rejetés :		46 691	1,13 %
Total du vote exercé :		4 115 163	78,32 %

Total des électeurs inscrits : 5 254 482

Cinq dépouillements judiciaires ont été effectués dans les circonscriptions d'Anjou, d'Argenteuil, de Charlesbourg, de Kamouraska-Témiscouata et de Shefford. Dans tous les cas, les recomptages ont confirmé l'élection des candidats qui avaient été déclarés élus le soir des élections.

Rapport des dépenses électorales
Le maximum des dépenses permises pour les 125 candidats d'un parti ayant participé aux élections générales du 30 novembre

s'élevait à 5 327 205 $. Tandis que pour le parti lui-même, le montant était de 2 642 382 $. Les avances faites aux candidats sur le remboursement de leurs dépenses totalisent 4 053 700 $ au 27 janvier 1999.

Le 4 mai 1999, le rapport des dépenses électorales que publie le Directeur général des élections indiquait que les partis ont dépensé ensemble 15,2 millions durant la campagne électorale de 1998.

PLQ	7,3 millions
PQ	6,7 millions
ADQ	950 000 $
PE	79 000 $
PDS	65 000 $

Au cours de la trente-cinquième Législature, douze élections partielles ont été tenues :

Jonquière
19-02-1996 Lucien Bouchard

La Prairie
19-02-1996 Monique Simard

L'Assomption
10-06-1996 Jean-Claude Saint-André

Outremont
10-06-1996 Pierre-Étienne Laporte

Pointe-aux-Trembles
09-12-1996 Nicole Léger

Beauce-Sud
28-04-1997 Diane Leblanc

Prévost
28-04-1997 Lucie Papineau

Bertrand
06-10-1997 Denis Chalifoux

Bourassa
06-10-1997 Michèle Lamquin-Éthier

Duplessis
06-10-1997 Normand Duguay

Kamouraska-Témiscouata
06-10-1997 Claude Béchard

Argenteuil
01-06-1998 David Whissell

Une importante victoire judiciaire

Le 11 décembre 1998, un jugement rendu par la juge France Thibault, de la Cour supérieure, a invalidé certains éléments de la Loi électorale du Québec concernant le financement des partis politiques. Ces dispositions ont été jugées inconstitutionnelles parce qu'elles créent une inégalité financière défavorisant les tiers partis comme l'Action démocratique du Québec. L'ADQ contestait le droit qu'avaient le PQ et le PLQ au remboursement de leurs dépenses électorales s'ils remportaient au moins 15 % du vote et bénéficiaient d'une avance de 35 % de ce remboursement dès le début de la campagne électorale. L'ADQ contestait de plus le privilège d'avoir, le jour des élections, deux représentants à chaque bureau de vote payés par les fonds publics. À cause de ce jugement, les candidats des grands partis n'auront plus le droit, lors des futures campagnes électorales, à une avance ni au paiement du salaire de leurs représentants dans les bureaux de scrutin, ce qui constitue une économie de huit millions pour les contribuables. De plus, le remboursement des dépenses sera offert à tous les candidats qui obtiendront plus de 15 % des voix.

Les informations sur le personnel parlementaire, les lois adoptées, la vie du Parlement et des partis ont été rassemblées par Serge Laplante, recherchiste au bureau parlementaire du quotidien Le Devoir *à Québec.*

Les premiers ministres du Québec depuis 1867

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier	15 juillet 1867	C
OUIMET, Gédéon	27 février 1873	C
BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Charles-Eugène	22 septembre 1874	C
JOLY DE LOTBINIÈRE, Henri-Gustave	8 mars 1878	L
CHAPLEAU, Joseph-Adolphe	31 octobre 1879	C
MOUSSEAU, Joseph-Alfred	31 juillet 1882	C
ROSS, John Jones	23 janvier 1884	C
TAILLON, Louis-Olivier	25 janvier 1887	C
MERCIER, Honoré (père)	29 janvier 1887	L
BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Charles-Eugène	21 décembre 1897	C
TAILLON, Louis-Olivier	16 décembre 1892	C
FLYNN, Edmund James	11 mai 1896	C
MARCHAND, Félix-Gabriel	24 mai 1897	L
PARENT, Siméon-Napoléon	3 octobre 1900	L
GOUIN, Lomer	23 mars 1905	L
TASCHEREAU, Louis-Alexandre	9 juillet 1920	L
GODBOUT, Joseph-Adélard	11 juin 1936	L
DUPLESSIS, Maurice Le Noblet	30 août 1944	UN
SAUVÉ, Joseph-Mignault-Paul	11 septembre 1959	UN
BARRETTE, Antonio	8 janvier 1960	UN
LESAGE, Jean	5 juillet 1960	L
JOHNSON, Daniel (père)	16 juin 1966	UN
BERTRAND, Jean-Jacques	2 octobre 1968	UN
BOURASSA, Robert	12 mai 1970	L
LÉVESQUE, René	25 novembre 1976	PQ
JOHNSON, Pierre Marc	3 octobre 1985	PQ
BOURASSA, Robert	12 décembre 1985	L
JOHNSON, Daniel (fils)	11 janvier 1994	L
PARIZEAU, Jacques	26 septembre 1994	PQ
BOUCHARD, Lucien	29 janvier 1996	PQ

Vie économique

Débat : le modèle québécois	345
État de l'économie	352
Les finances publiques	363
Le mouvement Desjardins	369
La presse écrite	373

DÉBAT

Un modèle québécois tourmenté

JEAN-PIERRE DUPUIS

La remise en cause et la défense du « modèle québécois » auront alimenté le principal débat dans le domaine économique, au cours de l'année. Faut-il réformer ce modèle ou faut-il carrément l'abandonner ?

L'arrivée de Jean Charest à la tête des libéraux relance un vieux débat sur le modèle québécois de développement économique tel qu'il a été développé depuis la Révolution tranquille, et où l'État occupe une position centrale[1].

Ce modèle devait permettre aux Québécois de prendre le contrôle de leur économie, de développer les ressources naturelles peu ou mal exploitées, de favoriser le développement des entreprises et des régions et d'assurer l'accès des francophones aux postes de direction des grandes entreprises.

Un vieux débat, car on se rappellera qu'en 1985, au moment de la reprise du pouvoir par les libéraux, était lancé un vaste chantier de réexamen de ce modèle. Le gouvernement Bourassa créa trois comités de travail — l'un sur la privatisation des sociétés d'État, un autre sur le contrôle des dépenses publiques et un dernier sur la déréglementation — qui avaient pour mandat d'examiner les activités de l'État québécois et de ses sociétés et de lui faire des propositions. Les rapports de ces comités, dont les membres étaient largement issus du milieu des affaires, conclurent que le gouvernement avait atteint la plupart des objectifs qu'il s'était fixés dans les années 1960 et qu'il n'avait plus besoin d'intervenir si massivement dans l'économie. En conséquence, ils proposèrent une privatisation de nombreuses sociétés d'État, un examen en profondeur du fonctionnement et des priorités des programmes et services sociaux existants et une déréglementation importante de l'État.

On connaît la suite : il y eut bien certaines actions entreprises, comme la privatisation de quelques « canards boiteux » (Québécair, Madelipêche et la Raffinerie de sucre du Québec) et une légère déréglementation dans quelques secteurs (camionnage, heures d'affaires des commerces, santé et sécurité au travail) mais, dans l'ensemble, et à la suite de l'impopularité des premières mesures et du peu d'empressement du premier ministre Robert Bourassa de mettre en application les recommandations du rapport, l'État a continué de jouer un rôle central dans l'économie québécoise (Séguin et Bélanger-Martin, 1993). C'est même un ministre libéral, Gérald Tremblay, qui redonnera un nouveau souffle au modèle de développement économique québécois en populari-

sant l'idée de grappes industrielles qui devaient permettre aux différents acteurs économiques (entreprises, syndicats, État) de se concerter et de travailler ensemble à promouvoir le développement de certains secteurs industriels où le Québec jouissait déjà d'atouts particuliers (énergie à bas prix, masse critique, etc.).

La super-SGF lance le débat

Ainsi quand le nouveau chef libéral propose de revoir le modèle québécois qu'il juge avoir donné dans le passé des « résultats médiocres », il relance un vieux débat qui n'a pourtant pas souri aux libéraux de l'époque. Mais il faut dire, à sa décharge, que le contexte d'alors y est plutôt favorable. La crise des finances publiques, le train de compressions mis de l'avant par le gouvernement Bouchard qui soulève du mécontentement et le vent de néolibéralisme qui souffle sur le monde sont autant de facteurs qui favorisent une réflexion sur le modèle.

Le débat décolle véritablement quand Jean Charest s'oppose en campagne électorale à la super-SGF récemment créée par le gouvernement Bouchard qui prévoit y injecter deux milliards en cinq ans afin d'attirer des investissements étrangers au Québec. Le chef de l'opposition officielle propose plutôt d'utiliser cette somme pour réduire les impôts des Québécois. Or, le débat ne tourne pas à l'avantage du chef libéral. D'une part, de nombreux observateurs et analystes font remarquer que le projet des libéraux est irréaliste puisqu'il ne s'agit pas de nouveaux crédits mais en partie de profits anticipés d'Hydro-Québec qui sont loin d'être acquis et de sommes que le gouvernement se propose d'emprunter sur les marchés financiers. D'autre part, le milieu des affaires fait entendre des voix discordantes en faveur de la super-SGF. Ce que ne semblait pas avoir prévu le nouveau chef libéral.

Ainsi, par exemple, Gérald Ponton, président de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, soutient, lors du Forum 1998 des gens d'affaires, que le Québec « s'est donné des outils de développement comme société et la SGF est un de ceux-là. Ce serait une erreur de retirer les deux milliards à la SGF si les résultats sont là ». Dans le même ordre d'idées, Jacques Lamarre, président de SNC-Lavalin, avance, à l'occasion d'un discours prononcé devant le Centre canadien de Montréal, que la SGF est « un organisme qui fait faire par le secteur privé »et qui « a fait beaucoup de bonnes choses par le passé » et qu'en ce sens la réforme de la société d'État n'est pas une priorité pour le milieu des affaires.

Reste que les déclarations du chef de l'opposition font beaucoup de bruit et trouvent un écho favorable dans certains milieux, comme à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et dans le *Globe and Mail* qui présente Jean Charest comme celui qui procédera au « démembrement du modèle économique Québec inc. ».

La vente de Provigo

Le débat prend une tournure encore plus concrète lorsque, en pleine campagne électorale, Provigo annonce qu'elle va accepter l'offre d'achat du groupe ontarien Loblaw. Le gouvernement du Québec, par le biais de la Caisse de dépôt et placement qui détient 35 % des actions de l'entreprise, a les moyens de bloquer la transaction.

Il faut se rappeler que, dans le passé, le gouvernement a soutenu, par l'entremise de ses sociétés d'État, la montée des

grands groupes comme Provigo et Métro-Richelieu et qu'il s'est opposé à la prise de contrôle des entreprises québécoises dans ce secteur par des joueurs étrangers. Ainsi, au début des années 1980, il s'est opposé à la prise de contrôle de Provigo par l'américaine Blackstone. Plus tard, il s'est opposé à la vente de Steinberg à l'ontarienne Oxdon en permettant au groupe de Michel Gaucher de s'accaparer des magasins et à la Caisse de dépôt et placement de mettre la main sur Ivanhoe, une filiale de Steinberg qui représentait le plus bel actif de l'entreprise (propriétaires des nombreux centres commerciaux où se trouvaient les magasins d'alimentation Steinberg). Le gouvernement allait-il permettre cette fois qu'une des deux grandes entreprises de distribution alimentaire québécoise passe entre les mains d'une entreprise étrangère ? La vente de Provigo devenait alors, selon plusieurs observateurs, aussi bien un enjeu électoral qu'une mise à l'épreuve du modèle québécois. Ainsi, Alain Dubuc, éditorialiste à *La Presse*, écrit à propos de cette vente : « Si Québec accepte cette transaction, ce sera une rupture avec la philosophie de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 20 ans ».

Finalement, le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement décident de ne pas s'y opposer. En effet, selon de nombreux experts, les autres scénarios envisagés n'étaient guère souhaitables. Ainsi, la fusion de Provigo avec Métro-Richelieu pour créer une méga entreprise aurait entraîné probablement la fermeture de nombreux magasins qui, très souvent, se côtoient dans plusieurs villages ou quartiers, voire dans la même rue, risquant de provoquer du même coup de nombreuses mises à pied. Le syndicat des TUAC (local 500) qui représente 10 000 des 17 000 employés syndiqués chez Provigo pressait d'ailleurs la Caisse de dépôt et placement d'accepter l'offre pour préserver les emplois de ses membres. De plus, la fusion aurait assurément entraîné une augmentation des prix des produits pour les consommateurs, puisque la disparition d'un des deux géants réduirait presque à néant la concurrence.

La Caisse s'est donc contentée d'obtenir la garantie que la nouvelle entreprise continuerait, pour au moins sept ans, de s'approvisionner chez les agriculteurs québécois qui risquaient d'être les vrais perdants de cette transaction. Elle a empoché également plus de 500 millions pour la vente de ses actions.

La vente de Provigo signifie-t-elle la fin d'une époque, la rupture avec une philosophie vieille de 20 ans, comme l'avait annoncé l'éditorialiste de *La Presse* ?

Pas vraiment, puisque d'une part le débat reprend de plus belle après l'annonce de cette vente, preuve que la plupart n'y voient pas un événement significatif, et d'autre part parce que, contrairement à ce que soutenait l'éditorialiste, il ne s'agit pas tout à fait d'une première. En 1988, le gouvernement du Québec n'est pas intervenu pour empêcher la vente de Consol-Bathurst à l'entreprise américaine Stone Contenair. En effet, si le gouvernement de l'époque avait réussi à s'entendre avec Consol-Bathurst qui souhaitait acquérir Domtar, propriété de la Société générale de financement et de la Caisse de dépôt et placement, pour créer une des plus grandes papetières au monde, cette entreprise n'aurait pas été vendue au groupe américain. En n'intervenant pas, le gouvernement laissait ainsi passer entre les mains des Américains une entreprise qu'il avait contribué à faire croître par ses divers

programmes de soutien à l'industrie forestière durant les années 1980. Le gouvernement, principal acteur du modèle québécois, s'était là aussi fait très discret.

Les pressions se multiplient

La campagne électorale terminée et bien digérée n'empêche pas la relance du débat sur l'originalité mais surtout la pertinence du modèle québécois en cette fin de décennie. Ainsi, plusieurs acteurs économiques et sociaux, comme maints observateurs et analystes, proposent soit une vaste réforme de ce modèle issu des années 60, soit une réflexion approfondie sur celui-ci.

Une idée lancée par Gérald Ponton, président de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, retient l'attention et oriente en partie les débats. Lors de sa défense de la super-SGF durant la dernière campagne électorale, il avait évoqué l'idée de faire comparaître régulièrement la SGF devant une commission parlementaire afin d'y produire un bilan de ses placements. L'idée se transforme peu à peu à la suite de l'interprétation qu'en ont les différents acteurs (politiciens, syndicalistes, éditorialistes, etc.) pour devenir tour à tour une commission qui scruterait le plan de développement de cette entreprise d'État, une commission d'évaluation des sociétés d'État, une commission nationale de l'économie et de l'emploi, etc. Les changements d'appellation illustrent bien l'orientation de plus en plus large qu'aurait cette commission, à savoir de revoir le rôle de l'État et de ses sociétés dans l'économie.

Intervention de Claude Castonguay

Claude Castonguay, l'ex-ministre libéral et père de l'assurance-maladie québécoise, fait également une intervention publique fort remarquée sur le sujet en signant un texte dans *La Presse* du 3 mars 1999. Dans ce texte, il se demande s'il est possible pour le Québec de rester dans la course avec un vieux modèle issu des années 60. Selon lui, « d'une intervention nécessaire et ciblée dans des secteurs névralgiques, l'État a graduellement envahi à toute fin pratique tous les domaines. Ce qui fait en sorte qu'aujourd'hui l'interventionnisme de l'État est plus prononcé au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord ».

Il justifie un réexamen de ce modèle par une comparaison avec l'Ontario qui indique une croissance de l'économie plus lente au Québec (156 % entre 1980 et 1996 contre 202 %), une dette plus importante (64,7 % du PIB contre 33,9 %), des impôts plus élevés (42,4 % des revenus contre 26,1 %), etc. Il conclut de cette analyse qu'il faut avant tout « un changement de mentalité, de perspective et d'équilibre. L'on doit cesser de voir l'interventionnisme de l'État comme la solution à la plupart des problèmes et miser davantage sur l'initiative des individus, des entreprises et des institutions ». Il propose de placer la priorité sur « la réduction de la dette publique et des impôts, le remplacement des subventions par des crédits d'impôt et un allégement de la réglementation et des exigences bureaucratiques de l'État ».

Même la CSN

Les acteurs du monde syndical et communautaire ne seront pas en reste. Ainsi Gérald Larose, alors président de la CSN, en appelle-t-il lui aussi à un examen approfondi du modèle québécois.

Il propose de « décentraliser et débureaucratiser l'État parce qu'il ne permet pas à la société civile de prendre la place qui lui revient ». En fait, en souhaitant une société civile mieux organisée, incluant le

patronat, et ainsi plus en mesure de rendre des comptes, Larose propose un élargissement du modèle, voire sa démocratisation : « Il faut miser sur la démocratisation accrue des différentes sphères de la société ».

Dans cet esprit, il propose un aplatissement « de la pyramide hiérarchique pour que les tâches de ceux qui sont au service du public soient enrichies. Il faut faire place aux usagers, décentraliser un certain nombre de lieux de décision afin qu'ils participent directement à la détermination des services (...) Il y a un modèle à réinventer, mais à partir de ce qui se développe déjà sur le terrain (...) Ce dont nous parlons, c'est de débureaucratisation, de simplification et d'allégement de la réglementation et non pas de déréglementation. (...) Cela ne signifie pas moins d'impôt. Cela signifie un usage encore plus productif et rentable des impôts ».

Dans le même esprit, Pierre Paquette, ancien secrétaire de la CSN parlant au nom des groupes communautaires, a souhaité, peu avant le discours du budget du ministre Landry, une consultation plus large et systématique des différents acteurs sociaux dans la préparation du budget du Québec. En fait, Paquette propose que le gouvernement du Québec, « à l'instar de ce qui existe en Norvège par exemple, [crée] un lieu de discussion sur l'ensemble des éléments macroéconomiques qui déterminent la croissance et l'emploi, comme le proposait récemment Gérald Ponton de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec. »

Ces demandes des groupes syndicaux et communautaires ne datent pas d'hier. Depuis le début des années 1990, ces derniers demandent au gouvernement du Québec une plus grande décentralisation. Le mouvement syndical a lui-même entrepris une réflexion sur le sujet durant cette période comme en font foi les prises de position publique des centrales en faveur des régions (*Bâtir le Québec des régions*, CSN, 1992 ; *Développer ensemble tous les coins du pays*, FTQ, 1994 ; etc.). De plus, lors des commissions régionales sur la souveraineté qui ont été tenues avant le dernier référendum, les groupes syndicaux et communautaires ont manifesté fortement leur désir d'un État décentralisé et plus près des préoccupations des gens ordinaires.

La défense du gouvernement

Face à ces attaques répétées, et menées sur plusieurs fronts, le gouvernement, avec Bernard Landry et Lucien Bouchard en tête, mènera une contre-offensive pour le moins improductive. Ainsi, Bernard Landry multipliera les références aux vertus du modèle québécois. Par exemple, la création d'une société en commandite contrôlée par le Fonds de solidarité (35 %), la Société des Alcools (35 %), les Vins Andres (15 %) et la Société de vin internationale Geloso (15 %) pour gérer l'usine d'embouteillage de la SAQ est présentée « comme une belle manifestation du modèle québécois » par le ministre des Finances.

Le ministre soutient également dans son discours du budget que « les succès obtenus au cours de l'année qui vient de se terminer [dans le développement économique] démontrent la véritable efficacité de ce qu'on peut appeler avec fierté le modèle québécois de développement économique » et que le régime d'imposition le plus progressif en Amérique du Nord « reflète les valeurs de solidarité et de partage qui sont les nôtres... » Même si, pour

le gouvernement, il n'est nullement question de revoir en profondeur le modèle de développement économique, la porte reste tout de même entrouverte puisque, comme le dit le ministre dans ce même discours, le gouvernement doit se préoccuper « de la mobilité grandissante des travailleurs, de l'impact des impôts sur la croissance et l'emploi, ainsi que de la concurrence que nous livrent nos partenaires économiques ». Le contexte économique mondial interpelle en effet fortement le gouvernement.

L'identité en cause

Le premier ministre Lucien Bouchard va cependant encore plus loin que son ministre dans la défense du modèle en s'en prenant à Jean Charest, celui qui a déclenché le débat durant la dernière campagne électorale. Il soutient, lors d'une allocution présentée devant 400 militants péquistes, réunis à Saint-Hyacinthe pour une journée de réflexion sur la souveraineté, que « la bataille enclenchée contre le modèle québécois, c'est une bataille contre l'identité québécoise. Une offensive pour nous convaincre de dissoudre notre identité dans le grand bain canadien ». Avec cette déclaration de Bouchard, le débat atteint un paroxysme et soulève un tollé qui a vu se déchaîner l'humour des caricaturistes et la réprobation d'une grande partie des intellectuels et des éditorialistes qui ne partagent pas le point de vue du premier ministre. En fait, même Bernard Landry et Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, ont pris leur distance face à cette déclaration du premier ministre. Celui-ci s'est quelque peu rétracté quelques jours plus tard en disant qu'il ne fallait pas interpréter ces propos comme un refus d'avoir un débat sur le modèle québécois, qu'au contraire « c'est très important de moderniser les politiques qui sont à moderniser ».

Mais, comme on peut le constater à la lecture des analyses et des commentaires de maints observateurs et éditorialistes, il semble que les déclarations de Bernard Landry et de Lucien Bouchard ne convainquent personne. Tous attendent et demandent un geste concret comme la création de la fameuse commission proposée par Gérald Ponton il y a déjà plusieurs mois.

Réduire, élargir ou consolider le modèle?

Ainsi, selon de nombreux acteurs, le modèle québécois de développement économique aurait fait son temps. Pour les uns, les Charest, Castonguay et compagnie, il s'agit de réduire le rôle de l'État et de laisser plus de place aux initiatives privées, voire aux entreprises privées.

Nous retrouvons là essentiellement la position des libéraux de 1985 qui n'ont pourtant pas pu mener à terme leur projet durant leurs deux mandats successifs. Pour d'autres, les Larose, Paquette et compagnie, il faut au contraire élargir la portée du modèle québécois en faisant davantage participer les acteurs sociaux, qu'ils soient issus du monde communautaire, syndical ou patronal. Pour eux, il ne s'agit pas d'avoir moins d'État mais un État meilleur.

Finalement, pour le gouvernement québécois, il s'agit de consolider le modèle tout en ciblant mieux ses actions. Une super-SGF regroupant des sociétés comme Soquem, Soquip et Rexfor sera plus efficace qu'une SGF « ordinaire » ; de même, la transformation de la Société industrielle du Québec en Investissement-Québec permettra d'atteindre des objectifs de développement économique en offrant, comme le soutient son président Louis Roquet, « un

ensemble d'incitatifs fiscaux et financiers taillés sur mesure pour combler les besoins particuliers des entreprises ».

Avec ces deux initiatives, l'objectif du gouvernement est davantage d'appuyer les initiatives privées que de s'y substituer, comme l'ont compris Gérald Ponton et Jacques Lamarre, respectivement président de l'Alliance des exportateurs et des manufacturiers du Québec et président de SNC-Lavalin, à l'automne 1998.

En fait, c'est depuis le début des années 1980 que l'action gouvernementale s'est transformée, passant d'un rôle d'entrepreneur à celui d'entremetteur comme l'ont bien noté Séguin et Bélanger-Martin (1993), en référence à des initiatives comme le Régime d'épargne-actions (RÉA) et le Fonds de solidarité de la FTQ ou à la mise en œuvre de la politique des grappes industrielles. L'inaction du gouvernement dans la vente de Provigo au groupe Loblaw est un autre indice de cette transformation entreprise par l'État québécois.

Reste que le désir d'une réflexion plus large et plus rigoureuse sur le modèle est souhaitée par plusieurs acteurs (politiciens, dirigeants d'entreprises, leaders syndicaux, organisateurs communautaires, etc.) mais le sens à donner à cette réflexion varie énormément de l'un à l'autre. Réduire, élargir ou consolider le modèle québécois voilà la question !

Jean-Pierre Dupuis est professeur à l'École des Hautes études commerciales (HEC).

Références

Dupuis, Jean-Pierre (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge, Les Presses Inter Universitaires et Les Éditions 2 Continents, 1995, 183 p.

Séguin, Francine, Bélanger-Martin, Luc, « De l'État-entrepreneur à l'État-mailleur : le Fonds de solidarité », *Gestion*, vol. 18, n° 3, 1993, p. 82-90.

Note

1. Selon certains chercheurs, un modèle québécois existe avant la Révolution tranquille mais le rôle de l'État y est moins central. Ce modèle reposait sur la concertation entre certains acteurs du monde des affaires, des coopératives et des syndicats qui cherchaient à atteindre sensiblement les mêmes objectifs économiques que ceux de la Révolution tranquille. Cependant, désespérant de ne jamais y arriver, ces acteurs se sont tournés vers l'État pour qu'il tente de les réaliser. À ce sujet, voir le débat dans Dupuis (1995).

Une bonne fin de décennie

FRANÇOIS NORMAND

Il semble bien que les trois dernières années de la décennie en seront aussi les meilleures pour l'économie québécoise. Le PIB a enregistré une hausse intéressante de 2,7 % en 1998. Et surtout, la tendance semble devoir se maintenir pour les deux prochaines années.

Depuis le début des années 90, les États-Unis vivent un véritable âge d'or sur le plan économique. À vrai dire, on n'a pas vu pareil cycle d'expansion depuis les lendemains de la Deuxième Guerre mondiale dans la foulée des Trente glorieuses.

Toutefois, l'économie québécoise n'a pas profité de la croissance américaine, ou si peu, dans la première moitié de la décennie. La situation s'est redressée en 1997, mais surtout en 1998, année où l'économie québécoise a progressé de 2,7 %.

D'ailleurs, les exportations québécoises ont fait un bond de 8,9 % en 1998. Cette croissance est attribuable au commerce avec les États-Unis où sont dirigées près de 85 % des exportations du Québec. La valeur des expéditions québécoises vers ce pays a crû de 10 % en 1998, alors que les exportations vers les autres pays ont reculé de près de 3 %.

« La demande toujours croissante des divers agents économiques a eu un impact positif sur la plupart des secteurs productifs de l'économie québécoise », peut-on lire dans un document publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec sous le titre *Actualités conjoncturelles - juin 1999* (volume 9, numéro 3).

En 1998, le produit intérieur brut (PIB) réel a donc progressé de 2,7 % pour atteindre les 152,7 milliards de dollars constants. Cette performance est la deuxième en importance de la décennie après la forte croissance de 4 % enregistrée en 1994.

« Compte tenu du ralentissement économique international et des différents événements particuliers, tels que la tempête de verglas et certains conflits de travail qui ont influencé l'évolution de la production québécoise tout au long de 1998, ce résultat est meilleur que ce qui était anticipé », soulignent les économistes du ministère de l'Industrie et du Commerce.

La majorité des secteurs productifs de l'économie québécoise ont participé à cette croissance de 2,7 % en 1998. Par exemple, les industries qui fabriquent des biens ont enregistré un bond de 3,6 %. La croissance a cependant été plus modeste du côté des industries des services, celles-ci faisant un saut modéré de 2,3 %.

La plupart des économistes s'entendent pour dire que l'activité soutenue dans

Graphique 1
Taux de change du dollar canadien en cents É.-U.

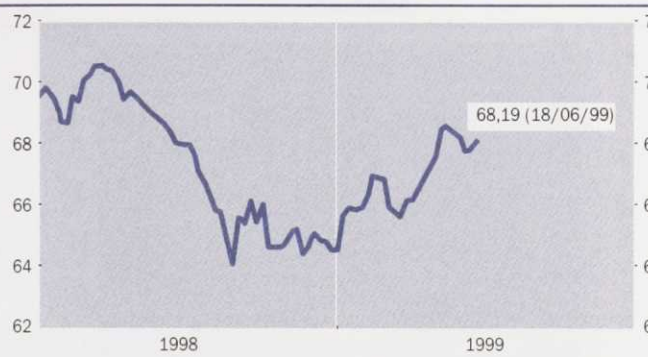

Source : Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, MIC.

la foulée du Grand verglas est principalement principalement responsable de la vigueur des industries des biens en 1998.

Les industries en croissance

Pour ce qui est des industries les plus performantes de l'économie québécoise en 1998, on peut souligner la performance du secteur manufacturier qui a réalisé une croissance de 5 %. Les industries manufacturières, qui représentent 20,6 % du PIB réel total aux coûts des facteurs, représentent 33,2 % de la croissance. Mais cette croissance de la production n'a pas été constante d'un trimestre à l'autre, précisent les économistes du ministère.

Selon eux, ce sont essentiellement les industries de biens durables qui ont été responsables de la croissance de la production manufacturière en 1998.

Tableau 1
Investissements : principaux projets en cours et à venir

Lieu	Entreprise	Projet	Valeur
Alma	Alcan	Aluminium	2200 M$
Côte-Nord	Hydro-Québec	Barrage SM-3	2100 M$
Melocheville	Hydro-Québec	Rénovation centrale Beauharnois	766 M$
Asbestos	Magnola	Usine de magnésium	730 M$
Mont-Tremblant	Intrawest	Station touristique	500 M$

Source : Commission de la construction du Québec.

Graphique 2
Évolution des livraisons manufacturières (en milliards de dollars)
Québec et Ontario

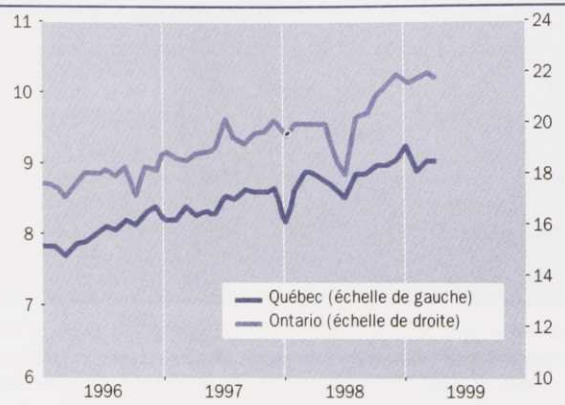

Source : Statistique Canada. Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, MIC. Données désaisonnalisées.

Produits électriques

L'industrie le plus vigoureuse a été celle des produits électriques et électroniques, enregistrant une solide croissance de 18,7 %. Cette industrie est d'ailleurs en plein essor en raison de la demande soutenue de composantes électroniques dans la foulée du développement rapide des technologies de l'information et des télécommunications. Mais « paradoxalement », font remarquer les économistes du ministère, l'emploi y a reculé de manière proportionnelle à la croissance, soit une perte de 18,4 % des effectifs !

Bois, transports et machinerie

D'autres secteurs comme celui du bois (8,4 %), du matériel de transport (5,9 %) et de la machinerie (6,1 %) ont aussi affiché de bons taux de croissance. Parmi les autres secteurs industriels de l'économie québécoise, celui de la construction affiche également de bons résultats, enregistrant une croissance de 8,7 % en 1998, du jamais vu depuis au moins 1984 (année du début des données du PIB réel au coût des facteurs).

Fort d'une croissance de 10,5 %, la construction non résidentielle est à l'origine de la vigueur de cette industrie, expliquent les auteurs de l'étude. « Les activités de réparation et de reconstruction réalisés à la suite des dommages causés par le verglas, avec notamment l'ajout des quatre boucles d'alimentation en électricité (boucle montérégienne, boucle outaouaise, boucle centre-ville de Montréal et boucle de Québec) sont en grande partie responsables de ce dynamisme. »

Graphique 3
Stocks manufacturiers Canada (en milliards de dollars)
(désaisonnalisés)

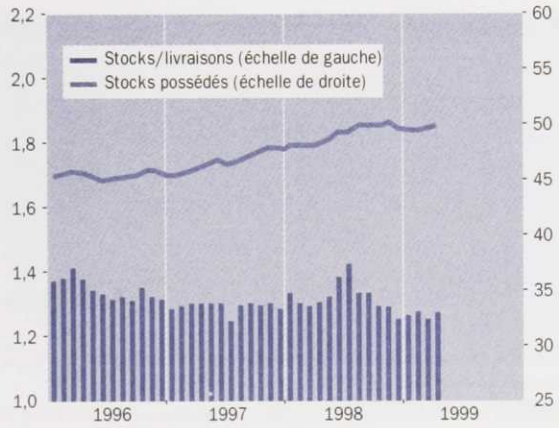

Source : Statistique Canada. Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, MIC.

Bâtiment

La construction résidentielle n'est pas non plus en reste. Compte tenu de la chute de 10,7 % des mises en chantier, la croissance de 4,8 % réalisée par le secteur domiciliaire tient essentiellement à la vigueur des dépenses de rénovation et de réparation. En 1998, après deux années consécutives de baisses marquées, l'emploi dans l'industrie de la construction a d'ailleurs progressé de 4,2 %, soit la plus importante hausse en dix ans.

Commerce

Le secteur commercial a également connu une bonne année en 1998. À elles seules, les activités des grossistes et des détaillants accaparent 17,1 % de la hausse de production des industries en croissance. « Cette industrie se situe parmi celles qui apportent les plus fortes contributions à l'augmentation du PIB réel en 1998, notent les économistes. La vigueur est cependant surtout concentrée dans le commerce de gros, où la progression se chiffre à 6,9 % contre 2,6 % dans le commerce de détail. »

L'emploi est en hausse de 7,5 % dans le commerce de gros en bonne partie attribuable à la forte demande dans les secteurs des ordinateurs et autres produits informatiques comparativement à un recul de 0,3 % du nombre de postes de détaillants. Enfin, la bonne performance s'est accompagnée d'un recul marqué du nombre des faillites d'entreprises, autant dans les activités de gros (32,1 %) qu'au détail (14,5 %).

Graphique 4
Exportations internationales (variations en %)
Québec et Canada

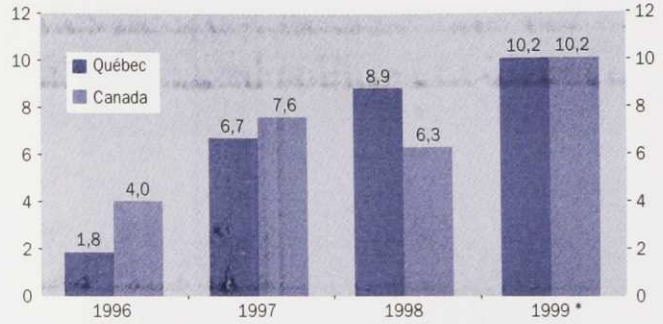

Source : PSQ. Données sur le commerce international du Québec. Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, MIC.
* Données pour les trois premiers mois de l'année.

Services aux entreprises
Le secteur des services aux entreprises a également participé activement à la croissance du PIB en 1998. D'ailleurs, si l'on exclut la récession du début des années 90, cette industrie affiche un essor continu depuis 1984.

La bonne performance de ce secteur est attribuable en grande partie à la forte demande de services informatiques, notamment en raison du développement rapide des réseaux informatiques et des technologies de l'information. « À ces tendances de fonds s'ajoute l'accroissement de la demande de services informatiques en raison du bogue de l'an 2000 », précisent les économistes.

Communications
Enfin, les services de communications ont aussi fait bonne figure en 1998. Le secteur affiche une croissance de 7,3 %, après des gains de 2,6 % et de 5,1 % en 1996 et 1997 respectivement. L'emploi a également enregistré une croissance remarquable de 13,3 % pour l'ensemble de l'année, ce qui signifie une création nette de 9600 postes.

Les industries en décroissance
Après les bonnes nouvelles, les moins bonnes. Plusieurs secteurs de l'économie québécoise ont éprouvé des problèmes en 1998, dont les industries du secteur primaire qui poursuivent leur tendance baissière amorcée au milieu de 1997. Le recul varie en fait en fonction des industries.

Mines et métaux
Dans le cas de l'industrie des mines, carrières et puits de pétrole, la chute est particulièrement prononcée, atteignant 6,4 %

Graphique 5
Évolution du passif des faillites d'entreprises (variations en %)
Québec

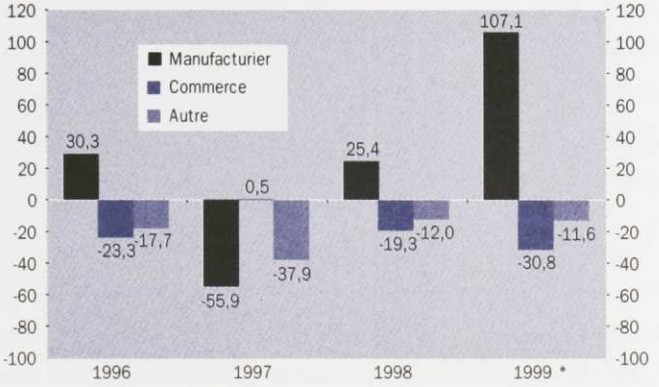

Source : Bureau du Surintendant des faillites. Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, MIC.
* Données pour les trois premiers mois de l'année.

en 1998. « La baisse importante des prix des métaux, en raison du ralentissement économique mondial découlant de la crise asiatique, n'est pas étrangère à cette contre-performance », expliquent les économistes du ministère.

L'effondrement des prix à la suite de l'affaiblissement de la demande mondiale a forcé les entreprises du secteur des mines à réduire leur rythme de production pour assurer leur rentabilité. De plus, les piètres résultats de certains travaux d'exploration sur des gisements de cuivre, de nickel et de cobalt ont conduit plusieurs entreprises à cesser leurs activités l'an dernier.

« Ce contexte économique moins favorable pour l'industrie minière s'est aussi répercuté sur les dépenses d'immobilisation, qui diminuent de manière importante (17,4 %) pour une deuxième fois en autant d'années. Quoique encore importante à la fin de 1998, l'ampleur des baisses de production observées en cours d'année s'amenuise au fil des trimestres. »

Ce qui fait dire aux économistes du ministère que le pire semble passé pour l'activité minière et qu'un redressement de la production pourrait survenir dans le second semestre de 1999, « à moins que d'autres événements ne viennent perturber le climat économique mondial ».

Agriculture

Dans le cas de l'agriculture et des services connexes, le PBI a reculé de 1,8 % en 1998. Ce résultat s'inscrit dans la foulée du ralentissement de la croissance enregistrée entre 1996 et 1997. « La baisse de régime observée au chapitre de la production agricole n'a toutefois pas entraîné d'effets négatifs

Graphique 6
Évolution des ventes (en millions de dollars)
Québec

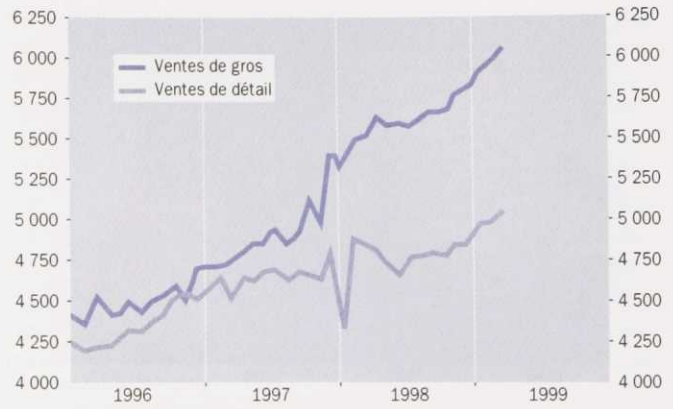

Source : Statistique Canada.
Données mensuelles désaisonnalisées.

en matière d'emplois, le nombre de postes y étant même en forte hausse de 17,1 %. Ainsi, l'industrie agricole avait à son emploi 11 700 personnes de plus en 1998 par rapport au niveau de 1997. » L'exploitation forestière a aussi connu une année difficile en 1998, enregistrant une recul de 1,2 %. Cette régression survient après une chute de 7,8 % en 1996 et une modeste récupération de 1,2 % en 1997.

Forêts, pâtes et papier

Par ailleurs, le verglas de janvier, de même que certains conflits de travail dans les industries papetière et forestière, conjugués aux quotas à l'exportation et à l'accumulation des stocks de copeaux, expliqueraient en partie le fléchissement des activités en forêt, selon les économistes du ministère. De leur côté, l'emploi et la durée hebdomadaire moyenne du travail ont peu bougé en 1998.

L'industrie des pâtes et papier a connu pour sa part des difficultés qui l'ont fait régresser de 0,1 %, un contraste frappant avec la croissance de 7 % enregistrée en 1997. En dépit d'un arrêt de travail chez Abitibi-Consolidated, les entrepreprises papetières ont tout de même réalisé des profits modestes. Mais compte tenu de la crise asiatique et de la situation au Brésil, on estime que le pire a été évité.

Électricité

Le portrait a été encore moins reluisant pour l'industrie électrique, avec un PIB se repliant de 4,5 %. D'abord très affectée par l'importance de la tempête de verglas, la

Graphique 7
Mise en chantier Québec et Ontario (en milliers d'unités)
(centres urbains de plus de 10 000 hab.)

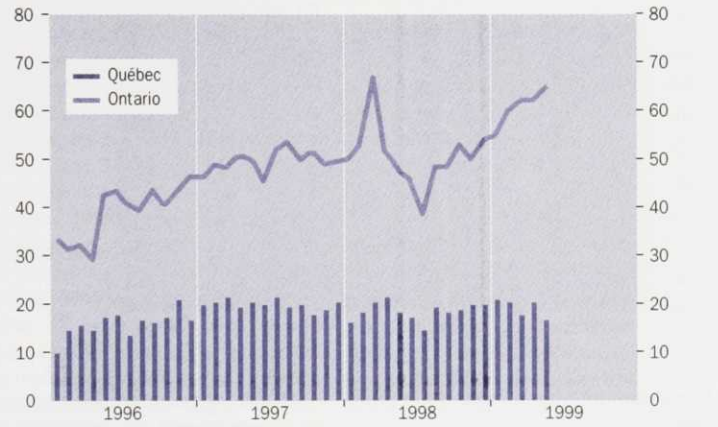

Source : SCHL, (Société canadienne d'hypothèque et de logement). Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, MIC.
Données mensuelles à taux annuel désaisonnalisé.

demande d'électricité a ensuite été amoindrie par le temps exceptionnellement doux de l'hiver et de l'automne 1998.

« Cette industrie est d'ailleurs celle qui, en volume, présente la plus importante baisse d'activité en 1998. Cette conjoncture particulière s'est également reflétée sur le nombre de travailleurs, qui recule de 7,8 %. Ce qui équivaut à une perte nette de 2200 postes », expliquent les économistes du ministère.

Toutefois, les travaux effectués par Hydro-Québec pour renforcer et reconstruire son réseau de transport et de distribution d'électricité se sont traduits par une hausse marquée de 51,3 % des dépenses en immobilisations. Ces travaux devraient se poursuivre jusqu'en 2001.

Services sociaux

Enfin, soulignons des baisses d'activités dans l'industrie des services d'enseignement (2,7 %) ainsi que dans celle de la santé et des services sociaux (1,8 %). « Ces replis se sont d'ailleurs traduits par une diminution du nombre d'emplois de 4000 postes et de 20 800 postes respectivement », concluent les économistes du ministère.

Investissements en 1998

Tout comme la consommation des ménages, l'investissement est aussi un élément capital de la croissance économique. En 1998, les investissements ont d'ailleurs progressé de 8,4 %, un résultat supérieur à la moyenne canadienne, révèlent les perspectives économiques du Mouvement

Graphique 8
Prix des matières premières (indice : 1992 = 100)
1995-1998

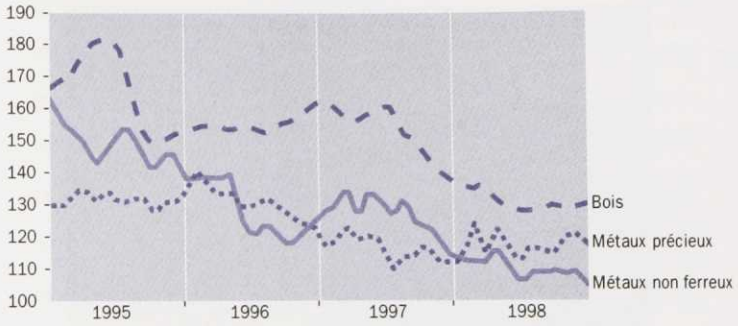

Desjardins (volume 9, numéro 4 avril 1999).

La progression de l'investissement non résidentiel a été « spectaculaire », avec un score de 20 %. Le retour des grands projets ainsi que les travaux reliés à la tempête de verglas sont à l'origine de cette vitalité », selon Desjardins.

Mais tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, les sommes dépensées en machinerie et en équipement n'ayant augmenté que d'un mince 3,8 % en 1998. « Si l'augmentation des investissements des entreprises du Québec a été supérieure à celle du pays, c'est donc grâce au dynamisme de la construction non résidentielle », souligne-t-on chez Desjardins..

Selon la plus récente enquête sur les perspectives d'investissement publiée par Statistique Canada, le Québec devrait d'ailleurs surpasser en 1999 la moyenne canadienne, et ce, pour une deuxième année consécutive. L'enquête démontre par contre qu'il y aura en 1999 un ralentissement sensible par rapport à 1998.

Desjardins estime que « la progression des investissements des entreprises avoisinera 5 % en 1999 et 2000. Le Québec s'en sortira bien grâce à de nombreux projets d'envergure présentement en cours, notamment dans le secteur manufacturier. »

Parmi les principaux projets, on peut mentionner l'aluminerie d'Alcan à Alma (deux milliards), l'usine de magnésium à Asbestos (730 millions) et les travaux rattachés à la réouverture de l'ancienne usine d'Iron Ore à Sept-Îles (400 millions). L'ampleur de ces chantiers explique la forte augmentation des investissements projetés au Québec. Pour l'année 1999, on prévoit un bond de 25 % alors qu'on prévoit que les investissements plafonneront au Canada.

Hébergement et restauration

Les intentions d'investissement sont également importantes dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. Alors qu'un léger repli est prévu pour l'ensemble du Canada, la progression devrait être de

25 % au Québec. « Ceci peut être attribuable à l'essor de Mont Tremblant, avec la deuxième phase du projet d'Intrawest évaluée à 500 millions sur cinq ans. La rénovation du manoir Richelieu au coût de 120 millions amènera aussi de l'eau au moulin en 1999 », explique Héléne Bégin, économiste chez Desjardins.

Au total, les investissements privés au Québec en 1999 devraient franchir la barre des 25 milliards, soit le niveau le plus élevé depuis près de dix ans. C'est une toute autre histoire au chapitre des investissements publics. Les sommes investies dans le public en 1999 seront inférieures à celles de 1998. « Il est probable que l'apport d'Hydro-Québec soit moins important qu'en 1998, alors que les travaux d'urgence reliés à la tempête de verglas avaient nécessité des sommes colossales », précise Mme Bégin.

D'abord le privé

Les investissements de la société d'État seront quand même élevés en 1999, mais tout porte à croire que cela ne sera pas suffisant pour égaler les résultats de 1998. « C'est donc grâce à la vitalité du secteur privé que le Québec réussira à surpasser la croissance canadienne des investissements en 1999. Ces perspectives sont encourageantes pour le Québec qui est moins vulnérable que les provinces de l'Ouest », explique l'économiste de Desjardins.

En ce qui a trait aux dépenses gouvernementales, celles-ci devraient redevenir positives en 1999, après avoir régressé pendant cinq ans.Québec augmentera ses dépenses, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. Les négociations avec les 400 000 employés du secteur public à l'automne 1999 constituent l'enjeu principal. La masse salariale de ces employés avoisine les 20 milliards et compte pour près de 50 % des dépenses courantes de la province.

Perspectives 1999-2000

L'économie québécoise est fortement influencée par la vigueur de l'économie américaine. Un coup d'œil sur nos voisins du sud s'avère donc essentiel pour évaluer ce qui va se passer au Canada et au Québec.

« À moins d'une correction marquante et prolongée du marché boursier ou encore d'un effondrement inattendu des économies latino-américaines, nous ne voyons pas dans l'immédiat de changement significatif de la dynamique de l'économie américaine. Ainsi, nous voyons révisé à la hausse notre scénario américain. La croissance du PIB réel a été portée à 3,9 % en 1999 », estime Gilles Soucy, directeur et économiste en chef chez Desjardins.

Deux bonnes années

Par conséquent, le Québec et le Canada connaîtront deux autres bonnes années de croissance en 1999 et 2000. La croissance du PIB du Québec devrait enfin égaler en 1999 celle du Canada.

Le dynamisme de l'économie américaine est principalement attribuable au potentiel de dépenses des ménages américains qui demeure intact. Quant aux entreprises, elles vont continuer à investir massivement en 1999.

Ainsi, pour une troisième année consécutive, les investissements croîtront de plus de 10 %, surtout qu'ils seront gonflés par la mise à niveau des systèmes informatiques, selon les économistes de Desjardins. De plus, le gouvernement américain pourra augmenter ses dépenses puisqu'il dispose d'un important surplus budgétaire.

L'élan de l'économie américaine se poursuivra aussi en 2000, mais ne pourra maintenir le même rythme, selon les prévisions de Desjardins. Néanmoins, la croissance du PIB réel atteindra environ 2,8 %, ce qui est plus que satisfaisant après dix années de croissance soutenue.

Dividende fiscal

Pour ce qui est de l'économie canadienne, elle devrait croître de 2,9 % en 1999, selon les prévisions de Desjardins. En 2000, et pour une quatrième année consécutive, l'économie canadienne devrait progresser de 2,8 %. La remontée du prix des matières premières devrait réanimer plusieurs secteurs affligés par la crise internationale.

De leur côté, les gouvernements accentueront la cadence de leurs dépenses. À compter de 2000, les Canadiens bénéficieront plus concrètement du fameux dividende fiscal, ce qui devrait donner une impulsion supplémentaire à l'économie, selon Desjardins.

François Normand est journaliste au quotidien Le Devoir.

Le déficit zéro, enfin ! Et après ?

GERMAIN BELZILE

Le gouvernement du Parti québécois a devancé d'un an son objectif budgétaire de déficit zéro. La suite va dépendre en grande partie de ce qui va se passer chez nos voisins du sud.

Au printemps 1998, le ministre des finances, Bernard Landry, déposait un budget prévoyant, pour l'année financière 1998-1999, un déficit de 2,2 G[1]. Or, pour la première fois en 40 ans, les finances publiques québécoises se sont avérées équilibrées. Et, selon le budget déposé en mars 1999, il devrait en être de même pour l'année budgétaire 1999-2000. Ce résultat, qui permet de devancer d'un an l'objectif du déficit zéro, mettra-t-il le point final à plusieurs années de sacrifice pour les Québécois ?

L'élimination du déficit budgétaire québécois

En 1994, le gouvernement nouvellement élu de Jacques Parizeau héritait d'un déficit budgétaire de 5,8 G. Ce déficit étant égal au service de la dette de l'État québécois, le gouvernement finançait ses dépenses de programme avec l'ensemble de ses revenus. Il devait cependant emprunter pour payer les intérêts sur sa dette, qui atteignait alors 43,5 % du PIB[2]. La situation était intenable car, sans un redressement majeur, la dette menaçait d'augmenter de façon explosive[3]. En outre, le taux d'endettement des Québécois était considéré par plusieurs comme beaucoup trop élevé : si l'on ajoutait à la dette du Québec sa part de la dette fédérale, on dépassait allègrement la valeur du PIB. Il n'existe pas de seuil maximum à ne pas dépasser, mais on peut noter que les pays de l'Union européenne ont fixé à 60 % ce critère lors des accords de Maastricht. Un endettement élevé ne peut à long terme que miner la crédibilité de l'État, alors qu'une part considérable des taxes et impôts ne sert pas à produire des biens et services, mais plutôt à financer les intérêts sur les emprunts.

Il n'est pas nécessaire d'équilibrer le budget ou d'obtenir des surplus pour diminuer le taux d'endettement. En effet, toute croissance de la dette inférieure à la croissance du PIB nominal fera diminuer le ratio dette/PIB. Comme le PIB croît en général de plus de 3 % par année, une augmentation de la dette de 1 ou 2 % (équivalant à un déficit de 750 M à 1,5 G) produirait une réduction du taux d'endettement. La loi sur le déficit zéro, issue des sommets des partenaires économiques du

Revenus budgétaires
Gouvernement du Québec (en millions de dollars)

	Avant réforme de la comptabilité gouvernementale		Après réforme de la comptabilité gouvernementale		Prévisions
	1996-1997	1997-1998	1997-1998	1998-1999	1999-2000
REVENUS AUTONOMES					
Impôts sur les revenus et les biens					
Impôt sur le revenu des particuliers	13 145	14 389	14389	15 038	15 293
Cotisations au Fonds des services de santé	3 768	3 893	3 893	4 057	4 083
Impôts des sociétés	2 931	3 443	3 443	3 265	3325
Droits de succession	-1	-	-	-	-
	19 843	**21 725**	**21 725**	**22 360**	**22 701**
Taxes à la consommation					
Ventes au détail	5 213	5 488	5 488	6 231	6 369
Carburants	1 454	1 486	1 486	1 562	1 618
Tabac	283	323	323	490	468
Pari mutuel	-	-	-	-	-
	6 950	**7 297**	**7 297**	**8 283**	**8 455**
Droits et permis					
Véhicules automobiles	490	641	641	652	659
Boissons alcooliques	123	129	129	134	136
Ressources naturelles	227	381	381	268	291
Autres	156	163	163	166	165
	996	**1 314**	**1 314**	**1 220**	**1 251**
Revenus divers					
Ventes de biens et services	510	535	533	501	503
Intérêts	234	283	283	319	310
Amendes, confiscations et recouvrements	368	422	422	312	348
	1 112	**1 240**	**1 238**	**1 132**	**1 161**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					
Société des alcools du Québec	372	378	378	400	431
Loto-Québec	972	1 068	1 068	1 110	1 118
Hydro-Québec	661	636	636	822	1 233
Autres	181	55	652	689	155
	2 186	**2 137**	**2 734**	**3 021**	**2 937**
Organismes consolidés	-	-	1 441	1 645	1 779
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES	**31 087**	**33 713**	**35 749**	**37 661**	**38 284**
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA					
Programmes					
Péréquation	4 103	4 229	4 229	5 296	4 385
Transfert canadien en matières de santé et de programmes sociaux	2 554	1 660	1 660	1 697	1 682
Contributions aux programmes de bien-être	-2	-	-	-	-
FPE et autres transferts liés aux accords fiscaux	-38	27	27	70	15
Autres programmes	102	-244	-244	649	577
Organismes consolidés	-	-	318	290	249
TOTAL DES TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA	**6 719**	**5 672**	**5 990**	**8 002**	**6 908**
TOTAL DES REVENUS BUDGÉTAIRES	**37 806**	**39 385**	**41 739**	**45 663**	**45 192**

Dépenses budgétaires
Gouvernement du Québec (en millions de dollars)

	Avant réforme de la comptabilité		Après réforme de la comptabilité		Prévisions
	1996-1997	1997-1998	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Ministères et organismes					
Assemblée nationale	71	67	68	73	71
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	42	42	38	97	42
Affaires municipales	1 278	1 194	1 194	976	-
Affaires municipales et Métropole	-	-	-	-	985
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	600	520	518	521	529
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	595	687	315	389	500
Conseil exécutif	38	35	34	42	60
Culture et Communications	433	432	430	499	420
Éducation	10 110	9 985	9 524	9 446	9 525
Emploi, Solidarité et Condition féminine	3 997	3 814	3 818	4 104	-
Emploi, Solidarité sociale	-	-	-	-	3 960
Environnement et Faune	247	227	222	235	-
Environnement	-	-	-	-	172
Famille et Enfance	856	1 069	1 065	1 288	1 460
Faune et Parcs	-	-	-	-	82
Finances (excluant le service de la dette)	78	78	79	174	419
Industrie et Commerce, Sciences et Technologie	295	368	368	346	-
Industrie et Commerce	-	-	-	-	154
Justice	460	458	455	460	-
Justice et Condition féminine	-	-	-	-	448
Métropole	41	64	64	80	-
Recherche, Sciences et Technologie	-	-	-	100	183
Régions et Affaires autochtones	142	117	152	117	-
Régions	-	-	-	-	103
Relations avec les citoyens et immigration	147	142	141	149	134
Relations internationales	83	78	78	83	109
Ressources naturelles	346	325	308	355	338
Revenu	631	1 086	1 089	754	647
Santé et Services sociaux	12 934	12 701	12 997	14 332	13 704
Sécurité publique	696	950	947	745	647
Tourisme	53	57	58	75	59
Transports	930	992	1 376	1 526	1 424
Travail	71	72	71	72	64
	35 174	**35 560**	**35 409**	**37 038**	**36 238**
Variation de la provision pour pertes sur placements en actions	-11	-16	-	-	-
Dépenses de programmes	35 163	35 544	35 409	37 038	36 238
Organismes consolidés	-	-	1 147	1 367	1 355
TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS	**35 163**	**35 444**	**36 556**	**38 405**	**37 593**
Service de la dette					
Fonds consolidé du revenu	5 860	5 886	6 791	6 650	6 934
Organismes consolidés	-	-	569	608	665
TOTAL DU SERVICE DE LA DETTE	**5 860**	**5 886**	**7 360**	**7 258**	**7 599**
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	**41 023**	**41 430**	**43 916**	**45 663**	**45 192**

Le budget du Québec en perspective (en % du PIB)

	1983-1984	1990-1991	1994-1995	1997-1998
Revenus autonomes	17,0	17,2	17,2	18,1
Transferts fédéraux	6,8	4,5	4,4	3,0
Revenus totaux	23,7	21,7	21,6	21,1
Dépenses de programme	23,4	20,8	21,6	19
Service de la dette	2,7	2,9	3,4	3,2
Dépense totale	26,1	23,6	25	22,2
Solde budgétaire	-2,3	-1,9	-3,4	-1,1
Dette totale	26,5	29,7	43,5	43,1*

* (52,3 selon le nouveau cadre comptable)

printemps et de l'automne 1996, correspond donc à un choix politique : celui de réduire *rapidement* le ratio dette / PIB[4].

L'assainissement des finances publiques a été rendu possible par une hausse des revenus autonomes du gouvernement, passés de 17 % du PIB en 1990-91 à plus de 18 % en 1997-98[5] et par une spectaculaire réduction des dépenses de programme, de 23 % du PIB en 1992-93 à 19 % en 1997-98. La forte baisse des transferts fédéraux (de 6,8 % du PIB en 1983-84, à 4,5 % en 1990-91 et à 3 % en 1997-98) causée, entre autres, par la lutte au déficit fédéral, a allongé de plusieurs années cet exercice.

Manne inattendue

La loi sur le déficit-zéro fixait des plafonds de déficit pour chaque année financière : 3,275 G pour 1996-97, 2,2 G pour 1997-98, 1,2 G pour 1998-99 et 0 à partir de 1999-2000. Les cibles ont été atteintes pour les deux premières années, alors que le budget de 1998-99 est équilibré. Un meilleur résultat aurait été atteint en 1997-98, n'eut été de la crise du verglas de janvier 1998, qui a affecté le solde budgétaire de 500 M. Le ministre Landry prévoyait un dépassement de la cible de 1 G en 1998-99. L'atteinte plus rapide du déficit zéro est attribuable à une réduction du service de la dette de 806 M et à une hausse non-anticipée de 1164 M des revenus autonomes et de 1642 M des transferts du gouvernement fédéral[6]. Cette manne inattendue d'Ottawa a permis d'augmenter de 1606 M les dépenses budgétaires, tout en atteignant le déficit zéro un an plus tôt que prévu. De fortes réinjections ont ainsi pu être faites en santé, le budget du ministère passant de 13 G en 1997-98 à 14,33 G en 1998-99, en éducation et dans les programmes du ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Condition féminine. Notons que la hausse des transferts fédéraux est ponctuelle ; ils devraient diminuer de 1,1 G en 1999-2000.

En supposant que le solde budgétaire demeure équilibré à partir de 1998-99, et en utilisant les hypothèses (conservatrices) sur la croissance du PIB nominal québécois contenues dans le budget 1999-2000, le ratio dette / PIB devrait passer à 42,2 % en

1998-99, à 41,1 % en 1999-2000 et à 39,4 % en 2000-2001.

Des nuages à l'horizon

L'atteinte prématurée des objectifs budgétaires devrait cependant libérer les appétits de tous les groupes d'intérêts de la société, donnant lieu à une surenchère de demandes auprès du gouvernement Bouchard.

Les grands équilibres du ministre Landry seront sans doute mis en péril, en premier lieu, par les renouvellements de conventions collectives des employés de l'État. La grève illégale des infirmières de l'été 1999 n'est qu'un prologue à une dure année pour le gouvernement. Après plusieurs années de compressions (qu'ils ont vécues en première ligne, sous forme de réductions de salaires réels, de disparitions de postes et d'augmentations de tâches), les syndiqués seront beaucoup plus gourmands cette année. Il sera très difficile pour le gouvernement Bouchard de faire accepter ses offres d'augmentations de salaires de 5 % sur trois ans.

Un deuxième problème concerne la fiscalité. Alors que la ponction fiscale des gouvernements est de 40 % du PIB au Québec, elle n'est que de 36 % ailleurs au Canada et de 32 % aux États-Unis.

L'écart entre les prélèvements au Canada et aux États-Unis peut être expliqué par l'existence d'un État plus actif au niveau de la santé et de la redistribution des revenus au nord du 49e parallèle. Le surplus d'impôts de 4 % du PIB au Québec (plus de 7 G par année) se justifie moins facilement et contribue à réduire les dépenses des ménages, à encourager l'exode des cerveaux et à ralentir la croissance. Il sera difficile d'ignorer les demandes de réalignement de la fiscalité québécoise sur celle de ses voisins. Face à la grogne des contribuables québécois et aux réductions d'impôts dans l'Ontario de Mike Harris, le ministre Landry a promis une réduction du fardeau fiscal des particuliers de 1,3 G. Le budget 1999-2000 comporte, entre autres, une première réduction d'impôt de 400 M. Les taxes sur la masse salariale des PME sont aussi réduites de 37 %. Une commission parlementaire se penchera sur les réductions futures de taxes et d'impôts.

Finalement, l'économie nord-américaine entreprend sa neuvième année de croissance ininterrompue. Avec un taux de chômage avoisinant les 4,5 %, les Américains sont susceptibles de connaître une poussée inflationniste. La Fed pourrait alors pousser les taux d'intérêt US à la hausse, suivie, comme d'habitude, par la Banque du Canada. Une hausse de nos taux d'intérêt viendrait alourdir le service de la dette, qui compte actuellement pour 16 % des dépenses. Elle causerait aussi un ralentissement économique, réduisant les recettes fiscales et augmentant les transferts aux particuliers.

Les ministres du gouvernement Bouchard devront faire preuve de persuasion et profiter d'une bonne étoile, s'ils veulent maintenir le cap sur leurs objectifs budgétaires... en vue d'un prochain référendum.

Germain Belzile est chargé de formation à l'Institut d'économie appliquée de l'École des hautes études commerciales (HEC).

Notes

1. G pour giga, ou milliard, alors que M représente million.
2. Ce nombre représente le ratio de la dette totale sur le PIB. Il est bon de noter qu'il y a quatre définitions différentes de la dette d'un État : la dette directe, la dette totale, la dette nette et la dette garantie. Ceci explique en partie les divergences entre les valeurs de la dette publiées dans les médias.
3. Lorsque le taux d'intérêt moyen sur la dette est plus élevé que le taux de croissance du PIB nominal, un solde primaire égal à zéro conduit à une augmentation continue du ratio dette/PIB. Un surplus primaire est alors essentiel pour stabiliser ce ratio.
4. Une réduction rapide du ratio dette/PIB, par une forte augmentation du solde budgétaire, comporte des avantages et des inconvénients. Parmi les avantages, on peut citer l'obtention rapide par le gouvernement d'une plus grande marge de manœuvre, en raison de la chute du service de la dette, une amélioration de la cote de crédit et la possibilité de réduire les taxes dès l'élimination du déficit. Les désavantages sont aussi nombreux : le mécontentement des contribuables recevant peu de services et payant beaucoup de taxes, et la réduction de la croissance économique (et la stagnation du chômage) causée par la politique budgétaire restrictive du gouvernement.
5. La modification du cadre comptable, annoncée dans le budget précédent, rend périlleuse la comparaison de données budgétaires d'avant 1997-98 avec celles de 1998-99. 1997-98 a été donc été choisie comme année de référence.
6. Cette hausse des transferts fédéraux ne les augmente cependant pas jusqu'à leur niveau de 1995-96.

LE MOUVEMENT DESJARDINS

Les colonnes de Desjardins sont-elles toujours aussi solides ?

CLAUDE TURCOTTE

Le Mouvement Desjardins est en mutation profonde, à tel point d'ailleurs qu'on a eu l'impression à certains moments au cours de l'année que les colonnes de ce temple, symbole important au sein de la société québécoise, étaient ébranlées. Les secousses risquent d'ailleurs de se poursuivre pendant des mois.

La mutation de cette organisation complexe, fortement enracinée dans les villes et villages à la grandeur du Québec, qui est parvenue, parfois péniblement, pendant tout le XX^e^ siècle à maintenir et à consolider une solidarité impressionnante est replongée dans une sérieuse remise en question au moment même où le temps est venu de célébrer son centenaire. D'une manière discrète et feutrée comme c'est généralement le cas au sein de la grande famille Desjardins, deux tendances se mesurent et se confrontent, se distancient et se rapprochent. Le jeu d'équilibre est délicat. Comment transformer l'ossature faite de 12 fédérations et d'une confédération en une autre structure plus simple, peut-être en une seule fédération pour chapeauter les 1222 caisses populaires et d'économie dénombrées à la fin de 1998 ?

En modifiant l'équilibre actuel, on crée forcément un certain climat d'instabilité et d'insécurité chez les employés évidemment, chez les dirigeants du Mouvement et dans tout le réseau des caisses. On est bien conscient de cela chez les dirigeants de Desjardins, mais l'environnement financier est devenu tel que le maintien du statu quo ne pourrait que conduire qu'à une sorte d'autodestruction. Voilà la position défendue parles tenants du changement.

Plus de pouvoir aux dirigeants

Le 20 mars 1999, un congrès spécial, le XVII^e^ dans l'histoire des caisses Desjardins, a donné le feu vert à une révision des structures des deuxième et troisième niveau. Et à plus encore. Pas moins de 76 % des quelque 3000 délégués ont exprimé leur accord à une délégation de pouvoirs de la base vers les instances supérieures dont les décisions deviendront exécutoires. Ce changement dans la dynamique du leadership était dès le départ considéré comme impérieux et urgent. Dans la culture des caisses locales où l'autonomie a toujours été considérée comme une valeur fondamentale, ce virage apparaît révolutionnaire. Les principaux dirigeants n'hésitent pas à affirmer que le fait d'avoir « 1250 centres de décision » est devenu « un handicap ».

Par ailleurs, 75 % des délégués ont donné leur aval à la création d'une seule et unique fédération qui remplacera dans un délai de trois à cinq ans la confédération que l'on connaît maintenant, ainsi que les 11 fédérations régionales et la fédération des caisses d'économie. Si les caisses locales sont la base de l'édifice Desjardins, les fédérations en ont été les colonnes depuis des décennies.

La Fédération des caisses d'économie refuse complètement d'être dissoute dans le grand tout envisagé et elle a même intenté des poursuites en Cour supérieure pour forcer Desjardins à respecter le protocole signé en 1979 au moment de son arrivée dans le Mouvement et qui garantissait la préservation de son identité propre. Cette fédération regroupe tout de même 108 caisses dont les actifs totalisent 2,4 milliards, soit 4,6 % du total. Un élément à retenir sans doute, les centrales syndicales accordent un appui non équivoque à cette fédération. Toutefois, malgré les poursuites, les discussions se poursuivent entre la confédération et les gens des caisses d'économie, mais ceux-ci continuent de dire qu'ils sont près à aller jusqu'à une séparation complète de Desjardins si le protocole n'est pas respecté.

Par ailleurs, il n'est pas dit que toutes les fédérations régionales soient disposées à se faire hara kiri pour laisser toute la place à une seule et grande entité. Il y a par exemple dans le territoire de la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec bien des gens qui veulent le maintien de cette structure, en faisant valoir notamment la composition multiethnique de la région métropolitaine. D'autres ailleurs manifestent des réticences de même nature.

Des preuves à fournir

C'est vraisemblablement pour cette raison que parmi les scénarios envisagés il y a celui d'une réduction importante du nombre de fédérations, mais pas au point de n'en avoir qu'une seule. On pourrait alors en guise de compromis se rabattre sur la solution de deux ou trois fédérations. Mais comment procéder pour en arriver à la meilleur décision? Le congrès spécial, qui était loin d'avoir des opinions très claires sur la question, a clairement exprimé son angoisse en votant à 87 % en faveur de la création d'un comité, auquel s'adjoindrait une firme de consultants externes, et qui aurait pour mission dans un délai de six mois d'évaluer les impacts de l'un et l'autre scénario.

Pierre Tardif, président de la Caisse populaire de Longueuil, a hérité de la lourde tâche de présider le comité de révision des structures créé selon les vœux des congressistes. Il a fort bien perçu l'humeur des délégués et le sens de leur vote. « En effet, disait-il au moment où le comité commençait ses travaux, 38 % d'entre eux ont dit manquer d'information pour pouvoir entériner l'orientation du conseil d'administration. En clair, ils nous ont signifié par leur vote à peu près ceci: oui, nous vous faisons confiance, mais prouvez-nous par des études sérieuses que c'est la bonne orientation. C'est ce que le comité de révision des structures doit démontrer ». Ce comité comprenait 15 personnes provenant d'autant de caisses locales différentes. Un rapport devait être déposé à la fin de septembre pour être ensuite soumis au conseil d'administration de la confédération.

Pour aider le comité dans sa réflexion sur la révision des structures, il y avait une équipe d'une vingtaine de personnes, dont

un certain nombre de cadres supérieurs au sein du Mouvement Desjardins et les représentants de la firme externe embauchée comme consultant, en l'occurence Caron Bélanger Ernst & Young (CBEY). Cette firme se voyait d'ailleurs confier un mandat considérable, comme en témoignent les précisions apportées dans une note interne par Rénald Boucher, président et chef des opérations à la Confédération Desjardins :

« De façon à garantir l'objectivité et l'indépendance la plus grande possible, le comité a accordé un rôle prépondérant à CBEY. Ça signifie que s'il y a désaccord entre les ressources de Desjardins et celles de CBEY, c'est le point de vue de la firme qui prévaudra vis-à-vis du comité ». Dans le monde des caisses, plusieurs ont perçu cette prépondérance accordée à une firme externe comme une autre atteinte au pouvoir de la base et à l'autonomie des caisses.

Si la firme externe risquait d'avoir une grande influence sur le comité dans la préparation de son rapport, il faut préciser cependant que ce rapport n'était pas l'étape finale dans le processus de décision. Il va sans dire que le conseil d'administration devait l'analyser à fond. On peut au demeurant facilement concevoir qu'en cas de division profonde sur la réforme des structures, la confédération devrait nécessairement tenir compte des courants de fond. Sans les caisses locales, le Mouvement Desjardins perd tout son sens et sa force. On l'a toujours dit et cela demeure vrai.

Toutefois, on peut dire aussi désormais que sans le Mouvement, la caisse locale n'a plus de force réelle pour faire face à la concurrence actuelle et future. La progression technologique fait en sorte que la moindre petite caisse de village n'est plus à l'abri de la concurrence comme c'était le cas autrefois. Branché sur Internet, on peut transiger à peu près n'importe où et avec n'importe qui. L'isolement géographique n'est plus une barrière.

Une rentabilité trop faible

D'autres facteurs entrent en considération, comme la productivité des caisses et leur rentabilité qui est inférieure à celle de leurs plus proches concurrents, les banques canadiennes. Pour générer 100 $ de revenus les caisses doivent dépenser 75,20 $ alors que les banques n'ont besoin d'investir que 62,90 $. L'énorme effort de « réingénierie » de tout le réseau dont la réalisation devait prendre cinq ans ne va pas suffisamment vite, aux yeux des dirigeants. Claude Béland, président du Mouvement, considérait en juin 99 que les résultats du premier trimestre étaient décevants, enprésentant une chute des trop-perçus de 38 %. « Ces résultats, disait le président, démontrent clairement la justesse de l'évaluation que nous faisions il y a déjà quelques années de l'environnement concurrentiel dans lequel nous baignons. Ils démontrent aujourd'hui la pertinence des transformations en cours au sein de notre Mouvement, notamment les travaux visant l'allégement de la structure des organismes de soutien des caisses, qui ont pour but entre autres de diminuer nos coûts d'exploitation ».

Au cœur de l'été 99, alors que le comité de révision des structures mettait toute son attention à « cet énorme chantier », son président, Pierre Tardif, sentait le besoin, lui aussi, d'inciter les troupes à suivre le courant. « C'est la survie même du Mouvement qui est en jeu ; personnellement, je suis convaincu que si on ne fait rien, et rapidement, Desjardins risque de dispa-

raître à plus ou moins long terme. Cela dit, une fois que nous serons en possession des analyses et que les chiffres seront sur la table, je suis confiant que tout le monde (employés, dirigeants et membres) sera persuadé de prendre le virage avec nous ».

Des fusions

En somme, le Mouvement Desjardins traverse le millénaire et son propre centième anniversaire sur une corde raide. Dans la première moitié de 1999, les tensions sont apparues de plus en plus fortes, mais les dirigeants ont quand même maintenu le pied sur l'accélérateur. La pression est donc très grande pour mener à bon port cet énorme défi d'une réforme des structures.

Parallèlement, de nombreuses caisses locales doivent fusionner, ce qui suscite également bien des réactions. Mais à cet égard également, il n'est pas question de ralentir la cadence. Les caisses locales constatent qu'elles doivent se doter de moyens accrus, d'avoir plus de muscles pour faire face à la concurrence. En certains milieux, cela suscite des réactions négatives et créent de la confusion. Plusieurs voient la fusion des caisses et la réforme des structures comme une seule et même démarche, ce qui n'est pas du tout le cas.

Où en sera Desjardins l'an prochain? C'est une histoire à suivre de près. Les transformations considérables qui secouent cette institution auront-elles des répercussions sur le leadership? Intéressante question, d'autant plus que le mandat du président actuel se termine au tournant de l'année. Claude Béland pourrait légalement être encore sur les rangs. Serait-il l'homme de la situation pour préserver l'unité du Mouvement? Voudra-t-on au contraire profiter de l'occasion pour présenter une image rajeunie et témoigner du Desjardins nouveau qui jaillira de l'accouchement douloureux qui est en cours?

Claude Turcotte est journaliste au quotidien Le Devoir.

Le temps des conquêtes extérieures

JEAN-CLAUDE LECLERC

L'acquisition de la chaîne canadienne Sun Media par Quebecor constitue le fait majeur de l'année dans la vie des entreprises de presse. Par ailleurs, la succession de Lise Bissonnette au poste de directeur du *Devoir* a soulevé beaucoup d'intérêt dans le milieu des quotidiens montréalais.

Si le Québec n'a connu lui-même aucun grand événement qui soit de nature à y changer le paysage de la presse écrite, deux bouleversements provenant l'un de l'Ontario, l'autre des États-Unis, ont modifié pourtant le contexte financier de cette industrie.

D'abord une « guerre des quotidiens » à Toronto, en provoquant une réorganisation à grande échelle des entreprises de presse au pays, a permis à des intérêts québécois d'y prendre le contrôle d'une importante chaîne de journaux de langue anglaise.

Puis, la levée partielle du blocus fédéral contre la publicité nationale publiée dans la version « canadienne » de magazines américains a semé la crainte que certains grands titres, surtout de langue anglaise, mais éventuellement de langue française, ne succombent sous la concurrence.

La conquête de Sun Media

Paradoxalement, alors qu'au Québec plusieurs villes n'ont pas encore de quotidien, la presse écrite, comme si elle ne trouvait plus à se développer chez elle, sert de base à d'audacieuses conquêtes ailleurs. Ainsi, Quebecor, propriétaire du *Journal de Montréal* et de son pendant de la Vieille Capitale, a acquis la chaîne Sun Media, devenant du coup le deuxième groupe de quotidiens en importance au Canada. Les célèbres tabloïds de feu Pierre Péladeau, qui avaient été à l'origine de son empire mondial d'imprimerie, feront cependant partie, désormais, d'une nouvelle filiale, canadienne, qui se prépare à prendre d'assaut le marché des tabloïds aux États-Unis.

De façon moins frappante mais tout aussi significative, un autre géant de l'imprimerie, Transcontinental (GTC), propriétaire notamment de l'hebdomadaire à succès *Les Affaires*, continue d'ajouter des titres à sa liste des publications d'affaires spécialisées, *Investment Executive* et *IE Money* étant les plus récents ; GTC imprime encore le *Globe and Mail*, tant au Québec qu'en Ontario, ainsi que des sections du *National Post*. En plus d'imprimer d'autres journaux que les siens et d'être devenu un important éditeur d'information économique et financière, ce groupe dirigé par Rémi Marcoux continue de faire des percées dans le journalisme sportif. Ainsi, l'éditeur de *Hockey News* a acheté

Tirage des quotidiens québécois	
Le Quotidien	29 111 (6 jours semaine)
La Voix de l'Est	15 380 (semaine) 18 833 (samedi)
Le Devoir	27 756 (semaine) 38 281 (samedi)
The Gazette	141 595 (semaine) 196 443 (samedi) 132 270 (dimanche)
Le Journal de Québec	97 123 (semaine) 127 065 (samedi) 99 290 (dimanche)
Le Soleil	82 427 (semaine) 126 361 (samedi) 90 181 (dimanche)
Sherbrooke Record	5 256 (5 jours)
La Tribune	31 137 (semaine) 40 312 (samedi)
Le Nouvelliste	44 228 (semaine 48 813 (samedi)
Le Journal de Montréal	270 704 (semaine) 334 867 (samedi) 282 075 (dimanche)
La Presse	176 855 (semaine) 289 704 (samedi) 187 016 (dimanche)
– À Ottawa :	**Le Droit** : 34 582 (semaine) 41 534 (samedi)
– Au Nouveau-Brunwick :	**L'Acadie Nouvelle** : 16 460 (5 jours)

Source : ABC, mars 1999

d'un groupe américain huit magazines de sport. Pour peu que son patron le veuille, GTC aura bientôt en main toutes les ressources et l'expertise voulue pour entrer dans la ligue des quotidiens du Québec.

En 1993, le propriétaire du *Soleil*, du *Quotidien* et du *Droit*, Conrad Black, et celui de *La Presse*, du *Nouvelliste*, de *La Tribune* et de *La Voix de l'Est*, Paul Desmarais, avaient considéré l'idée de fusionner leurs entreprises au Québec, ce qui aurait créé un autre géant à côté de Quebecor. Cette année André Desmarais, fils du célèbre financier, et président de *La Presse*, a déclaré que ces quatre propriétés clés resteront « à l'intérieur de Power Corporation ». (Si jamais une consolidation survient, faut-il croire, ce serait donc plutôt Black qui céderait à Power ses trois journaux de langue française.) Entretemps, Black a transféré ses journaux à petit tirage dans une autre filiale, offrant une part des actions à des investisseurs pour réduire l'endettement de Hollinger, son propre empire.

L'idée de Black de transformer *Le Soleil* de Québec en réplique francophone du *National Post* n'a donc pas encore eu de suites. Quant au *Globe and Mail*, présent partout au Canada mais peu encore au Québec, l'idée d'en publier une version française, esquissée furtivement par sa direction, en a connu encore moins à ce jour.

Seul quotidien de langue anglaise qui subsiste à Montréal, *The Gazette* va bénéficier de nouvelles presses et du soutien continue de la chaîne Southam (Hollinger), mais le nouveau journal de ce groupe à Toronto, le *National Post*, est venu y pirater de bonnes plumes, sinon quelques annonceurs. Néanmoins, au milieu de la crise politique qui perdure dans la communauté anglophone québécoise, ce quotidien fait montre d'un leadership de plus en plus imaginatif. Quant au dernier quotidien anglophone des Cantons de l'Est, *The*

Record, jadis propriété de Conrad Black et aujourd'hui de Quebecor, il a littéralement ressuscité de ses cendres après un incendie dévastateur. Son tirage, fort modeste, demeure cependant une dramatique illustration de la situation minoritaire de cette communauté.

Les hebdos : quatre millions de lecteurs

Entre-temps les hebdomadaires, qui semblaient ne pas devoir connaître de soubresauts, s'alignent en fonction des grands marchés publicitaires. Les hebdos « régionaux » ou de quartier et leur public de plus de quatre millions de lecteurs continuent d'être fortement dominés par les géants de l'imprimerie que sont Quebecor et GTC (Transcontinental). Dans le monde — important à Montréal — des hebdos « culturels », censés être parmi les derniers bastions de la liberté de presse, l'axe *Mirror-Ici*, soutenu par Quebecor, aura connu un changement radical dans la direction et la composition de sa rédaction francophone. Comme l'axe concurrent, *Voir-Hour*, ces tabloïds gratuits ne sont pas sans faire mal aux quotidiens en place en attirant chez eux le jeune public peu fortuné mais prometteur que recherche, par exemple *Le Devoir* ou *The Gazette*.

En général, les hebdos, dont la présence empêche sans doute l'émergence d'un quotidien local en quelques régions périphériques, font partie, en ville, de la stratégie des grands groupes pour empêcher l'apparition de concurrents. Leur succès financier sinon journalistique reste indéniable. Mais ils contribuent aussi dans une mesure non négligeable à priver de certains revenus publicitaires les quotidiens et autres publications qui sont plus substantiellement engagés dans la presse d'information ou d'opinion.

Si le monde des entreprises de presse reste une affaire d'hommes, l'accession de femmes à la tête de rédactions importantes se poursuit. Après la nomination de Paule Beaugrand-Champagne comme rédactrice en chef au *Journal de Montréal*, le plus grand tirage au Québec, la promotion de Carole Beaulieu à la tête de *L'actualité*, un titre parmi les plus lus des magazines québécois, confirme la montée au pouvoir d'une nouvelle génération. D'autres femmes journalistes de métier assument aussi la relève, Micheline Lachance chez Publicor, Lise Ravary à *Elle Québec*, avec en plus l'ambition de donner davantage de substance à des titres déjà populaires..

Ébullition chez les journalistes

Le milieu des journalistes est entré à nouveau dans une période de réflexion critique. Plus d'un réprouve ouvertement la tendance, venue des feuilles à potins, à fabriquer une idole ou un héros puis à capter l'attention du public en en racontant les heurs et malheurs. De plus, si les événements à caractère violent prennent encore souvent la vedette, de plus en plus d'analystes se demandent s'il n'y a pas là, outre un reflet de la société, une contribution fort peu opportune de la presse au désarroi de la société. Les conflits, enfin, sont moins fréquents dans les salles de rédaction, mais un certain malaise y persiste, comme en témoigne l'avortement d'un colloque scientifique de l'UQAM portant sur *La Presse*, victime d'un imbroglio entre les reporters syndiqués et leur éditeur.

La défense de la liberté de presse a repris de la vigueur, entre-temps, devant les mesures d'exclusion prises à l'endroit des journalistes par maints pouvoirs politiques locaux, voire des manipulations

orchestrées à l'occasion par une grande société comme Hydro-Québec. Mais surtout, la multiplication des poursuites judiciaires a semblé atteindre un record. Le procès le plus spectaculaire, une poursuite de 21 millions intentée par un ancien banquier contre un reporter financier de *La Presse*, a toutefois valu une éclatante victoire au journalisme d'enquête, dont certaines normes auront été ainsi confirmées par le tribunal. Par contre, des pigistes ont entrepris une action judiciaire contre les entreprises de presse qui recyclent leur production intellectuelle sur les nouvelles inforoutes sans leur reconnaître davantage de droits d'auteur.

Discrètement, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) aura célébré ses trente ans, cependant que *Le 30*, magazine sans rival au pays, va continuer de scruter la vie des médias et de leurs artisans, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, sous la direction de Michelle Ouimet, journaliste à *La Presse* tout comme la rédactrice qui l'a précédée à ce poste, l'éditorialiste Agnès Gruda.

Mouvements au *Devoir*

Seul journal « indépendant » au Québec, *Le Devoir* fait l'actualité au moment où sa directrice, Lise Bissonnette, le quitte après un septennat qui se prolongeait. Au sein du vénérable quotidien, la succession ne va pas sans tension ni inquiétude. Non que le journal soit de nouveau en crise financière : pour la première fois depuis une douzaine d'années, il semble ne plus accuser de déficit. Mais les fiduciaires chargés de lui trouver un nouveau patron ne s'entendent pas sur une candidature qui transcende la préférence des uns et des autres. D'aucuns soupçonnent une lutte entre souverainistes et fédéralistes...

Plusieurs noms circulent, dont celui de l'éditorialiste en chef de *La Presse*, Alain Dubuc, sans qu'on sache au juste ce qui se passe dans le cercle étroit appelé à trancher. Finalement, après sept mois de tergiversations, une décision est annoncée. Bernard Descôteaux, rédacteur en chef sous le directorat de Lise Bissonnette, lui succède. Le huitième directeur du *Devoir* est un journaliste de la maison, qui y a fait le gros de sa carrière, et se présente non comme un leader de prestige mais comme un chef d'équipe.

Dans ses premiers éditoriaux comme directeur, Descôteaux écrit qu'il va maintenir la tradition d'indépendance et de progrès social du *Devoir*, un engagement sans surprise, et consolider surtout son assise financière, ce qui n'a rien de neuf non plus. Le public est plutôt attentif à l'orientation politique de cette tribune fédéraliste de Henri Bourassa, devenue souverainiste sous Bissonnette. Pour Descôteaux, la souveraineté, « apparue comme la meilleure façon pour le Québec d'affirmer son autonomie » après l'échec de l'Accord du Lac Meech en 1990, est une conclusion « qui semble toujours fondée ». Cependant, le nouveau directeur ajoute : « La position d'un journal ne doit pas être immuable ». *Le Devoir* « ne va donc pas s'interdire de rechercher des voies nouvelles ».

Sur l'avenir du Québec, le journal se propose d'offrir un carrefour aux idées et aux vues qui s'opposent. « Chez tous ceux qui ont à cœur l'avancement du Québec, des convergences sinon des consensus peuvent être possibles, mais ils ne le seront que si l'on cesse de poser comme préalable que la conclusion recherchée soit fédéraliste ou souverainiste. »

Bref, si un Claude Ryan avait dans les années soixante retenu « l'hypothèse cana-

dienne », et une Lise Bissonnette, vingt ans après, l'option souverainiste, désormais, au *Devoir*, les avenues sont rouvertes. Cette réorientation n'a guère paru spectaculaire, mais elle tombe à un moment critique, sinon pour une province que la question constitutionnelle divise toujours, du moins pour un journal en mal de renouer avec un public plus largement diversifié.

Le Devoir a notamment besoin de compter dans son lectorat les milieux qui l'ont, semble-t-il, abandonné lors de son option pour la souveraineté. Son tirage, en effet, est retombé depuis à quelque 29 500 exemplaires (moyenne hebdomadaire). Un journal peut certes vivre avec un public modeste, ainsi qu'en témoigne *Le Quotidien* à Chicoutimi ou, à Granby, *La Voix de l'Est*; mais pour être authentiquement « national », *Le Devoir* doit obtenir davantage d'audience et de ressources. Outre une vieille entente d'échange d'articles avec *Le Monde*, l'accord récent avec *Libération* a ajouté à sa couverture internationale, mais cela ne suffit pas.

Imprimé et distribué par les services de Quebecor, une multinationale qui l'a appuyé au temps du magnat et mécène Pierre Péladeau, *Le Devoir* reste en quête d'une alliance stratégique qui soit de taille à lui procurer, après bientôt un siècle de précarité, à la fois plus de stabilité et des moyens de développement.

La situation du *Devoir* n'est pas aussi exceptionnelle qu'on pourrait le croire. Les quotidiens du Québec ne comptent toujours que pour une faible partie des journaux au Canada, soit onze des 105 titres au pays, même si la province abrite le quart de la population canadienne. Presque tous éprouvent plus ou moins sérieusement la tendance au déclin des tirages généralement notée en Amérique du Nord.

Par contre, les magazines proprement québécois ont développé une présence dynamique, dans un climat de vive concurrence mutuelle. Enfin, cette année encore, d'autres titres ont été lancés, comme *Le Suroît agricole*, s'ajoutant à une pléiade de publications religieuses, ethniques, syndicales ou associatives dont les tirages sont parfois impressionnants.

Jean-Claude Leclerc est journaliste indépendant.

Vie culturelle

Le débat sur l'identité **381**

La crise de la diffusion de l'art **387**

Politique et diffusion du livre **396**

La production artistique et littéraire

Le cinéma **402**
La littérature québécoise **410**
Les essais **414**
La télévision **417**
Le théâtre **423**
La danse **425**
Les arts visuels **428**
La musique **431**
Les variétés **434**

Comment peut-on être ethnique ?

ANTOINE ROBITAILLE

Cette année, les intellectuels ont cherché à nuancer l'opposition théorique entre nationalismes ethnique et civique alors que les politiciens souverainistes tentaient une purification civique de leurs positions identitaires.

Ce fut incontestablement, sur le plan des débats d'idées, une « année identité ». Une autre ! diront ceux qui dénoncent depuis longtemps l'emprise du « cercle identitaire »[1] sur la pensée québécoise. « Va-t-on s'en sortir un jour ? », s'interrogeait non sans lassitude Louis Cornellier, chroniqueur aux essais québécois pour *Le Devoir*, à la fin de sa première année comme responsable de cette tribune[2]. La presque totalité des ouvrages recensés par lui ces douze derniers mois portaient sur le fameux sujet. De même, on nota pas moins d'une dizaine de colloques ayant l'identité pour thème explicite aux Congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS), en mai 98, à l'Université Laval[3] et en 99, à l'Université d'Ottawa. C'est sans compter les nombreux événements et conférences publics où les Charles Taylor (voir encadré), Michel Seymour, Gérard Bouchard, notamment, dissertèrent sur leur sujet de prédilection. On pourrait aussi noter la série de l'été 99, « Penser la nation québécoise », dans le journal *Le Devoir*, qui a ainsi clos son « année identité » en commandant dix textes majeurs sur le sujet.

Comment expliquer la fortune de ce paradigme ? Pour Alain G. Gagnon, politologue à l'université McGill, le phénomène n'est pas que canado-québécois. La chute du bloc communiste a fait naître une tension entre le libéralisme triomphant et les particularismes, ce qui a donné des ailes à ce concept. Pour les intellectuels, l'identité serait, dans les années 90, ce que les « classes sociales » ont été aux années 70 et la « postmodernité » à la décennie suivante.

Effet de mode, certes. Mais pas uniquement. Ici au Québec, même lorsqu'on parlait de classes sociales et de postmodernité, l'identité affleurait toujours quelque part. Et personne n'a oublié les tentatives des Guy Rocher et Fernand Dumont, entre autres, de cerner la « québécitude ». Selon Louis Cornellier, la vogue actuelle ne serait ni plus ni moins qu'une sorte de nouvel avatar de nos obsessions qui ont pris des formes tantôt constitutionnelles, tantôt référendaires. « C'était, hier, écrit-il, un affrontement tranché qui opposait deux

camps qu'on croyait bien définis : les fédéralistes et les souverainistes. Décrété réducteur, ce paradigme a fait place, ces dernières années, à une discussion soi-disant plus subtile mettant aux prises les conceptions civiques, ethniques et culturelles de la nation. »

LA distinction

Civique et ethnique. Les mots sont lancés. La distinction, inventée en Europe pour rendre compte de la querelle franco-allemande à propos de la nation, avait mis du temps à s'installer dans nos discours. Toutefois, on peut dire qu'elle faisait florès depuis une décennie.

Quelle est-elle, exactement ? L'opposition est exclusive : dans le coin bleu azur, le civique. Les nationalismes y sont mis hors d'état de nuire, prônant le seul attachement à un territoire, à des symboles neutres. Rien de passionnel ici. Rien de dangereux. Que du rationnel, du volontaire, de l'hospitalier. Que de la « procédure » drapée dans du « contractuel ». Le patriotisme, ici, quand il y en a, est strictement « constitutionnel », selon la formule du philosophe allemand Jürgen Habermas.

Dans le coin opposé, couleur rouge sang : l'ethnique. Il carbure au sol, aux morts et aux gènes. Il nourrit le « ressentiment », pour reprendre un terme cher à Marc Angenot, auteur fédéraliste. L'ethnique fêle les cerveaux et enflamme les cœurs. Source de dérives, il est le terreau où s'enracinent les mentalités d'assiégé, voire les violences terroristes. Il échauffe les têtes et les pousse à de froids crimes. Tout ici n'est que repli, lyrisme, fantasmes de pureté, rejet de l'Autre et romantisme ; passion exacerbée pour les morts, complaisance dans la nostalgie crispant la culture en la conscrivant.

Avec le temps, « ethnique » est devenu l'insulte que tous les adversaires s'envoient au visage. Surtout depuis la déclaration de Jacques Parizeau, le soir du 30 octobre 1995.

Désamorçage

Mais s'il est une chose qui a été accomplie dans cette année 98-99, c'est bien le désamorçage de cette opposition. Comme si soudainement, tous les débats, tous les livres, tous les articles, cherchaient à arrondir ses tranchants.

Les tenants d'un patriotisme civique, ou constitutionnel, ont occupé le haut du pavé intellectuel ces dernières années. Notamment Claude Bariteau, anthropologue de l'Université Laval, qui publiait, en mai 1998, *Québec, 18 septembre 2001* (Québec/Amérique). Pour lui, le Québec ne peut se prétendre nation avant d'accéder à l'indépendance, de devenir État. Le faire serait s'exposer aux reproches de l'ethnicisme. Du côté fédéraliste, les tenants d'un nationalisme strictement civique abondent. Le politologue de l'Université Laval, Jean-Pierre Derriennic, ainsi que le ministre Stéphane Dion prétendent par exemple que le Canada est un modèle du genre puisque aucun trait culturel n'est valorisé par l'État, qui se contente de reconnaître les citoyens dans leurs différences.

Celui qu'on pourrait nommer la « révélation de l'année » dans la catégorie « débat sur l'identité », le prolixe philosophe de l'Université de Montréal, Michel Seymour, croit que mettre l'accent exclusivement sur l'aspect civique de l'attachement à la nation est, pour les souverainistes, un piège.

Cet ex-directeur des Intellectuels pour la souveraineté publiait, au printemps 1999, *La nation en question* (L'Hexagone).

LIRE TAYLOR

Antoine Robitaille

Le philosophe québécois le plus connu connu sur la question identitaire, Charles Taylor, de l'université McGill, a publié en 1998 au Boréal et au Seuil, sa traduction tant attendue de *The Sources of the Self*, (*Les sources du moi*) que d'aucuns considèrent comme son *magnum opus*. Le livre consiste en un voyage à travers la formation des idées modernes et postmodernes sur le soi. La racine du christianisme est particulièrement analysée, mais aussi les révolutions américaines et françaises. Succès littéraire dans la catégorie des essais (environ 6000 exemplaires), le livre, dans le public, ne suscita toutefois pas vraiment de débat et fut accueilli avec une grande admiration qui a consacré une fois de plus le penseur montréalais. ●

Rejetant tout « nationalisme fondé sur l'ethnicité », il expliquait pourtant que le contenu strictement procédural d'un État libéral (égalité juridique, politique, neutralité de la fonction publique, etc.) ne peut suffire à créer une allégeance, un sentiment d'appartenance, essentiel à la vie d'une nation. Certains traits de culture sont essentiels ; culture conçue évidemment comme convergence, émanant de la majorité depuis longtemps installée sur le territoire et pouvant être transférable aux nouveaux arrivants. Répliquant aux souverainistes dits « civiques » comme Claude Bariteau, Seymour écrivait dans le *Devoir*[4] en avril 1999 : « En effet, il ne suffit pas d'affirmer une citoyenneté commune pour parler d'une nation québécoise. Après tout, il existe bien une citoyennenté ontarienne commune, et pourtant, il ne viendrait à l'idée de personne de parler d'une nation ontarienne ».

Michel Seymour soutient que l'insistance, du côté fédéraliste, sur la distinction civique-ethnique sert à « caricaturer la nation québécoise comme un regroupement ethnique pour invalider le nationalisme québécois et laisser entendre qu'il est fondé sur l'exclusion ».

Autrement dit, le libéralisme constitutif de nos États a besoin d'un sentiment d'appartenance allant au-delà de la sphère strictement juridique. Cette notion a d'ailleurs été analysée et développée dans *Nationalité et modernité* (Boréal) par Daniel Jacques. Ce philosophe, professeur au cégep François-Xavier-Garneau, a opté pour une perspective d'histoire des idées. Selon lui, les dérapages et dérives meurtrières du XX[e] siècle, souvent attribués à l'idée de nation, ont surtout été le fait de l'idée de révolution, autant dans ses incarnations brunes (fascisme et nazisme) que rouges (communisme). Contre ceux qui en prônent la disparition, Daniel Jacques croit que le glas n'a peut-être pas encore sonné pour la nation.

Place à la culture

Quelle place pour la culture, la langue, la mémoire dans ces nouvelles approches de la nation ? Voilà la question qui semble avoir divisé le plus les intellectuels québécois engagés dans ce débat.

Soutenant des positions proches, de son propre aveu, de celles de Michel Seymour, le sociologue Gérard Bouchard a lui aussi fait plusieurs contributions au

débat sur l'identité, dont un livre sur la nation (*La nation québécoise au futur et au passé*, VLB).

Ce professeur de l'Université du Québec à Chicoutimi croit qu'il faut « élargir le cercle de la nation » pour réintégrer dans la sphère de l'acceptable des notions habituellement considérées comme « ethnique » comme la langue et la culture. Pour qu'on cesse de les exclure de la définition de la nation, au nom d'une prétendue purification civique.

D'ailleurs, selon lui, même les grandes nations qui, sur ce plan, affirment être des modèles, dissimulent chez elles des attachements à la limite de l'ethnicité. Le Canada, notamment, qui, dans sa volonté de préserver une différence culturelle face aux États-Unis, défend plus qu'une procédure, mais un contenu culturel.

Au dire de Bouchard, la réhabilitation d'aspects culturels, telles la langue ou la mémoire commune, a toutefois des limites. Le risque est de les réintégrer dans le national exactement comme on le faisait dans la « conception traditionnelle », où ils avaient valeur d'absolu. Alors, on risquerait de rebasculer dans l'ethnique. Il y a donc un équilibre très subtil à viser.

Ainsi, les derniers travaux du professeur, publiés dans l'année, concernaient plus spécifiquement la mémoire. Son projet : construire, à notre époque éclatée, une mémoire commune « ouverte à la pluralité » qui « soit source de solidarité ». Gérard Bouchard, fort du principe que « l'identité collective n'est pas à restaurer mais à inventer », prétend que la mémoire nationale doit être revue et reconstruite pour qu'y soient intégrées toutes les mémoires des minorités.

Bouchard en est venu, dans *Le Devoir*, à se poser cette question : ne devrait-on pas « jeter les souches au feu de la Saint-Jean-Baptiste »[5] ? Lui-même, qui souhaitait ouvrir le cercle de la nation au-delà du civique, passait tout à coup pour un « civique acharné », méfiant face au culturel. Son image des « souches au feu », très forte, le força à publier une note de rectification, car elle avait provoqué de fortes réactions chez les historiens de « l'école de Montréal », mais aussi dans les rangs de l'importante descendance intellectuelle de Fernand Dumont, (que Bouchard, du reste, n'a pas l'habitude de ménager).

Peut-on réduire « l'héritage ethnique » à une langue considérée comme simple outil de métissage ?

Fait intéressant, les mêmes clivages réapparurent lorsque, au mois d'avril 99, la question de l'identité fit irruption dans le débat public. C'est sans doute là une des nouveautés les plus frappantes en 98-99. Est-ce le fait de se retrouver dans une autre période d'entre-deux référendums ou est-ce la perspective du nouveau siècle, toujours est-il que l'impulsion est venue de haut. Lucien Bouchard a incité ses troupes à repenser la souveraineté à l'orée de l'an 2000. On a parlé d'un grand dépoussiérage.

Le Bloc et l'identité

À Ottawa, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, et son nouveau conseiller spécial, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau, ont déclenché une tumultueuse réflexion sur l'identité québécoise à l'occasion du conseil général de leur parti, le 19 avril.

L'ancien premier ministre y voyait une occasion de clarifier les choses à l'interne. Il espérait que cela couperait court, de façon ouverte, aux « insinuations » selon lesquelles le mouvement souverainiste

était une sorte de racisme francophone qui concoctait un projet de pays exclusivement pour les « pure laine ».

Le Bloc cherchait clairement à faire une profession de foi civique. Pour ce faire, il crut bon d'affirmer, comme René Lévesque il y a quelque vingt ans, « qu'est Québécois qui veut l'être ». De plus, il en profita pour enterrer la notion de peuple fondateur, croyant que le concept ne correspondait plus à la l'expérience des Québécois et faisait trop référence à l'héritage « français ».

Mais tout le monde ne fut pas d'accord avec ces coups de balai conceptuels. Les adversaires fédéralistes affirmèrent qu'au pire, l'idée même de se poser cette question en assemblée partisane était inquiétante. Au mieux, c'était une autre de ces astuces préréférendaires. Selon Stéphane Dion, toutes les « ideés à la mode » n'y feront rien : les souverainistes « sont mal à l'aise à l'égard de [...] leur projet [qui en est un] de pulsion majoritaire ».

Dans les rangs souverainistes, des députés et des militants du Bloc, notamment Roger Pomerleau, affirmèrent qu'il était risqué de dissocier la notion de peuple de celle de culture. Des vétérans nationalistes, tel l'ancien éditorialiste au *Devoir* Jean-Marc Léger, déplorèrent, dans la plus pure tradition dumontienne, que l'on ait ouvert le débat sans clarifier les concepts et les vocables. Pour lui, le problème est ancien. Le Québec n'est pas une nation, mais une communauté politique, car seuls les francophones composent la nation québécoise. D'autre part, selon Léger, en substituant graduellement le terme de Québécois à celui de Canadien français, on croyait « marquer plus éloquemment une identité singulière, à partir et en fonction du pays attendu (comme si le fait de le nommer contribuait à le faire advenir), mais on risquait d'affaiblir l'élément fondamental de cette identité, le caractère français de notre peuple. »

Michel Venne, en éditorial au *Devoir*, vit « une bonne intention » dans la démarche du Bloc tout en critiquant le nouveau discours de ce parti, qui pourrait conduire à nier « le fondement culturel du projet souverainiste ». Or, pour l'éditorialiste, « la dimension culturelle est indéniable. Sans elle, rien n'empêcherait même la Californie ou le Wisconsin de revendiquer leur indépendance par rapport aux États-Unis. Ce qui nous paraît bien entendu impensable ».

Enfin, les indépendantistes « républicains », comme le président de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, Guy Bouthiller, prônant une assimilation à la française [et non une intégration] des immigrants, se trouvèrent embêtés par ce débat. « Je veux bien définir le Québec, mais les Québécois, ça m'intéresse beaucoup moins. [...] Pendant qu'on se pose ces questions, on ne se bat pas pour faire du Québec un pays. »

À Québec

Pourtant, il semble bien, depuis un certain temps, que tous ceux qui cherchent « à faire du Québec un pays » se trouvent rattrapés tôt ou tard par des questions identitaires. Le gouvernement du Parti québécois en est un bon exemple, lui qui a connu ce sort, avant, pendant et après les élections de novembre 1998 qui l'ont reconduit au pouvoir.

Pendant la campagne électorale, Lucien Bouchard avait déclenché un tollé en affirmant que le chef libéral, Jean Charest « n'aimait pas le Québec tel qu'il existe dans son identité ». De même,

depuis sa réélection, tout ce qu'il touche semble teinté par la question identitaire. En économie, cela prend la forme d'une querelle sur le concept de « modèle québécois » (voir l'article de Jean-Pierre Dupuis en page 345). En culture, c'est toute la question de la personalité internationale du Québec qui s'en trouve imprégnée. Notamment dans sa défense, sous la houlette de Louise Beaudoin, de la notion de « diversité culturelle ». Jadis le slogan était « maître chez nous ». Désormais, l'État québécois cherche à se poser en maître de la culture québécoise à l'étranger. C'est pourquoi, au nom de la défense de son identité, il réclame des sièges et des droits de parole dans de grands organismes internationaux tel l'Unesco.

Ce qui nous réserve sans aucun doute de nombreuses autres « années identité ».

Antoine Robitaille est journaliste indépendant.

Notes

1. Expression employée par Mario Roy dans *La Presse* du 29 décembre 1996
2. *Le Devoir*, 8 mai 1999.
3. Antoine Robitaille, « L'ère des identités », *Le Devoir*, 15 mai 1998, p. A1.
4. « Débat sur l'identité québécoise : un nationalisme non fondé sur l'ethnicité », *Le Devoir*, lundi 26 avril 1999, p. A7.
5. « Diversité et identité : jeter les souches au feu de la Saint-Jean-Baptiste », *Le Devoir*, mercredi 24 mars 1999, p. A9.

LA CRISE DE LA DIFFUSION DE L'ART

Les mauvaises fréquentations

STÉPHANE BAILLARGEON

L'État québécois, comme bien d'autres à travers le monde, s'est attribué une vocation culturelle. Cela se traduit, entre autres, par une politique de soutien à la création. Mais le public suit-il ? L'offre est abondante mais, justement, ne l'est-elle pas un peu trop ?

Après avoir presque entièrement laissé à leur destin artistique et culturel les créateurs comme les citoyens, depuis quelques décennies, l'État du Québec — comme celui du Canada et bien d'autres à travers le monde — exerce un véritable « pouvoir culturel ». Cette mission autoassignée permet de soutenir la création et d'organiser les loisirs de masse. Elle fournit aussi à l'État un nouvel outil de propagande ou à tout le moins d'affirmation nationale. Un musée d'État, c'est tout à la fois un centre de culture, une machine à divertissement et un lieu de mémoire collective.

La nouvelle Politique des arts et de la culture adoptée par Québec en 1992 stipule que l'intervention gouvernementale sera guidée par trois grands principes : l'affirmation de l'identité nationale ; le développement de la création ; l'accès et la participation des citoyens. Or, comme bien d'autres sociétés occidentales, le Québec vit maintenant une crise de ce système de l'État-providence des arts et de la culture. Les compressions budgétaires ont évidemment leurs effets, là comme ailleurs[1].

L'affirmation de la spécificité nationale — obsession québécoise s'il en est... —, semble de plus en plus problématique dans le contexte de la multiplication croissante des échanges culturels internationaux. Dans certains secteurs, comme le cinéma, la musique populaire et l'édition, entre 50 % et 90 % des « produits » consommés au Québec proviennent de l'étranger. De plus, les négocations en cours dans le cadre des grandes organisations de réglementation du commerce mondial menacent sinon d'interdire, du moins de limiter l'aide gouvernementale aux industries culturelles et aux artistes nationaux.

Le soutien étatique au développement de la création pose aussi certains problèmes spécifiques, par exemple en arts visuels où l'État maintient artificiellement tout le secteur, ou presque, de la formation des artistes à l'achat d'œuvres par les musées.

Quant à l'accès à la participation des citoyens, les progrès enregistrés ne sont tout simplement pas à la hauteur des attentes nourries depuis 40 ans.

C'est ce problème particulier en rapport non pas avec la création ou avec sa

protection, mais bien à la diffusion des œuvres artistiques et des produits culturels qui sera maintenant examiné. Quelle est l'ampleur de la crise de la fréquentation au Québec? D'où origine-t-elle et quels sont ses effets concrets sur le système de diffusion des arts et de la culture? Comment réagit l'État québécois pour tenter de remédier à cette situation?

Croissance de l'offre et stagnation de la demande

Le principe de la démocratisation de l'accès à la culture a servi d'appui idéologique à la création du ministère des Affaires culturelles au début des années soixante, en pleine Révolution tranquille. Il a ensuite justifié la plupart des interventions gouvernementales et la mise en place conséquentes d'une sorte d'État-providence des arts et de la culture.

Où en somme nous? Quel bilan peut-on maintenant tracer des interventions publiques liées à cet objectif démocratique[2]?

Il est estimé qu'à peine 7% de la population québécoise «consomme» régulièrement des «produits culturels» autres que ceux offerts sur les petits et les grands écrans. La fréquentation stagne et régresse même dans certains secteurs importants, à vrai dire très dynamiques du point de vue de l'offre, en quantité comme en qualité[3].

La croissance de l'offre et la stagnation de la demande sont particulièrement importantes du côté des arts de la scène. En 1996, près de 250 compagnies de théâtre, 90 organismes de musique, une cinquantaine de troupes de danse et une cinquantaine de producteurs et d'agences de spectacle se partageaient les scènes du Québec. Plus de neuf représentations sur dix offertes dans ces domaines provenaient du Québec. Tous types confondus, ce large secteur des arts de la scène a connu une hausse remarquable des productions: près de 1600 spectacles différents étaient présentés en 1993-1994, soit une augmentation de plus de 40% en cinq ans.

Pendant ce temps, le nombre de spectateurs n'a augmenté que de 14%. Pire, chaque spectacle n'était plus présenté que cinq fois en moyenne au milieu de la décennie, alors que les productions connaissaient une représentation de plus en moyenne cinq ans plus tôt. L'augmentation de la diversité et du nombre de spectacles a donc été accompagnée d'une fragmentation des auditoires.

Le portrait ne s'améliore pas quand on privilégie une perspective disciplinaire. Ainsi, le théâtre a enregistré une baisse de l'assistance générale de plus de 12% entre 1989-1990 et 1993-1994, même si le secteur a connu une augmentation de 40% du nombre de spectacles pendant cette période[4].

Pendant une plus longue période de référence (1979-1994), les spectacles musicaux (concerts classiques, opéras, opérettes, musique populaire) subissaient une diminution de public de 49% à 40%. La danse a alors également perdu des spectateurs (de 17% à 11%). Le taux d'accessibilité aux bibliothèques à augmenté de 85 à 91%, mais celui de la fréquentaiton est resté le même (33%). Plus de deux Québécois sur cinq (43%) avouent encore ne jamais lire de livre.

Seul le secteur des musées québécois semble échapper à cette tendance, avec une augmentation de 31% (1979) à 37% (1994) de son «taux de pénétration» dans la population. Il faut toutefois mettre cette progression en rapport avec l'explosion d'offre dans ce secteur. Pendant cette période de référence, les plus importants

établissements muséaux ont étés créés (Musée de la Civilisation, Musée des arts et des traditions populaires, Centre canadien d'architecture, Musée de la Pointe-à-Callière...), reconstruits (Musée d'art contemporain) ou agrandis et rénovés (Musée des beaux-arts de Montréal, Musée du Québec, Musée McCord...).

L'État contre-attaque

Comment réagit Québec fasse à cette crise de fréquentation? D'abord en tentant de comprendre ce qui se produit. L'an dernier, le ministère de la Culture et des Communications s'est associé à l'INRS pour organiser un grand colloque sur le thème : « Démocratisation de la culture et démocratie culturelle : deux paradigmes de l'action culturelle publique ». La rencontre savante était présentée en mai 1999, dans le cadre du congrès de l'ACFAS, à l'Université d'Ottawa. Le colloque abordait de front la question de l'accès à la culture en opposant deux modèles d'action culturelle publique et les enjeux qui s'y rattachent.

Selon le premier modèle, celui dit de la « démocratisation de la culture », les actions gouvernementales des dernières décennies, un peu aprtout en Occident, visaient à promouvoir la fréquentation des œuvres jugées les plus significatives. La plupart du temps, dans ce cadre, l'intervention des pouvoirs publics en faveur de l'accessibilité se concentrait sur l'offre et la production, par exemple en tentant de combler les faiblesses d'un marché. L'idée était en gros d'encourager la création et de souhaiter que les citoyens viendraient s'y frotter.

Un nouveau modèle serait en train d'émerger à l'échelle internationale[5].

La nouvelle conception dite de la « démocratie culturelle » favorise une plus grande participation à la culture, non seulement par la fréquentation des œuvres, mais aussi dans la production. La démocratie culturelle défend un mode d'intervention plus décentralisé et moins interventionniste. Cette approche est aussi beaucoup moins directive dans la détermination des contenus. Elle milite activement pour la diversité des formes ou même pour des genres considérés comme mineurs jusqu'ici. Elle est également adaptée au nouveau contexte socioéconomique, profondément marquée par la crise des finances publiques.

Au Québec comme ailleurs

Le Québec n'échappe pas à cette mutation en cours[6]. L'État québécois continue de soutenir la création et un vaste système de création et de diffusion des arts de pointe. Depuis quelque temps, il multiplie les efforts pour favoriser le soutien de nouvelles formes d'expression (des amateurs, des jeunes ou des minorités), renégocier le partage des pouvoirs avec les municipalités et maximiser la circulation des œuvres et des créations.

Une politique de la diffusion des arts de la scène (*Remettre l'art au monde*) a été adoptée en décembre 1996. Elle repose sur deux grands principes : d'une part la sensibilisation et le développement des publics ; d'autre part, l'accès à un éventail diversifié de spectacles en tournée, partout au Québec. En 1997 et jusqu'à maintenant, des « mesures de rationalisation des dépenses de fonctionnement » ont permis de dégager une enveloppe globale de trois millions de plus consacrée à la diffusion des spectacles.

En même temps, le ministère de la Culture et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal ont conclu

une entente de deux millions pour « favoriser l'accès des jeunes, des nouveaux arrivants et des touristes aux arts de la scène ». Un groupe de travail formé autour de la chanson francophone en 1998 a notamment recommandé à Québec de mettre en place un programme d'avance sur les recettes (comme dans le milieu du cinéma) et de faciliter l'accès aux lieux de diffusion pour la musique alternative, hors des grandes salles qui ne conviennent pas bien à ce type de musique. Le gouvernement a ensuite injecté cinq millions pour venir en aide à ce secteur. Depuis trois ans, les dépenses d'abonnements à des spectacles (y compris la chanson) d'entreprises et des travailleurs autonomes bénéficient de déductions fiscales.

Québec a également tenté de stimuler la fréquentation des arts en organisant les Journées nationales de la culture, calquées sur les Journées européennes du patrimoine, un événement à très, très grand succès, puisqu'il attire là-bas des millions de participants. L'idée est de solidifier le lien entre le public, les créateurs et leurs créations par l'entremise d'une foule d'activités gratuites dans les musées, les théâtres ou les salles de spectacle. Depuis 1997, les Journées nationales de la culture attirent ici quelques dizaines de milliers de curieux[7].

Le livre et les musées

Le livre n'est pas en reste avec l'adoption récente d'une foule de mesures pour tenter de stimuler l'accès aux bibliothèques et le goût de la lecture dans une province qui accuse un sérieux retard par rapport au reste du Canada. Un « Sommet sur la lecture et le livre » a été organisé en 1998. Québec a ensuite adopté une politique du livre et de la lecture intitulée « Le Temps de lire, un art de vivre ». L'objectif central est de « faire de tout citoyen un bon lecteur », en l'invitant au livre dès son plus jeune âge, en multipliant les occasions de lecture, quelles qu'elles soient, toute sa vie durant (voir l'article de Marie-Andrée Chouinard en page 396).

Un groupe de travail autour de la question du prix unique du livre a également été formé. L'an dernier, Québec a aussi appuyé la formation d'un grand regroupement de librairies sous l'enseigne Renaud-Bray.

Ce n'est pas tout. Un budget spécial de 40 millions, réparti sur trois ans, servira à enrichir les collections des bibliothèques scolaires et publiques, qui sont vraiment dans un état lamentable. Le Québec arrive au dernier rang de toutes les provinces avec son réseau public comptant environ deux livres par habitant. Le système de bibliothèques scolaires a déjà été décrit comme « une honte nationale ». Et partout, les ressources humaines spécialisées font cruellement défaut, un problème que l'argent neuf ne viendra pas régler.

Le gouvernement a également promis de développer une Grande Bibliothèque afin de « dynamiser la vie intellectuelle et culturelle du Québec ». L'« équipement » de 75 millions sera érigé dans la partie est du centre-ville de Montréal. Il devrait ensuite bénéficier d'un budget de fonctionnement d'environ 25 millions par année.

Le développement d'une politique des musées peut également être rattaché en partie à la volonté de stimuler la fréquentation. Le ministère de la Culture et des Communications a réaffirmé son intention de se doter dès cette année de cette large balise réclamée par les muséologues depuis plus de deux décennies. L'important développement du secteur s'est d'ailleurs

effectué sans le secours de ce plan d'orientation global, avec par exemple comme conséquence que Montréal est une des seules grandes métropoles occidentales sans musée des sciences. Le nouveau Livre blanc en définition depuis la fin de 1998 doit respecter au moins quatre principes : la décentralisation vers les régions ; l'élargissement du champ des responsabilités municipales ; la collaboration entre les établissements muséaux ; et finalement, l'arrimage aux grandes politiques culturelles et éducatives du Québec.

L'État cherche également à maximiser l'exportation de créations et de productions culturelles nationales. L'an dernier, Québec a largement appuyé l'organisation de deux grands événements en France, Le Printemps du Québec et la participation massive des écrivains québécois au Salon du Livre de Paris, où ils étaient « invités d'honneur ». Par ailleurs, une nouvelle société en commandite a été créée par la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (la SODEC) et différents partenaires privés et publics pour soutenir les artistes et les entreprises culturelles du Québec présents sur les marchés étrangers. La compagnie dispose d'un capital initial de plus de 45 millions qui servira à accorder des prêts dans les domaines du cinéma, de la télé, des spectacles à grand déploiement, du disque, des productions multimédias et des carrières d'artistes. L'acquisition de catalogues et de droits de reproduction sera également encouragée.

Finalement, on peut rattacher la promesse renouvelée pendant la dernière campagne électorale de lever le moratoire sur le financement de nouveaux équipements culturels à la nouvelle volonté gouvernementale de se concentrer davantage sur la diffusion des œuvres et des créations. Ce moratoire a été imposé par Québec il y a trois ans, à la suite du financement de nombreux projets concentrés dans les secteurs des arts de la scène et des musées, qui ont laissé plus de 250 millions de dettes au ministère de la Culture et des Communications. Malgré cela, quelques villes-centres de la province ne disposent toujours pas de salle de diffusion ou de musée de calibre professionnel, notamment Chicoutimi/Jonquière/La Baie, Gaspé, Saint-Hyacinthe, Saint-Jérôme, Rimouski et Victoriaville. D'autres centres importants ont des équipements désuets ou peu performants.

Effet pervers de la course à la diffusion

Une attention croissante est donc accordée à la diffusion par l'État culturel québécois. On peut encore y voir la volonté de demeurer fidèle au grand principe de démocratisation de l'accès à la culture. Cependant, cette nouvelle orientation de l'action gouvernementale entraîne ses propres problèmes et ses propres effets pervers, déjà bien visibles dans l'ensemble du système.

D'abord, dans ce nouveau contexte, l'utilitarisme gagne encore un peu plus de terrain. Ce qui est dans l'ordre des choses, puisque l'État culturel favorise le développement d'une bureaucratie des arts et de la culture. C'est ce que Fumaroli a appelé le clergé de la nouvelle « religion d'État[8] ». Au Québec comme ailleurs, un petit groupe d'individus bien en place au sein de l'appareil central et de ses ramifications institutionnelles dicte à la population sa frénésie culturelle et impose un mode de gestion traversé de part en part par une logique économique et mercantile.

Les preuves ne manquent pas. Les théâtres comme les éditeurs ou les musées ont de plus en plus tendance à adopter les techniques de marketing les plus éprouvées. Les grandes premières, les lancements importants, les vernissages sont maintenant précédés de campagnes publicitaires savamment planifiées. Les plus grandes activités sont toujours suivies d'études de clientèles et d'impacts économiques[9]. Les services des communications et du marketing sont d'ailleurs souvent les derniers touchés par les compressions budgétaires et les réductions de personnels dans les grands établissements. L'amour de l'art, comme on disait autrefois, est maintenant soumis aux règles courantes de l'industrie et du commerce.

En plus, cette mécanique privilégie les grandes manifestations spectaculaires. La valeur d'une institution ou d'un événement se mesure maintenant à son pouvoir d'attraction populaire. Montréal est devenue une sorte de capitale nord-américaine des festivals et tous ces événements sont soutenus par le Conseil des arts et des lettres du Québec, mais aussi par le ministère de la Culture et des Communications. Et il s'en crée sans cesse. Un premier Festival d'hiver aura lieu à Montéal cette année. Même le très sélect secteur des arts visuels vient de copier ce modèle avec la création de la Biennale internationale de Montréal, dont la deuxième édition est prévue pour le printemps 2000.

Le projet de Grande Bibliothèque est tout autant significatif à cet égard : naguère, le livre était le passage obligé pour accéder à la noble connaissance ; il sera finalement le dernier à être doté d'un grand équipement, bien après que les secteurs du théâtre et des musées ont vu leurs salles reconstruites, rénovées ou agrandies. Mais comme l'État ne peut échapper à sa tendance spectaculaire, il construira un grand temple du livre, sur le modèle français jugé pathétique, plutôt que d'essaimer de petites bibliothèques près des citoyens québécois qui en sont privés davantage que tous les autres Canadiens.

Les effets pervers du « tout à la diffusion » sont encore mieux perceptibles du côté des musées. On l'a souligné, le secteur muséal a largement bénéficié de la manne de construction et a réussi à augmenter sensiblement le nombre de ses visiteurs. Mais à quel prix ?

Les grands musées ont réussi ce coup de maître en multipliant les méga-événements estivaux — les *blockbusters* dans le jargon. À lui seul, le Musée des beaux-arts de Montréal a organisé au moins une exposition d'envergure internationale par été au cours des quinze dernières années, genre *Chagal* (1989), *Michel-Ange* (1992) ou *Cosmos* (1999). Trois de ces grands déploiements d'œuvres du patrimoine mondial (*Picasso, Dali* et *Les années 20*) ont réussi à passer la barre mythique du demi-million de visiteurs.

Et alors ? Où est le problème ?

Il y a que la forme et le fond s'épousent nécessairement, pour le meilleur et pour le pire. Les plus puristes ont critiqué certains choix de sujet. Le MBAM a consacré une exposition au musée imaginaire de Tintin et surtout une à Snoopy. Le Musée McCord a ouvert ses salles à un dérivé muséal de la télésérie *Marguerite Volant* et à une exposition sur le hockey sans une once de perspective critique, ou presque.

D'autres ont souligné que ces grandes expos avaient toutes tendance à traverser dans les passages cloutés de l'histoire de

l'art, toujours les mêmes. À l'hiver 1999, le MBAM a même ouvert ses salles à quelques grandes toiles de Monet jugées moyennes. N'empêche, les tableaux hypermédiatisés (avec concours de décoration de vitrines de magasin, une « table de Monet » au Ritz-Carlton et même un forfait Monet au Casino de Montréal...) ont attiré plus de 250 000 personnes[10].

Plusieurs artistes, historiens de l'art et muséologues québécois ont aussi déploré le fait que le choix en faveur des grandes expositions laisse peu d'argent pour l'enrichissement des collections maison. Les chefs-d'œuvre des musées et des collectionneurs privés étrangers sont empruntés, passent ici quelques mois puis s'en retournent.

Et tous les paris ne sont pas tenus. En 1995, le MBAM poussait l'audace jusqu'à présenter conjointement deux blockbusters, consacrés d'une part aux belles voitures (*Beauté mobile*) et d'autre part au mouvement symboliste (*Paradis perdus*). Le doublé avait coûté six millions de dollars et attiré moins de 300 000 visiteurs, ce qui avait fait grimper le déficit accumulé de l'établissement à plus de deux millions. Un « plan de redressement » comprenant des compressions dans la masse salariale a ensuite été adopté par le musée qui avait déjà supprimé son programme d'expositions itinérantes, sabré dans son service d'éducation, réduit à néant ou presque l'accès à sa bibliothèque et aboli quelques postes de conservateur[11].

La course folle au public peut même entraîner de douteuses manipulations statistiques. À la fin de l'exposition estivale consacrée à Rodin, en 1998, le Musée du Québec a claironné que les sculptures du maître français avaient attiré exactement 524 273 personnes. Le Bureau de la statistique de Québec estimait ensuite que cette manne avait généré des retombées économiques de 56,4 millions dans la région de la capitale. De quoi convaincre le gouvernement de créer un bas de laine spécial pour ce genre de méga-show — comme le Musée des beaux-arts de l'Ontario qui a bénéficié d'une subvention spéciale de Toronto, au milieu de la décennie, pour louer l'alléchante exposition des chef-d'œuvre de la collection Barnes.

En fait, le chiffre-fête a été fourni par un compteur optique installé aux portes. Même les gobe-mouches des Plaines d'Abraham attirés par les p'tits coins du musée faisaient tourner le compteur automatique. Le Musée du Québec a refusé de dévoiler le nombre des visiteurs « payants » (mais on peut estimer qu'ils étaient autour de 300 000, ce qui est tout de même exceptionnel) ou de reformuler les hypothèses de retombées économiques.

De toute manière, la lecture automatisée semble la méthode d'évaluation des foules la plus employée dans les musées. Et il y a bien pire comme manipulations statistiques dans ce secteur avide de visiteurs...

Au tournant de la décennie, comme le Musée Juste pour rire devait assurer son autofinancement pour obtenir une aide gouvernementale à la construction, il a commandé des études de projection de fréquentation jusqu'à ce qu'elle promettent 450 000 visiteurs par année. Les premières projections parlaient de 175 000 personnes. Il en est finalement venu 135 000 avant que le Musée ferme ses portes une première fois après dix mois d'activité, en 1993.

Le coup a été un peu refait au Musée des arts et des traditions populaires de Trois-Rivières. Le dernier-né des musées québécois financés par l'État promettait

d'attirer 100 000 visiteurs par année. L'achalandage n'a finalement jamais dépassé le tiers de ce nombre. Ce qui a empiré une situation économique désastreuse. La fondation du musée n'a jamais recueilli le million et demi prévu pour combler son budget de construction. Comble de malchance, l'entrepreneur a réclamé et obtenu d'un juge-arbitre une somme supplémentaire de 1,7 million. En mars 1999, Québec a dû débourser tous ces millions pour sauver l'établissement en faillite.

Les musées étaient autrefois définis comme des lieux de mémoire collective. Ils sont maintenant de plus en plus perçus comme des machines à exposer et à diffuser, des machines qui font leur preuve en attirant le plus de visiteurs possible.

Stéphane Baillargeon est journaliste au Devoir.

Notes

1. Il ne sera pas ici directement question du financement des affaires artistiques et des industries culturelles. Rappelons au moins que les compressions budgétaires des dernières années n'améliorent pas la situation. Selon les dernières données publiées par Statistique Canada en septembre 1998, les administrations publiques canadiennes dans leur ensemble ont versé 5,7 milliards aux industries culturelles en 1996-1997. Mais il s'agissait d'une baisse de 2,8 % par rapport à l'année précédente et de la septième diminution consécutive. Le Québec et l'Ontario demeurent les provinces les plus généreuses dans ce domaine. Au Québec, le gouvernement fédéral a dépensé 114 $ par habitant au chapitre de la culture, qui inclut la radiodiffusion, l'édition, le film et l'enregistrement, le Québec 79 $ et les municipalités 33 $.
2. En considérant l'évolution de la participation à la culture, il serait évidemment intéressant de pouvoir distinguer ce qui découle des politiques culturelles de ce qui relève des changements sociaux plus globaux, par exemple l'accroissement du niveau de scolarisation ou du temps de loisir. On se contentera ici de mettre en parallèle l'intervention accrue de l'État dans le champ culturel justifiée par une volonté d'accroître la participation des citoyens et la stagnation de la fréquentation dans certains secteurs clés d'activité. En clair, cette section va tenter de démontrer que l'objectif fondamental n'a pas été complètement atteint, même si plusieurs facteurs peuvent expliquer cet échec partiel.
3. Les données qui suivent sont principalement tirées de deux sources : R. Garon (coord.), *La culture en pantoufles et souliers vernis. Rapport d'enquête sur les pratiques culturelles au Québec*, Les publications du Québec, Sainte-Foy, 1997 ; Gouvernement du Québec, *Remettre l'art au monde, Politique de diffusion des arts de la scène*, Les publications du Québec, Sainte-Foy, 1996.
4. Le milieu du théâtre a connu une petite guerre des chiffres au cours des dernières années. Dans son *Portrait statistique de l'évolution des arts de la scène*, publié par Québec en 1996 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, des données signalaient une baisse de fréquentation des théâtres de 14 % au Québec entre le début et le milieu de la décennie. En 1998, le comédien Raymond Cloutier en a rajouté en affirmant qu'à peine 30 000 personnes fréquentaient assidûment le salles montréalaises, toutes rénovées à grand frais au cours des dernières années. Il ajoutait que les grandes institutions étaient entraînées dans une essoufflante course à la production. Il proposait finalement de réduire des deux tiers le nombre productions et de maximiser leur diffusion. Une longue controverse a suivi et Cloutier en a rajouté dans un pamphlet intitulé *Le Beau milieu. Chronique d'une diatribe* (Lanctôt, 1999), publié quelques jours avant le Congrès bisannuel du Conseil du théâtre. Le « beau milieu » a répliqué en publiant sa propre étude, *Le Théâtre, une passion à partager*, proposant « un diagnostic actif des pratiques de

mise en marché du théâtre au Québec ». L'enquête portant sur 88 des plus grandes compagnies du Québec répétait que l'auditoire s'était accru de 14 % entre 1991-1192 et 1996-1997 et qu'à elles seules ces troupes avaient attiré plus de 1,2 million de spectateurs pendant la dernière année de référence. Mais finalement peu importe qu'il y ait eu légère hausse ou faible chute de la fréquentation, une chose est certaine : l'offre de spectacle a progressé autrement plus que la demande.

5. Dans le cadre du colloque de mai 1999, la Direction de la recherche et de la statistique du ministère de la Culture et des Communications a préparé un document intitulé « De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle ». Ce texte présente l'évolution des politiques culturelles mises en œuvre dans les pays d'Europe de l'Ouest et aux États-Unis au cours des dernières décennies en les situant autour de ces deux modèles d'intervention. Le document affirme que la nouvelle conception en rapport avec la démocratie culturelle a été ébauchée à l'échelle internationale sous l'égide de l'Unesco (*Notre diversité créatrice*, 1995 ; Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles de Stockholm, 1998) ; pour la partie européenne, à l'initiative du Conseil de l'Europe (*Table ronde de Moscou*, 1991 ; *La Culture au cœur*, 1998) ; et pour la partie américaine sous l'égide fédérale (*American Canvas*, 1997).
6. « Depuis 1992 [année de l'adoption de la plus récente Politique culturelle], les orientations gouvernementales tendent vers la démocratie culturelle, sans renoncer nécessairement aux principes de la démocratisation », résume le document cité ci-dessus (p.14). On pourrait juger de la même manière l'évolution des politiques fédérales qui ont d'ailleurs passé les deux dernières années sous examen de la part du comité permanent du Patrimoine canadien.
7. Un autre effort notable est venu de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) qui terminera cette année la réalisation de sa série d'une vingtaine d'émissions d'une heure chacune sur l'histoire de différentes disciplines artistiques au Québec, de la peinture à la danse contemporaine, de l'architecture au théâtre. La série, qui propose donc une sorte d'état des lieux imagés de la culture au Québec, est diffusée sur les ondes de Télé-Québec.
8. Marc Fumaroli, *L'État culturel, Essai sur une religion moderne*, Biblio Essais, Le livre de poche, 1992.
9. Est-il utile de rappeler que rien n'assure que ces politiques visant à faire mousser la consommation artistique et culturelle vont porter fruit ? L'articulation entre l'offre et la demande s'opère de façon aléatoire dans le domaine des arts et de la culture. La mise en marché d'un produit n'est pas une science exacte et c'est donc encore plus vrai quand il s'agit d'une pièce, d'un livre ou d'une exposition.
10. Ce reproche du nivellement par le bas ou plutôt vers le cliché, l'acquis, le conquis, pourrait être repris dans tous les secteurs culturels. Au théâtre, on voit aussi souvent les mêmes œuvres, des mêmes auteurs. Le TNM a proposé deux *Roméo et Juliette* en dix ans, mais n'a jamais monté *Richard III*.
11. La situation a évolué au cours des deux dernières années. Des efforts ont été faits pour redéployer la collection permanente du musée, trois nouveaux conservateurs ont été embauchés et le Fonds de dotation de l'établissement permet enfin d'acquérir des œuvres nationales et internationales.

POLITIQUE ET DIFFUSION DU LIVRE

Les hauts et les bas du livre

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Un an s'est écoulé depuis l'avénement de la politique du livre et de la lecture, mais les tribulations du livre québécois se poursuivent. C'est surtout du côté de Paris que nos bouquins ont eu la part belle cette année. Quant aux librairies, toujours menacées par les pratiques des grandes surfaces, elles essayaient par tous les moyens de garder la tête hors de l'eau.

Curieusement, cette année, c'est sur la scène parisienne que l'agitation littéraire québécoise a été la plus imposante. Et quelle agitation ! À la faveur d'arguments sans doute fort convaincants, les organisateurs du Salon du livre de Paris — l'un des plus importants de la planète — ont choisi de dérouler le tapis rouge au Québec en 1999. Faisant de la Belle Province son invitée d'honneur, le Salon ouvrait ainsi sa porte à une soixantaine d'écrivains québécois, de Dany Laferrière à Marie Laberge, en passant par le jeune Maxime-Olivier Moutier, Robert Lalonde et Gaétan Soucy, sacré découverte de l'année.

Après le Japon, les États-Unis et le Brésil, le Tout-Paris littéraire, par la voix de son puissant Syndicat national de l'édition, avait ainsi décidé de braquer tous ses feux sur le Québec, au terme de négociations avec son vis-à-vis québécois, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL). Le Salon, cette librairie grandiose, fréquenté bon an mal an par quelque 220 000 amoureux de littérature, allait donc allouer aux écrivains québécois un coin de son gigantesque plancher en plus de lui décerner plus qu'un brin d'attention médiatique.

Dès l'annonce de cette nouvelle, les éditeurs du Québec, l'ANEL en tête, ont activé la machine organisatrice, mettant tout en œuvre pour faire de cette présence littéraire à Paris une opération réussie aux retombées multiples. Paris avait ouvert grand sa porte ; il fallait toutefois payer le prix du carton d'invitation, l'épopée n'étant possible qu'à coups de centaines de milliers de dollars.

Une soixantaine d'élus

Fraîchement élu à la présidence de l'ANEL, Pascal Assathiany a donc entrebâillé la porte du ministère de la Culture et des Communications, lui demandant de verser pour cette opération 1 300 000 $. Le gouvernement Bouchard, déjà soucieux de présenter sa meilleure image à la face de Paris par la voie du *Printemps du Québec*, donna sa réponse sous la forme d'une contribution de près d'un million de dollars. Combinée aux versements d'associations et de commanditaires, le voyage en sol parisien allait coûter au total 1,4 million.

En tout, une soixantaine d'écrivains illustrant la diversité et la modernité de notre littérature pouvaient s'ajouter à la liste des invités d'honneur. Un comité-jury issu de l'ANEL décida du choix de 40 de ces auteurs, le Syndicat national de l'édition (français) ayant le loisir de désigner les 20 autres. Une fois la sélection rendue publique, quelques remontrances surgirent çà et là, illustrant de nouveau la mésentente légendaire du milieu de l'édition, régulièrement déchiré autour de questions d'ordre professionnel.

La grogne cessa enfin, laissant place uniquement au voyage, qu'on souhaitait le plus médiatisé possible. En effet, outre les 220 000 visiteurs de passage au Salon, c'est essentiellement par la voie des médias que l'on voulait casser l'image de la littérature québécoise, encore très souvent associée à la cabane au Canada, aux grands espaces, et somme toute assise sur des préjugés de nature folklorique. Avant même que les Québécois n'aient posé le pied sur l'autre rive de l'Atlantique, ce sont donc ces médias français qui vinrent voir ici de quel bois littéraire l'on savait se chauffer.

Ils retinrent de ces rencontres une « littérature d'ici venue d'ailleurs », associée aux auteurs ayant choisi le Québec comme terre d'accueil et espace d'écriture. Les Sergio Kokis, Ying Chen, Ook Chung, Émile Ollivier, Dany Laferrière furent ainsi analysés, lus selon leur origine et jugés principaux responsables de cette littérature métissée qu'ils découvrirent.

Littérature moderne par la voix de cette *Petite Fille qui aimait trop les allumettes*, de l'écrivain Gaétan Soucy, auteur le plus vu, entendu et lu à Paris pendant la durée du Salon. Robert Lalonde, Monique Proulx, Maxime-Olivier Moutier, Rober Racine et autres eurent aussi la part belle au Salon et sur les tribunes médiatiques. À travers des dossiers littéraires vouant entre deux et quinze pages au Québec et à ses auteurs — et ironiquement presque tous intitulés *Vive le Québec livres* ! — la France a donc vu au delà des clichés, reconnaissant pour une toute première fois sans doute la force du français nageant dans une mer anglophone, un ton différent et moderne issu de nos immigrants écrivains, de l'histoire amérindienne, de ces jeunes écorchés vifs laissant couler leur fiel littéraire sur le papier. Le célébrissime Bernard Pivot ouvrit lui-même la porte de son réputé studio à trois Québécois (Lalonde, Soucy, Laferrière), résumant par le seul choix de ses invités les coups de cœur les plus vibrants des Français pour la littérature qu'on leur présentait.

Depuis de Gaulle...

Depuis la visite du général de Gaulle à Montréal et cette exclamation célèbre lancée du haut d'un certain balcon, on n'avait plus accordé une telle importance — dans les médias à tout le moins — à la Belle Province, chuchotait-on partout dans les couloirs du Salon. Mais il n'y eut pas que des heureux ! Arrivés peut-être en trop grand nombre par rapport à l'appétit des Français et surtout les disponibilités des journalistes, plusieurs auteurs débarqués à Paris la tête pleine de rêves ont quitté la scène littéraire bredouilles. Au total, on a parlé d'une délégation de quelque 500 Québécois arrivés là-bas avec l'énergie du conquérant... L'année précédente, soulignait le quotidien *Libération* dans son dossier sur le Québec, le Brésil était représenté par 30 auteurs, pour une population avoisinant les 180 millions d'habitants. Pour sept millions de Québécois, on envoya 60 invités officiels, quelque 100 écrivains de plus

s'y montrant le bout du nez de leur plein gré. « Certains trouvent cette foule grotesque », conclut le quotidien.

Sur le parquet du Salon du livre de Paris, et plus précisément au stand librairie dont le Québec disposait, l'appétit vorace des éditeurs était flagrant. Au total, et selon le bon vouloir des éditeurs, 80 000 exemplaires de volumes québécois de tout genre ont atterri à Paris, un envoi beaucoup trop imposant en regard des espoirs de vente mêmes les plus ambitieux. Le bilan final : moins de 10 000 exemplaires vendus, avec en tête de liste non pas un roman mais bien *Le Dictionnaire des expressions québécoises* de Pierre Desruisseaux (BQ/HMH), suivi par le dernier roman de Gaétan Soucy.

Par l'entremise de ces exemplaires vendus et de la couverture médiatique, on a voulu modifier l'image de la littérature québécoise dans l'esprit des Français. « Mission accomplie », ont jugé à ce propos les organisateurs du Salon au terme de l'expérience. Mais comment maintenir l'intérêt et surtout éviter que tous ces efforts n'aient eu que des répercussions ponctuelles sans aucune retombée plus solide qu'une critique littéraire ou un best-seller rapidement oublié ?

Avant de partir et alors qu'on s'activait à organiser la venue du Québec en France, les intentions étaient très claires : doubler la consommation de livres québécois en sol français en l'espace de deux ou trois ans. Un objectif que certains qualifièrent de démesurément ambitieux en regard des statistiques : en 1998, le Québec achetait en effet 27 $ de livres français par habitant contre un achat de livres québécois par Français n'équivalant qu'à 22 sous.

Seconde cible visée par les éditeurs québécois : modifier les habitudes d'édition des Français en sol québécois, tentant de les convaincre qu'il fait peut-être bon éditer au Québec mais que le partenariat s'en porterait encore mieux si les auteurs québécois étaient publiés sous double étiquette : française là-bas, québécoise ici.

Un bureau du livre à Paris

Au cœur de ces retombées ardemment souhaitées trône le bureau du livre à Paris. Quelques mois après le retour de Paris, on en était encore à mettre sa formule au point. Mais il s'agira vraisemblablement d'une instance pensée par l'ANEL, la Délégation du Québec à Paris, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le ministère de la Culture et des Communications. Au nombre des priorités ciblées par ce comité directeur, on pense par exemple à la nécessité d'établir un solide réseau de distribution du livre québécois en terre française. On songe aussi à des activités de promotion plus solides autour de la venue d'écrivains trop souvent débarqués à Paris dans l'indifférence. Il faudrait également à cette permanence de l'édition québécoise en France un mécanisme permettant de centraliser l'information littéraire de même que des façons de sensibiliser les éditeurs français à la délicate question des droits territoriaux.

Une chose est certaine toutefois : tant la définition du concept que les avenues possibles de son financement seront difficiles à cerner. Car pour une rare fois, ce bureau du livre résulterait d'une poignée de main entre le gouvernement et le privé. À cause de vocations diverses, ceux-ci portent la réputation de parvenir difficilement au consensus. Cette fois mariés au gouvernement, on peut pressentir que les discussions seront longues, tout particulièrement en ce qui a trait au mode de financement

du bureau du livre et de la contribution financière des professionnels du livre appelés à bénéficier de ses services. Déjà, les éditeurs ont prévenu leur vis-à-vis qu'ils n'emboîteraient pas le pas à une action trop « politisée ».

Prix unique : d'un comité à l'autre

En avril 1998, dans la foulée de la parution de la politique de la lecture et du livre, le premier ministre Lucien Bouchard inaugurait le Sommet de la lecture et du livre. Y étaient réunis tous les acteurs de la chaîne du livre, des auteurs aux lecteurs, en passant par les éditeurs, les distributeurs, les libraires, les enseignants, les commerçants, les utilisateurs de livres spécialisés et d'autres encore. Outre des discussions sur le contenu de la politique, objectif premier du Sommet, on espérait repartir avec quelques pistes de solution vouées à consolider le réseau des librairies affaibli par la concurrence féroce livrée par les magasins à grande surface.

Alors que l'attention de plusieurs se tournait vers cette seule question, le premier ministre trancha : remettant l'épineuse question entre les mains du milieu littéraire, il annonça que son gouvernement allait soutenir les activités d'un groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité du réseau des librairies. Celui-ci, composé de représentants de presque tous les maillons de la chaîne du livre, avait la tâche délicate de décider s'il ne valait pas mieux adopter au Québec la mode française, en imposant un prix unique pour un seul et même livre.

L'option, ardemment souhaitée par certains et vigoureusement décriée par d'autres, pourrait permettre de réduire considérablement les écarts de prix entre un même livre trouvé à la librairie du coin et cet autre acheté dans une grande surface de la banlieue voisine. Attention, conclut toutefois le premier, pas question de hausser le prix du livre, « déjà suffisamment cher ».

Pressé d'agir, notamment à cause du séisme qui avait frappé la librairie Renaud-Bray quelque temps auparavant (forcée de se placer sous la protection de la Loi sur l'insolvabilité et la faillite en 1996) mais aussi en raison de la fermeture de nombre de librairies indépendantes, le groupe de travail décida avant toute chose qu'il ne disposait pas d'une vue d'ensemble lui permettant d'apprécier justement la situation du livre au Québec. À ce sujet, des études furent commandées, réalisées notamment par l'économiste Pierre Fortin et la firme SECOR.

Et les pourparlers commencèrent. Présidé par le président du Groupe Sogides, Pierre Lespérance, représentant à la fois des mondes de l'édition, de la distribution et de la librairie, le groupe de travail n'a toutefois pas eu la discussion facile. Réunis autour d'une même table, les adeptes et adversaires du prix unique n'ont pas réussi à atteindre le consensus. Au sein même des éditeurs, représentés par quelques individus sur un groupe d'une dizaine, les avis étaient partagés. L'idée d'imposer aux éditeurs un prix de vente unique pour le même livre, qu'il soit vendu à la librairie du coin ou encore chez Wal Mart ne souriait pas à tous.

Indignation des libraires

Après plus d'un an de rencontres parfois houleuses mais farouchement protégées par le sceau de la confidentialité, le groupe de travail a tranché : exit le prix unique, point à la ligne. L'Association des libraires du Québec (ALQ), fortement impliquée

dans la réflexion, protesta vigoureusement au lendemain de la parution du rapport du groupe de travail. Favorables à une réglementation des prix adaptée au contexte québécois et non seulement copiée sur le modèle français, les libraires s'indignaient de constater que le comité avait non seulement repoussé l'idée du prix unique mais aussi refusé d'envisager d'autres modèles de réglementation des prix (par exemple, l'octroi de remises qualitatives aux libraires agréés, le retard de la mise en vente de nouveaux titres dans les grandes surfaces par rapport aux librairies).

Devant ce rapport quasi vide et une année de labeur pour ainsi dire inutile, la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, s'avoua déçue, remettant entre les mains de la Commission du livre (instance de la SODEC) les conclusions du rapport. « Nous sommes d'accord pour dire que le groupe de travail n'a pas donné les résultats escomptés, affirmait-elle peu après la diffusion du rapport. La seule unanimité obtenue était pour dire qu'on a besoin de plus de discussions au sujet d'une politique du prix du livre. »

LA VOLTE-FACE DE RENAUD-BRAY

Marie-Andrée Chouinard

Alors que l'agonie des librairies indépendantes alimente les manchettes, voilà que se constitue dans la suprise la plus totale le groupe le plus puissant de librairies au Québec par la fusion des réseaux Champigny, Renaud-Bray et Garneau. En effet, à la mi-juin, les têtes dirigeantes de Renaud-Bray, Pierre Renaud, et du Groupe Sogides (librairies Garneau), Pierre Lespérance, en étonnaient plus d'un en annonçant la création d'un véritable empire de librairies.

Par l'acquisition des librairies Champigny et en fusionnant avec les succursales Garneau, les librairies Renaud-Bray constituent désormais un bloc monolithique sans précédent dans l'histoire du livre au Québec. En tout, 23 succursales réparties au Québec, une entreprise de 57 millions de dollars dont 51 % des actions sont détenues par Pierre Renaud, pdg de Renaud-Bray.

Rebondissement étonnant lorsqu'on se rappelle qu'en 1996, Renaud faillit disparaître tant il croulait sous les difficultés financières. Cette fois encore, c'est au Fonds de solidarité de la FTQ de même qu'à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) que l'on doit la spectaculaire remontée, le premier ayant versé au total 4,7 millions, la seconde 2,9 millions.

Après des années de guerre ouverte, parfois même d'un côté à l'autre de la rue, Champigny et Renaud-Bray ne font plus qu'un. Certains ont parlé d'une concentration des librairies non souhaitable, d'autres ont plutôt applaudi à cette fusion, y voyant un pilier solide dans le milieu de la librairie. Pierre Renaud et Pierre Lespérance partageront la présidence du nouveau groupe. ●

L'idée ne tarda pas à prendre forme : deux mois plus tard à peine, la ministre Maltais annonçait la création d'un nouveau comité invité à réfléchir celui-là non pas sur le prix unique, écarté d'entrée de jeu, mais sur les « les pratiques commerciales qui régissent le commerce du livre ». Plutôt que de s'en remettre à un président tout droit issu du milieu du livre, tel Pierre Lespérance, elle vit cette fois dans le président sortant de la CSN, Gérald Larose, le candidat rêvé pour juger impartialement de la nature des discussions. Le comité, dont l'existence fut annoncée en juillet 1999, devait être composé de six autres membres, choisis à partir de listes fournies par les associations de libraires, d'éditeurs et de distributeurs.

À partir des récriminations précédentes des libraires, la ministre semble avoir déterminé l'agenda de ce nouveau comité, précisant qu'il se pencherait non pas sur le prix unique du livre mais plutôt sur les pratiques commerciales, et plus précisément sur l'examen des remises (rabais consentis aux libraires agréés) et des offices (arrivées des nouveautés en librairie). Les travaux du comité, dont le début était fixé à août 99, devraient être conclus au plus tard en juin 2000.

Marie-Andrée Chouinard est journaliste au quotidien Le Devoir.

Le cinéma

Un soubresaut de vigueur

BRIAN MYLES

Surprise ! Le cinéma québécois ne fait pas si mauvaise figure depuis quelques mois, récoltant à la fois des succès critiques et commerciaux. L'augmentation de la production, l'émergence d'une relève et la recrudescence de l'assistance en salle permettent aux acteurs du 7e art national de souffler un peu. Renaissance ? Que non ! Les problèmes de fond, entre autres le sous-financement et l'omniprésence américaine, restent toujours les mêmes.

Un soubresaut de vigueur caractérise la production récente du cinéma québécois. Il n'y a qu'à scruter les derniers chiffres disponibles pour s'en convaincre (voir les tableaux).

En 1998, les créateurs québécois ont accouché de 36 longs métrages destinés au cinéma, la plus forte production des cinq dernières années. Environ le quart de ces films ont été réalisés par des nouveaux venus, ce qui s'explique par la volonté des organismes subventionnaires de mettre le cap sur la relève.

Les Québécois se sont précipités « massivement » au cinéma pour encourager les créateurs du terroir. Toutes langues confondues, le cinéma québécois a attiré 1,9 million de spectacteurs en 1998, soit un peu plus du double de 1997. Cela revient à dire que 7,1 % de l'assistance totale du cinéma dans la province s'est tournée vers les films québécois. C'est à la fois bien peu et beaucoup. Dans les années 90, les films québécois n'ont jamais attiré guère plus de 4 % des cinéphiles, la part du lion revenant toujours aux longs métrages américains.

Les cinéastes québécois Louis Saïa, Denise Filiatrault et Pierre Falardeau ont assimilé la logique du *blockbuster*, soit celle du film à l'intrigue simpliste capable d'attirer les masses. *Les Boys II* de Louis Saïa a généré dans la période particulièrement profitable des Fêtes des recettes de 5,5 millions de dollars. Le premier volet des tribulations des joueurs de hockey de garage a terminé son parcours en salle avec 6,1 millions de dollars, ce qui en fait le plus grand succès canadien depuis *Porky's* et ses 11 millions en 1982. *C't'à ton tour, Laura Cadieux*, une adaptation libre du roman de Michel Tremblay par Denise Filiatrault, a récolté 2,3 millions. Un autre de ces héros « épais dans le plus mince » dont le public québécois est si friand, Elvis Gratton (*Miracle à Memphis*), connaissait à l'été de 1999 un départ foudroyant, laissant pré-

Tableau 1
Les dix films les plus vus au Québec
du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998

Titre du film	Pays	Recettes $ (millions)	Projections	Assistance
Titanic (v.f.)	USA	17,1	28 626	3 285 862
Les Boys	Qué.	6,1	16 809	1 125 182
Armageddon (v.f.)	USA	4,3	14 715	827 253
Independence Day (v.f.)	USA	4,1	12 422	804 619
Les 101 dalmatiens	USA	3,4	11 991	782 508
Mission : impossible (v.f.)	USA	3,7	11 202	722 356
Jurassic Park	USA	3,6	12 901	685 455
Tornade	USA	3,4	11 172	678 593
Hommes en noir	USA	3,4	13 631	657 661
Il faut sauver le soldat Ryan	USA	3,4	9 335	623 516

Source : SODEC

sager que l'œuvre aux prétentions artistiques de M. Falardeau établira des nouveaux records au box-office. En parallèle, il faut souligner que ces films fort populaires ont reçu un accueil critique plutôt froid.

Voilà pour les rares bonnes nouvelles. Les mauvaises, ce sont évidemment les résultats obtenus par les films du sud. Vingt et un millions six cent mille spectateurs en 1998, soit 82,7 % du total québécois. Qui plus est, les films américains accaparent huit écrans sur dix dans la province, écrasant avec une facilité déconcertante la concurrence québécoise, canadienne ou française. Le scénario est bien sûr identique en ce qui a trait aux recettes. La domination sans partage des Américains tient pour l'essentiel au fait que ce sont des filiales de l'Oncle Sam qui contrôlent le réseau de salles, une situation qui n'est pas prête de changer. Or, comme le dit l'adage populaire dans le milieu du 7e art, qui contrôle les salles contrôle le cinéma.

Méga-mégalo

La transformation du secteur de l'exploitation se poursuit à une vitesse folle alors que les cinémas exigus d'antan disparaissent au profit de multi-salles de cinéma. Boutiques de produits dérivés, restaurants réputés du *fast-food*, cafés et aires d'amusement accompagnent le film, qui ne peut plus vivre seul.

Famous Players a ouvert au printemps le Paramount, une multi-salle de 25 millions de dollars comprenant 12 écrans (plus une salle IMAX) et 3900 places. L'inauguration de ce complexe dans l'ancien édifice Simpson, au centre-ville de Montréal, signe l'arrêt de mort du Loew's, dont Famous a l'intention de se départir. Aussi bien dire que le Loew's fermera, tout comme le Cinéma Berri (Cinéplex-Odéon) a fermé en janvier, dans les mois suivant

Tableau 2
Nombre de longs métrages produits, selon le principal marché, Québec 1994-1998

Année	Cinéma	Télévision	Autres	Total
1994	32	21	6	59
1995	21	13	9	43
1996	33	17	8	58
1997	28	20	1	59
1998	36	35	8	79

Sources : *Annuaire du cinéma québécois pour 1994*. SODEC. Compilation : SODEC.

l'ouverture par cette dernière compagnie du Cinéma du Quartier latin (17 salles). AMC, un nouveau venu dans le paysage montréalais, prévoit par ailleurs inaugurer une trentaine de salles et des commerces complémentaires sur le site de l'ancien Forum, mais le projet tarde à se concrétiser. Encore là, le Cinéma Atwater risque de s'éteindre si AMC entre en scène.

Du côté de l'exploitation, c'est cependant une famille d'indépendants qui a frappé le plus fort. Imitant les formules américaines, les Cinémas Guzzo ont construit depuis deux ans six ouvrages en périphérie de Montréal. Celui de Greenfield Park comporte 18 salles et 4265 places, ce qui en fait l'un des plus importants du genre au Canada.

Si tout va bien, la famille Guzzo aura érigé d'ici 2001 dix-sept centres de cinéma et de divertissement (dont un au centre-ville de Montréal) pour un investissment total de 200 millions. C'est la même somme que prévoit injecter Famous Players pour l'aménagement de cinq complexes au Québec (y compris celui de Montréal).

Langlois l'excentrique

Dans ce paysage arride qui rend la vie dure aux petites salles et aux cinémas de répertoire, Daniel Langlois fait figure d'exception. Le fondateur de Softimage a investi 35 millions de sa poche dans l'aventure Ex-Centris, un complexe cinéma et nouveaux médias doté d'infrastructures de post-production dernier cri et de trois salles destinées aux projections en format 35 mm, 16 mm, vidéo ou haute définition numérique.

Ex-Centris, dont l'aménagement et l'architecture ont de quoi faire mal paraître les multi-salles nouvellement nées, englobe le Cinéma Parallèle et le Café Méliès autrefois situés plus au nord, boulevard Saint-Laurent. Ex-Centris, dont l'ouverture a été célébrée dans le faste au début de l'été 99, sera à l'affût du cinéma expérimental et des tendances nouveaux médias. Ce centre, une réponse du cinéma d'auteur aux multi-salles, pourrait même participer à la prochaine révolution technologique. Comme les salles sont équipées pour la projection en format numérique, il sera possible de commander les œuvres

d'un clic de souris et de les acheminer par satellite. C'est tout le paysage de la distribution qui pourrait s'en trouver bouleversé au profit des auteurs et des créateurs de la marge.

Daniel Langlois se donne trois ans de rodage avant de faire le bilan de l'initiative Ex-Centris, qui a l'heur d'étonner et de réjouir le monde culturel. En absorbant les dettes du Cinéma Parallèle et en le déménageant dans une enceinte aux goûts de demain, M. Langlois et son équipe font renaître l'espoir que le cinéma de répertoire cesse de vivoter pour enfin vivre. La fermeture temporaire du Cinéma du Parc avait laissé un trou béant dans le paysage montréalais. Ex-Centris et le Parc nouveau étant maintenant ouverts aux cinéphiles, il reste à voir comment ces derniers se comporteront et avec quelle ferveur ils surpporteront leurs institutions.

Silence ! On tourne

En 1992, il n'y avait pas de tournages de films américains à Montréal. Six ans plus tard, la métropole a devancé Toronto pour se propulser au deuxième rang des villes de tournage au Canada, tout juste derrière Vancouver, et ainsi traverser une crise de croissance. Il y a simplement trop de travail dans la haute saison du tournage, l'été, une surenchère pour l'embauche des meilleurs techniciens et pas assez de studios pour satisfaire à la demande des producteurs. L'industrie du tournage a fait tomber sur Montréal une manne de 694 millions de dollars en 1998, en hausse de 19 % par rapport à l'année précédente. Environ 197 millions ont été laissés par les producteurs étrangers, surtout des américains.

L'engouement est tel que l'industrie montréalaise a entrepris récemment une expansion sans précédent. Paul Bronfman et ses partenaires ont mis 25,5 millions dans la contruction d'une cité du cinéma sur le site de l'ancienne base militaire de Saint-Hubert. L'endroit regroupe la plupart des services nécessaires au bon fonctionnement d'un plateau : cinq studios de tournage (superficie totale de 61 500 pieds carrés), services de location d'équipement, ateliers de fabrication de décors, etc. Le Groupe Mel/Cité du cinéma et Location Michel Trudel doivent également construire dans le Technoparc situé en bordure de l'autoroute Bonaventure d'autres studios dans un projet évalué à 24 millions. Enfin, des producteurs britanniques seraient intéressés à ériger sur le site Angus encore des studios pour un montant de 25 millions.

Le succès de Montréal

Plusieurs éléments expliquent le succès de Montréal comme ville de tournage : main-d'œuvre qualifiée, architecture riche, proximité des espaces urbains et naturels et, surtout, faiblesse du dollar. Pour chaque tranche d'un million US, les producteurs américains se déplaçant au Canada gagnent 400 000 $ CAN en raison du taux de change. S'il fallait que le dollar reprenne de la vigueur, les Américains iraient certes voir ailleurs si leur profit y est.

Mais l'industrie du tournage, c'est d'abord et avant tout l'affaire des producteurs québécois, responsables pour environ les deux tiers des sommes dépensées à Montréal dans toute une année. Ces derniers envisagent d'un œil critique la transformation de la métropole en un gigantesque plateau. Selon eux, les Américains font grimper les prix en consentant des salaires élevés, les techniciens sont de plus en plus sollicités, et donc de moins en moins disponibles pour les productions locales.

Tableau 3
Nombre de productions considérées comme le premier long métrage d'un cinéaste, selon le marché, Québec 1994-1998

Année	Cinéma	Télévision	Autres	Total
1994	5	1	3	9
1995	8	-	5	13
1996	7	1	2	10
1997	6	1	7	14
1998	10	6	3	19

Sources : *Annuaire du cinéma québécois pour 1994*. SODEC. Compilation : SODEC.

Un cinéma en tenue de gala

Un nouveau gala est venu enrichir le paysage culturel québécois déjà fort encombré à ce chapitre. La Soirée des Jutra (en l'honneur du cinéaste de *Mon oncle Antoine*, Claude Jutra), retransmise sur les ondes de TVA, visait d'une part à accroître la visibilité du cinéma québécois, et d'autre part à honorer ses plus talentueux artisans. La première Soirée des Jutra ne fut pas exempte de controverse, quelques voix s'élevant ici et là pour protester contre la faible place accordée au cinéma documentaire et indépendant.

Le collège électoral, composé de quelque 5000 personnes de tous les métiers du cinéma, a voulu que *Le violon rouge*, de François Girard, remporte neuf Jutra sur une possiblité de 11, dont ceux du meilleur scénario, meilleure direction de la photo, meilleure réalisation et meilleur film. La concurrence est pratiquement repartie bredouille. Pacale Montpetit a enlevé le Jutra de la meilleure actrice pour son rôle de jeune femme tourmentée dans *Le cœur au poing* (Charles Binamé), œuvre qui a par ailleurs permis à Anne-Marie Cadieux de remporter le Jutra de la meilleure actrice de soutien. Alexis Martin a été sacré meilleur acteur pour son rôle dans *Un 32 août sur terre* (Denis Villeneuve). Rien pour *Nô* de Robert Lepage, ni pour *2 Secondes*, premier long métrage de Manon Briand. Avec un film communiquant son amour fou pour le vélo, elle avait pourtant remporté trois prix au Festival des films du monde, édition 1998 (meilleure réalisation, meilleur premier film, meilleur film canadien).

Parmi les productions récentes, il faut également souligner l'émouvant *Emporte-moi*, de Léa Pool, qui a révélé au grand écran tout le talent d'une nouvelle venue, la jeune Karine Vanasse, dont le personnage traverse une difficile crise d'adolescence dans le quartier Mile-End du début des années 60. Il faut aussi reconnaître une rigueur intellectuelle et une direction photo sans reproche à *Quand je serai parti... vous vivrez encore*, une relecture des événements ayant mené à la capture et à la pendaison des Patriotes de 1838, signée Michel Brault. Richard Ciupka a pour sa part lancé un polar, *Le dernier souffle*, dont l'intérêt tient essentiellement dans l'interprétation de Julien Poulin et Luc Picard.

Enfin, *Histoires d'hiver*, de François Bouvier, a connu peu de succès en salle malgré une sortie à grand déploiement sur une trentaine d'écrans. Le *grand serpent du monde* (Yves Dion), l'histoire alambiquée d'une passion déchirante, avait le mérite d'offrir une vision d'auteur et un scénario intéressant signé Monique Proulx, la scénariste du *Cœur au poing* et du *Sexe des étoiles*. Cette même Monique Proulx a également adapté son roman *L'homme invisible à sa fenêtre* pour le grand écran, ce qui a donné *Souvenirs intimes* de Jean Beaudin. Robert Morin, talentueux cinéaste, a pour sa part signé *Quiconque meurt, meurt à douleur*, prix du meilleur long métrage de fiction de l'Association québécoise des critiques de cinéma, un film tourné en vidéo avec d'anciens toxicomanes s'incarnant eux-mêmes dans des rôles fictifs.

Aucun film québécois n'a cependant réussi à se faufiler au prestigieux Festival de Cannes en 1998.

Coup d'œil sur les institutions

Le p.-d.g. du Festival des films du monde (FFM), Serge Losique, un personnage fortement contesté dans le milieu du cinéma, s'est retrouvé dans une situation précaire. La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et la Ville de Québec ont cessé de lui apporter leur soutien financier pour l'organisation d'un festival international dans la Vieille Capitale. Après 13 ans de règne de M. Losique et de son Festival international du film de Québec (FIFQ), la SODEC a lancé un appel de propositions. C'est finalement Images du Nouveau Monde qui a obtenu la faveur de la société d'État. Le nouvel événement offrira dès mars 2000 des images des trois Amériques.

À Montréal, les choses ne vont guère mieux pour M. Losique, à qui la SODEC a consenti l'argent (450 000 $) pour le FFM. Malgré son succès auprès du grand public, le FFM est de plus en plus impopulaire auprès de l'industrie locale et internationale du cinéma. M. Losique a refusé à ce jour de collaborer à la réorganisation du festival et d'accepter les suggestions du milieu. Il reste pourtant en selle... et reçoit l'appui de la SODEC.

La question du doublage

De son côté, l'Union des artistes (UDA) a relancé le débat sur le doublage par une vaste campagne de sensibilisation du public intitulée « On veut s'entendre ». Le but ultime de cette initiative est de faire pression sur les *majors* américains pour les amener à confier le doublage de leurs films à des entreprises québécoises, et non françaises comme c'est souvent le cas.

L'UDA veut entre autres que l'origine d'un doublage soit indiquée de façon systématique sur les cassettes vidéo, au générique et sur les affiches d'un film, de même que dans les agendas culturels ou les critiques publiées dans la presse. L'attitude de la Warner, qui a choisi de faire doubler ses six derniers films à l'extérieur de la province, a forcé l'UDA à mobiliser ses membres.

Cette campagne adoucie de relations publiques succède à la crise de 1997; à cette époque, la ministre de la Culture Louise Beaudoin envisageait d'adopter une loi spéciale pour rendre aux Français la monnaie de leur pièce. Les doublages étrangers sont interdits d'accès en France, un pays qui exige de doubler lui-même toutes les œuvres qui entrent sur son territoire. La ministre Beaudoin songeait à

Tableau 4
Nombre de productions et de coproductions de longs métrages destinés aux cinémas, Québec
1994-1998

Année	Total	Productions québécoises	Coproductions			
			À participation majoritairement québécoise	À participation majoritairement étrangère	En parts égales	Total
1994	32	24	5	3	-	8
1995	21	19	1	1	-	2
1996	33	26	5	2	-	7
1997	28	20	4	4	-	8
1998	36	21	9	5	1	15

Sources : *Annuaire du cinéma québécois pour 1994*. SODEC. Compilation : SODEC.

interdire les doublages français au Québec, une idée appuyée par l'UDA. Mais il s'agissait d'une mesure impossible à appliquer. L'UDA n'a donc eu d'autre choix que de changer son fusil d'épaule. Environ six doublages sur dix présentés sur nos écrans sont réalisés au Québec, et cette industrie en mal de reconnaissance génère annuellement un chiffre d'affaires de 19 millions.

Le cas de l'ONF

L'Office national du film (ONF) a par ailleurs fêté en 1999 son 60e anniveraire sans recevoir de cadeaux. Les budgets de l'organisme, où furent réalisées à une certaine époque les œuvres les plus marquantes du patrimoine cinématographique canadien, ont fondu comme peau de chagrin. Et voilà que dans son rapport final remis à la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, le comité consultatif sur le long métrage recommandait que l'ONF consacre cinq millions de son budget annuel à un nouveau fonds destiné à aider le long métrage. Avec un budget de 55 millions, l'ONF se consacre à l'exploitation de sa collection au moyen des technologies numériques et les rééditions ainsi qu'à la production de films dans les secteurs de l'animation et du documentaire.

L'Erreur boréale

L'Office a d'ailleurs obtenu une jolie réussite avec *L'erreur boréale*, un documentaire de Richard Desjardins et Robert Monderie sur la gestion — un « *pillage* » selon les auteurs — de la forêt québécoise par les entreprises. Il s'agit du seul film récent, documentaire ou fiction, ayant réussi à provoquer un débat de société dont l'onde de choc fut ressentie jusqu'à l'Assemblée nationale.

Locomotive du cinéma québécois et canadien dans les années 60 et 70, le documentaire a fait l'objet d'un événement servant à la fois de vitrine et de forum de discussion à Montréal. Sous la houlette du documentariste Jean-Daniel Lafond, les

Tableau 5
Nombre de longs métrages produits, selon le principal marché et le genre, Québec 1997-1998

Année	Fiction	Documentaire	Docu-fiction	Animation	Autres	Total
Cinéma	27	1	-	-	-	28
Télévision	16	4	-	-	-	20
Autres	4	7	-	-	-	11
1997	**47**	**12**	**-**	**-**	**-**	**59**
Cinéma	35	1	-	-	-	36
Télévision	27	7	1	-	-	35
Autres	44	-	-	-	8	52
1998	**66**	**12**	**1**	**-**	**-**	**79**

Source : SODEC.

premières Rencontres internationales du documentaire ont permis à une poignée de créateurs de discuter à voix haute de la faible place accordée au documentaire d'auteur. Tenu à l'écart du grand écran, le documentaire doit pour survivre se tourner vers le petit écran, où les visions d'auteur se subjuguent parfois à une logique marchande. Le succès de *L'Erreur boréale*, qui s'est frayé un chemin jusqu'à Télé-Québec et Radio-Canada, laisse néanmoins espérer que le documentaire d'auteur puisse s'affirmer.

Les amateurs du genre pleurent par ailleurs la disparition de Pierre Perrault, cinéaste de la parole et auteur de *Pour la suite du monde*, qui s'est éteint dans les premières heures de la Saint-Jean, à la veille de fêter ses 72 ans. Il aura documenté le Québec, son fleuve et ses gens, en plus d'influencer des générations de cinéastes.

La politique des petits pas

Côté politique, le Comité consultatif sur le long métrage mandaté par Sheila Copps a rendu public un rapport dont personne n'entend plus parler. Ce groupe composé de membres du secteur privé recommandait que soit créé un fonds d'aide au long métrage canadien d'au moins 150 millions de dollars auquel auraient contribué Téléfilm, le Fonds canadien de télévision, Radio-Canada/CBC et l'Office national du film. En outre, ce comité suggérait à Ottawa d'abolir le crédit d'impôt pour les producteurs étrangers et d'injecter 50 millions nouveaux dans ce fonds destiné à revigorer une production nationale disposant de budgets tiers-mondistes. Le groupe dresse un sombre bilan économique du cinéma canadien ou québécois. Le rapport évalue que les films canadiens récoltent 2 à 3 % des recettes au guichet, contre 4 % pour les films québécois. En outre, le cinéma d'une « mare à l'autre » dispose de budgets moyens ridicules : 1,5 million au Canada (et 150 000 $ en promotion) contre 76 millions aux États-Unis (20 millions en promotion). Mme Copps et son ministère poursuivent l'élaboration d'une politique

sur le film dont la teneur ne sera pas connue avant l'an 2000.

La situation au Québec

Du côté de Québec, la réflexion n'est guère avancée. Le gouvernement a cependant consenti au début de 1999 de nouveaux crédits en cinéma, soit un ajout de 10 millions dans la création au cours des cinq prochaines années. Huit de ces 10 millions seront versés à la SODEC, qui entend: favoriser un renouvellement de la création, favoriser l'augmentation de la production, privilégier le long métrage de langue française, renforcer l'aide à la promotion et à la diffusion et renforcer la présence sur les marchés étrangers.

Ces objectifs rejoignent en partie ceux de François Macerola qui, après une brève et infructeuse carrière politique au Parti libéral du Québec, a repris la direction de Téléfilm. Selon M. Macerola, la faiblesse des scénarios et de la mise en marché constituent deux des principales lacunes du cinéma québécois.

Notre cinéma a connu une période encourageante, marquée par des hausses au plan de la production, de l'assistance et de recettes. Il n'en demeure pas moins sous-financé, écrasé par la main-mise hollywoodienne, mal mis en marché et distribué par des filiales de sociétés étrangères. Autant dire que la bataille qu'il mène pour reconquérir et conserver son public est loin d'être gagnée.

Le cinéma québécois devra trouver un juste équilibre entre les productions commerciales, lucratives, et les productions d'auteurs, enrichissantes pour l'esprit et la constitution d'une identité filmique. Mais dans un coin du monde qui ne produit guère plus d'une trentaine de longs métrages bon an mal an, la cohabitation entre auteurs et marchands est-elle possible?

Brian Myles est journaliste quotidien Le Devoir.

La littérature

Les enfants d'un siècle fou

FRANCINE BORDELEAU

Le Québec n'aura jamais autant publié, semble-t-il, qu'au cours des douze derniers mois. De cette année fréquentée par toutes les générations d'écrivains, l'enfance, la famille et l'univers trouble de la marge se révèlent les thèmes obsédants. En témoigne avec éloquence Gaétan Soucy, auteur d'un presque chef-d'œuvre acclamé ici comme en France.

Le Salon du livre de Paris, dont le Québec fut en mars l'invité d'honneur, a-t-il influé sur les programmes d'édition? Il reste qu'à défaut d'afficher une teneur exceptionnelle, l'avant-dernière année du millénaire se caractérise par l'abondance de nouveautés, plutôt bien partagées entre les valeurs sûres, les

retours attendus et les débutants. À cet égard, la palme revient sans doute à Boréal, qui aura proposé plusieurs de ses vedettes tout en ménageant une place à quelques jeunes écrivains. De fait, grâce aux Gaétan Soucy, Ying Chen — raflée à Leméac, qui l'a découverte en 1992 —, Marie Laberge (auréolée du Prix des libraires pour *La Cérémonie des anges*), Gilles Archambault, Gilles Marcotte et Robert Lalonde, avec de surcroît les Denise Bombardier, Jacques Godbout et Anne Hébert (publiés au Seuil, le puissant partenaire français), l'année littéraire qui s'achève est en grande partie celle de Boréal.

Mais elle est celle, d'abord et avant tout, de Gaétan Soucy. Avec la même force que Sergio Kokis en 1994, ou que Ying Chen en 1995, Soucy apparaît comme l'écrivain phare de 1998-1999. Déjà *L'Immaculée Conception* et *L'Acquittement*, qui posaient les jalons d'une œuvre exigeante, n'étaient pas passés inaperçus. *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, d'abord salué par la critique et le public d'ici, a aussi été couvert d'éloges en France. En racontant l'histoire de jumeaux coupés du monde par leur père, et obligés à une suite d'apprentissages lorsque meurt ce démiurge qui constituait leur alpha et leur oméga, Soucy approfondit des motifs qui lui sont chers. Fable métaphysique portée par une langue singulière, généralement éblouissante, ce roman somme toute inclassable où se meuvent des personnages étranges et torturés présente les signes d'une fin de cycle pour l'écrivain de quarante ans.

Scènes primitives

Gaétan Soucy n'aura pas été le seul à ressusciter le thème de l'enfance. Lui font par exemple écho, sur des registres divers, les Aude, Sergio Kokis, Robert Lalonde ou encore Anne Hébert. Si Aude accorde à la gémellité une potentialité tragique dans *L'Enfant migrateur* (XYZ éditeur), Sergio Kokis met en scène, avec *Un sourire blindé* (XYZ éditeur), un garçon de quatre ans qui se retranche dans le mutisme pour s'opposer à une société qui le rejette. Robert Lalonde, plus serein, plonge son jeune narrateur dans *Le vaste monde. Scènes d'enfance* grâce à dix récits brefs qui relatent autant de journées d'effroi, de joie et d'intenses découvertes. Enfin Anne Hébert, tout juste un an après *Est-ce que je te dérange ?*, campe un garçon doté d'une identité sexuelle problématique dans *Un habit de lumière*, texte composé de cinq voix narratives dont l'ultime enjeu est la mort du fils. Bien qu'elle explore ici les fantasmes des membres d'une modeste famille espagnole émigrée à Paris, Anne Hébert renoue avec le ton, l'atmosphère sulfureuse et certains thèmes des *Enfants du sabbat* (1975) dont l'histoire, située dans le Québec rural, alliait inceste et pratiques de sorcellerie.

C'est une remontée vers les sources de sa propre enfance qu'effectue de son côté la poète Denise Desautels pour livrer, avec *Ce fauve, le bonheur* (l'Hexagone), un premier récit en prose. À partir de la mort du père survenue quand elle avait cinq ans, Desautels élabore une nécessaire réflexion sur l'étau familial, le déni du réel, le travail de deuil et l'obligation au bonheur. À ce récit qui constitue l'un des plus beaux textes de l'année semble répondre *Ma mère et Gainsbourg* (L'instant même) de Diane-Monique Daviau. On ne cesse jamais d'être une fille, dit-elle en substance dans ce récit fortement autobiographique qui se veut un adieu à la mère décédée, jadis coupable d'« inamour », en même temps que le lieu où sont dénouées les complexes relations mère-fille.

Histoires intimes et politiques

Qu'il s'agisse de récit — un genre qui affiche volontiers un certain parti pris autobiographique — ou de roman, l'année 1998-1999 aura en outre été celle de l'affirmation du *je* tous azimuts. Se dessine ainsi, générée par l'omniprésence du *je* comme instance narrative, une production privilégiant les territoires de l'intime et le mode introspectif.

Dans cette lignée s'insère magistralement *Confiteor* (Hurtubise HMH), livre du regret et de la douleur signé Monique Bosco. L'écrivaine arrivée au bout de son âge entreprend une confession, s'accuse de cette faute, suprême selon elle, qui consiste à n'avoir pas assez vécu. Cet ouvrage d'une lucidité implacable sur la vieillesse, le devoir de mémoire, la question juive — puisque Monique Bosco est juive —, il est tentant de le mettre en parallèle avec *Marie-Hélène au mois de mars* (Triptyque), un « roman d'amour » de Maxime-Olivier Moutier, jeune écrivain de vingt-six ans à qui l'on doit déjà deux autres titres composés de brefs récits et de fragments. Dans ce livre rédigé après une tentative de suicide suivie d'un internement dans l'aile psychiatrique d'un hôpital, Moutier revendique le rôle cathartique de l'écriture et se réclame explicitement du pacte autobiographique (identité des noms de l'auteur, du narrateur et du personnage). Mais tout comme *Confiteor*, *Marie-Hélène au mois de mars* est en définitive un texte littéraire, trop bien construit pour être relégué au rang d'un simple témoignage.

C'est encore à une confession, romancée celle-là, que convie *La danse juive* (Leméac), troisième roman de Lise Tremblay. Par le truchement d'une héroïne atypique qui explore crûment l'univers de son obésité, l'écrivaine plonge dans les vertiges du corps et les névroses familiales. Cette narratrice n'est pas sans rappeler les personnages marginaux de *L'Hiver de pluie*, le premier roman de Tremblay (publié en 1990). Mario Girard, entré en littérature de spectaculaire façon sous le pseudonyme de Marie Auger, propose au contraire, avec un quatrième roman intitulé *L'abîmetière* (XYZ éditeur), une rupture radicale dans son œuvre. Dotée d'un *je* qui appartient à un menuisier occupé à construire son cercueil, cette métaphore sur la mort et l'écriture s'avère le meilleur texte de Girard, et l'un des bons romans de l'année.

Est-ce parce que certains virages désarçonnent ? Il reste qu'à l'instar de *L'abîmetière*, nombre de titres intéressants — et, le plus souvent, des troisièmes ou quatrièmes romans — auront eu du mal, cette saison, à faire leur niche. Ainsi de Ying Chen dont le retour, trois ans après *L'Ingratitude* unanimement célébré, était des plus attendus. Or, les chevauchements temporels de son *Immobile*, roman qui flirte à la fois avec la réincarnation, la critique sociale et l'histoire d'amour, ont reçu un accueil mitigé tant de la part des médias que du public. Moins connue, il est vrai, que Ying Chen, Paule Noyart n'aura pas réussi, non plus, à imposer *La danse d'Issam* (Leméac), un roman qui prend appui sur le conflit libanais. Il s'agit pourtant là d'une remarquable contribution au genre historique, d'un livre fort et intemporel qui finira peut-être par trouver ses lecteurs. Dans la même veine se distingue encore *Le Tiroir au papillon* (Boréal) d'Elena Botchorichvili, une Géorgienne vivant aujourd'hui à Montréal. Il faudra décidément suivre de près cette nouvelle auteure dont le roman, qui tient sur moins de cent pages, parvient cependant à restituer la grandeur et la

décadence, étalées sur sept décennies, d'un peuple entier.

Œuvres au noir

Le tiroir au papillon est assez représentatif de ce qu'auront produit, cette année, les écrivains de la relève. Nombre de premières œuvres, à mille lieues de la mièvrerie et des bons sentiments, sont au contraire traversées par la démesure, la folie, l'intensité. Ainsi le tumultueux *Sabines* (XYZ éditeur) de Guy Demers traite en simultané du corps, de l'art et du fanatisme religieux, et met en scène d'exubérants inadaptés. *La longue portée* (L'instant même) de Serge Lamothe présente, avec son narrateur Charles Godin, un jeune père en rupture de famille coincé dans un inconfortable *no man's land* identitaire. Une folie douce, vaguement étrange, habite les personnages décalés de *Léna et la société des petits hommes* (VLB) de Suzanne Gagné. Quant à James James, l'anti-héros schizophrène de *Il ne faudra pas tuer Madeleine encore une fois* (VLB) de Guy Lalancette, il vacille dans les méandres d'un passé labyrinthique.

Reflétant en cela le monde comme il va, jeunes mais aussi moins jeunes auteurs se plaisent à explorer les territoires inquiétants de la marge. Les personnages de Soucy, de Kokis, d'Anne Hébert, par exemple, sont tous des exclus. Et c'est chez les jeunes sans-abri que Jacques Bissonnette, l'un des meilleurs représentants du roman policier québécois, situe l'anecdote de son *Gueule d'ange* (Libre Expression), une « fiction urbaine ». Mais le monde ne sera jamais aussi apocalyptique que dans *Parc univers* (XYZ) d'Hugues Corriveau. La fin des temps, en effet, approche, se convainc-t-on à la lecture de ce roman hanté par un quintette malveillant, et qui se veut la froide représentation du chaos, de la déréliction, de la folie dangereuse.

De Corriveau, décidément prolifique cette saison, nous vient encore *Le ramasseur de souffle* (L'instant même), un recueil de nouvelles consacrées aux perversions, monomanies et passions délirantes. Outre ce livre constitué de quinze textes puissants se distingue *Les gens fidèles ne font pas les nouvelles* (Boréal) de la très jeune Nadine Bismuth. Bien reçu par la critique et le public, ce premier recueil apporte un peu de fraîcheur à un genre qui aura été particulièrement mal servi en 1998-1999.

Vigueur de la poésie

Si la nouvelle montre cette année des signes évidents d'essoufflement, la poésie affiche au contraire une belle vigueur et s'inscrit résolument du côté de l'éclectisme grâce aux José Acquelin, François Charron, Gilles Cyr, Hélène Dorion, Louise Dupré, Robert Fortin, Michel Garneau, Michaël La Chance, Gatien Lapointe, Renaud Longchamps, Jacques Ouellet, Pierre Ouellet, Pierre Perrault... D'une poésie de la cruauté observée chez Longchamps au questionnement métaphysique propre à La Chance ou Dorion, les thèmes des poètes ne sont pas si loin de ceux des romanciers. Nombre de poètes, du reste, succombent à la tentation romanesque.

Il est plus rare, par contre, que des praticiens d'autres arts décident de s'adonner à l'écriture. L'acteur-écrivain Robert Lalonde ou le polyvalent Rober Racine, à qui l'on doit cette saison une étonnante entreprise de mise en musique de la langue française (*Le Dictionnaire*, suivi de *La musique des mots* paru à l'Hexagone), constituent des exceptions. Or, d'improbables transfuges sont apparus cette année sur la scène littéraire : les cinéastes Jean-Guy

Noël et Yves Simoneau, le comédien Raymond Cloutier, Zachary Richard, Robert Charlebois... Il ne se trouve là aucune œuvre que retiendra la postérité. Mais le surgissement d'un tel contingent, à un moment où l'on s'inquiète tant de l'avenir du livre, signifie peut-être que celui-ci est au contraire promis à une suite heureuse.

Francine Bordeleau est journaliste indépendante.

Les essais

De science, d'histoire et d'espérance

LOUIS CORNELLIER

L'année qui s'achève aura vu, plusieurs fois deviennent coutume, les débats autour de la question nationale canaliser une portion importante de la production essayistique québécoise (voir l'article d'Antoine Robitaille en page 381). Cela dit, et il est heureux qu'il en soit ainsi, d'autres univers ont su inspirer penseurs et spécialistes d'ici dont les travaux, riches, originaux et stimulants, furent, malheureusement, trop peu souvent relayés.

Philosophe au redoutable talent de pamphlétaire, Laurent-Michel Vacher, avec *La passion du réel* (Liber), aurait normalement dû soulever... les passions, à tout le moins la polémique. Son essai, une charge menée à fond de train contre une pensée philosophique sclérosée, à son avis, par sa résistance au discours scientifique, sera demeurée lettre morte. Hormis quelques revues dites spécialisées (entre autres *L'Humaniste combattant* et *Spirale*) qui ont cru bon réagir en publiant des critiques à la thèse de Vacher, le débat, pourtant nécessaire et qui aurait pu être passionnant, n'a jamais eu lieu. La science serait-elle devenue un passage obligé du discours philosophique valide ainsi que le proclamait Vacher? Il faudra y revenir.

Pour nous y aider, l'ouvrage que consacrait l'astrophysicien Jean-René Roy au phénomène scientifique et à son incontournable inscription dans le social pourrait s'avérer un outil indispensable. Brillant travail de vulgarisation, *Les héritiers de Prométhée* (Presses de l'Université Laval), en plus de montrer les impacts de la recherche scientifique sur nos vies quotidiennes et de soulever les débats épistémologiques internes à cet univers, insiste sur les enjeux sociopolitiques et éthiques inhérents à une activité qu'on imagine encore trop souvent réservée à ses praticiens. Les développements débridés de la science font peur. Il appartient à chacun, précisément pour cette raison, de s'y intéresser afin d'être en mesure de réagir le moment venu. Il y a là, pour les années qui

viennent, un défi démocratique. Jean-René Roy n'a pas voulu nous laisser désarmés.

Faire de l'histoire

S'il n'y avait, pour l'année qui s'achève, qu'un livre à retenir, ce pourrait être celui de Ronald Rudin, un historien qui enseigne à l'université Concordia. Projet original en ce qu'il s'attache à faire l'histoire de la façon dont on a fait l'histoire du Québec au XX^e^ siècle, *Faire de l'histoire au Québec* (Septentrion) aura réussi à créer une commotion dans les milieux concernés. Iconoclaste, Rudin s'y livre à une réflexion épistémologique menée tambour battant et par laquelle il tente de faire la démonstration que l'atteinte de l'objectivité historique relève du mythe. Partisan de la reconnaissance de la nature polémique de la pratique historienne, Rudin en arrive à réhabiliter la figure contestée du chanoine Groulx et sa critique acérée de ce qu'il qualifie d'école révisionniste (plus principalement les travaux de Linteau, Durocher et Robert) ébranle le monde assez tranquille de la recherche historique.

Son collègue Serge Gagnon, d'ailleurs, a reçu la fronde comme un affront auquel il a réagi dans *Le Passé composé* (VLB). L'objectivité en histoire, disait-il en substance, est un idéal vers lequel il faut tendre et sa négation rudiniste doit être combattue. Les fers sont croisés, mais Rudin se retrouve plutôt seul contre la confrérie. Souhaitons la poursuite de ce débat qui touche au cœur de la définition de l'histoire en particulier et des sciences humaines en général.

Cette discussion de spécialistes, il faut le rappeler, se déroule dans un Québec qui, comme les autres sociétés occidentales, vit une crise de la transmission, phénomène qui affecte tout autant les valeurs que les symboles collectifs et qui entraîne d'inévitables remises en question. L'enseignement de l'histoire nationale, pièce maîtresse du relais entre les générations, n'y échappe pas. Avec *À propos de l'histoire nationale* (Septentrion), un collectif d'historiens professionnels (dont Gérard Bouchard, Ronald Rudin, Desmond Morton, René Durocher et d'autres) s'est penché sur la problématique. Quelle histoire nationale devrait-on enseigner à l'école publique? L'ère des consensus est bel et bien terminée. L'avenir est à une forme de pluralisme critique qui n'a pas fini, lui non plus, d'attirer... la critique.

De quelques francs-tireurs

De façon plus isolée, d'autres essayistes auront aussi lancé leurs pavés dans certaines mares un peu trop calmes. Le militant de longue date Jean-Marc Piotte, avec *Du combat au partenariat* (Nota bene), est venu rappeler au mouvement syndical que la concertation a ses limites et que la souplesse ne doit pas être à sens unique. *L'anti-féministe* (Stanké) Nicole Gagnon, quant à elle, s'est donné pour mission de réfuter l'argumentaire à la base du mouvement en faveur de la féminisation de la langue et de la discrimination positive. Réactionnaires, ces causes, a-t-elle expliqué.

Dominique Scarfone, irrité par la mode anti-freudienne des dernières années, a signé un excellent *Oublier Freud?* (Boréal), plaidoyer fort et sensible en faveur d'une tradition vivante qui place la parole en son centre. Exprimant son inquiétude devant la progression délirante des nouvelles techniques de communication, le philosophe Jacques Dufresne, pour sa part, avec *Après l'homme... le cyborg?* (MultiMondes), a lancé un appel au renouement avec un réel dont nous nous éloignons de plus en

plus. Ces contributions se voulaient polémiques ; la réplique, ici encore, fut discrète voire inexistante.

Une pensée religieuse vivante

Enfin, à ceux qui croyaient que la tendance majoritaire à l'agnosticisme avait porté un coup fatal à la réflexion théologique, la période couverte par ce bilan apporte un démenti réjouissant. Extrêmement riche, diversifiée, pleinement libérée d'un dogmatisme qui l'avait trop longtemps contrainte, la pensée d'inspiration chrétienne en terre québécoise s'avère plus énergique que jamais auparavant peut-être. Étrangers au prosélytisme, philosophes de haut vol habiles à insuffler la poésie à leurs discours théoriques, les théologiens qui ont voulu partager leurs démarches avec les lecteurs ne déparent pas ce tableau annuel.

Avec *La foi, une étrangère dans le monde moderne* (Fides), Normand Provencher prône une inculturation de la foi chrétienne à la modernité, « un grand ménage de printemps » pour que l'Église d'aujourd'hui conserve sa pertinence dans ce nouveau territoire de mission qu'est notre époque. Dirigée par Jean-François Malherbe et Jean Desclos, une équipe d'enseignants de la faculté de théologie, d'éthique et de philosophie de l'Université de Sherbrooke le prend au mot et nous offre un *Croire en liberté* (Fides) stimulant et ouvert sur le monde aussi bien social et politique que scientifique. Plus lyrique, André Fortier propose, dans *Ce Dieu au regard poétique* (Fides), une réflexion sur un Dieu créateur qui nous offre de combattre le mal en reconnaissant au regard d'autrui sa force de vie.

Aussi, si le livre de Ronald Rudin mérite de figurer en haut de liste de ce bilan compte tenu de l'originalité de sa charge, il importe néanmoins de souligner en terminant que les deux plus beaux essais de l'année furent l'œuvre de deux penseurs effacés mais de très grand talent.

La confiance charnelle : le vif du sujet (Fides) du théologien Robert Jacques présente une profondeur philosophique éblouissante. Récusant les présupposés d'une tradition qui suggère de penser le corps et l'âme comme deux entités nettement distinctes, Jacques, inspiré entre autres par les traditions phénoménologiques et herméneutiques de même que par le dogme de l'Incarnation, se livre à une réhabilitation du corps dans la chair duquel est inscrite « l'étoffe même de notre existence concrète ». Un grand livre qu'on relira avec la même jubilation intellectuelle pour longtemps encore.

L'honneur du mot de la fin revient au jeune Jean-Philippe Warren et à son magnifique *Un supplément d'âme* (Presses de l'Université Laval) consacré à l'œuvre de Fernand Dumont. Herméneutique de la « dramatique sous-jacente », du « noyau dur » de la pensée dumontienne, cet essai magistral, brillamment mené et rédigé avec grand style, vient faire la démonstration incontestable, si besoin en était, que le sociologue de Montmorency aura été le plus grand intellectuel du Québec au XX^e^ siècle. S'inscrivant au carrefour de la sociologie, de la philosophie, de la théologie et de la littérature à la manière de son inspirateur, Jean-Philippe Warren signe là une œuvre marquante, un tombeau déchirant duquel sourd un chant d'espérance.

Des regrets ? Au fond, un seul, que j'ai déjà exprimé : la réception ne fut pas à la hauteur de la production. C'est simple : à bon entendeur, salut !

Louis Cornellier est professeur au Collège de Joliette.

La télévision

Le jeu prend une nouvelle tournure

JEAN-PIERRE DESAULNIERS

Se faire une place au soleil dans l'univers de la télévision est devenu un jeu difficile. Devant la saturation du marché, la difficulté d'ajouter de nouvelles chaînes, la seule façon de réussir consiste désormais à accaparer la place des autres. Le jeu devient rude, féroce par moments.

Au moment même des cieux azurés et des chaleurs records de juin 1999, un orage, rare en intensité et inattendu pour le commun des mortels, s'abat sur Radio-Canada. Un tonnerre tonitruant de doléances et d'accusations résonne lors des audiences de renouvellement de la licence de l'auguste maison.

Les ténors de la diffusion privée et les *snipers* libéraux ajustent leurs canonnades de reproches et de récriminations devant le CRTC. Le jeu de massacre est à ce point sanglant et articulé que les journalistes sentent le besoin d'en dévoiler la provenance — la firme National — et que son orchestration ressort avec évidence. Tout pour réduire la portée de Radio-Canada, restreindre la société d'État à un rôle de diffuseur complémentaire et « distinct ».

Ironiquement, les fédéralistes réclament enfin de la « distinction » au Québec, mais dans le sens premier de ce terme, distinct, chic, antipopulaire. Par ce meurtre symbolique, les chaînes concurrentes et les politiciens souhaitent évacuer Radio-Canada du centre du jeu, lui soutirer son rôle traditionnel de leader en télévision, d'étalon de qualité, mais aussi de fleuron culturel pour les Québécois. Ce n'est donc pas par hasard que la première salve soit venue, en avril 99, de la ministre Sheila Copps en personne pour tenter de démantibuler à jamais ce qui est peut-être la représentation la plus vibrante d'une société culturellement spécifique au Canada français, sous le prétexte que Radio-Canada était devenue trop « commerciale » ?

Puis soudain, autre gros coup de tonnerre. Le Groupe Astral Communications réalise une OPA en raflant la totalité des actions de Radiomutuel. Deux semaines seulement après l'attribution des quatre nouvelles chaînes spécialisées (science et science-fiction, tourisme, histoire, fiction), ce geste prend l'allure d'un gigantesque pied de nez aux honorables conseillers du CRTC. Ceux-là mêmes qui s'étaient justement opposés à ce que Radio-Canada et TVA prennent une part trop active dans le développement des chaînes spécialisées pour laisser la place à de plus petitess, réalisent soudainement (avec ou sans leur complicité ?) qu'ils ont servi de levier à un nouvel empire. Par cette transaction, Astral s'empare de la majorité des chaînes spécialisées. Cette compagnie avait obtenu deux chaînes sur

quatre lors de l'attribution des licences de mai et la voilà du coup propriétaire de la nouvelle licence attribuée à Radiomutuel. Trois sur quatre, pas mal pour un petit dont le CRTC a voulu protéger le développement au détriment des gros...

Pendant que les colonels se ruaient sur Goliath pour mieux entamer la pizza radio-canadienne, David faisait sa provision de cailloux...

Pourquoi une telle férocité? Pourquoi de telles manœuvres en sourdine? Parce que la télévision est arrivée à un point de non retour. Parce que désormais son développement ne passera plus par l'ajout de nouveaux créneaux. La vingtaine de chaînes francophones comble la totalité de l'espace médiatique disponible pour elles, les autres places allant aux chaînes anglophones. D'autant plus que les quelques sondages démontrent que le marché est soi-disant saturé. La capacité de payer des téléspectateurs aurait atteint son point limite. Maintenant, pour grossir, il va falloir s'emparer du jardin du voisin. Rafler les téléspectateurs des plus regardés, dont évidemment Radio-Canada, et se saisir des chaînes résiduelles mises en vente. Nous assistons à cette période critique du Monopoly où tous les terrains ont été vendus et où chaque joueur tente de ramasser des séries. Le sort de la télé s'est en quelque sorte scellé cette année. Une nouvelle partie débute.

Et les laissés-pour-compte, telle la chaîne française Arte (partie prenante de RDA, la chaîne culturelle refusée à Radio-Canada), auront beau gueuler autour de la table : rien ne va plus. Le CRTC a tranché. Nous aurons droit à de belles émissions sur les soucoupes volantes au Canal Z, mais rien sur le festival d'Avignon sur RDA.

La résurrection de Télé-Québec

Pourtant, un an auparavant, rien ne laissait vraiment présager un tel resserrement de la situation. C'était même le contraire. Après des années de coupes, d'incertitudes et d'absence d'orientation, Télé-Québec semblait à la veille de rendre l'âme ou mieux de vendre ses lambeaux à quelque secret investisseur privé. Puis soudain, c'est le miracle : Télé-Québec renaît. Sous l'impulsion d'une nouvelle équipe dirigée par Mario Clément, le nouveau directeur de la programmation, une toute nouvelle grille d'émissions s'impose, défendue par une cohorte d'animateurs, 18 en tout, dont Anne-Marie Dussault, Michel Desaultels, les trois « francs-tireurs », Sophie Durocher, le syndicaliste Pierre Paquette et même Denise Bombardier. De cette nouvelle cuvée, seul Daniel Pinard à *Ciel, mon Pinard!* va véritablement tirer son épingle du jeu et remporter la palme de la nouvelle notoriété de Télé-Québec (280 000 auditeurs pour les deux diffusions).

Mais plus important encore, Télé-Québec renoue avec la tradition des émissions pour les jeunes. Grâce à *Télétubbies*, *Cornemuse* et *Macaroni tout garni*, peu à peu les enfants sont rapatriés de Canal Famille et de Télétoon. Cette cohorte inespérée permet à Télé-Québec de redresser enfin la courbe de sa cote d'écoute. Après un an, Télé-Québec a ainsi gagné sur deux fronts, celui de la notoriété avec de nouvelles émissions relativement peu écoutées mais reconnues par le milieu de la télé et celui de sa part de marché (de 1,6 % à 3,2 %), grâce surtout aux enfants. La chaîne moribonde retrouve du poil de la bête et reconquiert son créneau, sa place sur l'échiquier. Il faudra désormais compter sur sa présence. Et ceux qui reluquaient ses décombres doivent regarder ailleurs.

TQS plus à l'aise que jamais

L'autre chaîne anciennement menacée d'extinction, le Réseau Quatre-Saisons, entend elle aussi survivre. Pressentie comme le dernier joujou du grand patron de Quebecor avant sa retraite, TQS est à nouveau sous le choc après la disparition subite de Pierre Péladeau. Le moulin à rumeurs repart. Les successeurs du « boss » adopteront-ils la même ligne de conduite et oseront-ils tenter de rendre rentable une entreprise qui ne l'aura jamais été depuis sa fondation? Or, en continuant à miser sur une clientèle jeune et satirique (*La fin du monde est à sept heures*, *Dieu reçoit*, etc.) tout en visant une clientèle plus lubrique avec les films érotiques quotidiens et les émissions « chocs », TQS termine sa première vraie année « Quebecor » plus à l'aise que jamais. De toute évidence, elle non plus ne sortira pas du jeu, contrairement aux nombreuses prédictions des pessimistes qui ont sans cesse considéré que le marché québécois était trop étroit pour donner place à quatre chaînes généralistes.

Parmi les initiatives de TQS cette année, une émission a vite faite scandale dans les officines journalistiques, *Black-out*. Une émission soi-disant de discussion impliquant la participation enflammée d'une salle de gueulards. Des sujets « hot », des forts en gueule, une permissivité totale pour les invectives, les insultes et les lynchages médiatiques. La classe des intellectuels s'inquiète et se morfond. Assistons-nous à l'américanisation des *reality shows* chez nous? Assistons-nous à un lessivage de l'éthique journalistique à l'aide de faux invités, des comédiens engagés pour exciter la polémique, un dénigrement systématique des nuances et l'expression des préjugés les plus lourds, les plus vils et les plus extrémistes? Beaucoup d'agitation pour pas grand-chose. La cote d'écoute chutera progressivement jusqu'à l'élimination finale de l'émission en phase terminale, fin avril. Comme quoi ces intellectuels qui se donnent comme mission de protéger les téléspectateurs contre l'intrusion de malversations médiatiques, sans compter sur leur discernement, s'énervent souvent pour rien.

Malaises à l'information

Mais au delà de cet échec, *Black-out* représentait un indice parmi d'autres des difficultés de renouvellement que connaît en 1999 l'information télévisée. Des essais infructueux, des disparitions, des émissions controversées, bref plein de déplacements révélateurs d'un trouble dans ce secteur. Bernard Derome, la figure emblématique de l'information depuis trente ans, se retire du pupitre des rendez-vous quotidiens de 22 heures à Radio-Canada. Un vide que Stéphan Bureau ne va pas réussir à combler. Le jeune journaliste à qui incombe de remplacer non seulement le patriache, mais aussi Jean-François Lépine au *Point*, ne sait toujours pas prendre suffisamment ses aises et assoir sa crédibilité face à une responsabilité aussi colossale.

En parallèle, le sérieux remue-ménage des émissions d'affaires publiques à Radio-Canada a créé une énorme confusion des genres, faisant ressortir l'impression d'une sclérose. *Le Point* en quotidienne, *Enjeux* et *Zone libre* en hebdomadaire parvenaient très laborieusement à se démarquer les unes les autres. Comme si le vieux modèle de l'information radio-canadienne s'était tellement incrusté dans l'esprit des journalistes de la boîte qu'ils ne pouvaient plus imaginer de nouveaux concepts, de nouvelles approches, de nouveaux traitements.

Même chose d'une certaine manière à TVA où la direction n'a pas voulu ou pu trouver une formule de remplacement au *Match de la vie*, de Claude Charron. Ne subsistent que les bulletins, quelques spéciaux animés par Simon Durivage, sur le modèle des grands reportages radio-canadiens et l'émission vedette de la chaîne, *J.E.* Or le mystérieux suicide de Gaétan Girouard, âgé de seulement 33 ans, en janvier 1999, a jeté un doute sur le sens même des émissions de ce type. Pourquoi celui qui avait été reconnu quelques mois auparavant le journaliste le plus apprécié du public s'est-il enlevé la vie ? Quelles pressions, anxiétés, détresses, ses sourires affables et ceux de ses collègues dissimulent-ils dans leurs investigations « sans peur et sans reproche » pour que la vedette de l'heure en vienne à un geste aussi tragique ? Gaétan Girouard eut droit aux honneurs funéraires. Mais la question est demeurée sans réponse.

La cas de *La Fin du monde*

Dans ce même esprit d'incertitude, l'émission *La Fin du monde* a subi les foudres des bonzes du journalisme, dont le Conseil de Presse lui-même. On reprochait alors et reproche toujours à Labrèche et ses copains (auxquels on a refusé de remettre des cartes de presse) de mélanger allégrement le spectacle et l'information, entraînant forcément les téléspectateurs à ne retenir des nouvelles que quelques bizarreries sans intérêt social ou les facéties cyniques de l'animateur à l'égard des politiciens. Pour entrevoir une nouvel esprit journalistique, faudra-t-il franchir de telles fontières ? Et à quel prix ? A sa deuxième saison, *La Fin du monde* a plus que jamais soulevé ces questions.

Bref, les journalistes tatonnent, tout en refusant d'admettre être entrés dans une période de doute, de lassitude, de confusion, non pas uniquement des genres, mais plus essentiellement encore, de leurs rôles à la télé. Fini le temps de ce beau et simple partage : des informations lourdes à Radio-Canada, internationales et canadiennes, des nouvelles québécoises à TVA et locales à TQS. Chaque chaîne tire désormais de son bord, tentant de s'arroger le plus de monde possible. Invitation de vedettes au *Point* et sujets accrocheurs à *Enjeux*. Spéciaux à TVA avec Durivage mais à la sauce traditionnelle. Et lancement de nouveaux concepts tantôt fructueux, tantôt stériles à TQS. Chacun cherche à gruger des morceaux à l'autre. En 1999, la guerre des territoires a largement débordé celle des téléromans. On se bat désormais d'une salle des nouvelles à l'autre.

Les dernières licences

Débutent donc en décembre 1998 dans une humeur particulièrement fébrile, les audiences du CRTC en vue d'attribuer ce qui est pressenti comme les dernières licences de chaînes spécialisées avant la grande libéralisation des ondes (dans 2, 5 10 ans ? Personne ne le sait). La dernière ronde pour s'approprier des places. Dix-sept demandeurs se pointent. Quatre joueurs prennent les devants, le plus souvent en association avec divers organismes ou entreprises. Radio-Canada y va de trois demandes, en art (RDA), en économie (RDE) et en histoire (RDH). TVA participe à quatre demandes, en humour (Télé Ha ! Ha !), en économie (Canal des affaires), en tourisme (Canal Évasion) et en bricolage (Canal Savoir-Faire).

Astral propose quatre chaînes consacrées aux affaires judiciaires (Canal Justice), à l'histoire (Canal Histoire), à la fiction autre qu'américaine (Canal Fiction) et à la

gastronomie (La chaîne gourmande). Radiomutuel présente des demandes en science et science-fiction (Canal Z), en bricolage (Canal chez-moi), en tourisme (Télé-Passeport). TVA et Radio-Canada s'unissent pour proposer une chaîne de rediffusion d'œuvres anciennes et récentes de la télévision (Télé-Classique). Radio-Nord et CF Télévision proposent une chaîne consacrée à la religion (Télé-Vision) et finalement Cablo G, une compagnie de télédistribution gaspésienne, présente le projet d'une chaîne spécialisée régionale là-bas.

Pendant 15 jours tout ce beau monde défile endimanché. Les sourires sont de mise ; mais les visages demeurent crispés. D'entrée de jeu, on sent que le portillon sera étroit, très étroit. Les rumeurs calculées laissent entendre que les conseillers accorderont tout au plus quatre nouvelles licences. Tout le monde en espère au moins six. C'est peu de chance laissée à chacun pour avoir consacré autant d'efforts et d'argent à la préparation de chaque projet. Et c'est surtout le *last call*. Malgré tout, la tension ne monte pas. La partie reste très largement civilisée. Les intervenants s'attaquent peu comparativement à ce qu'on verra contre Radio-Canada quelques mois plus tard. Chaque promoteur demeure en fait persuadé de la valeur intrinsèque de ses projets et espère que le CRTC prêtera une oreille attentive à ses requêtes. Et de fait le CRTC joue au sphinx. A la clôture des audiences, tout demeure possible. Chacun compte récupérer une petite part du dernier gâteau.

Cinq mons plus tard, le CRTC, en accordant les licences à Canal Z, Canal Évasion, Canal Histoire et Canal Fiction, ne va rien laisser à Radio-Canada. Il concédera seulement une toute petite portion minoritaire à TVA par l'entremise de Canal Evasion. Et favorisera ouvertement Astral et Radiomutuel sous le prétexte de laisser la chance aux plus petits de se développer. Or, on le sait maintenant, deux semaines après le verdict, Astral va non seulement s'emparer de la nouvelle chaîne de Radiomutuel, mais aussi de Canal Vie et des chaînes partagées avec CHUM Ltd., Musique Plus et MusiMax.

Radio-Canada « passe au batte »

TQS veut s'éclater, Télé-Québec sortir de son garde-robe et TVA, même si elle a reçu un permis de distribution à l'échelle pancanadienne, veut se soulager de ses frustrations « céértéciennes ». Normal alors que Radio-Canada « passe au batte » quelques semaines plus tard. On va alors étaler publiquement toutes les récriminations d'affaires des dernières années autour de la société : la diffusion du hockey et du baseball, la négociation du contrat des jeux de Nagano deux ans auparavant, la diffusion de films américains, la publicité, etc.

Tout est bon, qui fait image autour de formules du genre « concurrence déloyale », « obsession de la cote d'écoute » ou encore « commercialisation éhontée des ondes ». Les « privées », éditorialistes et émissaires libéraux s'allient et s'acharnent alors d'autant plus allégrement qu'ils savent que les dirigeants de Radio-Canada n'oseront pas se défendre, ni surtout ne passeront jamais vraiment à l'attaque. L'agressivité d'affaires ne fait pas partie ni des mœurs, ni même de l'éthique des administrateurs de la société d'État. Surtout quand on a des patrons gouvernementaux qui n'attendent que le faux-pas pour vous expulser de votre siège... À l'hiver, le gouvernement avait préparé un

LES QUATRE NOUVELLES CHAÎNES SPÉCIALISÉES

CANAL FICTION
Vocation : spécialisé dans la fiction autre qu'américaine.
Propriétaires : Les Réseaux Premier Choix Inc. (Astral) et Alliance Atlantis Communications Inc., à parts égales.

CANAL Z
Vocation : science et science-fiction
Propriétaire : Radiomutuel (Astral a fait une offre d'acquisition de la totalité des actions de Radiomutuel Inc.)

CANAL ÉVASION
Vocation : tourisme
Propriétaires : BCE (50,1 %), Serdy Direct (19,9 %), TVA (10 %), Media Overseas (10 %), Canal Voyage France (10 %).

CANAL HISTOIRE
Vocation : histoire
Propriétaires : Les Réseaux Premier Choix Inc. (Astral) et Alliance Atlantis Communications Inc., à parts égales.

projet de loi, retiré au dernier moment, afin de rendre le poste du président de CBC/Radio-Canada « éjectable » à tout moment.

Et toute cette turbulence a lieu quelques mois et semaines seulement après que Radio-Canada eut mis en scène des histoires portant justement sur la corruption systématique des milieux de la télé, avec *Réseaux* , et des milieux proches, avec *Radio*. Et quelques mois ausssi après que le directeur des programmes, Charles Ohayon, dut démissionner, le 19 septembre, à la suite d' apparences de conflit d'intérêts. Curieuses coïncidences pour une année qui n'en demandait pas tant. Mais surtout une dure tâche pour les téléspectateurs devant démêler non seulement la réalité et la fiction, mais aussi se faire une tête sur les mobiles secrets de tout un chacun dans cette opération de nettoyage des ondes publiques...

Et ce n'est pas fini. En fait, l'ensemble de Radio-Canada se retrouve dans le colimateur du CRTC. Quand au seuil des vacances d'été, le CRTC annonce, à la stupéfaction générale, que le créneau hertzien radiophonique 690 AM, a été attribué à CKVL pour lui permettre d'élargir son auditoire, plutôt qu'à Radio-Canada pour lancer une chaîne d'information continue, il devient clair que le CRTC (de concert avec le gouvernement? Ça reste à voir), dispose d'un agenda caché pour confiner Radio-Canada dans son dispositif actuel, sinon pour resteindre considérablement son mandat.

En parallèle, va-t-on assister à un blitz d'Astral Communications, à travers le Réseau Premier Choix, pour se tailler une place incontournable à la télévision? Va-t-on, par voie de conséquence, assister aussi à un rapetissement des chaînes généralistes? Peut-être. Va-t-on en parallèle assister à une remise en question du CRTC? Certains éditorialistes ont en tout cas soulevé directement la question de sa vocation.

Le verdict de la base

Mais il reste que l'élection surprenante et émouvante du public au Gala MétroStar du printemps de 1999, de Serge Postigo pour son rôle dans *4 et demi* et de Rita Lafontaine pour le sien dans *Le retour*, nous indique clairement combien le public

demeure attentif à « sa » télévision, combien il repère les valeurs importantes et combien il sait adresser ses remerciements aux bonnes personnes et à ceux qui lui font confiance. Même à travers les pires orages, les gens savent percevoir les quelques rayons de soleil et surtout en repérer la provenance.

Les jeux auront beau devenir encore plus sournois et cruels chez les promoteurs, organismes de règlementation et politiciens, le vrai verdict va toujours venir de la base. Les procédés soi-disant régulateurs et les changements d'attitude envers les institutions à des fins commerciales ou politiques ne font que ralentir les processus de démocratisation de la culture et non pas les juguler.

Jean-Pierre Desaulniers est professeur au département de Communication de l'Université du Québec à Montréal

Le théâtre

L'accent russe

SOLANGE LÉVESQUE

La production théâtrale est toujours abondante à Montréal et l'année écoulée n'a pas fait mentir cette coutume. Signe de vitalité et de durée, le Rideau Vert a fêté en 1999 ses 50 ans.

En amorçant cette revue éclair de l'année théâtrale 98-99, il faut d'abord saluer la nomination de madame Agnès Maltais, femme de théâtre, au poste de ministre de la Culture et des Communications.

À l'instar de ce ministère, certains théâtres ont également changé de mains; Pierre Bernard qui tenait la barre au théâtre de Quat'Sous depuis onze ans annonçait qu'il quittait son poste pour en confier la succession à Wajdi Mouawad, acteur, dramaturge et metteur en scène. Secondé par Jacques Vézina, René Richard Cyr prenait, pour sa part, la succession de Michelle Rossignol à la direction du Théâtre d'Aujourd'hui. De ce fait, Le théâtre Petit à Petit (ou PàP2), dirigé jusqu'alors par René Richard Cyr et Claude Poissant perdait l'un de ses directeurs; Poissant mènera donc seul la barque.

L'année 99 en est une de célébration pour le Théâtre du Rideau Vert. Fondée en 1949 par mesdames Yvette Brind'Amour et Mercedes Palomino, cette compagnie fête ses 50 ans d'existence. Au regard du contexte sociopolitique de l'époque, ces deux fondatrices ont fait preuve de beaucoup d'audace en s'engageant dans l'aventure qui devait les amener à acheter le légendaire Théâtre Stella pour offrir un gîte permanent à leur compagnie en 1965.

C'est d'ailleurs au Rideau Vert qu'a été créée, en août 98 (30 ans après *Les Belles-*

sœurs) *Encore une fois si vous le permettez* de Michel Tremblay. Outre cette pièce, d'autres se sont avérées marquantes, parmi lesquelles *Trick or Treat* à la Licorne, *Les oranges sont vertes* et *Durocher le Milliardaire* repris au Théâtre du Nouveau Monde, *La Grande Magia* chez Duceppe, *La Baronne et la truie*, chez Omnibus et *Urfaust, tragédie subjective* du Théâtre Ubu.

En dépit de difficultés financières croissantes imputables au gel de plusieurs subventions, le Festival de Théâtre des Amériques (FTA) tenait sa huitième édition au printemps, une édition colorée par une performance de quatre acteurs australiens qui ont vécu sous les yeux du public pendant 15 jours dans les vitrines du magasin La Baie, au cœur de Montréal.

Productions expérimentales

Au chapitre des productions expérimentales, quelques-unes méritent d'être signalés, à commencer par *Le Temple des mots* au Nouveau Théâtre Expérimental. Cette entreprise polyphonique comprenait une installation visuelle et un ensemble de spectacles accentuant l'importance du texte. Écrit et conçu par Jean-Pierre Ronfard, *Les mots*, le spectacle pivot de cet événement, sera repris à l'automne.

Durant toute l'année 99, le groupe Momentum a présenté une série de spectacles mensuels coiffés du titre *12 Messes pour le début de la fin des temps*; chaque « messe » est conçue par une équipe différente et célébrée dans des lieux non théâtraux, allant du restaurant à une forêt, en passant par un autobus et un ancien hôpital. Le Théâtre de Quat'Sous, de son côté, axait sa saison sur trois œuvres de l'auteur George F. Walker. Avec *Je suis une mouette (non, ce n'est pas ça)* inspiré de *La Mouette* de Tchékhov pour compléter, le Quat'Sous a connu une saison très substantielle.

L'apport des artistes Russes

Sur un autre plan, l'année théâtrale montréalaise a été enrichie par l'apport d'une dizaine d'artistes russes installés au Québec depuis une décennie.

Parmi eux, le metteur en scène Oleg Kisseliov montait à l'automne au Théâtre Espace La Veillée une adaptation personnelle du *Songe d'une nuit d'été*. Dans la même veine, Alexandre Marine, directeur fondateur du Théâtre Deuxième Réalité, a mis en scène une relecture de *Hamlet* avec un minimum de moyen. L'intelligence de ces relectures de Shakespeare, une grande inventivité et une formidable direction d'acteurs ont fait de ces spectacles deux temps forts de la saison. Tablant sur des distributions mixtes russo-québécoises, ces pièces nous ont fait connaître de très grands interprètes russes immigrés eux aussi depuis quelques années. Une présence qui injecte un dynamisme neuf au théâtre d'ici.

Des prix

Au chapitre des récompenses, c'est à Gilles Pelletier qu'a été décerné cette année le prix Denise-Pelletier remis à un artiste s'étant distingué de manière exceptionnelle dans le domaine de la scène. Wajdi Mouawad recevait des critiques le prix du Meilleur spectacle pour *Willy Protagoras enfermé dans les toilettes* qui sera d'ailleurs repris la saison prochaine. L'académie des Masques remettait au *Don Quichotte* du TNM le Masque de la meilleure production à Montréal. Les Masques 99 ont d'ailleurs donné lieu à plusieurs protestations, lesquelles vont mener à une révision de leur système d'attribution.

On sait combien notre théâtre jeunes publics est déjà bien représenté sur le plan international ; la diffusion du théâtre en Europe s'est confirmée cette année, notamment avec la présence du théâtre UBU dirigé par Denis Marleau qui donnait *Urfaust, tragédie subjective* à Weimar en Allemagne en juin ; la pièce entreprendra une tournée européenne en septembre. L'œuvre de Wajdi Mouawad *Littoral* figure, quant à elle, à la programmation du Festival d'Avignon de 99.

Dans la foulée de son prédécesseur et de l'alarme sonnée par Raymond Cloutier dans son livre *Le beau milieu*, la ministre Maltais s'est engagée à soutenir la tournée et la diffusion du théâtre québécois au Québec même. Souhaitons que le FTA, un festival majeur, et Les 20 Jours du théâtre à risque, un événement vitrine pour la relève, reçoivent eux aussi le soutien financier qui leur permettrait de se maintenir.

Solange Lévesque est journaliste indépendante.

La danse

Le choc des générations

PASCALE MILLOT

Cette année riche en spectacles de qualité confirme ce que l'on soupçonnait déjà : un public de plus en plus large et de plus en plus fidèle assiste aux spectacles de danse. Tant mieux pour la nouvelle génération de danseurs et de chorégraphes dont les premières œuvres ont été un moment fort de l'année.

C'est à la fois sous le signe de l'éclectisme, de la pérennité et du renouveau que s'est déroulée la saison 1998-1999. Des chorégraphes chevronnés ont prouvé qu'ils avaient encore des choses à exprimer. Pendant ce temps, de jeunes chorégraphes à l'esthétique et à l'énergie radicalement différentes ont fait souffler sur le milieu un puissant vent de changement. Un choc des générations dont le public sort grand vainqueur !

Les valeurs sûres

Attendu avec impatience, *Exaucé*, le dernier spectacle de La La La Human Steps, a surpris un public habitué à la vision sauvage et urbaine d'Édouard Lock. À l'aube de l'an 2000, le chorégraphe a créé une œuvre en rupture avec les précédentes. De nouveaux danseurs, mais surtout une nouvelle esthétique, peaufinée aux Grands Ballets Canadiens en 1996 (avec la création *Études*), où se mêle à la modernité de l'univers de Lock le classicisme et la douceur des pointes. Si *Exaucé* n'a pas entièrement conquis le public et la critique, la danseuse Louise Lecavalier a, une fois de plus, rallié tout le monde autour de son immense talent : à 40 ans, elle demeure indiscutablement la reine de la danse moderne

québécoise. Pourtant, quelques mois plus tard, après avoir remporté le prestigieux Prix Chalmers, l'égérie de Lock annonçait qu'elle quittait La La La Human Steps, mettant fin à une des plus riches collaborations de l'histoire de la danse moderne !

En décembre, à l'Espace Go, la compagnie O Vertigo a proposé neuf représentations de son spectacle *En dedans*. Une œuvre subtile et intérieure qui ne marque pas une évolution marquante dans l'œuvre de la chorégraphe Ginette Laurin. Quant à l'autre spectacle de O Vertigo, présenté au printemps, *La vie qui bat*, il est loin lui aussi d'avoir fait l'unanimité. Une année qui marque peut-être la nécessité d'un renouvellement pour la compagnie.

Grande prêtresse de la danse au Québec, la toujours audacieuse Marie Chouinard a réalisé cette année ce qu'aucun autre chorégraphe n'avait tenté avant elle. En présentant, au Musée d'art contemporain, les solos qui ont fait sa renommée, elle a dressé en quelque sorte l'historique de ses vingt années de carrière. Une réussite : *Les solos 1978-1998* ont été présentés 27 fois (fait rarissime au Québec) et ont attiré plus de 3600 spectateurs. Des œuvres qui ont fait scandale lors de leur création ont ainsi accédé au rang de classiques et emporté l'adhésion par leur charme et leur puissance d'évocation. Un coup de maître !

Et les autres...

Cette année encore, le prolifique José Navas a proposé quelques beaux moments de danse. Des trois pièces présentées à L'Agora de la danse, à Montréal, en septembre, puis au centre Méduse de Québec en octobre, on retiendra surtout le trio *One night only 3/3*. Ironie, sensualité, humour, dérision, folie et émotion, le Vénézuélien d'origine a joué de toutes ses cordes pour séduire un public qui manifestait son enthousiasme. Navas a également offert dans le cadre du projet Hamel, en mars, *C'est l'histoire d'une femme*, un solo pour la compagnie Danse-Cité. Avec *Les oiseaux ne veulent plus parler*, de Wajdi Mouawad et *Les Sœurs Pasolini*, de Paula de Vasconcelos, présentés dans le même programme, il a fait salle comble à l'Agora de la danse pendant huit soirs.

En octobre, le solo *Icône*, de Jocelyne Montpetit, a été reconnu comme une de ses plus belles créations. On y a mesuré le chemin parcouru et l'expérience acquise au cours de voyages qui ont mené cette artiste audacieuse aux quatre coins du globe.

Figure montante de la danse montréalaise, Harold Rhéaume a séduit le public de la Cinquième salle de la Place des arts avec une série de dix solos inspirés des Dix Commandements. Une œuvre en réaction contre la décadence et l'absence de valeurs morales présentées dans le film *Trainspotting*. Mais plus encore que dans cette création pour dix danseurs, c'est dans la reprise d'un petit solo de 25 minutes, présenté à Tangente, *Picture show 2*, que l'artiste a donné toute la mesure de son talent.

Autre nom à retenir : celui de Benoît Lachambre. Formé à l'école des Ballets Jazz et interprète de Marie Chouinard, ce grand voyageur féru d'arts visuels a présenté dans la petite salle de Tangente une création folle folle folle, *L'âne et la bouche*, où théâtralité et expérimentation ont secoué les règles établies de la danse contemporaine. Un artiste à surveiller de près !

Les belles surprises

En septembre 98, la danseuse Nancy Leduc a présenté à Tangente sa toute première création chorégraphique : *Ces enfants terri-*

bles, inspiré de l'œuvre de Jean Cocteau. Une œuvre kitsch et littéraire qui a surpris par son originalité.

Tout aussi déroutante, il faut noter la reprise, en octobre, de *XX... x (Étude n°1 sur la séduction)*, de Manon Oligny, une réflexion en 26 tableaux sur le corps-objet et la sexualisation de notre société. Un des grands succès publics de la petite salle de la rue Cherrier !

À mi-chemin entre le théâtre et la danse, la dernière création de Dulcinée Langfelder, *Victoria*, présentée en février à l'Agora de la danse, n'a laissé personne indifférent. Cette bouleversante mise en scène de la vieillesse où la tendresse côtoie l'absurde a atteint son but : émouvoir et susciter la réflexion.

Artiste hors des modes et des courants, la chorégraphe Lynda Gaudreau a choisi le Centre canadien d'architecture pour présenter son superbe *Still Life n°1*. Un lieu idéal pour celle qui se définit comme une architecte du corps humain et qui pratique l'art de la « sculpture en mouvement ». Et un spectacle surprenant, où les corps des deux interprètes, Kathleen Dubé et Mark Eden-Towle, deviennent de véritables outils de communication.

Enfin, la palme de l'originalité revient incontestablement au chorégraphe allemand Felix Ruckert, qui a offert en mai une expérience hors du commun. *Hautnah*, proposée par la compagnie Danse-Cité avait déjà été présentée à Rome, Berlin, Hambourg et Bruxelles. Dix danseurs, dix solos de 15 à 20 minutes chacun présentés en privé pour un seul spectateur. Un moment unique et intime dont on ne ressortait pas indemne !

Quand la génération X s'en mêle

C'est dans la petite salle de Tangente, véritable vitrine de la relève, que l'on a fait cette année les plus belles découvertes. Si le milieu demeure difficile à percer pour les jeunes, on n'en voit pas moins émerger une nouvelle génération de danseurs et de chorégraphes qui n'ont pas l'intention de s'en laisser imposer par leurs aînés.

Exit les chorégraphies bien léchées, ou théâtrales à souhait ; les Emmanuel Jouthe, Patrick Lamothe, Jean-François Déziel, Martin Bélanger et autres sont résolument de leur génération. Ils ont digéré la culture des clubs, de la télé et de la rue et proposent une danse où la charge émotive et physique prime sur la forme et où une certaine violence n'empêche jamais l'ironie et l'humour !

Pascale Millot est journaliste indépendante.

Les arts visuels

Au-delà des *blockbusters*, la légèreté et le plaisir

JENNIFER COUËLLE

Si des valeurs sûres, comme les grandes expositions, ont continué de dominer le paysage des arts visuels au Québec, on a pu aussi y déceler, à une autre échelle, une tendance vers un art où s'affirment le plaisir, le quotidien et la légèreté.

Signe sans doute de santé, les axes qui déterminent la scène des arts visuels au Québec sont, depuis plusieurs années, nombreux et variés. La saison 1998-1999 ne fut pas une exception. Elle fut marquée à la fois par la valeur sûre d'expositions monographiques grand public, par la volonté de consolider l'identité d'une génération sur le plan artistique et sociologique à travers un regard rétrospectif sur les années 1960 et 1970, comme par celle de hisser la métropole sur la mappemonde de l'art contemporain international avec la toute première *Biennale de Montréal*. Il y eut également confirmation de tendances, tant sur le plan de la diffusion de l'art que sur celui de la sensibilité esthétique.

Le milieu des arts visuels connut par ailleurs sa part de controverses, alimentées largement par les médias et attribuables, entre autres, à l'ampleur des attentes devant certains événements.

Puis l'an 2000... À ce chapitre, on eut droit à une fête fin de siècle au Musée des beaux-arts de Montréal, à laquelle à succédé à l'automne de 1999 un boom début de millénaire au Musée d'art contemporain.

Enfin, cette saison est aussi celle de la disparition de deux artistes incontournables de la petite et grande histoire de l'art contemporain au Québec, soit Serge Lemoyne (1941-1998) et Ulysse Comtois (1931-1999).

Rodin et Monet

Dans les musées, c'est en chiffres qu'on cause. Avec des retombées économiques de 56,4 millions et un achalandage qui voisine (en chiffres réels) le 300 000, l'exposition *Rodin à Québec*, qui ouvrait la saison au Musée du Québec en juin 1998, a fait mouche dans l'histoire récente de la muséologie québécoise.

Organisée en étroite collaboration avec le Musée Rodin de Paris, cette rétrospective de l'auguste sculpteur — la plus importante jamais montée au Canada — s'est vue récompensée pour... l'activité de son tourniquet. Lors du 12e gala des Prix d'excellence de la culture, la Ville de Québec décernait une mention spéciale à l'institution de la Vieille Capitale en raison du nombre de visiteurs qu'a attiré son événement Rodin. Jouissant par ailleurs d'une réception critique dans l'ensemble favorable, cette exposition bat sans contredit tous les records de la saison.

De *blockbuster* en phénomène, l'exposition *Monet à Giverny*, qu'inaugurait en

début d'année le Musée des beaux-arts de Montréal, a peu à envier aux lauriers Rodin en termes de visiteurs et de retombées économiques : les tableaux de Claude Monet ont attiré 256 738 personnes.

Quant à la réception publique de l'événement, une analyse effectuée révèle que 85 % des visiteurs locaux et 94% des visiteurs non-résidents « ont beaucoup ou assez apprécié l'exposition ». C'est dans l'œil de la critique que le bât blesse. De manière générale, on a reproché à cette exposition l'écart entre la formidable entreprise de marketing qui l'a précédée et son contenu réel : vingt-deux toiles tardives du maître impressionniste et une série de photographies de son jardin à Giverny prises par l'artiste québécois Gabor Szilasi. Autre reproche, la quantité d'activités plus ou moins commerciales dans laquelle elle se prolongeait, comme si celles-ci pouvaient se substituer à l'art. Et même l'art, dans ce cas-ci, fut par certains boudé pour n'être pas assez représentatif de l'œuvre du maître des nénuphars. Monet, comme l'a résumé un journaliste, *is money*.

Le cas de la Biennale de Montréal

Le mécompte fut autre dans le cas de *La Biennale de Montréal,* motivée par une volonté de faire grand et... vite. En attente jusqu'à la dernière heure de la confirmation à la fois de son financement général et de ses lieux d'exposition, l'entreprise, pilotée par la modeste équipe du Centre international d'art contemporain Montréal (CIAC), fut l'objet d'une condamnation critique (dans les médias québécois et canadiens surtout) à la limite de la caricature, tant les propos tenus se ressemblaient. Ont été critiqués le choix des œuvres et de certains des quelque 70 artistes invités, mais plus particulièrement le peu de direction donné au parcours comme à l'ensemble de la manifestation, de même que la largesse de son thème : « La poésie, l'humour et le quotidien ». Les critiques furent à ce point virulentes qu'elles firent à leur tour l'objet de ripostes dans la rubrique « idées » du quotidien *Le Devoir* et dans la revue d'art contemporain *Etc Montréal*.

Présence de l'histoire

Après les grands maîtres et les attentes déçues, une autre forme de valeur sûre s'est imposée : l'histoire. Celle, névralgique pour la construction de l'identité socioculturelle québécoise, des années 1960 et 1970. Et si l'histoire n'aiguillonne pas toujours, elle a l'avantage de commander le respect, comme en témoigne l'abondante et attentionnée, mais pas forcément enthousiaste, couverture médiatique de la double exposition *Déclics. Art et Société. Le Québec des années 60 et 70*. Organisée conjointement par le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée de la civilisation à Québec, l'exposition, qui reçut un appui de 75 000 $ du ministère du Patrimoine canadien, relate avec expertise les liens particulièrement étroits qu'entretenaient à l'époque l'art et la société, notamment le statut et l'image sociale de l'artiste.

Tendances

Côté tendances, le colloque *L'Artiste et/ou le commissaire* organisé l'automne dernier par la galerie Vox signalait une reconnaissance du phénomène croissant du commissariat d'expositions pratiqué en dehors des institutions muséales. En effet, la programmation des galeries et centres d'artistes de ces dernières années compte de plus en plus d'expositions conçues autour d'idées directrices comme de la production d'un seul artiste par des personnes agissant à

titre de « commissaire indépendant » ou de « commissaire invité ». Une fonction, semblerait-il, de plus en plus élastique, non plus réservée aux seuls historiens de l'art. Est commissaire aujourd'hui le critique, voire l'artiste.

Également dans l'air du temps, une sensibilité accrue pour des considérations au plus près de soi. C'est-à-dire pour un art tourné vers le plaisir, le quotidien et la légèreté. Depuis quelque temps, les manifestations artistiques qui participent de cet esprit se démultiplient. Et ce, tant dans les musées et galeries que dans les expositions « sans domicile fixe ». Signalons *Antidote (la légèreté à l'œuvre)*, au centre d'exposition et d'animation en art actuel Plein Sud (1998) ; *Les Bricolos* accompagné de son manifeste « (P)Rions un peu », à la galerie Clark (1998) ; le ton le plus souvent joyeux et désinvolte de l'édition 1998 de l'exposition biennale *Artifice*, à la galerie du Centre des arts Saidye Bronfman et dans des espaces commerciaux vacants ; la thématique affichée de « la poésie, l'humour et le quotidien » de la première édition de *La Biennale de Montréal*, montée en divers lieux par le CIAC (1998) ; le gazon sous tous ses aspects dans la très singulière *Surface du quotidien : la pelouse en Amérique*, Centre canadien d'architecture (1998) ; les combien réceptifs objets et meubles mous, sciemment gais et sensuels du designer italien Pesce, dans *La Présence des objets : Gaetano Pesce*, au Musée des Arts Décoratifs de Montréal (1999). C'est beaucoup. Beaucoup d'art qui sourit. Avec ironie ou candeur, c'est selon. Et la tendance devait se maintenir jusqu'en avril de l'an 2000, avec l'exposition « millénaire » du Musée d'art contemporain de Montréal, qui devait rassembler vingt-cinq artistes du Canada et de l'étranger dont les œuvres, à caractère ludique et absurde, partagent une forme certaine d'impertinence.

Une impertinence qui, dans la perspective d'une manifestation marquant le passage d'un siècle à l'autre, se nourrirait de l'état de confusion et de l'imaginaire débridé d'une société qui carbure à la frénésie de son développement technologique. Le contexte fut semblable pour *Cosmos : du romantisme à l'avant-garde* (Musée des beaux-arts de Montréal) qui a souligné notre fin de siècle et, plus encore, la continuité de notre soif de découverte et d'expansion. Réalisés entre 1801 et 1999, près de 400 œuvres et objets en provenance d'une vingtaine de pays ont été réunis pour témoigner de notre rapport à la fois effervescent et incertain aux frontières toujours repoussées de l'univers. Les fins de siècle, parole de musée, ça donne des idées !

Jennifer Couëlle est journaliste indépendante.

La musique

Des jours meilleurs pour l'OSM

FRANÇOIS TOUSIGNANT

La grève des musiciens de l'OSM a dominé l'actualité musicale de l'année. Elle aura finalement permis de mieux assurer l'avenir d'un organisme qui demeure le symbole de la vigueur de la vie musicale au Québec.

Le début de saison musicale a été marqué par de grands frissons provoqués par la grève des musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). Tout cela avait commencé au cours de l'été, alors que les musiciens de l'OSM ont commencé de menacer d'annuler certains concerts. Cette menace a plané certains samedi soirs de juillet 98 à l'Amphithéâtre de Lanaudière, où l'OSM devait se produire. Il n'en fut rien, bien que les musiciens aient néanmoins annulé certaines répétitions.

C'est dans la propre série de l'OSM, les concerts du jeudi soir à la basilique Notre-Dame de Montréal, que les musiciens ont exercé ce moyen de pression, annulant deux concerts, avant de passer aux actes et de déclencher la grève après le concert inaugural de sa saison 98-99.

Dutoit lève le ton

Guerre de chiffres : les musiciens réclamaient 37 % d'augmentation, l'administration en offrait 5. Pendant les négociations, des groupes de musiciens ont donné de petits récitals sur plusieurs places publiques de Montréal, histoire de garder — et de stimuler — la faveur du public comme l'intérêt des médias.

Début octobre 98, le mæstro Charles Dutoit, directeur artistique de l'OSM et comme pris en sandwich entre les revendications de ses musiciens et les demandes d'une administration qui, après tout, l'engage lui aussi, y est allé de sorties fracassantes, notamment dans le cadre de l'émission *Le Point* à Radio-Canada.

Il a repris son habituel leitmotiv, mais cette fois avec une certaine agressivité, voire un peu de colère, et une lassitude sensible. Appuyant les musiciens de l'OSM, qu'il qualifie de parmi les meilleurs au monde, il comprend ceux-ci de vouloir partir vers des cieux plus lucratifs. Cela met en péril l'équilibre et la qualité supérieure même de l'OSM.

L'administration se voyait coincée entre un déficit accumulé toujours pas résorbé et des demandes salariales accrues. C'est encore une fois vers les fonds publics que tous se sont tournés. Après les usuelles guerres de clocher entre les gouvernements fédéral et provincial, la ministre canadienne du Patrimoine, Sheila Copps, et la ministre québécoise de la Culture, Louise Beaudoin, ont fini par s'entendre. Résultat : les musiciens revenaient sur les planches le 29 octobre avec en poche des augmentations de salaire totalisant 19%.

La saison a donc repris brillamment son cours avec des concertos de Chopin interprétés par la géniale Martha Argerich, deuxième épouse de Dutoit. S'il faut élire un concert marquant cette saison de l'OSM, l'unanimité se fait autour de l'interprétation de la IX[e] symphonie de Gustav Mahler, sous la baguette du chef américain Kent Nagano.

La grève à l'OSM a eu d'autres répercussions et fut spécialement suivie par deux groupes de la communauté musicale.

D'abord, les autres organismes musicaux montréalais et québécois. Certains ont qualifié cet apport financier de « détournement de fonds » vers un OSM sans cesse plus gourmand et qui n'arrive toujours pas à résorber son déficit — et dont la campagne de levée fonds ne décolle guère — et ont craint de voir leur part de l'assiette au beurre diminuer, leur existence et le visibilité mises en cause.

Ensuite, les autres orchestres canadiens qui négociaient un renouvellement de convention collective. Ottawa, Toronto et Vancouver avaient les yeux rivés sur l'exemple montréalais, qui a servi de référence pour le règlement des conflits.

L'échec du Festival d'Ottawa

Soulignons deux événements venant de la capitale nationale. D'abord le four financier que fut la présentation du Festival Ottawa. On voulait revivifier une vieille tradition d'opéra. La présentation d'*Eslwhereless*, musique de Rodney Sharman sur un livret attendu du cinéaste Atom Egoyan, se révéla être un échec. Une production de Brian MacDonald du *Mikado* (Gilbert et Sullivan) fut plus heureuse. Mais l'événement est resté sans lendemain. Pour sauver le CNA, on a organisé une levée de fonds qui, en trois semaines, a largement dépassé ses objectifs. Toujours à Ottawa, on mise beaucoup sur le nouveau chef, Pinchas Zuckerman. Malgré sa popularité, il semblerait que le nombre d'abonnés n'a pas vraiment augmenté.

Parlant de nouveau chef, l'Orchestre symphonique de Québec, la plus vieille formation du genre en terre américaine, a vécu sa première saison sous la gouverne de Yoav Talmi. Loué par la presse, celui-ci n'a pas encore eu le temps d'imposer sa marque, ne dirigeant que deux programmes cette année, mais on devine le style : Talmi veut faire de l'OSQ plus qu'un orchestre de région. Ses exigences sont claires : augmenter le nombre de musiciens et, là-aussi, leur offrir de meilleures conditions salariales. À suivre.

Du côté du disque

L'édition québécoise du disque est, comme ses sœurs d'outre-frontières, en grisaille stagnante. Analekta a vu les pires rumeurs circuler sur son compte : licenciement de son directeur, Mario Labbé, rachat par une autre firme, voire se faire mettre les clés sur la porte par des créanciers inquiets. Rien de s'est avéré exact pour l'instant. La production a diminué,certes, mais la présence de ce leader se fait toujours sentir.

Malgré cette morosité, deux nouvelles étiquettes se sont affirmées. D'abord Palexa, qui se concentre sur des éditions de concerts choisis et dont la qualité est saluée par la critique. Et aussi Pelléas. Le but est simple : pour donner un portrait fidèle de la diversité et de la qualité des interprètes d'ici, les maisons existantes (Analekta, Atma, SNE...) ne peuvent tout faire. D'où la nécessité, a-t-on cru, de nouvelles avenues discographiques. En ce domaine, le succès financier se dessinera ou non dans les prochaines années

Un festival et un trio

Toujours dans les nouveautés, soulignons la naissance de deux nouveaux organismes. D'abord le Festival de clavecin de Montréal, avec son volet concours international. Issu des Journées Bach de la saison précédente, cette initiative de Geneviève Soly promet de rendre encore plus visible toute l'activité en musique baroque qui se déroule dans le métropole.

À l'autre bout du spectre, le Trio Fibonacci a été fondé, qui se consacre à la musique contemporaine et de création. Trois concerts, encore peu suivis cette saison, mais un avenir prometteur dans un monde où se mettent à abonder les formations de chambre et les formules de concert plus intimistes.

Chez les « anciennes » formations, on note les activités entourant le quinzième anniversaire des Musici de Montréal. La série de concerts qu'offrent ces musiciens dirigés par Yuli Turovsky à la salle Tudor du magasin Ogilvy a vu son succès déborder : chaque concert doit maintenant être présenté quatre fois. Deux fois en matinée, où l'on sert le café, deux autres en fin de journée, où l'on offre l'apéritif.

Musique contemporaine

Sur le flanc de la musique contemporaine institutionnelle, deux concours ont ponctué un rythme plutôt terne. Celui de la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ), qui a vu le couronnement d'Ana Sokolovic qui a remporté le premier prix dans la catégorie « petit ensemble » de même que le grand prix du Conseil des arts du Canada (10 000 $).

Quant au Forum du Nouvel ensemble moderne (NEM), il a laissé perplexe sur son utilité. Des six pièces en compétition, le jury retenu par le NEM n'a réussi qu'un mièvre et timoré bilan, offrant six premiers prix ex-æquo. Difficile de se plaindre que le public soit déconcerté dans ce qui lui est proposé aujourd'hui quand même les « spécialistes » ne savent guère trier le bon grain de l'ivraie.

Prix Opus

La deuxième mouture des prix Opus du Conseil québécois de la musique a rendu compte de l'ampleur du séisme provoqué par l'arrivée dans le paysage radiophonique montréalais de la nouvelle station de Jean-Pierre Coallier, CJPX 99,5 FM. Après avoir dépouillé en un an d'antenne la Chaîne culturelle de Radio-Canada de près de 40 % de son auditoire, Coallier s'est vu remettre le Prix Opus de l'événement médiatique de l'année, prix qu'il a humblement reçu.

Opéra

Du côté de l'opéra, encore une saison bon an mal an. Le directeur général et artistique, Bernard Uzan, boucle son budget, sa fierté. Le gros sommet critique de cette saison reste la reprise du *Consul*, de Menotti, malgré des recettes de ventes plutôt maigres. Les générales devant public étudiant vont se multipliant et sont de plus en plus courues par des jeunes assidus qui boudent pourtant encore les soirées « officielles » de représentations.

Circuits parallèles

Terminons avec les circuits parallèles. Encore cette année, le Théâtre la Chapelle mène le bal. Deux événements marquants s'y sont déroulés. D'abord, la série *Rien à voir (tout à entendre)* organisée par Code d'accès, qui organise régulièrement des mini festivals de musiques électroacoustique. Les deux concerts de l'acousmaticien français Christian Zanési, qui s'est

révélé aussi grand sonorisateur que compositeur, en furent le clou.

Les explorations instrumentales existent aussi. La série *Nouvelles cordes* nous a valu la présentation du quatuor à cordes de Jean-François Laporte *« de la Matière Première... »* par le quatuor féminin Euterpe. La petite salle entreprend des rénovations pour augmenter le confort (jusque-là rudimentaire) des spectateurs et s'impose de plus en plus comme lieu où rencontrer les plus nouvelles tendances. Anecdotiquement, le même Laporte nous a offert une *Symphonie portuaire* en mars 99 en renouvelant le genre, devant le musée de Pointe-à-Callières. L'exploration est bien vivante en cette fin de siècle.

François Tousignant est journaliste indépendant.

Les variétés

Deux pôles, deux attitudes

JEAN-CHRISTOPHE LAURENCE

Bouillonnante en profondeur, conservatrice en surface, la chanson québécoise bouge... tranquillement. Cette année plus que jamais, les gros vendeurs ont vendu et les valeurs sûres ont rassuré. Des artistes d'ici se sont imposés simultanément (et solidement) sur les palmarès français. Paradoxalement, les plus beaux disques de l'année ont peut-être poussé dans le terroir local.

En 1999, *Notre-Dame de Paris* fut sans contredit LE succès de masse de l'espace francophone. De surcroît, le plus grand accomplissement de Luc Plamondon depuis *Starmania* avec feu Michel Berger — qui tient toujours la route. À Paris, le « musical » du tandem Plamondon-Cocciante est devenu un immense happening au Palais des Congrès, faisant des Luck Mervil, Garou et Bruno Pelletier de véritables stars chez nos cousins.

Le raz de marée s'est poursuivi au Théâtre Saint-Denis de Montréal où, malgré un bras de fer hautement médiatisé avec la Guilde des Musiciens, le spectacle a attiré près de 140 000 personnes. Un chiffre qui s'ajoute au 1,5 million d'exemplaires de l'album écoulés au Québec et en Europe depuis sa sortie. Autant de sommets qui vaudront *à Notre-Dame de Paris* de figurer à la soirée des World Music Awards, où l'on couronne chaque année les meilleurs ventes des différents marchés nationaux.

Au chapitre des exportations, le succès de la Belgo-Italo-Québécoise Lara Fabian est également à souligner, la chanteuse ayant littéralement enflammé la France et le Bénélux avec ses spectacles à haute teneur émotive — lesquels ont fait l'objet d'un disque *live*. Europe et Québec compris, Fabian a vendu quelque cinq millions d'exemplaires de ses deux derniers disques en studio et l'on sait que la machine Sony tentera cette année d'im-

LES MUSIQUES DU MONDE

Jean-Christophe Laurent

Alors que Lhasa va poursuivre sa carrière en France, la scène *world* locale continue de s'organiser. Un relatif interêt semble avoir gagné les compagnies de disques, même si le créneau est encore loin de rencontrer le succès de masse. Ainsi, les disques Star endossent-ils Sao, une chanteuse de fado originaire de Montréal. Ainsi Pagliaro produit-il l'album de Lilison, auteur-compositeur de la Guinée-Bissau. Ainsi le groupe tzigane Djelem se voit-il convié sur la trame sonore du film *Le Dernier Souffle*. Une brèche est ouverte. S'agrandira-t-elle ? ●

poser la belle aux États-Unis avec un album en anglais.

La domination de Céline

Lien tout trouvé pour parler de Céline, qui a poursuivi son assaut planétaire et cumulé de nouvelles statistiques astronomiques, ses deux nouveaux albums *(These are special times* et *S'il suffisait d'aimer)* s'étant écoulés à quelque 13 millions d'exemplaires à travers le monde. Une domination qui ne semble pas vouloir faiblir, en dépit des graves problèmes de santé éprouvés par René Angélil au cours du printemps 99. La pause annoncée par le couple princier de notre showbiz au lendemain du 31 décembre 1999 sera vraisemblablement la bienvenue, mais à l'été on ne savait toujours pas quelle tournure prendrait la carrière de la chanteuse.

Autre pause, non programmée, que celle de Lynda Lemay. Parrainée par Charles Aznavour, adulée par Alexandre Jardin, applaudie au Théâtre L'Européen, la chanteuse a effectué une remarquable saucette en France. Mais ses déboires conjugaux combinés à un rythme de tournée infernal auront obligé l'auteure-compositrice à annuler tous ses concerts de l'été 99.

On s'en voudrait enfin, de ne pas souligner le *Printemps du Québec* à Paris, dont le volet chanson culminait avec l'émission *Tapis Rouge* de Michel Drucker. Au delà de son impact populaire (quatre millions de téléspectateurs français) on garde le souvenir d'un menu prudent, cultivant une certaine idée (druckérienne) du showbiz de chez nous, avec des vedettes consacrées comme Plamondon, Charlebois, Claude Dubois ou Roch Voisine.

Ce dernier effectuait d'ailleurs un retour sur le marché francophone avec un nouveau disque paru au printemps 99. La Rochmania reprendra-t-elle de plus belle en l'an 2000 ?

De ce côté de l'Atlantique

Sur le marché interieur, plusieurs de nos vétérans se sont montrés à la hauteur de notre tradition chansonnière. Loin du glamour et des autoroutes industrielles à quatre voies, les Plume Latraverse avec *Mixed Grill*, Michel Rivard avec *Maudit Bonheur*, Jean-Pierre Ferland avec *L'Amour c'est d'l'ouvrage*, Sylvain Lelièvre avec *Les choses inutiles* ont lancé des albums inspirés, retrouvant ainsi leur place dans le peloton de tête. Parallèlement, les retours inattendus du compositeur Yves Laferrière avec le

projet *Métis* et du poète Claude Péloquin avec *Tout le monde au ciel* se seront heurtés - au mieux — à l'indifférence.

De son côté, Richard Desjardins lançait le détonnant *Boom Boom*, disque solo d'une exceptionnelle beauté. Au delà des chansons, toujours fulgurantes, le poète a également scénarisé, coréalisé et animé *L'Erreur boréale* avec le cinéaste Robert Monderie. Ce film-choc sur le saccage de nos forêts a non seulement fait couler beaucoup d'encre, mais il a obtenu le tout premier prix Jutra du meilleur documentaire (voir l'article de Brian Myles, en page 402). Brasseur des consciences, artiste total et durable, Desjardins a confirmé son statut d'incontournable de notre paysage culturel.

Il en va de même pour Jean Leloup, qui nous donnait avec *Les Fourmis* un disque à son image : éclaté, allumé, chaotique mais organisé. Sur scène comme sur disque, Leloup demeure un de nos rares chanteurs confirmés capables de concilier liberté artistique et succès grand public. Montrera-t-il la voie ? Encore faut-il que nos frileuses radios ouvrent leurs portes.

À ce chapitre, le cas des Colocs demeure un étonnant signe d'audace. Deux chansons du disque *Dehors Novembre* se sont vu accorder une rotation lourde sur les puissantes FM, propulsant un album pourtant exigeant au delà de la barre des 130 000 exemplaires vendus.

La relève

Le vent de fraîcheur tant attendu n'a soufflé que timidement sur nos rives. L'explosion Bran Van 3000 n'a jamais eu lieu sur la planète pop, le duo Basta s'est dissous au moment où une percée française semblait possible. Sur la scène rap francophone, le second album de Dubmatique a nettement moins bien marché que le premier, avec ses 67 000 disques écoulés. En 99, le hip hop québécois a surtout consolidé ses bases et accueilli de nouveaux joueurs à la crédibilité de moins en moins discutable, nommément Sans Pression et Muzion.

Par ailleurs, difficile de prédire ce qu'il adviendra de Projet Orange, dernier vainqueur à l'Empire des Futures Stars. Quel que soit l'artiste ou la machine promotionnelle, le rock alternatif semble voué au succès d'estime, comme en témoignent les Overbass, Caféine ou Vulgaires Machins, dont la reconnaissance n'a jamais dépassé les cercles visés. Même Catherine Durand,

DISPARITIONS

Jean-Christophe Laurent

Le 1er octobre 98, la voix de Pauline Julien s'est tue et avec elle tout un chapitre de notre histoire chansonnière. Diminuée par une aphasie progressive, la pasionaria du Québec s'est enlevé la vie à 70 ans, dans un dernier geste de flamboyance. En avril 99, Marcel Martel, un des pères du country québécois, tombe à l'âge de 74 ans. Sa fille Renée lui rend un dernier hommage sur disque et quitte la scène à son tour, pour des raisons de santé. Enfin Corbach, groupe condensé de Corbeau et Offenbach, a donné un dernier concert aux Francofolies avant de tirer la *plogue* pour de bon. ●

pourtant endossée par la multinationale Warner, n'est jamais parvenue à susciter un interêt probant.

La techno

Il en va de même de la musique techno, qui demeure un phénomène essentiellement marginal. Au Québec, seuls Les Jardiniers, à la faveur de quelques solides contacts dans l'industrie, ont fait parler d'eux en dehors des circuits spécialisés. On peut néanmoins mentionner Kid Koala et DJ A Trak, tous deux reconnus à l'échelle nationale, ainsi que DJ Ram, dont le premier album était attendu à l'automne 99.

Dans l'ensemble, la jeunesse québécoise reste plutôt fidèle à ses bons vieux repères rock et folk-rock. Ainsi, Kevin Parent garde-t-il la pole position du marché domestique : *Grand Parleur Petit Faiseur*, son deuxième album, s'est écoulé à 290 000 exemplaires, la tournée a fait salle comble partout où le beau Gaspésien faisait escale.

Pas loin derrière, Éric Lapointe a confirmé son immense popularité avec *À l'ombre de l'Ange*, un disque de hard rock qui s'est vendu à plus de 70 000 exemplaires en moins de trois mois. Dans le même registre, impossible de passer sous silence le succès populaire des groupes Okoumé et La Chicane, dont le rock estampillé « années 70 » n'en finit plus de faire vibrer la fibre nationale. Toutefois, leurs ventes de disques (plus de 120 000 pour Okoumé, quelque 70 000 pour La Chicane) auront été directement proportionnelles à l'opinion défavorable de la critique montréalaise.

Se pose encore la question du rock régional, par opposition à celui de la métropole, le public de l'un étant généralement incompatible avec la clientèle de l'autre et vice-versa. Irréconciliable ? La solution viendra peut-être de Gros Mené ou de Mara Tremblay, dont les albums parus dans l'année restent les plus beaux fleurons d'un rock original, à la fois audacieux et totalement enraciné. Preuve que l'on peut faire mousser la québécitude sans tomber dans le piège de la nostalgie.

Jean-Christophe Laurence est journaliste au quotidien La Presse.

Les **régions** du Québec

Les grands centres réaffirment leur rôle	**441**
Vers une première politique rurale : aménager l'avenir des campagnes au XXIe siècle	**451**
Tour d'horizon	**459**
Centre-du-Québec	**462**
Chaudière-Appalaches	**463**
Côte-Nord	**466**
Est du Québec (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie)	**468**
Estrie	**470**
Lanaudière	**473**
Laurentides	**475**
Laval	**478**
Mauricie	**480**
Montérégie	**483**
Nord-du-Québec	**486**
L'Outaouais	**488**
Québec	**490**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	**492**

Les grands centres réaffirment leur rôle

GUY MASSICOTTE

La politique régionale du gouvernement Bouchard se met en place graduellement. Le déploiement des CLD (Centres locaux de développement) est maintenant complété et le ministère des Régions a un titulaire à plein temps. Le gouvernement a affirmé sa volonté d'adopter, dans ses projets, une approche territoriale intégrée plutôt que sectorielle. Il doit se doter prochainement d'une véritable politique rurale et cherchera sans doute à améliorer ses relations avec les gouvernements locaux.

L'année écoulée a été marquée par la confirmation de la relance économique de Montréal et du retour à la polarisation traditionnelle du développement économique et des interventions politiques autour des grands centres. La mise en œuvre de la politique de développement régional visant à transférer plus de responsabilités vers les milieux locaux et régionaux, dans le cadre de partenariats avec l'État, s'est poursuivie avec constance, même si l'attention a été mobilisée par les débats difficiles sur l'organisation et le financement des structures et des services à l'échelle locale et régionale.

Montréal et les grands centres reprennent leur place traditionnelle

Sur le plan du développement économique, la dernière année s'est caractérisée par la poursuite de la relance de l'emploi dans la région montréalaise. Alors que depuis le début des années 90, les pôles de croissance avaient eu tendance à se déplacer vers la périphérie, on assiste, à la fin de la décennie, au retour à ce que les courants de pensée dominants considèrent comme la normalité, à savoir que Montréal doit être le moteur économique du Québec. À voir l'ampleur des moyens fiscaux, financiers et politiques déployés pour assurer cette relance de l'économie montréalaise, il est permis de se demander si l'on assiste à un retour à la normale ou si l'on n'est pas plutôt en présence des conséquences inéluctables d'un choix politique. Il est clair, en effet, que les autres régions du Québec, même celles animées d'un dynamisme interne remarquable, n'ont jamais pu bénéficier du même intérêt, en tout cas, d'un intérêt aussi bien appuyé sur le plan des moyens.

L'emploi en hausse

Comme le soulignait un communiqué émis par le ministère de la Métropole le 25

novembre 1998, « pour les neuf premiers mois de 1998, l'emploi pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal a augmenté de 44 000 par rapport à la même période de 1997, soit une hausse de 2,8 % ». Le communiqué indiquait encore que « depuis le début de l'année, le taux de chômage de la région métropolitaine de Montréal s'est presque toujours maintenu sous la barre des 10 %, malgré le fait que plus de gens sont arrivés sur le marché du travail. En effet, le taux d'activité progresse constamment. Il atteignait 65 % en octobre 1998. Ces indicateurs illustrent que le nombre d'emplois créés, depuis le début de 1998, dépasse le nombre de personnes arrivant sur le marché du travail. »

Cette bonne performance de l'économie montréalaise est appelée à perdurer, si l'on en croit tout au moins les experts du Conference Board du Canada, qui estiment, selon les termes d'un communiqué de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, que « la région métropolitaine de Montréal devrait connaître de 1999 à 2003 la deuxième plus forte croissance économique des neuf régions métropolitaines canadiennes. Pour chacune des cinq prochaines années, la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la RMR de Montréal devrait être supérieure à 3 %. Montréal devancerait même Toronto en l'an 2000 pour la croissance du PIB. Ce sont près de 178 000 nouveaux emplois qui seront créés d'ici les cinq prochaines années dans la région de Montréal. En tenant compte d'une intensification de la participation au marché du travail, ce dynamisme devrait permettre au taux de chômage de chuter sous la barre des 8 %, pour se fixer à 7,3 % en 2003. »

Soutien de l'État

Évidemment, le gouvernement s'attribue le mérite de cette relance, la ministre affirmant que « la renaissance économique de la métropole du Québec est le résultat de la mobilisation amorcée depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996. Montréal avait alors fait l'objet d'un chantier spécifique et des efforts collectifs furent consentis pour l'atteinte du déficit zéro. » S'il est difficile de comprendre quelle peut être la relation entre l'atteinte du déficit zéro et la relance de l'économie montréalaise, il faut reconnaître qu'une mobilisation réelle des politiques publiques a bien dû contribuer à cette croissance.

Lors de l'annonce, le 16 avril 1999, par le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, et le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, de la venue de 15 nouvelles entreprises dans la Cité du multimédia pour y créer 873 nouveaux emplois d'ici trois ans, les autorités rappelaient l'ampleur du soutien consenti : « En vertu des programmes des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) et de la Cité du multimédia, le gouvernement du Québec offre aux entreprises un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 60 % des salaires versés, jusqu'à un maximum de 25 000 $ par emploi, d'ici le 15 juin 1999. L'aide fiscale s'établit ensuite à 40 % des salaires versés, jusqu'à un maximum de 15 000 $ par emploi, jusqu'au 31 décembre 2010. De plus, le programme des CDTI prévoit un congé fiscal de cinq ans aux entreprises et aux formateurs étrangers ainsi qu'un crédit d'impôt remboursable à l'égard des équipements spécialisés. » Ces avantages, qui s'étendent maintenant à d'autres villes du centre du Québec (Laval, Québec, Hull

et Sherbrooke), n'ont pas empêché la métropole de bénéficier des autres mesures de soutien au développement.

En avril 1999, Louise Harel annonçait la création du Comité ministériel de la région de Montréal avec « le mandat de conseiller le gouvernement sur toute question relative à la région de Montréal, d'assurer la cohérence des politiques et des activités gouvernementales relatives à celle-ci, d'élaborer et de proposer au gouvernement des orientations et des politiques susceptibles de promouvoir le développement de la région de Montréal ». Au début du mois, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal avaient déjà convenu d'un plan d'action conjoint, formalisé par la signature d'une entente-cadre, pour soutenir le développement social, culturel, économique et urbain de Montréal. Ce plan d'action a pour but de soutenir le travail en commun des ministères sur le terrain, de façon à harmoniser leurs actions et à favoriser des projets ayant des retombées à long terme et des effets structurants.

Montréal profite aussi des moyens prévus par la politique dite de développement régional, notamment l'implantation des Centres locaux de développement (CLD), qui en constituent l'un des dispositifs majeurs. Dès les premiers mois de la mise en œuvre de cette politique, le gouvernement annonçait, en juin 1998, la création du CLD de Montréal, en le dotant d'un budget annuel de 10 millions.

Lors de l'annonce de l'implantation de ce premier CLD, la ministre d'État à la Métropole avait fait part de son intention d'œuvrer à la création de nouveaux CLD dans la région de Montréal. Cette promesse sera tenue, puisque le 12 juillet 1999, Louise Harel annonçait une contribution financière du gouvernement du Québec de plus de 1,7 million de dollars, pour l'année financière 1999-2000, à six nouveaux Centres locaux de développement (CLD) sur l'île de Montréal. Ces six nouveaux CLD sont ceux d'Anjou/Montréal-Est, de Mont-Royal/Outremont, de La Salle/Saint-Pierre, de Verdun, de Lachine et de l'Ouest-de-l'Ile (Dorval, Pointe-Claire, Beaconsfield, Kirkland, Baie d'Urfé, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, Pierrefonds, Sainte-Geneviève, Ile-Bizard, Dollard-des-Ormeaux, Roxboro).

Poursuite de l'implantation de la politique de développement régional

L'implantation des CLD s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement régional adoptée et progressivement mise en œuvre à compter de 1997-1998. En avril 1997, Guy Chevrette, alors ministre responsable du Développement des régions, avait déposé un Livre blanc qui présentait les grandes lignes de la stratégie gouvernementale. Les éléments les plus neufs étaient la création d'un ministère et celle des Centres locaux de développement (CLD), qui, selon les termes du communiqué émis à cette occasion, ont pour vocation « de faciliter l'accès et d'améliorer les services destinés aux promoteurs et aux entreprises, par l'accréditation d'un seul organisme local de soutien aux entreprises par quartier urbain ou par territoire de MRC. Le Centre local de développement sera la seule et unique porte d'entrée pour les services à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale et il sera entièrement géré par les gens du milieu. » En avril 1998, le gouvernement annonçait la création de 56 CLD et promettait que les 112 prévus seraient rapidement mis sur pied.

Même si la création des CLD date de l'année 1997-98, ils ont véritablement commencé à fonctionner au cours de l'année 1998-99, il vaut donc la peine de rappeler la vision qui a présidé à leur mise en place.

Le rôle des CLD

Chaque CLD dispose d'un budget intégré pour réaliser les mandats qui lui sont confiés. Cette enveloppe est répartie en quatre volets : (1) le fonds local d'investissement, un fonds d'aide à l'entreprise ; (2) le développement des entreprises d'économie sociale ; (3) l'appui au démarrage d'entreprises chez les jeunes ; (4) le fonctionnement du CLD, incluant les études et recherches.

Dans le but de favoriser l'accès aux services et aux programmes, ces fonds sont regroupés dans une enveloppe globale dont la gestion est confiée aux milieux locaux qui sont, selon le gouvernement, les plus habilités à mettre de l'avant des programmes adaptés à leurs besoins et à leurs spécificités. « Chaque CLD doit élaborer un plan d'action pour l'économie et l'emploi en se fixant des objectifs de création d'emplois. Il doit aussi élaborer des stratégies locales reliées au développement des entreprises. Les CLD offrent localement des services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale. Ces services comprennent notamment : les activités de consultation, d'orientation et de référence ; l'aide à la réalisation de plans d'affaires incluant les études de préfaisabilité ; la recherche de financement ; l'aide financière aux entreprises ; la formation en entrepreneuriat ; le soutien aux entreprises aux fins de faciliter la gestion de leur personnel ; la référence à des services plus spécialisés notamment en matière d'exportation, de développement technologique ou dispensés par des organismes tels les coopératives de développement régional. » (Communiqué du 1er avril 1998).

Dans ce communiqué, le ministre Chevrette proclame la fin de ce qu'il appelle le « mur à mur » : « Avec l'entrée en vigueur aujourd'hui de la politique de soutien au développement local et régional, une nouvelle dynamique locale de développement s'installe. La fin du mur à mur dans les programmes gouvernementaux est maintenant une réalité [...] Grâce à la mobilisation des forces vives de tous les milieux et à la collaboration active des élus municipaux, nous pourrons bâtir des régions fortes dans un Québec fort. »

Bien entendu, la mise en œuvre de cette politique pose tout un ensemble de problèmes pratiques. Pour aider à les résoudre, le nouveau ministère des Régions, créé officiellement en avril 1998, a publié en juillet de la même année un document d'information à l'intention des CLD. Un peu partout, les milieux se mettent à l'œuvre. Comme le souligne Yvon Leclerc, un pionnier du développement social, qui assume la présidence de la toute nouvelle Association des CLD : « C'est un peu comme si tous ces groupes avaient cessé de s'interroger sur la nécessité ou la pertinence du développement local pour passer résolument à la phase de réalisation. Du quoi au comment. » (*Le Soleil*, 24 juillet 1998). Tout en prenant acte de l'ampleur des « chambardements » créés par la nouvelle politique, Leclerc indique bien que « le gouvernement ne fait que s'inscrire dans la tendance observée dans la plupart des pays industrialisés de confier

aux communautés locales ce que l'État-Providence leur avait subtilisé au nom de leur « bien-être » : une meilleure emprise sur leur destin individuel et collectif. Il faut y voir la reconnaissance des avantages qu'offrent les solidarités et les réseaux de partenariat, si importants pour le démarrage d'entreprises. »

Des moyens modestes

L'année écoulée a permis le démarrage de nombreux CLD et la mise en place de leurs activités. Il est encore trop tôt pour juger de leur efficacité réelle. Leurs moyens demeurent malgré tout modestes et parfois disproportionnés par rapport à la tâche à accomplir, dans les régions périphériques, notamment, où la nouvelle économie pose des défis énormes à des collectivités aux prises avec des problèmes importants de dépopulation.

Le débat sur la fermeture des petites écoles montre bien la complexité du problème. C'est aux Commissions scolaires de régler le problème, a déclaré le nouveau ministre des Régions en avril 1999 (*Le Devoir*, 15 avril 1999), mais en ont-elles véritablement les moyens ? Elles sont contraintes par des situations démographiques, économiques et sociales qui les dépassent. Le ministre lui-même l'a reconnu en soulignant que l'avenir des écoles rurales était relié à l'avenir même du milieu rural, sur lequel le gouvernement prépare une politique (voir l'article de Bruno Jean en page 451). Les autorités gouvernementales, par ailleurs, ne sont pas toujours aussi disposées que le laissent entendre les discours politiques à donner une autonomie véritable aux milieux locaux. Le risque reste grand que l'on décentralise les responsabilités avec trop peu de moyens et trop peu de pouvoirs.

Développement régional

Les milieux concernés paraissent conscients de ces risques et prêts à faire front commun pour se donner les moyens de réussir. Le travail réalisé sous l'égide de l'Association des CLD l'atteste bien. Comme l'illustre aussi celui des CRD (Conseil régional de développement) et de l'Association des régions du Québec, dont le congrès de mai 1999 a permis, grâce au leadership de Jean-Pierre Adam et d'Andrée Saint-Georges, non seulement de confirmer le rôle primordial de cette association pour l'animation et l'encadrement des acteurs du développement, mais aussi de placer au premier plan des préoccupations politiques la question de l'intersectorialité.

Le congrès lui-même a été l'occasion pour le ministère des Régions de lancer son plan stratégique 1999-2002, dont les trois orientations sont précisément de : « (1) consolider le partenariat avec les milieux locaux et régionaux dans la prise en charge de leur développement ; (2) assurer la concertation des ministères et organismes gouvernementaux dans une perspective d'harmonisation et de cohérence de l'action gouvernementale ; (3) concevoir et mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation en matière de développement local et régional et développer une expertise en recherche ». Dans son allocution d'ouverture, le ministre Jolivet avait déclaré : « Vous et moi devons faire en sorte que les préoccupations qui s'expriment aux quatre coins du Québec, par l'entremise des conseils régionaux de développement, se reflètent dans la gestion de chaque ministère », et signalé que « la présence à votre congrès de sept de mes collègues du conseil des ministres devrait vous convaincre de la volonté du gouvernement de transgresser la vision sectorielle

traditionnelle ». Le ministre a rappelé qu'au cœur du Plan stratégique du ministère figurait précisément sa volonté d'assurer la concertation des ministères et organismes afin de rendre plus cohérente l'action gouvernementale.

Une volonté partagée

Il a aussi voulu indiquer que cette préoccupation était partagée. À cet égard, il a souligné les propos de Louise Harel, qui a plaidé en faveur d'une démarche horizontale plutôt que verticale, intersectorielle plutôt que sectorielle. Dans chacune des régions, cette démarche, selon le ministre Jolivet, « est entre les mains du sous-ministre adjoint du ministère des Régions qui, avec toute l'équipe de la Conférence administrative régionale, travaille au jour le jour pour adapter l'intervention de l'État à la réalité régionale. » Le ministre a également évoqué les propos du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Guy Julien, qui n'a pas hésité à promettre la collaboration des ministères et à affirmer qui ces derniers « devront dorénavant être prêts à transgresser l'approche sectorielle pour privilégier une approche territoriale intégrée ».

Le ministre a pris l'engagement, comme l'avait réclamé la Table Québec-Régions, de soutenir la conclusion d'ententes spécifiques. « Identifiez trois dossiers prioritaires pour votre région qui mèneront à la signature d'ententes spécifiques. Je m'engage pour ma part à mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour concrétiser cette volonté régionale. »

Au plan institutionnel, il semble donc que la triple articulation du gouvernement par l'entremise du ministère des régions, des CLD et des CRD, tant à l'échelle locale et régionale que nationale, soit en train de se structurer d'une manière satisfaisante. Avec la prochaine ronde de planification stratégique et d'ententes régionales qui en résulteront, avec la promesse d'ententes sectorielles pour des projets considérés comme prioritaires par les milieux, avec le déploiement maintenant complété des CLD et celui qui le sera bientôt des CLE (Centres locaux d'emploi), avec, enfin, une extension plus significative des instruments de développement reliés à la nouvelle économie, promise par le ministre Bernard Landry (notamment lors du congrès de l'ARQ), on pourra dire que des outils sont en place. Rappelons à ce sujet la création, en mai 1999, de la *Société Innovatech région ressources*. Celle-ci, toutefois, fut créée avec beaucoup de retard et selon une formule dont la valeur reste encore à démontrer, puisqu'il n'y aura qu'une seule société pour toutes les régions périphériques avec un siège social à Québec. Cette décision vient tout de même rétablir un certain équilibre dans les moyens consentis aux différentes régions.

Reste à voir quels résultats concrets donneront tous ces instruments. Il faudra s'assurer, entre autres, qu'ils réussissent à réduire pour la peine les effets néfastes des approches sectorielles, ainsi qu'à favoriser une meilleure exploitation du potentiel de chaque région et un développement plus équilibré des différentes régions du Québec les unes par rapport aux autres.

Pour l'heure, les problèmes majeurs du développement régional restent encore l'inégalité dans les moyens d'accès aux leviers de développement et celui des moyens d'action gouvernementaux trop fragmentés entre des paliers et des secteurs aux intérêts trop spécialisés. Le premier problème crée des tensions et des iniquités

alors que le second paralyse l'efficacité des moyens déployés.

Les gouvernements locaux : débats difficiles et avenir incertain

Si une relative harmonie semble régner dans les milieux directement concernés par les questions de développement local et régional, il est loin d'en être ainsi dans celui des municipalités, considérées au Québec comme un palier autonome de gouvernement.

Il ne faut jamais oublier qu'en matière d'intervention territoriale, le Québec dispose de trois registres d'action : (1) l'État lui-même et ses réseaux en éducation et en santé, dont la présence sur le territoire est plus ou moins décentralisée ; (2) les organismes plus particulièrement voués au développement et qui évoluent principalement sous l'égide du ministère des Régions (CRD, CLD), de celui de la Solidarité sociale (CLE) ou encore du ministère de l'Industrie et du commerce ou de celui des Finances (CDTI – Centre de développement des technologies de l'information, CNE – Carrefour de la nouvelle économie, Société Innovatech) ; (3) les municipalités et les municipalités régionales de comté.

Outre le fait qu'une approche mieux intégrée demanderait une coordination beaucoup plus étroite de ces trois registres d'action, comme on tente de le faire à Montréal avec le Comité ministériel de la région de Montréal et la conclusion d'une entente cadre avec les autorités municipales, le climat de conflit permanent qui règne entre Québec et les municipalités n'est pas de nature à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies concertées.

Québec et les municipalités : déceptions

Un dossier publié sous la plume de Martin Pelchat, dans le journal *La Presse* du 31 octobre 1998, à l'occasion des élections provinciales, résume bien le malaise. Il évoque tout d'abord les résultats « d'un sondage CROP réalisé à la fin septembre auprès de 500 maires pour le compte de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui démontre que 61 % d'entre eux sont peu ou pas du tout satisfaits de la performance globale du gouvernement Bouchard dans les affaires municipales ». Après avoir rappelé quelques-uns des événements qui ont marqué les relations difficiles entre Québec et les municipalités, dont la ponction de 375 millions péniblement négociée, en octobre 1997, au nom de la réduction du déficit, le journaliste cite les propos des dirigeants municipaux qui dénotent leur manque de confiance aussi bien en matière de fiscalité que de politique de décentralisation et de développement régional.

Dans son discours d'ouverture du congrès de l'UMRCQ (Union des municipalités régionales de comté du Québec), le premier octobre 1998, Jacinthe Simard, sa présidente, soulignait que les relations Québec-municipalités n'étaient plus les mêmes. « Le gouvernement devra se comporter en véritable partenaire, a-t-elle averti. À l'avenir, il devrait mettre cartes sur table, toutes les cartes, pour créer un véritable lien de confiance sur lequel nous pourrons tous bâtir. »

À cela s'ajoute la critique formulée par Mario Laframboise, président de l'UMQ. La décentralisation au profit des municipalités, annoncée par le gouvernement avant le référendum, a été un échec, selon lui. Alors qu'elle devait être de l'ordre de 150 millions, les ministères n'ont pas voulu

réaliser les objectifs. C'est la fonction publique qui mène au Québec, estime Mario Laframboise. « L'appareil est tellement archaïque que rien ne peut sortir. Résultat : on perd du temps et des énergies. ». La réforme des Centres locaux de développement est une autre de ces bonnes idées dont la mise en œuvre se heurte aux contraintes bureaucratiques, selon le président de l'UMQ. « L'objectif était superbe, affirmait-il à *La Presse* : remettre aux milieux locaux l'administration des budgets de développement. Le problème est qu'il n'y a pas d'argent. Tous les ministères qui auraient pu injecter des fonds ont décidé de garder leurs enveloppes.(...) Tout le monde est déçu. »

Fiscalité et fusions

Les deux enjeux majeurs et du reste reliés concernent la réforme de la fiscalité et celle des structures municipales, sous le double rapport du nombre trop grand de municipalités qui existeraient au Québec et du financement des villes centres, aux prises avec des charges importantes, par rapport à celles des banlieues dont l'assiette foncière est généralement mieux pourvue.

Il y a donc un double problème de niveau et de répartition des ressources. Sur le premier plan, les attentes des municipalités sont souvent irréalistes. Si l'on en croit Roger Carette, le maire de Saint-Georges de Beauce, par exemple, il faudrait à la fois équilibrer le budget, réduire les impôts et les taxes et investir davantage dans les infrastructures municipales (*Le Soleil*, 21 janvier 1999). Aussi bien plaider en faveur de la quadrature du cercle ! On ne peut s'empêcher ici de constater le manque d'audace des dirigeants municipaux qui devraient voir que le mouvement en faveur de la réduction de la taille des gouvernements supérieurs leur fournit une occasion inespérée de jouer un rôle plus important et surtout mieux adapté aux besoins des citoyens. Mais il leur faudrait pour cela accepter d'en assumer les coûts.

Il est plus que temps de sortir de l'illusion que l'on pourra disposer de toujours plus de services sans qu'il en coûte un sou. L'enjeu véritable est de savoir qui des niveaux supérieurs de gouvernement, des municipalités ou du secteur privé offrira les services. Le palier municipal est souvent le mieux placé, mais ses dirigeants devront accepter de relever le défi, et surtout être disposés à en assumer les conséquences, soit à convaincre les citoyens que la fiscalité municipale, sur laquelle ils exercent davantage d'influence, est préférable aux taxes et impôts des gouvernements supérieurs.

Assainir le climat

Pour essayer d'assainir les relations avec les municipalités, le gouvernement a tout d'abord modifié la vocation du ministère des Affaires municipales en y intégrant les responsabilités anciennement dévolues au ministère de la Métropole. En décembre 1998, Louise Harel fut nommée ministre d'État des Affaires municipales et de la Métropole et en mai 1999, elle présentait à l'Assemblée nationale un projet de loi visant la création d'un nouveau ministère des Affaires municipales et de la Métropole. « Ce projet de loi, selon le communiqué de la ministre publié, entérine le mariage du ministère des Affaires municipales et celui de la Métropole. Aussi, il affermit l'ensemble des responsabilités de la ministre à l'égard du territoire constituant la métropole et confirme le rôle de coordination interministérielle des activi-

tés gouvernementales relatives à la métropole. »

Rapport sur la fiscalité

Mais l'événement marquant de l'année a sans doute été la création de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales et la publication de son rapport en avril 1999. Ce rapport propose de nouveaux aménagements aussi bien pour le financement des infrastructures régionales que pour le partage de la croissance de l'assiette fiscale des villes, tout au moins dans les grandes agglomérations, comme Montréal et Québec.

Ce rapport a été plutôt mal accueilli par le milieu municipal, qui résiste à la fois à une hausse de l'impôt foncier, à l'établissement de nouveaux paliers et de nouveaux partages des recettes fiscales dans les zones d'agglomérations urbaines et aux fusions, tout au moins forcées, de municipalités.

La ministre Harel, pour sa part, a réagi à la fois avec souplesse et fermeté. Souplesse, dans le sens où elle se refuse à des solutions « mur à mur » et qu'elle entend procéder graduellement. Fermeté, puisqu'elle répète avec conviction que le *statu quo* est exclu et que le nombre de municipalités doit absolument être réduit.

Les assises annuelles de l'UMQ, en mai 1999, ont été révélatrices des enjeux en cause et aussi du climat dans lequel évolue le débat. La ministre, lors de ses allocutions, a maintenu son attitude de souplesse et de fermeté, et malgré ses propos apaisants à l'ouverture du congrès, elle a dû faire face à des réactions très vives, pour ne pas dire hostiles, au point d'avoir à émettre un communiqué rappelant le sens de ses propos, ainsi que la nécessité et l'urgence d'une réforme des structures municipales. Il semble que les choses se soient un peu arrangées, dans la mesure où le président de l'UMQ reconnaît maintenant que des changements doivent être apportés, et que la ministre a finalement qualifié les discussions tenues lors du congrès « d'échanges fructueux et prometteurs ».

Sur le fond, le gouvernement entend bien proposer aux municipalités un nouveau pacte fiscal. Il paraît maintenant disposé à aborder la question des relations du travail dans le monde municipal, qui apparaissent à plusieurs comme une contrainte majeure à une rationalisation plus poussée des coûts des services municipaux. La ministre semble par ailleurs déterminée à la réduction du nombre de municipalités tout en favorisant une approche qui privilégie la diversité des solutions et le consensus.

Enjeux pour l'avenir : agglomérations urbaines, politique rurale, régime forestier

L'identité et le territoire restent au cœur des problématiques d'organisation des structures locales et régionales. Dans le discours public vis-à-vis des CLD et des CRD, et de la réforme des structures municipales, le gouvernement semble l'avoir compris en insistant sans cesse sur l'idée qu'il ne peut y avoir de solutions dites « mur à mur », et en préconisant, tout au moins officiellement, des approches territoriales plutôt que sectorielles. En dehors des grands centres, l'enjeu principal résidera dans l'atteinte de résultats concrets découlant des structures et des politiques mises en place au cours des dernières années. Inévitablement, la réforme des instances municipales sera marquée par ces initiatives, et sans doute aussi, par la politique du monde rural attendue pour l'au-

tomne 1999. Une consolidation des structures les mieux adaptées aux conditions locales devrait en résulter.

Dans les agglomérations urbaines, des réformes décisives s'imposent dans les structures des gouvernements locaux pour favoriser l'équité fiscale, pour contrer les dédoublements et le gaspillage qui en découlent et, surtout, pour mieux exploiter les potentiels existants. Il ne sera pas facile de dépasser des identités, assez souvent plus récemment constituées, notamment en banlieue, mais parfois plus solidement enracinées. Il faudra ici à la fois un leadership éclairé et beaucoup d'imagination pour définir des solutions originales et bien adaptées à la diversité du paysage territorial et identitaire.

Une politique rurale

En périphérie des grands centres, le problème majeur est celui des territoires ruraux. Le gouvernement semble l'avoir compris en s'associant étroitement au mouvement *Solidarité rurale*, animé avec compétence et conviction par Jacques Proulx. Dans le budget 1997-98, le gouvernement avait annoncé le projet d'une politique rurale et reconnu *Solidarité rurale* comme instance conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique. En février 1999, à la suite d'une vaste consultation, l'organisme remettait au ministre des Régions, responsable de cette politique, un avis très élaboré.

À l'occasion de la remise de cet avis, le gouvernement annonçait la publication d'une politique pour l'automne 1999 et l'adoption de moyens particuliers dans le budget 2000-2001. Il s'agira d'une étape importante dans la mise œuvre de la stratégie gouvernementale puisque l'équilibre de la société québécoise appellerait un soutien aux milieux ruraux équivalent à celui accordé au développement des pôles urbains.

Revoir le régime forestier

Un autre enjeu majeur, dramatisé au cours de la dernière année par le documentaire de Richard Desjardins, sur la gestion de la forêt, *L'Erreur boréale*, sera celui de la révision du régime forestier. On verra bien s'il est possible de concilier les impératifs de l'exploitation économique de la ressource forestière, un enjeu vital pour les milieux ruraux, avec celui de la pérennité de la ressource et du paysage forestier québécois.

Trois grandes questions caractérisent donc la vie politique locale et régionale à l'aube de l'an 2000. La mise en œuvre réussie des politiques de développement régional, la réorganisation des structures municipales dans les agglomérations urbaines et la mise en œuvre indispensable de mesures complémentaires aux politiques existantes, conçues expressément pour les milieux ruraux.

Guy Massicotte est président du Mouvement Territoire et développement et directeur du Bureau de la planification à l'Université du Québec.

Vers une première politique: aménager l'avenir des campagnes au XXIe siècle

BRUNO JEAN

Le gouvernement du Québec est en voie de se donner, pour l'an 2000, une politique rurale. En 1998, Solidarité rurale a procédé à une vaste consultation à ce sujet et déposé son avis en février 1999. À quels critères une telle politique devrait-elle répondre ? Que représente la ruralité au Québec au moment d'aborder le XXIe siècle ?

Le dernier quart de siècle aura vu, au Québec comme ailleurs dans le monde, s'approfondir une restructuration rurale sans précédent dont l'ampleur et la direction échappent encore à notre entendement. Les milieux de la recherche scientifique sont encore divisés sur le sens de ces transformations de la ruralité. Dès 1971, Gérald Fortin annonçait la *Fin d'un règne* (Hurtubise HMH), autrement dit, le déclin irréversible des campagnes. D'autres parlent toujours d'une « renaissance rurale » qui semble se manifester sur certains territoires. Ce qui nous apparaît évident, c'est que la vieille distinction rurale et urbaine n'est guère utile aujourd'hui. Pendant que les urbains rêvent de la campagne et la reproduisent dans leurs vastes banlieues, les ruraux se donnent des modes de vie largement urbanisés.

Dans le même mouvement, c'est la différenciation entre les milieux ruraux eux-mêmes qui s'est approfondie. Dans le Québec rural de jadis, comme Louis Hémon le remarquait dans *Maria Chapdelaine*, deux ruralités caractérisaient l'espace rural québécois : celle des vieilles terres de la vallée laurentienne et de leurs habitants, et celle des terres neuves des zones de colonisation et de de leurs colons.

Une ruralité plurielle

Aujourd'hui, la réalité rurale est devenue plurielle. Elle se décline selon plusieurs typologies. Sur le plan géographique, on peut distinguer les zones rurales périurbaines, les zones intermédiaires et les zones périphériques. Sur le plan économique, on remarque un Québec rural intégré dans une économie mondialisée, un Québec rural tourné vers le marché intérieur et un Québec rural marginalisé, ne jouissant pas des avantages comparatifs susceptibles de le favoriser dans le processus actuel de mondialisation, laquelle

risque plutôt de le marginaliser encore plus. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de construire des typologies plus fines des « systèmes ruraux » typiques de la ruralité dans la modernité avancée ; on pourra alors mieux comprendre ce qui est commun à des ruralités aussi différentes que la ruralité forestière québécoise, la ruralité agricole, la ruralité récréo-touristique ou encore la ruralité industrielle.

Si les problèmes des régions rurales sont si criants, comment se fait-il que l'on ait attendu si longtemps pour s'y intéresser ? La voix des ruraux aurait-elle tellement perdu de force qu'on ne l'entend plus ? L'urgence des autres problèmes aurait-elle davantage occupé les politiques ? Pas vraiment, la raison en est plus simple. On pensait s'occuper de la question rurale par la mise en œuvre de politiques sectorielles, essentiellement les politiques agricoles, et plus récemment avec les politiques volontaristes de développement régional. Ce n'est que dans les années cinquante que les gouvernements ont pris conscience des problèmes de pauvreté qui affectaient plusieurs régions rurales, généralement éloignées, alors que le reste de notre économie connaissait une période de prospérité sans précédent, période qu'on appelle maintenant les « Trentes glorieuses ».

La théorie des pôles de croissance

Les jeunes « sciences régionales » appelées au secours proposèrent la mise en application de la récente théorie des pôles de croissance ; dans ce modèle, des « pôles urbains » régionaux devaient innerver tout le territoire rural sous leur influence et ainsi les revitaliser. On connaît la suite... aux effets de diffusion du développement, on a plutôt assisté à des effets de concentration de la croissance économique en certains points laissant les milieux ruraux plus mal en point. Malgré ses évidentes limites, cette approche a encore la faveur de nombreux théoriciens de la planification régionale.

Si on parle d'une politique rurale pour le Québec, celle-ci risque d'entrer dans l'arène politique par la petite porte de service et non par la porte principale. En effet, c'est dans le cadre d'une enième réforme de notre politique régionale, dont la dernière intitulée « Loi sur le soutien au développement local et régional » (créant les CLD et les CLE) que Solidarité rurale est identifiée comme interlocuteur principal du gouvernement du Québec sur les questions rurales, avec le mandat de donner un *Avis* sur la future politique rurale. En février 1999, cet *Avis* était d'ailleurs déposé. La future politique rurale sera donc un appendice de cette politique de développement local et régional. Il reste à voir si, au-delà des mots, cette politique prendra véritablement en compte l'impératif territorial tout en se montrant capable de se défaire des approches sectorielles tant décriées et qui semblent persister.

La place de ruralité dans l'identité québécoise

Selon nos manuels d'histoire, le Québec aurait été une société fortement rurale qui s'est urbanisée rapidement au cours du présent siècle. Nous voudrions défendre ici une thèse différente à la lumière d'une relecture des rapports que la société québécoise a entretenus avec la ruralité, rapports beaucoup plus complexes que ceux que l'on enseigne à l'école. Pour comprendre les enjeux actuels du développement des régions rurales québécoises, et donc les enjeux à la base de la prochaine

politique rurale du Québec, un rappel du rôle et de la place de la ruralité dans la construction de l'identité québécoise semble nécessaire.

D'abord une société urbaine

La question centrale est la suivante : le Québec a-t-il déjà été une société rurale ? La société coloniale qui s'installe dans la vallée du Saint-Laurent, contrairement à ce qu'on pourrait penser à cause de l'environnement naturel, est une société largement urbaine. L'expérience rurale se limite à quelques établissements agricoles autour des villes, à la traite des fourrures avec les coureurs des bois qui partent de la ville pour y revenir après de longs et dangereux périples. Il est vrai que l'intendant Talon a voulu mettre en place en Nouvelle-France une société rurale basée sur le modèle de société rurale agraire du vieux continent. Nous avons hérité des institutions « rurales » fondamentales comme le rang, la paroisse et la seigneurie.

C'est la Conquête britannique qui va mettre fin à cette société urbaine typique du Régime français, et qui va accélérer la mise en place d'une société rurale au Québec. Le Régime anglais suscite une ruralisation de cette société coloniale qui est davantage subie que choisie. Décapitée de sa classe politique et marchande qui retourne dans la métropole, la survivance ne sera possible que par le repliement sur la terre sous la conduite d'un clergé ayant, entre le peuple francophone et le nouveau conquérant anglophone, une marge d'action bien mince.

Pas de paysannerie québécoise

C'est pendant la période qui va de la Conquête jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle que les traits d'une société rurale québécoise vont se forger, au sens où on va définir la ruralité à ce moment-là, soit une société agraire. Toutefois, même si certains anthropologues ont parlé de paysannerie québécoise, ce concept européen, comme bien d'autres, ajoute plus de confusion que d'éclairage sur la compréhension des réalités québécoises. Soyons clair, il n'y a jamais eu au Québec une paysannerie au cœur d'une société rurale. Au moment où ces colons auraient pu former une véritable classe paysanne, l'intégration économique continentale et les perspectives d'emplois dans la Nouvelle-Angleterre en pleine révolution industrielle ont fait passer notre agriculture autarcique en une agriculture commerciale, engendrant un vaste mouvement d'exode rural. Ce qui confirmait la faible profondeur de cette culture rurale québécoise qui contrastait si fortement avec l'attachement au sol, au territoire qui caractérisait les cultures rurales européennes. Ici, les plus récents travaux des historiens l'attestent, cette prétendue société rurale a été, en fait, une société fortement mobile constamment à la recherche de meilleures terres ou d'autres ressources rurales (comme la forêt) pour s'assurer une subsistance plus aisée.

Surpeuplement et survie

Par ailleurs, les mouvements de colonisation des nouvelles régions, en dehors du foyer original de peuplement qu'est le corridor laurentien, ne sont probablement pas le fruit d'une société rurale consciente d'elle-même, mais d'une stratégie par défaut, d'une stratégie pour se sortir d'une crise, évidemment celle du surpeuplement de la vallée laurentienne. On retient de cette histoire l'impression que la ruralité, dans l'expérience historique québécoise, s'est lentement construite selon des valeurs

et des représentations négatives. Le rural, c'est la difficile survie dans un environnement non maîtrisé, inhospitalier ; on peut y vivre, mais le maintien de la vie exige un travail exigeant et pénible.

Pourtant, en cette fin du xx[e] siècle, à partir d'un discours largement urbain, une nouvelle représentation fortement positive de la ruralité, représentation également socialement construite, est en train de prendre forme, soit celle la ruralité comme un milieu sain, vivifiant, propice au développement personnel et social. La société urbaine et industrielle produit des images survalorisantes des campagnes (un environnement, des paysages) dans lesquels les ruraux ne se retrouvent pas toujours ; mais ce discours des urbains sur le rural est bien celui qui risque d'être entendu par les politiciens, eux-mêmes majoritairement issus des milieux urbains.

La ruralité : une construction sociale

Ce rappel historique a montré que la ruralité est probablement davantage une sorte de construction sociale qu'une réalité empirique facilement identifiable. On ne sait pas trop où elle commence ni où elle finit. La définition opérationnelle des officines statistiques classe dans le rural ce qui n'est pas urbain, une réalité plus facilement observable. Tout cela pour dire que la définition de la ruralité est une sorte de production sociale, que le contenu de cette définition peut être différent selon divers groupes sociaux et différent dans le temps. Nous venons de le voir plus haut, en illustrant comment l'histoire québécoise a forgé une image plutôt négative de la ruralité qui contraste avec sa survalorisation actuelle et récente. D'ailleurs, les sciences sociales québécoises ont soit ignoré la ruralité, soit l'ont pensé dans le cadre du paradigme évolutionniste dominant dans la sociologie américaine de l'après-guerre. Dans ce modèle, toute société passe du stade traditionnel au stade moderne ; dans celui-ci, la ruralité est associée au traditionnel, elle n'a pas sa place dans le moderne. L'enjeu actuel est bien celui de penser correctement ce qu'est devenue la ruralité dans la modernité et dans la postmodernité.

Trois critères de la ruralité

La ruralité n'a pas disparu avec la modernité, elle perdure, mais sous des formes sans doutes nouvelles ou renouvelées. Au Québec, 1249 des 1554 municipalités sont classées comme rurales. Selon nous, pas moins du quart de la population du Québec continue de faire l'expérience quotidienne des trois plus robustes critères définissant la ruralité :

- un type particulier de rapport à l'espace, redevable à la faible densité de population (la *mobilité*, critère géographique) ;
- un type particulier de sociabilité redevable à la faiblesse des effectifs démographiques (l'*interconnaissance*, critère sociologique) ;
- finalement, un type particulier de cadre de vie, celui des *petites collectivités*.

À l'encontre d'une certaine idéologie marchande et utilitariste fort à la mode actuellement, il faut réaffirmer ici avec force que ce cadre de vie manifeste à la fois une viabilité économique, une vitalité sociale et une validité politique.

Dans son *Avis* pour une politique gouvernementale de développement rural, Solidarité rurale reprend à son compte la définition du Français Bernard Kayser, présenté comme un sociologue alors qu'il

est reconnu comme géographe. Son énoncé se lit comme suit : « L'espace rural se définit comme un mode particulier d'utilisation de l'espace et de vie sociale. Il est ainsi caractérisé par une densité relativement faible des habitants et des constructions, faisant apparaître des paysages à couverture végétale ; un usage économique à dominante agro-sylvo-pastorale ; un mode de vie des ses habitants caractérisé par leur appartenance à des collectivités de taille limitée et par leur rapport particulier à l'espace ; une identité et une représentation spécifiques, fortement connotées par la culture paysanne. »

Mission impossible

Pour notre part, nous pensons que la ruralité est une forme territoriale de vie sociale qui possède un certain nombre d'attributs. Dans la littérature scientifique, les traits suivants sont souvent mentionnés comme des attributs définissant la ruralité : des relations interpersonnelles étroites, une tradition de solidarité, d'accueil et d'entraide, une grande sensibilité au patrimoine, une étroite relation avec l'environnement naturel, un fort sentiment identitaire et une diversité des cultures rurales. Mais nous nous sommes rendu compte que la recherche des attributs définissant la ruralité contemporaine est une mission impossible. Les ruraux n'étant pas en dehors du monde, on pourrait émettre l'hypothèse que la ruralité est la combinaison spécifique d'éléments non spécifiques. Cependant, il peut y avoir quelques combinaisons spécifiques différentes en fonction du type de ruralité et de système rural devant lequel nous sommes en présence.

Dans cette optique, la définition d'un seuil au-delà duquel une communauté n'est plus rurale est aussi une mission impossible. Certaines petites communautés sont très urbaines tandis que d'autres communautés bien plus grandes sont très rurales. Le seuil de 5000 habitants, évoqué par Solidarité rurale, ne semble pas être une bonne base pour la future politique rurale québécoise. Si on travaille sur la base des municipalités, pourquoi ne pas prendre le seuil de 2500 habitants et moins proposé par Clermont Dugas. En se donnant une autre échelle, on pourrait travailler avec les MRC. Il n'existe guère de critères solides pour différencier les MRC rurales et les MRC urbaines, opération qui est un nonsens car l'urbanité et la ruralité s'y retrouvent dans des proportions variables. Conclusion : il n'y a pas de solutions idéales. Il vaudrait mieux prendre en compte cette géométrie variable de la ruralité tout en identifiant, pour chaque type d'intervention, le type de territoire rural, de MRC, ou de municipalités le mieux adapté aux aides publiques en question.

Le développement de la ruralité québécoise

Comme on vient de le voir, définir la ruralité est une aventure. Ces territoires font aussi face à plusieurs défis de développement. Les identifier permet de mesurer, en quelque sorte, la largeur du champ d'intervention que doit couvrir cette politique.

Le développement rural doit tenir compte des aspects démographiques, économiques, sociaux, culturels, institutionnels et environnementaux.

En même temps qu'il faut combattre l'exode rural, le chômage, le déséquilibre du peuplement, il faut contribuer à la viabilité économique des activités rurales, favoriser l'entrepreneurship, développer les ressources humaines et encourager la conversion à une agriculture durable.

POUR UNE CHARTE DE LA RURALITÉ

Bruno Jean

Les milieux ruraux sont menacés dans leur développement et la régulation par le marché ne peut plus en assurer l'avenir. Il faut songer à une forme d'intervention politique apte à préserver la vie rurale.

Pourquoi ne pas adopter une clause rurale qui obligerait les gouvernements à soumettre tout projet de loi ou de règlement à une instance qui évaluerait ses impacts sur la ruralité et le développement rural. Ce dispositif serait similaire à celui qui existe actuellement avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Ce ministère doit fournir un avis sur toute action gouvernementale susceptible d'avoir des effets sur Montréal. Si Montréal comme métropole a besoin de ce dispositif, nos milieux ruraux québécois, pour certains d'entre eux, sont dans une position de faiblesse encore plus évidente. Un tel dispositif leur est donc nécessaire. Agir ainsi serait mettre en œuvre le principe de subsidiarité qui doit guider l'action gouvernementale contemporaine. Le même genre de clause a été instituée pour la protection de l'environnement. Pourtant la question de la pérennité de notre ruralité, dont dépend la qualité de notre environnement, est tout aussi cruciale pour le développement harmonieux de l'ensemble de la société québécoise. •

Il faut aussi reconnaître l'apport culturel original de ce milieu, voir au maintien d'un mode vie rural et de ses institutions.

Enfin, il importe de ne pas réduire le rural à l'agricole afin d'embrasser tous les aspects de cette réalité (aspects forestier, récréo-touristique, industriel).

Le retour de l'État

Les nombreuses politiques régionales devaient réduire les écarts entre les régions rurales pauvres et les régions urbaines dynamiques. Devant les résultats incertains, faute de moyens budgétaires conséquents, devant la demande sociale de décentralisation et d'autonomie locale, l'État s'est lentement retiré d'un champ d'intervention qu'il avait envahi en grande pompe dans les années soixante (rappelons-nous l'épisode du BAEQ et de la planification régionale). Depuis plus d'une décennie maintenant, les pays membres de l'OCDE, c'est-à-dire les pays dits avancés, parlent de se donner une politique rurale, soit une politique mieux adaptée pour prendre en compte les dynamiques sociales et économiques rurales afin de cibler les interventions qui donneront des résultats tangibles.

L'idée d'une politique rurale est donc à l'ordre du jour pour de nombreux gouvernements. Même si les gouvernements invoquent les grands consensus sociaux, il reste que cette politique doit satisfaire trois grandes catégories d'acteurs sociaux qui ont, face au développement rural, des attentes assez différentes. Pour les leaders

ruraux, comme on dit aussi dans un certain jargon administratif, pour les décideurs locaux, une telle politique locale doit viser prioritairement la création d'emplois pour contrer l'exode rural. Pour le gouvernement, une telle politique doit montrer une sollicitude envers ces milieux afin d'assurer une occupation optimale du territoire, laquelle fonde sa propre légitimité et sa propre souveraineté. Pour les chercheurs universitaires, une politique rurale est nécessaire pour assurer la cohésion sociale au sein des collectivités rurales et une équité en faveur de ces milieux.

Clarifier les compétences

Par ailleurs, il faut aussi signaler l'expérience lancée par le gouvernement fédéral au début des années quatre-vingt des « SADC » (*Sociétés d'aide au développement des collectivités*). Il s'agit d'une intervention publique en faveur du développement local basé sur le partenariat avec les milieux ruraux et un travail d'accompagnement efficace avec ceux qui veulent entreprendre en milieu rural. Mais cette initiative fédérale, dont on s'entend pour dire qu'elle est un succès, apparaît pour certains comme une intrusion du fédéral dans le champ des compétences provinciales. La récente naissance des CLD pose des questions sur leur rôle par rapport au développement rural. Une clarification des compétences des différents ordres de gouvernements apparaît donc comme une condition préalable à la mise en place d'une politique rurale.

Les objectifs d'une politique rurale

Pour résumer, une politique rurale québécoise devrait se donner les objectifs suivants :

- Assurer une occupation optimale du territoire rural ;
- Soutenir le développement des capacités des collectivités (*capacity building*) ;
- Renforcer la gouvernance locale des collectivités locales ;
- Mettre en œuvre le principe de la solidarité nationale face au rural : passer des programmes d'assistance qui entretiennent la dépendance à une véritable solidarité (développement solidaire) ;
- Réduire les disparités (rurales-urbaines) et cultiver les différences rurales ;
- Accélérer la mise en valeur des aménités rurales et préserver l'environnement ;
- Maintenir les « *services de proximité* » en milieu rural et l'accessibilité aux autres services de la société moderne (information, communication, Internet, etc.) ;
- Clarifier des compétences fédérales-provinciales en matière de développement rural ;
- Adopter une Charte de la ruralité (voir encadré) définissant les droits des ruraux et des collectivités rurales et obligeant l'État à soumettre tout projet de loi à une instance évaluant ses impacts sur la ruralité (cela existe pour Montréal).

Ces objectifs découlent d'une vision de l'action politique en matière de développement rural qui est celle que j'appelle l'accompagnement des acteurs sociaux. Toutes les politiques rurales à travers le monde vont dans ce sens ; il s'agit de soutenir par des moyens souvent modestes le développement des milieux ruraux en leur offrant des ressources d'accompagnement (des animateurs, des agents de développement, etc.) pour aider les acteurs ruraux

à mettre en forme leurs initiatives de développement.

Cet accompagnement vise principalement le développement des compétences d'action des acteurs ruraux, et vise à construire les capacités des communautés rurales et de leurs citoyens. On l'a bien vu lors des diverses études du type « Opération village prospère », les collectivités rurales qui ont connu un développement significatif ces derniers temps ne sont pas des cas qui ont connu une histoire exceptionnelle. Il s'agit plutôt de communautés qui ont « construit » lentement et sûrement leurs propres capacités d'action au fil du temps. Une collectivité qui maîtrise ses capacités de développement est celle qui est capable de se donner les organisations et les institutions dont elle a besoin au moment où elle en a besoin. Quand on revoit l'histoire de certains cas exemplaires de villages ayant connu un succès, on constate que c'est exactement ce qui s'est passé.

Vers une renaissance rurale ?

Le développement rural suppose une difficile mais nécessaire harmonisation entre les dimensions économique, écologique et sociale de toute stratégie de développement. Autrement dit, il nous faut harmoniser les opportunités économiques de ces milieux avec leurs propres contraintes environnementales et aussi avec les attentes sociales des ruraux, soit le mode de vie souhaité par ces populations.

Après un XX^e^ siècle dominé par une formidable poussée de l'urbanisation, le Japon parle de la nécessaire revitalisation rurale que ce pays entend soutenir au 21^e^ siècle. Après le siècle des villes, celui qui s'amorce sera-t-il celui des campagnes ? Au Québec comme dans plusieurs pays occidentaux, on se donne des politiques qui visent cette renaissance rurale. Celle-ci peut d'ailleurs s'appuyer sur trois traits positifs de la ruralité : la présence de ressources naturelles et humaines de qualité, en terme d'éducation, de savoir-faire, d'entrepreneuriat, etc., une cohésion sociale des petites communautés rurales permettant d'éviter les coûts sociaux de l'urbanisation massive. Finalement, le dernier attribut positif de la ruralité, non le moindre, est son patrimoine écologique et historique de grande qualité.

La future politique rurale québécoise devra parler d'occupation du territoire car, comme on dit, la politique a horreur du vide. Les ruraux ne sont pas seulement des producteurs de biens et services, ils occupent le territoire. Ils exercent une fonction géopolitique essentielle affirmant, par cette occupation du sol, la souveraineté politique sur ce même territoire. Au moment où cette occupation est menacée par la dynamique économique, le politique est justifié d'intervenir. Cependant, cela pose une autre question, celle de comprendre des nouvelles formes d'occupation et d'habitat de nos territoires ruraux.

Bruno Jean est professeur à l'Université du Québec à Rimouski (responsable du doctorat en développement régional).

TOUR D'HORIZON

Abitibi-Témiscamingue

L'or n'est plus ce qu'il était

CAMILLE BEAULIEU

En Abitibi-Témiscamingue, tout le monde a des haut-le-cœur devant les soubresauts d'une économie trop axée sur les matières premières en 1999. « Ça va mal ! On va finir le siècle en se serrant la ceinture », prédit Guy Lemire, directeur général du Conseil régional de développement (CRDAT). Et pour cause, le secteur minier, deuxième moteur économique régional (après la forêt mais devant l'agroalimentaire) est en pleine déconfiture.

Malgré une certaine reprise depuis le début de l'été 1999, les métaux de base ont été déprimés toute l'année. Et surtout l'or ! Espoir et mirage, refuge et complément des métaux de base ; l'or n'est plus ce qu'il était ! De nombreux économistes annoncent même la fin du rôle traditionnel de ce métal. À tour de rôle, les banques nationales restructurent leur réserves et se délestent de leur or. La dernière en date, la Banque d'Angleterre, a écoulé 25 tonnes d'or aux enchères au début de l'été, refoulant le prix de ce métal sous le seuil psychologique des 260 $ l'once, et annonce son intention d'en vendre 415 autres tonnes au cours des prochaines années.

Du coup, sur le terrain, là où le Québec produit 80 % de ses richesses minérales, en Abitibi, c'est la débâcle : « Nous sommes confrontés à la pire crise économique valdorienne. Du jamais vu ! », affirme le député fédéral d'Abitibi-Baie James-Nunavik, Guy Saint-Julien, atterré par l'annonce de 200 mises à pied à la mine Sigma (Les Mines McWatters Inc) le 26 mars 1999.

Et la réalité cogne dur. La crise a d'abord frappé l'exploration minière : diminution d'un tiers des projets d'exploration depuis un an, constate un relevé du ministère des Ressources naturelles. Autre indice criant : presque toutes les compagnies majeures (Noranda, Inco, etc.) ont fermé leurs bureaux régionaux d'exploration et émigré vers des cieux plus cléments : Amérique du Sud, Afrique, ou même Asie.

Dans cette débâcle, l'Abitibi a officiellement perdu 3000 emplois miniers en 1998-99, sans doute davantage encore en réalité. Toutes les entreprises ne débauchent pas en masse comme Sigma, mais toutes dégraissent et la production est en chute de 7 % sur l'année précédente.

La forêt, heureusement !

Tout n'est pas sombre pourtant dans le Nord-Ouest. L'industrie forestière roule bien et le parc industriel de Val-d'Or regorge d'entreprises florissantes comme Forex et Uniboard. Mais les forestiers sont nerveux à cause des réticences américaines sur les ventes de bois aux États-Unis. Et la ner-

vosité des entreprises se paie : 3000 emplois forestiers perdus en Abitibi l'an dernier.

Mines et forêts expliquent que l'emploi en Abitibi-Témiscamingue reculait de 7 % en 1998 alors que l'ensemble du Québec enregistrait un gain de 2 %. « On ne peut pas parler de crise économique », estime toutefois Marie-Josée Marcoux, économiste au ministère de l'Emploi et de la Solidarité. « On peut parler de difficulté, de décroissance. On s'affaiblit alors que ce n'est pas le cas de l'ensemble du Québec. »

C'est que la surspécialisation abitibienne dans les mines engendre une économie à rebours de celle des autres régions. La machine économique québécoise roule-t-elle à bonne allure sur ses rails? Celle d'Abitibi-Témiscamingue tend à rester en gare. Le maire de Rouyn-Noranda, Pierre Grand-Maître, travaille à la tenue d'un Sommet économique qui va se tenir en mai-juin 2000 et qui va réunir des gens du milieu des affaires, des ministères, des municipalités, de l'université et du cégep.

L'objectif officiel est de compétionner un jour avec la Beauce et ses PME ou avec le Nouveau-Brunswick et sa téléphonie.

Des succès tout de même

On note des *success-story* dans la production et l'exportation agroalimentaires. Exemple, la Ferme avicole Paul Richard de Rivière-Héva qui, en diversifiant du côté de l'horticulture, a enregistré des succès jusqu'ici incroyables sur le marché de New York. Ou encore l'Abattoir du Témiscamingue qui décuple sa production en 1999.

Depuis une décennie, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le cégep régional ont développé des unités de recherche et appris à travailler de concert avec le privé. La région commence à en recueillir les dividendes. La disponibilité d'un million d'hectares de sols arables, une des plus importantes réserves d'Amérique du Nord, des sols jamais pollués par l'usage d'engrais chimiques ou de pesticides, ouvre tout grand selon plusieurs la porte de l'industrie bioalimentaire de haute technologie.

La révolte des autochtones

Territoire des Cris et des Algonquins, l'Abitibi-Témiscamingue n'avait jamais connu de crise ouverte Blancs-autochtones. Une exploitation forestière à grande échelle qui se fait sans tenir compte des revendications territoriales des premiers occupants, et la découverte inopinée en mai 1998 de quatre sépultures amérindiennes sur un site d'interprétation de la traite des fourrures ont déclenché les hostilités avec les Algonquins.

Creusant pour dégager les fondations de vieilles granges à Fort Témiscamingue près de Ville-Marie, les archéologues de Parcs Canada mettent au jour en mai 1998 quatre sépultures fort anciennes. Cent cinquante Algonquins occupent immédiatement le site historique. « Ils ont exprimé la crainte qu'on vandalise les sépultures. On a donc arrêté les travaux (2,5 millions de dollars pour la mise en valeur de ce poste de traite des époques française et anglaise) et créé un comité pour travailler avec eux à un programme de recherches complémentaires, » explique alors Laurent Tremblay, directeur exécutif de Parcs Canada pour le Québec.

Du coup un lieu historique national qui promettait de célébrer le négoce des fourrures Blancs-Indiens de 1679 à 1902 s'oriente aussi du côté de l'interprétation d'une présence algonquine vieille de 6000 ans sur cette langue de terre qui s'étire dans le lac Témiscamingue.

La ministre des Affaires indiennes, Jane Stewart, est alors saisie des revendications autochtones, soit une participation concrète dans la mise en valeur du Vieux Fort et la reconnaissance des droits territoriaux. Et c'est là-dessus que les négociations achoppent depuis un an.

Ottawa répugne à toute concession territoriale. La reconnaissance des titres territoriaux algonquins équivaudrait à renier l'orientation suivie en pareille matière par le fédéral depuis les années 1970 : nouvelles ententes en contrepartie de la désuétude des accords anciens.

En juillet 1999, impatients devant les pertes de revenu (le Vieux Fort attirait bon an mal an une cinquantaine de milliers de visiteurs), les promoteurs touristiques et commerçants blancs du Témiscamingue se mettent à piaffer.

Les Témiscamiens ont injecté un demi-million dans la mise en valeur du Vieux Fort, et supportent de plus en plus mal la fermeture du site au cours des étés 1998 et 1999. Ils entendent bien revenir au *business as usual* pour l'été 2000. Ils ont l'appui de la MRC de Témiscamingue qui estime que « les différents occupants au fil des ans ont conféré au site un statut communautaire et qu'en ce sens, il appartient au milieu. »

Barrages des Algonquins

En Abitibi, c'est autour de la manne forestière que Blancs et Amérindiens se prennent aux cheveux. Le 17 mai 1999, réclamant la reconnaissance de ses droits territoriaux, la bande algonquine de Longue-Pointe (on dit aussi Winneway) érige des barrages sur les routes forestières pour empêcher les travaux de coupes forestières à Rapide VII, territoire de coupe de la compagnie Domtar qui alimente deux usines de sciage à Val-d'Or et à Malartic.

Dépassée par les événements, la compagnie a interrompu les travaux et s'en est remise à des négociations entre Guy Chevrette, ministre délégué aux Affaires autochtones et Steve Matthias, chef de la bande de Longue-Pointe. Cent soixante-quinze travailleurs blancs, camionneurs, opérateurs de machineries forestières et manœuvres se retrouvent du coup en chômage forcé.

À tour de rôle, au gré des négociations, Indiens et travailleurs érigeront des barricades. À la mi-juin, on verra même deux barrages routiers distants d'à peine deux kilomètres, l'un tenu par les Blancs qui empêchent les Algonquins d'entrer ou de sortir de Val-d'Or, l'autre tenu par de jeunes Algonquins, appliquant le même traitement aux Blancs.

Les Algonquins exigent le respect de leurs droits territoriaux et des indemnisation pour 150 années d'exploitation de leur territoire ; les Blancs réclament des compensations pour les jours de travail perdus. Fin juin, devant « le refus de négocier » des Algonquins, le ministre Guy Chevrette autorise la reprise des travaux forestiers dans le secteur de Rapide VII. Les négociations se poursuivaient toujours à l'été 1999.

Au Québec, la nation algonquine compte autour de 8000 personnes réparties dans neuf villages dont huit se trouvent en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'une nation jeune : 60 % des Algonquins ont moins de 30 ans De mœurs généralement pacifiques, ils connaissent des conditions socio-économiques difficiles, moins instruits et plus pauvres que les non-autochtones et leur espérance de vie est aussi moindre.

Camille Beaulieu est journaliste indépendant.

Centre-du-Québec

La nouvelle région définit ses enjeux

GÉRALD PRINCE

Créée en juillet 1997, la nouvelle région Centre-du-Québec (qui porte le numéro administratif de 17) a franchi des étapes importantes depuis un an dans la mise en place de son organisation et de son fonctionnement.

Le point culminant en a été l'adoption de sa planification stratégique pour cinq ans, complétée en juin 1999, ce qui constitue le fruit d'un imposant travail de concertation de la part de quelque 2000 bénévoles répartis dans tous les territoires de la nouvelle région.

Cette planification contient tous les enjeux du développement régional, non pas par secteurs individuels, mais de façon intersectorielle, ce qui, au dire du directeur général, Claude-Henri Léveillé, constitue vraiment une grande force : les points positifs et négatifs ont été identifiés dans chaque secteur d'activité et confrontés avec les autres secteurs pour donner lieu à une « vision intersectorielle » dont on ne retrouve, affirme-t-il, aucune autre comparable ailleurs au Québec.

Ce travail de définition a été réalisé par les 32 membres du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), formé de 19 élus (provinciaux et municipaux) et de 13 représentants de la population, faisant partie d'autant de tables sectorielles.

La nouvelle région Centre-du-Québec compte 225 000 personnes réparties en cinq Municipalités régionales de comté (MRC) : Arthabaska, Drummond, Nicolet-Yamaska, Bécancour et de l'Érable, provenant de la scission de l'ancienne région administrative 04 (Mauricie-Bois-Francs-Drummond). Parmi les nouveautés qui caractérisent cette région, on note l'absence de capitale régionale au profit de trois pôles de développement : Drummondville (direction régionale), Victoriaville (sous-ministre responsable) et Nicolet. Ces villes et les autres de la région, comme Bécancour, Plessisville et Princeville, se partagent les services gouvernementaux par consensus intrarégional.

Selon la mairesse de Drummondville, Francine Jutras, la région a connu des progrès importants depuis sa création, à cause de cette concertation de la base. Elle estime que 100 emplois gouvernementaux et autres ont été rapatriés de Trois-Rivières ou tout simplement créés pour faire face aux nouveaux besoins de la région 17. Même des organismes non gouvernementaux instaurent une nouvelle direction régionale et parfois même changent de nom pour pouvoir se conformer à la nouvelle réalité.

Une région encore peu reconnue

Alors que les progrès se font sentir dans la cohésion de la population, il reste beaucoup de chemin à faire pour que la nouvelle région soit reconnue formellement en dehors de ses limites. Le Centre-du-Québec est trop souvent encore qualifié de

Mauricie-Bois-Francs, de sous-région de l'Estrie ou de la Montérégie, selon les événements.

Le CRCD a confié à son agent d'information, Pierre-Alain Manseau, le soin d'aviser les organes d'information de toute distorsion dans l'appellation de la région. Autre faiblesse de la région : la population elle-même ne se sent pas encore suffisamment concernée. L'absence d'un organe d'information qui couvrirait tout le territoire se fait sentir ; des études en cours en 1999 laissaient espérer des changements dans un avenir pas trop éloigné.

Par ailleurs, l'existence de tables sectorielles (13 dans chaque MRC) fait évoluer dans un sens positif le sentiment d'appartenance des habitants de la région. Des initiatives visent à susciter ce sentiment. Par exemple, la présidence du conseil régional, après avoir été confiée au maire de Nicolet, Daniel McMahon, a été dévolue à celui de Plessisville, Jacques Martineau en 1999. Les assemblées du Conseil régional se tiennent aussi par rotation dans chacune des MRC.

Pour le directeur général du conseil régional, l'an 3 de la région Centre-du-Québec commence sous de bons augures : un projet commun de concertation et d'action a été élaboré et la population se sent de plus en plus concernée.

Gérald Prince est journaliste indépendant.

Chaudière-Appalaches

Il y dix ans, la région se séparait de Québec

PIERRE PELCHAT

La dernière année en Chaudière-Appalaches a été marquée par le 10e anniversaire de la création de cette région administrative. Une décennie après la séparation souhaitée d'avec la grande région de Québec, la nouvelle entité semble finalement avoir atteint un certain équilibre politique.

Le président du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), Christian Jobin, estime aujourd'hui que les dirigeants des 11 MRC de Chaudière-Appalaches ont appris à composer ensemble. Les premiers pas de cette région artificielle ont été laborieux. Chacun cherchait à tirer avantage de la nouvelle situation, soit par des alliances ou autrement, sans trop se soucier des impacts ailleurs.

« Chaudière-Appalaches n'est pas une région naturelle. Il y avait beaucoup de méfiance au début. Nous avons appris à grandir avec nos différences. Aujourd'hui, cette méfiance a fait place à du respect mutuel », a commenté M. Jobin, qui est également préfet de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière et maire de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Au chapitre des différences, il y a celle qui distingue le milieu urbain du littoral, de Saint-Georges, de Thetford-Mines, de Montmagny, par rapport au milieu rural

dans l'arrière-pays. Il y a aussi le fait que les villes de la Rive-Sud conservent des liens très étroits sur le plan économique avec la région de Québec, ce qui n'est pas aussi évident pour les autres territoires de la région.

Cet équilibre s'exprime par la présence d'au moins un représentant de toutes les MRC au CRCD. L'organisme avait proposé une approche par secteurs d'activités. Cette avenue n'a pas été retenue. Ce modèle où toutes les MRC sont représentées a également été mis en place au conseil d'administation de la Régie régionale de la santé.

Cet équilibre pourrait être remis en cause dans l'éventualité où le gouvernement québécois crée les conditions pour amener la fusion des 12 municipalités des MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière en une seule ville de 130 000 habitants sur la Rive-Sud, comme le propose le rapport Bédard sur les changements à la fiscalité municipale (voir l'article de Mario Cloutier en page 282). Cette nouvelle entité engloberait plus du tiers de la population de la région. Il y a cependant encore bien de l'opposition à la réalisation de cette recommandation.

Des changements

Sur le plan politique, la dernière année a amené son lot de changements. Les élections provinciales tenues en novembre 1998 ont apporté une autre touche de bleu sur la carte électorale. Le comté de Frontenac qui était représenté par l'ex-ministre libéral Roger Lefebvre est tombé aux mains des péquistes. C'est Marc Bouliane qui a été élu pour le Parti québécois. La région est maintenant représentée par cinq députés du PQ et trois par le Parti libéral.

A Lévis, après 22 ans de présence continue à l'Assemblée nationale, le député Jean Garon n'a pas sollicité un sixième mandat comme député du Parti québécois. L'ex-ministre de l'Agriculture dans le cabinet de René Lévesque et ex-ministre de l'Éducation sous Jacques Parizeau s'est plutôt porté candidat à la mairie de Lévis. Il a été élu de justesse alors qu'au début de la campagne électorale municipale, un sondage lui donnait une forte avance. En outre, il n'a fait élire qu'un seul de ses candidats aux 10 postes de conseiller, ce qui le place en situation minoritaire au conseil municipal.

C'est une nouvelle venue en politique, Linda Goupil, qui a été élue députée de Lévis. Le premier ministre Lucien Bouchard a, par la suite, nommé Mme Goupil ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine. Elle est aussi responsable de la région Chaudière-Appalaches au conseil des ministres. C'est la première fois au Québec qu'une femme occupe les fonctions de ministre de la Justice.

Plus d'emplois

Au niveau économique, la situation de l'emploi a continué de s'améliorer mais à un rythme plus lent que celui des années antérieures. De mai 1998 à mai 1999, 2300 nouveaux emplois ont été créés en Chaudière-Appalaches selon Statistique Canada. Malgré cette relative bonne performance, le taux de chômage a bondi de 6,1 % à 7,8 % durant la même période en raison de l'arrivée de demandeurs sur le marché du travail. En 12 mois, le nombre de chômeurs est passé de 11 600 à 15 300.

Dans l'ensemble, l'activité économique des PME a été soutenue au cours de la

dernière année. La crise asiatique ne semble pas avoir eu d'effets négatifs sur nos voisins du Sud qui sont parmi les principaux clients de plusieurs industries.

Uniquement dans la MRC de Nouvelle-Beauce, la valeur des exportations a connu une croissance de 14% en 1998 pour atteindre 326 millions. Plus de 800 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur industriel, soit une augmentation de 16%. Au pays des p'tits gâteaux Vachon, la valeur des produits transformés a progressé de 13% pour se chiffrer à 1,4 milliard.

Les p'tits gâteaux à vendre

D'autres événements ont aussi marqué l'année au plan économique. Le géant américain des pains et des pâtisseries, Interstate Bakeries, dont les ventes s'élèvent à cinq milliards, a déposé une offre d'achat de Culinar qui possède la pâtisserie Vachon à Sainte-Marie. Mais c'est finalement la firme montréalaise Saputo qui a remporté le morceau.

À Lévis, deux sociétés américaines, Syntec et Transnational CapitalVentures, ont également présenté une offre d'achat de 9,2 millions $ US pour acquérir le chantier naval des Industries Davie, filiale de la Dominion Bridege. Bien qu'ils n'aient pas eu de nouveaux contrats en poche au moment de l'offre d'achat, ces investisseurs se sont engagés à garder l'entreprise ouverte au moins au cours des trois prochaines années. D'autre part, Davie a poursuivi les travaux de transformation de l'énorme plate-forme *Spirit of Columbus* amarrée au port de Québec depuis deux ans. Ces travaux ont permis d'amener des dizaines de millions de dollars en retombées économiques dans la région métropolitaine de Québec.

D'autres projets

Dans la foulée de la réorganisation du mouvement Desjardins, la possibilité d'un déménagement du siège social de cette entreprise financière coopérative de Lévis à Montréal a soulevé beaucoup d'inquiétudes sur la Rive-Sud. Le président du mouvement, Claude Béland, a tempéré ces craintes en déclarant que l'organisme fondé à Lévis par Alphonse Desjardins n'avait pas l'intention de déménager ses pénates. À Lévis, Desjardins emploie près de 4000 personnes en incluant les employés des sociétés d'assurances.

Les derniers mois ont, par ailleurs, donné lieu à l'inauguration de l'une des plus importantes petites centrales hydroélectriques privées au Québec, soit celle de la société Innergex aux chutes de la Chaudière. La production des deux turbines, quand il y a suffisamment d'eau dans la rivière, est vendue à Hydro-Québec.

En Beauce, on suit de près le dossier du prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph et Saint-Georges, tant souhaité par les entreprises locales. Les premiers travaux sur le tronçon de 10,4 kilomètres entre Saint-Joseph et Beauceville pourraient débuter en l'an 2000. Les coûts sont estimés à 37 millions. Quant à la section entre Beauceville et Saint-Georges, les études se poursuivent.

Dans un autre secteur d'activités, la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, a classé le Domaine Joly de Lotbinière, situé à Sainte-Croix, comme bien culturel. Le manoir du Domaine ainsi que les dépendances ont été complètement rénovés.

Pierre Pelchat est journaliste au quotidien Le Soleil.

Côte-Nord

Un taux d'emploi inférieur à 50 %

STEVE PARADIS

Lentement mais sûrement, la situation du marché du travail sur la Côte-Nord continue à se détériorer et 1998 n'a pas fait exception à cette règle. La région a en effet perdu 4100 de ses emplois au cours de cette année, ce qui représente une baisse de 5,6 %. Le taux de chômage a toutefois baissé malgré ces lourdes pertes, pour s'établir à 14,2 %. C'est parce que la population active a encore plus diminué que le niveau d'emploi. Le bureau régional d'Emploi-Québec croit d'ailleurs que c'est la morosité du marché de l'emploi qui a amené un plus grand nombre de chômeurs à cesser leurs recherches.

Il faut remonter à 1987 pour retrouver un niveau d'emploi plus bas sur la Côte-Nord. Cette année-là, 54,6 % des personnes occupaient un emploi alors qu'en 1998, ce niveau atteint un creux historique de 49,8 %. En fait, il n'y a que la région de la Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine qui ait un niveau d'emploi encore plus bas que celui de la Côte-Nord. Cette réalité est toutefois plus présente dans les petites localités de la région car les deux pôles urbains s'en tirent plutôt bien. Baie-Comeau demeure encore une ville relativement riche et Sept-Îles reprend du poil de la bête après des moments très difficiles dûs à la crise mondiale du fer du début des années 80.

IOC : retour à Sept-Îles

C'est d'ailleurs cette ville de l'est de la région qui a de nouveau bénéficié du plus important investissement cette année, tout comme en 1997. La Compagnie minière IOC a en effet décidé de rouvrir son usine de bouletage de fer, fermée depuis 1983, un investissement de 255 millions. Ce montant comprend un prêt de 30,5 millions de la part du gouvernement du Québec. La compagnie hésitait entre rouvrir son usine de Sept-Îles ou agrandir celle de Labrador City, mais les motifs économiques ont fait pencher la balance en faveur de la ville nord-côtière.

IOC, propriété de l'entreprise australienne North Resources, prévoit produire à la réouverture de l'usine en 2001 une capacité annuelle de 4,5 millions de tonnes de boulettes et créer 140 emplois permanents. La reconstruction de l'usine devrait aussi créer au moins 400 emplois. Rappelons que North Resources a acquis, en 1997, 60 % des intérêts de la Compagnie minière IOC au coût de 230 millions $ US.

Dans le cadre de son plan quinquennel d'investissement de 200 millions, la papetière Donohue a également injecté 35 millions en 1998 dans son usine de Baie-Comeau afin de moderniser l'une des ses quatre machines à papier. Avec cet investissement, qui améliorera à la fois la vitesse de la machine et la qualité du papier, Donohue entend développer de nouveaux marchés pour son usine baie-comienne, particulièrement en Europe, et aussi satisfaire les exigences du principal client et

ancien propriétaire de la papeterie locale, le *Chicago Tribune*.

Secteur forestier en hausse

Le secteur forestier, l'une des principales activités industrielles sur la Côte-Nord, a aussi connu sa part de développement. La compagnie Boisaco de Sacré-Cœur a notamment investi 50 millions pour la création d'une usine de panneaux prémoulés tout près de la scierie qu'elle possède déjà. Ce développement a permis d'ajouter une centaine de nouveaux emplois dans la petite localité.

La compagnie Forex, qui fabrique des panneaux de bois à lamelles orientées (OSB), a également annoncé son intention de construire une usine de 150 millions $ sur la Côte-Nord. Plusieurs municipalités ont évidemment fait connaître leur intérêt d'accueillir cette usine qui créera près de 400 emplois, dont Baie-Comeau, Forestville et Sacré-Cœur. Forex avait indiqué qu'elle dévoilerait son choix à l'été 1999, mais la situation actuelle de l'entreprise peut changer les données. En effet, en juin la compagnie américaine Louisiana-Pacific a offert 600 millions pour se porter acquéreur des actifs de Forex et quelques semaines plus tard, un nouveau joueur inconnu a renchéri sur cette offre. Le projet nord-côtier risque donc d'attendre quelques mois de plus.

Écrasement à Baie-Comeau

Mais c'est un fait divers qui a le plus marqué l'actualité nord-côtière en 1998. Le 7 décembre, un avion de la compagnie Air Satellite de Baie-Comeau quelques secondes après son décollage dans le fleuve Saint-Laurent, entraînant dans la mort sept passagers et la copilote de l'aéronef. Le pilote et deux autres passagers s'en sont miraculeusement sortis vivants, mais ils ont tous subi des blessures sérieuses.

Au moment de l'impact, il n'y avait environ qu'un mètre d'eau. L'appareil de type Islander qui se rendait à Rimouski a plongé dans le fleuve à seulement quelques mètres de la rive. Mais la violence de l'impact a laissé peu de chances à deux des victimes, les cinq autres étant décédées par noyade. Les trois survivants réfugiés sur la carlingue à la marée montante ont pu tenir à bout de bras pendant quelques minutes la copilote, mais ils n'ont pu tenir jusqu'à l'arrivée des secours, qui ont pris pas moins de 90 minutes à se manifester.

Le Bureau du coroner en chef du Québec a ouvert une enquête publique sur ce crash. Les témoignages des survivants ont été les moments les plus émouvants de ces semaines d'audiences. Le coroner devait remettre son rapport au début de 2000. Les mauvaises conditions climatiques, surtout le vent et la pluie verglaçante, expliquent en grande partie cette tragédie qui a emporté sept vies dont celle de Vital Gaudreault, qui venait tout juste d'être nommé coordonnateur du Centre de cancérologie de Rimouski.

Steve Paradis est journaliste au quotidien Le Soleil.

Est du Québec (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie)

Des avancées pour l'une, des difficultés pour l'autre

CARL THÉRIAULT

À l'aube de l'an 2000, les derniers mois auront été vécus différemment dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Au Bas-Saint-Laurent, le taux de chômage a atteint son niveau le plus bas en 10 ans, soit 10,1 %, rejoignant ainsi la moyenne québécoise. Un fait plutôt rare, selon le bureau régional de Développement des Ressources humaines du Canada.

Par ailleurs, la Gaspésie conservait un taux de chômage supérieur à 20 %, toujours affectée par le marasme dans l'industrie du poisson de fond et une industrie touristique dont la relance se fait toujours attendre.

Sur le plan démographique, le tournant du siècle sera de bon augure pour l'Est du Québec malgré des prévisions initialement pessimistes et d'importantes pertes de population enregistrées au cours des vingt-cinq dernières années.

Le rythme de décroissance de la population a ralenti dans l'Est-du-Québec, selon les données d'une étude sur le monde rural au Québec réalisée par le professeur-chercheur Clermont Dugas, de l'Université du Québec à Rimouski, pour le compte de la chaire Desjardins de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Solidarité rurale du Québec et le ministère des Régions du Québec. Si 85 % des municipalités était en décroissance en 1991, seulement 50 % qui subissaient le même sort en 1996, la situation étant toutefois beaucoup plus difficile en Gaspésie qu'au Bas-Saint-Laurent.

Investissements en hausse dans le Bas-Saint-Laurent

Les indicateurs économiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) plaçaient le Bas-Saint-Laurent dans le peloton de tête des régions au Québec pour la hausse des investissements en 1999.

L'augmentation des dépenses en immobilisation dans les secteurs public et privé, de 553 à 663 millions, laissait voir une vigueur inattendue de l'économie de ce territoire, principalement dans l'industrie des produits minéraux non métalliques.

Le secteur de la production de matériel de transport en commun de Bombardier à la Pocatière ne s'est jamais aussi bien porté, fonctionnant à plein régime avec 1300 employés. Plusieurs investissements importants ont également marqué cette année 1999.

Uniboard Canada a investi 105 millions à son usine de panneaux bruts de Sayabec dans la Vallée de la Matapédia. La compagnie Boralex, filiale du groupe Cascades, construira à Cabano, au coût de 43 mil-

lions, une usine de cogénération à base de résidus forestiers.

Cependant, tout n'était pas nécessairement au beau fixe dans l'industrie forestière bas-laurentienne puisque l'usine de la Donohue à Matane, filiale du groupe Quebecor, a été mise en vente.

Le secteur de l'élevage ovin, lui, a été durement frappé par la crise de « la tremblante du mouton » (encéphalopathie spongiforme bovine) qui a décimé plusieurs troupeaux de la région de Rimouski. L'agence fédérale d'inspection des aliments a même dû ordonner l'abattage de plusieurs troupeaux. Plus de 10 % du cheptel ovin de l'Est du Québec a été supprimé, soit environ 4000 bêtes. Le Bas-Saint-Laurent compte pour le tiers de la production ovine au Québec.

Ondes de choc en Gaspésie

Dans l'industrie forestière, la population de la péninsule gaspésienne a été informée de la possibilité de fermeture de l'usine Gaspésia de Chandler, malgré les espoirs suscités par un projet de 100 millions de modernisation des installations mis de l'avant par le groupe Cédrico, en collaboration avec son partenaire Abitibi-Consolidated.

Même avec ce projet, plus de la moitié des emplois ont été éliminés, soit 300 sur 550. Quelque 75 emplois étaient crées par une scierie.

La Gaspésie a aussi été secouée par une importantes crise amérindienne qui s'est toutefois dénouée sans violence. Des membres de la communauté Mic-Mac de Listuguj ont réussi à bloquer pendant plusieurs semaines le principal circuit routier de la Gaspésie, soit la route 132.

Des pêches en modeste reprise

La levée partielle du moratoire sur la pêche à la morue est venue apporter un peu de vent frais dans cette industrie qui, de la Gaspésie aux provinces maritimes, n'est plus que l'ombre d'elle-même.

Les quotas accordés par Pêches et Océans Canada de 13 500 tonnes pour le nord et le sud du golfe Saint-Laurent sont plutôt modestes après six ans de moratoire... bien loin des 100 000 tonnes de captures par année de la période d'abondance des années 1980.

Le phoque gris et le phoque du Groenland, soupçonnés d'ingurgiter respectivement 60 000 et 150 000 tonnes métriques de morue de l'Atlantique, ont a nouveau été ciblés comme grands responsables de cette situation.

Le tournant du siècle en Gaspésie pourrait bien être marqué à cet égard par un nouvel affrontement entre les populations côtières et les écologistes. Les émules de Brigitte Bardot reviendront-ils faire la loi sur les banquises canadiennes?

Technopole de la mer

L'un des plus importants projets des dernières années dans l'Est du Québec a été celui de la création de la première technopole maritime au Québec regroupant une dizaine de partenaires institutionnels et privés de l'Est du Québec et de la Côte-Nord.

Une somme de 11 millions sera investie par le gouvernement fédéral sur une période de trois ans dans des projets de recherche de l'industrie maricole (huîtres) et des espèces maritimes sous-utilisées, des centres de transfert technologiques ainsi que dans la prospection de contrat à l'étranger par un consortium d'enseignement de la région.

Le développement d'huîtres stériles pour le marché de la consommation et l'implantation d'un centre de recherche en biotechnologie font partie des premiers projets sur la table de travail de la technopole maritime du Québec.

Le gouvernement fédéral soutient aussi financièrement l'agence de commercialisation internationale Québec Maritime qui regroupe les régions touristiques de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. L'organisme peut compter sur des fonds de plus de 2,5 millions sur trois ans. Le plus grand parc éolien au Canada — 133 éoliennes — sera complété avec l'aménagement du site de Matane après celui de Cap-Chat.

Le sort de QuébecTel

Un gros nuage gris flotte au-dessus de l'économie bas-laurentienne et de sa capitale régionale, Rimouski. Le sort de l'une des deux plus importantes entreprises privées de l'Est du Québec avec Bombardier de La Pocatière, le groupe QuébecTel, restait toujours inconnu au début de l'automne 1999.

Les scénarios les plus funestes, comme celui de la fusion de QuébecTel (300 millions) avec le géant canadien des télécommunications Telus (six milliards) laissaient entrevoir un quasi-cataclysme économique pour l'agglomération rimouskoise de 50 000 habitants, avec des pertes possibles de plusieurs centaines d'emplois. Plus de 1200 personnes travaillent au siège social rimouskois de la compagnie.

Le Bas-Saint-Laurent a repris une nouvelle force économique depuis la récession du début des années 1990. De nouveaux espoirs qui sont porteurs d'avenir, en autant que l'un de ses navires amiraux, le groupe QuébecTel, puisse tenir le cap dans la réorganisation en cours du marché des télécommunications au Canada.

Carl Thériault est journaliste au quotidien Le Soleil.

Estrie

La ligne de 735 kV : le combat d'une région

MICHEL MORIN

Ils ne sont pas nombreux. Une vingtaine peut-être. Mais leur détermination aura été à l'image de l'entêtement du gouvernement de Lucien Bouchard à ériger une nouvelle ligne de transport d'énergie destinée à parer aux conséquences éventuelles d'une tempête de verglas comparable à celle de janvier 1998. Une détermination tellement indéfectible qu'elle aura eu raison de Québec et de ses décrets. Contre toute attente, la juge Jeannine Rousseau de la Cour supérieure se rendait aux arguments de la Coalition des citoyens du Val-Saint-François et décrétait illégaux les

décrets adoptés par le gouvernement, en plus de faire cesser sur-le-champ les travaux déjà entrepris par Hydro-Québec.

La victoire qu'ils souhaitaient devenait tout à coup totale pour les citoyens du Val-Saint-François. Et plongeait par le fait même le gouvernement dans un joli dilemme.

D'abord une franche hostilité

Cette saga opposant les citoyens du Val-Saint-François au gouvernement provincial semblait à l'origine très éloignée des préoccupations des abonnés d'Hydro-Québec qui ont été privés de courant pendant plus d'un mois au début de 1998. Les opposants à la nouvelle ligne que préparaient les ingénieurs de la société d'État ont eu à subir les foudres de l'opinion publique qui ne comprenait absolument rien à cette opposition.

Des échos sont d'abord venus du côté du désormais célèbre « triangle noir » totalement paralysé par cette crise du verglas. Le maire de Granby, Michel Duchesneau, devait mettre tout son poids politique dans la balance en accusant les opposants du Val-Saint-François de ne pas tenir compte des conséquences du verglas sur l'économie de sa ville et de toute la Montérégie. Du même souffle, il invitait le premier ministre à ignorer ces récriminations et il le sommait de tout mettre en œuvre pour sécuriser le réseau hydroélectrique québécois. À commencer par la construction d'une nouvelle ligne à 735 kV entre les postes Hertel et Des Cantons.

Et dans un rare élan d'unanimité, patrons et syndiqués manifestaient à Montréal devant le siège social d'Hydro-Québec pour réclamer à leur tour de l'action sur le terrain. Le « schisme » s'est également poursuivi dans les Cantons-de-l'Est où des producteurs agricoles et de simples contribuables, qui avaient eu à vivre dans la noirceur et le froid pendant de nombreux jours, joignaient leurs voix aux tenants d'une nouvelle ligne.

Demande d'audiences

Petit à petit, les opposants semblaient perdre des appuis. Même s'ils devenaient de plus en plus isolés, ils n'ont jamais baissé les bras, multipliant les sorties publiques, les points de presse et les attaques contre Hydro-Québec.

Pour eux, le gouvernement et les dirigeants de la société d'État invoquaient à tort le caractère d'urgence de ces travaux. Et pour se convaincre du bien-fondé des interventions que le gouvernement permettait à Hydro-Québec, ils réclamaient la tenue d'audiences publiques. Des audiences que le gouvernement a toujours refusées.

Pourtant, la MRC du Val-Saint-François n'avait pas été épargnée par la tempête de verglas. Pendant que tous les yeux étaient tournés vers le « triangle noir », nombre de municipalités de la région des Cantons-de-l'Est étaient elles aussi plongées dans le noir. Et dans le froid. De Richmond à Asbestos, de Lac-Mégantic à Warwick, des milliers de familles étaient privées de courant. Tellement que les députés Claude Boucher (PQ) et ses collègues libéraux Yvon Vallières et Madeleine Bélanger ont été contraints d'agiter le drapeau rouge pour que les dirigeants d'Hydro-Québec détournent leur attention vers la région.

Bien des gens comprenaient mal que des citoyens, ayant eux-mêmes subi les affres du verglas, puissent se dresser contre le projet d'Hydro-Québec d'ériger une nouvelle ligne de transport d'énergie.

Une ligne pour l'exportation ?

Menés au combat par Jacques Laval et Monique Fournier, appuyés en cela par l'animatrice Danielle Bombardier, les opposants ont soupçonné depuis le tout début de leur campagne que la nouvelle ligne de 735 kV servirait davantage à exporter de l'électricité vers les États de la Nouvelle-Angleterre qu'à sécuriser le réseau québécois. À quelques reprises, des représentants de la société d'État et de la Coalition du Val-Saint-François ont tenté de courtes périodes d'échanges. Mais à chaque fois, un dialogue de sourds s'installait.

Et comme si les choses n'allaient pas déjà suffisamment mal, la société d'État devait commettre quelques bourdes sur des terres privées. Ainsi, on apprenait qu'au moment même où les deux parties étaient réunies au Palais de justice de Sherbrooke pour convaincre la Cour du bien-fondé de leurs arguments respectifs, des sous-traitants embauchés par Hydro jouaient de la tronçonneuse sur des terres privées.

C'en était trop. Les dénonciations ont fusé de toutes parts. Après avoir d'abord rejeté les accusations, les dirigeants d'Hydro-Québec n'ont eu d'autre choix que de se rendre à l'évidence : des travailleurs forestiers venaient bel et bien d'abattre des arbres sans avoir au préalable obtenu la permission des propriétaires terriens. Le ministre responsable, Guy Chevrette, a eu beau se confondre en excuses à l'Assemblée nationale, le mal était fait. Et la méfiance, qui était déjà au rendez-vous, allait devenir la véritable trame de fond de tout ce qui allait suivre.

Préserver les équipements

Du côté gouvernemental, le jugement de la Cour supérieure a renvoyé le Conseil des ministres à une séance de travail extraordinaire, tandis que le contentieux examinait la portée de cette décision et cherchait une solution de rechange. Le premier ministre Lucien Bouchard et son collègue des Ressources naturelles, Jacques Brassard, annonçaient leur intention de tout mettre en œuvre pour préserver les travaux déjà effectués.

Rien, ont-ils alors dit, ne justifie de tout laisser tomber. Et pour s'en assurer, ils annoncent que les parlementaires seront saisis d'un projet de loi spécial dit de conservation de la ligne et des équipements.

Et plutôt que de tenir des audiences publiques, le gouvernement acceptait finalement de convoquer une commission parlementaire à laquelle toutes les parties, les pour et les contre, les députés ministériels comme ceux de l'opposition, étaient conviés.

Une consultation ratée

En région, la Coalition des citoyens du Val-Saint-François a longuement hésité avant de faire connaître sa position. Finalement, les citoyens acceptaient de jouer le jeu... sans vraiment le jouer. Imitant en cela les députés libéraux, les opposants du Val-Saint-François se sont effectivement rendus sur la colline parlementaire. Leur but était d'y rencontrer la presse et de dénoncer la manœuvre gouvernementale ; ensuite, de claquer la porte et de refuser de participer à ce qu'ils ont qualifié de mascarade. Idem pour l'opposition libérale. Ne restaient plus que les représentants d'Hydro-Québec et ceux du gouvernement.

Dans les semaines qui ont suivi, c'était au tour du Barreau du Québec de faire connaître sa position et de s'inquiéter du dépôt de ce projet de loi dit de conservation des équipements. Selon le Barreau,

cette loi remet en question le respect du principe de la primauté du droit. « Le projet de loi 42 constitue une loi rétroactive qui annule les effets d'une décision judiciaire, affecte les droits des citoyens et accorde à une société d'État d'importantes exemptions en matière environnementale dont la justification reste à démontrer », écrit le bâtonnier Denis Jacques.

La Coalition des citoyens du Val-Saint-François, trouvant ainsi de nouvelles munitions, fait aussitôt connaître sa position : elle contestera devant les tribunaux la loi 42. Le prochain épisode sera vraisemblablement connu avant la prochaine... tempête de verglas.

Michel Morin est journaliste au quotidien La Tribune.

Lanaudière

Joliette cherche un second souffle

ANDRÉ LAFRENIÈRE

Convaincu que le développement de la région n'en est encore qu'à ses balbutiements, le nouveau président du Conseil régional de développement de Lanaudière (CRDL), Alain Larue, pose toutefois une condition à ce progrès : la mobilisation.

Si seulement on se mobilisait davantage, on démontrerait qu'en région on est capables de remplir les mandats qui nous sont confiés. Il reste encore trop de démarches isolées », selon le président. Maire de Notre-Dame-des-Prairies, près de Joliette, la capitale régionale, M. Larue mise sur un climat de confiance à établir entre les divers intervenants. Mais qu'on ne s'y méprenne pas : la région existe bel et bien, malgré les distances — 156 kilomètres du nord au sud, entre Saint-Michel-des-Saints et Terrebonne et 81 de l'est à l'ouest, entre Saint-Lin et Saint-Didace.

Le CRDL a hérité du développement économique de toute cette région et M. Larue estime comme un peu dépassés, dans ce contexte, les rapports de force et la surenchère qui opposent souvent deux municipalités en quête d'une même industrie.

Les nouvelles technologies

Lanaudière, ajoute M. Larue, est sous la moyenne nationale de chômage ; le sens de l'entrepreneurship qu'on y retrouve est méconnu et tourne principalement autour d'un foisonnement de PME dans tous les secteurs de l'activité économique. « D'ici un an, prédit-il, Lanaudière n'aura pas moins de 5000 mètres carrés consacrés au développement des nouvelles technologies, comme la domotique, l'habitat et surtout les biotechnologies, tout cela sous le chapeau du Carrefour de la Nouvelle Économie.

L'année économique 1999 se dessine donc sur cette toile de fond dans Lanaudière.

Au sud de la région, où se trouvent les municipalités les plus populeuses, comme Repentigny, Terrebonne et Mascouche, le développement économique semble aller de soi, en raison notamment du phénoménal accroissement de population provenant de Montréal ou de Laval. À Mascouche, particulièrement, le développement commercial, allié à une stratégie municipale entièrement tournée vers ce type d'investissements, a continué à marquer des points.

Au nord, dans la région de Saint-Michel-des-Saints, la mise en valeur du grand lac Taureau a fait l'objet de plusieurs « annonces au cours de l'année. C'est à qui construira un hôtel, ou développera un centre de villégiature. Un investisseur entend même bâtir un véritable village de vacances pour les plaisanciers. Au total, ces investissements totalisent une vingtaine de millions.

Essoufflement à Joliette

Reste la région centrale, qui tourne autour de la ville de Joliette et du tissu urbain environnant. C'est le cœur industriel de Lanaudière, un cœur essoufflé qui aurait bien besoin d'un bon choc. Les fermetures d'usines ont fait mal à l'économie joliettaine au cours de l'année : d'abord l'abattoir de poulets Flamingo (250 mises à pied) qui a reconcentré toutes ses activités à Berthierville ; ensuite, la fermeture à la fin juillet de la vieille biscuiterie joliettaine Harnois, propriété de la multinationale Nabisco (130 mises à pied), puis la confirmation de la fermeture définitive de l'usine Cascade Joliette, où il ne restait qu'une cinquantaine d'employés. Heureusement que, noyau industriel de Lanaudière, la région de Joliette peut encore compter sur la présence de Bridgestone/Firestone ; Papiers Scott, Ciment Saint-Laurent ou encore Graybec Calc.

Ailleurs dans Lanaudière, les entreprises de ce type sont rares. Outre WCI et le fabricant de plates-formes hydrauliques Avant-Garde, à L'Assomption, ou encore ADF, à Terrebonne, les autres entreprises industrielles sont de petite taille — important secteur de l'industrie du plastique à Rawdon — ou encore reliées à l'industrie du bois, dans la MRC nordique de Matawinie notamment, où un important créneau touristique s'est constitué grâce à la motoneige ou encore au réseau des pourvoiries et des zones d'exploitation contrôlée (ZEC). Et on a, sur les planches des entrepreneurs, des plans pour mettre en valeur le versant lanaudois du Mont-Tremblant, dont 56 % est situé dans Lanaudière.

La commission scolaire déménage

Joliette a également été malmenée par l'établissement à Saint-Félix-de-Valois du siège social de la nouvelle Commission scolaire des Samares, résultat de la fusion des trois commissions scolaires qui couvraient jusqu'alors tout le nord de la région. La plus importante de ces trois institutions, la Commission scolaire de l'Industrie, était établie depuis des décennies en plein cœur de Joliette. Perte nette de près de 100 emplois bien rémunérés.

Toujours au plan scolaire, la mise en place de la nouvelle structure du Cégep régional de Lanaudière a eu pour conséquence l'établissement à Repentigny du siège social de la nouvelle institution. Nouvelle perte d'une vingtaine d'emplois de direction, auparavant concentrés à Joliette. Durement touché, le centre-ville de Joliette (qui ne déteste pas l'épithète de centre-ville d'une région) a commandé

une étude de positionnement commercial.

À son tour, au cours de l'été, la mairesse de la ville de Joliette, la notaire Danielle Laferrière, a annoncé l'embauche d'une firme spécialisée dans le développement économique. Mandat : accoucher d'une stratégie de croissance dans les secteurs industriel, domiciliaire et commercial. Les résultats restent à venir, mais on sait déjà que les choix des élus joliettains seront difficiles.

Saint-Charles-Borromée, voisine de Joliette, possède déjà un tel plan, axé sur le développement domiciliaire. En moins d'un an, les résultats ont été remarquables et le conseil, présidé par le maire André Hénault, également préfet de la MRC, peut s'enorgueillir d'avoir pris le marché du secteur résidentiel.

Joliette veut grandir

Cette dimension permet de mettre en lumière une autre grande discussion : la fusion des municipalités du Grand Joliette. Depuis longtemps la Ville de Joliette souhaite ne faire qu'une avec ses deux localités riveraines : Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies. Mais il y a un hic : celles-ci disent non, même à une étude de faisabilité. Joliette a un statut de ville-centre qui coûte cher à ses contribuables, les seuls à payer pour des équipements dits régionaux. C'est le cas avec le parc industriel, le Musée d'art, la mise en valeur du centre-ville. Ce qui pourrait expliquer pourquoi, à population égale, le budget de la ville de Joliette est de 40 % supérieur à celui de LeGardeur, en banlieue de Repentigny. Pour Mme Laferrière, Joliette seule a de plus en plus de difficultés à faire le poids, mais un regroupement qui porterait la population à 45 000 habitants rétablirait une situation positive, a-t-elle dit en réaction au rapport Bédard sur la fiscalité municipale. Surtout qu'une autre menace plane à l'horizon : déjà, un peu plus au sud, dans la région de Berthierville, le député-ministre de l'endroit, Gilles Baril, a pris sur lui de susciter un regroupement des municipalités du Grand Berthier qui, selon lui, deviendrait alors un pôle économique aussi solide que l'est Drummondville.

André Lafrenière est journaliste à l'hebdomadaire L'Expression *(Joliette).*

Laurentides

Une année à faire du « surplace »

HENRI PRÉVOST

Si l'on fait exception de la fébrilité qui règne à Tremblant, la dernière année aura été plutôt terne dans les Laurentides où il aura surtout fallu maintenir les acquis, sinon sauver les meubles...

Dans le cas de l'aéroport de Mirabel, la « zone de commerce international »

proposée en juin 1998 par la Commission Tardif a bien été confirmée dans le budget du ministre Bernard Landry, mais n'a toujours pas abouti à des résultats concrets. La Société de développement chargée de gérer cette zone « défiscalisée » ne devait être créée qu'à l'automne 1999.

Entre-temps, le trafic voyageur s'accroît lentement à Mirabel, mais demeure bien inférieur aux deux millions de passagers d'avant le transfert des vols réguliers à Dorval. Certains jours encore, on n'y enregistre aucun vol. Des travaux de quatre millions ont tout de même été entrepris pour rénover les concessions de l'aérogare.

Non loin de là, Bell Helicopter, après avoir pratiquement franchi le cap des 2000 employés, a dû se résigner à réduire ses effectifs à 1500 personnes, à cause d'un ralentissement des ventes lié entre autres à la crise asiatique. L'échec de l'acquisition de la division hélicoptères de McDonnel Douglas constitue une autre déception pour Bell, qui compte néanmoins sur de nouveaux modèles pour maintenir ses activités mirabelloises.

Par ailleurs, un autre maillon classique de la chaîne économique des Laurentides, General Motors, semblait plus faible que jamais au milieu de l'année 1999 . L'usine de Boisbriand n'avait toujours pas obtenu de mandat de fabrication assurant son avenir au-delà de l'an 2000. Une incertitude menaçante pour les 1700 travailleurs encore en poste. Des informations circulaient par contre au sujet d'une possible acquisition de l'usine par Magna, une multinationale canadienne œuvrant comme sous-traitant dans l'industrie de l'auto.

Et si GM fermait ?

Une éventuelle fermeture de GM serait-elle catastrophique pour les Laurentides ? Peut-être pas autant que certains le craignent. Après tout, la moitié du personnel de l'usine est déjà inactif depuis deux ans et, au cours des deux dernières décennies, la région a beaucoup diversifié ses sources d'activité économique, en favorisant, entre autres, l'émergence de PME.

Mais encore là, elle n'est plus dans le peloton de tête, si l'on se fie à une étude universitaire menée pour le compte du ministère des Régions et portant sur la création d'entreprises entre 1992 et 1997. Seulement trois des huit MRC des Laurentides se retrouvent parmi les 40 MRC les plus performantes à ce chapitre, la meilleure (Thérèse-de-Blainville) affichant une décevante 34e place.

Ce tableau peu reluisant a été accueilli avec scepticisme par les responsables du développement économique dans la région, qui n'y voient pas un reflet de la réalité. Certes, bien des petits projets voient le jour ici et là. Mais les investissements significatifs et créateurs d'emplois n'ont pas été fréquents dans la dernière année.

Outre les complexes hôteliers ou de loisirs qui continuent de s'ajouter à Tremblant, on peut citer l'implantation à Boisbriand de Tanimura & Antle, une entreprise spécialisée dans la production de salades préparées, qui a érigé une usine de 18 millions et embauché près de 300 personnes.

Pensons aussi à la réouverture à Sainte-Thérèse de l'usine de camions Kenworth (PACCAR), qui devrait redonner du travail à 350 travailleurs, soit la moitié de ses effectifs passés. Dans la même agglomération, un projet de méga centre commercial et de divertissement, qui créerait 4000 emplois directs et indirects, selon ses promoteurs, suscite de l'espoir.

Mais pendant ce temps, des compagnies comme la laiterie Natrel et Philips Électronique à Saint-Jérôme ont fermé leur portes, faisant 165 nouveaux chômeurs. D'autres, comme le réputé fabricant de patins Bauer, aussi à Saint-Jérôme, ont beaucoup réduit leur main-d'œuvre. Même le secteur touristique n'a pas été épargné, avec la fermeture du légendaire Village de Séraphin à Sainte-Adèle.

D'ailleurs, le taux de chômage des Laurentides a augmenté pour atteindre 11 % au premier trimestre de 1999, tandis qu'il enregistrait un recul dans l'ensemble du Québec. De façon paradoxale, les statistiques officielles font cependant état d'une baisse importante du nombre de prestataires d'assurance-emploi et même du nombre d'assistés sociaux. À se demander où sont rendus ces citoyens sans travail... !

« Pauvres » jeunes !

Au-delà de l'activité économique, la région a aussi connu des ratés dans le milieu de la santé et des services sociaux. Et pas seulement en regard de l'engorgement des urgences d'hôpitaux, constaté de toute façon à la grandeur du Québec. Elle a notamment été ébranlée par la mise en tutelle de ses Centres Jeunesse.

Un rapport dévastateur de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, publié au printemps 1999, a en effet amené le ministre responsable à prendre en mains la gestion des services dispensés aux jeunes en difficulté. Leadership déficient, orientations contradictoires, formation et encadrement du personnel insuffisants, autant d'éléments qui contribuaient à placer certains enfants dans des situations précaires ou même dangereuses, selon la Commission.

En filigrane, ce dossier remet en lumière le manque de ressources au niveau judiciaire pour les jeunes contrevenants ou en besoin de protection. Une lacune qui sera peut-être corrigée en partie par l'agrandissement du Palais de justice de Saint-Jérôme, dont les travaux ont enfin démarré... mais enregistrent un retard de six mois à cause d'un dépassement budgétaire !

Dans la même veine, un « vieux fantôme » est réapparu avec les accusations portées contre quatre membres des Apôtres de l'Amour infini, dont leur « pape » Jean Grégoire de la Trinité, qui auraient fait subir des mauvais traitements à des enfants, dans leur monastère de Saint-Jovite. Cette secte religieuse controversée avait déjà fait l'objet de procédures judiciaires dans les années 70.

Comme si ce n'était pas assez pour les « pauvres » jeunes des Laurentides, les dernières statistiques du ministère de l'Education démontrent que seulement 47,7 % des élèves de la région terminent leur cours secondaire dans le délai normal de cinq ans. C'est la plus faible performance au Québec à ce chapitre. Même en sept ans, à peine 65 % des jeunes des Laurentides obtiennent leur diplôme secondaire. Le problème du décrochage scolaire demeure donc bien présent.

Grogne contre Hydro

La qualité de l'environnement a aussi défrayé la manchette dans la dernière année. À Saint-Jovite, un projet de nouvelle ligne de transport d'électricité a soulevé un tollé, à cause du tracé choisi par Hydro-Québec qui affecterait la vocation touristique de ce territoire. Comme sur la rive Sud de Montréal (ligne Hertel/Des Cantons) (voir l'article de Michel Morin en

page 470), Hydro a pu passer outre le processus habituel des études d'impact grâce à un décret gouvernemental motivé par l'urgence de ces travaux.

À Sainte-Sophie par ailleurs, l'accroissement des activités du centre d'enfouissement de déchets, acquis par la multinationale Intersan, a provoqué la colère des résidants des environs, affectés par le passage de centaines de camions par jour, et l'inquiétude des écologistes qui craignent que ce complexe en expansion devienne « la poubelle du Québec ».

À Saint-Jérôme, ce sont les travaux d'assainissement des eaux usées, le plus gros chantier du genre au Québec, qui ont perturbé la vie des citoyens. Ceux-ci pouvaient toutefois se consoler en se rappelant qu'il s'agit d'une étape cruciale dans la dépollution de la rivière du Nord, souhaitée depuis longtemps.

Fusions municipales

Ce projet, réalisé avec la collaboration des localités voisines, s'inscrit dans une logique qui pourrait mener à la fusion des quatre villes de l'agglomération jérômienne. Cette hypothèse est âprement discutée depuis un an, mais les politiciens locaux ne sont pas tous sur la même longueur d'ondes à ce sujet. Ailleurs dans la région, d'autres fusions municipales ont attiré l'attention, certaines réalisées ou en voie de l'être (Sainte-Agathe, Oka), d'autres plus incertaines (Saint-Sauveur, Sainte-Marguerite).

Côté culture, mentionnons la rénovation depuis longtemps attendue de salles de spectacles publiques à Sainte-Thérèse (cégep Lionel-Groulx) et Saint-Eustache (La Petite Église). A Saint-Jérôme aussi, un projet de nouvelle salle mijote, d'autant plus que cette ville est devenue en 1998 l'hôte de l'Orchestre Philharmonique du Nouveau Monde.

Henri Prévost est journaliste à l'hebdomadaire L'Écho du Nord *(Saint-Jérôme).*

Laval

Un centre-ville et un métro : pourquoi pas !

ISABELLE HACHEY

Oubliez les autoroutes et les magasins à grande surface. Après 35 ans d'existence, Laval n'en peut plus d'être considérée comme une morne banlieue de Montréal. Question de s'affranchir, la ville-région se dotera enfin d'un métro, d'un deuxième hôpital (virtuel) et même d'un vrai centre-ville !

Laval a été particulièrement choyée par le flot de promesses formulées lors de la campagne électorale provinciale de l'automne 1998. Le Parti québécois avait en effet annoncé en pleine campagne qu'une fois réélu, il investirait pas moins de 179 millions dans le prolongement du métro au cœur de l'île Jésus.

Ainsi, après plus de dix ans d'espoirs et de fausses promesses, les Lavallois auront enfin « leur » métro en 2004. Si le maire de Laval jubile, ses confrères de la communauté urbaine de Montréal — qui ont investi 128 millions dans le métro depuis 1967 alors que Laval n'y a jamais dépensé un sou — sont carrément furieux. Et plusieurs s'interrogent sur les véritables motifs du gouvernement.

Pourquoi le métro ?

Et pour cause. D'abord, les péquistes se sont basés sur une étude bâclée et fort peu concluante lorsqu'ils ont annoncé en grande pompe le prolongement du métro à Laval. Un an plus tôt, l'Agence métropolitaine de Transport (AMT) n'avait pas jugé bon d'inclure un tel projet au nombre de ses priorités dans son plan stratégique.

En effet, l'AMT estimait que l'achalandage ne le justifiait pas et que d'autres modes de transport, comme les populaires trains de banlieue, méritaient des investissements plus substantiels. Enfin, le transport collectif est de plus en plus boudé au Québec, et particulièrement à Laval, où le nombre d'usagers a chuté de plus de 25 % en dix ans.

Malgré tout, le projet se concrétise lentement, des budgets ayant été débloqués par le gouvernement en 1999 pour effectuer des études de tracés et déterminer les véritables coûts de la construction — qui pourraient se révéler beaucoup plus élevés que prévus. Le premier coup de pelle aura lieu, si tout va bien, en l'an 2000.

Et un centre-ville, un !

C'est autour de la future station terminale du métro, près du cégep Montmorency, que le maire Gilles Vaillancourt rêve d'ériger le centre-ville qui fait cruellement défaut à Laval. Un autre projet qui a fait l'objet d'innombrables promesses et qui semble sur le point de se concrétiser. C'est que depuis la création de Laval, née de la fusion de 14 villes et villages en 1965, les maires successifs ont déplacé le centre-ville à travers l'île au gré de leurs fantaisies. Résultat, il n'en existe toujours pas un digne de ce nom.

En fait, Laval est probablement la seule ville au Québec à avoir lancé des appels d'offres pour se payer un centre-ville, et sur mesure, s'il vous plaît ! En juin 1999, le maire annonçait que c'est l'un des plus importants promoteurs immobiliers du Québec, le Groupe Alexis-Nihon, qui avait décroché le gros lot.

Pour 25 millions, le promoteur a acheté un immense terrain vague, que la Ville avait acquis à coups d'expropriations massives il y a plus de dix ans. Le Groupe Alexis-Nihon a maintenant six ans pour faire de ce vaste champ un « vrai centre-ville » de 105 millions, avec centre sportif, boutiques, hôtel, résidences et... magasins à grande surface.

Un hôpital virtuel

Par ailleurs, un deuxième « hôpital », lui aussi réclamé depuis des lustres, a officiellement vu le jour en mai 1999 dans l'île Jésus. Mais le Centre hospitalier ambulatoire de la région de Laval (CHARL) n'a pas de lits, pas de salle d'urgences, et ne reçoit des patients que sur référence d'un médecin. Un hôpital virtuel, en somme, qui préfère les programmes de suivi à domicile aux murs de béton.

Empruntant le virage ambulatoire du gouvernement, le concept du CHARL divise le milieu médical et la population. Certains sont enthousiastes, d'autres esti-

ment qu'il s'agit d'un mince prix de consolation, une solution bon marché qui ne parviendra surtout pas à désengorger l'urgence bondée de la Cité de la Santé de Laval. Sous-financé, le seul véritable hôpital de Laval craque régulièrement sous la pression, en période de crises.

Dix ans de règne pour Gilles Vaillancourt

Sur la scène politique municipale, l'opposition tente tant bien que mal de s'unir, après s'être déchirée pendant la campagne de 1997 — laissant ainsi les coudées franches à Gilles Vaillancourt, qui a conservé le pouvoir avec seulement 40 % des voix. Le maire règne en maître sur la ville depuis 1989.

Les défections n'ont pas tardé au sein des deux partis d'opposition, comme un signe évident de leur faiblesse et de leur déroute. D'abord, Option Laval a perdu un conseiller, laissant son chef Philippe Garceau seul représentant du parti au conseil de ville. Peu après, les trois conseillers d'Élan Laval ont quitté leur formation politique, après de vigoureuses querelles internes avec leur chef, Daniel Lefebvre, qui n'a jamais été élu.

Le nouvel échiquier politique se compose donc des 16 conseillers du PRO des Lavallois de Gilles Vaillancourt, de quatre élus maintenant indépendants et de Philippe Garceau, d'Option Laval. Les membres de l'opposition promettent de s'unir une fois pour toutes, comme le réclament depuis longtemps bon nombre de Lavallois, afin de faire tomber M. Vaillancourt et son parti lors des prochaines élections, en 2001.

Isabelle Hachey est journaliste au quotidien La Presse.

Mauricie

Les premiers fruits du « coq »

MARC ROCHETTE

Comparant le développement de la région à un repas « cinq services », le président du Forum pour le renouveau économique de la nouvelle Mauricie, Normand Ricard, considère que 1999 aura été celle de l'entrée.

La table ayant été mise en 1998, on peut imaginer maintenant se diriger vers le plat principal », se plaît-il à illustrer.

En début d'année, l'annonce officielle d'un technopole pour la Vallée du Saint-Laurent, avec financement gouvernemental à l'appui, aura eu pour effet de donner un avant-goût du menu visé par la région : celui de l'économie du savoir. Le milieu mise donc sur ce projet pour créer une synergie nouvelle autant en recherche et développement que pour l'entreprise manufacturière et tertiaire alignée sur l'innovation technologique.

Ce lien entre le monde des affaires et de la recherche s'articule ainsi autour des pôles de la métallurgie, de l'environnement, des pâtes et papier ainsi que des

technologies des communications et de l'information.

Un Carrefour de la nouvelle économie

Or, ce dernier volet a reçu un appui inespéré avec la confirmation d'un Carrefour de la nouvelle économie (CNÉ) lors du dernier budget Landry.

Voyant leurs ressources humaines partir vers les villes qui possédaient déjà des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) en raison des avantages fiscaux s'y rattachant, les entrepreneurs de ce secteur d'activités n'avaient pas tardé à sonner l'alarme auprès des autorités gouvernementales. Ils ont réclamé de toute urgence l'implantation d'un pareil centre, afin que la Mauricie puisse contrer l'exode des cerveaux et réussir le virage de la nouvelle économie.

Les entreprises qui s'installeront dans un tel Carrefour pourront enfin profiter d'avantages fiscaux équivalents à ceux définis dans le cadre de la Cité du multimédia à Montréal. La « beauté » d'un CNÉ par rapport à un CDTI, c'est qu'il peut se répartir à différents endroits sur le territoire régional.

Par ailleurs, le premier bilan qui fut dressé au printemps de 1999 par les responsables des Assises régionales sur l'économie et l'emploi tenues un an plus tôt révélait que pas moins de 25 projets « avaient été réalisés avec des investissements dépassant les 12 millions de dollars et générant quelque 340 emplois. Et si on y ajoute les dossiers en cours et ceux à venir, ce sont près d'une centaine d'initiatives qui auront découlé de cet événement rassembleur avec un potentiel d'un millier d'emplois et des investissements totaux qui pourraient bien dépasser les 100 millions.

Des projets dans plusieurs villes

Outre la fameuse technologie, on trouve parmi ces réalisations un projet pour soutenir l'entrepreneurship féminin régional et, en économie sociale, des services d'aide domestique.

En récréotourisme, on retiendra la reconstruction des grandes estrades du Festival western de Saint-Tite et la concrétisation du complexe culturel et multifonctionnel de La Tuque. Il y a aussi la mise à jour du centre d'exposition des pâtes et papier de Trois-Rivières, le Circuit de diffusion culturelle Cœur-du-Québec et la campagne de promotion touristique Destination Mauricie. La région de Shawinigan se démarque avantageusement avec sa Cité de l'énergie et son réseau d'hébergement fraîchement constitué, mais non sans controverse, dans le comté du premier ministre du Canada et député de Saint-Maurice, Jean Chrétien.

La naissance de la nouvelle Mauricie, résultant d'une scission officielle de l'ancien territoire administratif 04 survenue le 30 juillet 1997 (pour donner naissance à la région 17, Centre-du-Québec), devait un jour ou l'autre bouleverser l'Association touristique du Cœur-du-Québec qui couvrait la rive nord et les Bois-Francs. Et c'est ce qui s'est produit en 1999 où, après un débat qui ne fut pas sans heurts, les membres de l'organisation ont opté pour la création de deux associations touristiques régionales distinctes.

Une seule ombre au tableau : l'avenir plutôt incertain du Musée des arts et traditions populaires du Québec de Trois-Rivières qui a déjà une histoire marquée par une bataille juridique, une course aux subventions et des problèmes de fréquentation.

L'action politique

Depuis le dernier remaniement ministériel, la Mauricie compte deux ministres au sein du cabinet Bouchard.

À titre de ministre des Régions, le député de Laviolette, Jean-Pierre Jolivet, fonde ses espoirs sur la mobilisation des acteurs du développement local et régional pour dynamiser l'activité économique. Celui-ci fait allusion, entre autres, à la présence de divers organismes comme les Centres locaux de développement, les Carrefours Jeunesse Emploi, le Conseil régional de développement de la Mauricie et les Centres locaux d'emploi.

À ce dernier chapitre, la réorganisation des services publics d'emploi aura connu une période de transition plus ou moins facile qui était liée à l'intégration du personnel provenant de différentes organisations et à l'adaptation des services aux besoins des clientèles.

Néanmoins, le directeur régional d'Emploi-Québec, Jean-Guy Leblanc, s'est dit satisfait de la performance générale de l'organisme au terme d'une première année d'existence. Résultat? Pas moins de 17 284 personnes ont participé aux mesures actives d'emploi et de développement de la main-d'œuvre pour l'année 1998-1999. Si son collègue Jolivet s'est vu confier par le ministre québécois l'organisation des Journées régionales sur l'emploi, le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Guy Julien, cible l'innovation, l'augmentation des exportations et l'accroissement des investissements comme moyens de permettre à l'économie de la Mauricie d'atteindre son plein potentiel de développement.

Selon le député de Trois-Rivières, ces objectifs doivent se traduire en région, d'une part, par une plus grande transformation de la production industrielle, notamment dans les secteurs des pâtes et papier et de la métallurgie, en favorisant la seconde transformation et, d'autre part, par la création d'un plus grand nombre d'entreprises innovatrices.

« Collectivement, nous avons aussi pris conscience de l'importance de moderniser nos appareils de production, entre autres, dans l'industrie papetière où les usines Wayagamack et Tripap présentent des signes de vieillissement », souligne-t-il. D'ailleurs, la division trifluvienne d'Abitibi-Consolidated, au-delà du conflit qui avait paralysé pendant plusieurs mois une bonne partie des opérateurs de la géante papetière en 1998, ne cesse de préoccuper le ministre Julien, tantôt par ses quelque 150 mises à pied survenues en juin 1999, tantôt par son incapacité à se trouver rapidement un créneau de survie.

Conserver son commerce

Sur le plan commercial, le président du Forum pour le renouveau économique, Normand Ricard, mène une action visant à rapatrier une partie des 800 millions de dollars dépensés annuellement à l'extérieur de la région. D'où l'idée d'un programme de fidélisation Achat Mauricie basé sur la technologie de la carte à puce et qui incite les commerçants à récompenser leur clientèle pour toutes les transactions effectuées localement. En vue de l'automne 1999, l'objectif était d'intéresser 30 000 consommateurs et de regrouper 500 marchands.

Un sondage effectué à la fin de 1998 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante auprès de 1710 propriétaires de PME se voulait révélateur du niveau de confiance des entrepreneurs pour 1999. D'après les résultats, non seulement les

PME québécoises se montraient optimistes envers l'activité économique à venir mais. étonnamment, c'étaient celles de Trois-Rivières, agglomération qui fut la capitale nationale du chômage pendant neuf mois consécutifs jusqu'en juin dernier, qui étaient les plus positives : 51,9 % d'entre elles croyaient qu'elles allaient connaître une croissance plus forte que celle de l'année précédente.

Et parmi les régions du Québec, Trois-Rivières s'affichait même en tête de celles prévoyant créer de nouveaux emplois avec un taux de réponse de 40,9 %. Comment expliquer ce qui semble, à première vue, un paradoxe ? « Outre le fait que les répondants trifluviens provenaient davantage du secteur manufacturier, ils ont observé un mouvement de concertation dans différents milieux et leur optimisme repose, en partie, sur une impression que ça bouge », avait alors expliqué le vice-président provincial de la Fédération de l'entreprise indépendante, Pierre Cléroux.

Quand on sait que tout n'est souvent qu'une affaire de perception, on peut dire que les efforts déployés par les gens du Forum pour le renouveau économique du grand Trois-Rivères, et aujourd'hui étendu à la nouvelle Mauricie, ont véritablement commencé à porter ses fruits au cours des derniers mois.

En d'autres mots, les entrepreneurs ont entendu le cri de ralliement du coq, symbole du Forum, qui avait sonné le réveil au lendemain de statistiques de chômage élevées... en 1997 !

Marc Rochette est journaliste au quotidien Le Nouvelliste.

Montérégie

Vent de fusion sur Granby et Saint-Jean

DENIS POISSANT

Le monde municipal déteste se faire tordre le bras par le gouvernement. On en a un autre exemple dans la région de Saint-Jean.

Les villes de Saint-Jean, Iberville, Saint-Luc, L'Acadie et Saint-Athanase devaient se regrouper dès janvier 2000 en vertu du projet de loi 194. Les fiançailles se déroulaient plutôt bien... jusqu'à ce qu'un ajout de dernière minute, à la toute fin de la session parlementaire de l'Assemblée nationale, soulève un tollé. Au lieu de laisser le libre choix à chaque municipalité de participer au mariage par voie de référendum comme c'était initialement prévu, Québec a voulu leur forcer la main : l'accord de trois villes sur cinq serait suffisant si une majorité de citoyens dans les cinq votait pour le projet.

Colère, frustration. On évoque même Duplessis... L'opposition s'en mêle et tout tombe à l'eau. Enfin, pour ce qui est du projet de loi. Car les municipalités ont tout de même décidé de faire un bout de

chemin ensemble, de voir si elles s'aiment assez pour vivre sous le même toit. Des études de faisabilité ont été réalisées à l'été 1999, on devait établir le protocole à l'automne, puis le projet devait être soumis aux citoyens pendant l'hiver. Un référendum est prévu le 9 avril 2000 et les municipalités qui sont en faveur, celles-là seulement, ne formeront plus qu'une seule ville le 24 juin.

« Il y a une volonté populaire, c'est certain, dit le directeur de l'hebdomadaire *Le Canada français*, Renel Bouchard. Les deux tiers des gens sont d'accord avec le regroupement à Saint-Jean et Iberville, un sondage l'a révélé. » Il appuie le projet à 100 %. Selon lui, c'est le meilleur remède à une économie vacillante, surtout dans le secteur industriel. Oerlikon, par exemple, qui roulait à fond de train au milieu des années 1980 avec 750 employés, n'en a plus que 200. Et les centres administratifs s'envolent : Hydro-Québec a déménagé plusieurs de ses installations à Saint-Hyacinthe, et l'Université du Québec a fermé des bureaux dans la région.

À Saint-Jean, 25 % des résidants vivent du chômage ou de l'assistance sociale, et la population a chuté de 3 % de 1991 à 1996.

« Ce qui a fait le plus mal, c'est la fermeture du collège militaire, explique M. Bouchard. Le dynamisme économique s'en est ressenti. Et avec les municipalités qui passent leur temps à se battre entre elles, ça nuit au développement. En fusionnant, les énergies pourraient se cristalliser. »

Une ville de 80 000 habitants

On assisterait alors, peut-être, à la naissance d'une « ville-phare » en Montérégie, comme Sherbrooke en Estrie, Chicoutimi dans le Saguenay ou Hull dans l'Outaouais. Car bien que Longueuil ou Brossard fassent partie de la Montérégie sur papier, ces municipalités sont tournées vers Montréal dans les faits. Et la région de Granby, bien qu'en pleine croissance, a un penchant naturel vers les Cantons-de-l'Est.

Au milieu de ces deux pôles urbains que personne n'identifie vraiment à la Montérégie, on a Saint-Jean et ses voisines. Une agglomération de près de 80 000 habitants comparable à Sherbrooke, la 9e au Québec, si le regroupement se réalise. Il s'agit du plus important projet de fusion en chantier au Québec en dehors des six régions métropolitaines de recensement.

« Il faut se développer comme région et arrêter de tirer la couverture chacun de notre bord, on n'a plus le choix », dit le maire d'Iberville et préfet de la MRC du Haut-Richelieu, Jean Rioux. « Quand t'es 80 000, on t'écoute beaucoup plus au gouvernement que si t'es 10 000. L'important c'est que le regroupement vienne du milieu, que ce ne soit pas imposé. »

Évidemment, comme partout ailleurs, le projet pourrait déplaire aux plus petites municipalités soucieuses de garder leur nom. Et fusionner veut dire un seul conseil, donc des têtes qui tombent aux élections…

Un esprit de clocher qui n'a plus sa place, croit Jean Rioux. « La population va se stabiliser avec les années, il faut donc absolument contrôler l'étalement urbain, » dit-il. « Quand on construit de nouvelles infrastructures, ça coûte cher, et il faut les entretenir par la suite. On doit consolider ce qu'on a déjà. Le problème c'est que les schémas d'aménagement, en ce moment, ne nous permettent pas d'avoir une vision d'ensemble. »

Trop de municipalités

Des infrastructures et des hôtels de ville, il y en a, en Montérégie. C'est la région du Québec où l'on compte le plus de municipalités : 222. Pas étonnant qu'une soixantaine d'entre elles songent aussi à la fusion.

L'idée fait son chemin à Granby, notamment. Les citoyens du canton, longtemps réfractaires, se laissent maintenant tenter par le taux de taxation de la ville. Celui-ci passera de 1,43 $ à 0,85 cents par 100 $ d'évaluation en janvier 2000. Granby, après sept ans de régime minceur imposé par le maire Michel Duchesneau, aura alors complètement éradiqué sa dette.

C'est si tentant qu'un candidat à une élection partielle dans le canton, Denis Tremblay, faisait de la fusion avec Granby son cheval de bataille cet été ! Une première dans l'histoire de la région.

Pour fêter l'élimination de sa dette, la Ville a même organisé une sorte de grande kermesse populaire, le 21 août. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Pour les propriétaires, ça oui. Mais d'autres ont peur que cette importante baisse de taxes ne profite qu'à eux. Les propriétaires vont-ils pousser l'audace jusqu'à augmenter les loyers et tout empocher, au détriment des locataires et des moins bien nantis ? C'est à craindre.

Plus insidieux encore : le maire Duchesneau est un important promoteur immobilier dans la région, qui prône l'annexion des plus petites municipalités ceinturant Granby. A-t-il simplement mis une table fiscale alléchante pour ses projets futurs, lui qui doit tirer sa révérence de la politique municipale en 2001 ? La question mérite d'être posée.

Déjà en 1999, le maire-promoteur a été l'objet d'une vive controverse. M. Duchesneau a réalisé 100 000 $ de profits en peu de temps à l'aide d'une transaction qui devrait aboutir à un développement domiciliaire de 200 maisons dans un espace boisé de la ville. Levée de boucliers chez les voisins qui veulent conserver l'état naturel des lieux. Et questionnement sur les méthodes du maire.

C'est que le terrain en question a été acheté 101 025 $ du ministère des Transports par un industriel du nom de Maurice Pelletier qui, la même journée, au même prix, l'a revendu à M. Duchesneau. Camouflage ? Le maire-promoteur assure que non. Quelques semaines plus tard, devant l'indignation des voisins, M. Duchesneau s'est défait du terrain pour une somme de… 200 000 $.

Denis Poissant est journaliste au quotidien La Voix de l'Est.

Nord-du-Québec

Mobilisation pour l'exploration minière

NATHALIE TRUCHON

Pour le Nord-du-Québec, l'année 1999 n'aura pas été aussi prometteuse qu'elle l'avait laissé présager en 1998. La région de Chibougamau-Chapais s'est donc mobilisée pour favoriser le développement économique de tous ses secteurs d'activités.

D'abord, c'est par un vaste Symposium minier qui s'est tenu en septembre 1998, à Chibougamau, que les travailleurs de ce secteur et la section locale de l'Institut canadien des mines ont voulu démontrer que le potentiel minier de la région était bien réel et qu'il ne demandait qu'à être développé.

L'événement a réuni plus de 200 participants, prospecteurs, investisseurs et représentants de l'industrie minière. Le Symposium visait à faire connaître l'immensité du territoire et l'énorme potentiel de découvertes que recèle le district minier de Chapais-Chibougamau. Une soixantaine de gisements exploités et l'importante superficie qui reste encore à explorer le prouve. Un tour complet du propriétaire a donc été réalisé.

Cet événement d'envergure connaît toujours des suites heureuses. En effet,il fut suivi de l'annonce, par la ministre déléguée aux Mines et aux Terres, Denise Carrier-Perreault, d'une enveloppe de 5,5 millions sur trois ans. Cette somme servira à stimuler l'exploration minière en profondeur de tous les camps miniers de l'Abitibi, y compris celui de Chapais-Chibougamau.

Quant aux investissements miniers, ils sont passés de 4,5 millions à 14 millions en quelques mois seulement. Cet accroissement majeur fait suite au Symposium et à une tournée de présentations entreprise en 1997 par Soquem, l'intervenant majeur en exploration dans le secteur. Ces initiatives ont permis la signature de dix ententes entre Soquem et six compagnies minières.

Les intervenants du secteur minier espèrent que ces travaux d'exploration mèneront à des découvertes susceptibles d'entraîner l'ouverture de mines dans un avenir rapproché.

C'est en juillet 1999 que la nouvelle tant attendue est enfin arrivée. McKenzie Bay Resources, responsable du gisement de vanadium situé à environ 25 kilomètres de Chibougamau, a annoncé la signature d'une entente d'option avec Cambior, qui exploitera la mine à ciel ouvert. L'ouverture est prévue pour l'an 2003 et fournira quelque 150 emplois directs. D'ici là, Cambior s'est engagé à dépenser quelque quatre millions sur la propriété pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet.

Dans le cas de résultats concluants — ce dont personne ne doute — les travaux de construction seront enclenchés. En réalisant cet investissement, Cambior disposera d'un intérêt de 40 % sur le gîte de vanadium, au même titre que McKenzie Bay Resources. Soquem détient les 20 % restants. Dès le début des opérations de la mine de vanadium, Cambior compte s'accaparer de 10 % du marché et ainsi

produire 6000 tonnes par an. Le dépôt de vanadium est le seul en Amérique du Nord et le deuxième plus important au monde, après celui de l'Afrique du Sud. Selon les relevés géologiques réalisés jusqu'à maintenant, les ressources pourraient être exploitées pendant plus d'une centaine d'années.

La chute du prix des métaux

Le vanadium vient diversifier les ressources du camp minier de Chapais-Chibougamau qui, jusqu'ici, étaient surtout concentrées dans l'or et le cuivre. L'exploitation minière du Des partenaires majeurs pour le vanadium secteur subit les contrecoups de la chute du cours de ces métaux.

Après la fermeture de la mine Copper Rand en 1997 qui avait entraîné la mise à pied d'une centaine de travailleurs, voilà que Ressources MSV annonçait le développement de son nouveau projet, CopperRand 5000, au cours de l'année 1999. Le financement de 40 millions était en voie d'être bouclé grâce à des investisseurs de la région et une institution financière majeure dont le nom n'a pu être dévoilé. Le retrait de cette dernière a malheureusement retardé l'exécution du projet. En juillet 1999, Ressources MSV avait épuisé tous ses budgets d'opération et songeait à procéder au noyage de la mine Copper Rand.

Les forces économiques se mobilisent

L'autre sujet ayant suscité des remous au cours de l'année est celui de la reconnaissance du territoire du Nord-du-Québec lorsqu'il s'agit notamment d'Hydro-Québec et du secteur de la construction. La région est associée à celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour ces deux entités et les gens d'affaires sont d'avis qu'il s'y perd énormément d'investissements. Par exemple, l'obligation pour la main-d'œuvre en construction de détenir une carte de compétence cause bien des maux aux entrepreneurs locaux. Ceux-ci sont souvent obligés de recruter leurs travailleurs dans la région voisine faute de cartes disponibles dans le secteur.

La population souhaiterait également que les retombées économiques engendrées par Hydro-Québec se fassent davantage sentir dans la région, tant au niveau des contrats accordés aux entreprises locales que des employés résidants.

Ces débats ont mené à un Forum économique qui s'est tenu à Chibougamau au printemps de 1999. Les quelque 150 participants, gens d'affaires, élus municipaux, député et ministres, se sont penchés sur cinq problématiques. Il s'agissait pour eux de discuter des façons de maximiser la présence d'Hydro-Québec dans la région, de développer l'industrie forestière, d'assurer la relance de l'industrie minière, de diversifier l'économie locale et de faire reconnaître le caractère distinct de la région pour les travailleurs de la construction.

Pour la majorité de ces thèmes, la création d'une région, d'un bassin propre au Nord-du-Québec, est au cœur des revendications. Le rapport du Forum économique contient près de 150 recommandations qui seront acheminés aux autorités concernées. Un comité technique et économique assure le suivi de ces recommandations. Il se penche également sur la situation de la mine Copper Rand et sur une façon de développer le projet 5000.

Nathalie Truchon est journaliste à l'hebdomadaire La Sentinelle *(Chibougamau).*

L'Outaouais

Turbulente frontière

MATHIEU TURBIDE

En bloquant les ponts de la rivière des Outaouais qui sépare l'Ontario et le Québec, un petit groupe de travailleurs de la construction a étalé au grand jour le malaise qui règne entre les deux provinces voisines en matière de mobilité de la main-d'œuvre.

Le 6 avril 1999, avant même le lever du soleil, près de 300 ouvriers québécois qui travaillent dans les chantiers ontariens mais qui n'ont pas de carte de compétence au Québec, ont investi huit ponts à Hull, Aylmer, Grenville et dans le Pontiac.

Il aura fallu l'intervention de l'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec et une trentaine d'arrestations pour que les protestataires quittent le pont MacDonald-Cartier, où ils s'étaient concentrés.

Ce geste d'éclat de l'Association pour le droit au travail (ADAT) n'avait rien de spontané. Depuis des années, la région frontalière de l'Outaouais subit le choc de deux systèmes de gestion de l'industrie de la construction résidentielle : celui du Québec, réglementé et fortement syndiqué, et celui de l'Ontario, où règne la loi du plus fort et la déréglementation.

Le Québec soutient que son système protège les consommateurs et les travailleurs, alors que l'Ontario y voit un forme de protectionnisme. La discorde a trouvé écho jusque dans la bouche du premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, qui, dans un geste qualifié de pré-électoral, a fait adopter, en mai, une loi limitant l'accessibilité des travailleurs et des entrepreneurs québécois aux chantiers ontariens. La loi, qui se voulait un « miroir » aux exigences sévères du régime québécois pour les travailleurs ontariens, a mis au monde un Bureau de la protection des emplois.

Ce bureau oblige les travailleurs québécois à s'enregistrer, à payer des frais et surtout à prouver leurs qualifications en montrant leur carte de compétence de la Commission de la construction du Québec. Or, la majorité des travailleurs québécois œuvrant en Ontario n'en ont pas et ne peuvent en obtenir, faute de place dans le système contingenté du Québec. Malgré des prises de bec entre les premiers ministres Bouchard et Harris et des négociations plus ou moins intenses entre les deux gouvernements, la discorde n'était toujours pas réglée, quatre mois après le blocus des ponts.

Visa le ciel, choqua le voisin

Quelques mois auparavant, c'est en tentant d'attirer les regards des Ontariens que le Casino de Hull, propriété du gouvernement québécois par l'entremise de sa Société des casinos, s'est attiré l'ire des citoyens de Hull et des environs.

La maison de jeu avait en effet allumé trois puissants projecteurs qui balayaient en permanence le ciel de la cité hulloise. Le Casino devenait du coup visible à des

kilomètres à la ronde. L'objectif avoué par le directeur marketing de la maison de jeu : mieux situer le Casino dans l'esprit des visiteurs provenant d'Ottawa puisque les indications sur les panneaux routiers de la capitale ne mentionnent que très peu la ville de Hull et la rive québécoise.

S'en suivit un tollé de protestations de résidants avoisinants, d'astronomes amateurs et même de conseillers municipaux des villes voisines. Forcés par la pression populaire, les dirigeants de la Société des casinos éteignirent leurs projecteurs à la fin juillet 1998.

Fusion des hôpitaux : 83 médecins remettent leur démission

L'automne allait être difficile pour le gouvernement de Lucien Bouchard et pour le ministre de la Santé, Jean Rochon. En Outaouais comme ailleurs au Québec, les fusions d'établissements de santé ne se font pas sans heurts. Ainsi, le regroupement du Centre hospitalier régional de l'Outaouais (CHRO), de Hull, et du Cente hospitalier de Gatineau (CHG) en un seul établissement (Centre hospitalier des vallées de l'Outaouais – CHVO) a provoqué une crise qui a presque paralysé le CHG, qui dessert une population de près de 150 000 habitants. Une soixantaine de médecins de Gatineau ont signé une lettre de démission lorsqu'ils ont pris connaissance du plan visant à transférer la majeure partie du service d'orthothérapie et de traumatologie (blessures graves,accidents, etc.) de Gatineau vers Hull. Selon eux, ce transfert aurait condamné le pavillon de Gatineau à devenir un immense centre d'accouchements. Il aura fallu l'intervention et la médiation d'un médecin respecté, le D[r] Raymond Carignan, directeur de l'Institut de cardiologie de Montréal, pour que les médecins gatinois acceptent de participer à la fusion, moyennant des garanties de services à Gatineau. L'incident n'en a pas moins écorché Jean Rochon et Lucien Bouchard, surtout dans l'opinion publique, à la suite de l'intervention *in extremis*, presque simultanée, du premier ministre pour régler un cas similaire mais non semblable dans sa propre circonscription, à Jonquière.

Du sang neuf pour libéraux et péquistes

En novembre 1998, l'élection provinciale au Québec a créé en Outaouais plus de remous que les trois précédentes réunies. D'abord, l'équipe libérale, omniprésente dans ce bastion fédéraliste, a voulu changer de visage avec l'arrivée de Jean Charest.

Ainsi, le député de Hull, Robert LeSage, a décidé de prendre sa retraite après quelques entretiens avec le nouveau chef. Peu de temps après, c'est la députée de Chapleau, Claire Vaive, qui tire sa révérence, comme on lui a demandé pour faire place à du sang neuf.

Le professeur et constitutionnaliste réputé Benoît Pelletier remplacera M[me] Vaive dans Chapleau, alors que le conseiller municipal hullois Roch Cholette se dirigera vers le siège de Robert LeSage, dans Hull. Mais c'est après l'élection que l'équipe péquiste a subi sa part de bouleversements. L'un des doyens de l'organisation du PQ en Outaouais, Sylvain Simard, qui avait dû s'exiler dans la circonscription de Richelieu en 1994 pour se faire élire, a été désavoué par le premier ministre Lucien Bouchard.

M. Simard, qui était jusque là, ministre des Relations internationales et ministre responsable de l'Outaouais, ne passera même pas le cap du conseil des ministres, perdant ainsi sa fonction de « parrain » de

l'Outaouais. Un nouveau venu au cabinet, Joseph Facal, député de Fabre et ministre des Relations intergouvernementales canadiennes, lui succédera comme représentant ministériel des cinq circonscriptions de l'Outaouais, toutes occupées par des députés libéraux.

Mathieu Turbide est journaliste au quotidien Le Droit.

Québec

Une autre déception olympique

JULIE LEMIEUX

Le rêve olympique a une fois de plus monopolisé l'actualité dans la Vieille Capitale au cours de la dernière année. Mais une fois de plus, le réveil a été brutal et douloureux.

Gonflés d'espoir, transportés par un référendum régional démontrant un appui de 77 % de la population, les leaders de la candidature de Québec 2010 se sont toutefois butés aux ambitions sans bornes de leur principal adversaire, Vancouver.

L'équipe de la Colombie-Britannique ne s'est pas gênée pour jouer la carte politique, pour rappeler aux membres votants de l'Association olympique canadienne (AOC) que l'avenir était plutôt incertain dans la Belle Province. Et les efforts pervers de Vancouver ont porté fruit. Car le 21 novembre 1997, à Toronto, l'AOC a voté pour cette ville de l'Ouest, laissant un goût amer dans la bouche des citoyens de la région de Québec.

L'échec a été d'autant plus difficile à avaler que le résultat du vote n'a été connu qu'au lendemain des élections provinciales, au début de décembre. Arguant que la décision de l'AOC pouvait influencer le vote des Québécois, le gouvernement fédéral est intervenu auprès de l'Association pour qu'elle retarde l'annonce du choix de la ville gagnante. Une décision qui a mis le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, dans tous ses états.

Revers de médaille olympique

La Ville a donc fait une croix sur son projet olympique, préférant se tourner vers l'organisation de son 400e anniversaire, qui aura lieu en 2008. Mais elle ne s'est pas pour autant débarrassée du dossier. Car quelques semaines plus tard, le scandale olympique de Salt Lake City venait éclabousser toutes les villes candidates aux Jeux d'hiver de 2002.

Québec a aussitôt clamé sa virginité. Jamais les leaders de la candidature n'avait transgressé les règles du Comité international olympique (CIO). Jamais ils n'avaient offert de cadeaux démesurés aux membres du CIO. Invoquant la malhonnêteté de l'équipe de Salt Lake City, le maire L'Allier a même écrit une lettre à Juan Antonio Samaranch pour lui demander de rembourser les dépenses de la Société des Jeux d'hiver de Québec 2002. Une demande qui lui a été évidemment refusée.

Une enquête du quotidien *Le Soleil* a d'ailleurs permis de constater que la Vieille Capitale n'a pas toujours joué selon les règles afin d'obtenir les faveurs des membres du CIO, en 1995. Les dirigeants ont en effet tenté de répondre aux demandes des seigneurs des anneaux, en les aidant à obtenir des visas d'entrée prolongée et des statuts de résidents permanents. Des cadeaux d'une plus grande valeur que celle permise par le CIO auraient aussi été distribués aux membres votants.

Des démissions à la STCUQ

Le printemps de 1998 avait été difficile pour les usagers du transport en commun, qui avaient été plongés bien malgré eux dans une chicane persistante entre le syndicat des employés de garage et les dirigeants de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ). Et il a fallu attendre plusieurs mois avant que le calme ne revienne au sein de l'organisme.

En fait, il a fallu attendre les conclusions de la commission d'enquête de l'ex-juge René Beaudry, à la fin de l'été, pour profiter d'une certaine accalmie dans ce dossier. Le rapport, très dur envers les dirigeants de la STCUQ, a mené à la démission du directeur général, Steve Cameron, et du président de la Société, Claude Larose. Les deux hommes ont été remplacés respectivement par Normand Carrier et par le conseiller de la Ville de Québec, Claude Cantin. Depuis leur nomination, il semble que le climat de travail se soit quelque peu amélioré. Mais la nouvelle convention collective entre les employés de garage et la Société n'a pas encore été négociée.

Des relations tendues à Sainte-Foy

Les chicanes se sont faites de plus en plus nombreuses à Sainte-Foy, en 1998. Chicane sur les modifications à l'affichage commercial, chicane sur les orientations budgétaires... et chicane sur la pertinence de demeurer membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Au terme de cette dernière prise de bec, les huit conseillers indépendants ont forcé la Ville de Sainte-Foy à déserter les rangs de l'UMQ, imposant du même coup à la mairesse Andrée Boucher de renoncer à son poste de première vice-présidente de l'organisme.

Malgré ce revers important, la mairesse n'a pas baissé les bras et demeure une référence dans le monde municipal de la région de la Vieille Capitale. Appuyée par les autres maires de la banlieue de Québec, elle mènera une opposition féroce au projet de fusions proposé par le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, en juin 1999.

Ce dernier souhaite que toutes les villes de la rive-nord se regroupent en une seule municipalité, ce qui est hors de question pour les autres élus de la Communauté urbaine de Québec. Un débat qui risque de faire couler beaucoup d'encre au cours de la prochaine année.

Rodin attire les foules

1998 aura été une année touristique record dans la région de Québec. L'exposition Rodin du Musée du Québec a en effet attiré 526 000 visiteurs — selon les chiffres officiels — et permis aux hôteliers d'afficher complet pendant tout l'été. À lui seul, le Musée peut s'attribuer le mérite d'avoir entraîné une hausse de 9,1 % de la fréquentation des attraits touristiques de la région.

Le Salon du livre renaît de ses cendres

Après 18 mois d'absence, le Salon international du livre de Québec est revenu en force en avril 1999, au grand plaisir de la population. Pas moins de 37 000 visiteurs se sont présentés aux tourniquets du Centre des congrès de Québec afin de rencontrer les 425 écrivains et les 725 éditeurs qui ont participé à l'événement. Un succès inespéré pour les nouveaux organisateurs, qui n'ont eu que sept mois pour préparer le Salon.

Dirigée par le libraire Denis Lebrun, la corporation responsable des salons précédents s'était fait hara-kiri, le 1er mars 1998, après avoir tenté de déplacer définitivement la manifestation culturelle à l'automne. Affirmant que cette saison était consacrée au Salon du livre de Montréal, les éditeurs avaient décidé de boycotter l'événement, ce qui avait poussé les organisateurs à jeter l'éponge.

Une autre équipe, supervisée par le directeur général de la Bibliothèque nationale du Québec, Philippe Sauvageau, a toutefois pris la relève et prouvé qu'il était possible de rentabiliser le Salon au printemps.

Julie Lemieux est journaliste au quotidien Le Soleil.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Beaucoup d'espoir dans la transformation de l'aluminium

CAROL NÉRON

Avec un taux de chômage de 12,4% en juin 1999, le Saguenay–Lac-Saint-Jean pouvait se vanter de rééditer, pour la deuxième fois seulement depuis 1987, une performance digne de mention au chapitre de l'emploi. Les Saguenéens et les Jeannois doivent-ils se réjouir pour autant de cette bonne nouvelle, qui prend en grande partie son origine dans le chantier de construction de l'usine Alcan à Alma (2,2 milliards)? Pas vraiment.

D'autant plus que dans l'agglomération-baromètre de Chicoutimi- Jonquière, le taux de chômage est passé de 12,9% en juin 1998 à 12,2%, exactement un an plus tard. Ce léger gain n'aura pas été suffisant pour éviter au Saguenay–Lac-Saint-Jean de se retrouver une fois de plus en tête du classement des régions métropolitaines canadiennes en matière de chômage!

Selon le ministère des Ressources humaines du Canada, la situation économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, malgré cette faible performance, s'améliore tout de même. Il y a certes place pour un certain optimisme; mais il ne faut pas s'attendre à ce que le taux de chômage baisse sous la barre des 10% à court ou moyen terme. À moins d'être le théâtre d'un autre projet d'envergure, cette région devra

donc se résigner une fois de plus, d'ici les prochaines années, à composer avec un nombre de chômeurs au-dessus de la moyenne nationale.

Un problème structurel

Fondamentalement, le problème réside dans la structure industrielle du Saguenay-Lac-Saint-Jean où vivent environ 300 000 personnes. De l'avis des économistes, cette structure n'est pas suffisamment diversifiée et développée. Trop peu d'entreprises se spécialisent dans la seconde transformation, tandis que le travail saisonnier demeure toujours la principale caractéristique de l'exploitation des ressources naturelles constituées notamment par la forêt.

Bien que faible, la progression de l'emploi dans la région a commencé au second trimestre de 1998. Avec les industries de la construction, du commerce et du transport, le nombre de personnes « occupées » affichait en juin 1999, par rapport au volume enregistré à la même époque l'année précédente, une progression de 4,6 %. Plus de la moitié de la population en âge de travailler occupait un emploi en mars, avril et mai 1999 ; cette croissance timide se caractérisait cependant par sa robustesse alors que l'emploi à temps complet revendiquait tous les nouveaux postes. Ce phénomène a même entraîné, sur une période de 12 mois, un recul des effectifs des emplois à mi-temps.

Notons qu'en juin 1998, le taux de chômage atteignait 14,8 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le défi de la transformation de l'aluminium

Conséquence directe de la construction de l'usine Alcan à Alma, le défi de la transformation de l'aluminium aura été en 1998 au centre de tous les débats économiques au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À ce sujet, l'élément le plus encourageant concerne l'ouverture du dossier relatif à l'implantation dans la région du Conseil national de la recherche scientifique (CNRS). Ce projet, piloté par le député de Chicoutimi aux Communes, André Harvey (PC), en collaboration avec l'UQAC et le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA), est déjà rendu à un stade passablement avancé. L'objectif poursuivi consiste à mettre l'organisme fédéral directement à contribution, sur place, afin de doter le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une expertise originale devant lui permettre de s'inscrire activement dans le créneau de la transformation du métal gris.

Au mois de mai 1999, dans le contexte de la venue prochaine au Saguenay–Lac-Saint-Jean du CNRS, le ministre fédéral du Développement régional, Martin Cauchon, annonçait, à l'Université du Québec à Chicoutimi, la création d'une carte technologique de l'aluminium.

Le chantier d'Alma

Tandis que les éléments se mettaient en place pour provoquer la naissance d'une véritable industrie de transformation de l'aluminium, les travaux de construction de l'usine Alcan à Alma connaissaient quant à eux un certain ralentissement...

En raison de la mésentente concernant le partage des tâches sur le chantier, les travaux ont été interrompus pendant plusieurs semaines au printemps de 1999. L'affaire aura pris des proportions suffisamment grandes pour inquiéter sérieusement la haute direction d'Alcan et les décideurs socioéconomiques locaux. Finalement, tout est rentré dans l'ordre mais

non sans que les tribunaux soient saisis de l'affaire.

Plus de 1700 personnes s'activaient en juin 1999 sur le chantier almatois de la multinationale de l'aluminium. À cette date, l'état d'avancement des travaux se situait dans les 15 %. Cette usine d'électrolyse aura une capacité annuelle de 375 000 tonnes. À l'annonce du projet, en février 1998, les travaux devaient s'échelonner sur 40 mois. Malgré l'intermède quelque peu orageux du printemps dernier, il semble bien que cet échéancier sera respecté, la mise en opération des premières cuves étant prévue pour l'automne 2000.

Le projet d'aluminerie d'Alma s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance d'Alcan. Cette usine remplacera celle d'Isle-Maligne également située à Alma (d'une capacité annuelle de 75 000 tonnes, cette dernière a été fermée au cours des derniers mois, en avance sur le programme prévu à l'origine). Une fois le projet complété, Alcan portera à 1,9 million de tonnes sa capacité de production annuelle d'aluminium primaire.

Nuages sur les pâtes et papiers

L'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean repose sur l'aluminium et les pâtes et papiers. Si les choses tournent rondement dans le premier secteur d'activité, notamment depuis les cinq dernières années, le second suscite régulièrement de nombreuses inquiétudes chez les décideurs locaux.

Dans l'ensemble, le secteur des pâtes et papiers a connu une bonne année en 1999, tant au Saguenay qu'au Lac-Saint-Jean. Ce qui n'est pas suffisant toutefois pour éloigner définitivement de l'horizon les nuages gris qui ont tendance à s'y regrouper depuis un certain temps.

La fragilité caractérisant cette industrie trouve son illustration dans les atermoiements ayant entouré le projet d'investissement de 128 millions à l'usine Kénogami d'Abitibi-Consol. Après plusieurs années d'hésitations qui ont presque conduit à la fermeture de son installation jonquiéroise, cette compagnie a finalement décidé d'investir dans un programme de rénovation, lequel peut être considéré comme fort modeste compte tenu de l'ampleur originale du projet. Cette initiative rassure cependant le milieu... même si elle se traduira pas une perte d'emplois !

La première phase du projet de rénovation (48 millions), qui comprend l'achat d'un équipement hautement spécialisé (une enrouleuse) sera terminé à la fin de 1999. Les mises à pied interviendront dans le cours de la seconde phase des rénovations. De 1200 qu'il était il y a quelques années seulement, le nombre d'employés sera de moins de 500 au moment du démarrage de l'usine rénovée en février 2001.

PME : espoir et déception

Une grande partie de l'avenir de l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean repose désormais sur ses PME. L'industrie primaire n'embauche plus. Certes, elle rénove et investit quelquefois massivement mais, dans le cours de réalisation de ses divers projets, elle effectue également des mises à pied. La seule exception notable des dernières années est représentée par Alcan ; la multinationale créera environ 200 emplois à sa nouvelle usine d'Alma. Il faudra sans doute attendre encore fort longtemps avant que pareille manne ne se manifeste de nouveau !

La petite et moyenne entreprise se voit donc confier une lourde responsabilité. Dans ce secteur d'activité, les parcours les

plus éclatants voisinent avec des échecs ou des espoirs déçus plus ou moins douloureux. À côté d'une réussite telle Chlorophyle Haute-Technologie (vêtements de sport), le sort de Microvel (voiture électriques), une entreprise de Jonquière qui suscitait beaucoup d'intérêt au Saguenay–Lac-Saint-Jean jusque tard en 1998, prend l'allure d'un véritable désenchantement.

À l'aube du XXI[e] siècle, le Saguenay–Lac-Saint-Jean tente de convaincre ses PME d'investir dans la seconde transformation. À ce chapitre, les choses vont plutôt bien dans le secteur forestier mais elles pourraient encore s'améliorer. Tous les regards se tournent maintenant vers l'aluminium, et la meilleure manière de transformer sur place ce métal produit notamment par Alcan.

Carol Néron est journaliste au journal Le Quotidien..

Montréal

La politique municipale	**499**
Les Anglo-Québécois	**505**
Les équipes professionnelles	**508**

LA POLITIQUE MUNICIPALE

La résurrection de Pierre Bourque

KATHLEEN LÉVESQUE

Pierre Bourque a fait mentir toutes les prédictions, les analyses, les sondages et a surtout anéanti les espérances de ses adversaires. Le mal-aimé des médias ressuscite le premier novembre 1998 avec en main un deuxième mandat politique pour mener Montréal jusqu'en 2002.

En campagne électorale, Pierre Bourque s'est montré constant, ignorant les critiques et misant sur ce qu'il fait le mieux, soit le travail de terrain. En quelques mois, il s'est imposé comme le candidat à battre. Il a changé de discours. M. Bourque ne se présentait plus comme une bête traquée en quête de compassion ; il avait désormais un discours triomphaliste.

Ses principaux adversaires à la mairie, Jean Doré, Jacques Duchesneau et Michel Prescott, ont été avares de promesses, parlant d'efficacité de gestion et de pacte fiscal. Ils ont mené une campagne terne, alignant des chiffres indigestes et n'offrant aucun espoir.

Plus l'échéance du scrutin approchait, plus il devenait évident que les trois principaux partis d'opposition, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), Équipe Montréal et Nouveau Montréal, s'apprêtaient à diviser le vote et ne pourraient donc pas déloger de l'hôtel de ville Équipe Bourque/Vision Montréal. Pierre Bourque apparaissait le seul bénéficiaire de cette bousculade à la mairie.

De plus, MM. Doré, Duchesneau et Prescott ont été lents à se brancher sur le mode électoral. Leur offensive de dernière minute n'a pas survécu au déclenchement des élections provinciales à une semaine du scrutin.

Dès lors, l'espace médiatique réservé à Montréal est tombé en chute libre, tout comme l'attention de la population. Les sources de financement se sont taries et l'exil des armées de bénévoles s'est fait sentir.

Quelques jours auparavant, Jean Doré a pris tout le monde par surprise, y compris son propre parti, en évoquant son possible retrait de la course à 10 jours du scrutin, question de favoriser l'unification de l'opposition à Pierre Bourque.

D'aucuns ont associé le geste à une trahison même si dans l'entourage de M. Doré, on tentait de recoller les pots cassés en expliquant qu'il s'agissait d'abord et avant tout de piquer à vif le sens civique des Montréalais. Des discussions ont été amorcées et vite abandonnées avec Jacques Duchesneau. Jean Doré s'est ravisé, entraînant les candidats de sa

formation politique dans une défaite presque totale.

Le premier novembre 1998, Pierre Bourque balaie Montréal fort de 44,3 % des voix. Jacques Duchesneau prend la deuxième place, loin derrière avec 26,3 %. Michel Prescott suit avec 14,3 %. Jean Doré se classe en quatrième place avec seulement 10 % des voix.

État des partis

Après une campagne électorale pendant laquelle l'opposition à Pierre Bourque s'est écartelée, l'essoufflement des différents partis se fait sentir. La première démonstration de cette situation a lieu au conseil municipal.

Le petit groupe de conseillers municipaux siégeant à l'hôtel de ville n'a aucune cohésion. Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) avec quatre candidats élus, dont le candidat à la mairie Michel Prescott, décroche le titre d'opposition officielle mais son action au conseil reste assez léthargique.

Équipe Montréal, véhicule politique par lequel l'ancien maire Jean Doré a tenté un retour, ne réussit qu'à faire élire deux conseillers municipaux. Il en va de même pour Nouveau Montréal, dirigé par l'ancien chef de police Jacques Duchesneau. La Coalition démocratique de Montréal est réduite à sa plus simple expression avec un seul représentant. L'équipe d'opposition est complétée par trois élus indépendants.

Au cours des premiers mois de 1999, les partis d'opposition tentent de panser leurs plaies chacun dans leur coin. Jean Doré prend une retraite définitive alors que Jacques Duchesneau affirme d'abord qu'il est là pour rester mais rapidement, il prend ses distances de la chose municipale.

De ce contexte de torpeur, résulte une absence navrante de l'opposition dans les débats qui animent la Ville de Montréal. C'est notamment le cas dans l'épineux dossier de l'éventuelle réforme de la fiscalité et des structures municipales.

Écorchés politiquement, le RCM, Équipe Montréal et Nouveau Montréal sortent également des élections avec des dettes importantes. En cumulant la dette électorale et celle liée aux opérations, le RCM traîne un passif de 148 727 $. Équipe Montréal fait face à une ardoise de 589 731 $. Chez Nouveau Montréal, le déficit s'élève à 368 562 $. Équipe Bourque / Vision Montréal ne fait pas exception mais la note est moins salée : 78 467 $.

En juin 1999, les conseillers Hélène Fotopulos et Sammy Forcillo, d'Équipe Montréal, lancent un cri d'alarme à leurs collègues du conseil municipal. Ils font un bilan désastreux du travail « en rangs dispersés » et à « l'efficacité douteuse » de l'opposition. Ils proposent donc d'unir leurs forces, question d'offrir une résistance politique à Pierre Bourque.

Les douze élus d'opposition décident de collaborer par-delà les affiliations partisanes lors des assemblées du conseil municipal pour défendre des positions communes. Il s'agit vraisemblablement d'un prélude à un regroupement. Des discussions dans ce sens sont enclenchées au cours de l'été 1999 dans le but de ne pas diviser le vote d'opposition lors du prochain scrutin de 2002.

Style de Pierre Bourque

Avec sa réélection, le style de Pierre Bourque se raffermit. D'abord, ses rapports avec les médias se font plus distants. Il prend également ses distances de la gestion quotidienne des opérations de Montréal et

voyage beaucoup (dont deux fois en Chine). Dans l'un et l'autre cas, c'est le président du comité exécutif, Jean Fortier, qui est à la barre du navire.

À son arrivée au pouvoir en 1994, M. Bourque avait annoncé qu'il faciliterait le développement économique dans la ville notamment en simplifiant l'émission des permis (pour la construction et la rénovation, par exemple) et la bureaucratie municipale, en général. Il s'engageait à ce que la Ville de Montréal soit un véritable levier pour les gens d'affaires.

C'est dans cette veine que les premiers mois de 1999 ont clairement démontré que les promoteurs ont dorénavant une oreille attentive à l'hôtel de ville. En contrepartie, la voix des citoyens semble y avoir de moins en moins d'écho.

Si les principales instances de consultation publique ont été abolies dès le début du premier mandat de M. Bourque, il s'agit maintenant d'une tendance lourde ; les élus ont même vu leur temps de parole réduit au conseil municipal. La multiplication de projets immobiliers en dérogation au plan d'urbanisme (Ferme sous les noyers, Habitat Chambord, Redpath) suscite de nombreuses critiques dans la population, qui n'ébranlent aucunement l'administration Bourque-Fortier.

On admet d'ailleurs que le plan d'urbanisme ne guide plus les choix de l'administration. Cette dernière souhaite avoir la souplesse nécessaire pour travailler au cas par cas selon « les beaux projets » qui lui seront présentés. Du même souffle, l'administration Bourque entend revoir de fond en comble le plan d'urbanisme.

Une « vision confuse »

En janvier 1999, *Le Devoir* rend public le rapport dévastateur de la direction générale de la Ville de Montréal sur la gestion du maire Pierre Bourque. Daté de novembre 1998, le document fait un constat sévère. « L'organisation est profondément sclérosée sous l'angle de la gestion », peut-on y lire. Le rapport souligne que « la vision de la Ville est confuse et souvent dysfonctionnelle, la culture organisationnelle est archaïque et favorise la sectorisation, la méfiance et la résistance ».

Devant l'état lamentable de l'institution montréalaise, la direction générale propose un plan de transformation complet de la machine administrative. Mais le projet, soumis au maire Bourque, est mort-né.

N'étant plus dans les bonnes grâces de l'administration Bourque, le directeur général Gérard Divay s'est fait aviser que son contrat prenait fin en septembre 1999. Après ce sursis, la municipalité lui a offert la direction de l'Institut international de gestion des grandes métropoles, une nette rétrogradation.

Réforme-fusion

La solution attendue et promise à maintes reprises d'un pacte fiscal pour Montréal prend une nouvelle allure au printemps 1999. Le terme lui-même disparaît pour faire place à une réforme de la fiscalité et des structures municipales.

Le dépôt du rapport de la Commission sur les finances et la fiscalité municipale (Commission Bédard) à la mi-avril assène un électroc à la région montréalaise. On y propose entre autres la fusion des 29 municipalités de l'île de Montréal en trois ou cinq villes. Il y est également recommandé de procéder à un regroupement et un renforcement des structures suprarégionales.

Devant la crainte que le gouvernement du Québec impose ses vues, la région montréalaise devance le rapport Bédard et

lance des propositions dans la cacophonie. La présidente de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Vera Danyluk, présente un projet à titre personnel qui entraînerait l'abolition de la CUM.

Elle préconise la création d'une instance régionale élective dont les champs de compétence seraient entre autres le transport en commun, le développement économique et l'aménagement du territoire.

L'Union des maires de la banlieue de Montréal suggère plutôt l'établissement d'une Commission de développement du Grand Montréal décisionnelle composée des actuels maires et conseillers municipaux.

À la fin du mois de mai, Pierre Bourque lance à son tour sa proposition, en recyclant l'idée qu'il avait présentée mais en vain au gouvernement du Québec deux ans plus tôt : faire de Montréal, « une île, une ville ». Deux semaines plus tard, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, rejette du revers de la main le projet. Il semble que la crainte de voir Montréal devenir une ville bilingue justifie le refus même d'aborder la question.

Pierre Bourque réplique qu'il n'entend pas abandonner l'idée. À la fin juin, il entame sa tournée annuelle des quartiers de Montréal avec la volonté de convaincre la population. Il promet un débat pour l'automne 1999.

Entre-temps, Mme Harel dit favoriser plutôt une nouvelle instance supramunicipale avec des membres élus au suffrage universel. Cette structure, qui se substituerait à la CUM et à quelque 54 organismes régionaux, couvrirait un vaste territoire de 107 municipalités.

Du coup, Québec pourrait instaurer une fiscalité d'agglomération, soit par le partage de la croissance de l'assiette fiscale des municipalités, soit par la mise en place de redevances de développement, obligeant les promoteurs immobiliers à inclure dans le prix de vente d'une maison neuve une partie des coûts de construction des écoles à venir, par exemple.

Affaire Weiner

Le chef de l'opposition officielle, le conseiller municipal Michel Prescott, lance en mai 1999 des accusations lourdes de conséquences à l'endroit de son collègue Gerry Weiner. Documents de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec en main, M. Prescott soutient que M. Weiner est un promoteur immobilier qui a soumis à la Ville de Montréal un projet commercial et résidentiel qui ne peut se réaliser sans des changements de zonage autorisés par le comité exécutif où siège Gerry Weiner.

De plus, ce dernier aurait trompé la population en omettant d'indiquer que lui et son épouse dirigent la compagnie 3391 981 Canada inc. et ses quatre filiales. De fait, sa déclaration d'intérêts pécuniaires ne mentionne rien de tel, même si la loi pour assurer la probité des élus municipaux l'y oblige.

À la suite de ces révélations, Michel Prescott dépose une plainte auprès de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel. Une vérification administrative s'amorce. À la mi-juin, la ministre Harel remet le dossier entre les mains de son collègue de la Sécurité publique, Serge Ménard. Une enquête de la Sûreté du Québec est aussitôt enclenchée.

Selon les résultats de l'enquête menée par l'escouade des crimes économiques, une action devant les tribunaux pourrait être menée pour destituer M. Weiner.

Devant ces allégations de conflit d'intérêts et de déclaration d'intérêts pécuniaires incomplète, Gerry Weiner clame son innocence et le maire Pierre Bourque le maintient à son poste au sein du comité exécutif. « Au meilleur de ma connaissance, le 9 décembre 1998, le jour où j'ai signé la déclaration des intérêts pécuniaires, je ne détenais plus aucun intérêt dans des biens immobiliers situés à Montréal ou sur le territoire de la CUM, à l'exception de ma résidence », s'est borné à dire M. Weiner.

Le Centre Molson

Une bataille juridique de première importance s'engage en mars 1999 au Tribunal administratif du Québec (TAQ). Molson conteste l'évaluation foncière de son amphithéâtre, construit sans fonds publics au coût de 235 millions et qui n'en vaudrait plus que 35.

Les enjeux financiers de ce dossier sont énormes tant pour Molson que pour la Ville de Montréal, qui craint que son édifice fiscal soit ainsi ébranlé. Si le TAQ donnait raison à Molson, Montréal devra peut-être rembourser plus de 50 millions en taxes foncières (de 1996 à 1999) et intérêts. De plus, les recettes de la municipalité risquent d'être amputées de quelque huit millions récurrents car Molson pourrait ne devoir payer que moins d'un million par année.

L'administration montréalaise se dit prise en otage dans un débat dont le fond ne la concerne pas, soit l'avenir du hockey professionnel. L'un des arguments des propriétaires du Centre Molson est que le club Le Canadien est en compétition avec les autres villes de la Ligue nationale de hockey où le fardeau fiscal des équipes est quasi nul.

Les audiences devant le TAQ ont démarré en montagnes russes. La multiplication des objections préliminaires a amené les débats à ne véritablement commencer qu'en avril. Au cours de ces quelques mois d'audiences, chacune des parties a gagné quelques points. Molson a réussi à convaincre les commissaires d'étudier la valeur du Canadien en plaidant que le Centre Molson est accessoire dans l'exploitation d'une franchise, que l'amphithéâtre n'a aucune vie utile sans les joueurs de hockey.

La Ville de Montréal et la Communautaire urbaine de Montréal ont obtenu que Molson soit tenue à une certaine transparence alors que l'entreprise voulait faire à huis clos le débat juridique sur la valeur confidentielle des documents présentés et la nécessité d'entendre certains témoignages en ordonnant leur non-publication.

Après la relâche estivale, la reprise des audiences était prévue pour l'automne 1999.

Le technodôme des frères Reichmann

La célèbre famille Reichmann projette de construire à Montréal un vaste parc d'amusement intérieur combinant loisirs technologiques, cinéma, salles de spectacles, sports. Le projet de 900 millions de dollars, Destination Technodôme, devait à l'origine être érigé à Toronto.

À la mi-avril 1999, Heathmount A.E. Corporation, dirigée par les Reichmann, a signé une entente de partenariat avec la Société générale de financement pour réaliser le projet. Dès lors, des démarches ont été entreprises auprès de la Société du port de Montréal pour acheter le terrain convoité de 1,8 million de pieds carrés, qui inclut le quai Bickerdike.

L'organisme fédéral a promis d'étudier le dossier avec célérité. Ultimement, la décision de la Société du port de Montréal devra être entérinée par le Conseil du trésor.

Les Reichmann ont indiqué qu'ils souhaitaient que les travaux débutent dès le printemps 2000 afin de permettre l'ouverture du parc d'amusement deux ans plus tard.

Kathleen Lévesque est journaliste au quotidien Le Devoir.

Scission à Alliance Québec

JEAN DION

Fondé dans la foulée de la montée du souverainisme au Québec et de l'application des lois linguistiques, le lobby des anglophones, Alliance Québec, a connu sa pire année depuis sa fondation. Refusant le radicalisme de son président, William Johnson, un groupe de dissidents a fondé une association rivale, Coalition Québec.

William Johnson n'avait pas posé sa candidature à la direction d'Alliance Québec pour passer inaperçu et poursuivre la routine. Son intention était de brasser la cage, et brassé il l'a, pour le meilleur et pour le pire. L'organisme de défense des intérêts des anglophones du Québec a ainsi connu les douze mois les plus turbulents de son histoire, qui l'ont porté à l'avant-scène de l'actualité mais lui ont aussi fait encourir un profond schisme.

Élu à la fin de mai 1998 — par huit voix seulement, 135 contre 127 — président d'AQ, M. Johnson, promettait une approche beaucoup plus musclée dans la promotion des droits de la communauté anglophone. Poussé par une augmentation de 40 % du membership de l'Alliance survenue dans la foulée de sa candidature, il proposait une plate-forme en six points, comprenant notamment la reconnaissance de l'anglais comme l'une des langues officielles du Québec et la revendication de l'accès universel à l'école anglaise.

Selon un sondage publié à ce moment-là par *The Gazette*, plus de 80 % des Anglo-Québécois appuyaient ses thèses. Associé à l'aide « radicale » du lobby anglophone, il se retrouvait cependant seul de son camp au sein du conseil exécutif de l'Alliance et en minorité au sein du bureau de direction.

Le 24 juin, jour de la Fête nationale, M. Johnson fait fi de l'avis de plusieurs de ses collègues et des accusations de provocation lancées par ses adversaires et il participe à la marche populaire suivant le défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal. Il y est invectivé, bousculé, et il reçoit finalement une tarte à la crème au visage, gracieuseté des « entartistes », un groupe spécialisé dans l'attribution de ce type de châtiment à des personnalités publiques. La police le force dès lors, au nom de sa propre sécurité mais contre son gré, à se retirer de la manifestation.

Campagne pour l'affichage en anglais

La rentrée d'automne marque une première opération d'éclat pour Alliance Québec sous sa nouvelle gouverne. Début septembre 1998, William Johnson écrit à quelque 80 grandes chaînes de commerces afin de les enjoindre d'afficher en anglais

dans les limites prévues par la loi ; des magasins à rayons et des banques sont principalement visés. En cas de refus, est-il précisé, une campagne de boycottage sera déclenchée.

Le 24 septembre, environ 200 sympathisants se joignent à M. Johnson et manifestent, sous bonne surveillance policière, devant la succursale du magasin Eaton au centre-ville de Montréal. Dans les jours qui suivent, d'autres actions semblables ont lieu, devant chez Eaton rue Sainte-Catherine (où 500 personnes se réunissent) et dans l'ouest de l'île.

La démarche semble d'abord porter fruits : à la veille de la première manif, la maison Eaton fait part depuis Toronto de son intention de réviser sa politique en matière de langue d'affichage. Mais les choses n'iront pas très loin. « Alarmé » par la situation, le premier ministre Lucien Bouchard convoque à son bureau, dans les jours qui suivent, les dirigeants d'Eaton et d'autres chaînes comme La Baie, Sears et Wal-Mart, afin de les inciter à « ne pas céder aux intimidations d'un radical comme M. Johnson » et à « ne pas rompre la paix linguistique ».

Les grandes surfaces temporisent jusqu'à ce que le 3 octobre, Alliance Québec annonce un changement de cap : la campagne de boycottage est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Officiellement, M. Johnson affirme que « la donne a changé. Le mouvement de boycottage s'adressait aux consommateurs, pour les inviter à protester contre les établissements qui ne respectent pas leur langue. Maintenant, on livre une bataille politique, et on ne veut pas entraîner les magasins dans une bataille politique. »

Il annonce aussitôt que la bataille du lobby anglo-québécois se poursuivra sur le terrain de l'éducation, devant les tribunaux. Plus tard, il déclarera aussi qu'il ne voulait pas exacerber les tensions linguistiques à l'aube d'élections provinciales — qui furent effectivement déclenchées peu après.

La discorde s'installe

Si les prises de position et les gestes de M. Johnson sont loin de faire l'unanimité au sein de la société québécoise, elles ne rallient pas non plus tout le monde à la direction d'Alliance Québec. À compter du printemps 1999, les dissensions internes, présentes depuis le début du mandat, vont en s'accroissant. Elles s'ajoutent au mécontentement de certaines associations régionales et de groupes membres, dont plusieurs quittent l'Alliance au fil des mois.

En février, John Trent, professeur de science politique à l'Université d'Ottawa, annonce qu'il se porte candidat à la présidence de l'Alliance. Il veut être la voix des « modérés », s'opposant à l'approche Johnson davantage axée sur l'« affrontement ».

Mais de toute évidence, les tentatives de faire élire comme délégués au congrès annuel d'AQ, qui a lieu fin mai 1999, des personnes favorables à M. Trent, y compris celles d'un groupe formé d'anciens jeunes du Parti Égalité et baptisé Greater Quebec Movement, restent insuffisantes. L'avance de M. Johnson ne paraît jamais véritablement compromise.

C'est au début de mai, après des mois de chicanes, de querelles intestines, de menaces de poursuites et autres accrochages, que la rupture se concrétise. Dix-huit des 40 membres du bureau de direction, ayant à leur tête le président du conseil d'administration, Harold Chorney, démissionnent en bloc — quatre autres avaient déjà claqué la porte, ce qui porte le

total à 22 — en dénonçant M. Johnson, ses méthodes, son intransigeance. « Nous ne quittons pas Alliance Québec, c'est Alliance Québec qui quitte Bill Johnson », résume alors M. Chorney.

Une « nouvelle ère »

William Johnson, de son côté, minimise l'importance de ces départs, associant les démissionnaires à la vieille garde et arguant qu'ils son éloignés de la base et incapables de mobiliser qui que ce soit. Il annonce une nouvelle ère pour l'Alliance, « la meilleure de son histoire ».

Peu après la vague de désistements, John Trent se retire de la course à la présidence. Les démissionnaires, pour leur part, annoncent la formation d'un nouvel organisme, Coalition Québec, revendiquant à ses débuts quelque 400 membres.

Réélu sans opposition au congrès annuel de la fin mai 1999, et ne comptant cette fois que des supporters au sein de la haute direction d'AQ, M.Johnson indique qu'il remettra à l'ordre du jour « le théâtre de guérilla » et met en branle une série de recours judiciaires visant un accès élargi à l'école anglaise. Il annonce du même coup que l'Alliance devra plus que doubler ses effectifs au cours de l'année à venir, faute de quoi il remettra sa démission ; une promesse semblable avait été faite lors de sa première élection, mais il attribue à l'obstruction faite par ses rivaux au bureau de direction l'impossibilité de la réaliser.

En juillet 1999, William Johnson a la voie libre et il jouit des pleins pouvoirs, mais un groupe concurrent a vu le jour. Plus que jamais, la communauté anglo-québécoise affiche sa division : Alliance Québec recrute le gros de ses effectifs dans le Grand Montréal — là où le mouvement partitionniste s'est fait le plus bruyant — alors que l'approche du « dialogue » avec la majorité francophone est privilégiée dans les régions.

Parallèlement, une lutte s'annonce pour le nerf de la guerre : la subvention de plus de 920 000 $ que verse annuellement le ministère du Patrimoine canadien à Alliance Québec et qui forme l'essentiel de son budget de fonctionnement. Coalition Québec veut sa part, et Ottawa devra trancher dans ce dossier délicat. Le début de l'an 2000 sera déterminant pour la suite des choses.

Jean Dion est journaliste au quotidien Le Devoir.

Une équipe en sursis et l'autre qui se cherche

JEAN DION

Tandis que les Expos se demandent s'il vont déménager ou rester là, comme dit la chanson, le Canadien, lui, reste là mais il ne vit pas ses meilleures années. Au plan du sport professionnel, Montréal a déjà connu mieux.

Délais, défaites, désertions. S'il fallait résumer la dernière année des Expos de Montréal, trois mots suffiraient. Le sursis s'est prolongé, les succès sur le terrain se sont faits plutôt rares et les spectateurs et les partisans ont boudé l'équipe et son stade.

Dire que les Expos sont en sursis est pratiquement devenu un cliché, mais comme beaucoup de clichés, celui-ci traduit la réalité. À la fin de juillet 1999, le dossier du maintien du club à Montréal et de la construction d'un nouveau stade à ciel ouvert au centre-ville n'était toujours pas réglé, une décision finale étant alors promise pour le mois de septembre.

D'échéance en échéance

Les Expos n'en étaient pas à leur premier report d'échéance, loin s'en faut. Une première date butoir avait été fixée au 30 juin 1998 par le président, copropriétaire et commandité de l'équipe, Claude Brochu, mais, devant la difficulté de trouver 100 millions de dollars auprès du milieu d'affaires montréalais, elle avait été repoussée au 30 septembre. Cette nouvelle date « ferme, très ferme », au dire de M. Brochu, avait été réitérée lors de la venue à Montréal du président de la Ligue nationale de baseball, Leonard Coleman, puis du commissaire du baseball majeur, Bud Selig, ce dernier ayant souligné que l'érection d'un nouveau stade était la condition *sine qua non* du maintien des Expos à Montréal.

À l'expiration du délai, on était toutefois encore dans l'incertitude. C'est alors que des bouleversements surviennent. Le 7 octobre, au terme d'une réunion des actionnaires, le président du conseil d'administration des Expos, Jacques Ménard, annonce que Claude Brochu a accepté de se retirer ; ce dernier était devenu relativement impopulaire et la suspicion grandissait quant à son réel désir de ne pas voir l'équipe déménager. En accord avec les autorités du baseball majeur, il est donc convenu d'un nouveau délai de cinq mois pour racheter les parts de M. Brochu (7,6 % de l'ensemble), tenter d'attirer de nouveaux investisseurs afin de recapitaliser la franchise et élaborer un plan d'affaires susceptible de convaincre les gouverne-

ments de participer financièrement au sauvetage de l'équipe.

L'attente du sauveur

Parallèlement, les médias se livrent à une surenchère de rumeurs quant à l'identité de celui qui permettra de relancer le projet ; quantité de noms sont évoqués, dont ceux de Charles Bronfman et de Serge Savard, mais rien de tout cela ne se matérialisera.

De fait, en octobre, le club viendra plutôt près de perdre son membre le plus aimé du public, le gérant Felipe Alou, à qui on fera comprendre qu'il lui est loisible de discuter avec d'autres équipes étant donné le statut précaire des Expos ; seule une intervention *in extremis* de Jacques Ménard évitera qu'Alou n'accepte une offre des Dodgers de Los Angeles.

Le 18 février 1999, trois semaines avant la nouvelle échéance, les actionnaires des Expos tiennent une nouvelle conférence de presse : cette fois, ils expriment leur ras-le-bol et dénoncent Claude Brochu qui, selon eux, bloque tout développement du dossier. On lui a offert 15 millions, soit légèrement plus que sa part réelle — la valeur aux livres de l'équipe est estimée à 150 millions —, mais il appert que M. Brochu exigerait une clause prévoyant une compensation ultérieure si la franchise est vendue à un prix supérieur (probablement autour de 280 millions).

En des termes pas toujours polis, les actionnaires demandent publiquement à M. Brochu d'agir en bon citoyen et de partir. Ils appellent également le baseball majeur à intervenir en qualité de médiateur. C'est que tant que cette affaire n'est pas réglée, M. Brochu demeure le dirigeant effectif de l'équipe et aucun nouvel investisseur ne peut se pointer.

Du même coup, les actionnaires affirment avoir trouvé quelque 125 millions pour recapitaliser l'équipe, dont 75 millions auprès de Jeffrey Loria, un marchand d'art de New York qui s'engagerait à garder l'équipe à Montréal. Tout du long, et c'était encore vrai à la fin juillet 1999, M. Loria est cependant resté le personnage fantôme de l'histoire : malgré plusieurs passages à Montréal, il n'a jamais donné une seule entrevue aux médias, prétextant que les autorités du baseball majeur exigent la plus stricte confidentialité dans tous les dossiers de ventes d'équipes.

Par la suite, les choses ont progressé, quoiqu'à petits pas. En mars, le gouvernement du Québec, qui avait toujours catégoriquement refusé toute implication dans l'aventure, a annoncé un investissement annuel de huit millions de dollars (jusqu'à concurrence de 20 ans), somme puisée dans les budgets de promotion touristique, afin de financer les intérêts d'un emprunt de 100 millions. Ottawa, de son côté, s'est dit disposé à céder à bon prix le terrain où serait éventuellement construit le nouveau stade. Stade dont, incidemment, la facture a été réduite de 250 à 175 millions après acceptation de nouveaux plans — le projet soumis par la firme Axor a été retenu ; cela doit toutefois être approuvé par le baseball majeur, qui risque de trouver ces 175 millions insuffisants pour un stade de calibre majeur.

Fin juillet donc, le mystère persistait quant à l'avenir des Expos. Claude Brochu était toujours en poste. Outre M. Loria, d'autres investisseurs se sont montrés intéressés, parmi lesquels Stephen Bronfman et Jean Coutu, mais peu de détails ont filtré. Bud Selig a indiqué qu'il voulait laisser au groupe de Jacques Ménard tout le temps nécessaire pour réaliser un montage

financier adéquat. On devait en apprendre davantage en septembre, à l'issue d'un énième délai.

À la traîne

Par ailleurs, sur le terrain, la situation n'a guère évolué. Contrairement à ce qui était devenu une habitude, les Expos n'ont perdu aucun joueur de premier plan pendant la morte saison, mais ils n'en ont acquis aucun non plus. Un espoir est venu en septembre 1998 du renouvellement du contrat du voltigeur étoile Vladimir Guerrero (28 millions US pour cinq ans), qui a ajouté son nom à ceux du lanceur Ugueth Urbina, du receveur Chris Widger et du voltigeur Rondell White comme Expos à long terme.

Mais la très jeune formation, qui a vu sa masse salariale passer de neuf à 18 millions US, a continué de connaître de gros problèmes sur le plan sportif. En 1998, les Expos ont bouclé le calendrier avec une fiche de 65 victoires et 97 défaites, à 41 matchs de la tête dans la division Est de la Ligue nationale. À la fin de juillet 1999, ils montraient le pire dossier des ligues majeures, 37 victoires et 61 défaites, 22 matchs derrière les Braves d'Atlanta.

Ce rendement médiocre, ajouté à tout le mal que la direction des Expos a dit du Stade olympique, a évidemment eu un effet sur l'affluence aux matchs. En 1998, l'équipe n'a attiré que 914 717 spectateurs, le pire total depuis son arrivée au Stade en 1977. En 1999, elle en était à 516 015 entrées après 55 programmes, pour une moyenne d'un peu moins de 9400 spectateurs par match.

Canadien : Corey démissionne

Autre équipe, autres misères. Le Canadien de Montréal jouit d'un prestige auquel ne pourront jamais prétendre les Expos, mais lui aussi aura subi pendant la dernière année sa large part de revers.

Sur la glace, le Tricolore a connu une saison en dents de scie, comptant plus de bas de que de hauts. Pour la deuxième fois en cinq ans, il a raté les séries éliminatoires, terminant le calendrier régulier au onzième rang de l'Association de l'Est avec une fiche de 32 victoires, 39 défaites et 11 matchs nuls, pour 75 points, de sorte que les appels au congédiement du directeur général Réjean Houle se sont faits plus nombreux que les encouragements à l'équipe.

Quelques semaines avant la fin de la saison, le Canadien s'est par ailleurs soulagé de gros salaires en échangeant deux de ses meilleurs attaquants, Mark Recchi (à Philadelphie) et Vincent Damphousse (à San Jose) ; ceux-ci étaient en passe d'acquérir le statut de joueurs autonomes.

Les salaires. L'argent. Encore une fois, il a beaucoup été question d'argent en marge du hockey montréalais.

D'abord, le président du Canadien, Ronald Corey, a poursuivi sa croisade en faveur d'une aide gouvernementale aux équipes canadiennes de la Ligue nationale de hockey. De concert avec ses collègues d'Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver, M. Corey a réitéré que seules des exemptions fiscales consenties aux six franchises canadiennes leur permettraient de concurrencer leurs rivales américaines avantagées par l'appui de l'État, le taux de change du dollar et une structure fiscale moins lourde. En juin, le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, a convoqué une réunion au sommet comprenant les dirigeants de clubs, le commissaire de la LNH Gary Bettman, le président de l'Association des joueurs Bob Goodenow et les

représentants des villes et provinces concernées. Rien de concret n'en est toutefois sorti, et un nouveau meeting était prévu en août 1999.

Dans la même veine, le Canadien s'est retrouvé devant le Tribunal administratif du Québec après avoir contesté l'évaluation foncière du Centre Molson faite par la Communauté urbaine de Montréal. La brasserie Molson, propriétaire du Canadien, a fait valoir que l'édifice, construit au coût de 235 millions de dollars il y a quatre ans — entièrement avec des fonds privés — et évalué en 1999 à 177,6 millions, ne vaudrait plus que 35 millions. Il va sans dire qu'une baisse considérable du compte de taxes de l'amphithéâtre surviendrait si le Tribunal tranchait en faveur de Molson. À l'été 1999, cette cause était toujours pendante (voir l'article de Kathleen Lévesque en page 499).

Parallèlement, Molson a annoncé pour le dernier exercice une perte d'exploitation de l'ordre de 3,8 millions de dollars dans son secteur sports et spectacles, comparativement à un bénéfice de 2,9 millions l'année précédente. L'entreprise a attribué cette chute à la hausse des coûts liés au hockey, mais ses dirigeants ont répété, et dix fois plutôt qu'une, que le Canadien n'était pas à vendre.

Enfin, le 31 mai, Ronald Corey a annoncé sa démission, effective le 31 juillet. Président du Canadien depuis 1982, gagnant de deux coupes Stanley en 1986 et 1993, père du Centre Molson, il a déclaré qu'il voulait, à 60 ans, passer plus de temps avec sa famille et mener une vie plus paisible. Mais il s'en est trouvé plusieurs pour soupçonner qu'on lui avait plutôt poliment demandé de quitter son poste.

Jean Dion est journaliste au quotidien Le Devoir.

Index des noms et des principaux thèmes

Abénakis, 63, 164, 313, 315
Abitibi (et Abitibi-Témiscamingue), 89, 99, 101, 133-134, 149, 219, 245, 315, 459-461, 486
Abitibi Consolidated, 219, 358, 469, 494
Académie de Musique du Québec, 238
Acadiens, 20
Accord de Charlottetown, 94, 270
Accord du Lac Meech, 86, 91, 376
Accord multilatéral d'investissement (AMI), 274
Accueil Bonneau, 215, 218
ACFAS, 381, 389
Acquelin, José, 413
Action démocratique du Québec, 86, 93, 215, 219, 221, 262, 319-320, 333, 338-340
Action française (L'), 53, 113
Action libérale nationale (ALN), 82
Action nationale (L'), 76, 232
Action socialiste, 88
Adam, Jean-Pierre, 445
Adoption, 140
Affaires (Les), 373
Agriculture, 37, 44, 47, 53, 97-98, 102, 104, 110, 211, 331, 357-358
Air Canada, 105
Alcan, 102, 218, 353, 360, 492-494
Alcool (et alcoolisme), 168-171
ALENA (Accord de libre-échange), 109, 238, 281, 291
Algonquins, 63, 164, 313, 315, 460-461
Alliance Atlantis, 422
Alliance laurentienne, 88
Alliance Québec, 61, 203, 212, 234, 274, 505-507
Allnut, David, 66, 77
Alou, Felipe, 215, 509
Ambulanciers, 205, 240, 270
Amérindiens, 63, 163-165, 460-461
Angelil, René, 224, 435
Angell, Harold, 81
Angenot, Marc, 382
Angers, François-Albert, 52, 66
Angleterre (et Grande-Bretagne), 19, 37, 47-48, 50, 98-100, 102, 105, 209, 322
Anglo-Québécois (Anglais, Anglos, anglophones), 18, 19, 47-50, 52, 61, 65, 90, 95. 107, 505-507
Apollinaire, Guillaume, 114
Apôtres de l'amour infini, 233, 477
Aquin, Hubert, 118
Arbour, Louise, 239
Arcand, Denys, 64
Archambault, Gilles, 119-411
Argerich, Martha, 432
Arpin, Roland, 305
Arte, 418
Assathiany, Pascal, 396-398
Assistance (sociale, publique, secours direct), 37, 40, 80, 86, 101-102, 147, 187-190
Association des libraires du Québec, 240, 399
Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), 396, 398
Assurance-chômage, 82, 271
Assurance-médicaments, 263, 271, 301, 332
Astral Communications, 223, 239, 417, 421-423
Attikameks, 63, 164, 313
Aude, 411
Auger Marie, 412
Autochtones, 63, 126, 163-165, 241, 313-318,
Avortement, *Voir Interruption volontaire de grossesse*
Axworthy, Lloyd, 279
Aznavour, Charles, 435

Baby boom (et baby boomers), 29, 43, 87, 104, 108-109, 134, 195
Baillargeon, Jean-Paul, 61
Banque canadienne nationale, 106

Banque de Montréal, 105
Banque du Canada, 39, 367
Banque nationale du Canada, 110
Banque provinciale, 106
Banque Royale, 105
Barbeau, Marcel, 215
Barbeau, Victor, 236
Barcelo, François, 213
Baril, Marcel, 227
Bariteau, Claude, 382-383
Barnabé Richard (affaire), 222
Barrette, Antonio, 84
Bas-Saint-Laurent, 76, 101, 133-134, 468-470
Basile, Jean, 118
Baudelaire, Charles, 112-113
Baulu, Roger, 203, 235
BCE, 422
Beattie, Jim, 215
Beauchemin, Jacques, 66, 71
Beauchemin, Yves, 120
Beaudoin, Louise, 206, 279, 288-289, 292, 386, 407, 431
Beaudry, René, 491
Beaugrand-Champagne, Paule, 375
Beaulieu, Carole, 375
Beaulieu, Mario, 214
Beaulieu, Victor-Lévy, 119, 210
Beausoleil, Claude, 121
Béchard, Claude, 341
Bédard, Denis (et rapport Bédard), 233, 267, 282-287, 464, 501, 502
Bédard, Myriam, 218
Bégin, Hélène, 361
Béland, Claude, 371-372, 465
Bélanger, Madeleine, 471
Bélanger, Martin, 427
Bélanger, Yves, 111
Bélanger-Martin, Luc, 351
Bell, 223, 235
Bellavance, Marcel, 29, 32
Belleau, André, 119
Benjamin, Jacques, 69, 71
Bentey, Edward, 204, 227
Berger, Michel, 434
Bergeron, Gérard, 17, 66
Bergeron, Lucie, 219
Bergeron, Marc, 229
Bernard, Pierre, 423
Bernier, Jovette, 114
Bertrand, Jean-Jacques, 88-89
Bertrand, Roger, 212
Bessette, Gérard, 118
Bessette, Julien, 230
Bettman, Gary, 510
Bibliothèque nationale du Québec, 492
Biennale de Montréal, 429-430
Bilinguisme, 160-162
Binamé, Charles, 406
Biondi, Ferdinand, 209
Birnbaum, David, 203
Bismuth, Nadine, 413
Bissonnette, Jacques, 413
Bissonnette, Lise, 205-206, 239, 376-377
Black, Conrad, 75, 95, 374-375
Blackburn, Ulric, 238
Blais, André, 320-321
Blais, Marie-Claire, 118
Blais, Yves, 220-221, 319
Blanchet, Manon, 216
Bloc populaire canadien, 83, 92
Bloc québécois, 86-87, 94, 209, 322, 350, 384-385
Bloomfield, Percival, 220
Boilard, Jean-Guy, 307
Boily, Robert, 95
Bombardier, 110, 213, 228, 469, 470
Bombardier, Danièle, 472
Bombardier, Denise, 411, 418
Borduas, Paul-Émile, 215, 225
Bosco, Monique, 120, 412
Bostchorichvili, Elena, 412
Bouchard, Gérard, 56, 66, 76, 381, 383-384
Bouchard, Lucien, 85-86, 94, 204, 208-209, 212, 217, 221, 224, 227-229, 232, 236-239, 243, 252, 261-267, 272-273, 276-281, 282, 288-290-292, 296, 299, 320, 340-341, 345, 349-350, 384-385, 399, 442, 464, 470, 472, 489, 506
Bouchard, Renel, 484
Boucher, André, 491
Boucher, Claude, 471
Boucher, Maurice «Mom», 220, 306-307
Boucher, Rénald, 371
Bouchette, Errol, 53
Boudreau, Walter, 221
Bouliane, Marc, 464

Bourassa, Henri, 76, 206, 376
Bourassa, Robert, 77, 86, 89-91, 94-95, 109, 206, 211, 345
Bourgault, Pierre, 88
Bourque, Pierre, 217, 232, 499-503
Bourses du millénaire, 277, 296, 336
Bouthillier, Guy, 234, 385
Boutros-Ghali, Boutros, 209
Bouvier, François, 407
BPC, 223
Bran Van 3000, 436
Brassard, André, 209
Brassard, Jacques, 212, 218, 472
Brault, Jacques, 118
Brault, Michel, 245, 406
Bray, Edmond, 205
Briand, Manon, 209, 406
Brien, Roger, 236
Brind'Amour, Yvette, 423
Brochu, André, 120-121
Brochu, Claude, 208, 508-510
Bronfman, Charles, 509
Bronfman, Paul, 405
Bronfman, Stephen, 509
Brossard, Nicole, 121
Brosseau, Daniel, 225
Brunelle, Claude, 340
Budget (Québec), 363-367
Bureau, Stéphan, 419

Cadieux, Anne-Marie, 406
Caféine, 436
Cailloux, Marcel, 236
Caisse de dépôt, 57-58, 66, 88, 107, 109, 221, 232, 346-347
Caldwell, Gary, 45, 61-62, 66, 77
Cameron, Steve, 491
Canada français (Le), 484
Canadair, 102
Canadien (Le), 238, 503, 508, 510-511
Canadien National, 105, 216
Cantin, Claude, 491
Caouette, Réal, 86
Cardin, Serge, 209
Carette, Roger, 448
Carignan, Raymond, 489
Carle, Gilles, 222
Carpentier, Josée, 70
Carrier, Normand, 491
Carrier, Roch, 119, 216
Cartier, Georges-Étienne, 73
Cartier-Perreault, Denise, 486
Cascades, 110, 468, 474
Casino de Charlevoix, 240
Casino de Hull, 488-489
Casino de Montréal, 204, 211, 214, 393
Castonguay, Charles, 159, 199
Castonguay, Claude, 264, 303, 305, 348, 350
Cazin, Jocelyne, 225
Cazzetta, Giovanni, 308
Centre canadien d'architecture, 207
Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval (CHARL), 479
Centre hospitalier de Gatineau (CHG), 489
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM,), 302, 305
Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke (CHUS), 206
Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL), 206, 212
Centre hospitalier régional de l'Outaouais (CHRO), 489
Centre Molson, 238, 503, 511
Centre-du-Québec, 133-134, 248, 462-463
Centres locaux de développement (CLD), 443-446, 449, 452, 457
CFCF, 33, 223
Chabot, Louise, 67
Chalifoux, Denis, 341
Chamberland, Pierre, 118
Champagne, Maurice, 217
Champigny (librairies), 240, 400
Charbonneau, Hubert, 67
Charbonneau, Jean-Pierre, 291
Charbonneau, Robert, 117
Charest, Jean, 94, 215-216, 221, 262, 265, 272, 277, 281, 320, 340, 345-346, 350, 385, 489
Charlebois, Robert, 414, 435
Charron, Claude, 420
Charron, François, 121
Charron, François, 413
Chartrand, Michel, 217
Chaudière-Appalaches, 133-134, 463-465
Chen, Ying, 120, 397, 411-412

Chevrette, Guy, 204, 207-208, 212, 314-317, 321, 443-444, 461, 461, 472
Chicoutimi, 89, 134-135, 238, 284, 391, 484, 492-493
Cholette, Robert, 489
Chômage, 101, 180-182
Chopin, René, 113
Chorney, Harold, 506-507
Chouinard, 426
CHRC, 203
CHRC, 227
Chrétien, Jean, 276-277, 279-280, 290, 481
Chung, Ook, 397
Ciaccia, John, 210
Ciné Cité, 230
Cité Libre, 224
Ciupka, Richard, 406
CJPX, 433
CKAC, 33, 209, 216
CKCH, 227
CKCV, 203
CKVL, 422
Clark, Joe, 214, 280
Clauses «orphelin» (d'exclusion), 270-273
Clément, Mario, 418
Clément, Sophie, 209
Cléroux, Pierre, 273
Cléroux, Pierre, 483
Cliche, David, 216, 221
Cloutier, Eugène, 117
Cloutier, Raymond, 394, 425
Coalition démocratique de Montréal, 500
Coalition Québec, 507
Coallier, Jean-Pierre, 433
Cocciante, Richard, 211, 236
Code du travail, 83, 88, 103, 237, 270
Coleman, Leonard, 508
Colin, Jean-Pierre, 284-287
Collège des médecins du Québec, 211, 301-302
Colocs, 436
Comeau, Paul-André, 229
Comeau, Robert, 67
Commerce (*revue*), 223
Commission Bélanger-Campeau, 94
Commission d'accès à l'information, 229, 236
Commission des accidents du travail, 79
Commission des eaux courantes, 79
Commission des liqueurs, 79, 99
Commission des services juridiques, 240
Commission des utilités publiques, 79
Commission scolaire de Montréal, 203, 297
Communauté urbaine de Montréal (CUM), 283, 285, 502, 503
Comte, Auguste, 18
Comtois, Ulysse, 428
Confédération, 20, 51, 73, 86
Conseil de la langue française, 67
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), 212, 217, 226, 417-418, 420-422
Conseil de presse, 420
Conseil de recherche industriel du Québec (CRIQ), 88
Conseil des ministres, 328-330, 334
Conseil du statut de la femme, 90, 240
Conseil économique et social, 83
Consommation (biens durables), 191-194
Constitution canadienne (AANB), 82, 84, 86, 91, 207, 276, 289, 293
Construction, 355, 359
Copps, Sheila, 230, 279, 288, 408-409, 431
Corbach, 436
Corbeil-Laramée, Micheline, 308
Corey, Ronald, 238, 510-511
Cornellier, Louis, 381
Corona (Théâtre), 214
Corriveau, Hugues, 413
Côté, Marc-Yvan, 300
Côté, Pierre F., 232
Côte-Nord. 104, 133-134, 149, 245, 316, 353, 466-467
Cotroni, Paolo Paul, 208
Coulombe, Guy, 209
Coutu, Jean, 509
Couture, Marcel, 239
Crédit agricole, 82, 84, 101
Criminalité (infractions), 312
Cris, 63, 77, 90, 164-165, 313-314, 460
Crise (Grande Dépression de 1929), 25, 29, 32, 36, 38, 42, 54, 73, 76, 80, 100-102, 111, 114-115
Crise d'Octobre, 89-90, 242
Cross, Richard, 89-90
CTCC (Confédération des travailleurs catholiques du Canada), 76
Cyr, Gilles, 121, 413

Cyr, René-Richard, 423
Czarnocki, Dan, 45, 66

Daigle, Amédée, 238
Daigle, Léo, 220
Dalpé, Paul-Émile, 238
Danse (compagnies), 425-427
Dantin, Louis, 112
Danyluk, Vera, 502
Daviau, Diane-Monique, 411
David, Paul, 231
De Courcy, Diane, 203
De Gaulle, Charles, 88, 397
Delage, Cyrille, 215
Delaney, Franklin, 219
Demers, Guy, 413
Députés, 324-326
Deriennic, Jean-Pierre, 398
Derome, Bernard, 419
Desautels, Denise, 411
Desautels, Michel, 218, 418
Deschênes, Jean-Guy, 67
Desclos, Jean, 416
Descôteaux, Bernard, 206, 376
Desjardins (Mouvement et Caisses), 105, 110, 230, 465
Desjardins, Richard, 230, 408, 436, 450
Desmarais, André, 374
Desmarais, Paul, 374
DesRochers, Alfred, 113-114
DesRoches, Roger, 121
Desruisseaux, Pierre, 398
Deuxième Guerre mondiale 18, 21, 24, 25, 29, 35, 42,43, 45, 51, 54-55, 82. 84, 95, 102, 115, 352
Devoir (Le), 76, 205-206, 224, 234, 239, 303, 376-377, 381, 383-385, 429, 501
Deyglun, Henri, 203
Déziel, Jean-François, 427
Dickinson, John, 111
Dion, Céline, 224, 435
Dion, Jacques, 238
Dion, Stéphane, 235, 274, 276, 279, 281, 382, 385
Dion, Yves, 407
Dionne-Marsolais, Rita, 234, 264, 335
Divay, Gérard, 232, 501
Divorce, 147-151, 187, 189
DJ A Trak, 437
DJ Ram, 437
Djelem, 435
Dominicains, 54
Dominion Textile, 105
Dominique, Richard, 67
Dor, Georges, 242
Doré, Jean, 204, 217, 499-500
Dorion, Hélène, 121, 413
Doublage (cinéma), 407-408
Drapeau, Jean, 226
Droit (Le), 236
Drouin, Denis, 235
Drucker, Michel, 435
Drummondville, 54, 219
Dubé Kathleen, 427
Dubeau, Angèle, 221
Dubmatique, 436
Dubois, Claude, 211, 435
Dubuc, Alain, 303, 376
Duceppe, Gilles, 234, 350, 384
Ducharme, Réjean, 113
Ducharme, Réjean, 118
Duchesne, Louis, 149, 199
Duchesneau, Jacques, 217, 499-500
Duchesneau, Michel, 471, 485
Dufour, Yvon, 227
Dufresne, Jacques, 415
Dufresne, Pierre, 227
Dugas, Clermont, 455, 468
Duguay, Normand, 341
Dumont , Fernand,19,20, 51, 67, 75, 381, 384, 416
Dumont, Mario, 86, 94, 215, 221, 262, 271, 320-321, 340
Duplessis, Maurice, 17, 19, 39, 42-43, 56, 73-74, 81-86, 105, 483
Dupré, Louise, 413
Dupuis, Jean-Pierre, 351
Durand, Catherine, 436
Durivage, Simon, 420
Durocher, René, 33, 43, 51, 55, 67, 70, 96, 111, 415
Durocher, Sophie, 418
Dussault, Anne-Marie, 418
Dutoit, Charles, 229, 431-432

Eaton, 210, 212, 506
Éboulements, Les, 218, 264
École des hautes études commerciales (HEC), 53, 72, 80
École nationale de théâtre du Canada, 244
École nationale de Théâtre, 208
Eden-Towle, Mark, 427
Éducation, 20, 37, 40, 43, 44, 48, 53, 83-84, 88-89, 94, 103-105, 111, 126-128. 171-174, 193, 231, 237, 271, 293-298
Église anglicane, 19
Église catholique, 19, 47, 51, 54, 80, 82-84, 228
Elbaz, Michael, 67
Élections municipales, 217, 499-500
Élections provinciales, 221, 261-262, 319-323, 333-334
Élie, Robert, 117
Elle Québec, 375
Emploi-Québec, 239
Éoliennes, 205
Équipe Montréal, 217, 499-500
Équité salariale, 268, 270, 295
Espérance de vie, 130, 154, 166-168
Estrie, 133, 256, 470-473
État-providence, 38, 63, 73, 82, 85, 103, 105-106, 108-109, 187, 198, 387
États-Unis, 19, 47, 50, 54-55, 79, 100, 102, 115, 121, 195, 206, 209, 263, 281, 284, 291-292, 310, 322, 352, 367, 373, 384, 385, 395, 396, 409, 435
Etc Montréal, 429
Éthier-Blais, Jean, 119
Ex-Centris, 238, 404
Expo 67, 88
Expos (Les), 208, 214, 508-510

Fabian, Lara, 434
Facal, Joseph, 212, 230, 490
Faguy, Allen, 340
Faillites (entreprises), 357
Falardeau, Jean-Charles, 18, 19, 50, 52-53, 57, 67-68
Falardeau, Pierre, 231, 402-403
Famille, 31, 128, 148-157, 197
Famous Players, 403-404
Faucher, Albert, 43, 50, 68
Fécondité, 56, 72, 136-140, 196-197
Fédération des médecins spécialistes, 227
Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), 219, 376
Femmes,
- activité (taux), 32, 178-179
- droit de vote, 81, 83
- députées, 87
- émancipation, 32, 88, 103
- revenus, 127-128
Ferland, Jean-Pierre, 435
Ferron, Jacques, 113, 118
Ferron, Marcelle, 215
Festival d'Ottawa, 432
Festival de clavecin de Montréal, 433
Festival de théâtre des Amériques (FTA), 424
Festival des films du monde (FFM), 208, 407
Festival international du film de Québec (FIFQ), 407
Festival Western de Saint-Tite, 481
Fidec, 225
Filiatrault, Denise, 209, 235, 402
Flahiff, Robert, 232, 307-308
FLQ (Front de libération du Québec), 59, 89-90, 224
Folch-Ribas, Jacques, 120
Fondation Bronfman, 220
Fonds de solidarité, 110, 217, 240, 349, 400
Forcé, Michel, 198
Forcillo, Sammy, 500
Forêts (industrie),37, 57, 79, 97, 358, 450, 454-455, 459, 467-469
Forster, Kurt W., 207
Fortier, André, 416
Fortin, Andrée, 61, 67-68
Fortin, Gérald, 67, 76, 451
Fortin, Pierre, 399
Fortin, Robert, 413
Fotopoulos, Hélène, 500
Fournier, Claude, 222
Fournier, Daniel, 64-65, 68
Fournier, Guy, 212
Fournier, Jules, 113
Fournier, Monique, 472
France, 47, 102,112, 115, 121, 143-144, 195, 209, 215, 265, 279, 288-289, 291, 391, 397, 398, 407, 410, 411, 434, 435
Francœur, Joseph-Napoléon, 52

Francœur, Lucien, 121
Francophonie (Organisation), 229, 279
Fraser, Graham, 95
Fréchette, Jean-Marc, 121
Frenette, Christiane, 219
Fumaroli, Marc, 391, 395

Gagné, Florent, 209, 233, 309
Gagné, Gilles, 19, 68
Gagné, Stéphane, 306-307
Gagné, Suzanne, 413
Gagnon, Alain, 381
Gagnon, Nicole, 46, 52, 68, 75, 77, 415
Gagnon, Serge, 415
Galbraith, John K., 74
Garceau, Philippe, 480
Garderies, 94, 262, 270
Garneau (librairies), 240, 400
Garneau, Michel, 413
Garneau, Sylvain, 118
Garon, Jean, 464
Garou, 434
Gaspésie,76, 133-134, 149, 196, 207, 468-470
Gaudreau, Lynda, 427
Gaudreau, Vital, 467
Gauthier, Claude, 242
Gauthier, Louis, 119
Gauthier, Mariette, 226
Gauthier, Philippe, 209
Gauvreau, Pierre, 214-215
Gazette (*The*), 61-62, 68, 70, 204-205, 375, 505
Gélinas, Gratien, 229, 244
General Motors, 218, 476
Genest, Jean-Guy, 95
Genov, Nikolai, 198
Gérin-Lajoie, Paul, 289
Girard, François, 216, 406
Girard, Jacques, 232
Girard, Mario, 412
Girouard, Gaétan, 225, 420
Giroux, André, 117
Globe and Mail (*The*), 346, 373-374
Godbout, Adélard, 39, 43, 81-83, 103, 105
Godbout, Clément, 211
Godbout, Jacques, 118, 411
Godin, Gérald, 118, 206, 242
Godin, Pierre, 95
Gouin, Lomer, 75, 78-81, 97
Goupil, Linda, 234, 464
Gow, James Iain, 96
Grand-Maître, Pierre, 460
Grandbois, Alain, 115, 116, 118
Grande Bibilothèque du Québec, 206, 390, 392
Grande noirceur, 17
Grignon, Claude-Henri, 113-114
Gros Mené, 437
Groulx, Lionel, 19, 53, 113, 233, 415
Groupe Jean Coutu, 209
Gruda, Agnès, 376
Grun, Bernard, 68, 73
Guèvremont, Germaine, 115
Guilbault, Élise, 209
Guilde des Musiciens du Québec, 236, 434
Guimond, Olivier, 73, 235
Guimond, René, 219

Habermas, Jürgen, 382
Hamelin, Jean, 68, 81
Harel, Louise, 274, 282-283, 285-286, 443, 446, 448-449, 502
Harvey, André, 493
Harvey, Jean-Charles, 114
Hebdomadaires, 375
Hébert, Anne, 115-116, 411, 413
Hébert, Bruno, 120
Hells Angels, 220, 306-307-308
Héma-Québec, 213
Hémon, Louis, 112-113, 451
Hénault, André, 475
Hénault, Gilles, 118
Henderson, Keith, 340
Henripin, Jacques, 68
Herald (*The*), 205
Hexagone (L'), 117-118, 120, 245
Hobsbawm, Eric, 68, 74-75
Hockey News, 373
Holdsworth, Derick. C., 111
Homicides, 64, 170
Hôpital chinois, 234
Hôpital de Montréal pour enfants, 206
Hôpital Royal Victoria, 203
Hôpital Sainte-Justine, 206
Hôtel-Dieu de Chicoutimi, 203
Hour, 375

Hudon, Pascal, 232
Hughes, Everett C., 54-55, 68, 75
Hull, 80, 89, 134-135, 284, 442, 484, 488-489
Hurons, 63, 164, 313
Hydro-Québec, 57-58, 65, 83, 88, 103, 107, 109, 180, 220, 229, 233, 240, 246-250, 253-256, 316, 332, 346, 353, 361, 364, 376, 465, 471-472, 478, 484, 487

IBM, 235
Ici, 375
Identité québécoise, 23,
Île-aux-Coudres, 65
Images du nouveau monde, 407
Immigration (et immigrants), 95, 98-99, 104, 107, 129, 134, 143-144, 160, 162-163
Inégalités, 126, 185, 187, 197
Infirmières, 241, 304-305
Innus, 313-316
Institut de cardiologie de Montréal, 231
Institut de généalogie Drouin, 206
Internet, 17
Interruptions volontaires de grossesses (IVG), 140-141
Inuits, 63, 77, 163-165, 313, 315, 317
Issenhuth, Jean-Pierre, 121

Jacob, Suzanne, 119, 219
Jacoby, Daniel, 228, 273, 299
Jacques, Daniel, 383
Jacques, Denis, 472
Jacques, Robert, 416
Jardin, Alexandre, 435
Jésuites, 54
Jobin, Chistian, 463
Jobin, Christian, 463
Johnson, Daniel (fils) 94, 211, 265, 320
Johnson, Daniel, 57, 77, 88, 214
Johnson, Pierre-Marc, 91
Johnson, William, 203, 212, 234, 274, 505-507
Jolivet, Jean-Pierre, 212, 482
Jospin, Lionel, 223, 289
Jour (*Le*), 224
Journal de Montréal (*Le*), 225, 373-374
Jouthe, Emmanuel, 427
Julien Pauline, 213, 242, 436
Julien, Guy, 211, 234, 446, 482
Juneau, Carmen, 240
Juneau, Pierre, 212
Justice, 306-311
Jutra, Claude, 222
Jutras, Francine, 462

Kahnawake, 203, 316-317
Kangiqsualujjuaq, 224, 256
Kattan, Naïm, 120
Kayser, Bernard, 454
Kerr, Donald, 111
Keynes, John M., 42, 101
Khouri, Malek, 340
King, Mackenzie, 73, 81, 103
Kirkland-Casgrain, Claire, 87
Kisseliov, Oleg, 424
Koala Kid, 437
Kokis, Sergio, 120, 397, 411, 413
Krach (1929), 39, 99
Krasteva, Anna, 198

L'actualité, 375
L'Allier, Jean-Paul, 490-491
L'Herbier, Robert, 213
La Chance, Michael, 413
La Chicane, 437
Labadie, Bernard, 221
Labbé, Gilles, 220
Labbé, Mario, 432
Laberge, Albert, 113
Laberge, Marie, 396, 411
Labrèche, Marc, 419
Lachambre, Benoît, 426
Lachance, Micheline, 375
Lachapelle Andrée, 209
Laferrière, Danielle, 475
Laferrière, Dany, 120-121, 230, 396-397
Laferrière, Yves, 435
Lafond, Jean-Daniel, 408
Lafontaine, Rita, 209, 422
Laforest, Guy, 67
Laframbroise, Mario, 447-448
Lalancette, Guy, 413
Lalonde, Francine, 281
Lalonde, Jean, 213
Lalonde, Robert, 121, 230, 396-397, 411, 413
Lalou, Richard, 56

Lamarre, Jacques, 346, 351
Lambert, Phyllis, 207
Lamirande, Claire de, 119
Lamontagne, Maurice, 43, 50, 68
Lamothe, Patrick, 427
Lamothe, Serge, 413
Lamquin-Éthier, Michèle, 341
Lamy, Pierre, 222
Lanaudière, 133-134, 473-475
Landry, Bernard, 229, 251, 262-264, 278, 363, 366, 367, 349, 350, 442, 446, 476, 481
Langevin, André, 117
Langevin, Gilbert, 118, 242
Langfelder, Dulcinée, 427
Langlois, Daniel, 238, 404-405
Langlois, Simon, 61, 68, 72, 198
Langue (d'usage et maternelle), 137, 157-163
Lapierre, Jean, 229
Lapointe, Éric, 437
Lapointe, Gatien, 118, 413
Lapointe, Jean, 235
Lapointe, Paul-Marie, 118, 121
Laporte, Jean-François, 434
Laporte, Pierre, 89-90
Laporte, Pierre-Étienne, 341
Larose, Claude, 491
Larose, Gérald, 236, 269-272, 296, 348, 350, 401
Larose, Jean, 120
Larue, Alain, 473
Larue, Paul, 307
Lasch, Christopher, 68, 71
Lasnier, Rina, 115-116, 118
Latouche, Daniel, 43, 45, 68
Latraverse, Plume, 435
Latulippe, Gilles, 235
Laurendeau, André, 233
Laurentides, 133-134, 256, 475-478
Laurier, Wilfrid, 52, 78
Laurin, Camille, 229, 243
Laurin, Ginette, 426
Lauzon, Jean-Claude, 205
Lauzon, Léo-Paul, 273
Laval, 133-134, 478-480
Laval, Jacques, 472
Lavallée, Diane, 240
Lavigne, Diane, 306
Lavigne, Jacques, 237
Laviolette, Marc, 236, 271
Lavoie, Yolande, 68-69, 76
Le 30, 376
Le Moyne, Jean, 119
Leacy, F.H., 69
Leblanc, Denise, 205
Leblanc, Diane, 341
Leblanc, Jean-Guy, 482
Leblanc, Laurent, 207
Leblanc, Michel, 111
Leblanc-Bentey, Denise, 227
Lebrun, Denis, 492
Lecavalier, Louise, 425
Leclerc, Yvon, 444
Leduc, Fernand, 215
Leduc, Nancy, 426
Leduc, Paule, 296
Lefebvre, Daniel, 480
Lefebvre, Gordon, 234
Lefrançois, Alexis, 121
Legault, François, 212, 231, 263, 294, 296-297
Legault, Josée, 213
Léger, Jean-Marc, 385
Léger, Nicole, 212, 270, 341
Lelièvre, Sylvain, 435
Leloup, Jean, 436
Lemay, Lynda, 435
Lemelin, Roger, 115
Lemieux, Diane, 229, 271-272
Lemieux, Mario, 218
Lemieux, Vincent, 322
Lemire, Guy, 459
Lemonde, Lucie, 274
Lemoyne, Serge, 204, 428
Lepage, Robert, 209, 291, 406
Lépine, Jean-François, 419
Leroux, Robert, 206
LeSage, Robert, 489
Lesage, Gilles, 239
Lesage, Jean, 71, 84, 87-88, 106
Lespérance, Pierre, 399-400
Léveillé, Claude-Henri, 462
Lévesque Jean-Louis, 106
Lévesque René, 57, 77, 86, 89-90, 95, 107, 204, 243, 322-323, 336, 385
Lévesque, Raymond, 213, 242
Levine, David, 210

Levine, Marc V., 111
Leyrac, Monique, 113
Lhasa, 435
Linteau, Paul-André, 27, 29, 33, 43, 48-51, 55, 67, 69, 70-73, 96, 111, 415
Loblaw, 221, 351
Lock, Édouard, 425
Loiselle, Benoît, 238
Longchamps, Renaud, 413
Look Communications, 223
Loranger, Jean-Aubert, 114
Loria, Jeffrey, 509
Losique, Serge, 407
Loto-Québec, 214, 240, 364
Lozeau, Albert, 114

MacDonald, John A., 73
Macerola, François, 216, 410
Maheu, Robert, 67
Maillet, Antonine, 119
Maison Jaune, 225
Malécites, 164, 313-314
Malherbe, Jean-François, 416
Maltais, Agnès, 289-290, 400-401, 465
Manley, John, 280
Manley, John, 510
Manoir Richelieu, 240, 270
Manseau, Pierre-Alain, 463
Marcel, Jean, 119
Marchand, Félix-Gabriel, 78, 80
Marconi, 33
Marcotte, Gilles, 411
Marcoux, Marie-Josée, 460
Marcoux, Rémi, 373
Mariage, 127, 137, 148-151
Marine, Alexandre, 424
Marleau, Denis, 425
Marois, Marcel, 220
Marois, Pauline, 227, 237, 263, 270, 296-297, 299, 303-305
Martel, Marcel, 436
Martin, Claire, 118
Martin, Paul, 266, 278
Martineau, Jacques, 463
Masino, René, 206
Massé, Henri, 211
Massicotte, Louis, 320-322
Mathews, George, 179, 199
Matthes, Klaus, P., 226
Matthias, Steve, 461
Matticks (affaire), 227, 308
Mauricie, 97, 99, 133-134, 480-483
Mauss, Marcel, 25
Maynard, Denis, 229
McEwen, Jean, 225
McLellan, Anne, 280
McMahon, Daniel, 463
McRoberts, Kenneth, 96
Mead, George H., 75
Media Overseas, 422
Mel's Cité du Cinéma, 230
Melançon, Charlotte, 220
Melançon, Robert, 121
Ménages, 127-128, 137, 148-155
Ménard, Jacques, 208, 508-509
Ménard, Serge, 224, 255, 285, 309, 502
Mercier, Honoré, 73
Mercure, Monique, 208
Mervil, Luck, 434
Métis, 164-165
Métro-Richelieu, 211, 221
Michaud, Pierre, 311
Michel, Dominique, 235
Micmacs, 63, 164, 207, 313, 315, 469
Micone, Marco, 120
Migrations interprovinciales, 134, 145-147
Miller, Carman, 69, 73
Milner, Henry, 322
Mines, 37, 79, 99-100, 356-357, 459-460, 486-487
Minorités visibles, 165-166
Minville, Esdras, 50, 53, 69, 72
Mirabel (aéroport), 229, 475-476
Miron Gaston, 117
Mirror, 375
Modèle québécois, 23, 53, 237, 265, 345-351
Mohawks, 63, 164-165. 313-317
Monderie, Robert, 408, 436
Monet (exposition), 428-429
Monière, Denis, 234
Montagnais, 63, 65, 164-165, 208, 215, 240
Montérégie, 133-134, 222, 235, 248-250, 253, 483-485
Montminy, Jean-Paul, 68
Montpetit, Édouard, 53-54, 57, 69, 76

Montpetit, Jocelyne, 426
Montpetit, Pascale, 406
Montreal Light, Heat and Power Company, 39, 83, 97
Montreal Star (The), 33, 52
Montréal (administration), 75, 77, 210, 232, 282-285, 442-443, 447, 456, 499-504
Montréal (ville et agglomération), 27, 29, 33, 46, 47, 48, 51, 64, 98-100, 104-105, 108-109, 112, 114-115, 127, 133-135, 166, 196, 209, 219, 223, 226, 390, 405, 508-511
Monty, Jean, 235
Morin, Jacques-Yvan, 233
Morin, Paul, 113
Morin, Robert, 407
Morin, Rosaire, 233
Mortalité (générale), 27, 29, 142, 168
Mortalité (infantile), 29
Morton, Desmond, 415
Mouawad, Wajdi, 216, 423-426
Mousseau, Jean-Paul, 215
Moutier, Maxime-Olivier, 396-397, 412
Mouvement souveraineté-association (MSA), 89, 204
Mulroney, Brian, 86, 91, 214, 238
Municipalités, 282-287
Musée des arts et des traditions populaires du Québec, 234
Musici de Montréal, 433

Naskapis, 63, 164, 313-314
Natalité (et dénatalité), 29, 30, 32, 72, 95, 107, 127, 134-136, 142, 154, 156 196-197
National Post, 373-374
Navas, José, 426
Nelligan, Émile, 112
Nepveu, Pierre, 121, 220
Nicolet, Roger (et Rapport Nicolet), 233, 246-257,
Noël, Francine, 120
Noël, Jean-Guy, 414
Nord-du-Québec, 133-134, 486-487
Normand, Jacques, 203, 216, 235
Normand, Richard, 480
Norrie, Kenneth, 111
Norton, Joe, 203, 316
Notre-Dame de Paris (spectacle), 211, 236, 434
Nouveau Montréal, 217, 499-500
Nouveau-Brunswick, 20
Nouveau-Québec, 18, 104
Nouvel Ensemble Moderne (NEM), 433
Noyart, Paule, 412
Nuptialité, 30

O'Keefe, Michael, 199
O'Neill, Pierre, 69, 71
Office municipal d'habitation de Montréal, 241
Office national du film (ONF), 245, 408-409
Ohayon, Charles, 422
Okoumé, 437
Oligny, Huguette, 209, 244
Oligny, Manon, 426
Ollivier, Émile, 120, 397
Ontario, 19, 45, 51, 52, 56, 65, 74, 77, 98, 100,105, 108, 128, 145-146, 158-159, 182-183, 223, 265, 278, 283, 348, 354, 359, 367, 373, 393, 394
Orchestre symphonique de Montréal (OSM), 215, 229, 236, 431-432
Orchestre symphonique de Québec (OSQ), 432
Orphelins de Duplessis, 36, 228, 273-274, 335
Ouellet, Jacques, 413
Ouellet, Pierre, 413
Ouellet, Rose (La Poune), 73
Ouellette, Fernand, 117
Ouimet, Michèle, 376
Outaouais, 97, 133-134, 488-490
Overbass, 436
Owram, Douglas, 111

Pacte 2000, 282-287
Pagé, Lorraine, 235, 294-295
Palais des Congrès de Montréal, 221
Palexa, 432
Palomino, Mercedes, 423
Papineau, Lucie, 341
Paquette, Pierre, 204, 349-350, 418
Parent, Étienne, 53
Parent, Kevin, 437
Parent, Siméon-Napoléon, 78, 97
Paris, 112-114, 117-118, 121, 213, 215, 288, 291, 396-398, 410-411
Parizeau, Jacques, 75, 94, 235, 274, 284, 320, 363, 382, 384

Parti conservateur, 82, 92
Parti égalité, 86, 93, 506
Parti libéral du Canada PLC), 52, 78
Parti libéral du Québec (PLQ), 78, 86, 89, 91-94, 215-216, 219, 221, 237, 261-262, 267, 319-321, 333-341
Parti national populaire, 93
Parti québécois (PQ), 86-87, 89-91, 93-95, 107, 109, 145, 204. 219, 221, 226, 242-243, 261-262, 264, 267, 270, 278, 288, 319-323, 333-341
Partis politiques, 337-341
Pastrana, Andres, 237
Pâtes et papiers, 36, 79, 97, 99-101, 358
Patrie (La), 224
Pauvreté, 29, 126-128, 187-189, 197, 274
Payette, Julie, 237
Péladeau, Érik, 234
Péladeau, Pierre, 373, 377, 419
Péladeau, Pierre-Karl, 223, 234
Pelchat, Martin, 447
Pelletier, Benoît, 216, 265, 489
Pelletier, Bruno, 434
Pelletier, Gilles, 424
Pelletier, Maurice, 485
Péloquin, Claude, 436
Pépin, Marcel, 236
Perrault, Pierre, 65, 118, 241, 245, 409, 413
Perreault, Robert, 213, 228, 238
Perrier, Luc, 118
Perron, Maurice, 228
Petit Journal (Le), 33, 224
Petrowski, Nathalie, 65, 69
Picard, Luc, 406
Piché Alphonse, 222
Pierre Bélanger, 240
Pierre Fortin, 208
Pilon, Jean-Guy, 117
Pinard, Daniel, 418
Piotte, Jean-Marc, 415
Pivot, Bernard, 121, 230, 397
Plamondon, Luc, 211, 236, 434-435
Plante, Pacifique, 226
Poissant, Claude, 423
Poitras, Lawrence, 226, 308
Pomerleau, Roger, 385
Ponton, Gérald, 264, 346, 348-351
Pool, Léa, 406
Population (Québec), 129-134
Postigo, Serge, 422
Poulin, Jacques, 119, 406
Power Corporation, 374
Préfontaine, Yves, 118
Première Guerre mondiale (Grande Guerre), 24, 27, 29, 35-37, 38, 50, 52, 80, 99-100
Premiers ministres (liste), 342
Prescott, Michel, 217, 499-500, 502
Presse (La), 33, 224, 233, 236, 303, 305, 375-376
Printemps du Québec, 232, 240, 291, 391, 396-398
Produit intérieur brut (PIB), 174-175, 352-358, 361, 363, 366
Proulx, Jacques, 450
Proulx, Jean-Pierre, 231, 267, 293, 332
Proulx, Monique, 120, 397, 407
Provencher, Normand, 416
Provigo, 110, 221, 346-347
Publicor, 375
Pujol, Jordi, 229

Québec (région), 133-135, 233, 490-492
Québec (ville), 98, 100, 104, 196, 207-208, 222, 233, 282-285, 442
Québec 2010, 222, 490
Quebecor, 110, 223, 233-234, 373, 375, 377, 419, 469
Quotidien (Le), 377
Quotidiens, 373-377

Racine, Rober, 226, 397, 413
Radio-Canada, 33, 203, 212, 214, 222-223. 225, 235-236, 245, 409
Radio-Nord, 212, 219, 223, 421
Radio-Québec, 88
Radiomutuel, 223, 239, 418, 421-422
Rafa, Jean, 216
Ralliement créditiste, 86, 89, 93
Ralliement national (RN), 88-89, 93
Rapport Allaire, 94, 215
Rapport Parent, 89
Rassemblement des citoyens de Montréal, 217, 499-500
Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), 88-89, 93
Ravary, Lise, 375

Raynault, André, 110-111
Rebello, François, 273
Recto Verso, 224
Référendum, 87, 90-91, 94-95, 226, 261, 267, 278
Reform Party, 86
Refus Global, 215, 228
Régis, Moïse, 215
Renaud, Pierre, 205, 400
Renaud-Bray, 240, 390, 400
Réseaux Premier Choix, 422
Revenu (disponible, familial, personnel, moyen),175-177, 182-187, 197-198
Révolution tranquille, 19,21, 45, 52, 54, 56-57, 64, 78, 81, 83-85, 88, 90, 95, 106, 109-110, 114, 116, 118-120, 125, 233, 237, 265, 345, 388
Rexford, 88, 350
Rhéaume, Harold, 426
Ricard, François, 33, 43, 51, 55, 96, 111, 120
Ricard, Normand, 482
Richard, Jean-Jules, 117
Richard, Monique, 269, 295
Richard, Paul, 460
Richard, Zachary, 414
Richer, Gilles, 235
Ringuet, 114-115
Riopelle, Jean-Paul, 215, 225, 228
Rioux, Jean, 484
Rioux, Marcel, 18, 69
Rioux, Mathias, 212, 272
Rivard, Michel, 435
Roberge, Yvon, 215
Robert, Jean-Claude, 33,43, 51,55, 96, 111, 415
Robert, Paul-Émile, 233
Robi, Alys
Robidoux, Fernand, 213
Robitaille, Raymond, 340
Rocher, Guy, 18, 69, 381
Rochon, Claude, 210, 263
Rochon, Jean, 211-212, 299-301, 305, 332, 489
Rock Machine, 308
Rodin (exposition), 428-429, 491
Rondeau, Pierre, 306
Ronfard, Jean-Pierre, 424
Roquet, Louis, 350
Rose, Paul, 340
Rossignol, Michel, 209, 423
Rousseau, Jeannine, 220, 470
Routier, Simone, 114
Roy, Bruno, 273
Roy, Camille, 112
Roy, Gabrielle, 115
Roy, Jean-René, 414
Roy, Louis, 236
Rozon, Gilbert, 222, 309
Ruckert, Felix, 427
Rudin, Ronald, 48, 51, 57, 70, 415-416
Rumilly, Robert, 69, 74, 96
Rushdie, Salman, 121
Ryan, Claude, 91, 376

Sabourin, Marcel, 229
Saguenay (et Saguenay—Lac-Saint-Jean), 133, 97, 99, 133-134, 196, 218, 487, 492-495
Saïa, Louis, 402
Saint-André-Jean-Claude, 341
Saint-Denys-Garneau, 114-116
Saint-George, Andrée, 445
Saint-Germain, Yves, 70
Saint-John Perse, 114
Saint-Julien, Guy, 459
Saint-Laurent, Louis, 84
Saint-Maurice, Marc, 340
Salaire minimum, 213
Salon du livre de Montréal, 492
Salon du livre de Paris, 230, 396-398, 410
Salon du livre de Québec, 231, 492
Sansfaçon, Jean-Robert, 303
Santé, 20, 40, 43, 44, 48, 90, 94, 104-105, 126, 166-171, 193, 196, 262-263, 271, 299-305
Sarrazin, Jean, 69
Sarrazin, Michel, 210
Sauvageau, Florian, 212
Sauvageau, Philippe, 492
Sauvé, Paul, 84
Sauvé, Robert, 220
Savard, Félix-Antoine, 113-114
Savard, Serge, 509
Scarfone, Dominique, 415
Schembré, Jean-Michel, 239
Schendel, Michel Van, 118
Schmidt, Gisèle, 209
Scowen, Reed, 61, 69
Scrutin (réforme), 319-323

Sécurité civile, 247-256
Seers, Eugène, 112
Séguin, Francine, 351
Selig, Bud, 208, 508-509
Sennett, Richard, 69, 72
Sept-Îles, 104, 208, 360, 466
Serdy Direct, 422
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), 210, 217, 222, 306
Seymour, Michel, 381-383
Shawinigan Water and Power Company, 97
Sherbrooke Record, 223
Sherbrooke, 134-135, 284, 443, 484
Shorter, Edward, 139, 156
SIDBEC, 88
Siegfried, André, 46, 47, 48, 55, 69, 75
Simard, Jacinthe, 447
Simard, Jean, 117
Simard, Jean-Jacques, 21, 69, 74, 76-77, 125, 198
Simard, Monique, 341
Simard, Sylvain, 205, 489
Simoneau, Yves, 414
Sirois, Charles, 223
Sirros, Christos, 263
Smith, Adam, 34
SNC-Lavalin, 232, 346, 351
Société d'habitation du Québec, 331
Société de dévelopement industriel (SDI), 107
Société de développement des entreprises culturelles (Sodec), 391, 398, 400, 407, 410
Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ),433
Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, 491
Société des alcools du Québec (SAQ), 79, 109, 205, 349, 364
Société générale de financement (SGF), 107, 232, 346, 348, 350, 347, 503
Softimage, 238, 404-405
Sokolovic, Ana, 433
Soleil (Le), 236, 491
Solidarité rurale, 450-451, 454-455
Soly, Geneviève, 433
Soquem, 350, 486
Soquip, 350
Soucy, Gaétan, 120-121, 230, 396-398, 410-411, 413
Soucy, Gilles, 361
Soulières Robert, 239
St.Cyr, Lili, 226
Stade Olympique, 225
Stewart, Jane, 460
Suicides, 64, 170
Sun Media, 223, 373
Sûreté du Québec, 209, 211, 226, 233, 306, 308-309, 332
Suroît agricole (Le), 377
Sutto, Jeannine, 209, 235
Syndicalisation, 179-180, 228
Syndicats, 35, 43, 83, 85, 91, 103, 105, 268, 273, 302
  CEQ, 219, 235, 268-269, 294-295
  CSD, 238, 271
  CSN, 204, 219-220, 236, 238, 240, 268-272
  FTQ, 211, 219, 240, 268, 271
Synode de Montréal, 221
Szilasi, Gabor, 429

Tabac (et tabagisme), 168-171
Talmi, Yoav, 432
Tard, Louis-Martin, 224
Tarde, Gabriel, 33, 70
Tardif, Pierre, 370
Taschereau, Louis-Alexandre, 36,42, 73, 78-82
Taux d'activité, 177-179
Taylor, Charles, 46, 70, 220, 275, 381, 383
Technodôme, 232, 503
Télé-Métropole, 235
Télé-Québec, 204, 409, 418
Téléfilm Canada, 216, 231, 409-410
Téléglobe, 223-224
Télémédia Communications, 213, 237
Télévision Quatre Saisons, 219, 419-420
Théâtres (compagnies), 423-425
Thériault, Yves, 118
Therrien, Richard, 311
Thibault, André, 234
Thibault, Gérard, 206
Thibodeau, Marc, 70
Tibo, Gilles, 239
Tocqueville, Alexis de, 54, 69, 126, 198
Tougas, Marie-Soleil, 205
Touraine, Alain, 70, 75
Transcontinental (GTC), 223, 373-375
Travers, Mary (La Bolduc), 73
Tremblay, Gérald, 345

Tremblay, Jocelyn, 205
Tremblay, Laurent, 460
Tremblay, Lise, 120, 412
Tremblay, Mara, 437
Tremblay, Michel,113, 120, 209, 402, 424
Trent, John, 506-507
Trent, Peter, 241
Trio Fibonacci, 433
Trois-Rivières, 80, 89, 134-135, 216, 219, 249, 269, 284, 462, 482-483
Trottier, Pierre, 118
Trudeau, Michel, 218
Trudeau, Pierre Elliott, 89-91, 95, 218, 242
Trudel, Michel, 405
Trudel, Rémy, 285
Trudel, Sylvain, 119
Turcotte, Jean-Claude, 221
Turovsky, Yuli, 433
TVA (Réseau), 217, 223, 225, 406, 417, 420-422

Unesco, 216, 265, 279, 290, 386, 395
Union des artistes (UDA), 407-408
Union des municipalités du Québec (UMQ), 238, 447-449, 491
Union des municipalités régionales de comtés (UMRCQ), 447
Union des producteurs agricoles (UPA), 211
Union Gouin-Duplessis, 92
Union nationale, 82-84, 86, 88-89, 92-93, 206, 214, 320-321
Union sociale, 227, 276-277
Université Concordia, 225
Université d'Ottawa, 381, 389, 506
Université de Montréal, 53, 73, 236-237, 243, 271, 382
Université de Sherbrooke, 416
Université du Québec, 89, 484
  UQAC, 384, 493
  UQAM, 89, 271, 296, 375
  UQAT, 460, 468
  UQAR, 468
Université Laval, 54, 80, 381
Université McGill, 73, 75, 98, 203, 231, 381, 383
Universités, 171, 196, 206, 270, 296
Updike, John, 121

Vacher, Laurent-Michel, 414
Vadeboncœur, Pierre, 119
Vaillancourt, François, 70, 110-111
Vaillancourt, Gilles, 479
Vaillancourt, Jean 117
Vaive, Claire, 489
Val Saint-François, 220, 233, 264, 470-473
Vallières, Pierre, 224
Vallières, Yvon, 471
Vanasse, Karine, 406
Vanier, Denis, 121
Vanier, Nicolas, 230
Vasconcelos, Paula De, 426
Venne, Michel, 385
Verglas (crise de 1998), 246-257, 353
Vézina, Jacques, 423
Vézina, Medjé, 114
Vidéotron, 110, 223
Vie ouvrière, 224
Vigneault, Gilles, 59, 242
Vigod, Bernard, 96
Villemaire Yolande, 120
Villeneuve, Anne, 239
Villeneuve, Denis, 406
Villeneuve, Jacques, 205, 224, 239
Villeneuve, Paul, 70
Violons du Roy (Les), 221
Vision Montréal, 217
Voir, 375
Voisine, Roch, 435
Voix de l'Est (La), 377
Volant, Achille, 215
Voyer, Bernard, 234
Vulgaires Machins, 436
Waddell, Éric, 61, 66
Wade, H. Mason, 70
Walker, George F. ,424
Warren, Jean-Philippe, 416
Weiner, Gery, 502
Westmount, 65, 77, 241
Whissell, David, 341
Wilhelmy, Diane, 210, 292
Wills, Gary, 31, 32, 70, 75

Young, Brian, 111

Zanesi, Christian, 433
Zedillo, Ernesto, 238, 279-280, 290
Zuckerman, Pinchas, 432

Publié sous la direction de Roch Côté
et en collaboration avec le journal LE DEVOIR,
Québec 2000 réunit au-delà de cinquante
experts, journalistes et universitaires

Rétrospective du XX^e siècle québécois

René Durocher, Paul-André Linteau, Gilles Marcotte, et Jean-Jacques Simard

Tout ce qu'il faut savoir pour comprendre le Québec d'aujourd'hui

- Un panorama complet, illustré et chiffré
- Une rétrospective des événements marquants
- Une analyse des grandes tendances sociales, démographiques, culturelles et économiques
- Un survol de l'actualité dans toutes les régions du Québec

- Un dossier spécial sur l'évolution de la famille, du couple et du mode de vie des Québécois
- Le point sur deux débats de l'année : le modèle québécois et l'identité québécoise

Textes entièrement inédits

9 782762 121766

ISBN 2-7621-2176-0